

Le syndrome NIMBY comme élément de gouvernance : le cas de l'usine de traitement des déchets ménagers de Giubiasco.

La dimension multi-niveaux du back-yard basé sur les différentes identités
territoriales des tessinois.



MEMOIRE DE LICENCE PRESENTE PAR
ENEA TONOLLA

DIRECTEUR
DA CUNHA ANTONIO

Remerciements

Je tiens à remercier d'abord Monsieur Antonio Da Cunha, directeur de mon mémoire, pour ses conseils et son encadrement dans la réalisation de ce travail ainsi que pour sa disponibilité à répondre à mes questions lors de la définition de l'approche théorique. Je remercie également Monsieur Mauro Gandolla, qui a accepté d'être l'expert lors de la défense de ce travail.

Ensuite je veux exprimer ma gratitude à mes parents qui m'ont toujours soutenus dans ce travail d'analyse. Je tiens également à remercier Branko Markovic, Fosco Jorio et Mattia Cattaneo par leur encouragement constant et leurs précieux conseils durant la réalisation de ce travail.

Je désire également remercier Monsieur Carlo Pontiggia pour la relecture attentive du mémoire.

Enea Tonolla

Grono, mai 2009.

Si cela est vrai, si jeter est la première condition indispensable pour être, parce qu'on est ce qu'on ne jette pas, le premier acte physiologique et mentale est la séparation entre la part de moi qui reste et la part que je dois laisser descendre dans un au-delà sans retour.

Voilà donc que le rite purificateur de l'enlèvement des ordures ménagères peut aussi être vu comme une offrande aux enfers, aux dieux de la disparition et de la perte, l'accomplissement d'un vœu (voilà encore un contrat). Le contenu de la poubelle représente la part de nos être et avoir qui doit quotidiennement sombrer dans le noir pour qu'une part de nos être et avoir puisse rester jouir de la lumière du soleil, soit et soit eue vraiment. Jusqu'au jour où même le dernier support de nos être et avoir, notre personne physique, deviendra une dépouille morte qu'il faudra à son tour déposer dans le fourgon qui conduit à l'incinérateur.

Cette représentation quotidienne de la descente sous terre, cet enterrement ménager et municipal des ordures, entend donc, en premier lieu, éloigner l'enterrement de la personne, le renvoyer, même si c'est seulement un peu, et me confirmer que, pour un jour encore, j'ai été producteur de scories et non scorie moi-même.

CALVINO Italo, 1990, " La poubelle agréée" in: *La route de San Giovanni*, traduit de l'italien par Mangaro Jean-Paul , Paris: Ed. Seuil, p.131.

Avant-propos

Déjà trente-six ans nous séparent de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm¹ et des thèses du *Club de Rome*²; depuis ces deux grands moments fondateurs, les préoccupations pour la question environnementale n'ont cessé de croître. Les années 1980, en particulier, ont marqué à jamais le mode de penser le monde ; les multiples sinistres, et leurs conséquences, caractérisant cette période ont rendu visibles les contrecoups qu'une économie dérégulée entraîne pour notre habitat et pour nous-mêmes. Ainsi des noms comme, *Seveso (1976)*, *Bhopal (1984)*, *Tchernobyl (1986)*, *Schweizerhalle (1986)* sont devenus des symboles des erreurs humaines entraînant une peur collective vis-à-vis des pollutions engendrées par une industrie lourde sans freins législatifs en matière de protection de l'environnement. D'autres thèmes tels le trou de la couche d'ozone, les pluies acides, la vache folle, la destruction de la forêt amazonienne, l'effet de serre, etc. deviennent très vite des nouvelles traitées par les médias, informant ainsi le grand public sur des sujets avant réservés aux scientifiques. La vulgarisation des problèmes de nature écologique, et des conséquences sur la santé humaine, a permis une émergence d'une prise de conscience collective sur les effets néfastes de certaines pratiques. On passa alors de l'image du monde vu comme un décor presque externe de notre vie (chargé en ressources naturelles à exploiter pour le bien-être économique), en une nouvelle conception du milieu en tant qu'habitat de l'espèce humaine à soigner et à préserver pour les générations futures.

Cette internalisation consciente du problème écologique a été le moteur permettant d'introduire le facteur « environnement » dans les prises de décisions. Afin de gagner un certain pouvoir décisionnel, des groupes de personnes s'assemblent dans des organisations écologistes (*Greenpeace*, *WWF*, etc.) et dans des groupes de pression politiques (les Verts) avec les buts de protéger l'environnement par la loi et de développer un message nouveau résolu à changer la perception humaine du monde. Bien souvent ces idéologies écologiques se heurtent aux idéologies industrielles libérales qui, encore aujourd'hui, n'ont pas encore créé une économie de l'environnement suivant les objectifs du développement durable. Fort malheureusement un consensus global relatif à l'établissement d'un nouveau système productif n'est pas encore actuel, toutefois les états les plus développés commencent, timidement, à insérer dans leur agenda la question écologique.

¹ United Nations Conference on the Human Environment, 05 – 16 juin 1972, Stockholm.

² Connus sous le nom de *Rapport Meadows* (Meadows Donatella, Meadows Dennis L., Randers Jorgen, William W. Behrens III, 1972).

En Suisse la question environnementale a été introduite dans la Constitution fédérale c'est-à-dire dans le texte principal régissant le fonctionnement de l'état. En outre de nombreuses lois et ordonnances mentionnent les principes de la stratégie du développement durable en tant que facteur décisionnel. Aussi au niveau cantonal, l'obligation de tenir en compte le bien « environnement » entre dans les prises de décisions gouvernementales relatives aux projets de la gestion territoriale.

En Tessin ce sont surtout deux thématiques qui ont monopolisé l'agenda politique durant les dernières deux décennies : le système de transport et la gestion des déchets. Devenu déjà dans les années 1994 une affaire d'État, suite au scandale *Thermoselect* et par de nombreuses votations sur la taxe sur le sac et sur l'incinération des déchets. La création d'un incinérateur de déchets ménagers cantonal oriente une polémique de nature politique, économique et sociale qui n'est pas encore terminée.

La gestion des déchets est devenue, depuis les années 1990, non seulement l'apanage du *Dipartimento cantonale del territorio*, mais de la population entière surtout après le lancement de différents referendums cantonaux en 1994 et 2006. Le problème industriel de l'élimination des déchets est ainsi entré dans le monde social et politique.

Table des matières

Avant-propos.....	ii
Table des matières.....	iv
Index des figures.....	vii
Index des cartes.....	viii
Index des graphiques.....	viii
Table des abréviations.....	ix
Introduction et définition de la problématique.....	1
Chapitre 1 : Une approche théorique.....	4
1 . 1 : Les différentes représentations du rapport entre l'homme et son environnement.....	4
1 . 1 . 1 : La vision anthropocentrée.....	5
1 . 1 . 2 : Le changement.....	7
1 . 1 . 3 : L'écocentrisme.....	8
1 . 1 . 4 : Les trois pôles du Développement durable et la recherche de l'harmonie.....	10
1 . 1 . 5 : La santé et le développement durable.....	12
1 . 1 . 6 : L'accès au pouvoir du concept de durabilité.....	13
1 . 2 : La gouvernance.....	15
1 . 2 . 1 : La naissance de la gouvernance.....	16
1 . 2 . 2 : Le concept de gouvernance.....	17
1 . 2 . 3 : Les politiciens et leur rôle dans la gouvernance écologique.....	20
1 . 2 . 4 : Les Stakeholders.....	22
1 . 2 . 5 : Les groupes de pression.....	27
1 . 2 . 6 : Les représentations sociales dans la gouvernance.....	31
1 . 2 . 7 : La négociation.....	33
1 . 2 . 8 : La gouvernance locale et le thème des déchets.....	34
1 . 2 . 9 : La gouvernance et le développement durable.....	35
1 . 2 . 10 : La gouvernance comme vision négative ?.....	37
1 . 3 : La perception de la pollution.....	39
1 . 3 . 1 : La pyramide des besoins.....	39
1 . 3 . 2 : La perception du risque.....	41
1 . 3 . 3 : N.I.M.B.Y.....	43
1 . 3 . 4 : Le principe de précaution.....	52
1 . 3 . 5 : Les polluants et le revenu.....	54

1.3.6 : La dioxine	55
1.4 : Qu'est-ce qu'un déchet ?.....	60
1.4.1 : Le monde politique et les déchets	63
1.4.2 : L'incinération des déchets	64
1.5 : L'image négative de l'incinérateur intrinsèque à son nom	66
1.6 : Images positives des incinérateurs.....	67
1.7 : Hypothèses de travail et démarche méthodologique	71
Chapitre 2 : Le changement dans la gestion des déchets en Suisse.....	74
2.1 : La fin de l'exportation des déchets suisses.....	74
2.2 : Le principe du pollueur – payeur en Suisse	77
2.3 : Le niveau technologique suisse	80
2.4 : Proximité entre incinérateurs et maisons en Suisse	82
2.5 : L'image négative des incinérateurs en Suisse	84
Chapitre 3 : La situation particulière du Tessin	88
3.1 : L'identité tessinoise	88
3.2 : L'industrialisation tessinoise.....	90
3.3 : La conscience écologique tessinoise	92
3.4 : Les premiers incinérateurs en Tessin	96
3.5 : La pollution en Tessin	97
3.6 : Piano regolatore di Giubiasco.....	98
3.7 : L'entreprise Von Roll.....	98
3.8 : La méfiance des tessinois envers les incinérateurs : le cas de Thermoselect	100
3.8.1 : La gouvernance trompeuse dans le cas de Thermoselect.....	101
3.8.2 : Le phénomène du NIMBY relatif à Thermoselect.....	104
3.8.3 : La fin de Thermoselect.....	114
3.9 : La taxe poubelle.....	118
Chapitre 4 : Les réactions des tessinois à l'ICTR.....	122
4.1 : La technologie de l'ICTR.....	122
4.2 : Le concept architectural de l'ICTR	124
4.3 : Les promoteurs	127
4.3.1 : Promoteurs à l'échelle suisse.....	127
4.3.2 : Promoteurs tessinois	129
4.4 : Les différents contextes juridiques.....	136
4.5 : L'opposition des citoyens de Giubiasco.....	137

4 . 6 : Les doutes des opposants.....	141
4 . 6 . 1 : Le cas de la dioxine	141
4 . 6 . 2 : L'urgence non urgente.....	145
4 . 7 : L'initiative anticonstitutionnelle.....	149
4 . 8 : Les niveaux du NIMBY.....	155
4 . 8 . 1 : Pas dans ma ville	157
4 . 8 . 2 : Pas dans ma région	161
4 . 8 . 3 : Pas dans mon canton.....	164
4 . 9 : La dissonance cognitive	174
Conclusions	178
Autocritique du travail	184
Annexes.....	188
A. Liste des abréviations des cantons.....	188
B. Photographies satellitaires des incinérateurs suisses	189
C. La Pollution du Tessin et dans la région du Piano di Magadino	192
D. Différence entre les prévisions et l'effective production de déchets en Tessin	195
E. Production déchets en Suisse.....	196
F. Exportation et élimination sauvage des déchets suisses	199
G. Surcapacité des UIOM suisses	201
H. Alternatives aux technologies Thermoselect et Von Roll.....	202
I. Glossaire des termes utilisés	203
J. Extrait du blog de Ticinoline (TioBlog News Ticino, 2007) :	206
K. Structures chimiques.....	208
L. Index des principales entreprises :	209
Bibliographie.....	210

Index des figures

Figure 1 : Le concept multidimensionnel du développement durable	11
Figure 2 : Les rapports entre citoyens et autorités sans et avec gouvernance	17
Figure 3: Le rôle du politicien dans la gouvernance en cas de NIMBY	21
Figure 4 : Typologie de Stakeholders et communication gouvernementale.....	25
Figure 5 : Relation entre distance et sensibilité	45
Figure 6 : Facteurs de développement du NIMBY.....	51
Figure 7 : Stefania Senno : enfant particulièrement touché par la dioxine de Seveso	58
Figure 8 : Effets de l'Agent Orange sur les enfants du Vietnam.....	58
Figure 9: Imposition de normes de gestion des déchets.....	63
Figure 10 : Four à déchets	65
Figure 11 : Incinérateur de Vienne	67
Figure 12 : Détails de l'UIOM.....	68
Figure 13 : Maishima Plant à Osaka	68
Figure 14 : Installation Thermoselect à Fondotoce	69
Figure 15 : Incinérateur de Bâle	82
Figure 16 : Incinérateur de Lausanne	83
Figure 17 : Émissions et pollution atmosphérique en Suisse	85
Figure 18 : Dessin paru sur la revue Il Diavolo	123
Figure 19 : Projet de Vacchini.....	125
Figure 20 : Façades de l'ICTR	125
Figure 21 : Détail de la façade grêlée	125
Figure 22 : Dessin apparu sur "L'Aria di Domani".....	142
Figure 23 : Enfants présents à la manifestation contre l'ICTR du 11 septembre 2006	144
Figure 24 : Slogans des opposants à l'ICTR (mars 2007)	145
Figure 25 : Image - symbole du changement de la ville de Giubiasco en cas de construction de l'ICTR	157
Figure 26 : Appel du PPD et PS de Giubiasco à signer la pétition contre la licence de construction.....	160
Figure 27 : Le maire de Bellinzona Martignoni à la manifestation contre l'ICTR du 11 septembre 2006.....	162
Figure 28 : Appel des manifestants à sauver le Piano di Magadino	164
Figure 29 : Incinérateur de Berne.....	189
Figure 30 : Incinérateur de Bienne	189
Figure 31 : Incinérateur de Zurich Hagenholzstrasse	190
Figure 32 : Incinérateur de Zurich Josefstrasse	190
Figure 33 : Incinérateur de La Chaux-de-Fonds.....	191
Figure 34 : Incinérateur de Winterthur	191

Index des cartes

Carte 1 : Zone de desserte des trois consortiums avec les relatives décharges	96
Carte 2 : Réaction des districts au choix de Giornico	105
Carte 3 : Réactions des communes de la RTV le 64% des réactions proviennent de ces dix communes	105
Carte 4 : Communes choisies pour la localisation de Thermostelect	108
Carte 5 : Réactions des communes au choix d'Arbedo-Castione, Giubiasco et Cadenazzo	109
Carte 6 : Réactions des communes de la région du Bellinzone en 1998	110
Carte 7 : Région du Bellinzone	111
Carte 8 : Typologie des déchets récoltés en 2001 en Mesolcina (avant la taxe sur le sac)	175
Carte 9 : Typologie des déchets récoltés en Mesolcina en 2003	176
Carte 10 : Positionnement des cantons suisses	188
Carte 11 : Site de mensuration de la qualité de l'air en Tessin	192
Carte 12 : Heures de dépassement de la valeur limite d'ozone annuelle (moyenne 1998 - 2002)	193
Carte 13 : Emissions de PM 2.5 en 2000	193
Carte 14 : Émissions de dioxydes d'azote (NO ₂) en 2000. La valeur limite selon l'OPair est de 30µg/m ³	194
Carte 15 : Concentration de PM ₁₀ au Tessin	194

Index des graphiques

Graphique 1: Pyramide des besoins de Maslow	39
Graphique 2 : Relation U-Inversée entre revenu et dégradation de l'environnement	54
Graphique 3 : Opinion sur une réévaluation de la protection environnementale en Suisse (1986-2005)	79
Graphique 4 : Évolution de la production de déchets ménagers pour 5 communes avec taxe sur le sac	120
Graphique 5 : Utilisation en pourcent de la capacité théorique des UIOM suisses	147
Graphique 6 : Prévisions de l'évolution quantitative des déchets tessinois	195
Graphique 7 : Production des déchets en Tessin 1981 - 2005	195
Graphique 8 : Évolution de la population suisse entre 1993 et 2003	196
Graphique 9 : Traitement des déchets urbains en Suisse	196
Graphique 10 : Différents traitements des déchets urbains	197
Graphique 11 : Traitements pour les déchets spéciaux suisses	197
Graphique 12 : Quantité de déchets urbains non valorisés par habitant	198
Graphique 13 : Composition des ordures ménagères suisses 2001-2002	198
Graphique 14 : Importation et exportation de déchets spéciaux en 2005	199

Table des abréviations

Sigle	Nom en extension
ACR	Azienda cantonale dei rifiuti
ACSI	Associazione consumatori della Svizzera italiana
AET	Azienda Elettrica Ticinese
al.	Alinéa
AMB	Aziende Municipalizzate Bellinzona
APM	Associazione Piano di Magadino a Misura d'uomo
Art.	Article de la loi
ASED	Association suisse des chefs d'exploitation et exploitants des installations de traitement des déchets
ATEL	Aare-Tessin Ltd. for Electricity
ATF	Recueil officiel des arrêts du Tribunal Fédéral, Lausanne, 1876 ss
BANANA	Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything
CAI	Comitato Anti-Inceneritori (nom du Movimento Anti-Inceneritori avant le 10 novembre 2005)
CAR	Contribution anticipée de recyclage
CC	Code civil suisse du 10 décembre 1907, RS 210
CdS	Consiglio di Stato Ticinese
CEWEP	Confederation of European Waste-to-Energy Plants
CRER	Corporazione dei comuni del Moesano per la raccolta e l'eliminazione dei rifiuti
Cst.	Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, RS 101
DCC	Direction du développement et de la coopération (dépendante du Département fédéral des affaires étrangères DFAE)
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
EPA	United States Environmental Protection Agency
ESR	Ente per lo smaltimento dei rifiuti del Sottoceneri
GAIA	Global Alliance for Incinerator Alternatives or Global Anti-Incinerator Alliance
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (en anglais General Agreement on Tariffs and Trade), depuis 1995 connu sous le nom d'Organisation mondiale du commerce (OMC)
HCl	Acide chlorhydrique, connus aussi sous le nom de acide muriatique
Ibid.	Ibidem (dans le même ouvrage, dans le même passage)
ICTR	Impianto cantonale di termovalorizzatore dei rifiuti (On désigne avec ce nom l'UIOM tessinoise de Giubiasco)
IDA	Impianto depurazione acque
IIRU	Impianto d'incenerimento rifiuti urbani e assimilabili
ISO	International Organisation for Standardization
LCart	Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les cartels et autres restrictions à la concurrence, RS 251
Lega	Lega dei Ticinesi

LPAc	Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux, RS 814.20
LPE	Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement, RS 814.01
MAI	Movimento anti inceneritori
NIMBY	Acronyme de Not In MY Back Yard (pas dans mon arrière court)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODS	Ordonnance du 12 novembre 1986 sur les mouvements des déchets spéciaux, RS 814.610
OEIA	Ordonnance du 19 octobre 1988 sur l'examen d'impact sur l'environnement, RS 814.011
OEN	Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'énergie, RS 730.01
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (depuis le 1 ^{er} janvier 2006 regroupé dans l'OFEV)
OFEG	Office fédéral des eaux et de la géologie (depuis le 1 ^{er} janvier 2006 regroupé dans l'OFEV)
OFEV	Office fédéral de l'environnement, crée le 1 ^{er} janvier 2006 par le regroupement de l'OFEFP et de l'OFEG
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais World Trade Organization (WTO))
ONG	Organisation non gouvernementale
OPair	Ordonnance du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air, RS 814.318.142.1
ORMO	Organizzazione regionale del Moesano
OTD	Ordonnance du 10 décembre 1990 sur le traitement des déchets, RS 814.600
Otia	Ordine ticinese degli ingegneri e architetti
PE	Polyéthylène
pg	Le picogramme est la milliardième partie d'un gramme
PET	Polyéthylène téréphate
PGR	Piano Gestione rifiuti (1995)
PLR	Partito Liberale Radicale
PNL	Produit National Brut
POP	Polluants organiques persistants
PPD	Partito popolare democratico
PS	Partito Socialista
PUC	Piano di utilizzazione cantonale
PUSCH	Fondation pour la pratique environnementale en Suisse
RFA	République fédérale d'Allemagne (ou Allemagne de l'Ouest) crée le 23 mai 1949, elle se réunit avec la République démocratique allemande (ou Allemagne de l'Est) le 3 octobre 1990.
RIA	Rapporto d'impatto ambientale
RLPL	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations
RS	Recueil systématique du droit fédéral
RSR	Radio Suisse Romande
RTSI	Radiotelevisione della Svizzera Italiana
RTV	Regione Tre Valli
SECO	Secrétariat d'état à l'économie

[sic]	Ad litteram (l'énoncé cité ne comporte pas d'erreurs de transcription, les bizarreries ou erreurs de cet énoncé étant déjà présentes dans le texte original).
SPE	Société suisse pour la protection de l'environnement
t/an	Tonnes par année
TAR	Taxe anticipée de recyclage
TEA	Taxe d'élimination anticipée
TEP	Tonne équivalent pétrole (1 tep = 11.628 MWh = 41.868 GJ)
TF	Tribunal Fédéral, Lausanne
TRAM	Tribunale cantonale amministrativo, Lugano
TRIDEL	Société anonyme créée le 4 juin 1997 par les trois entreprises de gestion des déchets vaudois STRID, GEDREL et VALORSA
TSR	Télévision Suisse romande
UDC	Unione Democratica di Centro
UIOM	Usine de traitement des ordures ménagères

Introduction et définition de la problématique

Un grand projet, tel que la construction d'une infrastructure publique pour l'élimination par incinération des déchets, mobilise régulièrement des groupes sociaux proclamés, ou autoproclamés³, en tant que défenseurs du bien de la population qui, en leur nom, manifestent une opposition au futur bâtiment. Dans le cas de la construction d'un incinérateur, au problème de nature environnementale se superpose le bien-être de la population qui, prioritairement, correspond à la protection de la santé publique. Cet enjeu modifie la perception de la thématique étant la salubrité publique un élément touchant directement la personne. En s'agissant de polluants à effet local et collectif, la mobilisation populaire se fait plus par leur appartenance territoriale que par leur intégration à une classe socio-économique déterminée. Cette démocratisation du sentiment d'insécurité conduit à des manifestations contre l'objet – cause de la crainte : l'incinérateur. La perception de la peur relative à une infrastructure n'est pas innée, il faut que le citoyen ait des représentations sociales, correspondantes à l'objet en question, qui lui font craindre le pire en lui générant une sensation d'insécurité intolérable.

Ce que communément on appelle le syndrome N.I.M.B.Y.⁴ frappe donc les habitants d'une région en produisant des sentiments de mécontent envers les institutions leur imposant une structure publique non voulue dans leur territoire. Différentes associations civiles et partis politiques se sentent également concernés par la problématique et commencent leur bataille contre le projet. Au Tessin cette bataille, suivie par les médias, marqua la scène pendant plus de deux années de débats presque quotidiens. Cette visibilité accrue de la question de la gestion des déchets l'a ainsi vite rendue une *res publica*⁵. Le soutien d'une grande partie de la population (plus que 15 mille personnes signaient la pétition contre l'incinérateur)⁶ et la visibilité médiatique ont permis aux opposants de gagner en pouvoir représentatif du peuple. Si les partisans du projet, tel que le *Dipartimento cantonale del territorio* et l'*Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage*, ont par définition un pouvoir institutionnel et une compétence dans la prise de décision ; les nouveaux groupes se hissent au niveau d'acteurs sociaux, et partenaires de discussion, grâce au soutien populaire. La présence de ces nouveaux centres de pouvoirs représente ici un parfait exemple du phénomène de la gouvernance⁷.

³ Rotalinti Sidney déclaration des objectifs du MAI : « [...] *agiamo nell'interesse della gente* » et « *in nome della gente appunto e del suo ambiente di vita* » site: <http://web.ticino.com/mountain/MAI/index.htm>

⁴ Cfr. *Infra* Chapitre 1.

⁵ Chose publique, argument touchant l'opinion publique.

⁶ Selon le Foglio Ufficiale del Canton Ticino du 13 janvier 2006 les signatures ont été 15'294 (CANCELLERIA DELLO STATO, 2006).

⁷ Cfr. *Infra* Chapitre 1.

Pour justifier leurs points de vue, les opposants et les promoteurs de l'installation établissent des interprétations subjectives des différents champs du concept de développement durable afin de justifier leur vision négative face au projet. La perception du problème par le citoyen (qu'est-ce qu'un déchet, image de l'incinérateur etc.) est fondamentale pour comprendre les motivations le poussant à développer le syndrome NIMBY. Suite au sentiment d'insécurité, et aux craintes relatives, dont il est objet, ses actions ne seront pas toujours objectives car basées plus sur des pulsions que sur la connaissance scientifique du problème. On verra alors comment la bataille politique entre partis a su exploiter les craintes des tessinois pour que ses hommes puissent se montrer comme les sauveurs de l'environnement et de la santé publique. Le thème de la gestion des déchets ménagers, et l'instrumentalisation des peurs populaires, seront des chevaux de Troie politiques pour quérir un encouragement public pour tel ou tel groupe politique. Comme on verra dans la suite de ce travail, le « bien pour la population tessinoise » est ici exploité pour des motifs plus de caractère politique que de protection environnementale.

Pour comprendre les différents engagements des partis politiques il faut penser au contexte : en vue des élections du gouvernement et du parlement tessinois (avril 2007), les partis politiques se sont, tous, activement engagés dans une problématique touchant l'opinion publique à la recherche du consensus populaire. La division entre les partis fût plus compliquée que prévue : certaines alliances historiques (*Verdi – Parti Socialiste, UDC – Lega dei Ticinesi*) se détérioraient à cause des différentes avis concernant la nécessité de construire l'incinérateur. En outre les sections de la région du *Bellinzonese* des principaux partis politiques favorables à la construction, se sont éloignées de la position du groupe marquant ainsi une rupture politique due aux différentes appréciations du territoire d'appartenance des sections locales. On assiste aussi à la création de nouvelles associations apolitiques engagées contre cette installation qui essayent d'émerger dans la région. L'affrontement entre partis politiques et hommes politiques provoqua encore plus le sentiment d'assister à un feuilleton télévisé⁸ improductif en ne portant à des solutions pragmatiques.

La lutte acharnée entre opposants et partisans de l'incinération des déchets sur le sol cantonal n'a pas abouti à des médiations entre le gouvernement et les différents groupes sociaux, car ces derniers ont été accusés d'être en retard dans le processus décisionnel, d'avoir utilisé des moyens et des arguments inexacts d'où le manque de légitimation. Etant la gouvernance aujourd'hui vue en tant que fondement pour le fonctionnement des démocraties⁹, la défaite des acteurs sociaux contre les institutions créa une crise de confiance de la population en son gouvernement. L'exemple tessinois montrera les obstacles que la

⁸ Partito dei Verdi Ticinesi déclaration au Gran Conseil du 23 janvier 2006, " [...] *copione di questa telenovela*".

⁹ Centre pour la Gouvernance Démocratique, "Démocratie et bonne gouvernance sont deux notions intimement liées, sans question de préseance. Cette indissociabilité est exprimée à travers le vocable "Bonne Gouvernance" ».

transformation d'une société verticale vers une nouvelle type horizontale à acteurs multi - dimensionnels (privés et publics) peut rencontrer sur son chemin. En ce sens on verra comment la société des institutions traditionnelle se défend, par la loi, des attaques des groupes de pression voulant exercer une gouvernance. Les groupes sociaux, en se sentant mal compris et pas écoutés par les institutions, dénonçaient alors publiquement le gouvernement de les avoir délégitimés par des moyens autoritaires et répressifs. L'exclusion des associations fût ainsi vue comme le dernier moyen que les institutions avaient pour résoudre le problème de l'incinérateur. En étant supportés par des milliers de tessinois cette utilisation de la force publique fût en conséquence perçue en tant qu'attaque à la volonté populaire. Pour comprendre les motivations des institutions gouvernementales à choisir une telle démarche répressive il faut d'abord déceler l'éventail de choix auxquels elles auraient pu faire appel. En ce sens il faut indiquer que le *Dipartimento del territorio* fût, à plusieurs reprises, obligé par le Conseil Fédéral et ses départements, à trouver une solution à la problématique sans céder aux opposants. La réduction de la marge de manœuvre des institutions cantonales passa essentiellement par un rappel du Conseil Fédéral et de l'ACR. des lois en vigueur sur la gestion des déchets et en mettant en lumière les possibles pertes économiques que le canton aurait subi en cas de défaite. Les déclarations des groupes d'opposition d'être des victimes des jeux de pouvoirs entre certains politiciens corrompus et leurs amis entrepreneurs ayant des intérêts financiers dans la construction de l'incinérateur¹⁰ alimenta davantage la crise de confiance.

La clé de lecture du présent mémoire sera la suivante :

Comment une question essentiellement technique comme la gestion des déchets (dont les lignes directives cantonales et fédérales sont clairement définies par la loi) a pu se transformer en un conflit entre une partie du peuple tessinois et leurs institutions. Quels sont donc les enjeux de la création d'un incinérateur dans une société de plus en plus inspirée par les principes du développement durable ? Pourquoi le syndrome NIMBY, alimenté par une nouvelle vague de gouvernance territoriale, évolue d'une façon si impétueuse en poussant tout le canton à devoir se confronter au thème de la gestion des déchets ? Est-ce que la gestion des déchets ne serait pas alors seulement un prétexte

Le travail aura le but de présenter et analyser la situation qui porta les tessinois à mettre en doute le système politique étant celui-ci perçu inadéquat aux besoins de la population. Le choix de mettre en jeu le thème de la gouvernance est essentiel pour comprendre les actions et les conséquences de l'opposition de la société civile face aux institutions cantonales et fédérales. L'incinération des déchets et la création de l'ICTR sera donc le cas cadre pratique dans lequel insérer cette analyse.

¹⁰ "Da quando mondo è mondo o almeno da quando osservo la politica mi sono convinto che la maggior parte dei politici vuole principalmente soldi e potere, anche non necessariamente [sic] per se stessi, ma da distribuire agli amici e agli elettori che contano e consolidare quindi la loro posizione" site: www.infopino.ch

Chapitre 1 : Une approche théorique

Ce premier chapitre sert de point de repère pour la recherche empirique du travail. Une approche théorique de la question passe nécessairement par la définition des concepts clés exploités par l'analyse. Le but de ce chapitre est donc d'orienter le travail d'investigation des chapitres suivants. Le choix de placer aux premiers rangs les concepts théoriques du développement durable, de la gouvernance et de la perception de la pollution, répond à un souci de fond ; en fait, il résulte impossible d'aborder correctement la problématique centrale de ce travail (une étude des répercussions citoyennes relatives à la gestion des déchets) sans avoir préalablement introduit ces trois notions. L'explication de ces concepts théoriques sera suivie par une théorisation de la gestion des déchets et par une mise en relation entre ce chapitre et les thèmes abordés auparavant. Dans ce chapitre, seront ensuite proposées les hypothèses de travail pour terminer avec une explication de la démarche méthodologique choisie.

1.1 : Les différentes représentations du rapport entre l'homme et son environnement

En comprenant les interprétations humaines de la nature on réussit à interpréter le mode de production adopté par une société, étant ce dernier résultat de la vision homme-nature dominante dans une culture déterminée. Toutes les activités humaines sont basées, directement ou indirectement, sur le degré de respect de la nature et de la position que l'homme se donne du monde. La vision de l'instrumentalisation du territoire date du Moyen-âge en distinguant l'homme en tant que sujet et la nature en tant qu'objet. On peut supposer que ce fût un manque de coïncidences entre les besoins de l'homme et les nécessités de la nature à avoir causé la dichotomie homme – nature. L'idée de l'utilisation de la nature pour assurer la prospérité humaine continue sans se modifier jusqu'au moment où on aperçoit que l'accélération industrielle est telle à devenir une menace pour les générations actuelles et futures. La réponse fût alors de rechercher une nouvelle configuration sociale permettant la satisfaction des besoins humains sans attaquer ceux de la nature. La meilleure solution fût l'adoption d'un mode de développement où l'aspect le plus important est l'inclusion du concept de durabilité dans les trois piliers : économique, social et écologique. Les thèses du développement durable apparaissent en tant que nouvelle vision du monde la mieux adaptée pour la continuation de la vie sur terre. La vision anthropocentrée, dominante jusqu'à ce moment, vacille face aux conséquences qu'elle porte, directement et indirectement, dans la biosphère. Cette idée marque un moment historique de mise en doute du système productif et a comme but de former de nouveaux rapports entre les hommes et avec la nature. Il s'agit, par conséquent, d'une tentative de changement des représentations sociales et donc une révolution culturelle.

La vision du monde est conséquence de « la conscience de l'existence, qui accompagne toutes les activités humaines sociales de production et de reproduction des conditions d'existence » (LEDROUT, 1979, p. 80). Cette notion attribue ainsi une liaison causale entre la relation homme - nature et les représentations individuelles et collectives, dans une société déterminée, des rôles de l'homme et de la nature. Il n'existe donc pas d'idées innées relatives aux relations que l'homme doit adopter envers son environnement ;

chaque culture se caractérise par la vision du monde qu'elle adopte suite à des constructions mentales du rôle de l'homme dans le monde. Cette perception du cadre de vie se traduit alors dans les représentations sociales où se fondent les conceptions générales sous-jacentes d'une société. (LEDRUT, 1979).

1.1.1 : La vision anthropocentrée

Les racines de la vision anthropocentrée sont à chercher dans la Bible qui a longtemps promu une vision de l'homme étant le maître et possesseur de la terre : Dieu dit « faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toutes les bêtes sauvages et toutes les bestioles qui rampent sur la terre [...] Dieu les bénit et dit : soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la. » (GÉNÈSE 1, §26, §28). L'idée de la supériorité de l'être humain sur les autres espèces vivantes était la représentation dominante en Europe pour environ deux millénaires en permettant à l'homme de justifier ses actions d'exploitation des ressources naturelles étant celles-ci créées pour maintenir son bien-être. L'homme a, selon la Bible, obtenu l'autorisation divine de dominer comme bien lui semble la terre en la soumettant à ses désirs et à ses gestes. Le manque de responsabilisation de l'homme vis-à-vis de la nature, et des êtres vivants, est une particularité propre à notre société du premier monde qui a abouti à la révolution industrielle où la violation de la nature et l'évolution de la civilisation ont toujours été parallèles (JONAS, *Il principio responsabilità*, 1993, p. 5). L'usine gagne alors une puissance sans pareils étant le moyen par excellence pour la création des biens permettant la satisfaction des besoins de l'homme. La fabrique devient, dans ces conditions, le symbole de l'exploitation de l'environnement finalisée à l'accomplissement des aspirations humaines. La dichotomie entre homme et nature s'accroît davantage durant cette période où l'environnement devient uniquement la mine des ressources que les technologies sont capables d'y extraire. Le passage de l'artisanat à l'industrie amène les producteurs à exploiter de plus en plus la nature en alimentant l'appareil industriel de nouvelles matières et en quantité toujours plus grande. La domination de la nature et son utilisation pour parvenir aux fins économiques devient la condition sine qua non pour le progrès. D'un point de vue de l'imaginaire la nature est vue comme la base de sustentation de l'homme mais qui présuppose des efforts (chasse et agriculture) pour que l'homme puisse en tirer profit. Ces obstacles de la nature à la réalisation des besoins semblaient alors disparaître avec l'introduction des technologies ; les techniques s'avèrent alors comme la preuve de la supériorité de l'homme sur son milieu. La confiance en la technologie et son pouvoir émancipateur à la servitude de la nature sont, selon différents chercheurs, à la base même de l'illuminisme et des droits de l'homme (HOTTOIS, 1996, p. 186-188). La technocratie constitue la base de la vision anthropocentrée où la technique consent de plier les forces naturelles pour la réalisation des besoins posés par l'humanité.

La corrélation entre le développement économique et l'exploitation industrielle des ressources durant la période entre le XIX^e et le XX^e siècle, couplé par l'idée d'autorisation de l'homme à l'utilisation de la nature, a créé une double légitimité de l'utilisation des ressources pour les transformer en biens économiques au nom du progrès humain (CHIFFELLE, 2003). Encore on peut considérer que les preuves que cette production amenait dans la société (augmentation de la richesse, augmentation de la qualité et de la quantité des biens produits) étaient suffisantes pour attester la supériorité de l'homme et croire en la fin de la pauvreté.

La confiance en la science de la période de la révolution industrielle tire ces fondements des idées de Descartes qui voit dans la technologie l'indétrônable moyen pour d'exploitation de la nature « [...] connaissant la force et l'action du feu, de l'eau, de l'air, des astres, des cieux et de tous les corps qui nous environnent, aussi distinctement que nous connaissons les divers métiers de nos artisans, nous les pourrions employer dans la même façon à tous les usages auxquels ils sont propres, et ainsi nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature. » (DESCARTES, 1637). Ce modèle a été régulièrement invoqué en tant que loi à utiliser dans notre civilisation pouvant affirmer que l'homme trouve sa puissance dans l'exploitation de la nature grâce au savoir technologique. Ceci fût repris après par le positivisme scientifique de Auguste Comte, qui voit en la science le moyen garant du progrès de l'esprit humain et capable de toujours trouver des solutions aux problèmes. Auguste Comte glorifie le savoir scientifique et la technologie considérés comme les seuls moteurs garants l'évolution humaine. L'idée du technicisme qui en découle engendre une distinction bipolaire entre homme et nature du type sujet – objet où le savoir de l'homme prime sur la nature. Avec une image de la nature entièrement subordonnée à celle de l'homme, elle devient matière et localisation de l'action humaine. Le mode de pensée issu de la révolution industrielle introduisait ainsi la croissance économique comme seul paramètre établissant la « santé » d'un pays, où le produit intérieur brut était le seul mètre de mesure de la réussite nationale.

Les disciples d'un courant du développement durable considèrent que la nature n'a qu'une valeur instrumentale et que la technologie sera toujours en mesure de réparer les dommages causés par les générations passées et présentes. L'homme maintient donc une place centrale dans la prise de décision selon ces thèses; d'où un retour à la vision anthropocentrée où l'homme est, à la fois, destructeur et sauveur de la Terre. Cette théorie, dite de la durabilité faible, voit dans la substitution du capital naturel en capital économique la solution à tout problème d'extinction des ressources naturelles. L'environnement devient alors substituable avec l'éducation ou avec de l'argent (SOLOW, 1993); la sphère économique englobe ainsi la sphère sociale et environnementale étant le capital économique le capital s'imposant sur tous les autres. Le progrès économique passe au premier plan et devient la base sur laquelle appuyer toute évolution humaine et environnementale. L'important est que le stock de capital total (humain, physique et social) s'accroisse, ou qu'il reste constant, dans le temps. La génération actuelle consommerait donc du capital naturel et, en contrepartie, lèguerait aux générations future plus de capacités de production sous forme d'équipements, connaissances et de compétences avec une substitution du type de capital (de naturel à humain). Les théories néoclassiques donnent, en définitive, une image du développement durable lié à la non-décroissance orientée vers la transmission des capacités techniques et du capital économique.

La *règle de Hicks, Hartwick et Solow* indique qu'il y a une augmentation de capital si le montant de l'épargne investi est supérieur à la dépréciation du capital global (humain, artificiel et naturel). La *règle de Hartwich* stipule, par exemple, que l'utilisation des ressources épuisables est permise dans le cas où la rente qui est perçue est utilisée pour être réinvestie dans du capital technique. La substitution en capital artificiel du capital naturel permettrait de garantir aux générations futures un développement soutenable avec la satisfaction de leurs besoins à partir du capital artificiel crée et des ressources naturelles restantes. La scission entre homme et nature se fait du moment où l'on considère que le capital naturel peut devenir capital humain (plus-value) et que l'épuisement des sources énergétiques et des matières est toléré s'il y a une substitution en capital. Le progrès technologique serait alors le principal moteur de la croissance par la substitution de capital naturel en capital artificiel. Sans ce mécanisme de transformation et de valorisation du capital crée par l'homme le système économique présent pourrait se dégrader au point que le style de vie régresse. La durabilité faible voit donc dans l'hyper-protectionnisme des écologistes la crainte de la

destruction de l'économie contemporaine. Ainsi on peut supposer deux scénarios : soit la technologie sera toujours en mesure de trouver de nouvelles ressources à exploiter, soit la dégradation et l'épuisement des ressources traditionnellement utilisées portera les machines au manque de inputs. La régression de la productivité deviendra alors le prélude d'une remise en question de la capacité humaine d'être le maître et possesseur de la nature.

Encore aujourd'hui certains chercheurs prônent une vision de la centralité de l'homme sur son milieu en rejetant tout aspect négatif de la société contemporaine sur l'environnement. Un des scientifiques les plus connus de ce courant est le danois Bjørn Lomborg; il propose des thèses révisionnistes, entre autres, sur l'état de la pollution dans le monde ainsi que sur l'utilisation des ressources naturelles qui ne devraient pas, à son avis, porter aux conséquences désastreuses décrites par les milieux écologistes (LOMBORG, 2001). Les révisionnismes des changements climatiques sont également nombreux et lancent régulièrement des hypothèses argumentées par des données pseudo-scientifiques afin de supporter le rejet du *Protocole de Kyoto* de certains politiciens (PIELKE, 2004). Malgré les accusations des médias spécialisés (*Nature*, *Science*, *Scientific American* etc.), ces thèses controversées ont pourtant des accueils positifs dans l'apparat politique et industriel (voués à la production industrielle sans freins législatifs). La relativisation de la protection de l'environnement est souvent adoptée par les milieux économiques qui voient dans la technologie et l'autoréglementation économique la meilleure solution.

1.1.2 : Le changement

Le changement du rôle de l'homme sur la terre surgit avec le courant littéraire du romantisme allemand du XVIII^e – XIX^e siècle concevant une nouvelle sensibilité de l'environnement vu comme une merveille pour l'homme et pas comme un lieu hostile à exploiter. La nostalgie de la proximité entre nature et société et le retour à une société pré-moderne du romantisme cherchent donc de replacer l'homme au sein de la nature comme conséquence du rejet à la société industrielle naissante. La place de l'homme n'est plus au centre du monde et la nature prend de la valeur grâce à la contemplation du paysage. C'est dans ce contexte philosophique qu'on commence à réévaluer l'action de l'homme modificatrice (voir destructrice) du milieu naturel qui, quelques années plus tard, portera enfin au courant de l'écologie.

Les courants contestataires de l'exploitation inconditionnelle de l'environnement pour alimenter l'industrie naissent dans les années 1960-70. La première dénonciation, publique et de résonance internationale, relative aux effets des actions humaines sur l'environnement remonte à 1962. La biologiste américaine Rachel Carson écrit un document dans lequel elle dénonça les effets néfastes des pesticides (surtout le *DDT*) sur la biosphère. La thèse principale de son étude est que l'utilisation incontrôlée de ces substances provoque la mort non seulement des insectes mais aussi des animaux et des hommes vivant dans les campagnes (CARSON, *Silent Spring*, 1962)¹¹. L'ouvrage de Carson signala également la désinformation pratiquée par les industries chimiques cachant le risque de développement du cancer dans l'être humain pour ne pas renoncer à la vente de leurs produits (CARSON, *Silent Spring*, 1962, p. 235-243). Elle critique aussi l'attitude des autorités gouvernementales acceptant les rapports des industries sans les confronter avec la réalité en permettant indirectement ces pratiques dangereuses (CARSON, *Silent Spring*,

¹¹ Selon l'association "Modern Library" le livre de Carson est le cinquième meilleur bouquin écrit depuis 1900.

1962, p. 262-275). En touchant le grand public, car diffusée par le magazine *The New Yorker*, cette publication provoqua une indignation telle à créer un débat national (en 1964) sur la protection environnementale, sur la responsabilité de la science ainsi que sur les limites du progrès technologique. En contrepartie des industriels (*Monsanto, Velsicol, American Cyanamid*) et des revues connues (*The Time, Reasons*) allaient jusqu'à accuser Carson d'être une femme hystérique et estimaient qu'en suivant ses thèses on se retrouverait vite à l'ère de la pierre. Comme le souligne Al Gore, les critiques et les attaques contre Carson ne doivent être vues qu'en tant que réaction à ses écrits contre l'orthodoxie technocratique selon laquelle l'homme est le centre de l'univers et patron de la nature (in Introduction (CARSON, *Primavera silenziosa*, 1999)). Quand le président John F. Kennedy institua un comité d'experts pour évaluer si les hypothèses de Carson étaient fondées, on avait déjà vendu plus d'un demi-million de copies de son ouvrage. Différents citoyens commencent à s'organiser en groupes de défense de l'environnement avec comme objectif de pousser le gouvernement à interdire l'utilisation du *DDT*. Ces premières réunions de personnes sensibilisées sur les aspects de la dégradation de l'environnement voulant faire changer les choses, constituent les premiers pas pour la création des mouvements écologiques. La conséquence en USA des critiques de Carson ont été la promotion du *National Environmental Policy Act* et l'interdiction de l'utilisation du *DDT* en sol américain. La première tentative de protection environnementale débouchait donc à des conséquences positives par l'introduction de nouvelles lois par les autorités gouvernementales. La pression politique de la société civile sur ses autorités réussissait ainsi dans son but de protection écologique avec donc une gouvernance dont le résultat est celui attendu par ses promoteurs.

Selon François Mitterrand la date clé de la prise de conscience que la terre est vulnérable à l'homme est à reconduire au premier vol de la mission *Apollo* de 1969 car « jamais regard humain n'avait contemplé notre planète de si loin, jamais elle n'avait paru si petite, si fragile » (Colloque Ecologie et Pouvoir, 1989). La terre vue depuis l'espace donnait ainsi une nouvelle image de la planète vue pour la première fois en tant qu'unité. Le lien entre Terre et homme apparaît alors comme conséquence de la prise de conscience de la petitesse de l'homme face à son environnement. La planète bleue est alors perçue en tant que cadre de vie de l'être humain où la mort (ou la destruction) du milieu portera indéniablement à la mort de l'homme. La recherche de relations de type symbiotiques avec la terre devient alors nécessité pour assurer la survie de l'homme sur la planète qui l'a généré.

1.1.3 : L'écocentrisme

L'être humain est une espèce relativement récente sur la terre mais elle a déjà compromis le fonctionnement de plusieurs écosystèmes, et menace de continuer la dévastation de la terre en l'exploitant jusqu'à son épuisement. Contre ces comportements suicidaires de l'homme voulant vider son système de sustentation, certains philosophes proposent un changement radical du mode de vie de l'humain. Le rôle de l'homme devrait alors passer de « parasite de l'environnement » vers une « coexistence de type symbiotique avec la nature ». En ce sens notre survie serait conditionnée par un bouleversement culturel, une révolution des idées donc, de notre rapport avec la biosphère pour ce qui concerne la gestion des ressources dont le but est de garantir un avenir à l'humanité. L'idée sous-jacente de l'écocentrisme est de reconsidérer le rôle de l'homme dans la biosphère en le rangeant au même niveau que les autres espèces vivantes. Le débat éco-centriste se fonde essentiellement sur la détermination du « droit de la nature » ainsi que l'éclaircissement des valeurs instrumentaux et intérieurs aux objets naturels.

Différents théoriciens affirment que le XX^e siècle se caractérise par un rejet culturel de la technologie en engendrant des phénomènes de phobies relatives à la technocratie vue désormais comme une créature monstrueuse de la modernité (HOTTOIS, 1996, p. 177). L'hostilité vers la technoscience porte à des phénomènes de clôtura et à l'idée de vouloir regagner les valeurs et le style de vie des cultures traditionnelles. Le malaise de la société humaniste envers la technologie serait à reconduire à une évolution technique plus rapide que celle culturelle portant à des malentendus se traduisant en rejet de l'inconnu (SIMONDON, 1958). La naissance et la démocratisation du courant de l'écocentrisme pourrait s'expliquer par une mise en doute des aspects positifs de la technologie suite aux accidents majeurs survenus dans les années 1980. Probablement ce rejet a été alimenté par les médias qui ne discourent que sur les accidents majeurs et seulement en dissertant sur leurs aspects catastrophiques (et rarement on s'interrogeait sur les solutions en termes d'amélioration). Dans ce sens le thème de l'environnement passe soit dans la catégorie journalistique « *faits divers* » soit au « *débat politique* » mais rarement au « *problème écologique* » au sens stricte, ou à l'explication pédagogique pour les spectateurs. Pareillement, les mouvements verts sont souvent vus comme des réactions à l'émergence écologique de la planète et seul rarement comme conséquence d'un changement de fond des idées de la société.

Avec l'alarme écologique de Tchernobyl où le nuage contaminé a rendu évident, même aux plus sceptiques, qu'une catastrophe environnementale peut être inattendue et qui touche des personnes habitant à des milliers de kilomètres du lieu de pollution, les mouvements de défense de l'environnement gagnent l'image de défenseur des catastrophes. Ainsi le rapprochement entre toute catastrophe naturelle (pluies acides, hurricanes, avalanches, inondations etc.) et les actions humaines sert à prouver la nécessité de trouver des styles de vie adaptés à la biosphère avant que celle-ci nous détruise (LANGER, 1988). Les menaces potentielles de l'essence et de l'existence de l'homme par la technologie donnent une grande responsabilité à l'être humain car il a les moyens pour irrémédiablement détruire le monde (JONAS, *Das Prinzip Verantwortung: Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation*, 1984). Subséquemment toute action de l'homme devrait être régulée en fonction de la mise en péril des générations futures par la formule *in dubio pro malo* avec une responsabilisation quotidienne de l'homme où il doit donner la priorité du mauvais diagnostic sur le bon (JONAS, *Das Prinzip Verantwortung: Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation*, 1984). Jonas est devenu la référence majeure des courants écologiques qui s'appellent à la méfiance systématique contre la tendance de la société moderne de résoudre tous ses problèmes par la technologie et la science. La critique de la technologie, ou mieux d'une technologie pas orientée à la défense environnementale, naît dans les années 1970 avec les écrits de Jonas qui met en doute l'utopique *Prinzip Hoffnung* de Bloch (BLOCH, 1976) voyant en l'homme la possibilité de résoudre tous les conflits « Les possibilités apocalyptiques contenues dans la technologie moderne nous ont appris que l'exclusivisme anthropocentrique pourrait bien être un préjugé et qu'en tout cas, il a besoin d'être réexaminé. » (JONAS, *Das Prinzip Verantwortung: Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation*, 1984, p. 99). Ainsi on essaie de transformer l'agir humain par une nouvelle éthique de travail qui, toutefois, n'a pas encore eu l'écho espéré.

Les courantes éco-centristes (ou bio-centristes) cherchent l'adoption de la durabilité forte dans le comportement de notre société et, en particulier dans le *modus operandi* du système économique. Le capital naturel est vu, par les adeptes de cette doctrine, en tant que capital à préserver et qu'il ne peut ni doit être substitué par d'autres capitaux humains. La conservation du capital naturel critique pour l'existence humaine est la condition fondamentale pour garantir un certain niveau de vie aux générations futures (TURNER, PEARCE, & BATEMAN, 1994). L'écocentrisme vise essentiellement à garantir un héritage

aux générations futures par le comportement de conservation de la nature des générations actuelles. Il faut trouver de nouvelles formes de gestion des ressources visant la conservation de celles-ci pour la période la plus longue possible. La patrimonialisation du territoire dérive d'un intérêt particulier des acteurs sociaux envers le milieu naturel. En donnant une valeur symbolique à l'environnement l'homme crée de nouvelles représentations culturelles caractérisant la nature comme quelque chose de positif et attachée à l'homme. L'empreinte territoriale des actions humaines dépend du rapport de patrimonialisation que chaque individu adopte envers son milieu (SEBASTIEN & BRODHAG, 2004).

Bien que souvent dans la littérature occidentale on considère que le changement de l'idée que l'homme a de la nature, en passant d'une vision anthropocentrée vers une représentation écocentrée, soit à reconduire aux études de Carson repris par le *Club de Rome* et par le *Rapport Brundtland* ; des civilisations anciennes avaient déjà créé des sociétés durables. Les Maori de Nouvelle Zélande avaient déjà introduit dans leur société le principe de précaution et de respect de la nature qui se résumait dans le mot de « *Kaitiakitanga* » (ZERO WASTE, 2003, p. 2). Le concept de l'obligation pour les générations présentes d'assurer aux générations futures un avenir prospère par la préservation des ressources n'est donc pas une idée créée par les sociétés occidentales en crise ni la crise est la base pour théoriser et mettre en pratique cette idée. Ainsi bien qu'on considère que notre société soit la mieux développée, on a parfois besoin de se retourner aussi aux représentations que les sociétés traditionnelles considéraient depuis des millénaires.

L'histoire de l'île de Pâques (*Rapa Nui*) pourrait expliquer les motifs poussant les écologistes à la protection de l'environnement contre l'exploitation de ses ressources. Craignant les mêmes effets, mais à l'échelle globale, de la destruction des écosystèmes qui portent à des crises sociales et à des guerres civiles comme il en fût théâtre l'île, les écologistes cherchent des solutions pour le maintien et le rétablissement de la quantité de ressources naturelles présentes dans la biosphère.

1.1.4 : Les trois pôles du Développement durable et la recherche de l'harmonie

Apparu dans les années 1980 le concept de « *sustainable development* » n'a eu sa définition officielle que dans le rapport de la *Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement* (CMED, 1988) suite à la requête de l'*Assemblée générale des Nations Unies*. Le concept de développement durable a deux objectifs fondamentaux : « favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (CMED, 1988). L'objectif principal du développement durable est de concilier les courants anthropocentriques et écocentriques en proposant la recherche de solutions pouvant satisfaire les deux idéologies. Si le développement durable passe en tant que solution pour joindre les dynamiques sociales, économiques et écologiques au but de garantir un avenir prospère ; il n'est souvent considéré qu'un « principe normatif sans normes » en ne définissant pas « comment » l'appliquer ses principes dans la réalité (VIVIEN, 2005). La difficulté pragmatique des principes du développement durable donne aux détracteurs du concept la possibilité de le considérer comme une construction idéaliste de la réalité sans pouvoir l'implémenter. Dans les décisions d'aménagement du territoire, par exemple, les visions anthropocentristes et écocentristes continuent à peser lourd dans la balance des intérêts mis en jeu ; où habituellement l'épanouissement des uns correspond à la défaite des autres. En ce sens le développement durable devrait venir en aide pour la recherche de solutions viables pour les deux champs ; n'existant pas des associations et des partis de médiation représentant les concepts de développement durable, on laisse

souvent aux autorités la prise de décision. L'introduction dans le système législatif des concepts de durabilité reste, probablement, le seul moyen pour que le verdict final soit le plus équilibré possible.

La durabilité, dans les concepts précédents à la Conférence de Rio de 1992, se focalisait dans la recherche de solutions écologiquement et économiquement viables en considérant les besoins des générations futures dans les choix actuels (SEBASTIEN & BRODHAG, 2004). La dimension écologique est identifiable dans la protection de l'environnement par la pollution ainsi que par la diminution de l'utilisation des ressources naturelles afin de garantir aux descendants un niveau de vie meilleur (ou de moins équivalent) à celui d'aujourd'hui. La dimension sociale fût introduite dans les 27 principes de la Déclaration de Rio ; la durabilité concernait la dignité de la condition de vie des hommes qui doit être assurée par le développement durable (surtout le principe 5 sur la réduction de la pauvreté, le principe 8 sur la qualité de vie de tous les peuples. La cohésion sociale, en d'autres termes, l'harmonie entre différentes personnes devrait se coupler avec l'harmonie homme – nature par le respect des limites écologiques de la planète pour que les principes du développement durable soient établis (CMED, 1988). Quand une partie de la société civile cherche un rapport privilégié avec une des deux autres sphères (par une vision anthropocentrée ou écocentrée), des conflits peuvent naître entre les groupes sociaux en faiblissant la cohésion sociale)¹². C'est donc dans les années 1990 qu'il se crée le triptyque social – environnement – économie où chaque pôle reçoit le même poids dans le processus de prise des décisions.

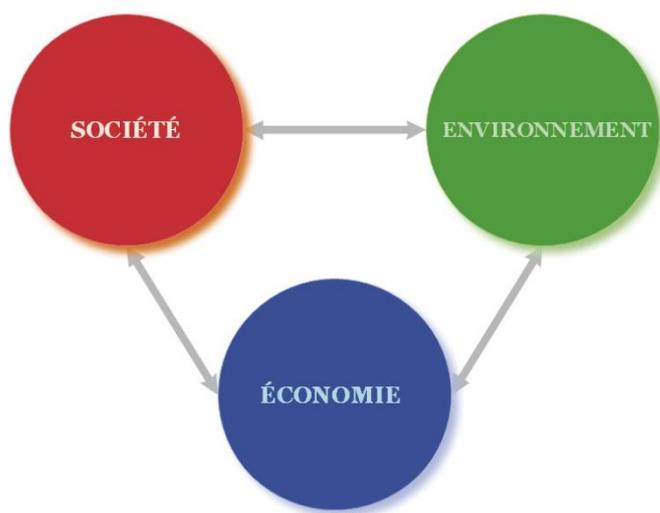


Figure 1 : Le concept multidimensionnel du développement durable

L'ancien Premier Ministre de Norvège Mme Brundtland, principale messagère du concept du développement durable, déclara publiquement que les politiciens d'Europe étaient encore sceptiques sur les effets de la pollution sur l'environnement et que « on se moquait de moi dans les cercles européens alors qu'il était déjà scientifiquement évident, à cette époque, que la pollution acide attaquait et le sol et les eaux souterraines » (Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs de France, 1989, p. 148). Malgré les premières résistances la théorie du développement durable prend de plus en plus d'importance et de légitimité en devant une « vision du monde » propre à la culture moderne occidentale. Le concept de développement

¹² Dont les racines idéalistes résident dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948.

durable naît d'une mise en discussion du système productif réglé sur des idéologies technocratiques où l'homme est perçu en tant qu'élément existant hors de la nature. Cette vision bipolaire est, selon Ledrut fautive car « Or on ne peut pas parler de l'homme comme une réalité distincte en tout cas de la nature à priori, et de la nature elle-même comme entité formant un couple avec l'homme que dans un système de différenciation bien déterminé » (LEDROUT, 1979, p. 82). Le développement durable a ainsi le mérite de promouvoir un rôle de l'homme social pas centré sur l'individualisme, où sa vie doit être orientée vers la conservation de l'espèce humaine dans des conditions de vie respectables.

Certainement notre société n'est pas encore prête à accepter des décisions qui vont limiter la satisfaction de nos besoins non fondamentaux avec, comme conséquence, l'interdiction de la consommation de produits non durables. La technique doit ainsi venir en aide à l'écocentrisme pour proposer les mêmes produits et services à un prix égal ou inférieur aux produits non durables d'aujourd'hui. Si personne n'est contre la recherche d'un environnement le plus sain possible et respectueux de tous les êtres vivants, la proportion des hommes prêts à changer leur mode de vie pour un inférieur est faible. L'homme moderne préfère ainsi espérer dans des changements technologiques plutôt que de se pencher sur l'utopie de limiter la consommation et de retourner à une société ancestrale pour protéger l'environnement. La prise de conscience écologique est donc présente et se développe mais souvent sans une application pratique car elle présuppose des contraintes du mode de vie capitalistique où l'homme demeure le maître et gestionnaire de la nature où la satisfaction des besoins par l'achat d'un produit prime sur tout.

1.1.5 : La santé et le développement durable

Dans la Méthode de Descartes, on trouve une importante phrase de contre-balancement des thèses d'exploitation économique qui fût longtemps oubliée « Ce qui n'est pas seulement à désirer pour l'invention d'une infinité d'artifices, qui feraient qu'on jouiront sans aucune peine des fruits de la terre et de toutes les commodités qui s'y trouvent, mais principalement aussi pour la conservation de la santé, laquelle est sans doute le premier bien et le fondement de tous les autres biens de cette vie; car même l'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps, que, s'il est possibles de trouver quelque moyen [sic] qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusques ici [sic], je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher » (DESCARTES, 1637). La santé de l'homme devrait donc être considérée comme le besoin fondamental orientant tout choix d'utilisation de la terre. La pollution, attaquant la conservation de la santé, devrait ipso facto devenir la première préoccupation de l'homme car elle ne permet pas un épanouissement complet de la personne. La santé peut aussi être considérée en tant que facteur économique dans le sens où en cas de maladie il y a une stagnation économique et sociale (TIZIO, 2004). Les politiques de défense de la santé entrent également dans la poursuite des objectifs du développement durable en réduisant la dégradation du « capital humain » (au sens de (SCHULTZ, 1961)). L'idée est donc que pour assurer une correcte évolution de la société il faut que ses membres soient en bonne santé pour qu'ils puissent améliorer leurs capacités de bien-être.

Les mesures pour protéger la santé de l'homme régissent deux principes fondamentaux : responsabilité et précaution. La responsabilité des pollueurs (et de ceux qui leur permettent de polluer) est, souvent, plus dépendante de la morale et de l'éthique des pollueurs que du domaine strictement légal. On

est aujourd'hui plus enclins à adopter des politiques préventives et protectrices pour après ne pas devoir adopter une politique curative. Ces idées trouvent des confirmations dans les pratiques de la gestion des déchets où le citoyen-pollueur n'est que faiblement responsabilisé de la pollution qu'il engendre. L'auto-culpabilisation est mal acceptée dans notre société d'où la difficulté du changement des comportements par ce stimulus. Souvent la population déclare se sentir personnellement touchée et sensibilisée par les problèmes environnementaux en promettant de changer ses habitudes mais, au moment de la mise en pratique, elle va refuser le changement en préférant donner la responsabilité de la pollution à quelqu'un d'autre. A ce propos on peut noter comme le 74 % des tessinois se montrait en théorie favorable à laisser la voiture à la maison pour combattre la pollution engendrée par les gaz d'échappement (La Regione Ticino, Inquinamento atmosferico e superamento delle soglie previste dalle ordinanze federali. Saresti pronto a rinunciare temporaneamente all'uso dell'automobile privata?) mais qu'au moment de l'application des mesures pour réduire la concentration d'ozone dans l'air telle la limitation de la vitesse sur les autoroutes à 80kmh fût vue négativement par le 59% des personnes (La Regione Ticino, Ozono alle stelle: sei disposto a circolare a 80 km/h in autostrada?). Il faut donc relativiser les résultats des sondages d'opinion où la majorité des examinés ne s'engagent que théoriquement dans l'adoption des mesures en n'aboutissant pas dans des changements de comportement. Probablement ce type de dissonance est relatif à la perception du degré où les mesures vont le toucher directement au moment de ses déclarations. L'acceptation des mesures est également déterminée par la sensibilité et l'implication personnelle des conséquences que les normes auront sur la vie de l'individu.

1.1.6 : L'accès au pouvoir du concept de durabilité

Le concept de développement durable s'est progressivement diffusé dans l'enseignement ainsi que dans la recherche empirique pour arriver aujourd'hui dans les médias en touchant un très large public (DA CUNHA, Développement durable : éthique du changement, concept intégrateur, principe d'action, 2003). C'est surtout dans les médias que cette notion est présentée comme une solution aux différents maux de l'homme moderne (la pauvreté, la pollution, l'économie dérégulée etc.). Cette démocratisation de la pensée de durabilité influence le monde politique actuel qui doit considérer le développement durable comme thème dans les messages électoraux et dans les actions politiques. La diffusion de l'enseignement des concepts du développement durable donne aux futures générations des connaissances théoriques sur les conséquences de la déréglementation du social, de l'économie et de l'écologie sur leur future vie ce qui, dans une vision optimiste, pourra modifier leurs comportements quand ils seront des acteurs dans le monde du futur. En effet le Développement durable cherche à établir de nouveaux comportements à adopter pour les individus en particulier en modifiant leurs valeurs, les styles de vie, l'usage du temps, le mode de production, l'utilisation des transports, le rapport social avec les autres personnes etc. Si dans l'enseignement obligatoire on adopterait des cours de « écologie » ou de « développement durable » on réussirait à rendre les jeunes conscients de leur empreinte dans le monde et à les influencer pour qu'ils puissent contribuer à la recherche du bien-être. En créant donc une éco-génération elle aurait les compétences intellectuelles pour garantir une gouvernance appuyée sur des thèses scientifiques personnelles et pas dictées par les émotions. Une nouvelle opinion publique consciente des enjeux de l'application du développement durable dans la pratique aurait aussi de nouvelles approches envers la production de déchets et des pollutions relatives à leur traitement. Le capital humain serait donc augmenté

en enseignant aux jeunes les bases de la durabilité, les nouveaux acteurs auraient des différentes médiations culturelles qui se traduisent probablement par la recherche d'un nouveau style de vie.

Aujourd'hui les partis écologistes et les associations de défense de l'environnement gagnent suffisamment d'influence sur l'opinion publique pour accéder au pouvoir politique grâce à une sensibilisation des citoyens à la protection de la nature. La responsabilisation publique crée le présupposé fondamental pour que la défense écologique entre dans les lois et qu'après elle soit obligatoirement appliquée dans les pays. Les préoccupations des citoyens de l'état de l'environnement sont progressivement devenues des aspects centraux dans les agendas des partis politiques. Si les Verts étaient des partis marginaux, et souvent taxé d'extrémistes, dans les années 1960-1970, suite aux répercussions des catastrophes industrielles sur la vie de chacun, les citoyens décident de les écouter et de partager certaines de leurs craintes. L'urgence de la situation environnementale actuelle fait imposer le concept de durabilité dans les agendas politiques en aboutissant à la protection de l'environnement dans l'apparat législatif et dans la constitution de plusieurs accords internationaux.

La notion de développement durable a connu, depuis son apparition dans le rapport Brundtland, un véritable succès mais elle a été transposée à toute problématique pour ce qui est le « bien » ou le « *politically correct* » (GAUCHON & TELLENNE, 2005). Le risque est alors que l'habitude fasse lentement oublier le sens originel du concept étant devenue son interprétation trop générique. Ce phénomène peut alors porter à des phénomènes de manipulation : étant le mot développement durable chargé de valeur positive, il peut être vicieusement employé pour justifier des pratiques douteuses en déclarant être celles-ci « durables »¹³. La tendance actuelle montre que, pour caractériser toute pratique ayant un rapport avec l'environnement qui doit être acceptée par le peuple¹⁴, on utilise ces expressions en souhaitant que la population soit mieux disposée à accueillir une nouveauté si celle-ci peut être classée en tant que « durable ».

¹³ L'adjectif "*durable*" peut être traduit en italien par l'adjectif "*sostenibile*".

¹⁴ On peut noter ce phénomène aussi dans le marketing avec la vente de voitures "*écologiques*", de lessives "*éco-compatibles*" etc.

1.2 : La gouvernance

Dans toutes les civilisations on décèle des entités politiques détenant un pouvoir institutionnalisé exercé sur la population d'un territoire donné. Dans l'État le pouvoir décisionnel d'une société réside dans une autorité auto-constituée ou formée avec le consentement populaire qu'on appelle généralement gouvernement. L'état est donc une forme d'organisation politique et juridique où le pouvoir exécutif est délégué par la population à un ensemble de personnes (l'institution dirigeante) chargées de la conduite de la collectivité. Le passage de l'état de nature des sociétés primitives à des sociétés organisées aurait, selon plusieurs grands philosophes illuministes¹⁵, ses origines dans l'établissement du contrat social où l'individu renonce à une partie de ses libertés pour établir une société basée sur les lois et leur respect. Le sacrifice des droits naturels s'établit uniquement avec la conviction de recevoir en contrepartie des répercussions positives dans leur vie. La puissance du gouvernement n'est légitime que quand son usage est utile à la société qu'elle représente (autorité de droit), autrement il s'agit d'une usurpation aboutissant à la tyrannie (autorité de fait) (DIDEROT, 1751). La subordination des citoyens entre eux s'établit avec la finalité de permettre le maintien de la société et l'épanouissement du bien commun, où la légitimité du rapport hiérarchique se fonde soit sur un contrat tacite soit sur un pacte entre gouvernants et gouvernés « le pouvoir n'est légitime que s'il résout ces difficultés, parce qu'il se trouve alors revêtir une utilité publique » (CABANES, 1993). La souveraineté du peuple reste inaliénable même après l'établissement d'une autorité, en démocratie le pouvoir ultime de décision reste ainsi aux citoyens qui, par les votations, pouvant choisir les conduites que le gouvernement doit entreprendre. Par analogie, quand l'opinion publique juge que les choix des autorités ne leur sont pas satisfaisants, il y a une crise du contrat social qui peut remettre en doute le pouvoir du gouvernement si les avis populaires ne sont pas écoutés. Selon Rousseau la seule forme de pouvoir politique légitime est celle qui trouve son fondement dans la volonté souveraine de sa population. Si on considère pour vrai que c'est en conséquence dans les cas contestables que l'autorité du pouvoir est mise en jeu et où interviennent les groupes civils pour orienter les décisions des institutions. La négociation entre les parties est nécessaire pour que le citoyen se sente partie intégrante du système. La société civile cherche alors un changement de politique publique¹⁶ (en anglais *policy*) pour le maintien de la démocratie contre un gouvernement du type *command and control*. La gouvernance devient alors le système pour imposer aux élus la décision populaire avec un rétablissement du rôle du pouvoir d'état. La désaffection populaire à la participation démocratique se forme souvent par les difficultés que la gouvernance rencontre dans son accès au pouvoir ce qui amène à la crise de confiance en les démocraties occidentales. Cette chute de crédibilité se répercute sur les partis politiques en tant que médiateurs entre les citoyens et les élus, à cause du manque de représentativité de l'opinion publique.

Les thèses philosophiques de George Hegel définissaient l'Etat en tant que structure institutionnelle étrange de la société civile (*bürgerliche Gesellschaft*)¹⁷, changent la vision traditionnelle de l'autorité étatique en adoptant la gouvernance en tant que modèle. Hegel critiquait l'ingérence de la société civile dans l'état car ce dernier ne doit pas devenir un simple tuteur des particularismes de la société civile et des

¹⁵ En particulier: Hobbes Thomas, Locke John et Rousseau Jean-Jacques.

¹⁶ Les politiques publique définies en tant que « les dispositifs tangibles (un budget, un droit, des institutions spécialisées) qui régissent un secteur de la société ou une activité (industrie chimique, agriculture, développement économique...), voire un projet (aménagement routier, ferroviaire) des dispositifs issus d'une fabrication sociale collective et complexe par des acteurs (individus, entreprises, associations) ou groupes d'acteurs et des institutions publiques voire des organisations internationales » (MASSARDIER, 2003).

¹⁷ (MARX, 1844) §261

besoins du peuple. Ainsi pour Hegel dans un état rationnel l'intérêt du particulier et l'intérêt universel se fondent, le citoyen renoncerait alors à ses intérêts personnels pour le fonctionnement de l'État. En considérant que c'est pas l'État à être basé sur les individus mais que les individus existent grâce à l'État dans la philosophie hégélienne le citoyen n'a pas droit d'accès aux décisions gouvernementales. La position critique de Karl Marx définissait un principe préconiseur de la gouvernance en considérant que c'est l'homme qui crée la charte constitutionnelle d'une société et pas que la constitution crée l'homme¹⁸. Cette phrase résume la pensée de Marx qui se sépare des philosophies de Rousseau, Spinoza, Hobbes et Hegel en affirmant que la participation des citoyens est une émancipation nécessaire pour fonder une nouvelle forme de démocratie. Les racines des concepts de société civile et de gouvernance peuvent donc être recherchées dans la pensée marxiste. C'est également à partir des réflexions de Antonio Gramsci, fondateur du parti communiste italien, qu'on commence à valoriser les mouvements sociaux et les associations non politiques comme des alternatives à l'hégémonie¹⁹ des bourgeois dans la culture et la politique

La préoccupation de l'opinion publique pour les dangers de la pollution révèle de la peur du citoyen commun envers les technocrates (TRICART, 1981, p. 266). L'homme en ayant une puissance inégalée d'intervention dans l'écosystème ne doit pas être sans un cadre légal limitatif aux excès. Souvent c'est à l'opinion publique de réclamer aux autorités l'adoption de nouvelles normes pour la protection de leur cadre de vie. Cette sensibilisation du peuple est souvent poussée par des réactions de peur à des catastrophes.

1.2.1 : La naissance de la gouvernance

L'idée de gouvernance se développa dans les années 1970 – 1980 au moment où les organismes internationaux décident d'engager le peuple dans le difficile processus de gestion des problèmes concernant la population mondiale. Dans les années 1970 la contestation de la *main invisible* de Adam Smith, peut être vue comme l'exorde de la gouvernance car la population n'accepte plus d'adopter une attitude passive selon laquelle les intérêts de l'économie vont indirectement bénéficier tout le monde. Cette volonté d'établir de nouveaux réseaux d'acteurs décisionnels en passant d'un cercle d'experts à la population entière a donné à l'idée de gouvernance une montée en puissance.

La notion de gouvernance suscita immédiatement un grand intérêt dans la sociologie, et puis dans la géographie, en devenant un concept source d'inspiration exhibant une nouvelle vision de la démocratie (KHOSROKHAVAR, 1998, p. 117 - 118). Le concept de gouvernance a eu un grand succès surtout après l'adoption du terme par la *Banque Mondiale* et l'*OCDE* qui voit dans cette innovation un moyen pour améliorer la situation politique des pays d'Afrique (BANQUE MONDIALE, 2007). Le terme de « *bonne gouvernance* » est défini comme « the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development [...] involving both the public and the private sectors. » (ADB, 1995, p. 3).

¹⁸ « Wie die Religion nicht den Menschen, sondern wie der Mensch die Religion schafft, so schafft nicht die Verfassung das Volk, sondern das Volk die Verfassung. » (MARX, 1844, p. § 231)

¹⁹ Hégémonie (ou *Leadership*) : concept indiquant la domination totale d'un groupe sur les autres groupes, avec ou sans menace d'actions de force, qui porte à une influence du groupe dominant sur les groupes dominés.

1.2.2 : Le concept de gouvernance

Le mot français gouvernance dérive étymologiquement du terme anglais *governance* indiquant le pilotage des bateaux. En appliquant ce signifié à la politique, par gouvernance on entend le pilotage du gouvernement par le citoyen avec un alignement des actions politiques aux exigences citoyennes. Dans son utilisation actuelle, ce terme est un anglicisme. Il désigne une manière d’aborder la question du gouvernement qui ne donne pas la priorité à l’art de gouverner et aux techniques de conduite de l’action mais aux relations entre dirigeants et dirigés, notamment la société civile et l’état » (PECQUEUR, 2000). La gouvernance est à la fois contrat, coopération et partenariat entre une pluralité d’acteurs privés et publics (ALLEMAND, 2000). Le concours des citoyens dans une nouvelle forme de forum romain où « la démocratie grâce à la participation de la société civile devient une nouvelle conception du progrès humain et social » (ANDREANI, 2001). La société civile, en représentant les intérêts des différents secteurs et des multiples acteurs sociaux, définit un nouveau contrat social avec une refondation politique via la gouvernance. Le but est d’assurer « une meilleure efficacité des actions et des politiques publiques fondées sur la contractualisation des termes de l’action publique » (CABANES, 1993). Un terme qui est « le meilleur vocable pour rendre compte d’une réelle attente citoyenne de changements dans les comportements politiques et la gestion publique » (CABANES, 1993, p. 22).

La gouvernance cherche d’abattre le système hiérarchique vertical de type pyramidal de l’autorité « il n’est plus question aujourd’hui, pour les citoyens des sociétés démocratiques, d’accepter que l’intérêt public soit uniquement pensé du haut, via les systèmes administratifs imperméables à la négociation, au partenariat ou à la coopération » (WEMAERE & RUANO, 2004). Les promoteurs de la gouvernance présentent le gouvernement « avant – gouvernance » comme un système pyramidal où l’opinion publique n’avait aucune valeur décisionnelle étant soumise au pouvoir politique, ce qui ne correspond pas forcément à la réalité (DESAGES, 2007).

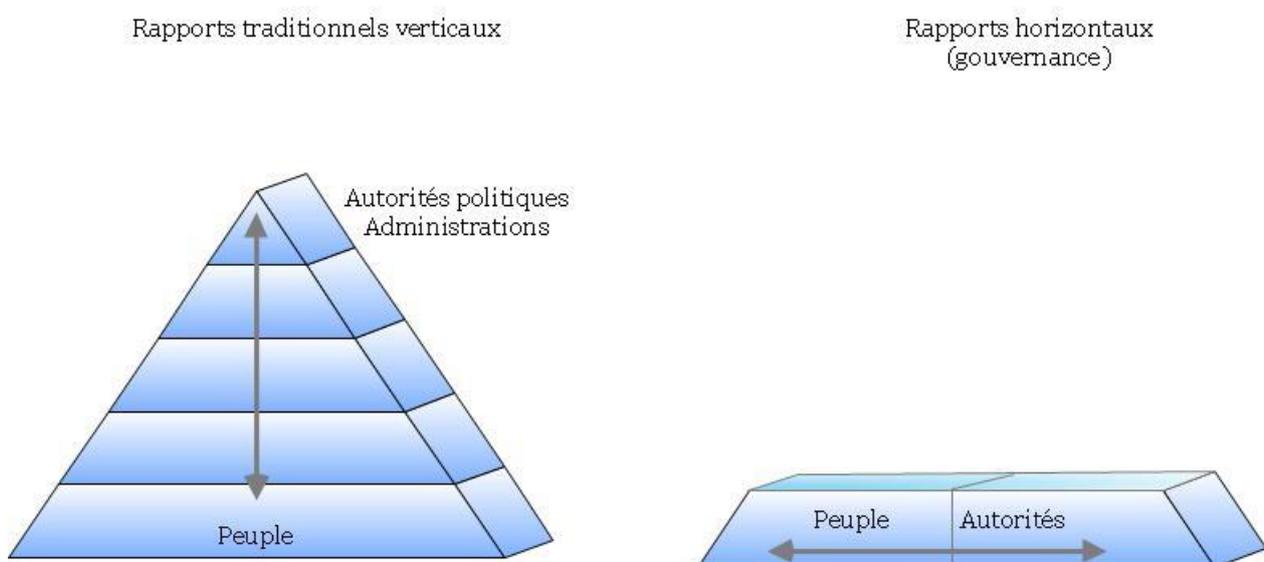


Figure 2 : Les rapports entre citoyens et autorités sans et avec gouvernance

La gouvernance est dans ce cas une forme d'action publique où l'autorité légitime interagit avec les acteurs sociaux dans le processus d'élaboration des décisions relatives aux politiques publiques. L'idée démocratique de la gouvernance réside dans l'opinion que « tous sont aptes à décider ou doivent le devenir par l'éducation » (TALBOT J. , 1998, p. 132) d'où la légitimation de chaque individu au recours contre les décisions des autorités.

La gouvernance peut aussi être vue comme une approche visant à rendre attentif le gouvernement de la volonté populaire par une voie directe (participation) et non par une voie indirecte (par les sondages d'opinion). Selon Le Gales « la gouvernance urbaine signifie la prise en compte du déplacement des barrières entre acteur public et acteur privé et le brouillage des repères traditionnels » (LE GALÈS, 1995, p. 60). il s'agit d'une nouvelle forme de démocratie où le pouvoir public ne rend plus uniquement des comptes à la majorité des citoyens qui l'ont élu, et aux lobbies qu'y sont attaché, mais aussi aux groupes d'acteurs sociaux qui ne l'ont pas élu. En ce sens c'est probable que les acteurs sociaux qui interviennent dans les manifestations d'objection aux décisions des institutions ne sont pas ceux qui sont représentés par les politiciens, mais les minorités électorales qui exigent que leur opinion soit entendue. Vu sous cet angle la gouvernance est un moyen démocratique fondamental pour garantir aux citoyens un contre-pouvoir vertical (du citoyen vers l'état) souvent oublié dans l'histoire. La perte d'autorité qui lui permettait d'imposer sa volonté est perdue en faveur de l'exercice d'une démocratie plus directe ; l'échange comme permutation de l'autorité permet au gouvernement de gagner la confiance du peuple car légitimer ce dernier à la discussion équivaut à lui montrer d'être attentif à ses problèmes et de l'écouter. En ce sens la gouvernance est un moyen de se rapprocher du peuple. L'instauration de nouveaux réseaux non politiques entre gouvernement et citoyen peut être un moyen de justification des actions ce qui consent de mieux expliquer les raisons cachées derrière les décisions publiques et ainsi de les faire comprendre au peuple.

Les politiciens sont alors pris dans deux logiques contradictoires : d'une part, cette il y a une minorité d'opposants visibles (par les médias) qui les contraignent à prendre en considérations leurs aspirations, mais, au même moment, ils doivent faire face à ce que je vais appeler la majorité invisible c'est-à-dire ceux qui ont soutenu leur programme qui n'ont pas une visibilité médiatique se tenant à l'écart de la discussion. La solution passe alors dans la négociation entre acteurs dont on verra les enjeux. La transparence des raisons ayant motivé le gouvernement dans une prise de décision pourrait être un élément diminuant les réactions d'opposition populaire. En USA, par exemple, les agences autonomes de réglementation du droit administratif sont obligées à publier les raisons motivant leurs choix selon le principe du « *giving-reasons requirement* » (CARDINAL & ANDREW, 1998, p. 110). Si ce principe serait appliqué à tous les niveaux du gouvernement, le citoyen aurait un droit d'accès indirect à la prise de décision, certes en tant que « spectateur » ce qui est déjà mieux que d'être uniquement « objet » de la prise de décision. Quand un gouvernement considère que la gouvernance est un élément indiscutable pour justifier ses actions, il y a des processus secondaires qui se forment. D'abord il y a une nouvelle éthique basée sur la transparence qui se met en place pour que les citoyens soient informés sur tout ce qui concerne les actions administratives et politiques. En effet pour qu'un dialogue entre les parties soit honnête et ouvert il faut que tous soient renseignés « Les tenants de la contestation placent leurs espoirs davantage dans la transparence, l'accès et l'ouverture des activités administratives » (CARDINAL & ANDREW, 1998, p. 110 - 111). La contribution du citoyen doit être appariée par des actes de transparence des autorités où au citoyen est garanti l'accès aux informations.

Il y a deux courants de gouvernance : une élitiste, l'autre participationniste. La gouvernance élitiste définit que « la population n'est pas assez intelligente, compétente et informée, bref, qu'elle qu'en soit la raison, qu'elle n'est pas capable de participer vraiment aux décisions » (TALBOT J. , 1998, p. 132). Ce courant affirme aussi que « si trop de monde s'en mêle, la démocratie elle-même est en danger d'anarchie » (TALBOT J. , 1998, p. 132), les acteurs sociaux qui interviennent dans la prise de décision en tant que partenaires avec le gouvernement devraient, selon cette théorie, être uniquement les « personnes informées des faits ». Ces personnes ne seraient pas motivées par les sentiments ou par des connaissances partielles, étant des scientifiques discutant de leur matière de travail. La délégation du pouvoir contestataire passerait donc par les scientifiques qu'il répute dignes de confiance. Pour que cette participation soit constructive, il faudrait une transparence politique mais aussi scientifique ; l'acteur social devrait disposer du maximum d'informations possibles pour orienter ces choix. On a alors deux scénarios possibles : une gouvernance de type scientifico-technique où les scientifiques (des experts donc) mettent en doute la décision politique, ou bien une gouvernance du type émotif où l'acteur social est poussé par des sentiments dans ses actions de contestation des décisions politiques. Il ne s'agit pas d'une différence entre rationalité et irrationalité relative aux bases intellectuelles sur lesquelles les acteurs sociaux s'appuient, mais uniquement une différence qualitative des motivations. Disposer de preuves scientifiques, pour appuyer les argumentations dans la prise de décision, offre à un acteur une compétence compréhensible dans le débat ; mais les motivations psychologiques sont également à prendre en considération étant celles-ci plus passionnées pour l'individu. Si les arguments scientifiques et les arguments émotifs vont dans la même direction (opposition à un projet), il y a moins de friction dans la prise de décision. Au contraire des complications peuvent apparaître dans une situation où le choix s'impose entre soit une solution techniquement discutable mais qui satisfait les besoins émotifs du peuple, ou encore dans une solution techniquement intéressante sans satisfaction publique. C'est pour ce motif que les groupes de pression cherchent toujours à coupler le sentiment populaire de révolte par des arguments scientifiques, avec le but de gagner en légitimité technique et ne pas être accusé de populisme.

La participation civique dans l'état est encouragée dans les démocraties occidentales voyant dans la gouvernance une méthode pour garantir le respect des droits des citoyens. Dans plusieurs traités internationaux on a introduit le thème de la gouvernance afin que les autorités soient obligées de coopérer avec leurs citoyens ; le *Traité Constitutionnel de l'UE*, par exemple, indique à l'Article I-47|2 (Principe de démocratie participative) que « Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile. » (UNION EUROPEENNE, 2004). Analogiquement la *Convention de Aarhus*²⁰ établit que les citoyens ont acquis désormais des droits d'être renseignés et de participation devant être garantis par la législation. Le droit d'accès aux informations, de participer aux séances et d'accès à la justice en matière environnementale sont des nouveautés pour la plupart des nations ayant signé la convention « right to access to information, public participation in decision-making, and access to justice in environmental matters in accordance with the provisions of this Convention » (art.1). Les autorités gouvernementales sont obligées de promouvoir la participation du public à la prise de décision (art. 6, art. 8) en les informant sur les analyses effectuées sur l'état de l'environnement et sur les analyses coûts-bénéfices du projet (art.2). Un projet ayant un impact environnemental important tel une UIOM est, selon la Convention de Aarhus (annexe I), une raison suffisante pour que les citoyens aient un

²⁰ Qui développe le principe 10 de la Convention de Rio sur l'accès à l'information.

accès complet aux documentations du projet (notamment à l'examen d'impact). Cet instrument légal permet de légitimer la gouvernance environnementale et, donc, même la gouvernance issue du syndrome NIMBY. En Suisse la *Constitution fédérale* garantit le « droit au referendum » (art. 147) pour que le peuple ait la possibilité de faire opposition aux lois proposées par le *Parlement fédéral* (voir également Loi sur la consultation (LCo, 2005)). Le but du referendum est la consultation populaire, par le vote, relative aux décisions administratives, il s'agit d'une méthode assurant la gouvernance. La procédure de consultation populaire est la forme de gouvernance par excellence, si cette prise en charge des craintes populaires par les externalités produites il faut trouver une médiation entre les acteurs afin de légitimer le besoin des dirigés et des dirigeants.

1.2.3 : Les politiciens et leur rôle dans la gouvernance écologique

L'objectif principal d'un parti politique est la conquête du pouvoir gouvernemental, pour aboutir à ce résultat, il faut qu'il ait un soutien de la population « l'objectif premier d'un parti est la conquête du pouvoir, les partis sont donc obligés d'associer dans leur programme la satisfaction d'intérêts divers. Ils doivent inclure dans leurs programmes, les revendications des groupes de pression les plus opposés » (GRAIFF, 1994). La volonté de désigner aux urnes un politicien, plutôt qu'un autre, est donc motivée par l'acceptation des thèmes qu'il propose, mais également par le sentiment de proximité intellectuelle et morale du politicien avec ses votants. Pour ce motif dans leurs programmes électoraux ils doivent se présenter comme les personnes les plus représentatives possibles des intérêts populaires.

En démocratie la légitimité de l'autorité fonde ses racines dans les élections ; ce modèle reposant sur le suffrage universel est aujourd'hui bouleversé par la gouvernance se superposant à l'élection en tant que moyen de communication de l'acceptation du peuple pour telle ou telle autre action politique (GATELIER, 2005). Avec la gouvernance les politiciens ont l'occasion pour se présenter, pendant leur mandat, en tant que défenseurs des motivations populaires en vue des élections futures. Ils pourront alors exploiter cette défense comme preuve de leur engagement à l'écoute de la population. Le citoyen préoccupé par la présence d'un générateur de risque dans son territoire (comme une usine polluante), demande à ses élus une intervention pour amoindrir le sentiment d'inquiétude en s'attendant que les politiciens fassent une pression à l'intérieur du gouvernement pour que le projet soit abandonné. En ce cas on aura alors la confirmation que les élus sont à l'écoute des préoccupations de ses votants en donnant un rôle d'élu-protecteur à l'homme politique en question. L'absence de cette figure protectrice peut être court-circuitée en créant un groupe de pression agissant au niveau du gouvernement dans la phase de la prise de décision. En cas de réponse positive avec l'élimination du problème le citoyen aura l'impression qu'il fait partie d'une société attentive à ses préoccupations.

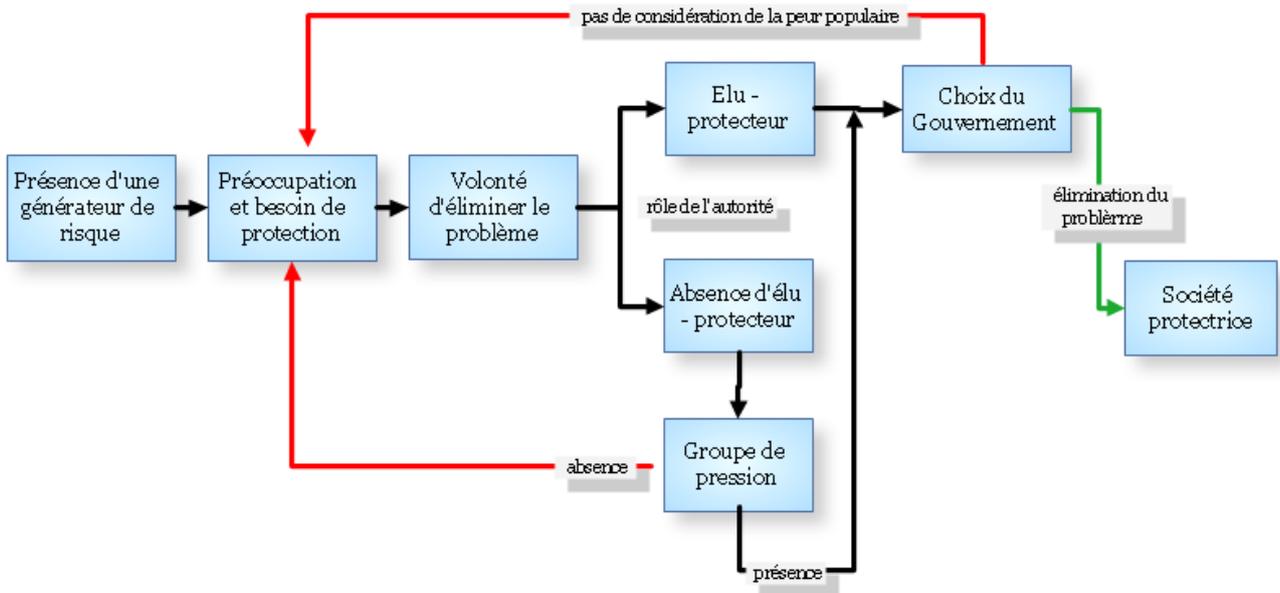


Figure 3: Le rôle du politicien dans la gouvernance en cas de NIMBY

La victoire électorale devient alors la traduction des légitimités précédemment acquises durant les phases où s'exerce la gouvernance. L'érosion de la légitimité des acteurs politiques au pouvoir passe aussi par les pressions des partis politiques qui, s'associent en même temps que la population mobilisée, dans la critique du travail de l'autorité élue antérieurement. Il y a alors différents jeux politiques qui peuvent être mis en place : soit c'est le parti entier qui soutient la cause d'où une orientation des actions politiques vers la défense du territoire, soit une personnalisation de l'action car il y a un (ou plusieurs élus) qui se détachent de la position du parti central pour adhérer à l'opposition à titre personnel. Quand l'opposition à un projet est du type NIMBY, avec une grande participation de la population locale, pour l'homme politique il y a alors la possibilité de gagner de nouvelles voix électorales mêmes parmi les adeptes de partis opposés. Vu que la population a comme aspiration d'interdire la création d'une usine d'incinération des déchets, l'incinérateur devient un argument politique que les partis peuvent exploiter pour se montrer du « côté du peuple ». Ainsi le fait d'avoir lutté contre l'incinérateur devient synonyme de lutte pour la population et utilisé en tant qu'argument électoral dans les votations suivantes. La recherche du clientélisme des politiciens en accordant des faveurs à la communauté avec l'objectif d'après obtenir des votes, est souvent un enchaînement souhaité de l'intérêt des partis pour la gouvernance.

Souvent on pense que les élus municipaux sont plus proches avec leurs concitoyens par rapport aux élus cantonaux ou nationaux (MAISONNEUVE, 2004, p. 58). En côtoyant la population qu'ils desservent, les maires et le conseil municipal, devraient garantir un avenir prospère à la ville par le fait de partager la situation sociale, économique et environnementale de ses citoyens. Le gouvernement local assume importance plus grande que le gouvernement national grâce à la proximité entre élu et citoyen (BANOVETZ, 1978, p. 32). Ce conflit d'intérêt n'est pas perçu comme dérangeant dans le cas où ils agissent pour la protection de leur communauté de toute atteinte possible, au contraire le citoyen aperçoit une trahison quand les élus préfèrent au bien du peuple un gain personnel ou lié aux membres de sa famille.

1.2.4 : Les Stakeholders

La figure économique des *Stakeholders*²¹ regroupe les clients, les fournisseurs, les financeurs, etc. sans lesquels une entreprise ne pourrait pas survivre. Parmi ces personnes qui ont un intérêt économique dans une industrie il faut aussi mentionner les groupes d'intérêt externes (ou groupes de pression). Pour le bon fonctionnement d'une entreprise, elle doit justifier ces choix à cet ensemble d'acteurs pour que la relation entre entreprise et *Stakeholders* soit prolifique. Par *Stakeholder* on entend donc tous les sujets et organisations qui peuvent, positivement ou négativement, influencer le succès de l'entreprise ou qui sont influencés par l'impact de l'entreprise. L'entreprise doit faire participer, et convaincre, les *Stakeholders* auxquels elle est dépendante. Elle rend donc des comptes selon le principe *Principle of Who or What Really Counts*, en ce sens l'entreprise n'entre pas uniquement en interaction avec les acteurs économiques mais aussi avec les acteurs du milieu socio – politique dans son fonctionnement. L'industrie doit se charger de donner le plus possible d'informations (principe de transparence) aux *Stakeholders* et, selon les cas, avec un message simple, mais surtout convaincant, pour que ses *Stakeholders* soient rassurés de son opérât et qu'ils l'approuvent.

En appliquant cette théorie du marketing à un incinérateur à gestion publique, la figure du *Stakeholder* s'applique en général au citoyen et particulièrement au riverain de l'usine. Si pour l'entreprise ce qui est important est le processus productif, pour l'état l'aspect fondamental est la prise de décision des futures actions publiques. L'autorité publique devrait alors prendre en compte ses résidants dans le processus décisionnel en les informant et en considérant leurs opinions afin d'éviter une crise de confiance dans les institutions. Pour un projet d'un incinérateur il ne faudrait pas seulement expliquer les enjeux à ses riverains mais aussi à toute la population cantonale étant celle-ci le futur « client » de l'UIOM. Si la population montre alors un intérêt, et fait des propositions de travail, il faudrait prendre la décision qu'on pourrait définir de type *Stepwise*²² où la décision se matérialise en différentes phases où chaque étape est le résultat d'un compromis. En consultant les citoyens, le gouvernement partage la responsabilité des actions et des risques avec le public car par leur participation ils peuvent accepter la construction de l'usine mais aussi ses conséquences. Si le public ne participe pas activement dans les conférences, les médias etc. la faute ne tient qu'aux citoyens ; en effet si le gouvernement n'a pas un feedback de ses citoyens il peut présumer que ses décisions sont valables et acceptées d'où l'adoption des décisions.

On peut caractériser différents types de *Stakeholders* selon les répercussions auxquelles ils peuvent être sujets par le nouveau projet.

Type	Description
Risk Losers	Celui qui est concerné directement par les risques environnementaux (santé, économie, bien-être social)
Risk Gainer	Celui qui gagne si on met en pratique la décision portant des risques (constructeurs, dépollueurs)
Risk Manager	Responsables des la minimisation des risques
Risk Perpetrators	Celui qui crée des risques

Tableau 1: Catégorisation des Stakeholders

²¹ Le mot Stakeholder fût introduit dans la littérature économique par Freeman Edward (FREEMAN & EVAN, 1984).

²² En empruntant le terme de la statistique qui signifie aboutir à un résultat par progression pas par pas.

Ces catégories ne sont ni exclusives ni stables, c'est la personne qui, selon ses valeurs personnelles va s'orienter vers l'une ou l'autre catégorie. L'influence de cette auto-catégorisation provient à la fois de l'externe (médias, leaders d'opinion, etc.) que de l'interne (cognition personnelle du risque).

Le rapport de l'Agence pour l'énergie nucléaire (NEA) pour la gestion des déchets radioactifs indique les différentes techniques adoptées par des dizaines de pays afin de faire participer les *Stakeholders* à la problématique de la gestion des déchets nucléaires et de les convaincre des propositions de l'agence (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, Stakeholder Involvement Techniques, Short Guide, 2004). Le dialogue entre les autorités et les citoyens, qui se voient imposer une décharge nucléaire dans les environs de leurs habitations, est indispensable pour calmer les révoltes populaires²³. Pour les déchets radioactifs les aspects fondamentaux sont : l'information, la consultation, le dialogue et la délibération commune avec tous ceux qui se sentent concernés directement par les décisions. Le gouvernement a essentiellement à disposition deux méthodes pour convaincre les *Stakeholders* de ses décisions : d'abord il devrait informer les parties des avantages / désavantages qu'un nouveau projet implique. Ensuite si les citoyens interprètent que les désavantages sont supérieurs aux avantages, le gouvernement doit instaurer le dialogue et proposer de nouvelles solutions viables pour tous. La technique et le comportement que le gouvernement doit adopter pour convaincre les *Stakeholder* dépend du niveau de l'engagement de ces derniers²⁴. La mise en pratique du partenariat relève donc plus de l'habileté communicative personnelle des représentants de l'autorité en se confrontant à des situations particulières. Si certaines décisions, susceptibles de provoquer le rejet public, étaient auparavant assumées par l'autorité en adoptant une communication du type *decide, announce and defend* aujourd'hui elle devrait utiliser un modèle comme *engage, interact and co-operate* plus proche de la gouvernance (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, 2004, p. 13). A ce propos le terme de *bonne gouvernance* interprétée comme des décisions qui impliquent la communication et la discussion avec le public impose dans sa définition la communication active entre les autorités et les citoyens²⁵. Des critiques peuvent surgir sur le fait qu'une telle pratique nécessite d'une grande quantité de ressources ainsi que de temps ; toutefois aujourd'hui ce temps doit être vu plus comme un investissement qu'un gaspillage²⁶.

²³ « it explores means of ensuring an effective dialogue amongst all stakeholders and considers ways to strengthen confidence in decision-making process » (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, Stakeholder Involvement Techniques, Short Guide, 2004, p. 3).

²⁴ « The technique that will be suitable for a particular situation will depend on the stakeholders to be engaged, and the aim and objectives of the consultation [...] most publications state that the actual choice of a technique is an art and not a science » (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, Stakeholder Involvement Techniques, Short Guide, 2004, p. 8 - 9).

²⁵ Good governance: "policies designed on the basis of reasonable decisions that are well communicated and discussed with the public".

²⁶ « Time spent dialoguing, and in bringing stakeholders input into the organization and into waste management program, is now seen to be time well spent » (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, Stakeholder Involvement Techniques, Short Guide, 2004, p. 4).

On observe différents niveaux de participation des *Stakeholders*

Niveau Préalable	Niveau bas d'engagement ou d'influence du public		Niveau moyen	Niveau haut d'engagement ou d'influence du public	
Sondages avant la décision puis adaptation de celle-ci aux résultats	Information Education partage	Union information et visions	Discussion à deux niveaux, Dialogue	Plein engagement dans des problèmes complexes	Partner dans la recherche de solutions

Tableau 2 : Niveaux de participation des *Stakeholders* à la prise de décision (adapté et modifié de (HEALTH, 2000))

Pour trouver des solutions convaincantes pouvant diminuer le rejet des *Stakeholders* il y aurait le sondage de leur opinion avant toute prise de décision. Si les projets futurs sont adaptés aux résultats des enquêtes, l'opposition devrait être atténuée. Le sondage serait donc une méthode à utiliser pour que le public soit indirectement consulté (gouvernance indirecte) en réduisant la friction générée par les décisions politiques. Le sondage permet, en ce sens, de créer préalablement un compromis unilatéral dans le projet de départ ce qui crée des effets procéduraux en intégrant les parties en cause dans le discours par une ouverture du gouvernement au dialogue. Cette stratégie donne ainsi un certain pouvoir aux *Stakeholders* en les mettant au même niveau de communicateurs agréés. Certes il existe l'effet pervers que, en gagnant un pouvoir, les acteurs se sentent légitimés à continuer leur campagne de refus en espérant l'adoption de tous leurs objectifs par l'autre partie en cause (une sorte d'abus de pouvoir donc). Ici réside l'habileté communicative du gouvernement qui doit retourner au dialogue constructif au lieu de se lancer dans la bataille pour déterminer qui est le plus fort. Si aucun dialogue ne s'instaure entre le gouvernement et sa population dans la prise des décisions des autorités, le peuple aura l'impression que la résolution gouvernementale est prise unilatéralement et, plus grave, à son insu. En ce sens toute explication du choix des politiciens ne sera perçue que par son caractère de renseignement général sur le thème et sur leur jugement, sans toutefois les convaincre totalement. Dans ce cas, on a un manque de participation populaire portant à la diffusion de l'idée que les autorités ne sont pas soucieuse d'écouter les opinions de leurs citoyens. Ce sentiment provoque alors la création d'un climat de méfiance et, si existent des intérêts importants, peut déclencher un tollé général des citoyens contre la décision entreprise par les autorités.

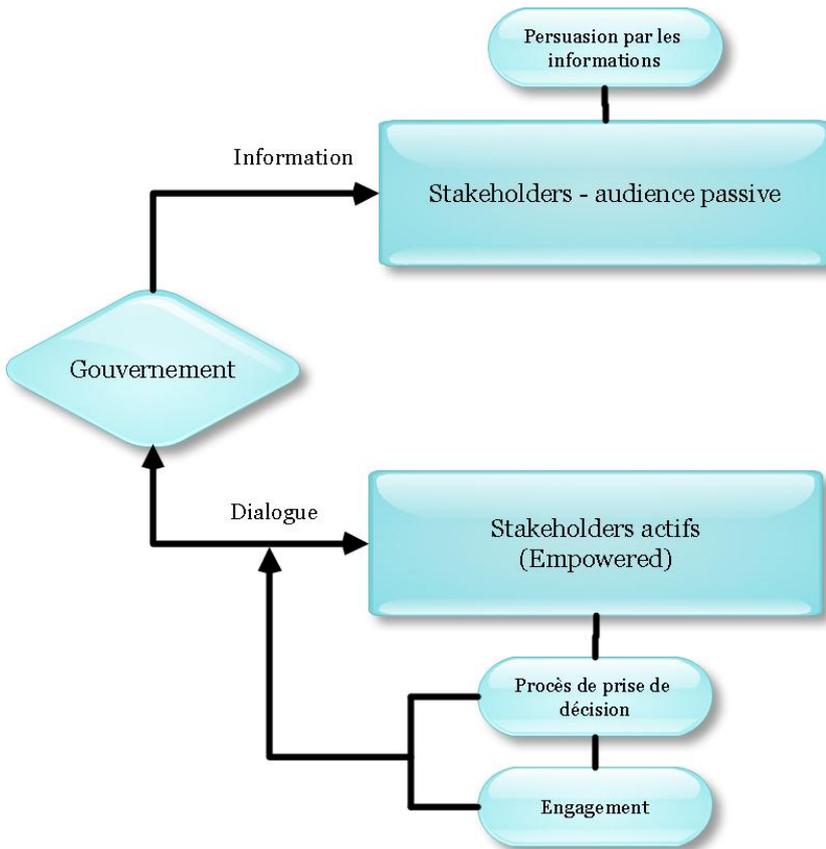


Figure 4 : Typologie de Stakeholders et communication gouvernementale

L'exemple de l'agencement des déchets radioactifs dans les États-Unis montre comment le gouvernement donne la parole aux *Stakeholders* dans les prises de décisions (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, 2000). La construction de nouvelles structures, ayant des impacts sur la dimension temporelle et spatiale, sont susceptibles d'intéresser le public quand il y a au moins un des impacts suivants:

Motifs principaux susceptible d'intéresser le public
Aménagement des déchets
Qualité de l'air
Qualité de l'eau
Qualité du sol
Aménagement des ressources naturelles
Proximité avec un lieu naturel protégé
Proximité d'aires destinées à l'agriculture
Adoption de nouvelles technologies
Utilisation de l'argent public
Changement esthétique du paysage

Tableau 3 : Motifs principaux susceptibles d'intéresser la population (source : (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, 2000, p. 100))

En touchant la totalité des aspects environnementaux, une installation de traitement des déchets, tel un incinérateur, est une des constructions controversée encline à intéresser le public. Les impacts sont à la fois locaux (paysage), régionaux (pollution de l'air, pollution des aires environnantes) et globaux (en augmentant l'effet de serre par exemple). En outre il faut considérer que les atteintes de l'incinérateur sur l'environnement et la société sont tant sur le court terme (chantier) que sur le long terme (pollution, dégradation du paysage etc.).

La proximité temporelle et spatiale au risque des *Stakeholders*, détermine l'appropriation de la question environnementale du sujet : les risques locaux et à court terme sont perçus comme plus graves pour le citoyen par rapport aux risques globaux et sur le long terme (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, 2000, p. 102).

		Dimension spatiale du risque environnemental	
		Local	Global
Dimension temporelle du risque environnemental	Oui	<p><i>Engagement des Stakeholders dans le processus de décision</i></p>	
	Court terme		
	Long terme		
			Non

Tableau 4 : Engagement des Stakeholders selon les caractéristiques du risque environnemental (adapté de (NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development, 2000, p. 102))

Les figures des acteurs absents (générations futures et le vivant biologique) et des acteurs faibles (génération humaine actuelle sous-représentée, citoyens qui n'ont ni le charisme ni les relations pour entreprendre une négociation) sont exploitées par ces acteurs qui s'auto-déclarent représentants de leurs intérêts. Ce type de "*Stakeholders invisibles*" est évoqué par les associations qui se veulent les représenter dans leur action d'opposition au gouvernement. En invoquant le bien-être des générations futures comme justification de leur intervention contre les choix des autorités, les opposants légitiment leur opposition par l'idée d'être poussés par des ambitions vertueuses (au contraire, par exemple, des intérêts économiques immédiats). Étant les générations futures inaptes à participer à la prise de décision dans le présent, il faut alors qu'il y ait des groupes de personnes qui combattent en leur nom déjà aujourd'hui. Les générations futures doivent être considérées étant des *Stakeholders* latents; leur lien avec la prise de décision actuelle et dû au fait que les effets des décisions actuelles auront lieu dans le futur, et donc, dans leur présent. Au contraire les opinions latentes, dans le sens où une personne peut avoir une appréciation du cas sans toutefois l'exprimer directement ou sans mettre en pratique, ne sont pas facteurs de gouvernance. Si un citoyen considère qu'un choix gouvernemental est contraire à sa propre éthique, mais il ne produit qu'un refus intellectuel sans l'exprimer dans des groupes de personnes ou sans s'appeler directement aux autorités, alors il n'y a qu'une opposition latente. Quand il existe un nombre suffisant de contestateurs potentiels, les groupes de pression peuvent essayer de convaincre ces personnes à agir en manifestant leur mécontent contre l'autorité. L'histoire enseigne que dans toutes les révolutions populaires il fallait disposer d'un climat de contraste aux autorités suffisamment explosif pour que les idéateurs des nouvelles vues soient écoutés et soutenus par la population. Pour quiconque veuille agir contre un gouvernement il doit

soit disposer du mécontent populaire déjà présent, soit on en créant un nouveau. Afin de créer un climat de contrariété aux politiciens au pouvoir il faut montrer que leur bonne foi est factice (en les accusant de faire leurs propres intérêts etc.) ou de montrer que les décisions qu'ils entreprennent vont à l'encontre de la volonté populaire. La visibilité, surtout médiatique, des groupes d'opposition peut s'accroître quand il y a l'idée qu'une grande partie de la population leur est favorable. La création du plus grand nombre possible de *Stakeholders* se fait souvent par les déclarations des leaders des opposants que toute la population doit se sentir concernée par les choix erronés d'un gouvernement déterminé. Les *Stakeholders* suivant ces idées peuvent ainsi devenir les nouveaux disciples des opposants en alimentant leur représentativité populaire.

1 . 2 . 5 : Les groupes de pression

La gouvernance peut être divisée en deux types selon le degré de la participation des citoyens : s'ils participent activement on devrait parler de gouvernance directe, alors que dans le cas où ils délèguent la poursuite de leur volonté à des associations ou des leaders (porte-parole), on devrait parler de gouvernance représentative. Les groupes de pression : associations, groupes politiques, groupes religieux, ONG etc. sont, en ce sens, des émissaires du citoyen ; il s'agit donc de gouvernance représentative. La possibilité d'un groupe de symboliser les intérêts des individus est à la base de toute action des associations à la recherche d'une gouvernance : « tout intérêt, matériel ou symbolique, personnel ou collectif, intéressé ou désintéressé [...] est susceptible d'être servi, c'est-à-dire socialement mis en forme et mobilisé. A condition d'être représentable et d'être représenté » (OFFERLE, 1998). À partir du moment où un argument est jugé représentable et digne d'intérêt, les individus s'engagent dans la poursuite de cet objectif. Avec le terme d'engagement on définit en sociologie « un concept descriptif pour souligner une forme d'action caractéristique de groupes ou de personnes spécifiques [...], pour rendre compte de certains types de comportement » (BECKER, 2006). L'engagement n'est souvent qu'éphémère et se réfère à des problématiques particulières suscitant un intérêt personnel et, en conséquence, à un comportement particulier (BECKER, 2006). Quand il y a des manifestations des opposants espérant s'insérer dans la décision politique grâce à la mobilisation, on devrait voir ces actions comme « des images de formes de représentation démocratiques permettant la libre expression des acteurs sociaux mobilisés » (HASSENTEUFEL, 1991, p. 5). La coalition entre associations forme un véritable partenaire social ; les petits groupes ont généralement des ressources financières limitées, ainsi seule leur union permet de prendre plus facilement la parole dans la scène sociale. Le porte – parole, désigné et reconnu par un groupe, est la figure la plus importante étant le messenger de ceux qui adhèrent directement au groupe et des sympathisants extérieurs au groupe. Ces derniers sont ceux qui acceptent les théories et les actions du groupe et qui ont plus une attitude de soutien par les mots que par l'action concrète.

1 . 2 . 5 . 1 : Les associations

Les associations exercent toutes « une influence sur le pouvoir politique même si elles n'appartiennent pas au pouvoir politique » (OFFERLE, 1998). Leur intervention n'est que sporadique dans la scène politique

car souvent ils naissent et meurent avec la cause. Ces associations, n'appartenant pas au pouvoir politique en place, et en ne cherchant un accès stable au pouvoir, poursuivent l'objectif d'influencer momentanément des directives gouvernementales sur un thème bien précis et précis. La délimitation des actions sur un unique objectif a l'avantage de pousser à l'investissement de toutes les énergies et l'argent pour une cause spécifique et pas dans une palette d'arguments.

Dans les luttes écologistes, les militants se sentent investis d'une mission sociale et se battent pour défendre leurs idéaux. L'appréciation de ces groupes est souvent positive par les résultats obtenus en faveur de la défense des intérêts des plus faibles : « chaque fois que des abus ont pu être évités dans les municipalités, que des changements radicaux ont pu être écartés, ce sont ces groupes qui ont fait front aux élus municipaux. Ils exercent une vigilance et une surveillance étroite sur les fronts et gestes des élus et à titre constitutionnel une véritable force d'opposition » (MAISONNEUVE, 2004, p. 65). Cette vision positive des militants n'est cependant pas absolue ; certains chercheurs estiment que ces groupes conduits par des figures populistes peuvent avoir des effets pervers sur la démocratie quand ils ne représentent pas l'opinion publique mais seulement une tranche de celle-ci : « la participation peut être contraire à la démocratie, notamment lorsque des minorités organisées cherchent à se substituer à la majorité des citoyens » (GOLDBUT, 1983). Souvent les maires, même s'ils agissent pour le bien de la municipalité, capitulent face à la pression de certains groupes pour éviter des situations de controverse avec leurs électeurs passés et futurs.

Une particularité des groupes de pression qui se forment pour s'opposer aux sources de désagréments importants est que ses représentants habitent à proximité de la source du conflit. Le partage d'un même espace géographique par les membres d'un groupe facilite le développement de la confiance en ses délégués par le partage de la situation spatiale (TALBOT, 2006).

1.2.5.2 : Les groupes de pression religieux

Le rôle de l'église dans la gouvernance est multiple : elle est un groupe de pression avec ces religieux, elle a une grande influence dans les partis chrétiens et elle peut envoyer un message global en changeant sa doctrine en attribuant un sens nouveau à l'homme et à la nature « En concluant ce Message, je voudrais m'adresser directement à mes Frères et Sœurs de l'Eglise catholique pour leur rappeler l'obligation grave de prendre soin de toute la création. L'engagement du croyant en faveur d'un environnement sain découle directement de sa foi en Dieu créateur, de la considération des effets du péché originel et des péchés personnels, et de la certitude d'être racheté par le Christ. » (Jean Paul II, 1990). Cette invitation pontificale à la protection de l'environnement est révolutionnaire. L'église peut donc être vue en tant que groupe de pression qui, fort de ses fidèles, peut influencer dans les décisions gouvernementales. L'église peut être considérée un acteur particulièrement important car une intervention religieuse sur des questions politiques peut donner à la question écologique un nouveau tournant éthique-culturel. L'empreinte religieuse dans la culture occidentale est indiscutable « we continue today to live, as we lived for about 1700 years, very largely context of Christian axioms » (WHITE L. T., 1967).

Avant de commencer l'analyse locale du problème il est intéressant de faire un excursus sur la relation homme – nature de l'église catholique et juive. Après la publication de l'article de White Lynn Townsend Jr

dénonçant le rôle passif de l'église dans la destruction de l'environnement (WHITE L. T., 1967), les sociologues s'interrogent sur les idées véhiculées par la Bible sur la nature et l'image de l'homme. Essentiellement deux concepts sont retenus : la domination de l'homme sur la nature dérivante de la vision anthropocentriste de Saint- Paul et la distinction entre homme (créé à l'image de Dieu) et le reste de la création qui n'aurait ni « âme ni raison » d'où son infériorité à l'Homme. Les interprétations bibliques du sens de l'homme et de la nature par les religieux ont comme conséquence la permission divine d'exploiter la nature « Christianity made it possible to exploit nature in a mood of indifference to the feeling of natural objects [...] christianity bears a huge burden of guilt » (WHITE L. T., 1967). La différenciation entre homme et nature est duale : il y a un component spirituel (l'homme à l'image de Dieu) et matériel (la nature pour servir l'homme). Si on accepte les thèses de White, l'homme moderne n'a pas uniquement détruit l'environnement à cause de son ignorance scientifique, mais aussi par l'influence de l'attitude inspirée par la religion chrétienne²⁷. L'église catholique, sauf pour ce qui concerne le Chant des créatures de Saint Francesco d'Assise (VALENTI, 2005) a eu pour des millénaires une attitude indifférente vis-à-vis de l'environnement. La religion a ainsi préféré se dédier à la sauvegarde de l'homme plutôt que de la création de Dieu « *Extra ecclesiam nulla solus* », cette concentration de l'église en l'homme et en soi-même provoque un détachement de la nature.

Étant la religion un véhicule d'enseignements moraux et éthiques, elle doit être considérée fondamentale pour la compréhension des représentations et des attitudes humaines. Même dans notre société « postchrétienne » (WHITE L. T., 1967) les visions religieuses sont toujours présentes dans notre culture. L'influence de la religion dans la société et la politique est toujours présente et importante même si ces relations ne sont pas toujours visibles car ancrées dans la politique et la culture d'une société²⁸. En comprenant la position de l'église, on peut analyser la protection de l'environnement dans une pluralité de perspectives et représentations du monde²⁹. Une attention particulière mérite la religion bouddhiste du courant zen par ses traits très proches de la thèse du développement durable. Ce culte voit, à l'origine de l'histoire, un homme egocentrique qui abusait de la nature, préoccupait par les dégâts qu'il créait dans la nature le Buddha invitait l'homme dans la recherche d'une harmonie avec son environnement et dans la lutte pour la conservation de la nature pour ses descendants³⁰. D'autres religions (shintoïsme, indouisme, taoïsme, religions des amérindiens) subordonnent l'homme à la nature en créant ainsi un climat psychologique et culturel dans lequel l'homme respecte religieusement la nature (LANTERNARI, 2003). Depuis quelques années, on assiste à la création de nouvelles religions et sectes néo - païen dont le concept clé est le retour à la nature telle la *The Eleventh Commandment Fellowship* ayant une philosophie proche de la *Deep Ecology* avec le culte de la nature. Le but de ces cultes est la recherche à appliquer des modèles archaïques, ou primitifs, résolus à créer des comportements de respect de la nature vue en tant qu'entité divine aux plusieurs noms : *Gaia*, *Madre Terra* etc. L'attachement d'une valeur religieuse à la biosphère a

²⁷ « [The religion] not only established a dualism of man and nature but also insisted that it is God's will that man exploit nature for his proper ends. [...] What people do about their ecology depends on what they think about themselves in relation to things in their environment » (WHITE L. T., 1967).

²⁸ « Io posso senza esitazioni e in tutta umiltà dire a chi afferma la religione non avere rapporti con la politica, che colui non sa che cosa significa religione » (GANDHI, 2001).

²⁹ « Il tema del rapporto tra religione e ecologia si identifica con le manifestazioni religiose che hanno accompagnato le origini della cultura nelle società di ogni tempo e di ogni luogo, con riferimento ai comportamenti ed orientamenti mentali espressi verso il mondo della natura. » (LANTERNARI, 2003, p. 6).

³⁰ « incarcerato acriticamente nel proprio egocentrismo già da secoli volto con violenza e aggressività contro la natura e contrapporsi ad ogni essere vivente [...] lo invitò ad aprirsi verso l'esterno, a unirsi al mondo, a riorientare la propria mente alla pace con la natura e alla conservazione di essa » (VENTURIN, 1990).

comme conséquence le respect. Ces nouvelles idéologies de sacralisation de la nature sont (LANTERNARI, 2003) des preuves du détachement de certains de l'église traditionnelle catholique vue en tant que credo agnostique, peu soucieuse du monde environnant l'homme.

Pour revenir à l'église catholique les seuls combats où elle s'est engagée sont ceux rapportés par les missionnaires dans l'hebdomadaire *Negritia* de Zanotelli³¹. Un timide essai de réévaluation de la valeur de la nature vue comme cadeau de Dieu à l'homme sort des propos du Pape Giovanni Paolo II³² quand le monde chrétien fait sa première reconnaissance officielle de l'environnement en tant que base pour la vie sur terre. Le Pape à l'occasion de la 23^{ème} *journee mondiale de la paix*³³ déclara ouvertement que la paix mondiale était mise en péril suite, entre autres, par la dégradation de l'environnement³⁴

Le Tessin est un canton à majorité catholique (78.1% selon les données USTAT, 2000) où l'église a encore suffisamment de pouvoir pour se garantir une certaine gouvernance vis-à-vis des pouvoirs publics. Depuis l'investiture de Monsignor Pier-Giacomo Grampa à évêque de Lugano (en décembre 2003) les interventions de l'église dans les décisions politiques (enseignement religieux à l'école, crise des *Officine delle Ferrovie Federali Svizzere*, la violence juvénile etc.) ont été nombreuses tant on parla du « Vescovo che fa politica » (BIGNASCA, 2008). Toutefois, selon Lanternari, l'église s'occupe uniquement de la protection de l'environnement des pays en voie de développement en oubliant les pays européens et de l'Est (LANTERNARI, 2003, p. 28 - 29). Le Tessin en fût la preuve car l'église s'est tenue à l'écart de la discussion sur l'incinérateur, le clergé préfère s'intéresser aux affrontements de nature sociale (lutte de classes, immigration) par rapport aux problèmes locaux dû à la pollution. Ainsi aucun mouvement protestataire collectif ou individuel des religieux ne s'est manifesté. L'absence de gouvernance religieuse en Tessin est une conséquence du désintéressement de l'église locale pour la question environnementale. Jusqu'à aujourd'hui on ne récence aucun cas de prêtres ayant agis pour ou contre une décision gouvernementale sur le thème de la protection de l'environnement. En se tenant à l'écart de la discussion, l'église perd une occasion de se montrer sensible aux problèmes chers à la population.

Si on regarde la scène italienne on peut trouver quelques exemples de religieux qui ouvertement s'intéressent à la protection de l'environnement. La construction d'un incinérateur à Trento³⁵ (ville située au Nord – Est de l'Italie) des bonnes-sœurs et des prêtres catholiques s'étaient mis au jeûne en 2005 pour protester contre ce projet (SCONZO, 2005) en poursuivant la proteste de Suor Anna Quinterno commencée

³¹ Zanotelli Alex, missionnaire catholique dénonçant l'attitude des multinationales qui exploitent les ressources et les hommes des pays du Sud. Ces propos sont recueillis dans l'hebdomadaire *Negritia* dans les années 1980 – 1990.

³² « [...] è qui [la terra] la radice dell'universale destinazione dei beni della terra. È dunque il primo dono di Dio per il sostentamento della vita umana » (Giovanni Paolo II, 1991, p. 43).

³⁴ « A l'heure actuelle, on constate une plus vive conscience des menaces qui pèsent sur la paix mondiale, non seulement à cause de la course aux armements, des conflits régionaux et des injustices qui existent toujours dans les peuples et entre les nations, mais encore à cause des atteintes au respect dû à la nature, de l'exploitation désordonnée de ses ressources et de la détérioration progressive dans la qualité de la vie. Cette situation engendre un sentiment de précarité et d'insécurité qui, à son tour, nourrit des formes d'égoïsme collectif, d'accaparement et de prévarication. [...] On a cependant constaté que l'application de certaines découvertes dans le cadre industriel et agricole produit, à long terme, des effets négatifs. Cela a mis crûment en relief le fait que pour aucune intervention dans un domaine de l'écosystème on ne peut se dispenser de prendre en considération ses conséquences dans d'autres domaines et, en général, pour le bien-être des générations à venir. » (Jean Paul II, 1990).

³⁵ L'intérêt pour cette manifestation est aussi relatif aux particularités techniques du projet étant l'UIOM de Trento de dimension et type égal à l'ITCR de *Giubiasco*. D'autres similitudes entre les deux cas sont propres aux argumentations des opposants : rapports d'impacte environnemental biaisés, inversion thermique, risque d'alluvions, proposition de solutions alternatives tel le recyclage, la présence de lobbies ayant des intérêts économiques dans la construction.

le 4 septembre 2005 qui déclara « ci sembra giusto sostenere chi vuole un mondo pulito e vivibile. Fa parte del nostro stesso impegno religioso » (IMARISIO, 2005, p. 19). Bien que le diocèse se montra contraire à une telle manifestation car les prêtres, selon l'Archevêque Luigi Bressan n'ont pas une voix dans cette chose technique « come diocesi, non abbiamo competenze per dire quale sia la soluzione migliore » (IMARISIO, 2005, p. 19). L'idée d'inviter les religieux à protester contre l'incinérateur naît de la présidente du *Comitato NIMBY Simona Gabriella* « cerchiamo di coinvolgere la chiesa da parecchio tempo [...] abbiamo coinvolto i religiosi, non soltanto perché sono sensibili alla difesa dell'ambiente ma anche perché, come noi, non condividono l'attuale modello di società consumistica, Questi risvegli della chiesa sono importanti per chi crede e vuole agire.» (ISCHIA, 2005). On note une volonté de convaincre les religieux à agir pour qu'ils soient après suivis de qui croit en leur parole. Certains prêtres comme Padre Gianni Nobili vont jusqu'à affirmer que les fauteurs du projet d'incinérateur n'auraient jamais pensé avoir une opposition des prêtres « non credeva che anche i preti potessero alzare barriera - spirituali - contro l'inceneritore » (ISCHIA, 2005). En écoutant les propos de Padre Alex Zanotelli dans le quotidien *Il Manifesto* Il digiuno è associato all'aspetto religioso ma ha anche una valenza civile. Si pensi a Gandhi o Martin Luther King. Noi usiamo lo sciopero della fame come risposta nonviolenta a un sistema ormai impazzito, con una crisi ecologica di proporzioni inaudite. E' importante risvegliarci tutti dal sonno. L'inceneritore di Trento è un tassello di un quadro che va a finire a New Orleans" (ISCHIA, 2005).

1 . 2 . 6 : Les représentations sociales dans la gouvernance

Pour comprendre les motifs portant à la transformation d'un problème technique (l'incinération des déchets) en un problème social, il faut comprendre les répercussions sociales des représentations adoptées par les citoyens. Avec le terme représentation sociale³⁶ on entend les styles et les logiques distribuées et divisées entre les membres d'un groupe culturel ou social. Elle dépend donc du système d'idées, de valeurs et de pratiques collectivement partagées dans une société qui sont moteur (et fondement) de toutes les actions humaines. Serge Moscovici fût, en 1961 (MOSCOVICI, 1961), le premier psychologue à s'interroger de quelle manière les représentations sociales passent en pratique dans l'expérience quotidienne (MOSCOVICI, 1961, p. 211 - 250). L'analyse du contenu de la communication est réputée fondamentale pour déchiffrer les représentations sociales (MOSCOVICI, 1976). La méthode de Moscovici, bien que centrée dans la psychanalyse, peut être utile dans ce travail pour saisir les bases psychologiques et culturelles auxquelles les individus font appel dans leurs actions.

Le contenu d'une représentation sociale est formé de trois objets : les opinions, les attitudes et les stéréotypes. Sa fonction est d'orienter l'action des individus dans le système social en place sur la base des concepts culturels³⁷. Un thème fortement complexe tel l'incinération des déchets, et les conséquences qu'une telle pratique provoque dans l'environnement, n'est pas forcément compréhensible par la plupart de la population. La preuve en est le désintéressement populaire de ce processus pour les premières installations. Ce fût essentiellement par la prise de conscience des effets sur l'environnement et sur les hommes que des gestions corrompues ont provoqué à susciter l'intérêt pour cette technologie. La pollution des UIOM devient connue suite aux nouvelles dans les médias traitant ce sujet. Ainsi un sujet compliqué,

³⁶ En anglais *common sense thinking*.

³⁷ « It's a system of values, ideas and practices with a twofold function ; first to establish an order which will enable individuals to orientate themselves in their material and social world and to master it [...] » (MOSCOVICI, 1973).

destiné d'abord aux spécialistes, devient un argument familier à la population suite aux processus d'ancrage et d'objectivation décrits par Moscovici³⁸. Souvent la population s'oppose à l'incinération des déchets en fondant son rejet essentiellement sur les stéréotypes culturels³⁹ relatifs à la gestion des déchets. Étant l'incinération des déchets liée à la pollution générée provoquant des dégâts aux hommes et à l'environnement ; le stéréotype se créant est formé par des opinions négatives. Cette appréciation négative des UIOM crée les présupposés psychologiques fondant le sentiment de rejet du NIMBY.

Une nouvelle représentation sociale telle celle relative à la protection de l'environnement peut plus facilement être intégrée dans la culture dominante par ces deux approches : l'ancrage et l'objectivation. L'intégration de la protection de l'environnement dans la culture existante et en concrétisant (objectivation) ces représentations dans la pratique fait en sorte que des nouvelles représentations deviennent familières et ainsi mieux acceptées. Pour ce qui concerne notre cas spécifique, la nouvelle mise en valeur de l'environnement permet de lui attribuer un statut privilégié dans la prise de décision représentant la collectivité (i.e. du pouvoir public). Il n'est pas exclu que la représentation de la protection de l'environnement gagnera une place de plus en plus importante dans la vie sociale, politique et économique en devenant partie intégrante de la culture occidentale du XXI^e siècle. En regardant de près les innombrables manifestations de mécontent pour les violations de ce principe, on peut supposer que les nouvelles définitions des facteurs décisionnels s'impose pour toute action touchant la collectivité afin que ces représentations sociales deviennent des réalités sociales, en somme en rendant pragmatiques ces idées.

Chaque lieu est chargé en fonction économiques, historiques et sociales mais il est aussi un « espace psychologique » (BAILLY & BEGUIN, 2001, p. 30) d'où s'explique l'introduction de la psychologie dans la démarche déductive géographique. Le sens du lieu d'un espace vécu est la base de tout comportement humain visant la protection écologique morale non fondée sur des concepts strictement économiques. Une modification de l'espace de vie quotidienne n'entraîne pas uniquement des retombées économiques mais aussi psychologiques d'où la naissance de phénomènes tel le syndrome NIMBY. L'analyse du référentiel dans le cadre de ce travail est un élément essentiel pour la compréhension des actions publiques. Une approche cognitive dévoile les images sociales propres aux individus pour situer les idées légitimant les comportements propres à la gouvernance. L'espace géographique n'est pas donc uniquement un contexte physique mais aussi une dimension sociale étant générateur d'identité (TALBOT, 2006). La représentation est créée par la pensée humaine qui essaie de donner une cohérence au réel selon différents points de vue dépendants des caractéristiques historiques, culturelles et symboliques des acteurs. Elle est donc une manière de penser et d'interpréter la vie quotidienne. L'investissement émotif de l'homme sur son paysage dépend du *sens of place* individuel, et donc subjectif, qui est le résultat des différentes représentations spatiales et sociales. La *médiance* est à comprendre au sens de la définition de Augustin Berque : « un complexe orienté, à la fois subjectif et objectif, physique et phénoménal, écologique et symbolique » (BERQUE, 1990) qui permet le passage d'un milieu en paysage. L'attachement humain pour son

³⁸ « Anchoring involves the ascribing of meaning to new phenomena – objects, relations, experiences, practices, etc – by means of integrations the object being represented into existing worldviews. In this way, the threat that the strange and unfamiliar object poses is being erased. In the process of objectification something abstract is turned into something almost concrete. It produces a domestication of the unfamiliar in a way that is far more active than anchoring because objectification saturates the idea of unfamiliarity with reality, turns it into the very essence of reality » (MOSCOVICI, 1973).

³⁹ « Le stéréotype désigne un état de simplification des dimensions des stimuli, d'immédiate de la réaction et, parfois, de rigidité. A un autre niveau, plus fréquentiel, cette notion exprime le degré de généralité d'une opinion, d'acceptation ou de rejet d'une représentation, d'un groupe ou d'une personne. » (MOSCOVICI, 1976).

environnement ne peut se faire qu'après l'attribution d'un sens au milieu. L'interprétation et la valorisation de l'espace qui environne l'individu sont des bases nécessaires pour l'intérêt humain en son milieu de vie. Cette trajection, ou prise de conscience, est le résultat d'une structure mentale qui imprègne de sens le pays. Le regard social détermine alors les choix d'aménagement du territoire selon sa valorisation. L'aspect paysager est important à considérer dans un projet ayant une empreinte importante sur l'environnement tel la construction d'un bâtiment énorme comme une UIOM. Les représentations sociales, en tant que filtres sensoriels, chargent, ou pas, une image de sens et de valeur. Le regard paysager est donc influencé par la culture; il existent donc plusieurs regards possibles selon les vécus des individus (BAILLY & RAFFESTIN, 1980). Une gouvernance motivée par la protection environnementale et médiatisée peut devenir un fauteur d'une nouvelle argumentation relative au territoire d'où la naissance, ou la renaissance, de certaines identités vis-à-vis d'un territoire avec de nouveaux attachements symboliques à ces terres.

1 . 2 . 7 : La négociation

La négociation permet de redéfinir les rapports politiques – société qui passent de l'utilisation du pouvoir coercitif de l'autorité à l'échange d'opinions avec ses citoyens. Ce partage du pouvoir crée une interdépendance entre les deux acteurs en établissant un réseau de négociation. Il existe deux approches philosophiques et psychologiques sur la négociation : l'approche compétitive (dite aussi distributive) *gagnant – perdant* où prime la satisfaction des besoins individuels, et l'approche collaboratif *gagnant – gagnant* où les besoins des uns sont jugés aussi importants que les besoins des autres (TESSIER, 1997).

Les théories les plus récentes sur la négociation affirment l'inefficacité de l'approche compétitive (TESSIER, 1998) en proposant un nouveau style de communication s'appuyant sur la coopération (FISHER; PATTON; URY, 1981). Cette approche de la négociation dit du *gagnant-gagnant* s'établit quand les parties ont :

- confiance et respect mutuel dans les acteurs opposés à leur vision de la chose
- une compréhension du problème en tant qu'enjeu commun (cadre commun)
- divulgués mutuellement les renseignements dont elles disposent
- proposé des solutions de rechange
- établi une communication active
- une compréhension pour les valeurs et les critères des autres
- une préoccupation des intérêts de leurs partenaires

Un tel style de négociation devrait être préférablement employé dans les cas de gouvernance car elle permet de trouver des solutions intra-muros entre les différents acteurs. Ceci serait alors une solution alternative aux initiatives (tel le referendum populaire ou les manifestations) en arrêtant la discussion entre les acteurs principaux à la table de discussion. La votation populaire devient, ainsi le dernier recours dans l'optique de la compétition où il n'y aura, finalement, qu'un gagnant et qu'un perdant. Il ne faut pas voir dans ce type de négociation une volonté de décider « en cachette », ou mettre en doute la puissance de la démocratie, mais plutôt d'y voir différents niveaux de négociations.

Un problème qui peut naître durant les phases de négociation est l'effet congelant *freeze effect* de la décision où l'individu s'attache à ses propres décisions en la rendant définitive avec le résultat que les

alternatives qui avant pouvaient être prises en compte lui semblent prive de tout intérêt (LEWIN, 1951). Cette résistance au changement se traduit par une résistance au compromis en rendant la négociation *gagnant – gagnant* impossible sans un changement comportemental « unfreeze – change behaviour – refreezing » (LEWIN, 1951). On entre alors dans le paradoxe de Arrow où il n'existe pas de fonction de choix social indiscutable permettant d'agrèer les préférences individuelles en préférences sociales.

1 . 2 . 8 : La gouvernance locale et le thème des déchets

La gestion des déchets est une problématiques suscitant le plus de protestations populaires dans le monde occidental. Les médias européens se remplissent de dépêches de manifestations de mécontent vis-à-vis des lignes directrices adoptées par le gouvernement. En Sardaigne la population proteste à cause de la possible importation des déchets napolitains sur l'île. Dans les *Länder de l'Allemagne de l'Est* on proteste contre l'importation des déchets des régions riches de l'Ouest. En Alsace les protestations étaient ciblées contre les effets de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère. On note que dans tous ces cas les actions de protestation sont territorialement définies. Les manifestations sont donc locales, même la crise de Naples qui touche le gouvernement italien naît et reste dans la ville de la Campanie sans avoir des manifestations parallèles ou dégénératives au niveau national. Si les retombées politiques sont nationales en mettant en doute le gouvernement national à cause des défauts de ses députés, il n'y a pas de délocalisation des cortèges aux niveaux nationaux ou internationaux. L'absence d'actions de soutien d'autres groupes anti-incinérateurs nationaux ou internationaux ce qui indique comme ces initiatives sont basées sur le soutien de la population directement concernée par le problème local et non par la problématique en général.

Le cas napolitain⁴⁰ est singulier en ayant intéressé les médias de toute Europe, mais avec une mobilisation qui reste locale, sans marches de soutien même au Nord de l'Italie pour aider ses compatriotes. La crise et les violences ont été telles que le gouvernement décida d'envoyer l'armée pour arrêter une situation qui allait dégénérer chaque jour davantage. En Italie la crise devient très vite un argument politique « la crise de la capitale de la Campanie, déjà gangrénée par la Camorra, sont d'argument aux amis de Silvio Berlusconi pour dénoncer l'impéritie de la gestion de la gauche. Pour Silvio Berlusconi la perche était trop belle » (VAN RENTERGHAM, 2008). Les conséquences d'une crise des déchets portant à un manque d'hygiène dans la région et une baisse de l'image de la ville sont lourdes aussi sur l'économie avec une baisse du 30% du chiffre d'affaire dans le secteur touristique (VAN RENTERGHAM, 2008). Les retombées de la crise se font aussi sentir dans l'industrie alimentaire italienne à cause du transfert des polluants, surtout dioxines, des fumées des poubelles en feu au lait des vaches et ainsi au fromage portant au scandale de la mozzarella⁴¹. La proximité des étables aux décharges illégales de déchets gérés par la mafia est la cause principale selon les autorités italiennes⁴².

⁴⁰ Un parallélisme entre cette crise des déchets et le projet de l'ITCR est relatif aux élections politiques contigües à la manifestation de l'opposition.

⁴¹ « high levels of dioxin, potentially hazardous pollutant chemical have be found in buffalo milk » (PHILIPS & MC CARTHY, 2008).

⁴² « Italy's public health authorities believes that the contamination it the result of illegal dumping of toxic waste in Campania, where the waste is under control of the Camorra [...] » (PHILIPS & MC CARTHY, 2008).

Avec la proposition de plusieurs UIOM suisses (Thun, Lausanne, Genève, Zurich) de prendre en charge les ordures napolitaines en Suisse s'ouvra une nouvelle vision sur l'importation des déchets italiens en Suisse. Pour expliquer pourquoi on devait permettre cette prise en charge de 110'000 t de déchets italiens, l'argumentation (de l'ASED) a été que les incinérateurs suisses sont surdimensionnés et que l'importation d'Allemagne aurait prochainement diminuée car l'état allemand est en train de construire différentes UIOM pour traiter ses déchets. En Suisse romande différents politiciens (tel Rober Cramer, conseiller d'Etat genevois) demandait au Services Industriels de Genève d'accélérer la mise au point des contrats afin de résoudre la situation napolitaine au plus vite. Il s'agissait donc d'aider la nation voisine submergée de ses déchets (contre un paiement de 250 fr pour tonne détruite). Une interview de la TSR montrait que les riverains de l'usine de Genève ne se montraient pas particulièrement favorables à l'importation pour autant qu'il s'agisse de déchets ménagers et pas d'ordures contaminées (RSR, 2008). Contre l'arrivée des déchets italiens, suspectés d'être contaminés par des scories radioactives, des associations genevoises tel le MCG (*Mouvement Citoyens Genevois*) se battent pour que leur ville renonce à ces ordures dangereuses qui alimentent les caisses des maffieux (PIDOUX, 2008). Contre la possible importation de *Tridel* a aussi été lancée une pétition interdisant à l'UIOM lausannoise tout accord avec Naples.

1.2.9 : La gouvernance et le développement durable

Pour certains géographes et philosophes la gouvernance doit être considérée comme le quatrième pilier du développement durable qui sort de la sphère de l'équité sociale pour devenir une dimension ayant son identité spécifique (CHAUTARD, VILLALBA, & ZUINDEAU, 2003). L'idée de *soutenabilité* proposée est que, dans le triptyque des dimensions du développement durable, il ne faut pas uniquement trouver des harmonies inter-sphères mais aussi intra-sphères. Ainsi en considérant la sphère sociale, la gouvernance est un des moyens que le développement durable a à sa disposition pour créer, ou recréer, une harmonie sociale entre citoyens et système politique. Etant la théorie du *Développement durable* basée essentiellement sur le principe d'équité (économique, sociale et environnementale), la gouvernance agit principalement en tant que moyen de participation – opposition quand l'équité est mise en jeu par un certain groupe de pouvoir. La gouvernance devient une réflexion (intégration et internalisation du problème) et action (responsabilisation et participation) sur ce qui est l'iniquité de tout genre. Ceci n'est pas un principe automatique dans le sens où il faut toujours que quelqu'un s'intéresse et se mobilise pour changer les circonstances. Souvent ces acteurs (associations, ONG, manifestants, etc.) sont nouveaux dans la scène publique car dans les sociétés anciennes étaient exclus ou sous-représentés dans les discussions politiques et sociales (THEYS, 2003, p. 14).

Les répercussions économiques et environnementales de la gouvernance sont plutôt à considérer comme un effet indirect de la gouvernance et non à son essence. La vision de la gouvernance en tant que quatrième dimension du *Développement durable* revient, à mon avis, à dénaturer l'idée même de la gouvernance. Elle est donc un des aspects fondamentaux pour introduire la sphère sociale dans le développement durable: si le thème social devient central dans les débats, avec comme objectif la recherche de l'harmonie sociale, on aura une approche socio-centrée du *Développement durable* (remplaçant les approches écocentrées et anthropocentrées) (SEBASTIEN & BRODHAG, 2004, p. 10). Les rapports entre un individu et les autres membres de la société deviennent ainsi les aspects fondamentaux dans la recherche de cette vision socio-centrée. A la lumière des sous-chapitres traitant le thème de la

gouvernance, on comprend pourquoi la gouvernance est un des aspects à étudier dans cette nouvelle optique du développement durable. La prise en compte dans les discussions des acteurs absents et des acteurs faibles, les types de négociations, les aspects psychologiques des individus, la patrimonialisation du territoire etc. sont des moyens d'analyses directs et indirects des aspects sociaux du développement durable. La durabilité sociale passe par une diminution de la vulnérabilité et de l'exclusion de certaines catégories sociales dans les politiques publiques (BALLET, DUBOIS, & MAHIEU, 2004). La gouvernance permet une participation intragénérationnelle et intergénérationnelle aux problèmes sociaux en mobilisant à la fois les acteurs faibles et les acteurs absents (ou mieux leurs représentants).

La gouvernance fût introduite dans les principes de la Déclaration de Rio :

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré » (Principe n.10 de la Déclaration de Rio, 1992, (Nations Unies, 3-14 juin 1992)).

Le principe de participation des acteurs sociaux est au cœur du principe du développement durable (TALBOT, 2006). L'aspect de la contribution des citoyens dans la prise de décisions est essentiel pour garantir la prise en compte de l'intérêt commun comme les préoccupations économiques et les préoccupations écologiques. Le *Principe 10* de la *Déclaration de Rio* est, à ce propos, claire car le lien entre gouvernance et développement durable est fort étant un paramètre de la définition de la soutenabilité. Le principe d'équité nécessite de nouvelles formes d'expression publique telle la gouvernance (TALBOT, 2006). La notion de développement durable mentionne les « besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures » avec donc la recherche d'une équité inter et intragénérationnelle. Si la démocratie directe est un moyen d'expression pour l'opinion publique, la gouvernance est le moyen complémentaire auquel les citoyens font appel pour que le gouvernement sache quels sont les besoins qui lui sont chers à un moment donné. Les acteurs sociaux qui interviennent dans la gouvernance (associations, entreprises, collectivités etc.) sont les mêmes acteurs garantissant un développement local.

La participation civique dans le processus de prise de décision étatiques permettrait d'introduire les préoccupations populaires dans les agendas politiques ce qui pourrait « donner la place au débat public sur des questions qui engagent à la fois la vie présente et future des habitants de la planète » (BEURAIN, 2003). La notion de bien commun, en tant que *common pool resources*, née dans les discours sur le développement durable est également appliquée dans la gouvernance étant celle-ci un moyen pour parvenir à la garantie du bien commun. Si on considère les paris sous-jacents du concept du développement durable on peut déduire que qui s'engage dans ses objectifs ne peut qu'avoir une figure positive. En se déclarant défenseurs des générations futures, donc de nos enfants à tous, sans des motivations dues au gain économique personnel, cette personne poursuit des objectifs « nobles » par rapport à qui est motivé par des intérêts économiques personnels en manifestant ainsi des propos égoïstes.

1 . 2 . 10 : La gouvernance comme vision négative ?

Si la gouvernance serait, selon certains chercheurs, la meilleure solution pour que le peuple se manifeste dans les décisions publiques en générant la meilleure des démocraties ; d'autres experts commencent à mettre en doute sa validité dans le fonctionnement des sociétés modernes (THEYS, 2003, p. 16-20). Le scepticisme des avantages de la gouvernance serait justifié par le climat pessimiste et de méfiance envers le gouvernement proliférant dans la population en cas de réponses négatives. Elle peut en outre être vue comme un moyen d'imposition de la volonté de certaines entreprises finançant les acteurs sociaux, les associations et les *ONG* pour leurs fins, en produisant donc une gouvernance dénaturée de ses aspects positifs. Les jeux de pouvoir des entreprises sont dans ce cas cachés dans un mouvement populaire où leur volonté n'apparaît pas directement en trompant souvent même les manifestants. En ce sens la gouvernance serait juste un moyen, bien perçu par la population, où se cachent les politiques traditionnelles. C'est couramment grâce aux financements des lobbies que des associations peuvent s'organiser et garantir des actions importantes. En absence de ce type de ressources monétaires les citoyens devraient soit utiliser leur fonds personnels, soit organiser des collectes d'argent pour payer les frais générés par la mise en œuvre de la protestation (publicité, frais de manifestation, création de sites internet, etc.) ce qui rend difficile la conduite d'une gouvernance performante.

Une autre critique de la gouvernance est relative à l'illusion populaire de pouvoir changer les situations en imposant à tout prix leur volonté sur celle du gouvernement. Bien que certaines décisions gouvernementales soient discutables, et ne sont pas acceptées par l'entièreté de la population, il y a des cas où les choix impopulaires doivent être impérativement pris quand la situation le justifie (dans les cas urgents où une crise ne peut être résolue que par des solutions rapides). Les interventions de l'opinion publique surgissent parfois en retard car la situation est telle que « les jeux sont faits », la gouvernance naissant conduit ainsi à des politiques plus symboliques que pragmatiques. La conséquence est une protestation sans avoir l'aboutissement espéré: séduisante pour l'esprit elle est toutefois basée sur une croyance de la possibilité de changer qui n'aboutit pas dans la réalité. Ceci porte à des sentiments d'impuissance dans la population qui voit en son action d'opposition plus un acte intellectuel que pratique. Le seul mérite de ce type de gouvernance serait de rappeler aux décideurs de consulter le peuple pour la prochaine fois afin de ne pas créer une nouvelle crise de confiance.

La gouvernance, par sa mise en question du rôle de l'état, sa modalité de travail et sa nature régaliennne peut enfanter une sensation de crainte des élus en leur pouvoir suite à la diminution de leur autonomie décisionnelle. Cette limitation de la prééminence étatique issue du concept clé de gouvernance est critiquée par certains hommes politiques car ils se voient otages des groupes de la société civile (TALBOT J. , 1998). Certains chercheurs qualifient alors la participation populaire d' « utopie remplaçant le politique » mettant en péril le fonctionnement de la démocratie représentative (TALBOT J. , 1998). La recherche d'un état – providence, où il joue un rôle actif de garant de la protection sociale des citoyens et de corriger les injustices sociales, peut être vue en tant que ambition indirecte de la mise en pratique de la gouvernance. La gouvernance doit être considérée un moyen de communication alternatif à la consultation populaire réalisée par les autorités mais ne doit pas se substituer aux autorités. Il existe donc aussi des abus de gouvernance quand l'objectif est de détruire un appareil gouvernemental et pas de négocier avec lui.

Selon les thèses utilitaristes le plus grand nombre de citoyens qui partagent une idée porterait automatiquement à imposer cette volonté au gouvernement dans un état démocratique (RUFFINI, 1977, p.

5-10). Cette idée a comme base philosophique les thèses de Rousseau sur le contrat social où tous sont tenus à obéir à la volonté partagée du plus grand nombre de citoyens. Quand la démocratie est appliquée sur un grand groupe de personnes, donc au-delà des petites sociétés, la participation peut souvent être négative car elle crée généralement des conflits sociaux sans qu'une issue pouvant satisfaire tout le monde soit possible. Pour certains scientifiques, le citoyen devrait se rendre compte d'avoir déjà participé indirectement dans la décision en ayant voté majoritairement pour un élu qui le représente (TALBOT J. , 1998). La gouvernance serait ainsi vue comme anti-démocratique où il y aurait une sorte de tyrannie de certains individus imposant leur volonté sur celle de leurs élus « la démocratie ce n'est pas une affectation permanente des passions ni des sentiments populaires à la discussion des problèmes d'État. Le simple citoyen, qui est un vrai démocrate, se fait en silence un jugement sur le gouvernement de son pays et lorsqu'il est consulté, à date régulière, pour l'élection d'un député par exemple, exprime son accord ou son désaccord. Après quoi, comme il est normal et sain, il retourne à ses préoccupations personnelles qui ont leur grandeur. » (DEBRE, 1984, p. 170).

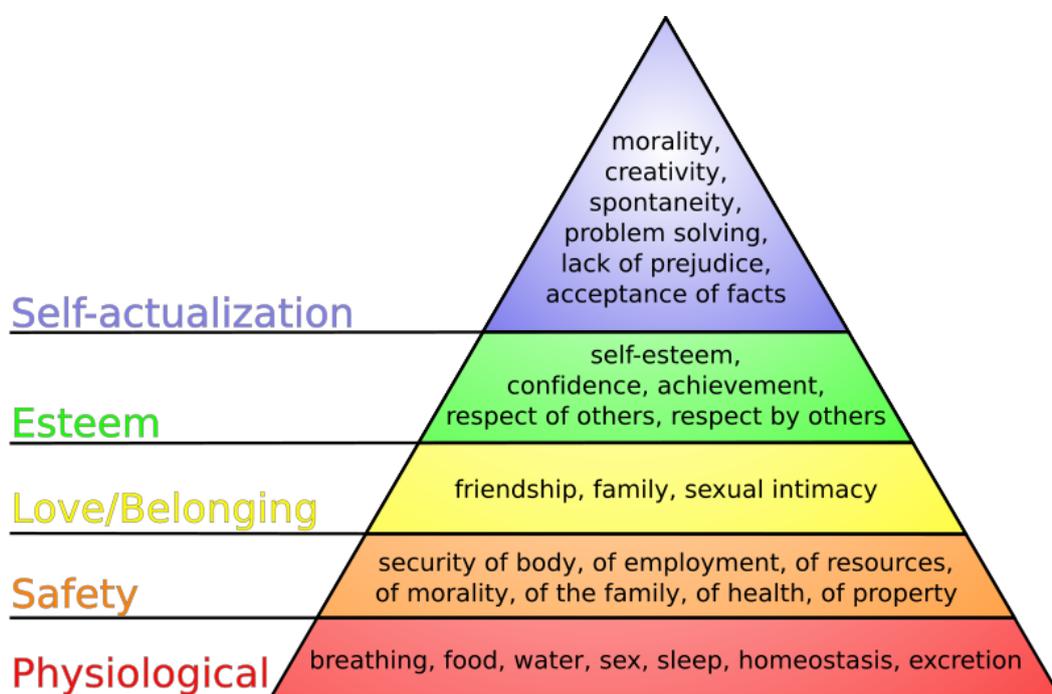
La gouvernance implique que le choix des élus est secondaire étant leurs décisions contestables et influençables par un groupe représentant l'opinion publique ou une portion de celle-ci. La démocratie de type représentative (au contraire de celle directe) se retrouve alors affaiblie par une requête de diminution de la polarisation du pouvoir et un déplacement de la décision vers le peuple. Si souvent les chercheurs désignent le « peuple » en tant qu'acteur social, il faut noter que seulement une partie du peuple, ceux qui se mobilisent visiblement, entrent dans le jeu de la gouvernance. Il y a donc une partie des électeurs qui, en restant en dehors de la mobilisation, subissent (à cause de leur omission) les décisions issues de la prise de décision. Le rapport élu – nombre d'électeurs l'ayant choisi se dissout dans la gouvernance en lui levant sa légitimité d'être représentant. La gouvernance apparaît souvent comme la solution pour changer la démocratie représentative en démocratie directe mais uniquement dans les cas où une portion de l'opinion publique ne se sent pas représentée par les choix des élus.

En ce sens la votation pour les représentants au gouvernement n'est pas la décision la plus importante pour les citoyens, par ce point de vue le choix des futurs responsables et directeurs des actions publiques (amont) seraient plus importantes que leurs choix futurs (aval) « Les groupes agissent, soit dans leur propre intérêt, soit en tant qu'intermédiaires d'individus ou de corporations fonctionnant comme des stimulateurs d'électeurs et en retour de leurs services ils s'attendent à ce que le parti, dans son programme électoral et dans son action sur les députés et les ministres, se montre favorable à leurs intérêts » (GRAIFF, 1994).

1.3 : La perception de la pollution

1.3.1 : La pyramide des besoins

Pour la psychologie humaniste le besoin est l'interdépendance entre les organismes vivants et leur environnement. L'état d'absence de quelque chose induit l'être vivant à se rapporter à l'environnement de telle manière à pouvoir combler ce vide. Selon Skinner c'est la recherche de la satisfaction des besoins qui crée la motivation de l'homme à accomplir une action déterminée. La *pyramide des besoins* de Maslow établit une hiérarchie des besoins « Hierarchy of needs » en 5 niveaux (MASLOW, Motivation and Personality, 1954). L'échelle des besoins est organisée en rang élémentaires (survie de l'homme) et catégories complexes (de caractère social). En se référant à ce modèle on peut considérer quels sont les niveaux de l'échelle des besoins compromis par la construction d'un incinérateur à proximité d'une habitation.



Graphique 1: Pyramide des besoins de Maslow (source : (MASLOW, Motivation and Personality, 1954))

Pour ce qui concerne les niveaux fondamentaux de la pyramide, étant la pollution de l'UIOM dangereuse pour l'homme en menaçant l'intégrité de son corps, il y a une attaque au niveau les plus élémentaire des besoins c'est-à-dire à la nécessité du maintien de la santé physique. D'autres besoins primaires sont également touchés par la pollution salissant les aliments du potager et de l'agriculture tessinoise en détériorant la qualité de la nourriture. Étant un générateur de risques, réels ou apparents, d'ordre sanitaire en y accumulant les possibles conséquences d'un accident, un incinérateur provoque une atteinte au niveau des besoins de sécurité (sécurité médicale, d'abri) et de protection (protection personnelle, de défense de la famille, de défense par les autorités). La diminution de la valeur des immeubles à proximité d'une source de pollution, avec une perte économique non compensée de la maison ou des terrains, est aussi contraire au besoin de sécurité économique de chaque individu.

Les besoins de sécurité sont très importants, si on considère que les riverains sont probablement conscients du fait qu'il existe des solutions alternatives à la culture chez soi des légumes et des fruits et que donc l'alimentation est garantie ; un différent discours doit être appliqué pour le besoin de sécurité « if the physiological needs are well gratified, there than emerges a new set of needs which we categorized noughly as the safety needs » (MASLOW, A Theory of Human Motivation, 1943, p. 376). Le besoin de se sentir en sécurité, donc sans se préoccuper par l'intégrité physique de soi et de sa famille, est un des besoins les plus importants « pratically everything looks less important than safety [...] » (MASLOW, A Theory of Human Motivation, 1943, p. 376). La sécurité de l'emploi (et des ressources) peut être particulièrement perturbée pour les agriculteurs si la pollution peut toucher les terrains agricoles en salissant leurs produits. Les acheteurs peuvent alors avoir des doutes relatifs à la qualité de la marchandise agricole (ou issu de l'élevage) et ainsi ne pas l'acheter; avec, comme conséquence directe, une perte économique importante pour les producteurs.

Les besoins secondaires peuvent être atteints dans la phase de protestation des citoyens quand la gouvernance ne débouche aux effets espérés par la population. En ce sens on peut supposer que la recherche de communication et d'appartenance à un groupe social se retrouvent touchées, le besoin de reconnaissance et de considération peut être vu comme non satisfait en pensant au fait que leurs craintes et leurs demandes aux autorités cantonales et nationales n'ont pas été prises en considération. Le manque d'attention gouvernemental peut, en ce sens, être vu comme une absence d'estime par les riverains ainsi qu'un acte contre la communauté locale pas reconnue par le pouvoir central.

Aux autres étages, tels la satisfaction des besoins de réalisation personnelle, on peut observer un manque d'épanouissement de la condition du citoyen en tant que détenteur des droits civiques quand les politiciens ne se soumettent pas à leur volonté. Etant un incinérateur un choix imposé par une autorité, et vu qu'il provoque des effets si graves à mettre en doute la satisfaction des besoins fondamentaux, on peut saisir la forte motivation poussant les opposants à combattre contre ce nouveau élément perturbateur d'épanouissement personnel tant pour les aspects physiques que psychologiques. L'aspect sécuritaire est prépondérant aux autres besoins quand les menaces à l'intégrité physique de la personne sont telles que l'individu perçoit sa vie mise en danger par quelque chose. La satisfaction des aspects psychologiques sont prépondérants sur tous les autres besoins seulement quand la sécurité est mise en jeu « undoubtedly these physiological needs are the most pre-potent of all needs » (MASLOW, A Theory of Human Motivation, 1943, p. 374). Etant l'incinérateur une construction nouvelle qui n'a jamais existé dans une population, il est un élément perturbateur qui s'insère dans la société locale. L'homme cherche, souvent, la conservation ou l'amélioration de son teneur de vie, avec une infrastructure lourde sur le plan environnemental et social comme une UIOM la situation que le riverain connaît change en négatif. Ce bouleversement qui lui est imposé par une autorité lui cause un sentiment de dérangement cruel qu'il ne considère pas se mériter⁴³.

La naissance des mouvements des verts et de défense de l'environnement en général peut s'expliquer par le fait que dans les sociétés postindustrielles où l'homme ne doit plus se préoccuper pour satisfaire ses besoins alimentaires de sécurité et d'habitation ; il devient pour lui plus important de commencer à s'occuper des problématiques liées à la culture et au système civique (LANGER, 1988, p. 166). Ces

⁴³ « [...] we may generalize and say that the average man in our society prefers a safe, orderly predictable, organized world, which he can count on, and in which unexpected, unmanageable or other dangerous thing do not happen. » (MASLOW, A Theory of Human Motivation, 1943, p. 379).

mouvements se développent dans les sociétés riches où le style de vie est mis en cause. Étant les besoins alimentaires et de travail apaisés, la pollution devient un problème de première nécessité car il s'agit de l'échelle inférieure violée qui occupe le rang le moins élevé.

1.3.2 : La perception du risque

Au terme de risque est souvent associé celui d'insécurité, condition ressentie de menace pesant sur les hommes et sur la biosphère en général. Celui qui se sent vulnérable cherche à prendre des garanties que ce risque soit zéro ou le moindre possible. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1793 définissait clairement, à l'art.8, que « la sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres pour la conservation de sa personne, de ses droits et de ses propriétés ». L'État est donc le garant central de la sûreté de ses citoyens ; le citoyen cherche l'assurance que sa sûreté ne soit pas mise en péril et il voit dans les autorités ses gardiens. Les protections civiles garantissant les libertés fondamentales (sécurité des biens et des personnes) sont donc des obligations pour l'état de droit (CASTEL, 2003). La répression pénale des entreprises polluantes est souvent trop indulgente, il y a un climat de méfiance du peuple envers l'autorité du gouvernement. Ainsi le citoyen essaie de prendre en main la situation en agissant directement contre l'origine du risque (l'usine) et en faisant pression sur le gouvernement pour qu'il agisse en conséquence.

En localisant un générateur de risques à proximité d'un lieu de vie, l'autorité rompt ce pacte avec la population. L'incinérateur est un catalyseur des peurs que la population a de toutes les usines, cette appréhension est liée aux possibles événements qui découlent d'un défaut de fabrication, d'une anomalie de gestion, de la pollution en général, etc. caractéristiques des industries lourdes. Si les gouvernements ne considéraient pas nécessaire d'informer les citoyens et de les faire participer au processus politique, aujourd'hui les citoyens peuvent recourir contre ces décisions afin de se sentir utiles. Quand la représentation du risque change, car le citoyen ne veut pas vivre avec un danger imminent, il demande à l'état de faire reculer le sentiment d'insécurité. Si ce sentiment persiste, naît la peur liée au péril et une perte de confiance dans l'état car il n'accomplit pas sa tâche protectrice. Dans l'évaluation du risque il y a des aspects psychologiques importants qui entrent en jeu : le sentiment d'être consulté, la participation à la prise de décision et l'impression d'avoir un pouvoir tel à faire changer les choses (PICHAT, 1995, p. 57). Ces perceptions personnelles sont les éléments permettant à un individu de comprendre un risque.

C'est par la peur ou l'heuristique de la peur qui, dans une société vidée de l'éthique religieuse (où donc le savoir technique emporte sur le savoir naturel), porte à se préoccuper de l'environnement en cas de catastrophe (JONAS, 1984). La peur de l'homme sur les réactions de l'environnement à ses actions suscite la responsabilisation de l'homme en ses actions ; la peur, comme l'espérance, doivent coexister dans la culture humaine. La responsabilisation de l'homme passe ainsi par la menace de son image et par reconnaître la nature comme vulnérable (HEYVAERTS, 2001) et par conduire tout comportement en anticipant les menaces pour les générations futures. La peur pour la catastrophe qu'on connaît (par expérience directe ou indirecte) génère des comportements de précaution qui en sont subséquents. Le syndrome du NIMBY entre en jeu quand l'homme, en connaissant les menaces qu'une technologie connue (ou qu'il croît connaître), applique un principe de précaution discriminatoire et temporaire car limité à une cible particulière de préoccupation. La découverte de la peur ne porte pas à une absence

d'action mais plutôt à donner une direction et un but précis à l'action qui dans le cas des sources de pollution est le refus du projet ou la destruction de l'objet déjà créé. La crainte devient le moteur qui pousse à agir avec le principe de responsabilité à long terme ; ce sentiment d'appréhension permet de sortir d'une vision nihiliste de l'environnement car ce dernier prend une valeur, une signification tel à permettre l'action de la population envisagée à sa protection (JONAS, 1984). La valorisation du territoire est la condition sine qua non pour appliquer des mesures durables telle la gestion des déchets (MFE, 2002, p. 2).

Dans la gouvernance environnementale les modalités d'accès à la connaissance sont fondamentales pour comprendre les motivations des acteurs sociaux. Les risques peuvent être divisés en deux types : les risques scientifiques et les risques liés à la perception psychologique du public (SCHUMAN & JOHNSON, 1976). La perception du risque est fortement liée avec le niveau de connaissance du problème, quand l'individu ne dispose pas d'informations suffisantes et objectives (ou impartiales), il y a un phénomène de *knowledge gap* : le fossé entre les connaissances de l'expert et du citoyen. Le citoyen ne connaît pas l'ensemble des conséquences (positives et négatives) de la création d'une installation technique comme un incinérateur faute d'informations. Si certaines conséquences peuvent être comprises par la population, même par ceux qui ne sont pas des ingénieurs, car la problématique est très médiatisée ; d'autres ne peuvent pas être saisies à cause d'une carence de connaissances techniques ou si elles sont confidentielles. Parallèlement à la question environnementale est exposée la question de l'information qu'y est relative. Certains aspects perceptifs sont désormais ancrés dans la mentalité collective par un sentiment général à ces problèmes qui touchent l'être humain. Par le développement des médias visuels à la fin du XX siècle l'information géographique des territoires, les découvertes scientifiques, et les catastrophes environnementales sont devenus des thèmes populaires (CAMPARI & MOGOROVICH, 1991). Dans les années 1980, par exemple, la négligence dans la gestion des déchets spéciaux telles les huiles usées employées en tant que combustibles dans les séchoirs à herbe, produisaient des fumées riches en PCB contaminant le fourrage destiné aux animaux. La viande des vaches, les produits laitiers et dérivés accumulaient alors des doses toxiques de PCB arrivant plus tard jusqu'au lait maternel (FAHRNI H. -P., Les déchets, une ressource qui devrait être mieux utilisée, 2002). Ce type d'insouciance des autorités en les effets des polluants et de leur gestion, provoque une sensibilité importante à tout type d'atteinte potentielle en créant ainsi une perception du risque biaisée.

1.3.3 : N.I.M.B.Y.

L'acronyme N.I.M.B.Y. (Not In My Back-Yard) est un terme utilisé pour décrire l'opposition des résidents à un nouveau projet de construction à proximité. Le dictionnaire *The Oxford English Dictionary* fait remonter la première apparition du vocable au *Christian Science Monitor* en 1980 (THE OXFORD ENGLISH DICTIONARY, 2005). Le succès du terme vient avec le politicien britannique Ridley Nicholas⁴⁴ l'utilisant pour décrire le comportement de la classe moyenne rural s'opposant à la construction de nouvelles maisons dans la périphérie anglaise. Suite aux déclarations de Ridley le NIMBY acquit une image négative en accusant la population d'hypocrisie, vanité et d'égoïsme. En particulier il contestait aux opposants de considérer leurs intérêts personnels plus sérieux que les besoins collectifs. Etant alors ces personnes dévisagées comme égocentriques et indifférents au bien public car ils acceptent seulement les droits mais pas les devoirs de la vie sociale. En ce sens il y a un changement de la vision de la société devenant une collectivité d'individus où l'intérêt personnel est considéré comme plus important d'où une sorte de retour à l'état de nature de Hobbes où règne la loi du plus fort (CASTEL, 2003). La vision négative des manifestants, aperçus comme des individus antisociaux, perdure jusqu'au moment où on découvre que Ridley avait des intérêts personnels dans le bâtiment de nouvelles construction dans les villages en étant propriétaire de terrains où était localisé le projet (BBC NEWS, 2002). Le cas de Ridley montrait donc que souvent les intérêts de nature économique des politiciens sont cachés et que leurs critiques aux manifestants sont mensongères. L'image négative des opposants NIMBY se retrouvait alors réhabilitée par cette découverte de l'immoralité de certains élus qui, indirectement, démontrait le bien fondé des motivations des manifestants. De cette histoire de conflits d'intérêts il fût surtout retenu que les habitants adversaires à un nouveau projet sont égoïstes et contre le développement économique du pays. Si les problèmes environnementaux provoqués par une économie dérégulée sont aujourd'hui acquis, il faut aussi se méfier de qui veut placer trop de contraintes aux industries. Si on pose trop de freins à l'économie celle-ci tendra à disparaître ; la tendance serait alors de créer un homme dénoué de la possibilité d'exploiter les biens de la nature (CAMPARI & MOGOROVICH, 1991, p. 32).

Le syndrome du NIMBY naît comme conséquence du besoin fondamental de la recherche de la sécurité propre à chaque individu. L'insécurité sociale naît par la conscience d'être à la merci des événements tels les catastrophes environnementales ou la pollution ; ces risques de dégradation de la condition sociale de l'individu (maladie, chômage, travail, etc.) doivent être mitigés par l'état protecteur. L'insécurité est, en ce cas, motivée par la crainte qu'un événement puisse compromettre la capacité d'indépendance sociale de l'individu sur la base de ses ressources. Quand la protection de la santé entre en jeu (par les effets de la pollution engendrée par le projet) le NIMBY peut devenir très proche du syndrome de l'hypocondrie où le citoyen se voit particulièrement affecté par la pollution il se crée un état d'anxiété excessive à propos de la santé. La peur disproportionnée de contracter des maladies mortelles ou invalidantes, est un phénomène sous-jacent au NIMBY quand le projet a (ou est susceptible d'avoir) des conséquences sanitaires sur la population voisine. Étant la société moderne chroniquement inquiète pour sa santé (surtout à cause du climat d'insécurité crée par les médias) elle cherche dans les causes de pollution l'origine de tous ses maux. L'identification de la source des nuisances n'est pas spontanée, il faut

⁴⁴ Nicholas Ridley (Baron Ridley of Liddesdale), homme politique anglais du parti conservateur. Sous le *gouvernement Thatcher* il fût le secrétaire du *Département du territoire britannique* entre 1986 et 1989. Il affirmait, en 1988, que le NIMBY portait à l'immobilité économique de la région « Our English countryside is one of the most heavily man-made habitats in Europe. To make it into a green museum would be to belie its whole history. ».

qu'un sentiment d'insécurité soit déjà instauré et que quelqu'un, ayant une autorité, persuade l'opinion publique que cette insécurité soit générée par un objet particulier. Une autre éventualité est d'engendrer l'insécurité en dénonçant les nuisances d'un objet déjà en place (ou d'un projet), et ensuite d'instaurer une bataille contre cet objectif. Les médias sont alors d'excellents canaux pour diffuser le sentiment d'insécurité, et l'identification de la cause de la peur, à un large public. Aujourd'hui on peut observer à quel point la population des états riches en train de trouver les causes de mortalité et s'y attaque en allant jusqu'à l'introduction de normes sociales restreignant les libertés individuelles au nom du bien commun (exemples l'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'augmentation des taxes sur les boissons alcoolisées). La volonté de ne pas subir aucun type de pollution n'est qu'utopique car il faut admettre que malheureusement le niveau technologique actuel ne permet pas de garantir le fonctionnement d'une société de consommation sans pollution. L'opposition serait donc justifiée uniquement dans les cas où elle propose une solution alternative pragmatique pouvant être mise en place, autrement l'individu est uniquement à la recherche de la protection de sa santé au détriment de celle de qui aura le gêne d'héberger l'objet en question. Ceci vaut aussi pour les UIOM où on ne cherche pas de trouver des solutions opérationnelles alternatives mais des interdictions totales qui posent des problèmes majeurs aux personnes chargées de gérer les déchets qui souvent délocalisent l'UIOM dans des régions où ne se crée pas d'opposition (ou où elle est moindre). L'intérêt de l'étude du phénomène du NIMBY est que les riverains prennent conscience des externalités d'un appareil industriel uniquement du moment où celles-ci sont susceptibles de le toucher directement. Dans le cas d'un incinérateur il y a différents niveaux de pollution pouvant générer l'opposition du type NIMBY dans les riverains :

- Pollution quotidienne avec également un risque sur le long terme
- Risque d'accident
- La pollution susceptible d'endommager la biosphère et l'homme
- On ne connaît pas encore les effets de certains composés émis par les fumées et les eaux
- Pollution sonore
- Pollution lumineuse

Le proverbe latin « Loin des yeux, loin du cœur » résume le concept clé que l'oubli d'un objet est essentiellement lié par sa perception visible (ou, en général, par les cinq sens de l'être humain). En éloignant ce qui gêne par son odeur, sa salubrité etc., l'animal et l'homme cherchent d'assurer une certaine qualité de vie à proximité et dans leur tanière ou leur maison. Le fait de déposer les déchets corporels dans un lieu lointain de la propre zone de résidence est un réflexe ancestral présent aussi dans de nombreux animaux. On crée ainsi une distinction territoriale entre la surface habitable « propre » et un autre territoire insalubre où l'habitation est déconseillée. Avec le temps l'homme a créé des dépôts d'une grande surface pour déposer les déchets d'une collectivité et crée un système de collecte et transport des déchets vers ces dépôts. Avec l'évolution du déchet qui passe de celui corporel à tout ce qui est les scories de la consommation, il y a aussi des évolutions des dépôts pour arriver aux modernes décharges. Le réflexe de considérer ces dépôts comme un lieu malsain (à juste titre) continue une des motivations pour lesquelles les riverains des décharges sont si récalcitrants à les tolérer. La distance spatiale entre la décharge et l'homme (mais aussi pour sa maison, son lieu de travail etc.) est l'élément essentiel qui fait surgir le problème de la décharge. Il faut que cette distance soit perçue par un individu étant trop petite pour

réduire la sensation de gêne de la décharge. La tolérance est donc indirectement proportionnelle à la distance entre une zone sensible pour l'homme et la source des nuisances.

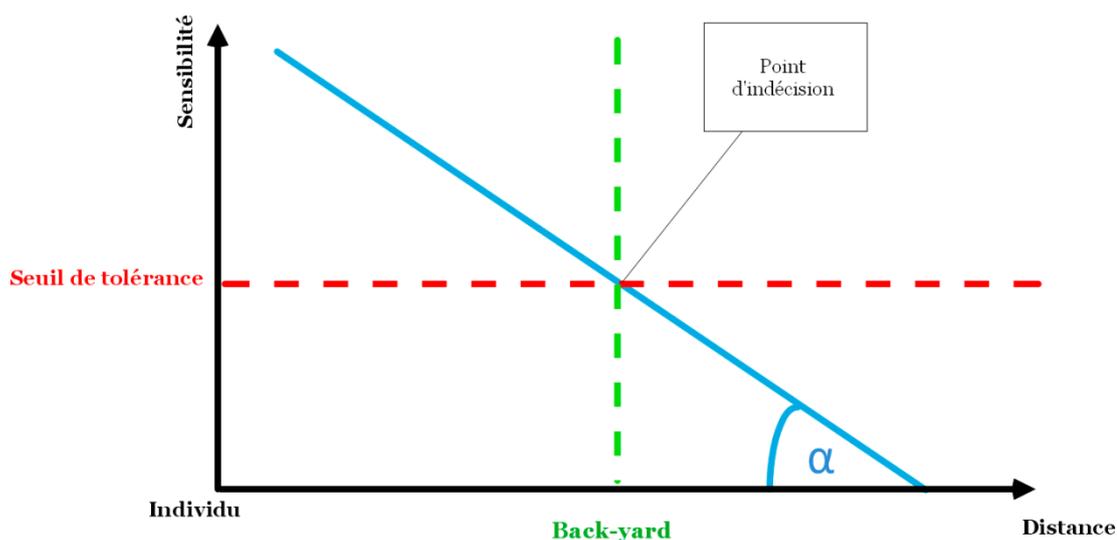


Figure 5 : Relation entre distance et sensibilité

Étant la limite de la tolérance subjective, car il y a de multiples éléments personnels entrant en jeu (niveau d'éducation, niveau de vie, sensibilité physique à la pollution, possibilité de travailler pour l'entreprise polluante, etc.) elle devrait être étudiée cas par cas. En outre il faut considérer la nature même du projet avec les risques qu'il entraîne pour la population car il influence la perception de la distance et du tolérable (donc agit sur l'angle α). L'opposition se forme quand cette distance est perçue comme non acceptable par l'individu qui cherche ainsi à délocaliser la source du problème à une distance telle que l'objet soit suffisamment lointain pour qu'il puisse oublier sa présence.

Les oppositions contre une cible particulière, telle la centrale nucléaire, méritent une analyse différente ; pour ces personnes le territoire chargé de valeur (donc le back-yard) devient la terre entière⁴⁵ d'où l'idée d'éliminer la source des nuisances partout et pour toujours. Les slogans des ONG tel *Greenpeace* sont éloquentes en ce sens car ils proposent des changements globaux « Quit nuclear madness, energy revolution now ! »⁴⁶. De même la création de décharges pour déchets nucléaires peut créer des oppositions touchant des personnes habitant à des centaines de km du site qui se sentent concernées par ce type d'installation car une éventuelle fugue de polluants nucléaires aurait des effets sur de longues distances. L'augmentation de la distance de perception du danger par l'homme s'est accrue notamment par la découverte des effets globaux des émissions des gaz à effet serre, des CFC, et du désastre de Tchernobyl dont le césium toucha aussi la Suisse et la France bien qu'elles se trouvent à des milliers de km du site de l'accident. La globalisation de la pollution porte à considérer le territoire à défendre bien loin du jardin entourant la maison d'où une nécessité de défendre le ménage de toute atteinte possible (qu'elle soit

⁴⁵ Ou leur zone d'influence pour les organisations nationales et cantonales comme l'alliance « non au nucléaire ».

⁴⁶ Slogan de Greenpeace à la cérémonie du World Energy Congress en Italie le 11 novembre 2007.

animale, humaine ou de la pollution). Ce passage du NIMBY au BANANA amène certains individus à promouvoir des causes mondiales de protection de l'environnement car étant tous concernés par la pollution, la solution n'est plus la délocalisation du pollueur (ou de la pollution) mais de sa disparition.

Si on regarde les modèles classiques de localisation des entreprises (Von Thünen⁴⁷, Weber⁴⁸ et Christaller⁴⁹) les facteurs qui interviennent dans le positionnement des usines dans un territoire donné sont essentiellement relatifs aux coûts de transport, aux coûts de la main d'œuvre, au prix et au rendement des terrains. Il faut remarquer que si une zone est déjà affectée par les industries lourdes, comme la région de la Ruhr en Allemagne, la création d'un incinérateur dans un tel site « ne fait pas peur » (CANS, 1990, p. 74). Ainsi il y aurait un certain oubli de l'usine dans un territoire affecté à l'industrie lourde car elle ne serait qu'une fabrique s'ajoutant à un groupe déjà existant et accepté par la population voisine. Par contre la localisation d'une UIOM dans une zone inutilisée, la fait émerger dans le panorama ce qui la rend visible et donc identifiable d'où une perception importante par la population.

Aujourd'hui parmi ces facteurs il faudrait ajouter la gouvernance du peuple qui peut faire délocaliser certaines entreprises, par la pression populaire d'opposition, dans des terrains moins intéressants économiquement. L'impact sur la population devient un élément important en jouant un rôle fondamental dans le système décisionnel politique et administratif. Le rejet de l'individu devient le rejet de l'électeur qui demande à ses représentants politiques de défendre ses intérêts et donc de délocaliser l'entreprise là où elle ne dérange personne. Le NIMBY peut avoir des territorialisations différentes selon le back-yard mis en péril. Une décharge ou une UIOM ont, des oppositions locales car limitées souvent à la population régionale voir cantonale étant la contamination, de fonctionnement ou accidentelle, limitée : pollution de la nappe phréatique, de l'air environnante l'infrastructure, contamination du sol. La création de l'association GAIA⁵⁰ représente une évolution de la volonté de certaines personnes à détruire les incinérateurs existants et à interdire toute construction future. Pour les adeptes de ce mouvement, les effets globaux de la pollution issue des incinérateurs serait comparable à celles des centrales nucléaires d'où la nécessité d'interdire ces usines dans le monde pour le bien public.

La perception du danger est importante pour comprendre la territorialisation de l'opposition, dans ce cas il ne s'agit pas des composantes susceptibles d'avoir des effets globaux comme les gaz à effet de serre, mais elle regarde uniquement ces pollutions plus « perceptibles ». Une centrale nucléaire peut, en cas d'accident, créer une contamination étendue dans l'espace et dans le temps ce qui porte à une territorialisation plus grande de la zone potentiellement atteignable par la pollution ; pour ce motif la protection du back-yard devient supranational. Depuis la création des mouvements contre le nucléaire dans les années 1970 ils recherchent de protéger non pas une région particulière mais le monde entier des effets des centrales ou des décharges nucléaires. Ainsi se résume l'idée du concept « penser globalement agir localement » qui entre dans l'optique de trouver des stratégies pour le bien-être commun en agissant localement. Si les citoyens protestent contre le projet d'une nouvelle infrastructure uniquement sur la base de leur proximité territoriale sans une opposition de type intellectuel on risque d'entrer dans le syndrome du "seulement dans les arrières-cours des autres" (*OIOBY*). Dans ce cas le citoyen s'oppose à un projet tout

⁴⁷ Von Thünen Johann Heinrich, *Théorie de la productivité marginale* (dans *Der isolirte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie*, 1826).

⁴⁸ Weber Alfred, *Théorie de la localisation du producteur industriel ou de services* (dans *Über den Standort der Industrien*, 1909).

⁴⁹ Christaller Walter, *Théorie des lieux centraux* (dans *Die zentralen Orte in Süddeutschland*, 1933).

⁵⁰ Global Anti - Incinerator Alliance (<http://www.no-burn.org>).

en reconnaissant sa validité et sa nécessité de construction; dans ce cas l'important, aux yeux du citoyen, est que la structure soit déplacée dans les back-yards d'autres personnes. Ce type de réflexion égoïste n'est souvent pas reconnu par le citoyen (pour ne pas devoir se sentir coupable); les exemples sont multiples: la délocalisation de l'industrie polluante des pays du Nord vers les pays du Sud, la délocalisation des décharges vers les pays de l'Est etc. L'opposition du type NIMBY n'est finalement rien d'autre qu'un manque de la prise en charge des responsabilités des comportements de la société moderne car l'individu de tendance égoïste cherche à transférer aux autres les conséquences de ses actes. La responsabilité « globale » ou « de tout le monde » envers l'environnement ou envers la société n'est pas perçue comme un argument fondamental si les répercussions sont négatives pour l'individu ; différent est le cas où la responsabilité globale a des répercussions positives sur l'individu, l'attente de bénéfices l'amène ainsi à lutter pour le changement. Ainsi on peut y voir aussi la gestion des déchets ; la pratique du recyclage étant gratuite voir même admettant un épargne pour l'individu, son acceptation est plus aisée par rapport à un recyclage basé sur des taxes causales visibles. Je tiens à préciser visible car certaines taxes CER, TAR, etc. sont finalement invisibles, elles ne sont pas marquées sur les objets achetés et le prix de l'objet tend à être perçu comme le prix de la chose et pas de l'objet plus une taxe. Le NIMBY est un acte de protection d'un territoire chargé en valeurs humaines. Il ne s'agit pas de savoir si le traitement en cause est économiquement ou écologiquement intéressant, il faut juste qu'il ne soit pas à côté des maisons. Le problème majeur du NIMBY est que pour les politiciens il ne s'agit plus de choisir un type de traitement plutôt qu'un autre; mais surtout de choisir où le localiser et quels risques politiques ils veulent s'assumer par cette préférence. En ce sens il faut considérer que la décision d'installer des sources de pollution à proximité d'un grand nombre de citoyens peut susciter un tollé tel à mettre en doute toute les décisions gouvernementales (voir même à mettre en doute l'attitude bienséante de l'autorité). Une conséquence négative pourrait alors être de situer les entreprises problématiques dans des régions peu peuplées car leur opposition serait quantitativement réduite à son nombre d'habitants.

En se sentant vulnérable aux effets d'une UIOM, un individu cherche des « protecteurs » de son bien-être dans les cas où son opposition n'a pas de poids dans la décision de localisation de la structure « his safety needs often find specific expression in a search for a protector, or a stronger person, on whom he may depend or perhaps a Fuehrer » (MASLOW, A Theory of Human Motivation, 1943, p. 380 - 381). La recherche de protections crée souvent le sentiment d'insécurité en créant ainsi une boucle autoalimentant l'idée d'être menacé par quelque chose (CASTEL, 2003).

Acronyme	Nom en long en anglais (trad.)	Définition courte
NIMBY (1980)	Not in my back-yard (pas dans mon arrière-cour)	Refuser une installation qui se trouve à proximité de leur propre maison
LULU (1986)	Locally unwanted land use (utilisation non voulue du territoire)	Utilisation non désirée, par la population locale, de leur territoire pour un projet de construction de nouvelles installations
NUMBY (1988)	Not under my back-yard (pas au-dessous de mon arrière-cour)	Refuser une installation qui se trouve dans le sous-sol à proximité de leur propre maison
GOOMBY (1989)	Get out of my back-yard (sortez de mon arrière-cour)	En référence aux riverains qui combattent contre une installation
IMBY (1989) <i>Equivalent de</i> YIMBY (1989)	in my back – yard (dans mon arrière-cour) Yes in my back-yard (oui dans mon arrière-cour)	Contraste avec le phénomène du NIMBY dans le sens où la population recherche l'installation d'une infrastructure à proximité
NOPE (1990)	Not on planet earth (pas sur la planète terre)	L'opposition est pour un niveau supérieur de territoire en englobant toute la terre
CAVE (1990)	Citizens against virtually everything	En référence aux citoyens qui sont toujours contraires à tout type d'installation
BANANA (1991)	Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anything (construire absolument rien nulle part près de quoi que ce soit)	Effet NIMBY plus généraliste
NOTE (1994)	Not over there either (pas ici de toute façon)	Qui s'oppose en tout cas et sans compromis à la construction d'un immeuble quelconque à proximité
NIMEY	Not in my election yard (pas dans ma zone électorale) Not in my election year (pas dans mon année d'élection)	En référence avec les mots qu'un maire pourrait dire par la proposition d'une construction dans son territoire d'influence
NIABY	Not in anyone's back-yard (pas dans l'arrière-cour de quelqu'un)	Opposition pour les infrastructures situées à proximité d'une maison de n'importe qui
KIMBY	Keep in my back-yard (laissez dans mon arrière-cour)	Opposants à la délocalisation d'une infrastructure se trouvant à proximité de leur maison
NIMD	Not in my district (pas dans mon district)	Version américaine pour l'élargissement de l'arrière court au district (équivalent du canton en Suisse)
NIMFOS	Not in my field of sight (pas dans mon champ de vision)	L'opposition se fait donc par une atteinte au paysage
OIOBY	Only in other back-yard (seulement dans l'arrière-cour des autres)	Définition personnelle; les opposants imposent la construction de la structure problématique à d'autres.

Tableau 5 : Différents acronymes pour des évolutions du concept du NIMBY (TRECCANI, 2008) et (THE OXFORD ENGLISH DICTIONARY, 2005)

Les phénomènes décrits dans le tableau ci-dessus présupposent que le citoyen donne un sens et/ou une valeur à toutes les infrastructures qui sont construites, ou en phase de projet. Quand il est directement confronté à ces immeubles, par exemple par sa proximité spatiale ou intellectuelle, la valorisation ou la

dévalorisation peut être telle à développer dans le citoyen un besoin de pouvoir s'exprimer sur le sujet. Si cette expression est captée par une organisation ou si certains citoyens organisent un groupe chargé d'exposer un point de vue commun au gouvernement alors on aura de la gouvernance.

Le nombre de personnes touchées par le syndrome NIMBY augmente considérablement du moment où les médias s'intéressent à la question. En passant de la communication interpersonnelle d'un cercle restreint (passe-parole), à une population plus vaste touchée par la radio, la télévision et internet il y a une augmentation considérable des personnes se sentant soudainement concernées. Ces nouveaux adeptes vont convaincre de nouvelles personnes (ou renforcer leurs croyances) sur les effets qu'une infrastructure a sur leurs vies et aux dangers auxquels ils sont exposés. Dans le cas où les autorités ont dissimulé ces périls, au simple rejet pour une construction jugée gênante, s'ajoute le sentiment d'avoir été trompés ce qui légitime la lutte. Partout où le NIMBY s'installe, les opposants se présentent comme ceux qui ont découvert des supercheries entre élus et patrons voulant tromper le citoyen. La protestation de la société civile assume un caractère de contestation des actions politiques et des jeux économiques, avec l'idée que le temps du laisser-faire pour les industriels et les personnes corrompus est fini. La découverte et la présentation des preuves de ces corruptions reviennent alors soit aux journalistes soit aux opposants qui alimentent les motivations justifiant moralement une opposition. Souvent les rumeurs deviennent crédibles par le fait d'avoir déjà été trompés dans le passé par les institutions et que donc tout est possible même dans le cas présent. Les déclarations des autorités publiques ne sont alors plus vues comme un remède mais sont vues comme des essais maladroits pour répondre après-coup aux préoccupations populaire ou encore vues comme des essais de rasséréner une population qui, désormais, n'a plus de confiance. Dans le cas où les promoteurs cherchent à dénigrer les opposants (ou ses chefs), il y a souvent le développement d'effets contraires car les victimes des attaques répliquent que ses imputations sont la preuve de vouloir faire taire à tout prix qui veut ouvrir les yeux aux gens. La formation d'un groupe de défense du back-yard naît quand l'égoïsme d'un individu se relie à l'égoïsme d'un de ses pairs en établissant un groupe solidaire dont l'action collective n'est pas séparable de celle recherchée personnellement. En conclusion comment caractériser le NIMBY ? Simplement il s'agit d'une bataille hypocritement présentée comme une défense de l'environnement alors que les opposants agissent pour préserver leur condition de vie au détriment de celle des autres. L'aspect positif du NIMBY est la prise de conscience d'un problème de caractère écologique mais elle doit être couplée par la décision de trouver une solution éco-compatible. Le NIMBY pour être justifiable il doit se baser sur la présence d'une option à la construction qui doit être vue en tant que solution viable (ou présumée viable). En cas contraire ces opposition ne sont que des entraves à la gestion des déchets et finalement portent à une dégradation majeure de l'environnement par manque de traitements.

C'est souvent grâce au rejet NIMBY que certains citoyens s'organisent au sein d'un groupe écologiste ayant un but précis ; on arriverait donc à vaincre le phénomène de l'« éco-névrose »⁵¹. L'idée de ce malaise mental relatif à l'environnement a été créée dans le programme d'éco-psychologie de l'*Université de Santa Barbara* (USA) ; l'éco-névrose est l'angoisse suscitée par les problèmes environnementaux tout en sachant que leur action personnelle ne peut rien changer à la situation. Cette sensation d'impuissance se traduit alors dans un sentiment de haine envers les institutions et les entreprises qui en ayant la possibilité, n'entreprennent pas le chemin du développement durable (SCHMIKE, 2008). Le processus du NIMBY pourrait donc entrer dans cette névrose dans le cas où les citoyens ne s'organisent en groupes de pressions

⁵¹ En principe l'éco-névrose peut être classifiée dans la classe des névroses d'angoisse caractérisées des manifestations physiques dans son paroxysme attribuables au sentiment d'anxiété.

(sans donc la traduction en action de leurs idées) ou encore dans le cas où les autorités ne prennent pas au sérieux leurs craintes. Ce deuxième cas est encore plus bouleversant pour l'individu car il se sent alors totalement désarmé face à ses peurs et il voit que les autorités censées le protéger préfèrent l'ignorer. Le désarroi se manifeste par une double trahison envers les associations écologiques qui n'ont pas agi dans le cas concret et aussi pour les politiciens qui sont alors vus en tant qu'opportunistes soucieux plus de l'économie que de leur peuple (ou de l'environnement).

Le syndrome NIMBY est un obstacle psychologique à la gestion des déchets issus de la perception du risque que l'industrie amène dans un territoire. Mais il faut aussi considérer que le risque n'est pas l'unique motivation pour que l'opposition se crée. Il est évident que la nature du déchet suscite différentes réactions par la population : si l'opposition elle est déjà forte pour les déchets ménagers elle devient « paranoïaque » pour les déchets industriels ou toxiques (CANS, 1990, p. 28). On devrait probablement parler de niveaux d'opposition du type NIMBY aussi selon le type d'ordure traitée et leur origine. Quand les déchets sont d'origine étrangère l'opposition s'accroît davantage, ce rejet prend une ampleur plus grande aussi au niveau des politiciens qui s'engagent vers le protectionnisme territorial d'où la difficulté de faire passer une telle proposition à la population. En France, par exemple, la population de Montchanin (Saône-et-Loire) protestait en 1984 car leur décharge aurait importé des cendres d'UIOM allemandes. Il ne s'agissait pas d'une opposition contre la décharge, ou contre la mise en décharge des cendres volantes, mais plutôt poussé par le fait d'importer des déchets d'une autre nation (CANS, 1990). Un autre exemple : en août 2000 le projet de construire une décharge dans la région de l'Ontario à 30 km du Québec suscita l'opposition de la population québécoise car les lixiviats pourraient atteindre les eaux du lac Témiscamingue dans leur région (MAISONNEUVE, 2004, p. 49). A cause des objections du Québec le projet fût abandonné. Un autre exemple, toujours en Canada, est le projet d'un incinérateur en Ontario proche de la région du Québec qui, selon des études serait intoxiquée par les fumées de l'UIOM à cause des vents dominants, encore une fois c'était la population de l'autre région qui s'opposait à l'incinérateur en la qualifiant de « attaque directe à la santé des habitants de cette région nordique » (MAISONNEUVE, 2004, p. 49). Si durant les années 1960 – 1980 le syndrome NIMBY pouvait être résolu en exportant les déchets dans les autres nations du monde où la population ignorait les effets du traitement que les déchets importés avaient sur leur santé et sur leur biosphère, ou encore dans les nations où le prix payé pour leur tolérance était intéressant économiquement, après la Convention de Bâle cette solution est tombée. Le problème des gestionnaires est que les décharges existantes arrivent à saturation et que les UIOM doivent être remplacées après 20 ans de service. Si pour les installations existantes il y a une sorte d'oubli de la population locale qui ne s'oppose plus, un discours différent s'impose dans les cas de nouvelles constructions ou de reconstruction / agrandissement des structures existantes. Ce sont donc les travaux dans ces sites existants qui font resurgir le problème du déchet et ainsi qui fait développer le syndrome du NIMBY. Il faut donc que l'infrastructure redevienne un problème au présent : accidents ou travaux pour que la population se rappelle et aye la possibilité de faire écouter son opposition. Un autre système trouvé pour résoudre les oppositions NIMBY fût de construire des incinérateurs sur des bateaux ou sur des plateformes dans la mer. Etant très lointains des centres habités cette solution fût appliquée surtout en Mer du Nord. Ces incinérateurs importaient environ le 40% des déchets toxiques liquides de la RFA et environ 10% des déchets toxiques suisses selon l'OFFEP. En 1994 la modification de la *Convention de Londres* interdit aussi l'incinération des déchets en mer d'où la nécessité de trouver une autre solution.

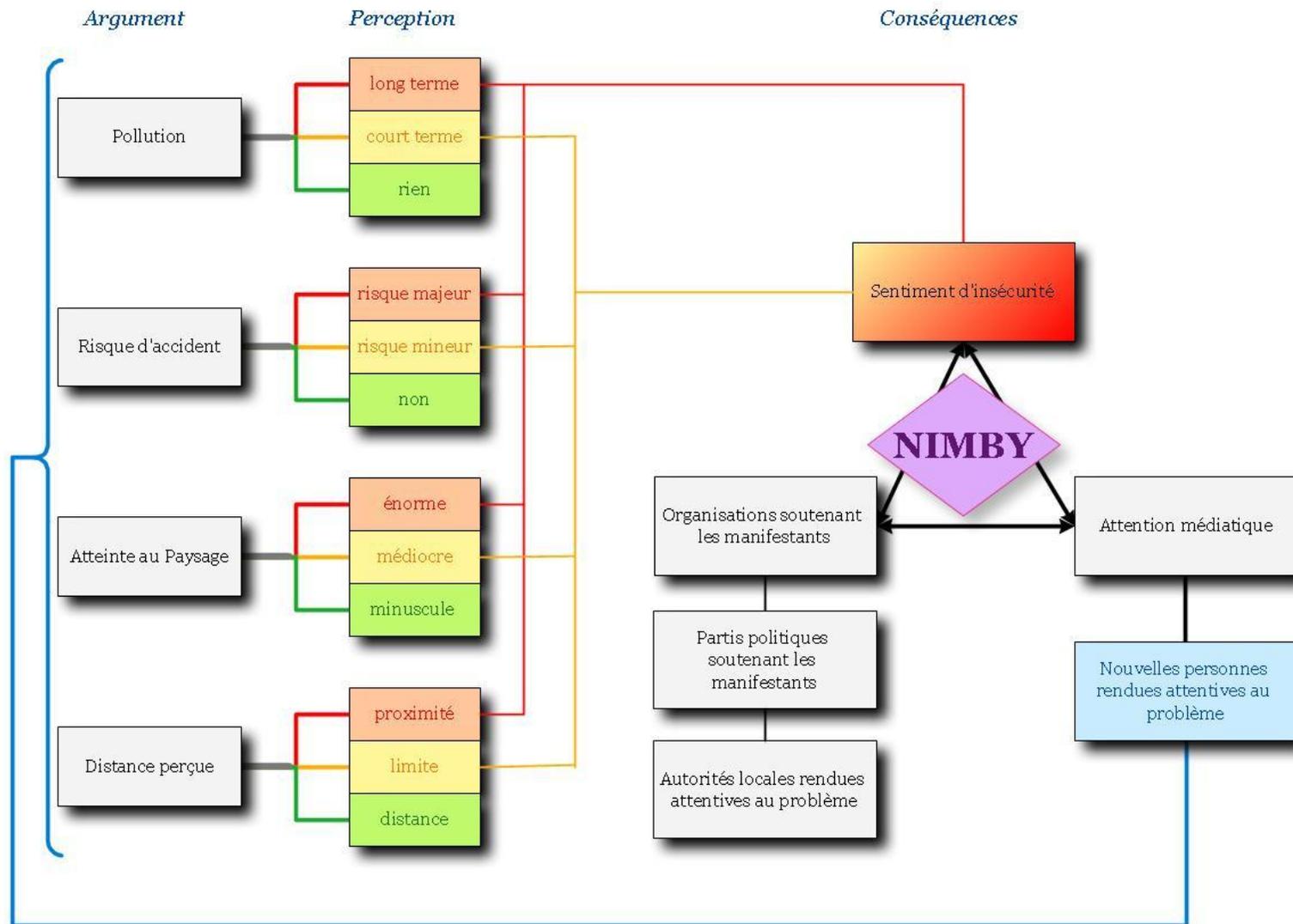


Figure 6 : Facteurs de développement du NIMBY

En USA les niveaux du NIMBY interétatiques se sont traduits par une loi imposant les producteurs de déchets dangereux à les entreposer dans leur État d'origine car avant ce changement législatif les déserts du Nevada et du Nouveau-Mexique accueillait les déchets de toute la nation (CANS, 1990, p. 35).

Avec le syndrome NIMBY, on entre dans la géographie des représentations: si une installation technique est objectivement nécessaire (ou pas) selon des études indépendants et scientifiques, elle peut être perçue différemment selon les perceptions subjectives des citoyens. La diversification des opinions peut engendrer des disputes à différentes échelles, si ces controverses sont entre les autorités gouvernementales et le peuple il se crée des divergences telles à avoir comme conséquence une gouvernance. La multitude de représentations peut également porter à des différentes visions du monde qui créent des multiples niveaux du territoire perçu comme back-yard donc avec plusieurs territorialisations du NIMBY. La conséquence est la génération de dissonances cognitives selon l'attachement de l'homme à son territoire dont les limites y sont imposées subjectivement. L'échelle des controverses se distingue par les acteurs sociaux et politiques qui interviennent dans le discours mais aussi par d'autres facteurs tels la spatialité. En exploitant les réactions de type NIMBY des citoyens pour créer une pression citoyenne telle à obliger la mairie locale à rejeter le projet de l'incinérateur, les associations utilisent les sentiments populaires pour créer une gouvernance avec un objectif précis. Il existe donc une liaison forte entre le NIMBY et la gouvernance étant cette dernière le moyen d'intervention des citoyens préoccupés au sein de l'autorité locale.

1.3.4 : Le principe de précaution

La science traditionnelle avait adopté comme paradigme le réductionnisme biologique devenu le fondement théorique de plusieurs sciences comme la toxicologie. Ce concept de cause unique s'est ensuite développé en multi-causalité avec la découverte de la complexité des processus biologiques. Les relations cause – effet sont encore présents dans certaines parties de la science et du droit. Pour ce qui concerne les taux d'émission des polluants, par exemple, on fixe des seuils limites pour chaque polluant sans considérer qu'il peut créer des réactions chimiques avec d'autres substances présentes dans l'air pour devenir soit plus agressif soit inoffensif. Avec cet exemple on peut bien comprendre pourquoi ces limites ne sont que relatives en ayant pas suffisamment d'informations sur les effets des combinaisons de substances sur la santé humaine ou sur l'environnement. Un des cas exemplaires de cette ignorance fût l'utilisation du *DDT* qui, depuis 1972, était utilisé comme pesticide pour réduire le nombre d'insectes parasites de l'agriculture et les moustiques véhiculant la malaria. Suite à l'emploi massif du *DDT* on remarqua que la chaîne alimentaire se modifia de façon telle à compromettre tout l'écosystème : la disparition des grenouilles (qui se nourrissaient des moustiques) entraîne la disparition des renards. Le manque de renards provoque alors l'augmentation des rats qui transmettaient des maladies à l'homme (BOSELLINI, 1998, p. 666).

Le principe de prévention est, selon certains scientifiques, le meilleur moyen de prudence technologique car souvent l'homme ne connaît pas tous les périls que ses actions amènent aux interactions naturelles de l'écosystème. Le fait de pas avoir d'opinion commune sur certains aspects des risques pour la population par certaines substances (par exemple dans la fixation des seuils limites d'émission et d'absorption) crée des doutes sur le fonctionnement de certaines branches de la science. Le principe de précaution naît des incertitudes de la science, on préfère ainsi dans les cas douteux de réguler la science de

manière à éviter des dommages non réparables. Cette norme de précaution est aujourd'hui inscrite dans plusieurs traités internationaux (*Principe 15 de la Déclaration de Rio de 1992, art. 130R Traité de Maastricht de 1992, etc.*) et doit donc être appliquée au niveau national. L'idée de Jonas, de la fin de l'humanité face à la vulnérabilité de la nature à la puissance de la technoscience, crée les présupposés pour l'application du principe de la prudence sur la plupart des actions humaines. En donnant ainsi à l'homme la responsabilité de garantir la vie pour les générations futures, il devrait agir en sorte de toujours considérer les effets à long terme de ses actions (JONAS, *Il principio responsabilità*, 1993). Avec l'idée que « *in dubio pro malo* » on doit toujours considérer la pire hypothèse au lieu de la meilleure et se régler en conséquence. La *Convention de Londres* (1987) applique à ce sujet une interprétation qui lui est propre en définissant que l'émission des substances dans la mer doit être régulée à partir du moment même où existent des doutes de la populaires relatifs aux effets nocifs d'une substance. Au contraire la vision néo-positiviste donne ce pouvoir de prévision des effets seulement aux techniciens en réfutant toute intervention du citoyen.

Le principe de précaution, donc l'évaluation prudentielle de la science, crée une nouvelle vision du pouvoir – savoir technologique (TALACCHINI, 2006, p. 95 - 96). Les rapports entre la science et le droit ne sont jamais parfaits, souvent le législateur est confronté à l'absence d'études scientifiques fiables relatifs aux effets que certains types de polluants ont sur la biosphère. Ces lacunes scientifiques posent le problème de savoir jusqu'où le principe de précaution peut être justifié par le risque potentiel sans tomber dans la crainte à toute innovation. Pour adopter ce principe il faut donc avoir au moins un soupçon de la dangerosité de tel ou tel produit mais faute d'études scientifiques sur le sujet (ou par la présence d'études ayant des conclusions divergentes) il y a le risque de procéder à des chasses aux sorcières. Depuis l'origine des idées modernes sur la science on considérait cette dernière comme un ensemble de connaissance neutres et objectives tandis qu'après les années 1980 elle fût mise en question par les milieux écologiques (TALACCHINI, 2006, p. 96). Les motivations principales étaient que la science a souvent sous-évalué les risques et s'est révélée incapable à maîtriser certaines conséquences environnementales. L'incertitude de la science fait allusion alors aux ignorances dans le champ scientifique dans lequel le manque ou l'insuffisance des données (ou dans d'autres cas les modifications volontaires des données (SHRADER-FRECHETTE & MC COY, 1993))⁵² sont tels à faire surgir à tout moment des complications inattendues d'une certaine technologie. Si on analyse les teneurs de polluants émis par les UIOM suisses en 1970 – 1990 on s'aperçoit de ces défauts scientifiques qui n'avaient pas prévu de tels taux de polluants et de leurs conséquences sur l'environnement et sur la santé des êtres vivants. S'étant produit en Suisse, une nation riche et avant-gardiste sur le niveau technologique, le citoyen commence à s'inquiéter des jeux de pouvoir cachés qui s'installent entre la communauté scientifique et les industriels soucieux de dissimuler certaines erreurs. La divergence entre les conclusions de différentes études rend aussi la vie difficile au législateur qui se doit privilégier l'une ou l'autre analyse en prenant ainsi des risques.

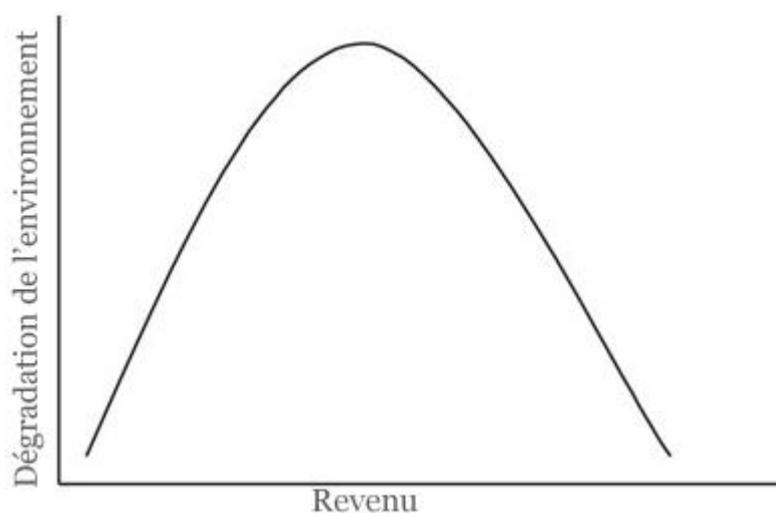
Le phénomène du NIMBY peut être associé à ce principe de précaution car les opposants interprètent cette norme au sens fort en demandant des analyses de sécurité avant que le système soit opératif. Au contraire les promoteurs d'un projet interprètent au sens faible le principe en considérant irrationnelles les peurs de la population et en estimant qu'une infrastructure n'est pas dangereuse en absence de preuves contraires. Pour ce qui concerne les accidents de fonctionnement des incinérateurs il y a toujours des peurs

⁵² On distingue ainsi 3 catégories de non neutralité des jugements scientifiques : les biais value (quand l'évaluation ne prend pas en considération toutes les données volontairement ou involontairement), les contextual values (quand les préférences personnelles, sociales ou culturelles biaisent les interprétations), les constitutives or methodological values (au cas où les techniciens utilisent des méthodologies pour que les conclusions reflètent leurs idées de départ).

qui se génèrent dans la population qui est la plus proche à ces structures. Dans le cas de Busto Arsizio (I), un accident jugé inoffensif, la rupture d'une chaudière de l'eau provoquant un nuage de vapeur d'eau, provoqua des contestations des citoyens n'ayant pas reçu suffisamment d'informations sur les risques de l'accident en imposant aux autorités locales le séquestre de l'installation à titre préventif (FORMENTI, 2004). La réaction à la clôture de l'installation, et au cri d'alarme de possibles pollutions où on invoquait le principe de précaution, fût ensuite objet d'une poursuite de la société de gestion de l'UIOM (ACCAM SpA) pour « procurato allarme ». Ceci montre comme les rapports entre les gestionnaires des incinérateurs et la population sont souvent fragiles portant l'une et l'autre part à recourir en justice⁵³.

1.3.5 : Les polluants et le revenu

Les recherches de Grossman et Krueger montrent une corrélation entre le revenu par habitant et le taux de pollution de l'air, cette relation aurait la forme d'une *U inversée* « U-inverted relationship between pollution and per capita income » (GROSSMAN & KRUEGER, *Economic Growth and the Environment*, 1995, p. 353).



Graphique 2 : Relation U-Inversée entre revenu et dégradation de l'environnement (adaptation de Grossman and Krueger de la curve de Kuznets)

Leur conclusion est que les émissions de polluants croissent jusqu'à un certain revenu limite puis décroissent ; ce qui s'explique par une relation étroite entre la production industrielle, le revenu et la pollution. La naissance de l'industrialisation coïncide avec une faible émission de polluants car il y a une production limitée. Ensuite le surcroît de pollution est généré par une industrialisation mal maîtrisée où les altérations de l'écosystème seraient une conséquence des processus qui sont à la base du progrès de notre société c'est-à-dire une production industrielle sans limites (FLANNERY, 2005). La surproduction porte à un niveau de vie élevé où l'individu a à disposition un salaire suffisant pour satisfaire la plupart de ses besoins (même ceux superflus). L'état de l'environnement devient, une fois satisfait les besoins primaires grâce au

⁵³ Pour l'installation de Busto Arsizio, 30 km à Sud de Chiasso, les accusations de la mairie que la société gestionnaire avait commis des irrégularités dans ses bilans économiques finissait en justice (FORMENTI R. , 2004) quelques mois après avoir le premier recours.

salaire et à la production de masse, un élément de préoccupation car il est fortement lié avec la perception du niveau de vie d'une société. Les individus voulant garder un certain niveau de vie, permettent alors la mise à disposition de moyens et ressources financières pour combattre la pollution. Il s'agit donc d'une vision de la pollution étant superflue dans une société développée où l'industrie est vue suffisamment performante pour assurer une production sans dégradation environnementale qui, en conséquence, détériore le cadre de vie de la société.

La relation l'enrichissement de la population et la protection environnementale est ainsi démontrée par des recherches empiriques. Si on accepte cette thèse, la gouvernance environnementale sera accentuée dans les régions postindustrielles (les sociétés des services) ayant un passé marqué par la dérégulation environnementale dans la phase de la poussée maximale de la production industrielle. Encore il faut que la population ait le sentiment d'avoir un bon niveau de vie et de vouloir continuellement l'améliorer. Pour ainsi dire ce serait contre une perte de qualité de vie qui naît l'opposition aux nouvelles structures susceptibles d'engendrer un dommage au milieu de vie. L'usine problématique n'est surtout pas perçue comme un système d'amélioration quand le revenu personnel ne dépend pas du responsable – pollueur. Il faut donc une certaine « distance économique », entre le contestataire et le pollueur, pour que l'opposition puisse naître et se développer. Le NIMBY se crée quand le citoyen a un revenu suffisamment indépendant du pollueur pour que son opposition n'ait pas des répercussions sur son statut socio-économique. La pollution a donc une logique marchande qui lui est propre. De même dans la littérature la solution à la réduction de la pollution passe d'abord par l'enrichissement d'une population qui, après avoir atteint une situation avec une grande pollution nécessaire pour la croissance industrielle (donc d'une pollution fonctionnelle), essaie d'imposer des limites aux émissions et de légitimer le développement soutenable. La théorie néoclassique de la durabilité faible tend, par exemple, à démontrer que la croissance économique sera portative de la protection de l'environnement après une période donnée. La protection écologique serait alors surtout un « luxe de riches » qui en étant sûrs de leur revenu mensuel peuvent aussi combattre contre les industries. L'étude de Krueger et Grossman explique indirectement les motifs du phénomène de la délocalisation des industries les plus polluantes dans les nations en voie de développement; la tendance pour une usine serait de s'éloigner des zones riches pour d'autres plus tolérantes étant dans leur phase de révolution industrielle où l'augmentation du revenu prime sur la protection environnementale (VIVIEN, 2005).

Cette relation serait, selon certains chercheurs, non généralisable car elle ne peut être appliquée qu'à certaines substances ayant un impact local et à court terme (VIVIEN, 2005). Même l'étude de Grossman et Krueger était relatif uniquement aux rejets de CO₂ sans étaler leurs conclusions à tout type de polluants.

1.3.6 : La dioxine

Par le mot commun « dioxine » on évoque les différentes substances appartenant à la classe des *Polychlorodibenzodioxines (PCDD)* de la famille des composés halogènes polycycliques II⁵⁴. Les *PCDD* sont des substances toxiques pouvant se créer involontairement dans la combustion où la pression et la température élevées offrent les conditions nécessaires à sa formation. Souvent il s'agit de sous-produits de

⁵⁴ Voir Annexe J pour les formules chimiques et des précisions relatives à ce type de substance chimique.

la combustion incomplète de substances contenant du Chlore en particulier des *PCB* (*polychlorobiphényles*). En Suisse, pour combattre la création des dioxines, la production de *PCB* est formellement mise au ban en 1986 (depuis 1972 pour les systèmes ouverts)⁵⁵. La synthèse de ces substances est très faible quand la combustion marche à plein régime, c'est donc aux moments de l'allumage et de l'extinction du feu que la production des dioxines et furanes s'agrandit. De même le *PVC* (*polychlorure de vinyle* ou *chlorure de vinyle*) est une source importante en chlore ; 1 kg de *PVC* génère la production de 560 grammes de *HCl*⁵⁶, un des acides les plus corrosifs au monde. Le traitement utilisé dans les UIOM pour neutraliser l'acide *HCl* est l'introduction le lait de chaux (aussi connu sous le nom de eau de chaux dont la formule est $\text{Ca}(\text{OH})_2$), une substance basique, pour créer le sel CaCl_2 (chlorure de calcium) et H_2CO_3 (acide faible carbonique) qui sont faiblement toxiques mais qui limitent la production des dioxines. D'autres sources mineures de dioxine sont le gaz d'échappement des voitures, les fumées des cheminées domestiques et les fumées des cigarettes. Les dioxines sont volatiles et réparties sous forme de liaison physique avec les poussières. Sur le total de la production de dioxine seulement le 1% est inhalé par l'homme et leur pénétration dans l'organisme est à considérer faible (REICHL, 2004, p. 110). Pour évaluer la toxicité des isomères sur l'homme on utilise le facteur d'équivalence toxique *TEF* (*Toxicity Equivalency Factor*) où la toxicité du composé 2,3,7,8 *TCDD* est pris en tant qu'unité. L'effet d'un composé est alors comparé au $TEF = 1$ de la dioxine de type Seveso avec le paramètre d'équivalence toxique TE ⁵⁷. La contamination par la dioxine passe aussi par la chaîne alimentaire en particulier dans les aliments gras (œufs, lait, viande rouge, poissons) et peu dans les légumes et les fruits. La *TCDD* est métabolisée lentement et son élimination, par la vésicule biliaire et les intestins, peut durer 5-7 ans. Cette substance s'accumule dans les tissus graisseux et le foie. Le péril subsiste en particulier chez les nourrissons allaités par le lait maternel (véhicule de dioxine) et qui, à cause de son faible poids, a des concentrations plus élevés pouvant arriver à 100 pg/TE/kg de poids corporel⁵⁸. Aux États-Unis les études de l'*EPA* sur la dioxine datent déjà de la guerre du Vietnam suite à l'utilisation de l'*Agent Orange*. Ces recherches montrent les dégâts qu'un tel composé chimique peut créer sur les hommes et sur l'environnement. Ainsi l'*EPA* établissait la *DJA* (dose journalière admissible) de dioxine pour l'homme en se concentrant sur l'alimentation. Les teneurs ont été modifiés récemment en passant d'une *DJA* de 10 pg /kg poids corporel à 1pg/kg en 1998 par l'*OMS*.

Certains produits toxiques sont connus mondialement et évoquent dans l'imaginaire collectif des événements particulièrement catastrophiques ; la dioxine est une des substances les plus connues et « criminalisées » étant liée à différents désastres environnementaux tels :

- Les effets sur les forêts du Vietnam et de sa population suite à l'utilisation de l'*Agent Orange* par l'armée américaine. Ce défoliant contenait de la dioxine et a provoqué des problèmes génétiques et oncologiques sur la population touchée.
- La catastrophe de Seveso
- La pollution de l'incinérateur de Gilly- sur-Isère
- L'empoisonnement du Président de la République d'Ukraine Viktor Iouchtchenko

Les dioxines sont considérés responsables des suivantes troubles pour l'homme :

⁵⁵ L'interdiction de production et d'utilisation de *PCB* est également insérée dans la *Convention de Stockholm* signée par la Suisse le 22 mai 2001.

⁵⁶ Le *PVC* étant formé par le 57% de Chlore.

⁵⁷ Les limites d'émission imposées par la loi sont souvent exprimées en $\text{ng}/\text{TE}/\text{m}^3$.

⁵⁸ Selon l'*OMS* l'homme ne devrait pas assumer plus de 10pg / TE/ kg de poids corporel.

- La chloracne (affectation cutanée typique de la contamination par la dioxine)
- Lésions du foie
- Cancer du sein selon des études en USA et en Allemagne pour des femmes vivant à proximité des UIOM (SPE, 1997, p. 71)
- Malformations des nouveau-nés
- Inhibition du système immunitaire
- Irritations des muqueuses
- Dérèglements du métabolisme des graisses et des fonctions hépatiques
- *Non Hodgkin lymphomes*
- Diabète
- Leucémie chronique symptomatique

(REICHL, 2004, p. 110)

On peut facilement présumer que l'accident de Seveso a eu un impact plus évident en Tessin que dans les autres cantons suisses ; d'abord par le simple fait que Seveso est un village aux portes de Milan et à environ 20 km au vol d'oiseau de la frontière suisse. Encore la couverture de l'accident par la chaîne italienne *RAI* (très suivie par le public tessinois) et par la *RTSI* qui périodiquement retracent les impacts humains que cette catastrophe a eu sur la population italienne. L'accident de Seveso est encore objet de débat au Tessin comme le témoigne le reportage de la *RTSI* sur le thème en 2005 (*RTSI, Seveso oltre il danno...*, 2005) (*RTSI, Seveso: la Givaudan si esprime*, 2005) qui revient sur les conséquences pour les personnes contaminées par la fuite de dioxine. Après la catastrophe de Seveso se développe une crainte dans la population ayant leur maison à proximité des industries chimiques. L'*ICMESA*, avant le désastre, ne semblait pas être une source de pollution particulièrement importante ou dangereuse ; c'est donc l'accident qui montre qu'il y a toujours un risque à vivre dans les environs des usines. La culture italienne était, encore en 1970, caractérisée par une domination idéologique essentiellement de type l'anthropocentrique et liée au rationalisme pour ce qui concerne le rapport entre science et territoire. Le désastre écologique de Seveso, suivi avec intérêt par tous les Italiens (grâce à la couverture médiatique de l'accident), porte les citoyens à se préoccuper de la protection environnementale. Cette appréhension populaire pour l'état de l'écosystème s'était créée plus par la peur des répercussions que les accidents de l'industrie ont sur leur vie et sur leur territoire; que par une reconnaissance de la beauté de l'environnement (*RTSI, Oltre l'ecologia la spiritualità*, 2007). C'est ainsi « grâce » au désastre et à ses conséquences sur l'environnement qui se développe une sensibilité écologique pour le milieu de vie réputé fragile et vulnérable aux atteintes. La relation mutuelle homme-pollution-environnement se développe en Italie par les conséquences de la dioxine sur la nature ce qui rappelle la situation américaine décrite par Carson sur les *DDT*.



Figure 7 : Stefania Senno (âgée de 18 mois au moment de l'accident) particulièrement touché par la dioxine de Seveso

La sensibilité étonnante aux effets des dioxines peut être expliquée par les conséquences importantes que ces substances ont sur les enfants. Dans le cas de Seveso et de l'*Agent Orange*, les répercussions physiques plus graves sont endurées par les enfants et les femmes enceintes dont le fœtus peut subir des malformations physiques incurables. Des études récentes assurent que seulement une faible quantité de dioxine soit absorbée par le nourrisson et que son élimination soit plus rapide (REICHL, 2004).



Figure 8 : Effets de l'Agent Orange sur les enfants du Vietnam source : (War Crimes Museum Saigon, 2008)

Si les effets des dioxines étaient connus déjà au début des années 1970 (surtout après les études américaines sur leurs soldats contaminés), il y avait une distance suffisamment grande pour que la population occidentale s'en préoccupe. En France la *dioxino-phobie* s'est créée dans les années 1990 après la découverte de plusieurs cas de pollution engendrée par des incinérateurs non conformes aux lois nationales et internationales en matière des limites d'émission des substances dangereuses. Cette prise de conscience du problème amène le système politique à obliger les UIOM à s'équiper de dispositifs ad hoc

pour l'élimination des dioxines (même si ces nouvelles technologies amènent à des surcoûts de 20-25% sur le prix de la création de nouvelles installations (BERTOLINO, 2005, p. 71)). Suite à ces nouveautés il y a une réduction considérable des émissions en dioxines en passant de 1090 grammes en 1995 à seulement 115gr en 2003 selon l'ADEME. La fermeture de trois UIOM en 1997 à cause de leur vétusté et puis en 2003 de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère la préoccupation pour la dioxine devient une affaire nationale. Selon le quotidien Libération l'ancien préfet de Savoie Pierre-Etienne Bisch a été mis en examen par la justice pour « risques causés à autrui » dans le cas de l'UIOM de Gilly-Sur-Isère portant à l'abattage de 6875 animaux ayant mangé de l'herbe contaminée (Libération, 2006). D'autres cas d'incinérateur émettant des taux élevés de dioxines ont été recensés après le scandale de Gilly-Sur-Isère : Mulhouse (janvier 2005), Gien-Arrabloy (août 2006), Fos-sur-Mer (février 2007).

1.4 : Qu'est-ce qu'un déchet ?

Quelle peut être l'image du déchet si pas une image négative ? En italien avec le terme « rifiuto » on désigne un déchet mais aussi une négation (je refuse de faire ça)⁵⁹ d'où l'idée de désapprobation intrinsèque à ce type d'objets. En italien le mot « spazzatura » indique des choses sans valeur, mais désigne aussi les personnes déplorable « indegne e miserabili »⁶⁰. Parmi les synonymes de « spazzatura » on trouve également « lordura, sporcizia, lerciume, sudiciume »⁶¹ dont le signifié est « ce qui est sale et qui salit » il y a donc l'image de quelque chose de dérangent à la vue avec une connotation péjorative d'être antihygiénique. En utilisant aussi comme synonyme le terme « scarto, scoria, avanzi »⁶² on a aussi l'idée que le déchet est quelque chose d'improductif, de sous-produit de la consommation qui se forme sans la volonté du consommateur. Le mot « immondo » qui désigne les mauvais comportements de l'homme est très proche du mot immondizia d'où des assonances entre une chose négative. Le terme italien immondo dérive du latin « immundus, immunditia » qui signifie pas (im) net (mondo)⁶³ donc sale et impure qui sont les caractéristiques des déchets. Un bien a une certaine valeur d'utilisation et une valeur d'échange (un prix) la fin avec la consommation de ces valeurs correspond au transfert du produit vers le déchet. L'idée de la mort du bien porte alors à la crémation ou à mettre sous terre le bien ce qui a des parallèles avec la sort destinée aux hommes (VIALE, 1994). La perception du déchet suivie par une attitude de répulsion et de dérangement qui porte à une sorte de tabou social car considérée une sorte d'excrément du métabolisme économique (CALVINO, 1990, p. 97)

Pour ce qui concerne la langue française, étymologiquement⁶⁴ le terme « déchet » naît en 1270-1280 comme substitut verbal de « aler en dechié »⁶⁵. Le vocable dérive probablement de l'ancien participe du verbe déchoir (en normand « déchoit ») utilisé pour classifier « ce qui est tombé, ce qui est perdu. En 1328-1342 le terme mute en « déchiet », mot employé pour définir toute quantité perdue suite à l'emploi d'un produit⁶⁶. Dès 1808 avec le mot déchet on caractérisait une personne dégénérée. Le terme « ordure » : les mots avec *ord-* comme préfixe ont dans leur signification ce qui est « sale et immonde »⁶⁷ ; du latin « horridus » : qui fait frissonner, terrible, on arrive au provençal « ordura, orduma ordumna » Le mot ordure fait son apparition dans la langue française en 1121-1234 employé pour définir une « matière qui souille »⁶⁸, en 1316 avec ordure on pensait à un « excrément »⁶⁹ et en 1327 on passe à « immondices »⁷⁰ très proche de la connotation actuelle. Le terme « sac aux ordures » naît en 1680⁷¹, la classification de comportements déplaisants par le terme d'ordure naît en 1408 en classifiant les « femmes de mauvaise vie »⁷²; il fût classé

⁵⁹ (DIZIONARIO DE AGOSTINI, 2008), mot recherché « rifiuto ».

⁶⁰ (TRECCANI, Lingua e Linguaggi, 2008).

⁶¹ (SINONIMI E CONTRARI VIRGILIO, 2008), mot recherché «spazzatura».

⁶² (SINONIMI E CONTRARI DE AGOSTINI, 2008), mot recherché : « rifiuto ».

⁶³ <http://www.etimo.it>

⁶⁴ Pour des informations supplémentaires (CNRTL, 2005).

⁶⁵ Ph. de Beaumanoir, éd. H. Suchier, *l' Fatrasie*, 66 ; le terme *dechié* correspond au moderne *déchoir*.

⁶⁶ *Renart le contrefait*, 26483 ds T.-L.

⁶⁷ (début xii^e s., Benoit, *Voyage de Saint-Brendan*, 1421.

⁶⁸ Philippe de Thaon, *Bestiaire*, éd. E. Walberg, 1523: De l'odur kin istrat Les serpenz chacerat E venin et ordure, Itel est sa nature.

⁶⁹ Jehan Maillard, *Le Roman du Comte d'Anjou*, éd. M. Roques, 4603.

⁷⁰ *C'est li connissance la femme Pieron Grumial*, chirogr. A. Tournai dans Gdf. *Compl.*

⁷¹ M^{me} de Sévigné, *Lettres*, éd. La Pléiade, t.3, p.50.

⁷² Arch. JJ 163, pièce 79 ds Gdf.)

dans les injures en 1865⁷³. La connotation péjorative des comportements humains par les termes déchets et ordures dénote la volonté des écrivains de décrire un état humain impropre et inadapté à la société telle l'image de ces objets sans valeurs dans la vie humaine.

La représentation mentale de tout ce qui finit dans la poubelle est donc fortement négative dans l'imaginaire collectif. L'image de la profession de l'éboueur, ainsi que d'autres liées à la gestion du déchet, n'a jamais été attirante pour les jeunes étant ces professions jugées déshonorantes (PICHAT, 1995). Selon les sociologues les métiers sont classifiés selon le niveau de formation du travailleur et par l'effort physique qu'ils nécessitent ; le métier de l'éboueur était considéré par beaucoup comme un métier de bas niveau mais pourtant utile (SIMMEL, 1984, p. 591). D'autres vont même à considérer que vu le désagrément du métier, il devrait être mieux compensé afin d'attirer les jeunes à la profession « le métier d'éboueur est déplaisant : ceux qui l'exercent devront donc recevoir des primes compensatoires » (MILGROM & ROBERTS, 2003). Dans les années 1980 en italien on passa de l'appellation « spazzino ou netturbino » à « operatore ecologico » pour se conformer au *politically correct* envers un métier qui a été longtemps méprisé. De même en français où on préfère utiliser le terme « agent de la propreté urbaine » à éboueur.

La question de la définition de qu'est-ce qu'un déchet est relativement récente car il fallait trouver une définition ayant un référentiel commun à tous les consommateurs (BARLES, 2005, p. 6 - 10) pour dépasser une interprétation reposant exclusivement sur l'appréciation personnelle. Etablir une définition législative du terme déchet était nécessaire pour qu'à ce type d'objets soit appliqué, dans un cadre normatif, un traitement qui lui est conséquent. En absence d'obligations juridiques jusqu'aux années 1970, on assistait à la création de décharges sauvages surtout dans les terrains inhabités (dans les bois, zones industrielles) où étaient déposés tout type de déchets sans considérer les effets que la pollution a sur les aires environnantes. Si la définition ne tiendrait qu'au libre arbitre du citoyen, ceci pourrait en profiter en créant des entrepôts de ce qu'il dit ne considérer comme des déchets avec de graves conséquences pour l'environnement dû à la pollution de ses « biens ».

La loi suisse stipule que : « On entend par *déchets urbains* les déchets produits par les ménages, ainsi que les autres déchets de composition analogue. » (art. 3 al.1 OTD, 1990). Les directives européennes stipulent qu'un déchet est « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou a l'obligation de se défaire en vertu des dispositions nationales des États membres » (art.1 let. a (Directive 2006/12/CE, 2006)) cette définition implique une volonté du producteur de déchets à se débarrasser du produit ou une obligation formelle législative qui l'engage à s'en défaire. L'Union européenne définit donc un déchet comme quelque chose qu'il faut éliminer dans un cadre normatif établi. La relativité du déchet est donc acquise par la loi étant la notion de déchet est évolutive, individuelle (c'est le détenteur qui fait le passage de bien en déchet) ; il faut toutefois que les autorités définissent également des lignes directrices pour une définition des déchets.». Un déchet doit donc être rendu inoffensif car il peut présenter des dangers et c'est aux autorités (qui disposent d'argent, d'infrastructures performantes) à se charger de ce problème quand l'individu et les entreprises n'ont pas les moyens pour assurer une destruction des ordures qui soit compatible avec les normes pour la protection environnementale (art. 4 al.1 et. al.2 Directive 2006/12/CE, 2006). En Suisse depuis 1986 les lignes directrices suisses exigeaient que « tous les systèmes d'élimination doivent être compatibles avec l'environnement [...] dans toute question d'élimination, des valeurs comme la santé et la qualité de l'environnement restent primordiales » (OFEFP, Lignes directrices pour la gestion des déchets en Suisse, 1986, p. 7).

⁷³ Goncourt, *Journal*, p.184: voulez-vous vous en aller, vilaine ordure!

Différents synonymes peuvent être utilisés pour parler de déchets : « ordures, détritus, résidus, boues, gadoues, rebuts »⁷⁴ pour en citer quelques uns. Tous ces vocables ont en commun de qualifier ces produits en tant que « ce que nous rejetons ». La définition de déchet suppose une attitude d'un individu avant qu'un « bien » devienne « déchet » ; il faut qu'on l'abandonne. Il y a différentes définitions : une objective en qualifiant déchet comme un résidu d'un processus productif (ce qui sort du cycle productif), une autre subjective qu'impose la volonté du détenteur de destiner à l'abandon un objet. L'abandon dépend fortement du pouvoir économique d'une personne. Un bien devient ainsi un déchet du moment où une personne juge que le bien (dont il est propriétaire) n'a pas une réutilisation économiquement intéressante d'où l'idée de s'en débarrasser étant inutile. Ce que les romains appelaient « animus derelinquendi », une volonté de perdre la propriété d'une chose, pour que celle-ci devienne *res nullius* (chose de personne) ou *res derelictae* (chose abandonnée)⁷⁵. Le déchet n'a pas toujours existé, si on pense aux sociétés primitives agricoles tout était réutilisé, recyclé, ou stocké pour une future utilisation. Ainsi le déchet naît suite à différentes évolutions de nos sociétés : à cause (ou grâce) à l'augmentation de la richesse par habitant qui lui permet de gaspiller et de jeter des produits, par l'utilisation de nouvelles matières que par les moyens dont l'individu dispose ne peut pas être recyclé (le plastique avant tout), de nouvelles règles sanitaires qui imposent de ne pas utiliser certains produits comme engrais, etc. Le déchet est donc un témoignage de l'évolution de la société traditionnelle vers une société de consommation où les choses sont produites par des technologies industrielles. Etre riche signifie, en somme, pouvoir jeter ; seulement qui dispose d'un grand pouvoir d'achat peut continuer à se procurer de nouveaux produits et jeter les vieux ou ce qui se sont périmés.

Le déchet assume une propriété publique du moment où le propriétaire procède à la dépossession d'un bien en l'abandonnant en un lieu précis où il y a un transfert de propriété (par exemple dans les bennes des centres de tri). Du moment où le déchet a une propriété collective c'est aux autorités de choisir quel chemin un déchet doit entreprendre : soit il est vendu (ou acheté) par une entreprise privée qui prend en charge sa destruction, soit il est éliminé par les services industriels publics. Pour le détenteur du bien ce passage de propriété de sa personne vers la collectivité implique la déresponsabilisation de la destruction du déchet ; c'est donc à l'autorité de devoir s'occuper de la meilleure manière possible de trouver une solution. On peut faire un parallèle entre cette idée et les expériences du psychologue Jean Piaget. Depuis la naissance jusqu'à l'âge de 2 ans un bébé au moment où un objet est caché à sa vue (par exemple sous une couverture), pour l'enfant l'objet est simplement disparu car il considère l'existence d'un objet dépendante de sa visibilité. Après l'âge de 8 mois l'enfant commence à avoir un souvenir de ce qui a été caché mais la recherche de l'objet se limite à quelques instants après l'avoir caché. Le même enfant quand il grandit il prend conscience que l'objet a une vie propre et que même s'il lui est caché à la vue l'objet continue à exister (CHALON, 1997). La permanence des objets est une des étapes importantes dans le développement cognitif de l'enfant ; de même on peut noter comme la société occidentale a eu un comportement semblable pour ce qui concerne les déchets. Encore aujourd'hui persiste l'idée qu'une fois caché dans la poubelle ou dans la décharge le déchet n'a plus d'existence ; c'est l'urgence due soit aux oppositions soit aux émissions polluantes qui nous font ressurgir le souvenir de ce qu'on a jeté. La tendance sociale à la protection environnementale est en train de probablement créer le développement dans les consciences où le prochain stade sera de reconnaître l'existence du déchet. Ainsi par sa caractéristique

⁷⁴ Pour un recueil de citations et de définitions plus vaste (BERTOLINI, 1999).

⁷⁵ Ces définitions latines sont recueillies dans les dictionnaires de droit pour qualifier la propriété d'une chose (GARNER, 2004).

d'être jetable et qu'il doit disparaître de la vue, le déchet assume une identité négative d'où le dérangement en le voyant « waste is stigmatized because it's lowbrow and out of sight, out of mind and put back. Frankly most of firms are happy just to know that someone takes it away regularly » (MIDAS, 2007, p. 22)

1.4.1 : Le monde politique et les déchets

L'analyse du contexte politique est fondamentale pour interpréter les mesures pour la gestion des déchets adoptées dans une société déterminée. Depuis quelques années la tendance politique suisse est d'inciter la mise en place de normes sévères pour la protection environnementale avec le but d'imposer la découverte de technologies modernes compatibles avec ces nouvelles règles. Le monde politique doit néanmoins tenir compte de la situation économique locale, avant toute prise de décision, car les nouvelles règles contraignent souvent les industries à des investissements importants en limitant leurs bénéfices.

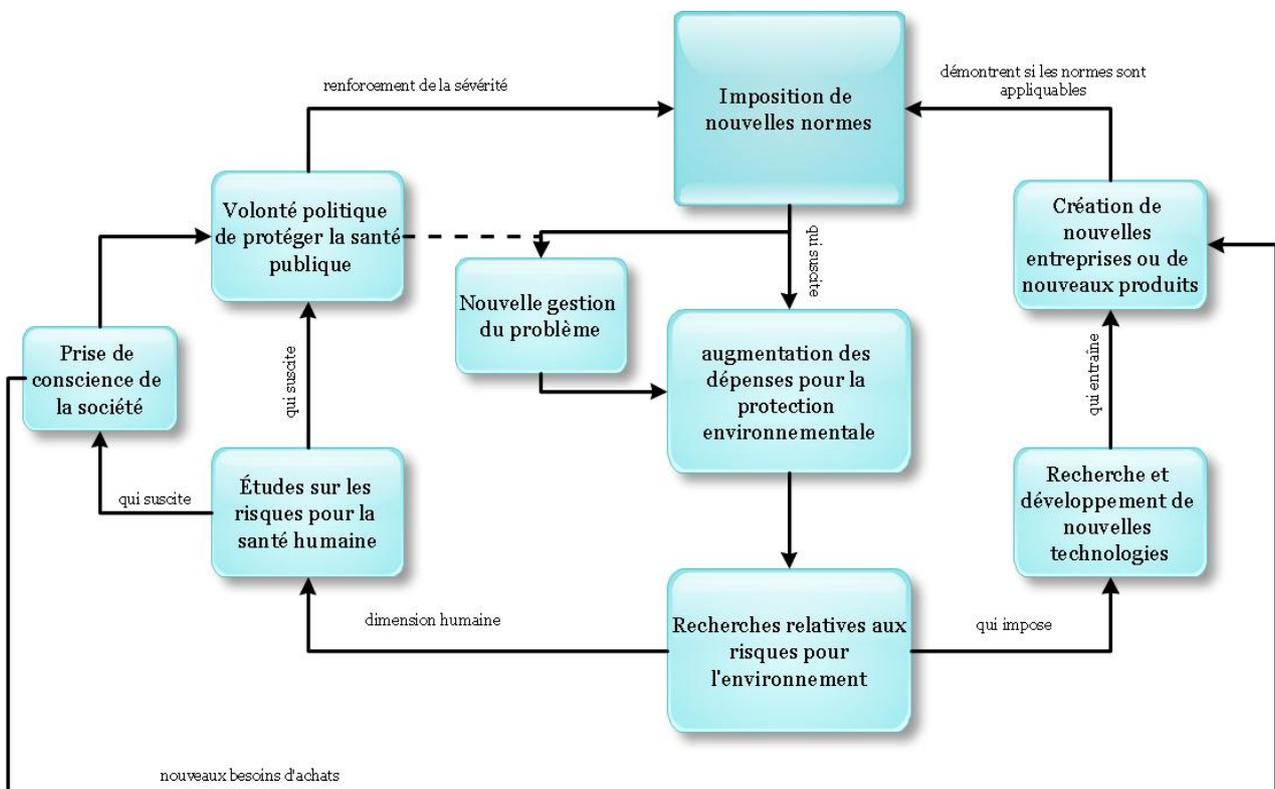


Figure 9: Imposition de normes de gestion des déchets

En outre si la valorisation des déchets est fondamentale pour la protection environnementale, elle doit aussi avoir un marché (des matières premières secondaires) assurant son autonomie sans subventions étatiques. La présence d'une circulation des matières récupérée est nécessaire pour ne pas aller à contre de la liberté commerciale des entreprises vendant les matières premières (MAYSTRE & DUFLON, 1994, p. 196 - 202). La distorsion de la concurrence par l'État est souvent critiquée par les milieux économiques étant une entrave à la liberté de l'économie de marché national et international.

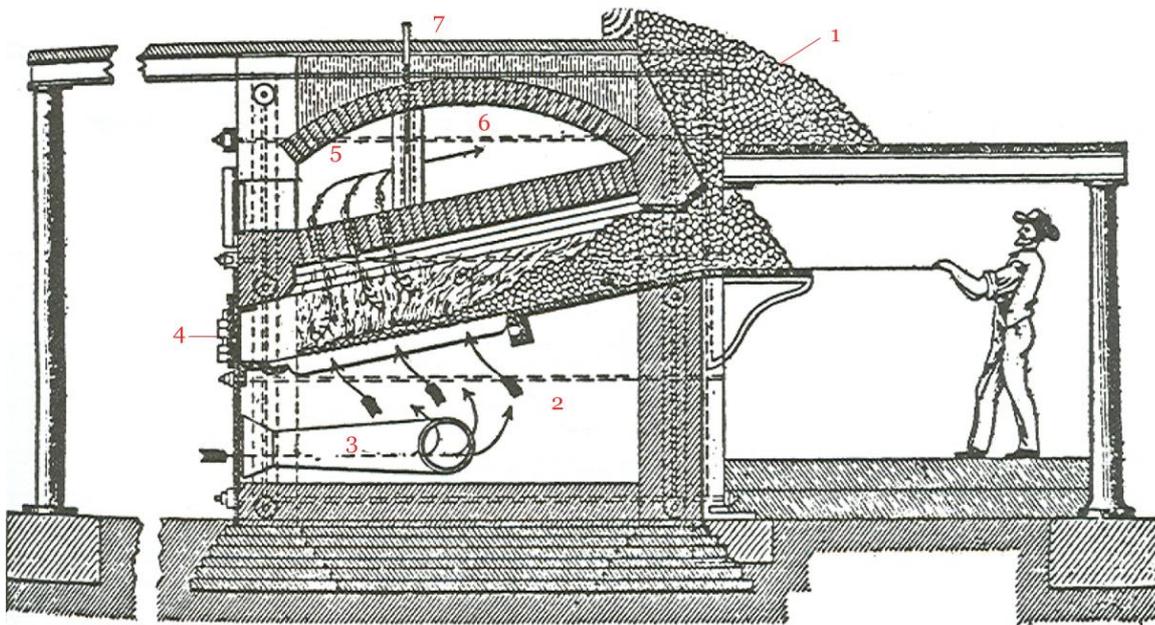
Les enjeux d'une bonne politique relatifs à la gestion des déchets sont donc multivariés : on passe de la protection de la santé publique et de l'environnement, à l'approvisionnement des industries en matières premières mais aussi par la satisfaction des besoins de ses électeurs.

1.4.2 : L'incinération des déchets

Le rapport entre la géographie et l'incinérateur réside en premier lieu dans l'étude de la gestion des déchets mais une UIOM est aussi un système assurant d'un côté la résolution de certains défauts de la production des biens. Une UIOM reflète quels sont les moyens qu'une société entreprend pour assurer leur vie et leur survie dans un territoire donné. L'incinération des déchets est donc une solution que l'homme a adoptée pour résoudre un problème écologique dû à ses activités. Il s'agit donc d'un moyen de contrôle que la société applique afin de maîtriser ses dégâts à l'environnement. Une UIOM ne doit pas être considérée uniquement un système technique, mais aussi le miroir de la culture d'une société donnée. Les protestations contre ce type d'installation reflètent la volonté d'une partie des citoyens en voulant se détacher de la vision classique de l'économie où le déchet n'est considéré comme un sous-produit sans valeur qui doit disparaître au plus vite du cycle économique.

Selon *Science* le feu fût contrôlé par l'homme il y a déjà 750'000 ans (GOREN INSTITUTE, 2004) alors que pour d'autres chercheurs cette domestication date déjà d'il y a 1-1.8 millions d'années (UNESCO, 1999) ; depuis la nuit des temps l'homme associait au feu la capacité destructrice. Nos ancêtres utilisaient alors le feu comme moyen pour se débarrasser de tout ce qui gênait ; l'élimination de certaines ordures (et des cadavres) permettait de réduire considérablement le risque d'épidémies. Le feu gagne ainsi un certain pouvoir purificateur étant le seul moyen à disposition (ou le plus facile à mettre en place) pour résoudre des problèmes de nature hygiénique.. Le mythe du feu – purificateur a été mis en doute depuis quelques décennies car certains produits de synthèse et de la décomposition qui se créent au moment de la combustion peuvent générer des problèmes sanitaires et endommagent l'environnement. Brûler ce qui gêne est un comportement qui ne varie pas dans le temps par sa nature, mais principalement par les technologies qu'on y applique. L'UIOM n'est donc que le système technologiquement moderne pour la combustion industrielle des déchets. Le grand changement actuel est la mise en doute de l'entier processus de combustion en cherchant des substituts tels la réutilisation, le recyclage et la récupération des ressources. En ce sens cette révolution de la pratique jugée meilleure est due à des représentations nouvelles sur la nature du déchet qui devient ressource et non source de gêne. Ceci doit être non seulement voulu par la population mais aussi doit être appliqué par le gouvernement.

L'incinération des déchets est une pratique ancienne, les premiers fours industriels furent construits en Angleterre en 1876 (LE GOUX & LE DOUCE, 1995). Ils étaient simplement des grandes cheminées sans traitement des fumées en produisant ainsi une énorme pollution. Quinze ans après (1890) les tentatives de récupération énergétique de la chaleur dégagée, via l'utilisation de la vapeur constitua un virage de la vision de cette pratique. En ayant ainsi un gain économique, la valorisation économique des déchets porta à créer des centres d'incinération dans les pays en pleine croissance économique due à la révolution industrielle (USA et GB, et en Europe).



- 1: Chargement des déchets
- 2: Chambre de récupération des cendres
- 3: Tube d'arrivée de l'air primaire (pour la combustion)
- 4: Porte du four
- 5: Chambre de combustion
- 6 : Fumée vers chaudière
- 7: Cheminée

Figure 10 : Four à déchets (source: (AHRENS, 1901) avec modifications et légende)

Depuis 1900 les incinérateurs ont eu des évolutions remarquables pour ce qui concerne la typologie du four, la qualité des filtres, les systèmes de récupération de la chaleur de la chambre de combustion. Le procédé de brûler les déchets a aussi évolué en alimentant la chambre de combustion en oxygène ce qui permet au feu de gagner des températures plus élevées par rapport aux premières installations. Du côté environnemental, la possibilité de créer de l'électricité (ou de la vapeur) permet aux incinérateurs d'alimenter énergétiquement la société moderne gourmande en électricité qui est toujours à la recherche de nouvelles sources d'énergie à bas prix.

1.5 : L'image négative de l'incinérateur intrinsèque à son nom

En italien existent deux termes, très différents par les connotations psychologiques intrinsèques, pour définir une usine de traitement des déchets : *Inceneritore* et *Termovalorizzatore* (TRECCANI, 2008). Le terme *termovalorizzatore*, apparu en 1998, fût imaginé pour éviter la connotation péjorative d'*inceneritore* (destructeur) en incluant dans le mot l'idée de valorisation des déchets (récupération d'énergie). Si en anglais on parle dans ce cas de *Waste – To – Energy (WTE)* en exposant la valorisation des déchets en énergie, en italien on expose uniquement l'idée de récupération (*-valorizzatore*) de chaleur (*termo-*) sans évoquer l'idée de déchet. L'impression est alors de parler d'une centrale thermique produisant de l'électricité (ou de la vapeur) et non d'une infrastructure pour le traitement des déchets. En parlant de *termovalorizzatore* l'image de l'incinérateur se veut réhabilitée non par sa fonction primaire, qui est l'élimination des déchets, mais par sa fonction secondaire (voir optionnelle) : la récupération énergétique. Ainsi en italien avec *termovalorizzatore* on essaie de se débarrasser des aspects négatifs (et historiques) intrinsèques au terme *inceneritore* renvoyant mentalement aux structures vétustes et polluantes caractérisant le début du XX siècle. Avec l'affixe *-valorizzatore* on assume le constat que les déchets sont à considérer une matière première garantissant des avantages économiques par leur destruction, au contraire *inceneritore* qui se réfère plutôt un système né pour se débarrasser d'un problème sans nécessairement avoir des effets positifs (de nature économique) que pour les gestionnaires. La communication dans notre ère assume une importance croissante quand on parle de l'incinération des déchets on utilise, pour rendre le processus et les infrastructures qu'y vont avec, des termes nouveaux chargés de nouveaux sens. Ferdinand Kleppmann, président du *CEWEB*, constate, à ce sujet, que la connotation négative du terme « incinérateur » entrave l'acceptation de la population à ce type d'industrie ; pour éviter ce terme on utilise alors les mots « pyrolyse » ou « gazéification » (ASED, 2004) suscitant des dénotations moins négatives. Pour preuve de l'utilisation des images mentales que ces mots suscitent dans la population, on peut noter que les opposants de ces usines parlent toujours d'*inceneritore* alors que les promoteurs préfèrent le mot *termovalorizzatore*.

1.6 : Images positives des incinérateurs



Figure 11 : Incinérateur de Vienne (source : <http://de.structurae.de/structures>)

L'incinérateur de Vienne *Spittelau*, projeté en 1969 par le peintre écologiste Hundertwasser Friedensreich⁷⁶ et localisé en plein centre de la ville de Vienne, est devenu un attrait touristique caractéristique de la capitale autrichienne « Die Spittelau ist mittlerweile nicht nur ein Teil des Stadtbilds, sie ist darüber hinaus eine berühmte Touristenattraktion » (Wien Energie, 2008). La structure est impressionnante : la cheminée, d'une hauteur de 160 mètres a été dessinée par le peintre afin de donner une nouvelle image des usines, et de même les façades colorées font oublier que l'UIOM a une capacité de 270'000 t/an (une des plus grandes d'Europe). Malgré Greenpeace ait accusé *Wien Energie* d'avoir produit des dioxines durant les premières 40 ans de service de *Spittelau* en cachant les données à la population, l'image noble de l'incinérateur viennois reste positive par l'attrait artistique du bâtiment (ainsi que l'adoption de filtres modernes). Ainsi l'incinérateur n'est pas vu comme une usine mais plutôt comme une forme d'art⁷⁷.

⁷⁶ Dont le véritable nom est Friedrich Stowasser (1928-2000).

⁷⁷ « Gli abitanti del quartiere, che pure avevano protestato contro un nuovo impianto che temevano inquinante, furono in un certo senso "garantiti" dalla prestigiosa firma "verde" e coloro che continuavano ad avere perplessità oggi, a distanza di quindici anni, convivono con il termovalorizzatore, infinitamente più "bello" della pur avveniristica stazione della metropolitana costruita lì di fronte. » (LAMPUGNANI, 2006).

L'entreprise gestionnaire (*Wien Energie GmbH*) organise en outre des concerts open air à proximité (les concerts *annuels Jazzfest Wien*⁷⁸) et finance un club de football locale ayant adopté le nom de l'incinérateur pour leur équipe⁷⁹. L'UIOM autrichienne produit, en outre, la chaleur alimentant le chauffage de 272'713 maisons et 5'525 bâtiments commerciaux (en 2006/07) et vend environ 116 GWh d'énergie renouvelable en couvrant le 38% des besoins énergétiques de la ville. L'incinérateur est alors vu comme une centrale d'énergie renouvelable ne provoquant pas de dérangement par la beauté de sa structure externe. On peut aussi présupposer que l'attitude des gestionnaires de promouvoir certains aspects sociaux de la ville (musique, sport) alimentent davantage une idée positive des habitants envers l'UIOM.

Suite aux répercussions positives pour une usine qui est généralement victime du rejet populaire, le « Osaka City Environment Bureau » décida de créer une UIOM ayant le même style à Osaka⁸⁰ (Japon). La partie design du *Maishima Plant* a été étudié par Friedensreich Hundertwasser, et en 2001, cet incinérateur d'une capacité de 900 t/jour a été mis en marche. Il est aujourd'hui une source d'inspiration pour des structures industrielles artistiques ; cet exemple montre que l'image de l'incinérateur pourrait être « facilement » renouvelée en lui donnant une nouvelle façade.



Figure 13 : Maishima Plant à Osaka, (source: www.city.osaka.jp)



Figure 12 : Détails de l'UIOM

Avec la même idée de créer des UIOM artistiquement attractives, *Thermoselect* octroya la partie design de ses usines à l'architecte tessinois Botta Mario, connu mondialement pour ses travaux. Ce choix fût particulièrement adéquat car la technologie était réputée révolutionnaire et devait coïncider avec un design autant révolutionnaire. Au contraire des incinérateurs à grille traditionnels (en béton avec une forme cubique, de couleur grise), *Thermoselect* de Fondotoce devait se montrer comme une nouveauté mondiale en engageant Botta Mario qui créa un bâtiment différent des UIOM classiques avec des lignes modernes, des environnements lumineux, et des espaces fonctionnels. L'intérêt pour cette construction était double : pour les caractéristiques techniques (étant un prototype de *Thermoselect* construit en 1991)

⁷⁸ <http://www.viennajazz.org>

⁷⁹ Fernwärme First Vienna FC (<http://www.firstvienna.fc.at>).

⁸⁰ Précisément à , Hokkoshiratsu 1cho-me, Konohana-ku.

mais aussi pour le design adopté (PIZZI & BOTTA, 1998, p. 139) qui faisaient de l'usine un miracle pour le traitement des déchets « Wunder der Müllentsorgung » (Der Spiegel, 1993). Le but de Botta était de construire un usine en contraste avec le parc industriel à proximité et qui, par sa couleur en rouge vif, se divise avec le paysage formé de montagnes brunes et plaines vertes. La forme géométrique devait, selon Botta, dépasser le chaos des structures industrielles classiques soumettant le design à l'utilité. Définie comme un lieu futuriste du traitement des déchets et une sorte de Mecque pour les politiciens alémaniques (FISCHER, 1994), l'usine suscita un certain tourisme d'experts venus visiter l'alternative aux incinérateurs à grille.



Figure 14 : Installation Thermoselect à Fondotoce (source: www.thermoselect.com)

Il existe aussi des exemples positifs relatifs à la diminution de la pollution suite à la construction d'un incinérateur : une UIOM avec récupération de chaleur peut, par exemple, entraîner une diminution de la pollution dans une région donnée par le simple fait de remplacer le chauffage à mazout par l'énergie produite durant l'élimination des déchets. Une UIOM peut ainsi diminuer la pollution dans une région si la chaleur est récupérée sous forme de vapeur et d'électricité « c'est que la pollution de l'air de Mauren (TG) obtient aujourd'hui des résultats meilleurs qu'avant l'implantation de l'UIOM [*en se référant à l'UIOM de Weinfelden*⁸¹]! c'est que la pollution de l'air dans la région a aussi diminué grâce à l'utilisation optimale de l'énergie produite par les ordures » (FITZE, 2002). En remplaçant les systèmes d'échauffement à mazout des citoyens et des entreprises⁸² par un système d'échauffement à vapeur il y a un épargne en mazout non négligeable située autour de 20'750 tonnes de pétrole en 2004⁸³ (FITZE, Chaleur et électricité: les trésors du sac-poubelle, 2005). Toutefois il faut considérer que des solutions alternatives (géothermie) sont encore

⁸¹ L'UIOM de Weinfelden [TG] est alimentée par les déchets du Canton Thurgau, du Tessin, de l'Oberland bernois et de l'Allemagne.

⁸² L'UIOM de Weinfelden fournit annuellement 193'000 MWh d'énergie sous forme de vapeur à l'entreprise Thurpapier Model AG (données de 2004).

⁸³ Une tonne d'ordures produit environ 3.5 Mégawatts d'énergie ce qui équivaut à l'énergie produite par 300 kilos de mazouts.

mieux performantes en terme économique et environnemental. Certes la récupération de l'énergie des déchets est nécessaire pour réduire l'écobilan de l'UIOM mais elle n'est, en aucun cas, à voir comme la solution de réduction de la pollution. Le directeur de la Division Déchets de l'OFEFP FAHRNI ira même jusqu'à affirmer que les émissions des incinérateurs sont « négligeables », « sans danger » ou « minimales » (FAHRNI H. -P., Les déchets, une ressource qui devrait être mieux utilisée, 2002). Du même avis en affirmant que « les usines d'incinération récentes sont des véritables centrales qui produisent une énergie propre [...] et détruisent les substances organiques nocives » (FITZE, 2002). Les relativisations des effets sur l'environnement des UIOM récentes pourraient être vues en tant que publicités si elles provenaient des porte-paroles des industries constructrices ; dans ce cas il s'agit des représentants de l'UFEFP et donc de personnes dignes de confiance. Dans une infrastructure surveillée tel une UIOM la pollution était réduite mais pas encore nulle. Même si les incinérateurs modernes sont équipés de filtres performants qui limitent le plus possible les émissions de polluants, le rejet de la population pour cette structure est toujours présent. Mis à part les opposants du type antipollution et NIMBY, l'incinérateur n'est pas une solution durable dans le sens où les déchets sont détruits avec une valorisation énergétique qui est déficitaire par rapport au recyclage et au compostage. Si on pense à la technique de l'UIOM il faut aussi penser que l'ordure en input n'est pas supprimée mais altérée en déchets ultimes d'où la nécessité de construire encore des décharges. L'incinérateur serait alors une solution optimale pour continuer la mise en décharge, car elle réduit le volume et le poids des déchets à entreposer, mais elle ne doit jamais être considérée la meilleure solution (SELDMAN, LEASE, & RICHARD, 2002).

1.7 : Hypothèses de travail et démarche méthodologique

Si dans la partie théorique précédente j'ai exposé les concepts théoriques utilisés dans ce travail, c'est maintenant le cas de définir un schéma précis sachant encadrer le cas pratique. Ce sous-chapitre cherchera donc de jeter les bases pour l'étude du cas qui va suivre. On passe alors à la définition de plusieurs hypothèses de recherche qui guideront ce travail tout le long de l'étude de terrain, qui, à son tour, validera la portée de ces hypothèses.

Dans ce travail, le concept de développement durable agit en tant que fil conducteur ; le cas pratique choisi est strictement corrélé au concept de développement durable qui représente au même temps une évolution de la transition d'une vision anthropocentrée vers une vision *eco-centrée*. Ce travail cherchera ensuite d'aller plus loin et de démontrer l'hypothèse de travail suivante :

La santé en tant que préoccupation publique représente une véritable variable capable de faire alerter le mécanisme de survie dans l'homme, qui, à son tour, déclenche une transition vers les principes du développement durable. Dans ce contexte, le développement durable dévient une véritable voie de secours capable, à elle seule, de guider l'homme vers la fondation d'un monde harmonique.

À partir de cette simple considération initiale, les autres concepts théoriques précédemment expliqués commencent à interagir entre eux en formant ainsi un cadre d'analyse relativement complexe. Le débat relatif à l'ICTR est essentiellement un combat d'oppositions à un certain canon de croissance guidé vers l'unique recherche des bénéfices économiques. Lorsque cette conduite se produit dans un lieu qu'on découvre identitaire, les citoyens assument une nouvelle sensibilité de protection contraire à l'exploitation sauvage de leur milieu de vie. En ce sens l'indifférence et l'abstentionnisme ont leur fin par la prise de conscience de l'importance d'un territoire sain dans la vie de l'individu. Comme on vient de voir dans la partie théorique, les théories relatives au NIMBY analysent la naissance d'une opposition des riverains en la liant à une perte de leur qualité de vie due à la pollution de leurs terrains. Cette définition présuppose que l'individu ait un rapport suffisamment étroit avec la source de la dégradation. Souvent on indique cette relation par la proximité physique entre l'homme et le lieu qui va perdre sa qualité de vie. Ce serait donc en habitant dans les environs que l'individu perçoit un élément dérangeant en bouleversant ses conditions de vie (changement du paysage, dépréciation de son territoire, diminution de la qualité de l'air etc.). Mais est-ce qu'on peut réduire le « back-yard » à sa traduction littérale de « jardin » d'où une réduction du concept au simple terrain environnant la maison ?

Mon hypothèse de travail est que le « back-yard » doit être défini comme un « terrain identitaire » ou, au moins, en tant qu'un « terrain chargé de sens », auquel un individu attache une valeur personnelle allant au-delà de la simple proximité physique. Une opposition de type NIMBY ne peut pas se réduire aux riverains directs d'une infrastructure mais doit plutôt considérer le territoire identitaire perçu en danger qui ne correspond pas forcément à une aire contigüe à la source de pollution (ou à la région directement touchée par la pollution).

On entre alors dans une analyse de la perception de la personne : un terrain chargé de sens devient, pour un individu, une motivation suffisante pour qu'il se sente obligé moralement à le défendre. Il aurait alors non seulement l'impression qu'une surface terrestre soit menacée par la pollution, mais qu'aussi l'identité qu'y est attachée soit mise en danger. En devenant territoire, un endroit assume donc des caractéristiques importantes pour chaque citoyen qui voit en son environnement un témoignage de sa culture et de sa personne. L'éventualité d'une décadence du milieu de vie fournit à l'homme le facteur déclenchant la protection de l'environnement synonyme de l'attachement intime ressenti avec ses terres. Le cas pratique de l'ICTR semble représenter un cas très intéressant à analyser car la défense du territoire identitaire passe impérativement par la considération des différentes identités existantes en Tessin et, en outre, parce qu'on s'insère dans un contexte de « risque pour la santé humaine » qui comporte une importante charge émotive. Dans ce contexte on fait l'hypothèse suivante :

Quand le risque lié à un projet est de type sanitaire, en pouvant engendrer de graves répercussions sur la santé de l'individu, l'opposition devient prééminente sur tout autre aspect négatif qu'une construction peut générer. Face à cette préoccupation, l'individu tend à considérer soit de ne pas être suffisamment remboursé pour le désagrément créé soit il considère qu'aucune contrepartie ne soit possible. Ces réactions modifient et développent ultérieurement les théories du NIMBY précédemment connues en les poussant vers une limite encore inexplorée dans lequel la proximité physique ne représente plus la variable principale incitant le rejet d'un projet.

Pour pouvoir vérifier ces hypothèses il est nécessaire de connaître les transformations du référentiel des sociétés ; un accent est mis surtout pour ce qui concerne le passage d'une vision anthropocentrée vers une vision éco-centriste pour aboutir à la mise en pratique des concepts du développement durable. En Tessin, ce bouleversement des concepts s'est produit pendant les années 1980-1990 et est démontré par un changement radical de l'attitude des mairies envers les options *Von Roll (1980)*, *Thermoselect (1990)* et *ICTR (2006)*. Si dans les deux premiers cas il s'agissait de choisir qui aurait eu le privilège d'accueillir ces installations (emmenant des emplois et impôts pour la commune hôte), aujourd'hui on préfère renoncer à l'argent au nom d'une qualité de vie fondée par l'absence de substances polluantes. Le citoyen devient donc un acteur important capable en quelque sorte d'influencer les choix politiques, en respectant leurs préoccupations un maire se montre attentif aux nouveaux problèmes sociaux. Comme toute société riche et moderne, le citoyen désapprouve ces changements qui pourraient abaisser son niveau de vie. La propreté de l'environnement et la salubrité publique sont devenues, surtout après la découverte des catastrophes écologiques, des éléments très importants pour déterminer la qualité de vie de l'individu. L'homme moderne est devenu non seulement très attentif à sa santé mais presque hypocondriaque : toute nouvelle source de pollution est jugée inacceptable et on cherche alors à empêcher son développement. La gouvernance entre alors en jeu dans ce contexte étant un système démocratique qui permet aux opposants de type NIMBY d'accéder au pouvoir gouvernemental en ayant l'espoir que leurs revendications soient écoutées. Ce sont souvent les groupes de pression (partis politiques, associations et groupes religieux) qui soutiennent les citoyens dans ces requêtes car l'individu se retrouve trop faible pour procéder à une bataille en son nom. Les groupes organisés d'opposants peuvent, en outre, mieux accéder aux médias et préparer des contre-analyses aux rapports des promoteurs au but de mettre en doute la validité du projet. Ces groupes bénéficient de fonds, de temps et d'une organisation qu'une personne seule, ou des petits

groupes, ne peuvent pas disposer. L'analyse de la gouvernance se démontre alors essentielle du moment que les acteurs impliqués dans la problématique ne sont pas exclusivement des politiciens mais aussi des citoyens privés, souvent agrégés en groupes de pression, qui cherchent d'influencer le mécanisme classique de la prise de décision. La situation particulière du Tessin et, spécifiquement, du cas de l'ICTR offrent un cadre d'analyse idéale pour évaluer ces hypothèses de travail en testant la validité de la réflexion théorique proposée.

Il est ici encore important de mettre en évidence quelles seront les données utilisées et quels sont les moyens pour les récolter. Si pour le chapitre théorique j'ai principalement utilisé des bouquins spécifiques sur les thèmes abordés⁸⁴, pour ce qui concerne la partie analytique il n'existe, à ce jour, aucun livre dédié aux problèmes sociaux dérivés de la gestion des déchets en Tessin. Aucun ouvrage ne traite le phénomène de la perception du risque ou du NIMBY en Tessin d'où la nécessité de recourir à des analyses personnelles pour ces thèmes⁸⁵ et en procédant à l'inférence des documents disponibles. Pour ce motif l'analyse des dossiers officiels du *Gran Consiglio*, du *Dipartimento del territorio*, ainsi que des différents départements fédéraux devient une prérogative pour disposer de données fiables sur lesquels baser mes considérations. Ces dossiers permettent, en outre, de connaître les opinions du gouvernement (surtout dans les verbaux) et comprendre le point de vue des autorités.

En fondant le travail sur la perception que les opposants et les promoteurs ont de l'incinérateur, j'ai décidé de prendre comme source les courriers des lecteurs des principaux journaux tessinois ainsi que les revues (magazines, hebdomadaires) écrits par les différents groupes. Ces illustrés, tel *Aria di Domani* (MAI) ou *Newsletter (AquaNostra)*, sont des moyens de communication particuliers : au contraire des quotidiens écrits par les journalistes, ils sont entièrement rédigés par les leaders des groupes ce qui leur consent d'exprimer leur opinion sans être limités par les règles de la déontologie journalistique. On peut aussi considérer que ces revues sont orientées vers des publics cibles (soit les opposants soit les promoteurs de l'ICTR) d'où la création d'une communication orientée vers l'apport de nouveaux éléments aux membres actifs des groupes pour s'allier davantage à la cause soutenue par leur leader. Au but d'évaluer les opinions sincères des tessinois j'ai également décidé d'utiliser, à certaines reprises, les textes publiés en internet (commentaires, blog, forum) où les individus s'expriment librement en ayant accès à un média anonyme.

Sources fondamentales pour ce qui concerne les débats entre les opposants et les promoteurs du projet ont été les émissions télévisées et radiophoniques où on accueille les différentes leaders devant s'exprimer sur le sujet. C'est alors pendant la directe que, à plusieurs reprises, les interlocuteurs perdent leur habituelle diplomatie en accusant leurs adversaires de toute sorte d'acte amoral voir même de leur reprocher d'avoir accompli des actes criminels. Il en résulte alors des discussions très émotives où on réussit à bien cerner les conséquences qu'un NIMBY sanitaire peut susciter dans les individus.

⁸⁴ La plupart de ces bouquins ont été lus sur le site <http://books.google.ch>.

⁸⁵ Pour ces raisons ce mémoire pourrait être considéré un avant-propos de possibles analyses à effectuer dans le canton pour l'avenir.

Chapitre 2 : Le changement dans la gestion des déchets en Suisse

Le but de ce chapitre est d'orienter le lecteur aux changements qui ont été mis en place en Suisse en matière de gestion des déchets. Si en Suisse on avait longtemps permis l'exportation des déchets les plus dangereux dans le tiers monde (où dans les pays de l'Europe de l'Est), et on acceptait l'élimination sauvage des ordures au nom du profit économique des entreprises, aujourd'hui la situation est radicalement diverse. Avec l'introduction du principe du pollueur-payeur dans la législation suisse, on a dû faire face au problème de l'élimination des déchets en proposant, et en appliquant, les meilleures solutions possibles.

Forts d'un niveau technologique de premier ordre, la technique suisse venait en aide aux autorités chargées de l'élimination des déchets. En proposant des plans pouvant respecter les normes de protection environnementale en vigueur, l'état décida que l'incinération des déchets était une réponse adéquate pour la gestion des déchets. L'espoir était alors que le feu pouvait finalement permettre de se défaire de ces substances dérangeantes auxquelles on devait soudainement faire face. La construction d'UIOM débouta dans tous les cantons car les directives fédérales imposaient l'incinération comme seul traitement pour les ordures non valorisables.

Si l'état souhaitait proposer avec l'UIOM un système pragmatique, bon marché, créant des scories inertes; la découverte des effets négatifs que les fumées émises ont sur l'environnement mettait en doute ce choix. Brusquement l'état se retrouvait avec une nouvelle complication ainsi qu'une chute d'image de ses dispositifs qu'il avait mis en place. La représentation des incinérateurs passait ainsi de joyau technologiquement efficient, en source de pollution et désagrément.

2.1 : La fin de l'exportation des déchets suisses

Le déchet a, pour son détenteur, une valeur nulle ou négative ; ainsi le producteur tend à s'en débarrasser en adoptant le système d'élimination le plus économique possible disponible. Au-delà des comportements illégaux (décharges abusives) la tendance était de se libérer du problème d'une manière légale (ou aux limites de l'illégalité) telle l'exportation des déchets dans d'autres pays. Avant la signature de la *Convention de Bâle* sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux (Convention de Bâle, 1989) les déchets toxiques des pays riches étaient exportés impunément vers les pays en voie de développement qui voient dans l'importation et le stockage de ces déchets une source de monnaie forte (dollars) et de gains « Poverty is the reason people have been lured into accepting substances that otherwise they would not have » (TED, Nigeria Waste Imports from Italy (case n.52), 1993).

Bien que le mémoire soit centré sur un cas régional, il s'agit ici de montrer que la Suisse et le Tessin ont longtemps accepté des pratiques d'exportation des déchets les plus dérangeantes dans d'autres nations. Dans les années 1980 – 1990 les déchets dangereux issus de l'industrie chimique et de l'incinération (déchets ultimes) étaient considérés comme problématiques, à cause de la sensibilité de la population riche, était telle à obliger les détenteurs de s'en débarrasser le plus vite (et le plus lointain)

possible d'où l'exportation. Ainsi la Suisse, et ses industries, participaient activement à l'exportation de déchets en provoquant la pollution des pays pauvres. La Guinée-Bissau⁸⁶, par exemple, avait signé un contrat pour la mise en décharge de 500'000 tonnes de déchets pharmaceutiques suisses pour un prix d'élimination de 40 dollars par tonne (TED, Nigeria Waste Imports from Italy (case n.52), 1993).

De nombreuses entreprises suisses⁸⁷ seraient directement impliquées dans l'élimination sauvage des déchets toxiques en Afrique : en Ghana, en Rwanda, en South Africa [par l'entreprise *Ciba-Geigy*], en Soudan [*Bayer*, *Ciba-Geigy*, *Sandoz*], Uganda [*Novartis*], Cameroun [*Sandoz*] etc. (GREENPEACE, POP's in Africa : Hazardous waste trade 1980 - 2000 Greenpeace inventory, 2000). En outre en 1988 la société suisse *Soserco Company* ayant siège à Genève aurait proposé au Ghana et à la République Dominicaine de stocker des millions de déchets ménagers suisses pour un coût de 7 dollars par tonne (GREENPEACE, POP's in Africa : Hazardous waste trade 1980 - 2000 Greenpeace inventory, 2000, p. 52). En Angola l'exportateur suisse Andreas Arnold Künzler prévoyait la création d'un énorme incinérateur (avec une capacité de 5 millions de tonnes par année géré par Ciba-Geigy) en proposant en échange deux milliards de dollars et la création de 15'000 emplois pour les africains (JOHNSTON, 1989). Pour se défendre des attaques des écologistes, l'accusant d'exporter des déchets dans les pays les plus démunis, Künzler déclara « on va fabriquer en Afrique les mêmes installations que *Ciba-Geigy* a à Bâle. Ce qui est bon pour les suisses est aussi bon pour les noirs » (La Liberté, 1988). La Suisse devient la banque des présidents africains qui s'enrichissent de l'argent des déchets « It is no longer a secret for anyone that some African leaders, eager to see their Swiss bank accounts grow, would not hesitate to transform the African continent into a garbage dump for industrial wastes from industrialized countries » (BROOKE, 1988). En établissant leur siège en Suisse les sociétés de broker n'étaient pas soumises à la législation de la *Communauté européenne* qui obligeait d'informer les nations importatrices du type de déchet acheté. Ce ne fût qu'en 1996 que la législation fût rendue plus stricte en imposant la demande d'autorisation d'exportation et d'informer les autorités suisses de ces transports.

A la fin des années 1970 en s'apercevant des dommages que certains déchets causent au peuple et à l'environnement, différentes entreprises optent pour l'exportation des déchets les plus toxiques vers les pays en voie de développement (Afrique⁸⁸, Asie, Amérique latine et Europe de l'Est). Ce transfert de polluants était la solution la moins coûteuse et surtout elle débarrassait l'arrière – court des pays industrialisés pour les entreposer dans celles des autres. En n'ayant des centres de traitement propres ou crée par les pays exportateurs⁸⁹, les nations importatrices ne pouvaient que stocker les déchets que dans les décharges (SPE, 1997, p. 11) ou les cacher dans la mer, dans les montagnes etc. Attiré par l'argent de compensation (qui souvent n'arrivait que dans les poches de fonctionnaires corrompus) ces pays continuent pour des décennies à stocker dans des conditions misérables les déchets les plus dangereux en causant une pollution énorme du sol, de l'air et des eaux. Au Panama, par exemple, on importait les cendres des incinérateurs américains pour combler les zones marécageuses sans que ces déchets aient

⁸⁶ Le pays africain signa également un contrat pour l'importation de 15 millions de tonnes de déchets américains pour un coût de stockage de 40 dollars, ce contrat, de 600 millions de dollars représentait plus de quatre fois le PNB du pays évalué à 150 millions de dollars (BROOKE, 1988).

⁸⁷ En particulier il s'agit d'entreprises chimiques ou pharmaceutiques qui produisent des déchets toxiques contenant du chlore susceptibles de développer des dioxines et des furanes. Etant en Suisse le traitement des déchets spéciaux du ressort du secteur privé l'exportation en Afrique diminuait fortement les coûts d'élimination.

⁸⁸ Surtout en Angola, Liberia, Nigeria et Sénégal.

⁸⁹ Ou par les entreprises assurant l'exportation comme la Jelly Wax qui toutefois assurait ses clients de la présence d'usines de traitement (ou de construction en cours) dans les pays importateurs (ACHTNER, 2006).

subit des traitements de détoxification des métaux lourds. De même à Haiti une partie de la cargaison de 13'000 tonnes de cendres volantes des incinérateurs américains du bateau *Khian Sea*, dont le broker était l'entreprise suisse *Intercontract SA*⁹⁰, étaient classés comme « engrais » (Haitian Department of Commerce, 26 octobre 1987) et destinés aux agriculteurs pour fertiliser les champs.

Pourquoi ces exemples sont si importants dans ce travail ? D'après une interview de *Channel Four* (GB) en 1989 à Gianfranco Ambrosini, le broker des déchets genevois de *Jelly Wax*, l'exportation des déchets en Djibouti tient à une seule cause : le fait que la population des pays riches s'oppose à la création des incinérateurs pour déchets dangereux sur son territoire⁹¹. L'exportation était alors vue comme la meilleure solution pour résoudre l'opposition des européens à construire des installations de traitement. La leçon qu'on peut tirer de l'exportation de déchets toxiques pourrait être la suivante : les pays riches et les grandes industries européennes voient dans le transfert de la pollution le double avantage de se débarrasser à bas prix d'un problème tout en protégeant le territoire de ses producteurs. Le déchet toxique disparaissait alors du territoire national, aucune entreprise d'élimination ne devait être construite dans les pays riches ce qui aurait probablement provoqué des réactions de la population à proximité de l'usine. La protection de l'arrière-cour suit donc la suivante évolution : d'abord il s'agissait de protéger le territoire national en exportant les déchets les plus polluants et qui suscitent la crainte de la population (les déchets toxiques et radioactifs). Les cas de *Zanoobia* et du *Jolly Rosso*, ainsi que de toute les « *carrette del mare* » provoquent l'indignation des populations africaines qui découvrent non seulement la transformation de leur pays en décharge, mais aussi que les gouvernements corrompus ne se préoccupaient des maladies qu'une telle pratique provoquait à sa population. Poussés par la pression populaire les gouvernements africains (et d'Amérique latine) décident de signer la *Convention de Londres* et la *Convention de Bâle* pour protéger leur pays du transfert de la pollution. Les mesures draconiennes adoptées par le Nigeria avec la peine de mort pour qui importe des déchets dans le pays, indique la volonté d'arrêter ces trafics de polluants. Avec la signature de la *Convention de Bâle*, avec l'interdiction de vendre ces produits aux autres pays, il faut prendre des mesures intra-nationales pour la gestion du problème déchet toxique et nucléaire.

Les oppositions de la population se font ainsi localement dans les nations riches pour protéger le canton ou la région où seraient construites ces installations. L'arrière-cour devient plus petite mais existe toujours une solution d'exportation cantonale où il s'agit de proposer à d'autres cantons ou régions ayant un revenu moins élevé d'accueillir ce type d'installations. Ensuite la peur du déchet (ou mieux la peur de la décharge) devient la peur des usines de traitement des déchets pour arriver enfin à une crainte généralisée pour tout type de déchet. On peut noter que dans les années 1970-80 il n'existait pas une « conscience globale » du problème déchet radioactif ou du déchet toxique, l'Afrique semblait suffisamment éloignée pour que la pollution n'arrive, et n'arrivera jamais, dans les nations d'origine des déchets.

⁹⁰ Avec siège à Genève, cette entreprise appartient à Gianfranco Ambrosini, aussi titulaire de la *Jelly Wax*. L'exportateur ayant planifié le transport des déchets était le suisse Rene Lehman.

⁹¹ «in Europa è impossibile costruire qualsiasi tipo di sito per l'eliminazione dei rifiuti. E impossibile fare una discarica, un inceneritore, un impianto di inertizzazione [...] non è colpa dei governi. I governi vorrebbero fare degli impianti di smaltimento dei rifiuti ma le popolazioni non lo permettono » (ACHTNER, 2006, p. 218).

2.2 : Le principe du pollueur – payeur en Suisse

La destruction des déchets était vue comme une mesure garantissant la salubrité publique et une norme assurant l'hygiène collectif, le traitement des ordures était financé par tous les contribuables par la voie d'une taxe pour chaque ménage. Suite à l'introduction du *principe du pollueur – payeur (PPP)*, l'élimination des déchets devient un problème individuel d'où l'instauration de taxes individuelles. Ce changement est important car c'est à l'individu – pollueur (et pas à la collectivité) de s'endosser la responsabilité de ses actions en le conscientisant. L'adoption du principe du pollueur – payeur où le consommateur s'acquitte du prix d'élimination des déchets est une stratégie fondamentale pour le changement comportemental⁹². En donnant la faute à l'individu, et pas à une entité abstraite telle la société, a été je crois, la cause principale de certaines méfiances envers ce principe. En effet l'individu tend toujours à se défendre de toute attaque à son intégrité ; une imputation de responsabilités tel le *PPP* ne peut qu'être vu qu'en tant qu'attaque à ses comportements ; la seule solution est alors de permettre d'argumenter une prise de conscience par les conséquences de l'acte de pollueur. En ce sens il faut vaincre la tendance de l'homme d'être égoïste en mettant en premier plan son intérêt par l'information et l'explication. Comme affirmait Hobbes rien n'est perçu en tant que bien ou mal sans une interprétation individuelle: l'homme, pour cette catégorisation des choses, fait appel à un système de valeurs idoine qui lui est propre. C'est dans cette optique que les intellectuels doivent donner de nouvelles échelles de valeur, de désirs et de besoins pour que les autorités puissent, sur ces nouvelles bases, pour toute nouvelle mesure limitative des libertés. Une taxe causale individuelle peut alors être justifiée au nom de la valeur environnementale seulement dans le cas où l'argent passe en deuxième plan face au nom du besoin d'avoir un habitat propre.

Selon une étude de l'*OFEFP* les coûts non couverts dus aux atteintes à l'environnement s'estiment entre 10 et 12 milliards de francs par année (BULLER, 2004). La mesure du pollueur – payeur permettant de mieux représenter la vérité des coûts en internalisant les coûts externes est la *Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)*. Pour ce qui concerne les déchets seule l'introduction de la taxe sur le sac respecte le principe de la causalité et de la vérité des coûts, en outre la réduction de la quantité de déchets à incinérer fait diminuer la pollution (BULLER, 2004).

La taxe sur l'élimination proportionnelle aux quantités et aux qualités des déchets produits est le moyen le plus performant, et le plus utilisé, pour l'application du principe du pollueur – payeur dans la réalité. La première taxe sur le sac (volume) fût introduite en Suisse en 1975 dans le canton de St. Gall suivi dans les années 1990 par d'autres cantons de la Suisse alémanique. Depuis l'introduction dans la loi du principe de causalité en 1997 certains cantons comme Bern (1986) et Fribourg (1999) se sont équipés de la taxe sur le sac pour ne pas contrevenir à cette norme. La motivation du législateur était de mieux faire trier les déchets en vue de leur valorisation (PIGUET, 2004). Le Tessin laissa le choix de l'imposition de la taxation aux communes et celles-ci, par votation, décidaient quel type d'impôt appliquer (sur le volume ou sur le poids, par habitant ou par ménage etc.). Cette autonomie cantonale assurée par l'art.31 de la *LPE* (1983) créa un patchwork d'imposition et, encore aujourd'hui, aucune mesure fédérale n'a jamais été prise. Les répercussions de l'introduction de la taxe poubelle sont immédiates : l'augmentation de la quantité

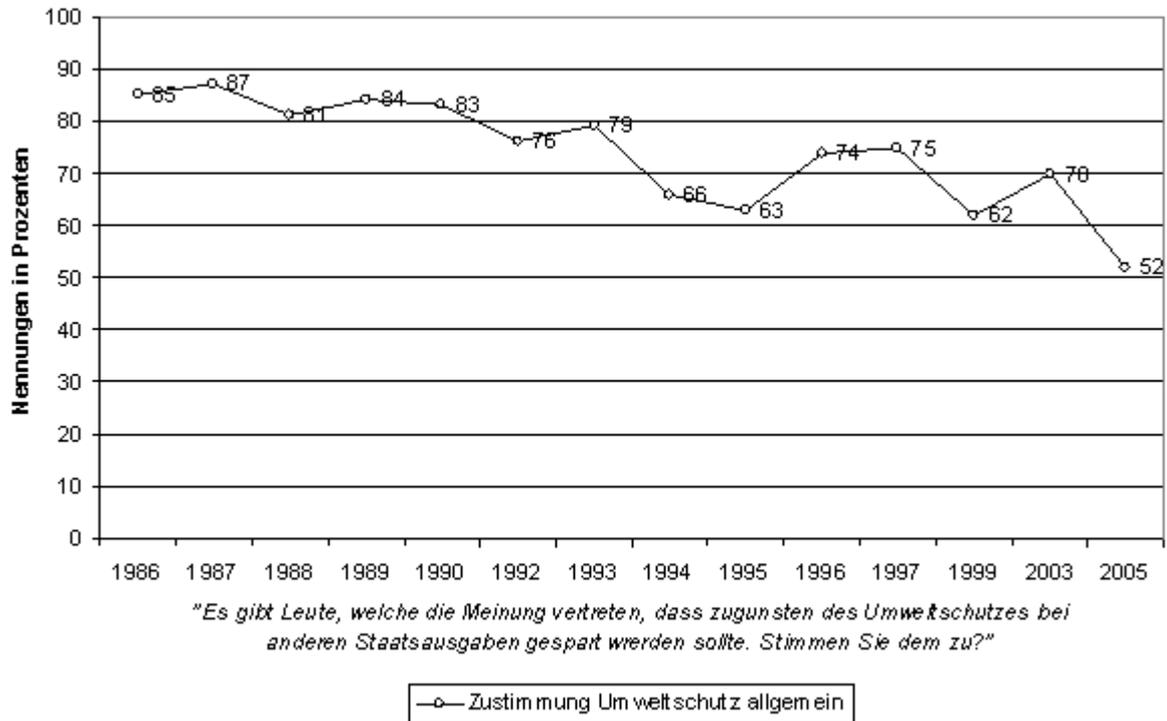
⁹² « Pricing policies, as far as practicable, reflect the full costs of waste disposal are crucial [...] and a cornerstone of strategy » (MFE, 2002).

récoltée de déchets valorisables se traduit par un changement comportemental des citoyens qui trient leurs déchets en diminuant ainsi la partie des ordures ménagères à éliminer par l'incinération.

Sous la pression des clients qui demandent de moins en moins d'emballage car, en appliquant le principe du polluer – payeur sur le consommateur, ce sont les clients qui vont payer pour l'élimination des emballages ; les entreprises commencent à revoir leur politique sur les emballages. Ce cas de « *corporate governance* » s'applique donc sous l'effet économique dû à l'introduction de la taxe – poubelle. L'épargne pour les clients grâce à la conversion de l'optique du vendeur peut aussi être exploitée à des fins publicitaires ; les aspects positifs sont la protection de l'environnement, le respect des lois, et l'épargne. L'effet est double en pensant aussi aux dépenses que l'entreprise doit s'assumer pour les emballages de transport internes (des producteurs aux entrepôts, des entrepôts vers les commerces etc.) qui pèsent sur le bilan de l'entreprise. L'entreprise *Migros*, par exemple, utilise son engagement environnemental comme atout pour démontrer sa proximité avec les générations actuelles et futures et pour leur assurer une meilleure qualité de vie « *Migros* emballe ses produits selon le principe autant que nécessaire, aussi peu que possible [...] ». Selon les sources internes *Migros* génère environ 200'000 tonnes de déchets par année (toute catégorie confondue), l'utilisation de nouveaux types d'emballages « En outre, *Migros* est la seule entreprise au monde à utiliser, pour le transport des bananes, des caisses réutilisables » (MIGROS, 2008) [...]. *Migros* a également créé un réseau de recyclage tel à « *Migros* exploite le plus important système de reprise d'emballages vides et de produits hors d'usage du commerce de détail [...] *Migros* informe et motive sa clientèle régulièrement par des articles dans sa propre presse et lui remet des *battery bags* gratuits de collecte des piles usagées, qui l'informent de l'obligation de restitution. » (MIGROS, 2008). La réponse de la principale concurrente *Coop* fût en créant un fond pour le développement durable (d'un montant de 1.5 millions en 2007)⁹³ et en sensibilisant les clients aux problématiques environnementales. *Coop* déclara que « En matière de développement durable et d'éthique, *Coop* a eu un rôle de pionnier en Suisse [...] avec le lancement de la ligne *Naturaplan* en 1993 » (COOP, *Coop* pour le développement durable). Le changement de politique des grands distributeurs qui semblent en bataille pour gagner la place de « entreprise la plus proche de la protection écologique » est le fruit du changement de vision des clients dont elles dépendent. On peut donc affirmer que *Migros* et *Coop* suivent la volonté de la société – client qui leur impose de diminuer les dépenses pour leurs achats tout en ayant une marchandise à faible impact écologique. Cette rencontre de l'économie et de l'écologie où les besoins de l'une sont parallèles aux besoins de l'autre permet de créer des solutions qui satisfont les clients et les actionnaires.

Au niveau suisse on assiste à une diminution constante de la préoccupation relative à l'environnement comme on peut voir dans le graphique ci-dessous où on demande s'il faut réévaluer la politique de protection environnementale suisse ou si elle est déjà suffisante. Une hypothèse expliquant cette tendance pourrait être que la population se sent globalement bien protégée par l'autorité fédérale d'où la confiance en les actions gouvernementales avec un oubli de la problématique.

⁹³ Avec la promesse que le solde sera de 15 millions en 2011.



Graphique 3 : Opinion sur une réévaluation de la protection environnementale en Suisse (1986-2005), (UNIVOX, 2005)

Le principe du pollueur-payeur peut être souvent perçu étant inutile si la préoccupation pour l'environnement recule. On peut supposer que le rejet pour ce concept nécessitant des dépenses pour le citoyen est à reconduire aussi au fait qu'on a une perception du problème de la gestion des déchets faussée par l'idée général que la situation de l'environnement n'est pas préoccupante.

2.3 : Le niveau technologique suisse

Le problème de la régulation étatique des UIOM était, jusqu'en 1986, de ne pas pouvoir imposer aux constructeurs l'utilisation de certains types de technologies sans entraver la liberté de commerce, ou la liberté de l'industrie (en nuisant à la libre concurrence). Depuis l'introduction des lois pour la protection de l'environnement, la liberté de l'industrie est amoindrie car la technologie adoptée par un incinérateur devait désormais répondre à différentes contraintes relatives à la pollution et à la récupération énergétique « Le Conseil fédéral édicte des prescriptions techniques et d'organisation sur les installations d'élimination des déchets. » *art. 30h LPE (1983)*. Le législateur jugeait alors qu'il existe des intérêts supérieurs (protection de la santé humaine et de l'environnement) qui ont des prérogatives telles à faire passer en deuxième plan la liberté industrielle. La loi fait partie de ce qu'on appelle communément « *corporate governance* » car elle impose les techniques à adopter aux industries. Ces contraintes technologiques portent l'industrie suisse à se développer continuellement à la recherche de solutions économiquement performantes et respectueuses de l'environnement en faisant du *know-how suisse* une référence mondiale.

Le transfert de technologies de la Suisse vers les pays étrangers est une pratique courante aussi dans le domaine de la gestion des déchets. La Confédération, par son intermédiaire l'*OFEFP*, met à disposition depuis les années 1980, son savoir-faire aux pays les moins industrialisés pour leur transmettre les règles visant à une gestion des déchets respectueuse de l'environnement. En outre la *SECO* et le *DCC* ont la possibilité de financer des projets répondant aux standards suisses dans les pays en voie de développement. Pour ce qui concerne les UIOM, par exemple, le *SECO* finance l'installation de filtres dans un incinérateur chinois ce qui permet de diminuer drastiquement la pollution générée. Ce principe de collaboration entre les pays est d'ailleurs inscrit dans la Convention de Bâle qui récite : « Les Parties [*les états*] conviennent de créer, en fonction des besoins particuliers de différentes régions et sous-régions, des centres régionaux ou sous-régionaux de formation et de transfert de technologie pour la gestion des déchets dangereux et d'autres déchets et la réduction de leur production. Les Parties décideront de l'institution de mécanismes appropriés de financement de caractère volontaire. » *art. 14 al.1 Convention de Bâle (1989)*. Des études confirment aussi que l'ouverture des frontières et le transfert technologique, aidé par des flux de capitaux, permet aux pays en voie de développement de prendre comme exemple ces nouvelles industries européennes comme modèle pour leurs futures usines locales (GROSSMAN & KRUEGER, *Environmental Impacts of a North American Free Trade*, 1993). En outre Mme Brundlant avait déclaré que le transfert technologique est important car il permet d'« éviter que les pays en voie de développement fassent les mêmes erreurs que les pays développés » (Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs de France, 1989, p. 149).

L'incinération avec récupération, la mise en décharges contrôlées, et le recyclage sont encore des luxes pour de nombreux pays. Si déjà pour les nations de l'Occident la construction d'une UIOM moderne pose des problèmes de nature financière, pour les états moins riches le prix souvent est prohibitif en limitant la quantité et la qualité des UIOM à construire. Il faudra encore une augmentation du niveau de vie des pays de l'Est et l'entrée de ces pays dans l'UE (et l'acceptation de ses lois) pour que les pays puissent construire des incinérateurs performants et peu polluants. En Bulgarie, par exemple, le manque en infrastructures pour la gestion des déchets de la capitale Sofia porta, en 2007, à l'engagement par la *Commission européenne* d'une procédure d'infraction de la *Législation européenne communautaire en*

matière de déchets. En adoptant le droit européen en 2003, la Bulgarie a dû fermer progressivement les décharges de déchets ménagers et prévoir la construction d'incinérateurs avec récupération de l'énergie (Europa.eu, SCADPlus Bulgarie, 2005) ce que, par manque de moyens financiers, elle n'a pas pu réaliser. On note donc que même s'il y a la volonté politique d'adopter de nouvelles méthodes performantes pour la gestion des déchets par les pays de l'Est européen si le financement de la structure par le pays n'est pas prioritaire il faut de l'aide de l'UE pour que le projet se réalise. Aussi pour la Roumanie l'adhésion à l'UE passe par l'adoption de nouvelles mesures pour la gestion des déchets (Europa.eu, SCADPlus Roumanie, 2005).

Cet exemple montre que la Suisse est un des pays ayant eu une incontestable évolution technologique dans l'incinération des déchets. Il est donc avéré que notre pays a, aujourd'hui, des règles législatives appropriées pour la défense de l'environnement et dispose de technologies de pointe pouvant satisfaire les techniciens. Le rejet populaire de la haute technologie des UIOM modernes ne se baserait donc pas sur la recherche de nouveaux savoirs sur l'incinération elle-même, mais plutôt pour l'adoption de techniques concurrentielles différentes tel le recyclage.

2.4 : Proximité entre incinérateurs et maisons en Suisse

En Suisse différents incinérateurs de déchets ménagers ont été construits à proximité des maisons ; ci-dessous je présente des cas où des centaines de familles se trouvent à moins de 1 km des UIOM (voir la ligne blanche de référence)⁹⁴.



Figure 15 : Incinérateur de Bâle (réf. tableau A)

⁹⁴ Pour d'autres exemples regarder l'annexe B.



Figure 16 : Incinérateur de Lausanne (réf. Tableau H)

Photo (ref.)	Exploitant	Adresse complète	Année de construction (Rénovations)	Capacité (t / a)
A	IWB Basel	Margarethenstrasse 40, 4008 Basel	1998	190'000
B	EWB Bern	Warmbächliweg 2, 3008 Bern	1985	115'000
C	MÜVE Biel	Porstrasse 30, Biel	1991	40'993
D	ERZ Zurich	Hagenholzstrasse 110, 8050 Zürich	1982 (rén. 1989)	317'290
E	ERZ Zurich	Josefstrasse 205, 8005 Zürich	1978 (rén. 1995)	317'290
F	Cridor, La Chaux-de-Fonds	Rue du collège 31, 2300 La Chaux-de-Fonds	1994	50'000
G	Stadt Winterthur	Scheideggstrasse 50, 8404 Winterthur	1978 (rén. 1993)	150'000
H	Tridel	Rue du Vallon 35, 1005 Lausanne	2005	144'000

Tableau 6 : Informations sur les UIOM suisses (source: (ASED, 2004) et <http://www.tridel.ch>) voir aussi dans les Annexes pour d'autres photographies satellitaires.

Si on analyse la proximité entre les UIOM et les quartiers résidentiels en Suisse, on note que ce phénomène se produit dans la région romande comme dans la région suisse-alsacienne. Il n'y a aucune similitude de capacité d'incinération, de l'année de construction ou de la technique utilisée pour ces UIOM. On peut donc supposer que la proximité entre ce type d'usine et les habitations ne fût pas vu comme un problème relatif aux caractéristiques de l'infrastructure. On note toutefois que les incinérateurs sont, de préférence, localisés en périphérie dans les quartiers résidentiels ou industriels plutôt qu'au centre-ville. Ce choix se justifie plus par les prix du terrain et par la présence des réseaux de transport que pour des raisons sociales ou politiques. Les cas de Zurich, où les incinérateurs sont placés dans les régions suburbaines, s'expliquent par le développement de ces quartiers depuis les années 1980 en quartiers résidentiels.

En Suisse le phénomène NIMBY était déjà connu en 1986 comme le remarque la commission fédérale d'experts chargée du problème déchet. Le problème était relatif, en particulier, aux difficultés d'imposer de nouvelles installations pour l'élimination des déchets aux riverains. Il s'agissait toutefois d'une réticence contre les innovations, donc pas encore contre toutes les structures potentiellement polluants comme aujourd'hui. En 1986 il s'agissait, pour la population d'avoir la garantie par l'état que les constructions disposent des meilleures technologies possibles pour garantir la meilleure sécurité possible, la conséquence était une augmentation notable des prix pour l'élimination ce qui aurait encore suscité d'autres opposition (OFEFP, Lignes directrices pour la gestion des déchets en Suisse, 1986).

2.5 : L'image négative des incinérateurs en Suisse

La loi suisse définit ces installations « impianto d'incenerimento dei rifiuti » (OTR, 1990) tandis qu'en Tessin on parle de « impianti per lo smaltimento dei rifiuti urbani » (LACR, 2004)⁹⁵.

Les images mentales suscitées par l'évocation du terme incinérateur sont à reconduire aux expériences subjectives (ou par les médias) que les individus ont en rapport à cet objet. L'évocation de ces images passe par les savoirs, donc la mémoire à long terme, que l'individu a appris sur l'incinérateur. L'image des UIOM a été longtemps négative en évoquant les dégâts que cette infrastructure génère, ainsi les structures mentales individuelles sont relatives aux dénonciations des effets néfastes. Cette inscription des connaissances que les individus ont du monde dans leurs structures mentales interprétatives de la réalité, crée les bases psychologiques pour la motivation de leurs actions (DENIS & DUBOIS, 1976). Le codage de l'image de l'incinérateur évoque une association entre son fonctionnement, la pollution et leurs effets. Par l'expérience médiatisée des nouvelles relatives à la pollution de l'incinération des déchets, le citoyen crée des images - mémoires négatives sur l'infrastructure. On outre les souvenirs des expériences négatives des vieux incinérateurs, déclarés en passé des exemples de la qualité technologique nationale, porte la population à être sceptique même sur les attributs positifs des installations actuelles en ayant déjà été trompée autrefois.

⁹⁵ En Tessin on évoque donc le pouvoir de ces usines de se débarrasser « smaltimento » du problème déchet sans rappeler la technique de l'incinération.

Les exemples de la mal-gestion des incinérateurs sont multiples ; l’image des incinérateurs fût surtout avilie par les erreurs d’évaluation du danger des fumées non filtrées et des risques des déchets ultimes solides issus des incinérateurs. « à l’époque on éliminait n’importe quoi n’importe comment ou presque, pourvu que la solution coûte le moins possible [...] il était alors courant d’éliminer les rebuts de la société de consommation sans trop se soucier des conséquences. Environnement et santé ne jouissaient pas d’une protection prioritaire » (FAHRNI H. -P., Les déchets, une ressource qui devrait être mieux utilisée, 2002, p. 6). Les cendres volantes, par exemple, étaient mélangées aux mâchefers et ce mélange utilisé comme matériel pour la construction des routes. Les métaux lourds des ciments (qui provenaient des cendres volantes) se transféraient par les eaux de ruissellement vers les nappes phréatiques et les terrains environnants. Les autorités des années 1960 – 1980 permettaient, en outre, d’utiliser les cendres des déchets brûlés comme compost pour les agriculteurs, employer les cendres des électro-filtres comme dalle pour jardins etc. avec un transfert de pollution important aux aliments. Si on considère l’évolution des normes en matière de pollution on remarque qu’en Suisse les lois sur la protection de l’environnement sont récentes (1970 *LEaux*, 1983 *LPE*, 1997 introduction du *principe pollueur – payeur* dans la *LPE*, 1986 *OPair*) par rapport au nombre d’années que les usines de traitement des déchets étaient déjà en fonctionnement.

Les incinérateurs d’ordures ménagères ont longtemps été les principaux émetteurs de dioxines, mercure et *HCl* en Suisse comme le démontrent les graphiques ci-dessous. La volonté du gouvernement de freiner la pollution des UIOM fût mise en pratique grâce à l’introduction de normes concernant le recyclage (permettant la réduction des kilogrammes de mercures des piles qui finissaient dans les incinérateurs), en sensibilisant les individus à utiliser le papier recyclé (ce qui a diminué la présence du Chlore dans les déchets et ainsi a diminué la production de *HCl*) et en imposant aux installations de s’équiper d’électrofiltres (diminution de la dioxine).

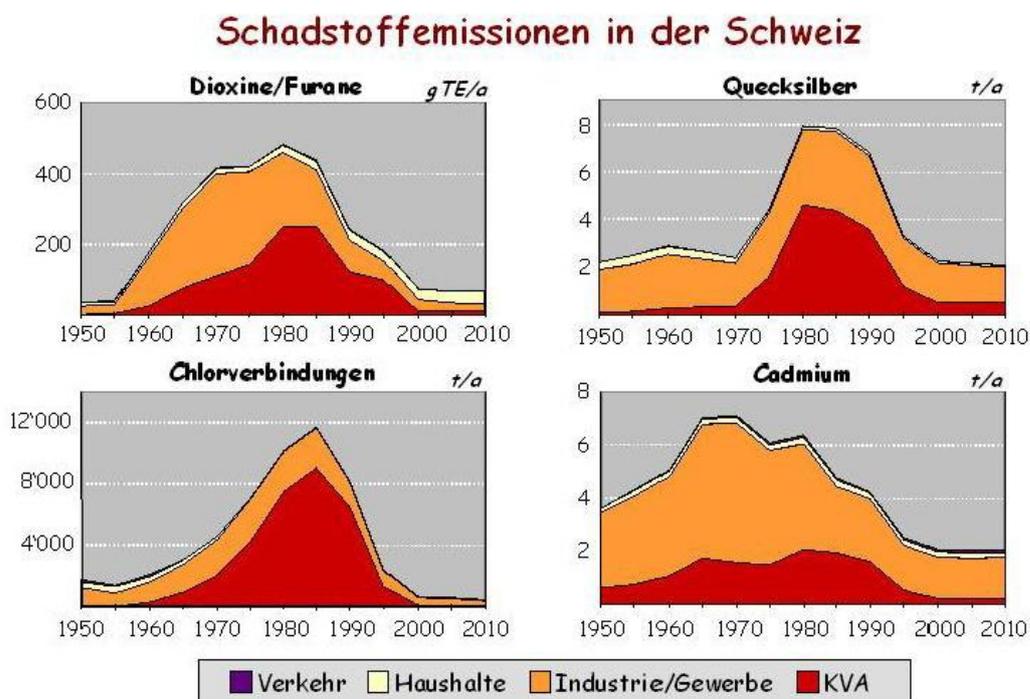


Figure 17 : Émissions et pollution atmosphérique en Suisse (source: BAFU, 2008)

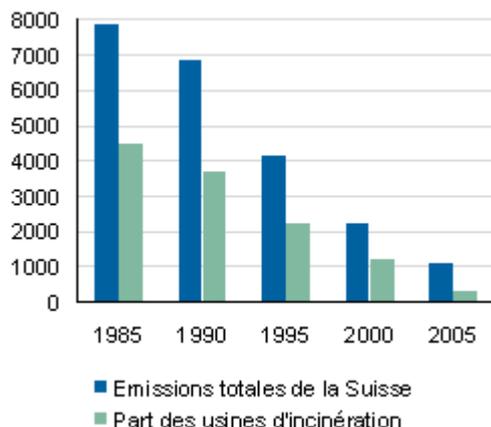


Tableau 7 : Émissions de Mercure (Hg) en kilogrammes (source : (OFEV, 2008))

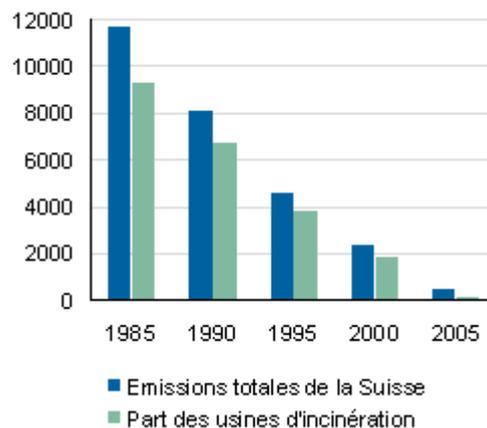


Tableau 8 : Émissions de acide chlorhydrique (HCl) en tonnes (source : (OFEV, 2008))

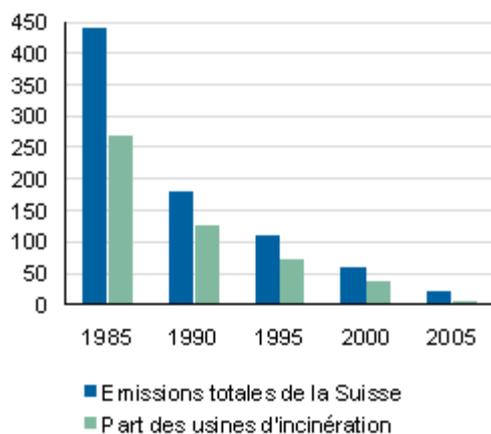


Tableau 9 : Émissions de dioxines en grammes (source : (OFEV, 2008))

Il faut considérer que les émissions de polluants de UIOM n'est pas tant relative à l'augmentation de la production quant à l'absence de normes de protection de l'environnement (et l'adoption de filtres performants). Même si la quantité de déchet à brûler est en augmentation entre 1980 – 2000, on note que la pollution diminue fortement. Bien qu'on ne dispose pas de données statistiques des premières décennies du XX^e siècle on peut présumer que la pollution des UIOM était très importante même si la quantité de déchets finissant dans les fours était restreinte.

Suite aux mesures gouvernementales les UIOM ont réduit énergiquement la quantité de polluants dans les fumées. Aujourd'hui les UIOM ne sont plus une « source déterminante » (OFEV, 2008) de substances dangereuses sauf pour les dioxines et les furanes. Bien sûr le degré *pollution zéro* est encore une utopie, les fournisseurs des installations assurent que les performances de leur technologie est telle à réduire de 99.9% les agents polluants (Von Roll). Il faut se rappeler que les incinérateurs subissent des contraintes sévères pour ce qui concerne les fumées dégagées et qu'aussi les autres usines (métallurgiques

par exemple) sont autant réglementées. Encore il faudrait relativiser la pollution d'une UIOM par la pollution engendrée par les cheminées des maisons⁹⁶, des grilles, des voitures etc.

Comme le remarque Hans – Peter Fahrni, chef de la division Déchets à l'OFEFP, « voilà encore vingt ans [...] les fumées non traitées des usines d'incinération portaient autant atteinte à l'environnement qu'à l'image de la gestion en Suisse » (FAHRNI, 2002). L'image de l'entier appareil de gestion de l'élimination des déchets aurait donc une connotation négative due aux erreurs du passé, le manque de technologies performantes et de règlements sur les polluants émis dans les années passées et la découverte de leurs conséquences sur la biosphère⁹⁷. Même si aujourd'hui les normes sont très sévères sur les teneurs de polluants des fumées, et qu'en Suisse on utilise les technologies d'incinération les plus modernes (voir ultramodernes selon le groupe de AE&E (VON ROLL INOVA, 2008)), on n'a toutefois pas un changement conséquent de la vision négative de l'incinération.

⁹⁶ Selon des études de l'OFEFP brûler les déchets chez soi produit environ 1000 fois plus de polluants par rapport à une moderne UIOM.

⁹⁷ Les examens des fumées des incinérateurs suisses ont commencé principalement après la découverte de la dioxine de Seveso. Les UIOM étaient accusées, par les écologistes, d'être des producteurs de cette substance jugée internationalement comme effroyable.

Chapitre 3 : La situation particulière du Tessin

Ce chapitre amorce un voyage vers la compréhension de la situation particulière du Tessin du point de vue économique, écologique et social⁹⁸. Le but est de permettre à un lecteur ne connaissant pas le contexte tessinois de pouvoir mieux déchiffrer les idées sous-jacentes des principaux acteurs présentés dans ce travail.

3.1 : L'identité tessinoise

L'étude des représentations sociales qui portent au phénomène du NIMBY cantonal - tessinois passe impérativement par l'analyse des particularités identitaires des tessinois. Le partage d'une identité peut être utilisé, dans la défense territoriale, comme argument pour définir la « surface du back-yard » ou, en d'autres mots du territoire symbolique, qui mérite d'être défendu de toute atteinte externe ou interne. La création d'une identité ne peut se construire qu'à travers les relations d'un sujet avec ses semblables et avec les objets l'entourant. Ce vécu passe par des médiations (RAFFESTIN, 1980) liées au langage, aux systèmes sociaux, technologiques, moraux et juridiques propres à une société. La particularité du Tessin est que les frontières identitaires correspondent aussi à une limitation morphologique avec les montagnes (sauf pour le *Val Mesolcina* des Grisons). L'isolation consciente⁹⁹ du Tessin donne les présupposés pour créer une culture différente du reste des cantons suisses (TORRICELLI, 1986, p. 80). L'identité du Tessin se développe dans une sorte de zone grise qui se voit enveloppée dans deux majorités : du type économique, ethnique et politique à l'intérieur des frontières suisses, et culturelle au Sud par rapport au contexte italien (LOCARNINI, 1986). En tant que canton périphérique, formé par une minorité linguistique et culturelle qui se veut pas assez reconnue et respectée par le gouvernement fédéral, le Tessin tend à se replier sur soi pour la défense identitaire (AIROLDI, TALARICO, & TAVARINI, 2003, p. 228-230). Le partage d'une réalité tessinoise différente et différenciée du reste de la Suisse crée différents types de solidarité et d'appartenance qui sont propres au canton. L'identité tessinoise se caractérise par le partage d'un dialecte, perçu radicalement différent du reste des langues parlées en Italie, ce qui renforce l'idée d'un protectionnisme culturel du reste de la Suisse et de l'Italie (BIANCONI, 2001). C'est à partir de la création du *Regno d'Italia* et de la *Constitution suisse* de 1874 que le Tessin commence à se sentir isolé de l'Italie car la frontière politique devient une barrière douanière et perd ses privilèges d'autonomie administrative en dépendant du gouvernement fédéral.

La définition de l'identité nationale est définie, selon le *PNR 21*, en tant qu'un « ensemble de structures, processus et valeurs caractéristiques et fondamentaux destinés à distinguer une société du reste en lui garantissant une continuité et une unité plus ou moins appuyés par tous ces membres » (KREIS, 1995, p. 27). Pour la Suisse il y a une conscience que l'identité nationale qui se crée au-delà des différences

⁹⁸ En particulier les aspects qui concernent ce travail.

⁹⁹ « [...] è da sapere che il più isolato dei Cantoni si è il Ticino »(FRANSCINI, 1837).

politiques et linguistiques régionales car il existe un sentiment de sens de la communauté suisse (KREIS, 1995, p. 27). En ce sens il y aurait alors la présence de multiples identités régionales se fondant essentiellement par le partage d'une culture déterminée. La conséquence est alors la création de différentes communautés selon la culture locale partagée. La Suisse se vante d'être une nation composée de différentes cultures qui cohabitent en paix, sans qu'aucune mesure d'égalisation culturelle n'ait jamais été mise en place en vertu du respect des diversités culturelles régionales cantonales et communales. Cette autonomie géoculturelle de l'état fédéraliste, permet au canton suisse-italien de se créer une culture tessinoise et une identité tessinoise qui lui sont propres. L'identité tessinoise a donc des caractéristiques particulières en Suisse étant un canton politiquement liée à une nation qui ne partage ni sa langue ni sa culture. La cohabitation n'est toutefois pas toujours parfaite car on assiste souvent à des conflits politiques entre *Bellinzona* et *Berne* (MARTINONI, 2005, p. 14).

L'identité tessinoise s'est progressivement formée suite au partage d'événements historiques et par des expériences culturelles communes vécues par la plupart des citoyens cantonaux. Le peuple tessinois a eu un développement identitaire particulier au sein de la confédération ; l'habitant de la Suisse italienne se définit, avant tout, par son appartenance à l'un ou l'autre village (ou ville) et pas directement au canton ou à la confédération. Cette limitation de l'appartenance territoriale se traduit par un attachement particulier aux terres environnantes le lieu de vie et par l'intérêt (politique, économique et social) lié à la vie du village plus qu'au reste des niveaux administratifs ou politiques qui lui semblent trop éloignés, étrangers de sa réalité et donc pas dignes de confiance (CESCHI, 1986, p. 18 - 19). L'idée de « patrie » pour les tessinois était liée à l'appartenance communale et pas à la Suisse en général ; depuis les années 1848 jusqu'à l'ouverture du *Tunnel del Gottardo* il y a une dichotomie identitaire entre le territoire de vie porteur de sens et donc d'identité (le village) tandis que les autres territoires (canton, et nation) n'étaient perçus que comme niveau supérieur d'appartenance du lieu de vie mais, étant trop hétérogène, pas vu comme le miroir de leur vie et donc pas symboliquement intéressant. Cette hiérarchie d'appartenance est donc complexe et liée historiquement aux changements politiques et économiques de la région ainsi qu'aux flux d'émigration et d'immigration. Etant le Tessin isolé du reste de la Suisse (à cause des montagnes), ayant une culture propre (langue, religion, style de vie etc.) il y a un repli identitaire du tessinois sur ses semblables qui sont, en définitive, ceux qu'il rencontre tous les jours de l'année, et avec qui il partage son présent. C'est seulement après l'introduction de l'école obligatoire que les jeunes commencent finalement à connaître ces lieux lointains définis comme « la Svizzera interna » ; d'autres concepts tels le fédéralisme et la fidélité à Berne se créent grâce à l'information et à l'éducation. Etant un canton d'émigration et d'immigration, l'identité tessinoise se forme comme réponse à l'invasion des italiens en Tessin, et se crée comme une liaison des tessinois à l'étranger qui ont un amour patriotique pour leur terre d'origine (CESCHI, 1986, p. 24). Avec l'ouverture du *Tunnel del Gottardo*, et la transformation des villes de Lugano et Locarno en zones touristiques, l'arrivée des suisses alémaniques (après la première guerre mondiale) était ressentie comme un phénomène « mettant en péril » la culture et la langue indigène. La réponse des tessinois fût alors de se replier sur eux-mêmes autour d'une identité locale pour la protéger.

Les stéréotypes des suisses alémaniques relatifs au Tessin et aux tessinois, résumé dans les concepts de « *Sonnenstube* » (depuis 1906) et du « *unser Tessin* », créent une représentation particulière de la figure des italophones dans les autres cantons. Le tessinois serait alors un être plutôt primitif, vivant à l'état naturel, qui se dédie aux plaisirs du vin et de la musique, éloigné de la modernité qui a des coutumes particuliers (CESCHI, 1986, p. 25). L'idée du « *Fröhliches Volk im Tessin* » donnait au tessinois l'image de personne toujours contente vivant dans un lieu paisible où le divertissement était incessant. Ceci se couple

avec l'image du tessinois qui ne se dédie qu'au « *dolce far niente* » ; ces idées sont encore répandues en suisse alémanique (MARTINONI, 2005, p. 33) ; ces jugements inappropriés fâchent les tessinois qui réagissent en critiquant à leur tour. Avec les guerres mondiales le Tessin se retrouve un canton qui se voit oublié par Berne, et en subissant les pressions des gouvernements italiens. Pour se défendre du fascisme qui veut le retour du Tessin sous leur pouvoir, les citoyens créent une identité suisse et surtout tessinoise d'opposition d'où la véritable naissance de la *suissitude*. Le fait de devoir apprendre les langues suisses sans une réplique des autres populations donne au Tessin l'impression d'être victime d'une méconnaissance de sa culture et une attaque à l'italianité. Ces argumentations qui datent déjà d'une cinquantaine d'années sont habituellement repris par la droite tessinoise cherchant une autonomie de Berne car perçue trop éloignée de la réalité cantonale et pas respectueuse de son territoire au Sud. La phase de la « nation building » s'est donc conclue récemment pour le Tessin en particulier avec la fin de la seconde guerre mondiale où la population choisit de préférer l'helvétisme à l'italianité (RATTI, CESCHI, & BIANCONI, 1990). Depuis 1924 avec le catalogue des « rivendicazioni ticinesi » déposé à Berne qui reflète le comportement de qui se sent désavantagé et dépendant d'autorités supérieures (KREIS, 1995, p. 78), cette attitude perdure jusqu'aux nos jours où la *Lega dei Ticinesi* continue à demander de l'aide au gouvernement fédéral pour l'économie tout en rejetant les influences sur la politique tessinoise. Le nationalisme cantonal est perçu comme la meilleure défense pour les influences négatives de l'Italie (surtout pour les flux migratoires) et du gouvernement de Berne (pour ce qui concerne les impositions à la gestion interne du canton). Les décisions du gouvernement central sont souvent vues comme un contraste entre la majorité et la minorité ; dans le cas d'une décision où la minorité correspond à une population définie et pas à une minorité politique, il y a des contrastes qui se créent entre la population et le gouvernement. En Tessin, étant un canton avec une identité particulière et l'idée d'être une minorité culturelle, il y a des répercussions sociales importantes chaque fois où Berne prend des décisions qui ne lui sont pas congéniales.

3.2 : L'industrialisation tessinoise

Le Tessin est un canton qui s'est toujours senti fermé par une double barrière : au Sud la frontière avec l'Italie et au Nord par l'obstacle des montagnes alpines¹⁰⁰. La création des structures routières en Tessin entre 1950 et 1970 représente le premier pas pour sortir de l'isolation du canton du reste de la Suisse mais aussi pour les vallées qui se rapprochent des villes (LEGOBBE, 1959, p. 17). Les investissements dans le secteur routier a amené une augmentation du revenu moyen et incite la construction d'industries dans les vallées. Le développement industriel était alors vu comme la seule possibilité pour rendre le Tessin un canton riche et concurrentiel. Les mesures de réduction des impôts pour les industries (après 1946), et l'octroi de subsides à la construction de nouvelles entreprises (en 1951), les autorités cantonales espéraient industrialiser le territoire.

À la fin de la deuxième guerre mondiale le Tessin se présente comme un canton peu industrialisé où l'agriculture est le secteur dominant (en occupant le 25% de la population active). Avec une population d'environ 160'000 habitants, dont la moitié ayant moins de 35 ans, et une économie cantonale ne pouvant donner du travail qu'à 75'000 habitants il reste essentiellement un canton d'émigration. Le revenu moyen

¹⁰⁰ Le Tunnel autoroutier du San Gottardo fût ouvert en 1980 (le tunnel ferroviaire fût complété en 1882).

reste inférieur de 20% au reste de la Suisse¹⁰¹ ce qui pousse les tessinois à se déplacer dans les autres cantons pour trouver du travail. Entre 1950 – 1970 l'industrie tessinoise prend une ampleur considérable en portant le canton dans *les Trente glorieuses*. L'augmentation du nombre des places de travail a pour effet un accroissement (par immigration) de la population en passant de 175'000 (1946) à 266'000 (1974) (TOPPI, *La crescita economica (1945-1975): la scommessa industriale*, 1998, p. 602). En outre il y a un transfert brusque de la population rurale et des vallées vers la ville avec des diminutions de l'ordre du 30-50% des habitants pour certaines communes. Grâce aux impôts très basses ou absentes, 287 usines ont été créées durant la période 1950-70 dont des grandes industries métallurgiques telle la *Monteforno Acciaierie e Laminatoi SA*, et des grandes entreprises pour la fabrication de textiles (TOPPI, *La crescita economica (1945-1975): la scommessa industriale*, 1998, p. 608). Les 20 années de l'après-guerre sont aussi caractérisées par la construction de barrages pour la production d'hydroélectricité alimentant l'économie locale en énergie à bas prix et en emplois. Les années 1960 sont, pour le Tessin, le début de leur fortune bancaire avec la fugue de capitaux de l'Italie vers le Tessin. La conséquence est la réutilisation de cet argent en entreprises de construction et d'immobilier qui se traduisent avec une augmentation de bâtiments dans le canton (TOPPI, *La crescita economica (1945-1975) : la ricerca di aperture e l'avvento del terziario*, 1998).

Le tourisme a toujours été une activité traditionnelle, terre de transit pour des siècles, le Tessin a développé une industrie touristique déjà depuis le 1200. Avec l'ouverture du tunnel du chemin de fer, les villes de Locarno et Lugano développent un secteur touristique important qui perdure jusqu'à aujourd'hui. Le Tessin devient alors la « ville du sud destinée aux étrangers » comme le décrivait Herman Hesse. La protection de ces zones de l'industrie du secondaire et de toute atteinte au paysage devient fondamentale pour garantir aux touristes un lieu de paix qu'il soit le plus propre possible. Les industries sont, encore aujourd'hui, délocalisées des régions touristiques pour ne pas perdre des clients (LEGOBBE, 1959, p. 22). Cet aspect protectionniste revient encore aujourd'hui dans les décisions de la localisation des industries qui sont placées dans des zones non touristiques (*Mendrisiotto, Biasca, Giubiasco, Sant'Antonino*). En ce sens il n'y a jamais eu de proposition de localiser un incinérateur proche des régions touristiques à cause de l'image négative qu'il aurait créée avec la conséquence de diminuer l'attractivité des territoires. Les représentations du paysage tessinois par les touristes étrangers ont des traits exotiques et méditerranéens où le climat agréable crée des paysages formés de palmiers et d'autres plantes absents dans les autres cantons suisses (FERRATA, 2007). Si pour les tessinois le paysage n'était pas une composante d'admiration mais un lieu de production où la nature a un caractère à lui hostile et difficile, c'est le touriste étranger qui découvre le *panorama* (FERRATA, 2007, p. 33). Le passage de la « nature » au « paysage » est un processus qui se développe durant les premières décennies du XX^e siècle.

L'évolution d'une société agricole à une de consommation est un passage très rapide en Tessin, les trente glorieuses se traduisent, dans le canton, en une évolution industrielle importante avec un rattrapage du retard économique par rapport au reste de la Suisse. Le manque de réglementations pour l'industrie, pour ne pas entraver leur développement, engendrent une pollution très importante en Tessin où les usines déversent les substances dans l'environnement sans considérer les effets que ceux-ci provoquent sur le territoire. Dans les années 1970 la population tessinoise commence à se préoccuper de la destruction de certains paysages par l'industrie et par la pollution qu'elle génère. En particulier il s'agit de protéger

¹⁰¹ Le salaire médian du tessinois se retrouve depuis longtemps au-dessous de la moyenne suisse, en 2000 il était de 4356 francs tandis qu'à Zurich on gagnait environ 1350 francs en plus (+27.5%). (USTAT, *Documenti di lavoro : Rendiconto USTAT 2002, 2003*, p. 16).

l'eau des fleuves et des lacs où finissent les scories industrielles qui sera après traduit en loi (LEaux, 1971). Pour répondre au problème de la pollution on construit le premier incinérateur de déchets tessinois à Riazzino en 1969 qui sera en activité jusqu'en 1997. L'incinérateur était alors vu comme la meilleure solution pour réduire la pollution par rapport à la mise en décharge (TOPPI, *L'economia: l'età delle incertezze* (1975-1990), 1998, p. 645). Les années de crise économique des années 1990 due à la globalisation se traduit en Tessin par une lente décroissance économique qui cause la fermeture de plusieurs industries du bâtiment (secteur clé de l'économie tessinoise) avec une baisse d'emplois du 26.9% entre 1991 et 1995 provoque des licenciements importants. Le secteur secondaire subit le même sort avec une baisse d'emplois du 19.3% durant la même période ce qui rend le Tessin le canton avec le taux de chômage le plus élevé de Suisse. A cause du manque d'interventions de la Confédération pour sauver le canton de cette situation économique porte les tessinois à croire que les autorités fédérales ne se soucient pas de la situation au Sud des Alpes (TOPPI, *L'economia: l'età delle incertezze* (1975-1990), 1998, p. 662).

3.3 : La conscience écologique tessinoise

La protection de l'environnement en Tessin a ses débuts dans la protection de l'identité tessinoise. Face à l'achat de propriétés immobilières par les suisses alémaniques, naît la crainte que ces acquisitions puissent faire disparaître la culture et le paysage tessinois. L'idée de la dégradation du Tessin par les étrangers devient vite une argumentation pour la défense identitaire de la colonisation suisse alémanique (GILARDONI, 1960). Le *Comitato d'azione per la difesa del Ticino* avec son slogan *il Ticino ai ticinesi* naquit en 1959 avec le but de défendre le canton contre la manipulation du territoire par les autres populations. Les préoccupations pour la protection de la propriété territoriale sont aussi complétées par des thèmes écologiques, en intégrant des sujets tels la protection des équilibres environnementaux (GHIRINGHELLI & CESCHI, *Dall'intesa di sinistra al governo quadripartito* (1957-1995), 2000, p. 557). Le 1er avril 1961 la *Lex Von Moss*¹⁰², freinant l'achat de terrains dans les régions touristiques par les étrangers, a une inattendue en Tessin. Le gouvernement accusait Berne de vouloir transformer le Tessin en une sorte de parc naturel en compromettant l'économie locale basée sur le bâtiment et le tourisme (CARLONI, 2000, p. 695).

En 1964 face à la spéculation, et à l'anarchie de l'industrie du bâtiment, les socialistes et les partis des jeunes décident de présenter un projet de loi au *Consiglio di Stato* (Messaggio governativo du 3 février 1964) pour la protection de l'environnement et du paysage par toute atteinte issue de la pollution. Cette loi fût approuvée par le *Gran Consiglio* en 1968, soit 4 ans plus tard (*Atti del Gran Consiglio sessione ordinaria autunnale*, 1968, p.568), mais fût majoritairement rejetée par la population dans la votation du 20 avril 1969¹⁰³. Face à cette victoire de la droite économique, certains de leurs membres critiquent la vision traditionnaliste du parti en créant des groupes autonomes ayant le but la protection du territoire tessinois. Ceci peut être lu comme l'écho des protestations étudiantes de 1968 sur la scène politique tessinoise en créant une nouvelle sensibilité envers la nature. Cette période est aussi caractérisée par les accusations du gouvernement d'être corrompu et clientéliste, d'où l'instauration d'un climat de méfiance populaire envers les autorités (LUVINI, 1978).

¹⁰² Cette loi de protection d'achat de terrains et immeubles en Suisse par des étrangers fût suivie par la *Lex Celio* (1972), *Lex Friedrich* (1985). Les restrictions ont été progressivement enlevée par le Parlement surtout après l'adoption de la *Lex Koller* (1997).

¹⁰³ Avec 19'284 contraires contre 8'389.

Avec l'introduction au niveau fédéral de la *Legge edilizia* (1972), la planification urbaine cantonale devait prendre en compte la protection de l'environnement. Cette idée fût adoptée dans le premier *Piano direttore cantonale* (1989), où apparaît l'idée qu'il faut protéger la population des menaces de la pollution ainsi que éviter la surcharge environnementale dans les zones urbaines. Mais ces propos ont été vite oubliés à cause de la crise économique que le Tessin traverse dans les années 1990, le ralentissement économique se traduit par une baisse des entrées fiscales pour le canton qui se concentrera plus sur la résolution du problème du chômage que sur la défense de l'environnement jugée une préoccupation secondaire. Le bouleversement de cette primauté de l'économie finit en 1979 avec les projets de créer des dépôts de déchets nucléaires en *Leventina* (surtout à Airolo en 1976), *Val Maggia*, ou en *Mesolcina* (dans les montagnes du *Piz Pian Grand* à *Mesocco*) suscitent en Tessin un tollé d'indignation envers la décision de proposer ces localités par le *NAGRA* (Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs). La motivation principale du refus était basée sur le fait qu'en Tessin il n'y a pas de centrales nucléaires, d'où la sensation de l'imposition de ces scories par le gouvernement central à une population périphérique.

Le Tessin des années 1980 commençait à se confronter avec la pollution des lacs et de la destruction des forêts. Pour le *Lago Ceresio*, l'eutrophisation était si grave que le Canton dut investir 1.5 milliards de francs pour bonifier le lac et dépurier les eaux usées¹⁰⁴. La défense des forêts fût particulièrement mal accueillie en Tessin en caractérisant d'extrémistes ceux qui luttaient pour protéger les bois des atteintes dues aux pluies acides. Même sort était réservé à ceux qui se battaient pour la protection de la qualité de l'air. Comme le remarque Mario Camani¹⁰⁵ les études de 1982 avaient conclu que la qualité de l'air tessinoise était problématique ; la réponse de certains partis, et d'une partie de la population, fût que la pollution avait ses origines dans la ville de Milano et qu'elle est importée avec le vent jusqu'en Tessin d'où l'impossibilité d'y remédier (BOTTANI, 2006). Dans la région du *Mendrisiotto*, particulièrement touchée par la pollution de l'ozone, un groupe de médecins (réunis dans le groupe *SOS Ambiente*) fût très critiqué par les autorités qui les décrivaient comme des extrémistes.

La sensibilisation populaire tessinoise serait à reconduire, selon Camani, au désastre de Tchernobyl dont les retombées touchaient particulièrement le Tessin par rapport au reste de la Suisse¹⁰⁶. En Tessin le premier parti orienté vers la protection de l'environnement fût le *Movimento ecologista ticinese* (MET, fondé par Giorgio Canonica et Maurizio Ghini, qui deviendra après le parti Verdi ticinesi)¹⁰⁷ créée le 25 mai 1986. Un autre parti le *Partito Ecologico Liberale* (PEL fondé par Valentin Oehen) fait son entrée en scène en 1987 mais, à cause des supposés liens entre son fondateur et les milieux xénophobes, le parti sera dissous peu après.

Les deux cas les plus importants de combat écologique en Tessin ont été relatifs à la question de l'ICTR et de la *Variante 95*. Ces deux exemples montrent que les tessinois ont des préoccupations notables pour ce qui concerne le détriment de sa biosphère. En tant que preuve pour observer si cette représentation

¹⁰⁴ La permission de la baignade arriva seulement en 1996 après avoir constaté que les eaux du lac étaient suffisamment propres.

¹⁰⁵ Directeur de la *Sezione Protezione Aria, Acque, Suolo del Dipartimento del Territorio* entre 1979 et 2005.

¹⁰⁶ A cause des conditions météorologiques faisant précipiter (par la pluie) le césium contenu dans les nuages toxiques venues de Tchernobyl.

¹⁰⁷ Le parti tessinois était attaché au *Partito ecologista svizzero* (PES) né 1983.

sociale peut passer via l'interprétation des résultats des votations cantonales, dans ces cas on peut voir si les partis des verts gagnent des points, si les votations ayant comme thème la protection de l'environnement sont acceptées ou réfutées.

Élections au *Consiglio di Stato*:

Parti politique	Unité	Résultats 2003	Résultats 2007	Variations
I Verdi del Ticino				
	n.	2'302	2'319	+ 17
	%	2.02 %	1.84 %	- 0.18 %
Ticino Pulito				
	n.	-	378	+ 378
	%	-	0.30 %	
II Guastafeste				
	n.	-	306	+ 306
	%	-	0.24 %	

Tableau 10 : Résultats des élections au Conseil d'État tessinois 2003-2007 ; Source : USTAT, <http://www.3ti.ch/elezioni/Cantonal2007>

Votation	Date	Oui en Tessin	Non en Tessin	Oui en Suisse	Non en Suisse	Différence Tessin - Suisse
Initiative populaire « pour l'introduction du centime solaire » (<i>Initiative solaire</i>)	24 sept. 2000	28.9 %	65.0 %	31.1 %	66.7 %	- 1.7%
Contre – Projet à l'initiative pour le centime solaire (Article constitutionnel sur une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement)	24 sept. 2000	43.0 %	50.8 %	45.6 %	52.2 %	- 1.4%
Initiative populaire « pour un dimanche sans voitures par saison . un essai limité à quatre ans » (<i>initiative des dimanches</i>)	18 mai 2003	42.0 %	58.0 %	37.6 %	62.4 %	- 4.4 %
Contre – Projet de l'Assemblée fédérale du 03.10.2003 relatif à l'initiative populaire « Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes »	8 février 2004	44.3 %	55.7 %	37.2 %	62.8 %	- 7.1 %
Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « pour des aliments sans manipulations génétiques »	27 nov. 2005	64.5 %	35.5 %	55.7 %	44.3%	+ 8.8%

Tableau 11 : Votations fédérales entre 1997 et 2007 dont le thème est en relation avec la protection de l'environnement (source: Chancellerie fédérale, 2007)

En analysant les résultats de vote on note que le Tessin c'est toujours montré attentif aux problèmes environnementaux, bien que les résultats sont presque toujours légèrement inférieurs à la moyenne suisse. On remarque que la votation de 2005, concernant une interdiction des organismes génétiquement

modifiés a été souhaitée par presque deux tiers de la population tessinoise (+ 8.8% par rapport à la moyenne suisse). Sur ces bases on peut proposer la suivante interprétation : si les taxes (votations de l'année 2000 pour le centime solaire) et les limitations de liberté (dimanche sans voitures) sont un déterrent plus fort que l'idée de protéger l'environnement, dans les cas où la santé entre directement en jeu par l'adoption de nouvelles technologies dont les effets sont, encore, inconnus il y a une sensibilité plus grande au Tessin par rapport au reste de la Suisse. Il faut remarquer que n'existent pas d'autres votations pourtant sur le même thème d'où naît la difficulté de baser sur un unique exemple pour prouver une effective représentation sociale insérant la valeur santé au-dessus de la technologie.

3.4 : Les premiers incinérateurs en Tessin

Les communes tessinoises disposaient, dans les années 1960, d'une large autonomie dans la gestion des déchets car aucune directive fédérale ou cantonale ne définissait les lignes directrices relatives à l'élimination des ordures. Les villages décidaient de s'organiser en consortiums régionaux pouvant créer des décharges et des incinérateurs à condition que ces infrastructures soient rentables.



Carte 1 : Zone de desserte des trois consortiums avec les relatives décharges

CNU : « *Consorzio nettezza urbana di Biasca e Valli* », depuis 1960 (44 communes)

CIR : « *Consorzio distruzione rifiuti di Riazzino* », depuis 1960 (83 communes)

ESR : « *Ente per lo smaltimento dei rifiuti del Sottoceneri* », depuis 1988 (123 communes)

En 1970 les consortiums *CIR* et *ESR* décidaient de construire indépendamment deux incinérateurs (Riazzino et Bioggio) pour réduire le volume des déchets à entreposer dans les décharges. Le manque de compétences techniques des gestionnaires fait que les deux fours disposaient de capacités trop petites pour détruire tous déchets produits dans les respectives régions d'où la nécessité de retourner à la mise en décharge. L'image de la décharge, par la pollution générée et les odeurs qu'elle dégage, devenait de plus en plus négative ; les zones périphériques (*Tre Valli*) non desservies par les incinérateurs poussaient alors leurs consortiums dans la recherche de solutions moins gênantes. Le village de Monteggio fût choisi en 1981, par l'*ESR*, pour accueillir une énorme décharge destinée aux déchets de la région du *Luganese*. Les habitants de la petite commune protestaient contre ce projet suite à la crainte de voir leur territoire devenir la poubelle régionale¹⁰⁸ et par la relative destruction de leur paysage rural. La région du *Sottoceneri* décida alors de

¹⁰⁸ « non vogliamo essere la pattumiera di Lugano » (RTSI, Una storia che puzza, 1996).

créer une décharge dans la région du *Mendrisiotto* où il y avait encore des terrains libres et suffisamment éloignés des villages (d'où le manque de protestations).

Face au problème de la possible saturation des décharges, le chef du *Dipartimento del Territorio* Renzo Respini (*PPD*) promouvait, en 1991, la construction de deux nouveaux fours à grille en Tessin. En présageant une augmentation de la quantité de déchets produits en Tessin, Respini soutenait la création d'UIOM ayant une capacité totale de 250'000 t/an. Les coûts de cette opération étaient énormes : 600 millions pour la construction et un prix d'élimination estimé à 350- 450 Fr./t. (504 en absence de subventions fédérales). Ces investissements étaient justifiés, selon Respini, pour éviter que le Tessin soit littéralement couvert de déchets en 2000. En cas d'implémentation du projet, aujourd'hui le Tessin devrait importer plus de 100'000 t/an pour garantir le fonctionnement des fours. Les écologistes tessinois rappellent encore actuellement les propos de Respini pour exhiber l'incompétence des autorités à établir des estimations à long terme de la production des déchets (voir Annexe D).

Avec la fermeture, en octobre 1992, de l'incinérateur de Bioggio (*ESR*) et, en avril 1996, de l'incinérateur de Riazzino (*CIR*) en Tessin on a dû revenir à la mise en décharge faute d'autres solutions disponibles. La votation populaire du 6 juin 1993 contre le projet des fours à grille proposés par Respini, et contre les subventions cantonales pour la construction d'un incinérateur à Bioggio (décision du Grand Conseil du 21 octobre 1992), déstabilisent le plan de gestion cantonal des déchets (qui fondait ses lignes directrices sur la création de deux incinérateurs en Tessin). Le peuple tessinois s'exprima à large majorité (73%) contre la création des fours à grille dans le Canton, en obligeant les autorités à trouver des solutions technologiques alternatives (tel *Thermoselect*). La décision de se confier à des technologies modernes et plus performantes (par rapport aux fours à grille traditionnels) passe donc par une gouvernance cantonale imposant au gouvernement quelle technique soutenir pour l'incinération des déchets. Il n'y a donc pas encore une volonté populaire contre l'incinération des déchets, ou pour sa délocalisation mais plutôt d'une orientation technique. Il faut remarquer que la population était convaincue de voter contre les fours à grille (donc contre une technologie) et non contre un crédit de 8 millions à l'*ESR* pour réaliser son incinérateur (à Bioggio et sous gestion de l'*ESR*). La propagande des *Thermoselect* (et de Maspoli) avait convaincu la population que le thème de la votation était "êtes-vous pro ou contre une nouvelle technologie propre qui remplace les vieux fours à grille polluants?". Quand le Canton décide de revenir à la technologie des fours à grille (*Von Roll*), les opposants à l'*ICTR* étaient encore convaincus qu'il était illégal de les construire en ayant voté contre en 1993.

3.5 : La pollution en Tessin

Selon un rapport de l'OFEV le Tessin est le canton où la population respire plus d'ozone (O_3), de PM_{10} , d'oxydes d'azote (NO_x) en Suisse (BALLAMAN, 2007). Les causes seraient multiples : d'abord par un apport quotidien de polluants de la région italienne de Milano, mais aussi à cause de la stagnation de l'air due à l'inversion thermique (BUELLER, 2007). Les émissions de polluants indigènes sont principalement dues au trafic individuel et à la circulation des poids lourds de l'axe autoroutier *Chiasso – Gottardo*. D'autres substances proviennent des fumées industrielles de la région Lombardie qui, poussés par les vents, arrivent

jusqu'en Tessin où ils stagnent. Les tessinois montrent alors une tendance à se poser en victimes de la pollution italienne, des touristes ainsi que du trafic international transitant dans la région.

En 2001 le Tessin superait les limites de l'OIA pour ce qui concerne les émissions d'ozone, de PM₁₀ et NO₂ tandis que la situation dramatique des années 1980 relative aux teneurs de SO₂, CO, Plomb et Cadmium s'améliore chaque année en ayant des valeurs inférieures aux limites législatifs (Dipartimento del Territorio D. A., 2003). Le trend tessinois des polluants montre une flexion des teneurs des principaux polluants suite à l'introduction de nouvelles normes pour les industries et pour le secteur des transports (avec l'imposition de filtres et avec l'introduction de l'essence verte). Mais, malgré ces améliorations, le Tessin reste une des régions les plus contaminées de Suisse. Les zones les plus touchées sont le *Piano di Magadino* et le *Sottoceneri* où on note les plus grandes concentrations de polluants atmosphériques (voir Annexe C).

3.6 : Piano regolatore di Giubiasco

Le 13 décembre 1994, avec la résolution n.11313 du CdS, le *Piano Regolatore di Giubiasco* fût ratifié par l'exécutif cantonal. Le choix d'installer l'incinérateur cantonal à Giubiasco ne fût à aucun moment objet d'une votation populaire, mais le résultat de la prédilection du maire local. Les retombées économiques de *Thermoselect* auraient dû créer une baisse d'impôts notable dans la ville de Giubiasco car elle serait devenue le siège de l'entreprise. L'aspect économique de la future installation était mis au premier plan par les autorités de 1998 en soutenant que il s'agissait d'une occasion à ne pas perdre pour la ville et pour la région (La Regione Ticino, No del Ppd di Giubiasco all'impianto rifiuti, 2005).

La résolution n.3641 du 15 juillet 1997 destinait la zone Barrage pour l'éventuelle installation cantonale de traitement des déchets. Les paramètres de construction prévus étaient fixés sur la base des caractéristiques de l'installation de type *Thermoselect*. La surface destinée à l'UIOM était d'environ 40'000 m² dans une zone destinée à accueillir des infrastructures publiques / constructions publiques. La volumétrie de l'installation *Von Roll – Martin* est différente de celle nécessaire pour l'installation *Thermoselect* car les fours traditionnels sont plus gourmands en espace.

3.7 : L'entreprise Von Roll

L'entreprise *Von Roll*, alternative à *Thermoselect*, pour la construction de l'incinérateur tessinois, est tristement connue dans le canton par les vicissitudes de son usine sidérurgique *Monteforno Acciaierie e Laminatoi SA* de Bodio (TI). La *Monteforno* fût construite à Giornico en 1946 par un groupe d'industriels italiens ; au cours d'une trentaine d'année, l'usine se développa au point de devenir une des plus grandes industries sidérurgiques nationales (en 1974 elle employait 990 personnes). Après l'achat de l'usine

sidérurgique *Valmoesa* de San Vittore (GR) en 1968, *Monteforno* devenait le plus grand parc industriel tessinois avec 1750 employés¹⁰⁹.

En 1977 *Von Roll* décida d'acquérir la *Monteforno* et commença à réduire progressivement le nombre d'ouvrier, même si elle avait précédemment signé un accord avec le gouvernement tessinois qu'aucun licenciement ne se produirait à Giornico. Entre 1983 et 1987 elle licencia 442 ouvriers en mettant en crise l'économie de toute la vallée *Leventina*. Le 31 janvier 1995 *Von Roll* décida de fermer définitivement *Monteforno* en laissant sur place un des territoires les plus pollués de Suisse¹¹⁰.

Étant propriétaire d'une usine analogue à Gerlafingen (So), en voulant supprimer toute concurrence tessinoise, *Von Roll* mit un veto d'achat pour *Monteforno* en la fermant ainsi définitivement alors qu'elle produisait annuellement le 17% de la consommation en acier en Suisse¹¹¹ (PLACHY, 1995, p. 834). Selon les experts, *Von Roll* laissa libre l'énorme terrain de l'entreprise (456'600 m²) en prévision de son utilisation pour un incinérateur utilisant sa technologie (VEZIANO, 2004). En effet *Von Roll* était, en 1994, en train de stipuler un contrat avec le gouvernement tessinois pour la création de deux incinérateurs en Tessin dont un à Giornico. Ce projet fût bloqué suite aux résultats de la votation populaire, financée sa concurrente *Thermoselect*, qui interdisait la construction d'incinérateurs employant une technologie *Von Roll*-Martin. La fermeture de la *Monteforno*, sans possibilité de rachat et le manque d'une réouverture par *Von Roll*, portent cette zone industrielle à l'abandon. Les conséquences ont été importantes pour la *Leventina* car, en perdant le principal donneur d'emploi régional, elle devient la région avec le plus grand taux de chômeurs de Suisse¹¹². La clôture de la *Monteforno* suscita la réaction des politiciens tessinois qui s'appellent au Conseil national à Berne pour que la Confédération oblige l'industrie à recommencer son activité (CAROBBIO, 1994) sans toutefois avoir des réponses positives.

Les opposants à l'ICTR motivent, entre autres, leur objection à d'octroyer un contrat, de 152 millions pour la partie électromécanique à l'entreprise responsable du désastre économique, social et écologique de San Vittore et de Bodio-Giornico¹¹³. En outre en ayant déjà causé une importante pollution en Tessin avec *Monteforno*, certains opposants craignent que le même phénomène va se reproduire avec sa technologie pour l'incinérateur¹¹⁴.

¹⁰⁹ pour la période 1970-1980 (GUZZI-HEEB, 2007).

¹¹⁰ La zone où était localisée la *Monteforno* est insérée dans le cadastre tessinois des sites contaminés. Le canton tessinois décida de ne pas faire payer la dépollution du site de Giornico à *Von Roll* car la filiale de *Von Roll* qui s'occupait de la *Monteforno* avait fait faillite. En manquant le pollueur, le principe de causalité ne pouvait pas être appliqué, d'où au canton et à la Confédération de payer les coûts de dépollution du site.

¹¹¹ 380'000 de mt d'acier en 1994.

¹¹² Le chômage de la vallée avait atteint un taux record d'environ 9% en 1995 (NZZ Online, 2004). Les immigrés italiens, qui travaillaient à la *Monteforno*, retournent en Italie faute d'alternatives de travail (BARAZZONI, 2005, p. 10). Ceci provoquait des importantes pertes d'impôts à la source en aggravant ultérieurement la situation des caisses communales.

¹¹³ « per spirito confederale dovremmo pure dimenticarci le tremende ferite che la Von Roll, un tempo proprietaria della Monteforno e Valmoesa ha lasciato nel nostro tessuto sociale, specialmente in Leventina » (ROTALINTI, Sosteneite l'iniziativa, 2005). Cette idée fût aussi soutenue par le PdL qui affirmait sa méfiance envers *Von Roll*.

¹¹⁴ « Chi conosce bene il territorio ricorda che sopra Bellinzona, tutte le mattine, apparivano i due serpenti di smog che si univano in un abbraccio benefico sopra Castione. Uno veniva dalla Valmoesa, in Mesolcina, di proprietà della Von Roll. L'altro serpente di fumo dalla Monteforno di Bodio che pure apparteneva alla Von Roll. Adesso i bellinzonesi rischiano un nuovo biscione, da sud. Sempre Von Roll. » (ROTALINTI, Terra, aria, acqua e fuoco, 2005, p. 15). Rotalinti se réfère principalement aux dioxydes de soufre émises par les cheminées des deux usines.

3.8 : La méfiance des tessinois envers les incinérateurs : le cas de Thermoselect

En 1991 le *Consiglio di Stato* se prononça en faveur de la substitution des vieux incinérateurs avec de nouveaux fours à grille de type *Von Roll*. La même autorité, en 1993, approuva cette proposition en octroyant les fonds nécessaires au projet et à la construction. Contre cette décision gouvernementale oubliant l'option *Thermoselect* l'hebdomadaire de la Lega *Il Mattino della Domenica*, mais surtout le quotidien de Maspoli *l'Altra Notizia*, décident d'organiser un referendum. Le 6 juin 1993 le peuple rejette majoritairement (73% de oui) la création d'UIOM *Von Roll* financée avec l'aide public en remettant en jeu *Thermoselect*. Suite à cette votation, le *Consiglio di Stato* décida de lancer un concours pour la construction d'un incinérateur à gestion privée (feuille officielle cantonale du 20 mai 1994). Sur les 12 offres parvenues, un groupe d'expert fait une première sélection en retenant ces trois entreprises : *Thermoselect*, *B.S. Smogless SA* (Suisse)¹¹⁵ et *Chauffe*. Le 5 juillet 1994 la commission d'experts propose le consortium *Thermoselect SA – Badenwerk AG* gagnant du concours public, ce qui fût confirmé par le *Consiglio di Stato* issu le 2 avril 1995. L'installation, d'un coût de 194 millions de francs, était en partie financée par le canton (54.4 millions de francs : *Consiglio di Stato* Message 4501 du 06 mars 1996)¹¹⁶. Le Canton assurait à *Thermoselect*, par contrat, un apport de déchets d'au moins 150'000 t par an pour que cette dernière ait des bénéfices¹¹⁷. En Tessin la production de déchets ménagers était de 110'000 t/an (1996) d'où un manque théorique de 40'000 t par année pour que la capacité de l'UIOM soit assurée. Cette différence d'inputs (et de gains) devait, par contrat, être compensée soit par un financement cantonal soit par l'importation de déchets.

Le 17 avril 1997 le *Gran Consiglio* vota pour la non entrée en matière sur le message 4501 du *Consiglio di Stato* donnant le monopole de la gestion des déchets à *Thermoselect*. En alternative le *Gran Consiglio* propose la création d'une organisation cantonale qui aurait eu le pouvoir de décider quel type de technologie adopter pour l'incinérateur (en remettant en jeu *Von Roll*) et sa localisation. Contre cette décision fût lancé un nouveau referendum, soutenu par Maspoli et financé par *Thermoselect*, car l'arrêt du *Gran Consiglio* aurait éliminé cette entreprise parmi les options. Le referendum aboutissant en la votation populaire du 29 juin 1997, renvoya au point de départ les choix relatifs à la construction de l'incinérateur. En votant contre la création de l'*ECR (Ente Cantonale Rifiuti)* le dossier revenait au *Consiglio di Stato*. Après avoir écarté la possibilité d'exporter les déchets à Zurich, à cause des coûts de transport et d'élimination (Dipartimento del Territorio, Messaggio n.5009, 2000), l'exécutif cantonal décida de octroyer une nouvelle concession à *Thermoselect* (12 novembre 1997) pour la construction et la gestion de l'installation. La nouvelle concession fût signée par le *Consiglio di Stato* le 19 décembre 1997 et publiée sur le *Foglio Ufficiale* du 27 janvier 1998 (*Atti legislativi e dell'amministrazione*, 1998). Les conditions de travail changeaient dans les mesures suivantes : le Canton assurait un quantitatif minimum de 110'000 tonnes de déchets à incinérer par année, le prix pour l'incinération était fixé à 197.5 francs / tonne¹¹⁸. Contre cette concession deux recours (au *TRAM* et puis au *TF*) ont été lancés.

¹¹⁵ La société Smogless, (ref. CH-514.3.000.272-5) dont le siège était situé à Agno (TI) a été fermée en 2002.

¹¹⁶ Dont 40.2 millions pour la construction de l'incinérateur et 14,2 millions pour l'achat des terrains de Giornico.

¹¹⁷ Le prix d'élimination des ordures fût fixé à 174fr/t.

¹¹⁸ Le prix revenant à 162.65 fr/t en cas de subventions fédérale et cantonales, 180 fr/t en cas de seule subvention cantonale.

3.8.1 : La gouvernance trompeuse dans le cas de Thermoselect

Quand *Thermoselect* promut sa technologie en Tessin, son patron Günther Kiss se montra particulièrement attentif à créer un climat de méfiance envers toute technologie concurrente en utilisant à son grés la presse écrite. Les rapports entre Kiss et la *Legha dei Ticinesi* sont évidents: la rédaction de l'hebdomadaire *Il Mattino della Domenica* était en 1990 à Locarno dans l'immeuble *Palazzo Regina* de Locarno où fût placé le siège de *Thermoselect SA* et *Thermoselect Ticino*. Flavio Maspoli affirmait en différentes interview que Kiss avait permis la naissance de son parti en le finançant directement et en les aidant pour le choix des partenaires publicitaires pour son organe de presse (DATTRINO, 2003).

Le patron de *Thermoselect* connaissait bien le pouvoir que les médias ont sur leurs spectateurs¹¹⁹; il savait qu'avec une campagne discréditant ses concurrents il aurait eu des chances de gagner le contrat pour l'élimination des déchets en Tessin. Kiss maîtrisait fort bien les règles du marketing : il fallait d'abord créer une peur vis-à-vis des installations utilisant les fours à grille, puis, une fois que le public écarterait cette option technique, créer le besoin de disposer de technologies nouvelles pouvant réduire le problème des déchets. Ce serait à ce moment que *Thermoselect* serait entrée en jeu en se montrant l'unique solution possible et, en outre, moins chère par rapport aux autres candidats. La gouvernance entre ici en jeu par le fait que, grâce aux médias tessinois, un industriel cherche de créer une approbation publique de son brevet. Ce seraient après ces citoyens, préoccupés par les fours à grille et voyant en *Thermoselect* la bouée de sauvetage, auraient fait pression sur le gouvernement pour que le contrat soit octroyé à la nouvelle usine. L'accès aux médias est facilité dans le cas de la construction d'un incinérateur par différents aspects: les enjeux de sa créations touchent le système politique, économique et social. En outre les répercussions sur la population des effets de l'UIOM, l'idée de la dépense d'argent public, les relations connues entre mafia et déchets, les conflits d'intérêt entre politiciens et industriels,... bref, un incinérateur en Tessin a tous les atouts pour devenir un sujet médiatique important et persistant dans l'Agenda.

Avec les quotidiens lancés par Flavio Maspoli (*L'Altra notizia*¹²⁰ en 1993; puis *Ticino Oggi*, 2002) *Thermoselect* disposait d'un organe de presse dont le but était de soutenir idéologiquement sa technique. Depuis la création de ces journaux (et de l'hebdomadaire *Il Mattino della Domenica* sous gestion de Giuliano Bignasca), Kiss mettait à disposition des rédactions des centaines de milliers de francs pour que les articles publiés soient orientés à discréditer les techniciens de la gestion des déchets en Tessin contraires à son entreprise¹²¹ (DATTRINO, 2003). En créant un quotidien gratuit, contenant des articles brefs, qui

¹¹⁹ Kiss fût en outre accusé (en 1997) d'avoir crée des trafics de 2500 films entre l'Allemagne (*MH MedienHandels AG* de Zug, de propriété du magnat de la télévision Leo Kirch) et l'Italie (avec l'entreprise *Fininvest* de Silvio Berlusconi). Kiss était propriétaire de la société *Rocks AG* (Lichtenstein) qui détenait le 50% du capital de *MH MedienHaldels AG*. Leo Kirch était en outre actionnaire (25% du capital) de *Thermoselect* en soudant ses liens avec Kiss. Les rapports entre Kiss et Berlusconi sont probables mais pas directement vérifiés par des juges: le siège de *Thermoselect* en Italie était dans le même immeuble de Rome où a le siège *Fininvest* (via San Nicola Torrentino 1b). Aucune preuve valide n'existe aussi pour les relations entre Kiss et Kirch; il s'agit des suspects des journalistes de *L'Espresso* (Massimo Mucchetti et Leo Sisti).

¹²⁰ Il s'agit du premier *free press* de Suisse.

¹²¹ En particulier contre l'ex directeur de l'ESR Mauro Gandolla accusé par Maspoli d'être un "gioppino e intrallazzatore". Suite à cette déclaration Maspoli fût condamné (en procès) à rembourser Gandolla. Maspoli continuait toutefois à accuser l'ESR de gaspiller l'argent public "consuma i soldi pubblici" sur un article du *Mattino della Domenica* de 1993.

exposait des femmes presque nues, etc. Kiss et Maspoli créaient une version gratuite d'un journal ressemblant au *Blick* et à *20 Minuten* susceptible d'intéresser le grand public. Conscient du pouvoir des médias dans la société, Kiss avait désormais créé un système semblable à celui de Berlusconi où les informations destinées au public sont filtrées pour qu'il y ait une approbation de sa conduite. *Thermoselect* ne s'était pas contenté d'acheter les journaux de Maspoli (financement direct); elle essayait également d'acquiescer une amitié avec les autres organes de presse en leur achetant des pages de publicité (donc par financement indirect). L'aventure de *Thermoselect* finit avec le démasquage de ces actes immoraux, mais surtout après la découverte que sa technologie ne pourrait jamais fonctionner¹²². Un aspect très important est de comprendre que, plus que ses concurrentes, *Thermoselect*, avait définitivement rendu le public tessinois sceptique non seulement sur l'incinération des déchets, mais aussi sur les discours des médias en relation à ce problème.

Contre la décision du gouvernement de octroyer le contrat technologique à *Von Roll* (en 1991) l'hebdomadaire *il Mattino della Domenica* exprima plus de critiques. La *Lega dei Ticinesi*, propriétaire de la gazette, avait comme fondateurs Giuliano Bignasca e Flavio Maspoli. Ce dernier, qui était Conseiller National à l'époque, fonda en 1993 un quotidien gratuit *l'Altra Notizia*. Son journal accusait systématiquement les décisions des autorités d'octroyer le contrat à *Von Roll* en oubliant *Thermoselect* car, selon Maspoli, elle était plus intéressante économiquement et écologiquement. En lançant deux référendums pour protéger les intérêts de *Thermoselect*, et en créant un climat de méfiance relative aux décisions gouvernementales poussant la population à rejeter ses décisions, on a un cas de gouvernance fondée sur la tromperie du public pour le rallier à *Thermoselect* « veementi campagne di stampa hanno caratterizzato fin dall'inizio la discussione pubblica sul tema » (Indipendenza della redazione/ Omissione di elementi informativi importanti (T. c. la Regione) Presa di posizione del 25 gennaio / 10 marzo 1999, 1999).

Le quotidien tessinois *la Regione Ticino* publia le 9 février 1995 un article accusant Maspoli d'avoir accepté des cadeaux (800'000 francs) par *Thermoselect* pour financer la *Lega dei Ticinesi* e *l'Altra Notizia* dans la bataille contre *Von Roll* (SULLIVAN, 2005)¹²³. Cette accusation de corruption (art. 316 Code Penal Suisse en 1997) fût formalisée par la *Procura Pubblica* le 22 novembre 1995. En outre le Conseiller National Fulvio Caccia (PPD) accusait publiquement le patron de *Thermoselect* Günter Kiss¹²⁴ de promouvoir des pressions illicites sur les personnages publics et politiques pour ses fins. Le 5 juillet 1997 le quotidien *La*

¹²² Bien que les failles du projet *Thermoselect* étaient déjà connues (suite aux rapports de Mauro Gandolla à l'ESR, et aux problèmes des usines construites en Allemagne et en Italie), c'est uniquement grâce au scandale des fausses signatures pour le référendum organisé par Maspoli qu'on commence à douter de la crédibilité de *Thermoselect*.

¹²³ Il s'agit du scandale dit "*Gardenia blu*" ou "*Patto di Vaduz*": en cette occasion un accord secret aurait permis à Maspoli d'encaisser un cadeau de Kiss dont la somme était estimée à 800'000 fr. Cet argent initialement de propriété de Kiss fût versé sur les comptes d'une société du Lichtenstein (*Gardenia Blu*); l'actif de cette société pouvait ensuite être prélevé par Maspoli. L'enquête démontra ensuite que cet argent n'était pas pour Maspoli mais pour Bignasca, l'argent aurait permis de sauver financièrement l'organe de presse de son parti qui avait des problèmes monétaires à l'époque des faits (DATTRINO, 2003). Bignasca assurait avoir refusé l'argent sans toutefois en porter la preuve. Kiss donna toutefois encore 100'000 francs à Maspoli pour son aventure avec le journal *l'Altra Notizia*. Le financement direct de Maspoli pouvait en outre être vu en tant que tentative de corruption étant membre du *Consorzio inceneritore rifiuti (CIR)* qui devait choisir quelle technologie adopter pour son projet d'incinérateur du *Sopraceneri*.

¹²⁴ Dont la fortune personnelle est autour de 400-500 millions de francs en 2007 selon *Bilanz* (LÜSCHER, 2007). Kiss est aussi l'inventeur du procédé *Thermoselect* (dont il en détient le brevet (WIPO, 2004)). Fils d'un ex haut officiel nazi né à Munich (D) en 1942, Kiss serait en outre inventeur de différents brevets du secteur de la voiture tel l'airbag, l'ABS et d'une matière plastique pour l'intérieur des voitures (DATTRINO, 2003).

Regione Ticino lance une campagne pour sonder les opinions des tessinois relatives à l'inquiétude de donner à *Thermoselect* les travaux pour la construction et la gestion d'un incinérateur vu le manque d'intégrité morale de cette dernière. *Thermoselect* imputait à *La Regione Ticino* de promouvoir une campagne de diffamation et de concurrence déloyale d'où la décision de porter en justice le quotidien. Le légal de *Thermoselect*¹²⁵, Tuto Rossi, demanda ainsi au *Conseil de Presse Suisse* si les prises de position de *La Regione Ticino* doivent être déclarées illégales et contre l'éthique du travail journalistique. Selon le tribunal, il est évident que le ton des articles de *La Regione Ticino* était très critique pour l'entreprise en la qualifiant de « Tangentoselect » (21.6.95), ou en déclarant que « Smogless resta la migliore di tutte » (5.7.95); mais le ton des articles reste adapté au contexte créé par le comportement de l'entreprise (Indipendenza della redazione/ Omissione di elementi informativi importanti (T. c. la Regione) Presa di posizione del 25 gennaio / 10 marzo 1999, 1999).

Les accusations ont été encore plus agressives quand *La Regione Ticino* reprocha directement à Maspoli d'avoir trompé les tessinois étant le referendum de 1994 produit sur des fausses signatures. Suite à la découverte du pot-au-rose la Lega décida de procéder à l'expulsion du parti de son fondateur car jugé trop proche du patron de *Thermoselect* l'ayant financé dans ses actes illicites¹²⁶. Les quotidiens de Maspoli *l'Altra Notizia* et *Ticino oggi*¹²⁷ accusaient régulièrement Borradori Marco (député de la Lega et chef du *Dipartimento del Territorio*) pour son opposition à *Thermoselect*. L'image de Borradori fût alors réhabilitée par la Lega en découvrant d'avoir été trompée par les déclarations de Maspoli¹²⁸ qui visait plus les intérêts de Kiss que la recherche du bien des tessinois. La condamnation de Flavio Maspoli fût, pour le 66% des tessinois, une motivation suffisante pour qu'il démissionne de toutes les charges publiques (La Regione Ticino, Ritenete che Flavio Maspoli in seguito alla condanna penale debba...). La position de la Lega passa alors du soutien inconditionné à *Thermoselect*, au support de Borradori qui avait eu la prévoyance de s'opposer aux industriels corrompus voulant gagner aux frais des citoyens. Pour l'*UDC* tessinois en ayant utilisé ces méthodes, l'entreprise mettait en doute non seulement son éthique industrielle mais aussi ses déclarations relatives aux avantages de sa technologie (Il Paese, Stampa e spazzatura, 2003).

Seul Bignasca endurait son consentement à Maspoli et continuait la condamnation de la décision de Borradori d'organiser un nouveau concours pour la partie électromécanique de l'UIOM en remettant en course les fours à grille. Le chef de la Lega décida de promouvoir un referendum interdisant la construction d'un four à grille en proposant à nouveau *Thermoselect* qui nécessitait de subventions cantonales de l'ordre de seulement 9 millions (voir 300 millions si l'incinérateur serait sous gestion publique)¹²⁹.

¹²⁵ Précédemment l'avocat de *Thermoselect* était Fulvio Caccia (président du PPD, Conseiller aux États à Berne).

¹²⁶ « noi abbiamo cominciato a fare pulizia in casa nostra [...] Maspoli non è più credibile come persona per i debiti contratti, e non è più credibile politicamente essendo diventato l'uomo di paglia del signor Günther Kiss, che come tutti gli industriali fa i propri interessi e non quelli del cantone. » (MAZZETTA A. , 2003).

¹²⁷ Le quotidien *Ticino Oggi* fût lancé par la société *Quotidiano Indipendente SA* dont l'unique membre du conseil d'administration est Carlo Riva (avec un capital de 3 millions de francs; 289 actions de 1000 francs), Ciro Lüscher (employé de *Thermoselect* avec une action) et Paola Caccia (1 action). Le siège du quotidien était à Locarno dans un bâtiment de propriété de *Thermoselect*; en outre Carlo Riva était également membre de l'administration de *Thermoselect Ticino* (CH 500.3.004.666.0). Le journal était imprimé par Giuliano Bignasca (TOGNINA & D'URSO, 2002).

¹²⁸ « abbiamo preso atto che la Lega non può limitarsi a sedersi sulle poltrone e che avrebbe dovuto difendere meglio le posizioni di Borradori. » (MAZZETTA A. , 2003).

¹²⁹ « La Lega resta neutra [...] forse questo referendum » è stato prematuro, anche perché le due ditte rimaste in corsa non potrebbero essere in grado di fornire le garanzie previste, e poi chi ha detto che il cantone deve spendere 300

3.8.2 : Le phénomène du NIMBY relatif à Thermoselect

Le Tessin fût le théâtre de différentes manifestations NIMBY relatives à la construction d'un incinérateur de type *Thermoselect*. Suite aux manifestations de mécontent populaire, le Canton opta pour Giubiasco où ce phénomène d'opposition fût absent. La recherche d'une possible localisation pour l'incinérateur commença déjà en décembre 1993. Parmi les communes considérées il y avait celles présentant soit un taux d'industrialisation élevé soit un fort taux de chômage :

- Bioggio
- Giornico
- Riazzino
- Biasca
- Monte Ceneri

Le 17 juillet 1995 le *Consiglio di Stato* adoptait le Piano Direttore Cantonale où figurait Giornico comme unique choix pour la localisation de la future UIOM de type *Thermoselect* (Message n.4501 du 6 mars 1996, p.18). Contre cette décision, les communes de la *Regione Tre Valli* les plus proches de Giornico (Bodio, Personico et Chironico) prononcent leur opposition officielle en la motivant par le fait de ne pas avoir été informés directement par le gouvernement. Sur 3'203 observations des citoyens, parvenues au CdS, seulement le 30% étaient favorables (963). Face à l'ampleur de ces opposition, le *Gran Consiglio* décida le 13 mai 1996 (Messaggio 4514 A) de soumettre l'analyse des oppositions à la *Commissione speciale per la pianificazione del territorio*.

Les recours des mairies étaient motivés par les suivants arguments:

Motivations des trois communes de Bodio, Personico et Chironico

Pas d'éventail de choix de possibles localisations, d'où une imposition gouvernementale de Giornico. La commune choisie est périphérique aux grands producteurs de déchets (Bellinzona, Locarno et Lugano) avec ainsi des coûteux et longs transports de déchets le long des vallées. La pollution de l'UIOM porterait des atteintes supplémentaires à une région déjà particulièrement touchée (par la future *Alptransit*, et par les industries de la région). On rappelle que les retombées économiques positives ne concernent que la commune de Giornico.

La population de la *Regione Tre Valli* organisa conjointement deux campagnes pour la récolte de signatures

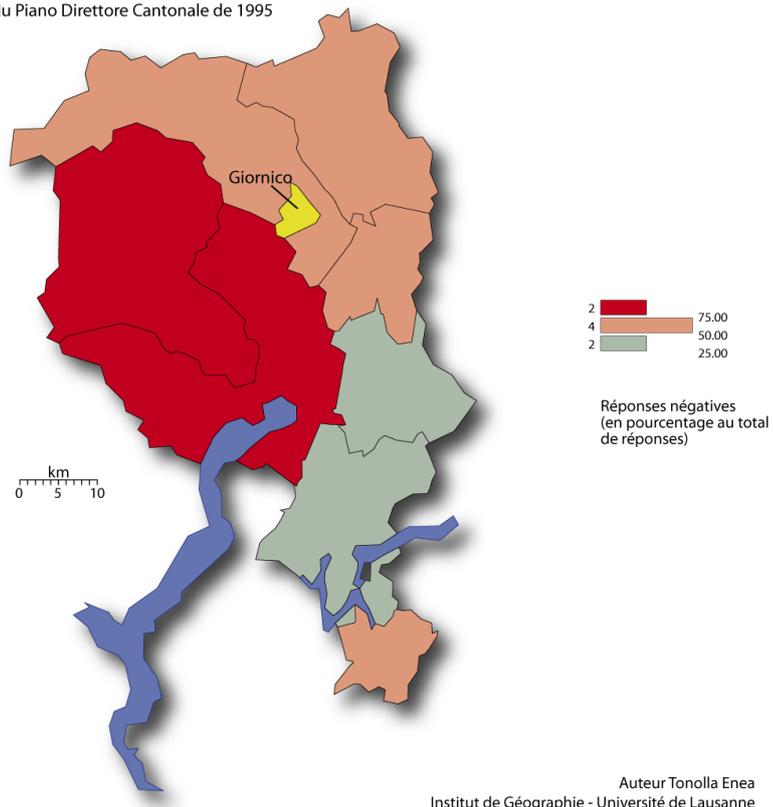
	Bodio	Giornico	Pollegio	Personico	Giornico
Opposition I (30 mai 1995)	581	104	50	112	
Opposition II (21 août 1995) organisée par l'association « Gruppo per una Valle senza Rifiuti »					414

milioni per costruire un inceneritore ? Non sarebbe meglio lasciarlo costruire ai privati? Comunque a questo punto anche il mio amico sindaco dovrà fare qualcosa ed esporsi un po' di più » (MAZZETTA A. , 2003).

Les 8 Districts du Tessin

Réactions au choix de Giornico comme localisation de Thermostelect

Pourcentage de réponses négatives à l'adoption du Piano Direttore Cantonale de 1995

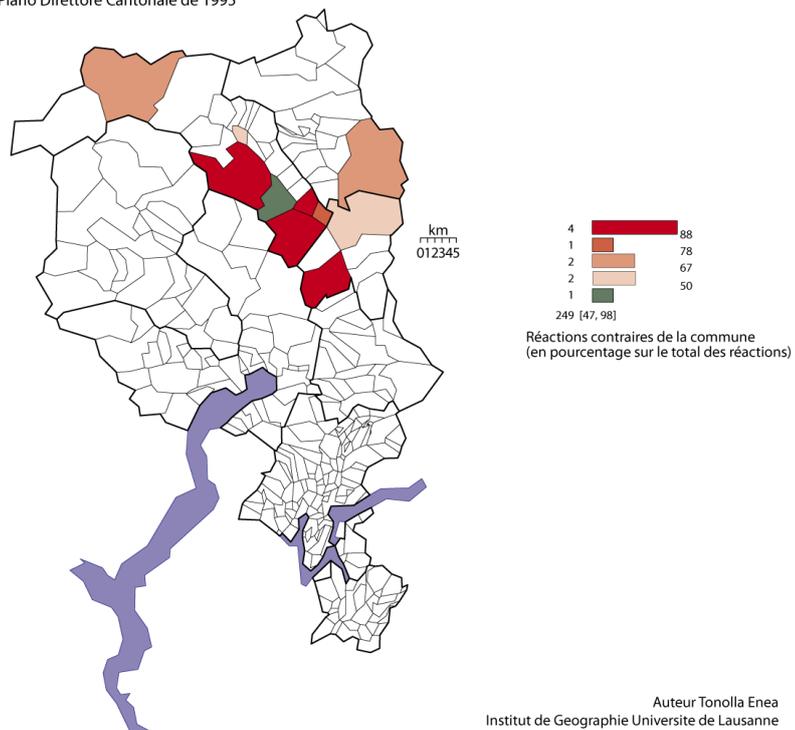


Carte 2 : Réaction des districts au choix de Giornico

10 Communes de la region Tre Valli

Réactions au choix de Giornico comme localisation de Thermostelect

Pourcentage de réponses négatives à l'adoption du Piano Direttore Cantonale de 1995



Carte 3 : Réactions des communes de la RTV le 64% des réactions proviennent de ces dix communes

Le 82% des lettres proviennent de la *Regione Tre Valli* dont le 75% sont des oppositions. En analysant les proportions entre opinions contraires et favorables on note que seulement la commune de Giornico (53%) exprime son approbation au projet dans sa commune. Les citoyens des communes voisines en sont contraires à large majorité (Bodio 89%, Personico et Chironico 98%) et bénéficiaient du soutien de leur mairie qui s’opposait officiellement à la décision du *Consiglio di Stato*.

Motivations des opposants

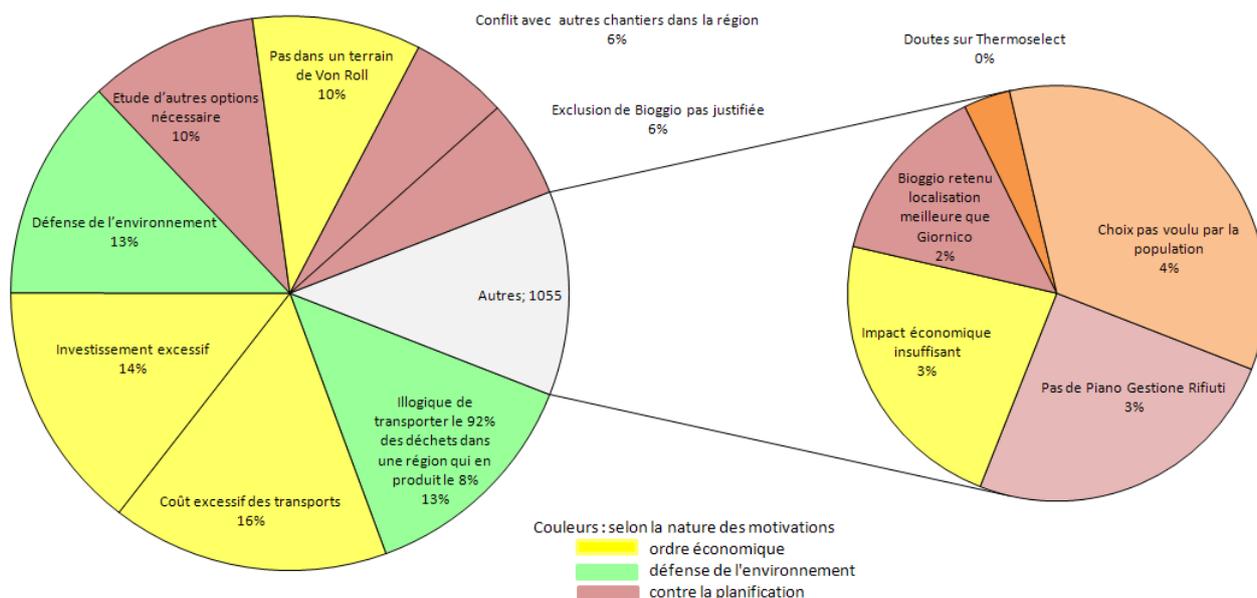


Tableau 12 : Motivations des opposants (argumentations cumulatives)

Les motivations des opposants étaient relatives au fait que Giornico est une commune périphérique du Tessin. Le 75% des citoyens déclarent que le transport des ordures dans une région qui ne produit que le 8% des déchets cantonaux est illogique et porte à des coûts de transport inutilement élevés. Pour ce qui concerne les réponses positives de 96% motivent le choix de Giornico comme une possibilité pour réduire le chômage régional (à cause de la fermeture de *Von Roll*).

La promotion du choix de Giornico est essentiellement fondée sur des thèmes d’ordre économique. La planification serait aussi justifiée par la présence des infrastructures dans la zone industrielle désignée ce qui réduit les investissements nécessaires. En outre cette localisation permettrait de réduire le chômage d’une région périphérique ce qui aurait aussi des conséquences positives. On note que le 18% des lettres mentionnent la qualité de l’environnement et de la santé comme argumentation ; pour ces promoteurs les autorités devront surveiller l’usine pour que les émissions ne soient pas si élevées de mettre en péril la population. La confiance envers les autorités est donc particulièrement visible dans les promoteurs qui jugent le gouvernement capable de bien planifier le choix en réduisant les coûts d’investissement et en aidant une région très touchée par le chômage.

Motivations des promoteurs pour le choix de Giornico

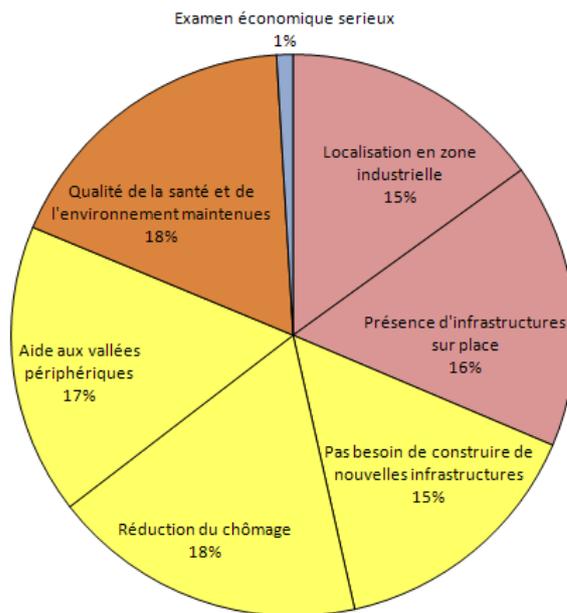


Tableau 13 : Motivations des promoteurs (argumentations cumulatives)

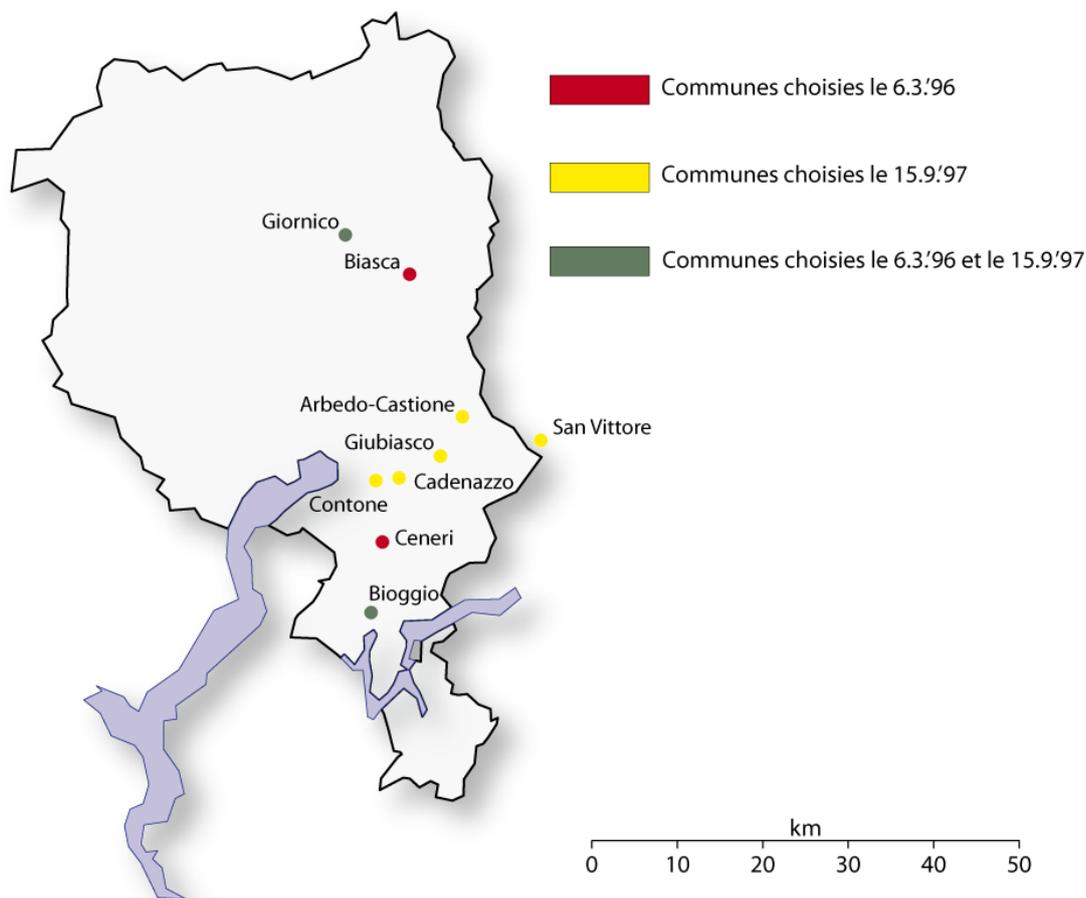
Ainsi la *Commissione speciale per la pianificazione del territorio* décida le 21 janvier 1997 que les recours étaient fondés par l'absence de campagnes d'information gouvernementale (Rapporto 4514R, 1997). Les recours relatifs à la protection environnementale n'ont pas été jugés acceptables car la phase du projet serait couplée par un examen d'impact qui, écrit par des experts, dispose des capacités techniques pour juger si le choix est défendable ou pas. Aussi pour ce qui concerne les transports, l'autorité de planification, concluait que la planification est la conséquence de plusieurs études d'où le rejet de ce type d'opposition. Uniquement les objections fondées par la requête de proposer un éventail de localisations, et de lancer des campagnes d'informations, ont été retenues suffisantes pour renvoyer au *Consiglio di Stato* le dossier.

En acceptant les recours le *Consiglio di Stato* a alors dû trouver une autre localisation pour cette usine en choisissant les suivantes communes (Progetto Scheda n.5.9 del Dipartimento del Territorio, 13 mai 1997) :

- Giornico
- Arbedo - Castione (en deux sites)
- Giubiasco
- Cadenazzo (en deux sites)
- Contone
- Bioggio
- Riazzino
- San Vittore (dans les Grisons)

Possibles localisations de Thermoselect

Communes choisies par le Consiglio di Stato pour la construction de l'incinérateur de type Thermoselect



Fond de carte : OFS, ThemaKart, 2000
Données : PGR, 1998

Tonolla Enea
Institut de Géographie - Université de Lausanne

Carte 4 : Communes choisies pour la localisation de Thermoselect

Le *Dipartimento del Territorio* décida (15 septembre 1997) que les critères pour le choix ont changé en : impact environnemental, transports, terrain, planification cantonale¹³⁰. La décision successive du *Consiglio di Stato* datant le 19 décembre 1997 (publiée le 17 février 1998) de retenir les options d'Arbedo - Castione, Giubiasco et Cadenazzo fût introduite dans le *Piano Direttore Cantonale*. Contre cette décision 20 recours (Communes, Régions et Canton des Grisons) ont été déposés au *Consiglio di Stato* le 10 juillet 1998.

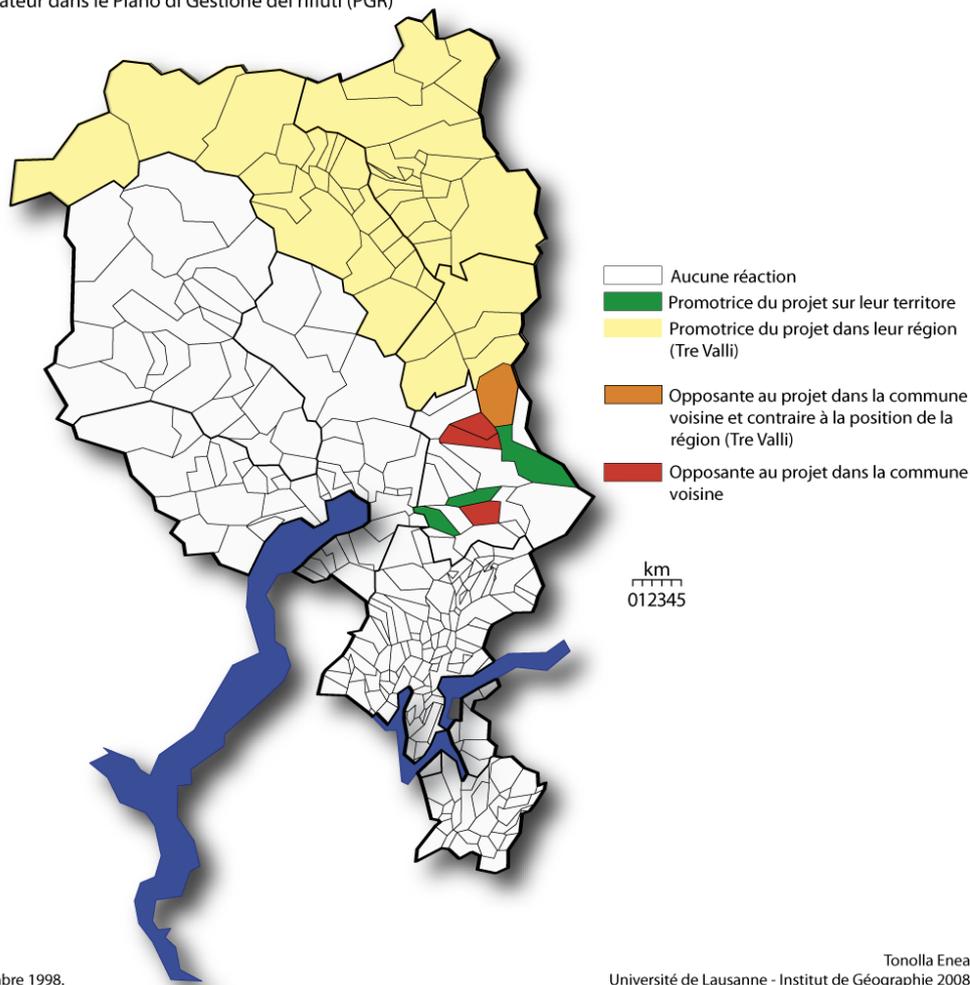
¹³⁰ En appliquant l'art.2 let. b et art. 3 Ordinanza federale sulla pianificazione del territorio, du 28 juin 2000 (RS 700.1)

On note que les recours sont présentés par les communes voisines considérant que l’UIOM puisse atteindre leur territoire et leur population. Les mairies des communes choisies, au contraire, envoient des réponses favorables au Canton en soulignant les points forts de leur commune pour le futur choix. La région *Tre Valli*, qui avait voté contre la localisation de Giornico en 1995, envoya une lettre au gouvernement pour donner sa disponibilité à accueillir une UIOM dans son territoire¹³¹. La commune de Camorino s’opposait à la localisation de *Thermoselect* à Giubiasco en motivant son opposition par la supposition que Giubiasco avait posé sa candidature uniquement par la décision de son maire (oubliant la volonté populaire qui en est contraire mais qui n’organisait pas des mouvements d’opposition).

Tessin

Réactions des communes à l’adoption du PGR de 1997

Réaction des différentes communes tessinoises au choix du Dipartimento del Territorio des sites d’installation de l’incinérateur dans le Piano di Gestione dei rifiuti (PGR)



Fonds de carte : OFS 2000.
Données : Rapporto 4750 R du 18 septembre 1998.

Tonolla Enea
Université de Lausanne - Institut de Géographie 2008

Carte 5 : Réactions des communes au choix d’Arbedo-Castione, Giubiasco et Cadenazzo

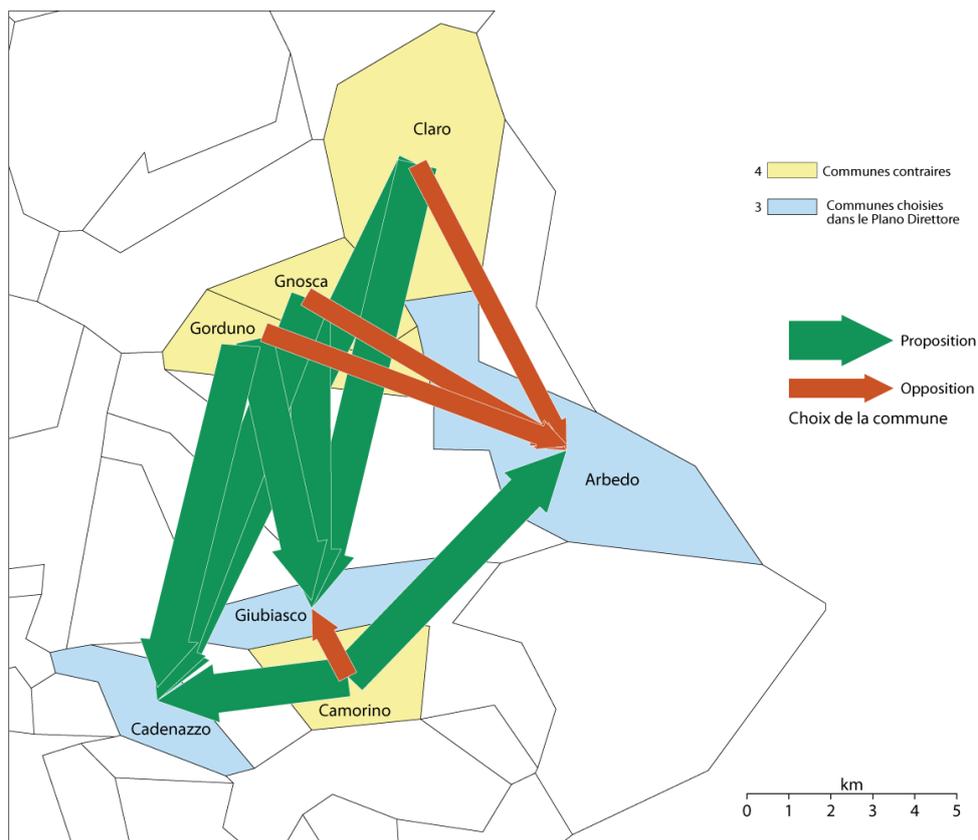
¹³¹ A Condition que les autorités cantonales expliquent les aspects positifs de *Thermoselect* dans la région. Une campagne d’information aurait alors permis d’aplanir les conflits avec la population et les mairies opposées au projet.

L'aspect le plus intéressant de ces oppositions est que certaines mairies motivent l'opposition, pour le choix de la commune voisine, en considérant que celles distantes soient mieux adaptées à la construction de l'UIOM.

4 Communes de la Région du Bellinzone

Réactions au choix des communes de Arbedo, Cadenazzo et Giubiasco comme localisations de Thermoselect

Choix des communes proposé par le Consiglio di Stato du 19 décembre 1997 (oppositions du 10 juillet 1998)



Fond de carte OFS, ThemaKart 2000
Données Rapporto 4750 R, 1998

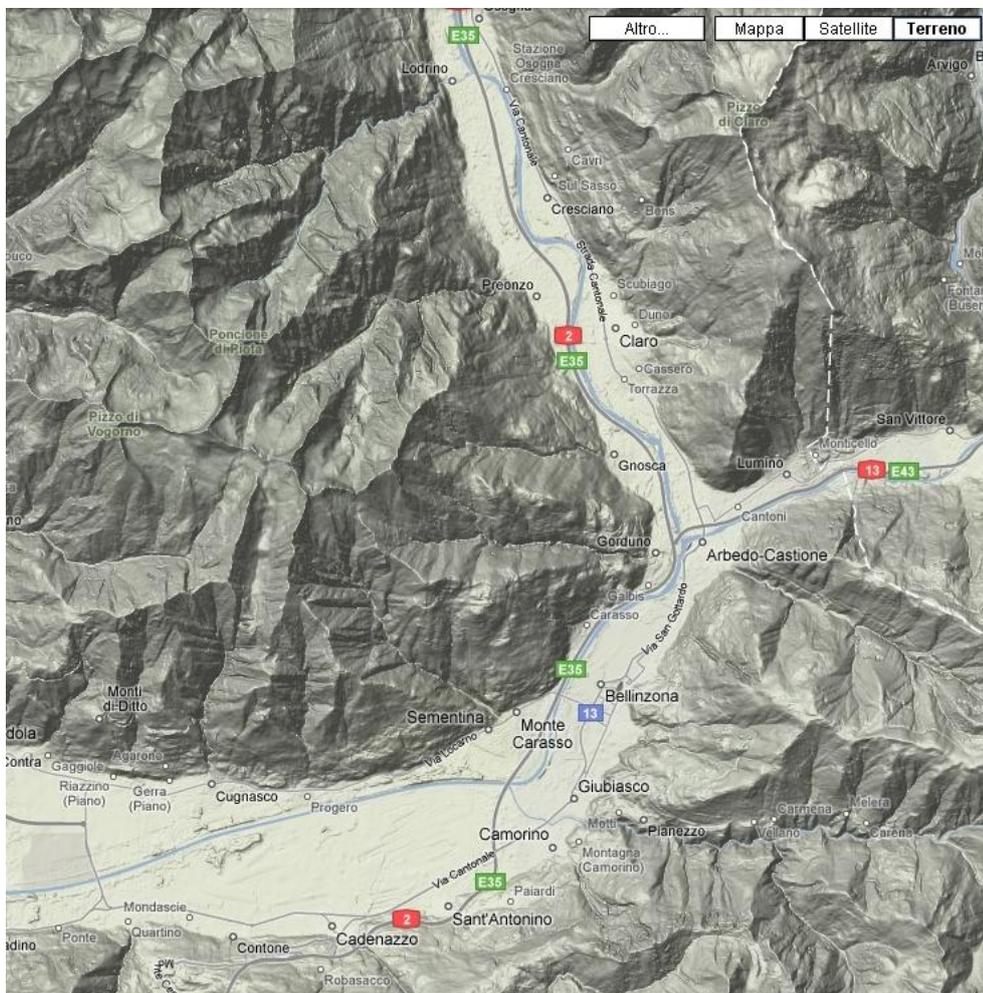
Auteur Tonolla Enea
Institut de Géographie Université de Lausanne

Carte 6 : Réactions des communes de la région du Bellinzone, 1998¹³²

Les propositions pour les autres communes sont motivées par la présence en ces territoires de voies de raccordement au réseau des CFF, ou (Gnosca) par la présence à Giubiasco d'une mairie et d'une population encline à accepter cette nouvelle usine alors que la sienne en est fortement contraire. On peut donc noter un parfait phénomène NIMBY, car ce sont les communes à proximité qui s'opposent à l'installation en proposant celles plus distantes. Il s'agit en ce cas de l'opposition des mairies à proximité des lieux choisis ; les autorités des communes prédestinées, au contraire, donnent des arguments supplémentaires pour favoriser l'installation sur son territoire. La distance de 5 km environ entre la commune ayant déposé son opposition et celle qu'elle propose, n'est pas à considérer comme une distance au vol d'oiseau, la présence des montagnes peut, à mon avis, être un élément important dans cette analyse.

¹³² Coordonnées du zoom régional : en haut à gauche (128'866, 713'350,) en bas à droite (108'851, 732'799).

Avec cet obstacle naturel, les communes proposées sont senties beaucoup plus lointaines par ces populations, étant la distance routière entre Claro et Cadenazzo de 17 km et « pas visibles » directement à cause des montagnes.



Carte 7 : Région du Bellinzonese (maps.google.ch)

Toutes les recours contre le choix de localisation des UIOM ont été jugés soit irrecevables ou ont été réfutés par le *Gran Consiglio* le 18 septembre 1998. Seul le recours du canton des Grisons a été partiellement accepté, tout en rappelant que l'option de San Vittore ne doit pas nécessairement être écrite dans le PUC tessinois. Une éventuelle sélection de San Vittore serait possible uniquement après l'écart de toutes les localisations. Pour ce qui concerne le contenu des oppositions, la *Commissione della pianificazione*, décida que les recours motivés par la protection de l'environnement sont irrecevables car seul l'examen d'impact (*RIA*) dispose des compétences pour ce type d'argumentations. Les oppositions correspondantes à des présumés défauts de planification ont aussi été rejeté car ce choix n'est pas de compétence communale mais cantonale.

Chapitre 3 : Contexte : la situation particulière du Tessin

Recours déposé par:	Contre le choix du PGR 1997 de la commune de :	Motivations contre	Pour le choix du PGR de la commune de :	Motivations pour
Camorino	Giubiasco	La seule motivation pour ce choix est la volonté du maire de créer une UIOM sur son territoire, absence d'un plan directeur communal, augmentation de pollution dans une commune déjà touchée, trafic	Arbedo et Cadenazzo	Ces deux communes disposent déjà de voies de raccord au chemin de fer permettant l'épargne de 5 millions de francs. En construisant une UIOM à Giubiasco porterait aussi la perte de 31'000 m ² de terrain agricole (donc contraire à la Lagr). Les projet de Alptransit et de construction de l'autoroute A13 porterait une augmentation du trafic local.
Réponse de Giubiasco		<i>Contre l'opposition de Camorino : les projets de nouveaux systèmes de transport ne seront pas appliqués qu'après la construction de Thermostelect. La commune de Giubiasco déclara que les communes de Camorino et Sementina partageront les répercussions économiques positives de la construction de l'UIOM ainsi que du centre international qui sera créé sur sa commune.</i>		
Gnosca	Arbedo - Castione	Dégradation du paysage portant à des conséquences négatives importantes pour la future construction d'un champ de Golf situé à Gnosca. Les dommages intéressent aussi la piste cyclable Gnosca – Claro.	Giubiasco et Cadenazzo	Les citoyens de ces deux communes ainsi que leurs maires veulent l'incinérateur sur leur territoire tandis que les habitants de Gnosca se sentent dérangés par la future installation
Réponse de Arbedo-Castione		<i>Selon la commune le Piano regolatore permet la construction immédiate de l'incinérateur sur son territoire. Elle constate que l'espace prévu pour l'installation se trouve dans une zone industrielle où on peut accueillir aussi des industries plus polluantes par rapport à un incinérateur moderne. Encore elle souligne que la disponibilité du raccord à la voie ferrée avec des épargnes importantes pour le canton.</i>		
Claro	Arbedo - Castione	Les quartiers résidentiels de la commune sont situés à proximité d'Arbedo d'où la menace de sa population par l'augmentation du trafic et la pollution créée par l'UIOM.	Giubiasco et Cadenazzo	Sans explications
Gorduno	Arbedo - Castione	La commune déclare que sa population et la mairie soutiennent l'opposition au choix de Arbedo comme possible localisation de l'UIOM et autorise la commune à utiliser tous les moyens possibles pour atteindre ce but. Elle affirme qu'elle veut protéger la santé de la population située dans les quartiers à proximité de l'usine. Pour la commune de Gorduno le choix d'Arbedo est dicté uniquement par les intérêts économiques des individus voulant la construction.	Giubiasco et Cadenazzo	Selon la commune de Gorduno les émissions polluantes ne vont pas toucher toute la région du Bellinzonese car les vents dominants soufflent en direction de Locarno. Il motive ces propositions par le fait que l'installation sera construite dans des zones industrielles donc suffisamment lointaines des résidences.

En 1999 Borradori, devenu le chef du *Dipartimento dell'Ambiente*, déclara qu'il fallait trouver au plus vite une solution, même si impopulaire, car la loi (OTD) n'aurait plus permis la mise en déchargé après 1999 et que le canton perdrait 40 millions de subventions fédérales. Pour les communes il y avait plusieurs avantages : la vente d'énergie électrique produite par l'UIOM à prix concurrentiel à la municipalité, la création d'un centre de recherche international de *Thermoselect*, ainsi que les impôts que l'entreprise devrait payer dans le village.

La solution arriva en 1999 quand le maire de Giubiasco Mauro dell'Ambrogio¹³³ propose sa ville pour accueillir la *Thermoselect*. Après un mois (terme pour le referendum) le Conseil communal accepta, le 2 décembre 1999, que l'installation soit construite sur son territoire à condition que *Thermoselect* aurait déplacé son siège international de Locarno vers Giubiasco (en prévision d'entrée fiscales importante pour la commune). Fort de ce soutien de l'exécutif et du législatif communal, *Thermoselect* décida de déplacer son siège à Giubiasco¹³⁴ en montrant à la commune sa gratitude. L'innovation technologique de *Thermoselect* n'était pas jugée limitative pour le maire, il rappelait à ses citoyens d'être responsables car toute personne produit des déchets et que l'UIOM est nécessaire pour le canton¹³⁵. L'idée proposée par le maire est semblable au principe du polluer – payeur dans le sens où le citoyen doit assumer les conséquences de ses actions ; en outre il encourage sa population à aider le canton en difficulté en proposant la ville comme lieu d'accueil de *Thermoselect* en arrêtant finalement les discussions.

L'option extraterritoriale de San Vittore ne devait pas être considérée, selon les autorités tessinoises, par le fait qu'en se trouvant dans les Grisons, la Confédération n'aurait pas donné les 40 millions de subventions au canton et que les emplois et les travaux pour l'UIOM n'étaient pas garantis pour les tessinois. Borradori soulignait alors que l'incinérateur est un business qui doit être tessinois et pas un cadeau aux Grisons. La proposition (de 1997) du maire de Giornico¹³⁶ pour obtenir *Thermoselect* était soutenue aussi par Borradori, qui voyait dans cette entreprise l'occasion, pour une commune périphérique, de créer environ 49 nouveaux emplois indigènes. L'UIOM devenait ainsi une sorte d'aide économique cantonal pour une vallée ayant un taux de chômage élevé suite à la fermeture de la *Monteforno*. En outre les travaux pour la construction (200 millions de francs) seraient destinés en partie (70 millions) aux entreprises locales de construction. Le maire de Bodio (opposé à Giornico), Franchino Sonzogni, relativisait les bénéfices de *Thermoselect* pour les communes locales, car les emplois seraient destinés en préférence à l'ESR. Sonzogni affirmait, en outre, que 25 postes¹³⁷ pour une vallée en crise ne sont pas assez. Le conseiller juridique de *Thermoselect*, Tuto Rossi, affirmait que la *Thermoselect* aurait construit un centre de recherche et développement international dans la commune qui aurait donné l'autorisation à construire. *Thermoselect* garantissait qu'une année après l'édification de l'UIOM, au moins 600 emplois seraient créés dans le centre de R&D. Un téléspectateur de l'émission *Fax 1996*¹³⁸ disait, à ce propos, que l'incinérateur aurait le double avantage de réduire le coût d'élimination des déchets (pour la commune choisie) et de

¹³³ Dell'Ambrogio est devenu membre du Conseil d'administration de l'AET depuis 2000.

¹³⁴ Adresse : *c/o Diviani Giuseppe SA, Via Fabrizia 26, 6512 Giubiasco* (jusqu'en 1999 quand l'entreprise décida de se déplacer à Locarno Adresse : *Piazza Pedrazzini 11, 6600 Locarno*).

¹³⁵ « come cittadini li produciamo noi i rifiuti [...] i comuni non devono parlare di tecnologia » (RTSI, *Una storia che puzza*, 1996).

¹³⁶ Une pétition interne à Giornico montra que 50-70% de la population réfutait *Thermoselect* sur leur commune, ainsi cette proposition était uniquement présentée par le maire sans soutien populaire.

¹³⁷ Sur les 49 emplois créés par l'UIOM, au moins 25 étaient obligatoirement destinés aux citoyens de la région.

¹³⁸ Dont le thème était la discussion sur la localisation de *Thermoselect* en Tessin.

créer des emplois pour une vallée problématique; c'est intéressant de noter que la métaphore utilisée en jugeant que l'incinérateur est une bouchée d'oxygène pour la vallée¹³⁹.

L'effet du syndrome NIMBY engendré par *Thermoselect*, montre que les habitants des communes tessinoises ayant combattu contre la localisation de l'entreprise dans leur territoire ont été gagnants. Ce fût alors la seule commune n'ayant pas créé un rejet contre l'emplacement de l'usine dans ses terrains, et qui avait une mairie favorable à *Thermoselect*, qui fût choisie par le *Dipartimento del Territorio*. Le choix de la meilleure solution était donc motivé principalement par l'absence de controverses populaires. Il s'agissait donc d'un choix politique (et non d'une préférence basée sur des analyses écologiques, économiques et sociales) qui portait Giubiasco à être le seul emplacement possible pour le projet de l'UIOM tessinoise.

3.8.3 : La fin de Thermoselect

Pendant la période de discussion en Tessin, *Thermoselect* avait déjà construit son prototype d'UIOM à Fondotoce (I). L'usine émerveillait plusieurs experts séduits par les chiffres donnés par les scientifiques de *Thermoselect*: ils garantissaient la production de seulement 300 kg de déchets ultimes toxiques (contre 14'000t de *Von Roll*) à partir de 100'000 t de déchets (Der Spiegel, 1993). Le système *Thermoselect* montra ses défaillances avec l'explosion du 6 mars 1991 (avec 6 blessés); en outre des investigations de Greenpeace accusaient l'entreprise d'entreposer des déchets dangereux sur son site en polluant l'air et l'eau environnante. Après ces imputations l'entreprise fût fermée en 1992 et Kiss Günter condamné à l'emprisonnement pour 11 mois. L'ingénieur Gandolla Mauro avait, déjà en 1992, rédigé un rapport pour l'ESR qui exposait les difficultés de l'application de la pyrolyse en tant que système de destruction des déchets¹⁴⁰ (GANDOLLA, La pirolisi quale sistema di trattamento dei rifiuti, 1992). Le gouvernement tessinois, malgré les avertissements de Gandolla, continuait toutefois à considérer la technologie expérimentale de *Thermoselect* en tant qu'option réalisable pour la destruction des déchets cantonaux.

Aussi l'installation de Karlsruhe (Allemagne), initialement vue comme l'œuf de Colombe résolvant le problème des déchets alémaniques¹⁴¹, se transforma vite dans la fin du rêve. Déjà en 2000 on parlait de « Thermodefekt » ou de « Defektes Wunder » (DAHLKAMP, 2000). En particulier on reprochait à l'usine de ne pas avancer avec les rythmes promis : en deux années elle n'avait détruit que 72'000 tonnes au lieu de 450'000. Mais la surprise la plus bouleversante fût au moment des tests des fumées des cheminées où les autorités découvrent des taux de métaux lourds, dioxines, furanes et PM₁₀ bien supérieurs aux normes

¹³⁹ « l'inceneritore è l'unica boccata d'ossigeno per questa valle » (in RTSI, Una storia che puzza, 1996).

¹⁴⁰ Si la pyrolyse permet de dissoudre les liens moléculaires des substances (en ne crée pas des oxydes polluants car la réaction se produit sans oxygène), à cause des hautes températures d'exercice (600°C) différentes substances passent directement à l'état gazeux et se combinent ensuite dans des molécules potentiellement polluantes. Encore, les métaux lourds contenus dans les déchets ne sont que combinés en nouvelles substances mais en aucun cas disparaissent. *Thermoselect* indiquait, au contraire, que son procédé (pyrolyse avec adduction d'oxygène) aurait éliminé toute matière polluante car dans la chambre de combustion les déchets seraient détruits à des températures de 2500°C en vitrifiant les ordures.

¹⁴¹ Du point économique, *Thermoselect* proposait de construire et gérer les nouvelles usines en ne nécessitant donc pas d'investissements publics. En Allemagne l'interdiction de la mise en décharge des déchets et le manque d'incinérateurs (vue comme seule solution) impliquait pour l'état des dépenses de 35 milliards de marks (70 nouvelles UIOM) s'il aurait adopté la technologie des fours à grille publics. Le coût de l'installation *Thermoselect* était estimé à 150 millions de marks et garantissait un respect environnemental plus élevé par rapport à ses concurrents.

(DAHLKAMP, 2000). Etant l'attractivité principale de *Thermoselect* la garantie de l'absence de ces substances dans les fumées (surtout les dioxines); les tests montraient soit que les ingénieurs de *Thermoselect* avaient menti, soit qu'il y avait encore des pannes imperceptibles dans la structure créant une pollution non relevée par les détecteurs. La position de l'entreprise fût que la cause était un défaut de fabrication de la chambre de combustion (donc pas de leur responsabilité). Les autorités locales décidaient alors de permettre une prorogation de la phase de test pour résoudre les problèmes (en redonnant confiance à *Thermoselect*). Si ces problèmes se seraient produits en Tessin, le canton n'aurait pas pu la retenir responsable à cause du contrat qu'ils avaient stipulé¹⁴². Outre aux problèmes techniques, *Thermoselect* fût accusée de corruption pour assurer la construction de l'incinérateur de Karlsruhe (nouvelles reportées dans les quotidiens locaux). En 2004 l'installation de Karlsruhe fût mise hors service, la société de gestion *EnBW* avait accumulé environ 400 millions d'euro de déficit à cause des défaillances de l'infrastructure et par le manque d'élimination des déchets. (RTSI, Una storia che puzza, 1996)

Bien que *Thermoselect* montrait ses défauts, en 2002 on considérait encore cette entreprise comme un partenaire valable permettant de faire économiser au canton tessinois 1 million de francs par mois. Selon *Il Mattino della Domenica*, exporter les déchets dans les incinérateurs outre Gothard coûte environ 250 fr/t ce qui, par rapport à *Thermoselect* (170fr/t), correspond à des dépenses supplémentaires de 12 millions de francs par année de plus pour le Tessin¹⁴³. L'image de *Thermoselect*, donnée par le journal de la *Legha dei Ticinesi*, est d'une entreprise victime des jeux de pouvoir entre la gauche et la droite. La Lega rappelle qu'en cas d'effondrement du projet, les citoyens devront supporter des tarifs excessifs pour l'élimination des déchets « salasso dei contribuenti » (MDD, 2002). Selon la *Legha dei Ticinesi* c'est à cause des rivalités politiques, et d'un gouvernement peu courageux, que le problème des déchets n'était pas encore résolu (MDD, 2002). Le journal lance des critiques telles à confectionner l'idée que certains politiciens (Fulvio Caccia du *PPD*, et Respini Renzo du *PPD*), au solde de *Von Roll*, gagnent de l'argent d'où leur obstruction au projet. Leur opposition serait aussi contraire aux votations populaires de 1993 et de 1997, interdisant la construction de ce type de four, d'où leur méconnaissance de la volonté populaire (BIGNASCA, Rifiuti: Borradori fuori le palle!, 2002). Pour la *Legha* les investissements de 10 millions (selon le message 5263 et 4998a) nécessaires pour l'examen de nouveaux projets, ne seraient qu'un gaspillage si *Thermoselect* aura la gestion des déchets. Dans l'article de Bignasca du 14 juillet 2002, il défend le bon fonctionnement de *Thermoselect* à Karlsruhe, en affirmant que cette entreprise réussit à éliminer la totalité des déchets produits dans la ville allemande, alors que selon le ministère allemand elle ne traitait que le 36'900 t/an en 2000 en utilisant le 16.4% de sa capacité (225'000 t/an) (Statistischen Landesamtes Baden-Württemberg, 2001, p. 85)¹⁴⁴. Le rapport entre la *Legha* et *Thermoselect* commence à se détériorer en novembre 2002 suite aux accusations d'utilisation de « sistemi mafiosi [...] ricatti » par Kiss Günter qui, avec son journal *Ticino Oggi*, accusait régulièrement Borradori (Lega) d'être responsable de la situation

¹⁴² Selon le socialiste Carlo Verda, *Thermoselect* aurait mentionné qu'en cas de problèmes dans la gestion des déchets elle n'aurait eu aucune responsabilité si la faute peut être renversée sur des tiers dont aussi ces techniciens (RTSI, Una storia che puzza, 1996). Uniquement si la responsabilité était prouvée la *Thermoselect* aurait dû après payer pour le transfert et l'élimination des déchets dans les autres UIOM suisses.

¹⁴³ En effet encore en 2003 *Thermoselect* proposait au Tessin l'élimination des déchets à des prix concurrentiels (171 fr/t) avec une partie des frais de construction à la charge de l'entreprise (sauf les subventions fédérales et cantonales).

¹⁴⁴ En 2001 l'installation de Karlsruhe passait encore, dans les rapports officiels allemands, comme une centrale en construction (« inbetriebnahmephase ») car elle n'a éliminé que 29'586 tonnes alors qu'elle aurait dû en détruire dix fois de plus (Statistischen Landesamtes Baden-Württemberg, Abfallbilanz 2001, 2002).

dramatique de la gestion des déchets en Tessin (BIGNASCA, Herr Günter Kiss, Niente minacce!!!, 2002). Les accusations sont orientées envers la personne de Kiss en continuant à considérer la technologie intéressante du point de vue environnemental et économique. Bignasca demeurerait convaincu que l'installation allemande est toujours performante « il sistema migliore che c'è sul mercato », et qu'il faudrait organiser un tour à Karlsruhe pour montrer au Tessin que du point de vue technique *Thermoselect* permet de résoudre le problème des déchets (BIGNASCA, Herr Günter Kiss, Niente minacce!!!, 2002). Après la décision du tribunal administratif de barrer le contrat entre le canton et *Thermoselect* la *Lega dei Ticinesi* ira même à lancer l'idée de construire une installation desservant la région de Lugano (BIGNASCA, *Thermoselect* : è arrivata la sentenza, 2002). Farouchement contraire à la construction des fours à grille, à cause de l'investissement de centaines de millions de francs et par les prix d'élimination (300 fr/t selon la Lega), le parti de Bignasca continue à voir en *Thermoselect* un partenaire intéressant.

Le représentant de la *Lega dei Ticinesi* au *Gran Consiglio*, Borradori, avait imposé à *Thermoselect* que la licence de construction serait conditionnée au fonctionnement du prototype de Karlsruhe (cette clause fût introduite dans la concession¹⁴⁵). Étant les tests partiels destinés à se prolonger dans le temps (effectivement la mise en marché de l'UIOM de Karlsruhe initialement prévue en 1996 commença en 2002) les autorités tessinoises ont préféré qu'un groupe d'ingénieurs zurichois examinait la structure allemande (*Basler & Hoffman AG*). Le gouvernement décida que *Thermoselect* ne se montrait pas un partenaire suffisamment fiable en interdisant la construction à Giubiasco de la future usine. C'est donc suite à la clause introduite par Borradori que *Thermoselect* perd définitivement la possibilité tessinoise ce qui, pour Bignasca, fût un acte irresponsable de la part de son allié (MAZZETTA C. , Dal nano mi divide, 2001). Le « risque technologique », assumé par *Thermoselect* en acceptant la clause, était en effet le seul risque pour se voir annuler le contrat avec le Canton. Même la condamnation des dirigeants de *Thermoselect* (Günter Kiss et Gudula Freytag) n'a entraîné aucune conséquence dans la rupture du contrat d'où on note la pleine confiance accordée par les autorités à cette nouvelle société. A cause des retards de *Thermoselect*, le canton décida d'adopter la solution temporaire d'exporter ses ordures vers les UIOM de Winterthur et Weinfelden qui, pour la période de construction de *Thermoselect* (3-4 années), éliminerait les déchets à un prix de 175 fr/t contre les 300 fr/t du future ICTR (LDT, 2003). Cette décision fût prise à cause de l'introduction de l'OTR obligeant les cantons à brûler les déchets d'où la recherche de solutions telle l'exportation dans les incinérateurs déjà présents en Suisse.

Il faut considérer le contexte politique pour comprendre la nécessité du Canton de savoir si *Thermoselect* était capable, ou pas, de construire un incinérateur en Tessin. La période de test de Karlsruhe était prévue en octobre 1998 mais, à cause des retards, en août 1999 ils n'avaient pas encore commencé. En s'approchant de la date limite pour obtenir les subventions fédérales (31 octobre 1999) et étant le canton lié à la clause 10.2 de l'acte de concession (limitant l'octroi de la permission de construire aux résultats positifs des tests à Karlsruhe), la crainte de perdre les aides fédérales était fondée (TA 20.12.2002, 2002). La réunion d'urgence entre *Thermoselect* et le Dipartimento del Territorio (2 octobre 1999) porta

¹⁴⁵ La concessione decade inoltre, senza che il concessionario possa far valere alcuna pretesa, nel caso in cui non possa essere dimostrato il buon funzionamento dell'impianto attualmente in costruzione a Karlsruhe. Per buon funzionamento si intende il suo positivo collaudo da parte delle competenti autorità locali, rispettivamente lo smaltimento della totalità dei rifiuti addotti, con almeno una linea operante a pieno regime per un periodo di 6 mesi, nel rispetto di tutte le disposizioni – specie quelle di diritto ambientale - applicabili » art.10 al.2 de la Concession du 19 décembre 1997 (sans toutefois précisions de limite temporelle).

alors à la confirmation que la « Daueurbetriebsgenehmigung » des autorités allemandes aurait été donnée au plus tard pour le 23 octobre 1999 en permettant au Tessin de recevoir les aides fédérales (TA 20.12.2002, 2002). Le 19 septembre 1999 le gouvernement tessinois décida de rompre unilatéralement le contrat de concession avec *Thermoselect* car l'installation de Karlsruhe n'était pas suffisamment performante. Suite à cette décision, l'entreprise décida de recourir en deux occasions aux TRAM¹⁴⁶ puis au Tribunal Fédéral¹⁴⁷ qui décida finalement que la rupture du contrat était légale.

En 2000 avec la faillite du projet *Thermoselect*¹⁴⁸, l'ESR et le *Dipartimento del Territorio* prévoyaient d'exporter les 125'000 t d'ordures produites annuellement en Lombardie (Italie). Le contexte en Tessin s'était particulièrement compliqué suite à l'obligation de brûler les déchets ainsi que la fermeture imminente des décharges de *Pizzante* (prévue en 2001) et de *Valle della Motta* (prévue en 2002). Toutefois la situation en Lombardie était dramatique, car durant cette période elle vivait une des plus grandes crises dues à la gestion des déchets¹⁴⁹ en renonçant ainsi aux propositions du Tessin. Les coûts pour l'incinération en Italie étaient très bas (150 fr/t environ) d'où l'intérêt¹⁵⁰ du Tessin d'exporter ses déchets vers les installations de Milan. En outre le transfert des déchets en Italie, aurait comporté des frais inférieurs par rapport au transport vers les régions de la Suisse centrale (CARRION, 2000). Selon Luigi Albertini, directeur de l'ESR, la sous-capacité¹⁵¹ des UIOM suisses à traiter les déchets dans l'avenir, obligerait le Tessin à trouver des solutions pratiques et économiques d'où la solution de l'exportation. Toutefois la solution la plus avantageuse serait, pour Albertini, la création d'un incinérateur en Tessin car il permettrait d'épargner les frais de transport (150'000 fr/mois) seulement en considérant les quantités de l'ESR (qui exportait à l'époque 200 t d'ordures par jours vers Zurich).

¹⁴⁶ Le 16 mars 2001 le *Dipartimento del Territorio* ouvra un nouveau concours pour l'UIOM tessinoise (*Foglio Ufficiale* n.22). Contre cette décision *Thermoselect* lança une plainte au TRAM, la cour donna raison à l'entreprise au motif que le *Dipartimento del Territorio* n'avait pas les compétences pour ouvrir unilatéralement un concours public. La publication du concours fût alors répétée le 13 avril 2001 (*Foglio Ufficiale* n.30) avec l'indication que le *Consiglio di Stato* serait le commettant du projet. *Thermoselect* s'opposa à nouveau contre le concours en déclarant que le gouvernement ne peut pas considérer nul le contrat sur la base du non respect de la clause 10 al.2 car il n'y a aucune limite temporelle définie sur la concession. Naturellement pour le Canton il ne s'agissait pas, avec cette clause, de laisser à l'entreprise tout le temps voulu pour le test d'où la décision de fixer des échéances (selon un accord entre le canton et *Thermoselect* le délai fût fixé au 31 juillet 2001). Le *Tribunale amministrativo* décida de confirmer le choix du Canton de ne plus considérer valable l'offre *Thermoselect* étant l'incinérateur allemand pas suffisamment performant (TA 20.12.2002, 2002).

¹⁴⁷ le TF tranche alors en donnant raison au *Consiglio di Stato* car *Thermoselect* cherchait avec ses plaintes de garder un monopole de la destruction des déchets ce qui n'avait aucun fondement juridique. (2P.157/2001, 2001)

¹⁴⁸ Le 20 septembre 2007 *Thermoselect Ticino SA* fût définitivement radiée du registre du commerce étant le but de la société était la construction de l'UIOM de Giubiasco. La société mère demeure toutefois dans le registre du commerce (www.zefix.ch).

¹⁴⁹ Comme le confirmait Luigi Mille, dirigeant de la gestion des déchets de la région italienne.

¹⁵⁰ En effet incinérer les déchets dans les UIOM zurichoises obligeait les citoyens à payer des tarifs élevés : 300 fr /t (dont 185 fr pour le processus et 40 fr pour le transport, le reste pour les coûts de ramassage de l'ESR).

¹⁵¹ Les estimations de 2000 montraient que les fours suisses auraient eu une sous-capacité de 400'000 t /an qu'ils n'arriveront pas à éliminer en 2001 (MAZZETTA C. , *Rifiuti trasportati e smaltiti a peso d'oro*, 2000).

3.9 : La taxe poubelle

Les taxes poubelles sont une application du PPP (principe du pollueur – payeur) ou mieux du principe *PAYT* (*Pay as you throw*) : plus le citoyen remplit sa poubelle et plus il doit payer pour la vider. Bien que la loi suisse prévoit le principe de causalité et son application (LPE, 1983), pour ce qui concerne les déchets elle n'est pas encore appliquée au niveau fédéral. En Tessin bien que le *Gran Consiglio* (6 décembre 1994) et le *Consiglio di Stato* (26 novembre 1997) avaient licencié un message relatif à l'introduction de la taxe elle ne fût instaurée que dans certaines communes tessinoises¹⁵². La distance entre l'introduction de la norme et sa mise en pratique est à reconduire aux informations biaisées, fournies par certains politiciens et leurs médias, en créant un climat de méfiance populaire envers cet impôt. En Tessin c'est surtout la *Lega dei Ticinesi* qui prône des discours contraires à la taxe poubelle en la voyant un moyen tributaire des citoyens pour financer les caisses communales. Bignasca, à ce propos, la présente comme une sorte d'arnaque pour les citoyens victimes d'administrateurs communaux cupides (BIGNASCA, *Tassa sul sacco: una truffa a danno dei cittadini*, 2005). Parmi les aspects négatifs on présente : le phénomène du tourisme du sac¹⁵³, le fait d'enlever des déchets « du terroir » à l'incinérateur en devant donc en importer pour le faire fonctionner¹⁵⁴, le fait que la taxe poubelle porte les citoyens à brûler les ordures dans les cheminées privées¹⁵⁵, que les taxes peuvent avoir une pesée lourde sur les dépenses du ménage surtout pour les familles¹⁵⁶ et que la taxe n'aurait que des effets limités¹⁵⁷. Même si la *Lega dei Ticinesi* est contraire à la taxe poubelle, ainsi qu'à certains types de valorisation des déchets, elle demande aux autorités qu'elle résolve les problèmes de l'élimination viable des déchets tant pour les aspects écologiques qu'économiques. On observe, dans l'attitude, de Giuliano Bignasca qu'on s'attend beaucoup de la collectivité tout en réfutant l'effort personnel. Cette dissonance cognitive crée un climat de méfiance envers toute décision prise par le gouvernement, perçue comme une limitation des libertés des citoyens telle la diminution de leur budget ménager. L'attaque à tout type de taxe est une prérogative des discours de la *Lega dei Ticinesi* définissant la taxe poubelle « antisociale »¹⁵⁸ (QUADRI, *Fermiamo il partito delle tasse*,

¹⁵² Soit par une votation interne au *Consiglio comunale*, soit par votation populaire au niveau local. La ville de Lugano, par exemple, (où Bignasca est membre du conseil municipal) combat depuis longtemps l'introduction de toute nouvelle taxe relative à la gestion des déchets (bien qu'elle soit le principal producteur de déchets en Tessin)

¹⁵³ Souvent les habitants des communes soumises à la taxe poubelle transportent leurs sacs poubelle dans les villages voisins où n'est pas appliquée cette règle.

¹⁵⁴ Pour Bignasca dès que l'incinérateur de Giubiasco sera en marche on devrait enlever la taxe sur le sac poubelle car les coûts moindres de l'ICTR (-70 fr /t au minimum par rapport aux UIOM zurichoises) rend la taxe poubelle inutile (sinon il faut importer des déchets). (BIGNASCA, *Le frottole del fuco Carattin in Piffaretti !!*, 2005)

¹⁵⁵ Selon une étude suisse de 1996 l'introduction de la taxe sur les sacs poubelle (touchant le 1% de la population) a eu comme conséquence que 18% des ménages touchés par la taxe incinéraient dans les cheminées, ou en plein air, leurs déchets en « induisant une pollution aussi grave que celles de toutes les usines d'incinération du pays [...] une UIOM va relâcher 100 à 1000 fois moins de dioxines et furanes qu'une cheminée de salon » (MARTHALER, 1996, p. 1 - 2). En n'ayant aucun filtre, et une mauvaise combustion des déchets, il y a comme conséquence une pollution très importante de l'air (suite à la formation de dioxines, furanes et oxydes de métaux lourds). Ce qui a comme effet d'annuler tout effet positif de la taxe poubelle (PIGUET, 2004, p. 3).

¹⁵⁶ En particulier sur les ayant un salaire inférieur à la moyenne. ¹⁵⁶ « La tassa peserebbe particolarmente sulle famiglie con figli, ma anche alle persone sole, magari anziane, che si vedrebbero costrette a tenere in casa spazzatura puzzolente per giorni e giorni fino al riempimento del sacco della spazzatura » (QUADRI, 2007).

¹⁵⁷ Une taxe proportionnelle au volume a souvent comme conséquence une réduction du nombre de sacs poubelles qui est biaisée par le fait que leur poids augmente. Le sac de 35 litre passe d'un poids moyen de 3 kg dans les communes sans taxe sur le sac à 5 kg pour les autres (PIGUET, 2004).

¹⁵⁸ « di gravare i contribuenti con un nuovo balzello non se ne parla nemmeno [...] questa tassa è antisociale ».

2007). La défense du budget du citoyen entre donc dans les argumentations pour interdire toute taxe jugées par la *Lega* « inutile », car elle provoque une diminution de la quantité de déchets donnée aux éboueurs car le reste serait entreposé dans des décharges abusives (QUADRI, *Fermiamo il partito delle tasse*, 2007)¹⁵⁹. Dans plusieurs discours de la *Lega dei Ticinesi* on découvre sa volonté d'octroyer un « droit à polluer » (déresponsabilisation du citoyen) aux citoyens en utilisant les discours déculpabilisant tels « de toute façon tout le monde le fait » ou « une goutte de polluant dans l'océan ne provoque pas de changements »¹⁶⁰ etc. Les préoccupations relatives à l'introduction d'une taxe poubelle ne sont pas uniquement économiques, il s'agit aussi de la crainte relative à l'imposition aux citoyens d'une conduite déterminée par l'autorité en limitant ses libertés comportementales. En effet le sac poubelle payant n'est pas seulement une copie coûteuse du sac à ordures ; on définit aussi quels sont les matériaux pouvant être déposés dans le sac et quelles sont, au contraire, ceux à destiner à la filière recyclage. Le choix de « polluer », en optant pour des comportements anti-écologiques, n'est plus permis au citoyen car la surveillance du contenu des sacs est mise en marche avec des amendes qu'y sont relatives. Ainsi tout comportement anti-écologique peut entraîner des sanctions (avec des amendes variant de 500 à 10'000 fr en *Mesolcina*) ce qui sert, bien entendu, en tant que déterrent mais qu'il est souvent perçu comme une limitation de la liberté. En Tessin les amendes suscitent des débats très importants (radar, parking, fraude fiscale, etc.) avec toujours la *Lega* qui s'oppose à tout acte de coercition par le gouvernement. En outre l'ouverture du sac (pour l'inspection) est vue comme un acte limitant la sphère privée.

Pour ce qui concerne les aspects positifs : une contribution économique, proportionnelle à l'usage des structures de gestion des déchets, permet aux usagers de prendre conscience des coûts que l'élimination de leur poubelle engendre à la collectivité. Le changement, par rapport à une taxe fixe est qu'on passe du déchet en tant que problème hygiénique et de santé publique, à un véritable marché ou à un nouveau système économique. Probablement c'est le fait de devoir payer pour se libérer d'un objet, ce qui est contraire à l'acte d'achat (où le paiement sert pour obtenir un bien), qui pose des problèmes de compréhension aux individus. Si pour les services on a, normalement, suite à leur achat une amélioration de la condition de vie qui est tangible et touchant l'acheteur, pour ce qui concerne l'élimination des déchets la diminution de la pollution est plus difficile à la perception directe. Personnellement je vois dans la reconnaissance des avantages pour l'individu (et non pour la collectivité entière) le thème qui devrait être utilisé pour les futures campagnes publicitaires car chaque acheteur du service devrait se rendre compte qu'il aura un bénéfice sur sa personne de l'élimination de sa poubelle.

Ce qu'on peut noter dans le cas de la taxe poubelle est que si les autorités l'auraient appliquée au niveau cantonal, il y aurait eu une diminution importante de la quantité de déchets produits. Ainsi si le Tessin avait suivi l'exemple de Zoug, il n'y aurait jamais eu le besoin de construire une usine de traitement de la capacité de l'ICTR. Pour le *Dipartimento del Territorio* seul une politique d'introduction cantonale de la taxe aurait des conséquences en rendant attentif le citoyen aux consommations de la destruction des déchets. Ceci en vertu de l'idée que pour le citoyen la présence (ou l'absence) d'un incinérateur ne va pas changer ses habitudes¹⁶¹. La taxe sur le sac est en effet toujours présente dans la vie du consommateur, en lui rappelant les coûts de son acte de jeter (du moment où on jette une ordure dans le sac à quand on va le

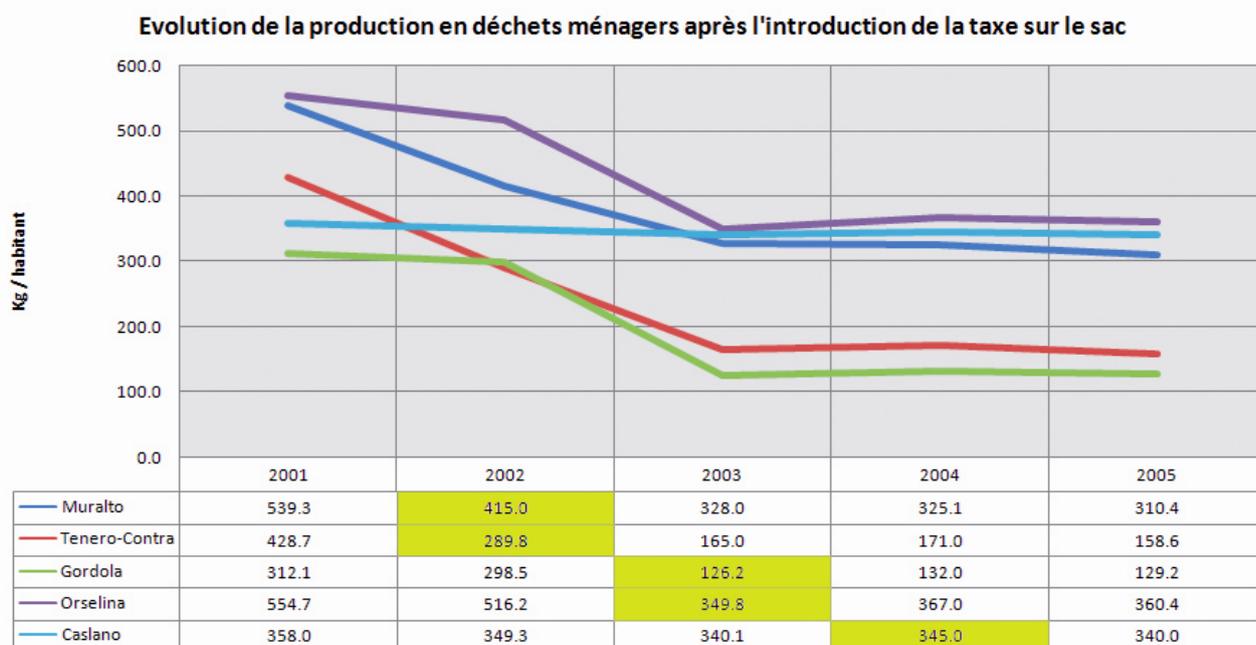
¹⁵⁹ Non è nemmeno vero che fa diminuire sensibilmente i rifiuti prodotti. Diminuiscono semmai i rifiuti consegnati, perché fioriscono le discariche abusive (QUADRI, 2007).

¹⁶⁰ On donnant ainsi la responsabilité à l'industrie.

¹⁶¹ « il singolo cittadino non pensa all'esistenza né alle capacità più o meno importanti di un impianto di smaltimento quando getta i rifiuti nella pattumiera. » (GUERRA, 2005).

mettre dans les containers). Au contraire l'incinération (sans taxe causale) est liée plutôt soit aux manifestations d'opposition (avant construction) ou aux infos sur la structure qui sont toutefois discontinues.

Bien que l'introduction de la taxe poubelle a pour effet une drastique diminution de la quantité des déchets ménagers à éliminer, certains citoyens continuent à voir dans cette taxe une application du pouvoir coercitif des autorités en empêchant le changement. Deux exemples sont marquants de cette tendance :



Graphique 4 : Évolution de la production de déchets ménagers pour 5 communes ayant introduit la taxe sur le sac. Le carré jaune représente l'année de l'entrée en vigueur de la taxe causale. (Source des données : (USTAT censimento rifiuti RSU nei comuni 2002, 2003, 2004, 2005, 2006) et (Dipartimento del Territorio, 2004, Rapporto sul messaggio n.5529))

Pour certains politiciens (ainsi que le MAI) la simple présence d'un incinérateur portera à la diminution du taux de recyclage et à l'impossibilité d'introduire la taxe sur le sac ; bien que le *Dipartimento del Territorio* démontre que ces aspects sont indépendants. Selon Daniele Zulliger (*Chef de la division déchet du DT*) la seule solution pour réduire la quantité de déchets dans les sacs serait l'introduction d'une taxe causale¹⁶². Ceci devrait être couplé par la promotion communale du recyclage qui, pour des raisons de coûts¹⁶³, peuvent épargner avec la création d'éco-centres de récolte¹⁶⁴.

Un débat sur le thème des déchets permet de faire revivre les objets-déchets en les rendant visibles à l'opinion publique par le fait de discuter de leur sort. On peut présumer qu'au moment de l'acte de jeter

¹⁶² En outre la capacité de l'ICTR de 140'000 t a été prévue avec la prévision que dans les prochaines 10 années il y aura une amélioration de 5% du taux de recyclage (atteignant ainsi le 45%).

¹⁶³ « i comuni si accorgono sempre più che separare i rifiuti conviene e questo dà una grossa spinta al riciclaggio [...] meno metto nel sacco e meno pago » (GUERRA, 2005).

¹⁶⁴ En effet en Tessin les frais pour l'incinération des ordures ménagères était d'environ 395fr/t alors que pour le recyclage la dépense est d'environ 165 fr/t (données 2003).

dans une benne un objet, celui-ci n'aura qu'une vie latente car son existence ne concerne plus son ancien détenteur. C'en est qu'en parlant que le déchet reprend une vie par sa visibilité, par le fait qu'on doit, nous les ex-proprétaires, encore penser à cet objet. L'existence même d'un objet dépend donc du regard que le propriétaire lui met dessus, au moment où il est caché dans la poubelle ou dans les bennes son absence visuelle porte à son oubli. Avec la création d'une installation de traitement des déchets impliquant le NIMBY, ou par le choix des autorités de changer les frais d'élimination, il y a une reprise de la visibilité du déchet. Étant l'élimination des déchets garantie par la collectivité, il y a une généralement une sorte de dépersonnalisation de l'élimination des déchets pour l'individu. Quand le traitement des ordures n'est pas visible par le citoyen, car l'UIOM éloignée de sa maison, la banalisation du déchet est d'autant plus grande. La présence physique d'un incinérateur sur le territoire du canton (et surtout à côté de l'axe autoroutier) et la présence du sujet sur la scène médiatique, permettent aux citoyens de mieux apercevoir les problèmes liées à la gestion des ordures. De même la taxe poubelle rend visible le problème des déchets en obligeant les citoyens à devoir se confronter quotidiennement au prix de l'élimination de leurs ordures ménagères. Ils doivent en outre quotidiennement séparer les déchets recyclables des non recyclables pour épargner les frais de l'élimination car le remplissage du sac signifie une incrémentation des dépenses. S'il est établi que la taxe sur le sac porte à des bénéfices importants à l'environnement, il y a toujours des réticences quant à son acceptation. Le citoyen, craignant une augmentation des dépenses ménagères, et se sentant obligé d'adopter un certain comportement (la séparation des ordures), s'oppose alors au sac payant. Afin de justifier son opposition il doit chercher des motivations suffisamment défendables pour se disculper au niveau social. Souvent on rappelle que cette taxe pourrait devenir un facteur contraignant les petits ménages à épargner dans les achats, ou encore que la taxe est inutile par l'existence du tourisme des sacs etc. Ces motivations, qui ne sont pas entièrement fausses, ne sont toutefois pas partagées par la majorité de la population. En se déclarant sensibles aux problèmes des personnes âgées, des divorcés, des revenus modestes; les opposants peuvent fonder leur opposition plus par l'idée de défendre les catégories sociales moins favorisées (avec le passage en deuxième plan de la protection de l'environnement). Au lieu de chercher des solutions pour permettre à ces citoyens de bénéficier d'une réduction du prix de l'élimination, les opposants promeuvent le rejet en bloc de la taxe. L'enseignement à retenir de cet exemple est que, souvent, les citoyens sont contraires à adopter un comportement imposé par le gouvernement agissant sur la vie de tous les jours (et surtout à l'intérieur de sa maison). Le citoyen estime alors que cette intrusion dans sa sphère privée (et qu'en outre lui provoque des dépenses supplémentaires) ne peut pas être justifié par la protection de l'environnement. Cette réaction est la conséquence de la pesée des intérêts issue de l'échelle des valeurs d'une société donnée.

Chapitre 4 : Les réactions des tessinois à l'ICTR

Le Chapitre 3 constitue une vue panoramique du canton Tessin sous l'angle de la gestion des déchets et permet de mettre en évidence les dynamiques sociétares clés qui ont produit, directement ou indirectement, l'essor de la perception citoyenne des UIOM. Ce chapitre a pour but de mettre en évidence les différents comportements et les différentes interprétations de la réalité des tessinois sur le thème de l'incinération des déchets. L'objectif est de montrer à quels obstacles une gestion des déchets doit faire face. Si pour les autorités publiques la construction d'un incinérateur ne partageait pas ces conclusions en s'y opposant. Poussés par les craintes dues au phénomène du NIMBY la population impose à ses autorités de bloquer le projet sur son territoire. En agissant tardivement (après la phase de consultation), les manifestants cherchent une gouvernance basée plus sur la réaffirmation de leurs droits politiques que sur la discussion avec les promoteurs du projet.

La solution pragmatique de l'incinérateur proposée par les autorités cantonales se confronte avec le syndrome NIMBY qui cherche d'empêcher la création des installations de traitement des déchets. Ainsi on peut voir quels sont les argumentations qui portent les citoyens et ses représentants à créer de nouvelles images mentales de ce qui est relatif à la gestion des déchets. L'étude des comportements est donc la voie à suivre pour réussir à comprendre les représentations mentales qui sont déjà en place et qui se créent (ou qui ne se créent pas). Le citoyen est poussé par ces idées et par ces filtres cognitifs qu'il sera poussé à la gouvernance quand il s'aperçoit que le gouvernement prône à des actions qui ne lui sont pas convenantes. L'homme est essentiellement poussé par des stimuli extérieurs et intérieurs et la réaction à ceux-ci est déterminée par son interprétation de la réalité et de sa condition humaine. Le choix de comportement fonde ses racines dans la conscience du monde issu de l'apprentissage de l'individu depuis sa naissance. L'intelligence en se développant sur l'apprentissage de l'individu en lui permettant de décrypter la réalité, produire des expériences et opérer une critique de celles-ci ; les structures de connaissance qui se créent (ou la mappe cognitive personnelle) se fondent par la relation avec le réel et par les comportements qu'il a déjà acquis dans sa relation avec le monde (PIAGET, 1936).

4.1 : La technologie de l'ICTR

Le gouvernement décida, suite aux problèmes rencontrés en 1990 avec *Thermoselect*, de réintégrer la technique des fours à grille dans le concours public (2001). À ce propos il faut se rappeler que la population avait exprimé son désaccord à l'utilisation de ce type de technologie en votation. Il s'agissait alors d'une gouvernance impliquant un changement scientifique fondé sur la recherche de l'innovation (en promouvant le prototype *Thermoselect*) et de sécurité (car elle assurait en théorie moins de pollution). De la même manière, en définissant explicitement la technologie du four, le gouvernement crée une situation limitant les choix technologiques pour l'incinération des déchets. Cette privation de concurrence porte à différentes conséquences : imposition du budget, manque de proposition de nouvelles technologies qui pourraient être moins polluantes et mieux acceptées par la population. Il s'agit alors d'une réduction unilatérale du temps de la prise de décision technique en définissant clairement les directives du projet. Au niveau fédéral, la situation de *lock in* est imposée par la loi en ôtant la concurrence (ou une grande partie) sur la mise en œuvre de la gestion des ordures ménagères par élimination via incinération.

Le choix de la partie architectonique de la structure fût sélectionnée avant la décision définitive de quel type de technologie y insérer. Paradoxalement, donc, le concours pour l'édifice a été réalisé avant de connaître son contenu (MDD, Spazzatura... la storia infinita!, 2003). Ce concours serait à interpréter, selon la Lega, comme un système frauduleux de certains élus pour financer des entreprises de construction et d'architecture amies avec de l'argent public. Le phénomène du *lock in* technologique pourrait se référer aussi au fait qu'un changement radical de technologie serait empêché par le projet architectural présélectionné (prévu pour accueillir les fours à grille).



Figure 18 : Dessin paru sur la revue *Il Diavolo* (auteur Corrado Mordasini 2005) ¹⁶⁵

Le choix de préférer (parmi les candidats) les fours de *Von Roll Inova* au concours de 2001 était, pour les parlementaires tessinois, motivé par le désir de donner un coup de main à une entreprise suisse en difficulté financière. Selon Rotalinti il s'agirait d'une ingénuité volontaire des politiciens de volontairement oublier les répercussions que les décisions de *Von Roll* ont eues sur les familles tessinoises (avec la fermeture de *Monteforno* en 1992). Rotalinti, ex journaliste de la *RTSI*, affirme que les pressions¹⁶⁶ sur la radio et la télévision publique ont été telles à censurer toute accusation envers *Von Roll* et ses dirigeants (ROTALINTI, *Una tecnica del passato*, 2005, p. 9). Il faut toutefois considérer que les fours à grille ont bénéficié d'importantes améliorations ces dernières années surtout au niveau des systèmes de filtrage des polluants¹⁶⁷. Eugen Meile, responsable de la commission incinérateur *OFEV*, souligne que les fours à grille représentent la technique la plus performante, et la plus utilisée, pour le traitement des déchets (ASED, 2004). Selon la même source, les technologies concurrentielles ne seraient pas encore financièrement et technologiquement fiables¹⁶⁸.

¹⁶⁵ Le texte du dessin est " J'aurais inventé cet appareil qui fonctionne par énergie éolienne et transforme les déchets en eau de source – Hors concours » (trad. pers.).

¹⁶⁶ Par le fait que l'homme fort de Von Roll en Tessin soit Generali Claudio, qui est président de la CORSI. Suite à ces pressions, aux dires de Rotalinti, il aurait bloqué toute appréciation négative de son entreprise à la RTSI.

¹⁶⁷ Les prochaines améliorations technologiques seront surtout relatives à la recherche de matériaux plus résistants à l'usure et à la corrosivité des acides qui se développent dans les fours pour ainsi diminuer le nombre de jours nécessaires à la maintenance de l'installation.

¹⁶⁸ Voir Annexe G.

Dans certains pays comme le Canada les autorités chargées de la sécurité civile sont obligées à informer la population sur les risques qu'une entreprise génère quotidiennement et qui pourraient se produire en cas d'accident (MAISONNEUVE, 2004, p. 41-44). En Suisse la mise à disposition de l'examen d'impact dans l'hôtel de ville est un moyen pour informer la population sur la pollution engendrée par une construction et répond ainsi à l'obligation d'informer. L'accès à ces documents est limité dans le temps car il peut être visionné uniquement avant la construction et pour environ 30 jours. Le problème des *RIA* est que souvent ils sont écrits par des experts en langage technique d'où le *knowledge gap* si le lecteur ne dispose pas de connaissances spécifiques. On note que dans le cas de l'ICTR le rapport fût repris par les opposants et publié sur internet pour que les citoyens puissent en avoir accès. En outre souvent le *MAI* a décrit et expliqué les parties les plus compromettantes pour que le citoyen moyen puisse comprendre les enjeux environnementaux de la construction.

4.2 : Le concept architectural de l'ICTR

La partie architecturale de l'ICTR ; bien qu'elle a reçu plusieurs critiques, fût commissionnée à l'architecte tessinois Livio Vacchini très connu dans le canton et en Suisse pour différentes œuvres qu'il réalisa avec l'architecte Aurelio Galfetti. Certains projets de Vacchini ont été mal reçus par la population car souvent perçus comme trop avant-gardistes et pas respectueux du paysage (comme la *Piazza del Sole* à Bellinzona) mais suscitent des opinions favorables parmi les expertes d'architecture. La tradition artistique de Vacchini (LUCAN & PARSONS, 2001) et son rapport avec le paysage est de faire émerger le volume de la masse visible de la structure en tant qu'opposition au sol afin de « résister au paysage naturel [...] dans une dialectique de la masse et de la surface » (ABRAM, 2001, p. 185). Pour Vacchini l'importance de ses constructions était de ne pas être compréhensible à monsieur tout le monde d'où la création de structures particulières où s'exprimait la liberté mentale de l'architecte (comme il le déclara à une conférence de 2003 à Milan). Ainsi l'architecte de l'ICTR est vu par ses pairs comme un artiste en continuelle évolution à la recherche permanente de nouvelles solutions souvent contrecourants (DISCH, 2005).

Pour Vacchini la forme grêlée de l'incinérateur de Giubiasco permettait d'élaborer une architecture où les façades sont légères et en utilisant un matériel économique et flexible, qui donneraient une vision agréable au bâtiment. En outre ce choix architectonique permettrait de faire oublier l'idée d'usine ou de centre de destruction des déchets de la construction comme ce fût le cas de Vienne et de *Thermoselect*. Le paysage environnant serait, pour Vacchini, respecté car le design de l'ICTR s'harmoniserait avec le territoire sans préjuger la fonctionnalité de l'usine (D'AGOSTINO, *La forma dei rifiuti si sposa con il bugnato*, 2005).



Figure 19 : Projet de Vacchini

Dans ces incinérateurs modernes il y a une claire volonté des architectes à faire oublier le contenu de l'usine pour que l'admiration de la façade soit un atout important pour rendre un incinérateur mieux apprécié par les citoyens. Les façades permettent donc de cacher l'être de la structure dans son paraître, une sorte de maquillage profond de l'incinérateur. La contemplation architecturale permettrait donc de contrebalancer les aspects négatifs qu'elle enveloppe. Le contraste de l'infrastructure avec le paysage devient un atout pour rendre particulièrement visible le design en suscitant l'admiration par l'observateur.

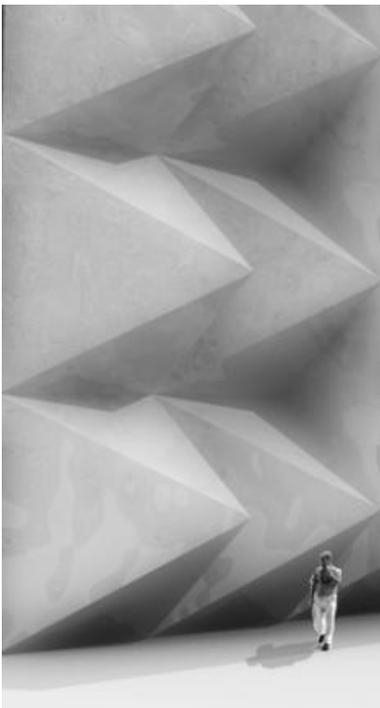


Figure 21 : Détail de la façade grêlée

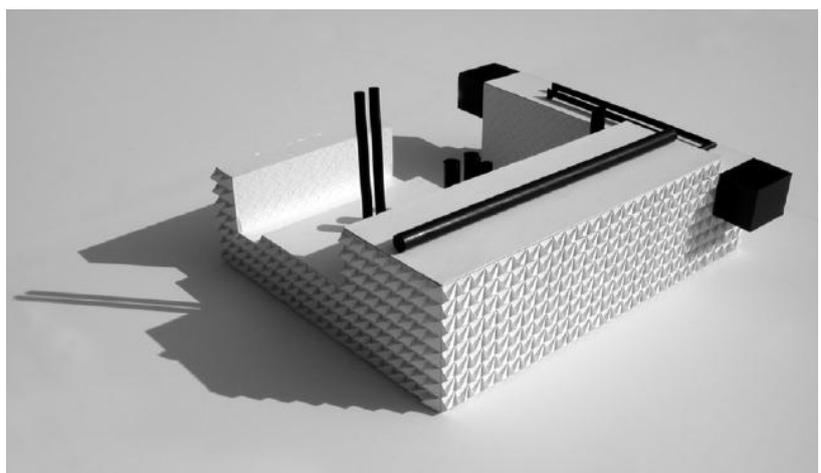


Figure 20 : Façades de l'ICTR

En Tessin on peut noter que les œuvres de Vacchini et Botta ne sont pas toujours bien perçues par la population, bien qu'elles soient construites par des architectes de renommée internationale, et que leurs choix de design soient motivés (REZZONICO, 2005). Il y a donc des résistances culturelles (et NIMBY) aussi avec l'architecture moderne et, pour ce qui concerne le cas de l'ICTR, cette usine ne fait pas exception. Jugé trop volumineuse et colossal, le design innovateur de l'usine suscita des polémiques urbanistiques qui sont une tradition en Tessin (SCHIRA, 2006). Le concept architectonique de Vacchini est la création d'une forme abstraite et compacte ayant le but de se séparer des designs des UIOM traditionnelles (ACR, Domanda di costruzione Relazione Tecnica, 2005, p. 5). Le choix pour le projet de Vacchini est motivé par la volonté de créer une forme peu ordonnée, nerveuse, tranquille et silencieuse (ACR, Domanda di costruzione Relazione Tecnica, 2005, p. 5) rompant avec la tradition de créer des bâtiments désordonnés. L'idée de cacher dans des formes abstraites le processus d'incinération pour montrer uniquement l'aspect industriel de l'UIOM est une résolution prise par les ingénieurs et l'architecte (ACR, Domanda di costruzione Relazione Tecnica, 2005, p. 6).

La création d'une structure absorbant les bruits (grâce à la forme en tétraèdres des façades) de l'autoroute voisine et des camions transportant les déchets (ACR, Domanda di costruzione Relazione Tecnica, 2005, p. 26), réduirait non seulement la pollution sonore de l'installation mais aussi du trafic à proximité. Le *RIA* estimait en outre que cette forme particulière des façades réduirait surtout l'effet écho des bruits de l'autoroute qui rebondissent sur les murs de l'UIOM. La fonctionnalité architecturale montre la préoccupation des gestionnaires de créer une industrie qui soit la plus efficace afin de convaincre la population de la qualité de l'usine.

4.3 : Les promoteurs

Le NIMBY se développe en une opposition quand les citoyens estiment qu'aucune contrepartie ne leur est offerte en tant que compensation pour le désagrément qu'une nouvelle infrastructure leur portera. Les promoteurs du projet (propriétaires, autorités, associations et citoyens favorables) doivent alors prévoir, afin d'éviter la naissance d'une protestation, une communication des avantages que le projet portera aux riverains pour qu'ils soient assurés de la nécessité de l'infrastructure ainsi que des bénéfices qu'il catalysera dans la région. La présence de promoteurs, qui ne sont pas directement liés (financièrement, politiquement, etc.) au projet, est essentielle pour que le soutien soit perçu comme une conséquence naturelle et spontanée du choix de construire, et non en tant que soutien organisé et financé par les propriétaires. Même s'ils partagent le même territoire (et l'identité) des opposants, pour ces partisans d'autres aspects sont mis avant les possibles atteintes environnementales de l'incinérateur. Les motivations pour ce changement de hiérarchie de valeurs se crée en se confiant aux scientifiques leur garantissant plus d'effets positifs que négatifs ; on note donc que les communautés d'experts sont souvent divisés sur des thèmes ayant des impacts sociaux et environnementaux.

Parmi les principaux promoteurs de la construction de l'incinérateur tessinois on découvre les autorités cantonales et fédérales (bailleurs de fonds) ainsi que les groupes industriels ayant des intérêts économiques pour la construction du bâtiment.

4.3.1 : Promoteurs à l'échelle suisse

L'introduction de l'OTR en 1990 marque un changement très important pour le système de gestion des déchets en Suisse : les cantons (et les communes) perdent l'autonomie de management du problème des ordures en devant fixer leurs directives selon les critères nationaux. Le gouvernement central détermine, par exemple, quelles technologies adopter pour le traitement des ordures ménagères en retenant l'incinération comme solution unique.

La Confédération a longtemps soutenu le projet d'une UIOM tessinois en la considérant importante pour la planification fédérale relative à la gestion des déchets. Différents exemples montrent que l'état s'était montré particulièrement clément envers la situation du Tessin. En se basant sur la loi fédérale sur la protection des eaux (*LEaux*), l'état a octroyé depuis 1971 des subventions en faveur de la construction d'installations d'élimination des déchets dans tous les cantons. Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991, la Confédération décidait de ne plus financer ce type d'installations. Suite à une proposition du Conseiller aux États Renzo Respini (TI), la loi fût modifiée en sorte que les subventions des UIOM soient encore admises jusqu'en 1999 et seulement dans les cantons ayant une faible capacité financière (*art. 62 al.2 LEaux*). Cette modification permettait au Tessin de bénéficier des aides fédérales pour la construction de son installation; il n'existait pas d'autres projets (sauf Thoune) qui auraient pu bénéficier de la proposition de Respini. Pour la Confédération ce cadeau au Tessin était nécessaire afin de respecter les plans de coordination des UIOM au niveau national (Conseil Fédéral, 2003). Étant l'octroi des subventions lié temporellement au 1999, suite aux problèmes liés à la faillite de l'option *Thermoselect*, le Tessin avait définitivement perdu la possibilité de recevoir les aides fédérales. C'est alors

le Conseiller aux États Filippo Lombardi qui demande à la Confédération d'aider financièrement le Tessin pour la construction de l'ICTR utilisant une technologie plus performante. Le rapport du Conseil fédéral indiquait de "cas particulier" l'incinérateur tessinois d'où la possibilité d'octroyer des subventions spéciales même à l'ICTR.

Différents experts du secteur déchets en Suisse soutiennent le projet de Giubiasco en montrant ainsi un grand intérêt à l'échelle nationale pour cette nouvelle infrastructure : un appui important arrive du président de l'ASED, Pierre Ammann, dont le soutien (et celui de son association) à l'ICTR est motivé tant par des raisons techniques que politiques. Selon Ammann, la sous-capacité des incinérateurs suisses doit être évitée à tout prix afin que la gestion des déchets suisses soit effectuée à l'intérieur des frontières nationales. Tout en rappelant la possible diminution du quantitatif en déchets importés de l'Europe vers la Suisse dans les prochaines années, il estime qu'en Suisse il y aura des fermetures de grandes UIOM portant donc à une surexploitation des structures existantes même en absence d'importation d'ordures¹⁶⁹. A ce propos, le président du CEWEP Fernand Kleppmann note que les marchés étrangers ne seront disponibles avant 2013 (Pologne) quand ces états présenteront des standards d'élimination conformes aux réglementations de l'UE¹⁷⁰. Pareillement Marc Chardonnes, chef de la *Section Installation de traitement de déchets de l'OFEP*, estime que la surcapacité des UIOM suisses, environ 300'000 t/an, n'est temporaire¹⁷¹. La plupart des installations existantes devront renouveler leurs lignes de traitement après 25 ans de service¹⁷². Selon Bruno Oberle, chef de l'OFEV, la création d'une usine en Tessin permettrait de réduire les problèmes de transport des déchets vers la Suisse centrale en portant des bénéfices généraux à l'environnement. En rappelant les éboulements sur la voie ferrée de 2002, ainsi que les périodiques fermetures de la route à cause d'accidents ou par la neige, ces événements extraordinaires portent indéniablement à des problèmes de carence en matières premières aux UIOM suisses, mais ils obligent aussi le stockage transitoire des déchets en Tessin. La paralysie des transports comporte aussi des stockages des déchets importés de l'Italie avec des cargaisons devant atteindre sur les rails tessinois avant la réouverture des routes. La présence de l'incinérateur tessinois serait alors utilisable comme alternative à ce type de problèmes et, surtout, consent l'autosuffisance cantonale. Le *Conseil fédéral*, pour les mêmes raisons, donnait son aval aux investissements fédéraux pour cette structure en la jugeant fondamentale pour organiser correctement la gestion des déchets à l'échelle suisse¹⁷³.

¹⁶⁹ Suite à la prochaine ouverture du marché du traitement des déchets aux pays de l'ex-URSS. Cette libéralisation du marché pourrait alors provoquer une surcapacité des installations d'incinération suisses suite à l'exportation des déchets alémaniques, italiens et français dans les pays de l'Est européens. L'intérêt du nouveau choix serait d'ordre financier car les coûts d'éliminations seront moindres. L'intérêt pour ces pays ne serait pas motivé par une présumée surcapacité des installations existantes mais seulement par des différences de coût de traitement. Le problème de cette exportation serait surtout dû aux longues distances que les ordures devront parcourir entre les pays plus riches et les nations de l'est. Selon Kleppmann la capacité d'élimination par incinération n'est pas encore suffisante en Europe (surtout dans les pays ayant un grand nombre de décharges) tel l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne (ASED, 2004, p. 12).

¹⁷⁰ Aussi longtemps que les nouveaux états européens ne respecteront pas les réglementations européennes sur les émissions, l'exportation sera limitée comme le décrète l'*Ordonnance sur l'importation des déchets de l'UE* du 19 novembre 2003.

¹⁷¹ Voir annexe G.

¹⁷² Chardonnes relativise donc cette surestimation en rappelant que les révisions des UIOM porteront à diminution de la capacité totale de 500'000 tonnes /an.

¹⁷³ Déjà Ruth Dreifuss dans les années 1990 déclarait son adhésion au projet.

On observe qu'aucun groupe de pression ne naît dans les cantons (TG, ZH, GR) où sont traités les déchets tessinois pour protester contre le futur manque de déchets à traiter dans leurs UIOM. Bien au contraire les gestionnaires des incinérateurs remercient le *Dipartimento del Territorio* de cette prise en main de la situation étant leurs usines en attente d'importants travaux de manutention ou d'une possible restructuration de l'entreprise.

4.3.2 : Promoteurs tessinois

Les soutiens à l'intérieur du canton sont surtout concentrés sur les positions des différentes autorités gouvernementales. En particulier c'est le *Consiglio di Stato*, ainsi que les offices cantonaux, qui prônent l'édification de l'usine de Giubiasco. D'autres promoteurs sont les associations des constructeurs du Tessin ainsi que les entreprises publiques ayant des intérêts directs dans l'incinérateur.

4.3.2.3 : Promoteurs gouvernementaux

La position officielle du *Dipartimento del Territorio*, par exemple, a toujours été favorable à la construction de l'usine même après avoir changé son chef. L'argumentation principale soutenue est la recherche de l'autosuffisance de la gestion des déchets pour le canton. L'aspect technique¹⁷⁴ (en proposant l'adoption des technologies les plus performantes existantes) fût accentué à plusieurs reprises en soulignant que l'ICTR sera une des usines les plus avancées technologiquement de Suisse¹⁷⁵ en produisant les plus faibles teneurs de polluants de Suisse. L'installation est aussi présentée comme un possible issu à la production d'énergie électrique durable pouvant substituer le mazout (avec une notable diminution des émissions locales de CO₂). Les motivations touchent aussi le domaine économique : avec la construction de l'ICTR on espérait épargner environ 100 millions répartis en vingt années. En outre si la phase de construction aurait subit des retards¹⁷⁶ ou, dans le pire des cas l'abandon du projet, le canton aurait perdu 50 millions de francs de subventions fédérales et, encore, aurait dû rembourser les entreprises ayant signé les contrats de construction. Vu le montant élevé des subventions fédérales, Borradori justifie ceci étant la preuve de l'intérêt de la Confédération au projet¹⁷⁷ et de sa nécessité pour l'état. Le conseiller d'état Borradori garantissait que la construction d'une UIOM tessinoise serait une décision responsable et positive

¹⁷⁴ Hans – Peter Fahrni, chef de la division déchets de l'OFEFP, assurait que les nouvelles installations sont en phase d'optimisation constante. La réduction des nuisances grâce aux filtres aurait drastiquement réduit les émissions de polluants au niveau suisse.

¹⁷⁵ Suite à l'interrogation du député du PS au *Consiglio di Stato* Raoul Ghisletta sur la situation environnementale de la région de Giubiasco après la création de l'ICTR, en particulier sur le danger de surcharger le système, le *Dipartimento del Territorio* répond que l'impact de l'incinérateur sera minimal. La qualité de l'air à Giubiasco ne subirait donc pas d'effets importants et elle sera au-dessous des limites légales et qu'on a décidé de créer une usine avec des critères sévères (La Regione Ticino, L'impatto ambientale sarà minimo, 2005).

¹⁷⁶ Le délai du 31 octobre 2006 fût fixé par la Confédération.

¹⁷⁷ La déclaration de Borradori est développée dans l'article de *la Regione Ticino* (La Regione Ticino, Il termovalorizzatore è l'unica soluzione, 2005). Il oubliait volontairement que cette somme n'était qu'un aide financier pour les régions pauvres (péréquation financière) pour la construction d'infrastructures d'utilité publique. En outre ce fût uniquement avec la proposition de Lombardi que ces fonds n'ont pas été retirés par l'état suite à l'affaire *Thermoselect*.

pour le canton car il gagnerait en *know-how*¹⁷⁸, en autonomie de gestion des déchets; et il n'exporterait plus des capitaux¹⁷⁹ (et accessoirement des places de travail) vers la Suisse centrale en les conservant en Tessin (MAZZETTA C. , Non accetto diktat da nessuno, 2005).

Les autorités gouvernementales tessinoises (*Gran Consiglio* et *Consiglio di Stato*) assument une position favorable au projet en déclarant que le Tessin devrait s'assumer la responsabilité de l'élimination de ses ordures à l'intérieur de son territoire en respectant ainsi les directives fédérales sur le traitement des déchets¹⁸⁰ (La Regione Ticino, Il termovalorizzatore è l'unica soluzione, 2005). Le *Consiglio di Stato* rappelle, en outre, que tout changement au projet affecterait indéniablement la rupture des contrats avec les différentes entreprises (surtout *Von Roll – Martin*) en devant ensuite prévoir des remboursements importants voir des causes légales contre le canton. Ainsi la seule solution économiquement et politiquement viable serait la construction de l'ICTR dans le plus bref délai possible (La Regione Ticino, Il termovalorizzatore è l'unica soluzione, 2005).

4.3.2.4: Associations promotrices

SSIC : Società Svizzera degli Impresari Costruttori

La *SSIC* est une association qui regroupe, entre autres, plusieurs entreprises¹⁸¹ ayant des intérêts économiques dans la construction de l'ICTR. Son président déclarait que la construction d'une UIOM serait, à son avis, la meilleure solution pour le Tessin car les bénéfices des investissements financiers seraient repartis entre les citoyens¹⁸². Le magazine de la *SSIC*, décrivait le futur chantier de l'incinérateur un grand espoir économique¹⁸³ : dans une période où les investissements publics sont en baisse¹⁸⁴ cette manne d'argent public servirait pour relancer les entreprises de construction et l'industrie du béton local. Du profil économique l'ICTR porterait également des bénéfices au Tessin par l'épargne d'argent issu d'une incinération in loco (sans le transport des déchets jusqu'à Zurich). La *SSIC* affirmait, dans un communiqué de presse, (*SSIC, Si all'impianto di incenerimento in Ticino, 2005*) qu'aussi du profil environnemental,

¹⁷⁸ On se réfère ici aux savoirs technologiques et à la création de main-d'œuvre spécialisée (Dipartimento del Territorio, Rapporto sul messaggio, 2005).

¹⁷⁹ L'argent exporté n'est pas uniquement relatif aux coûts pour l'élimination des déchets tessinois mais aussi aux investissements pour d'éventuelles nouvelles constructions, aux emplois directes de l'UIOM et naturellement les emplois indirects (transport, entretien, gestion).

¹⁸⁰ Selon la prise de position du *OFEV* demandant au Tessin de créer sa propre usine d'incinération pour s'assurer son autonomie à moyen – long terme.

¹⁸¹ Les entreprises tessinoises ayant reçu les travaux pour l'incinérateur sont toutes membres de la *SSIC*: *Muttoni SA* (de propriété du président du *SSIC*), *Bossi e Bersani SA* (de propriété du père du maire de Giubiasco ayant accepté l'ICTR), *Implemia*, *Antonini e Ghidossi SA* et *Rofer SA* (*SSIC, Elenco Associati, 2007*).

¹⁸² « L'ufficio presidenziale della *SSIC* è del parere che occorre finalmente concludere in modo rapido e positivo questo infinito e stucchevole capitolo dei rifiuti . Le obiezioni dell'ultima ora, più che rivolte al bene dei cittadini del Cantone e delle finanze statali, sono espressioni di rivalsa personale con pretestuose argomentazioni ambientali di modesto profilo e contenuto, » (La Regione Ticino, Impianto rifiuti, la *Ssic* lo sostiene , 2005).

¹⁸³ « Nel campo degli investimenti pubblici vi è un costante calo [...] con ogni probabilità, finalmente si è prossimi alla costruzione dell'inceneritore dei rifiuti di Giubiasco » (*SSIC, Metrocubo, 2006*).

¹⁸⁴ Cette organisation fût au centre du scandale de "*Asfaltopoli*" où les entreprises de construction routière ont été accusé d'avoir créé un cartel pour augmenter les prix des travaux public. Après la découverte de ce scandale les travaux pour les entreprises affiliées au *SSIC* ont baissé.

l'incinérateur serait la meilleure garantie d'une correcte destruction des déchets. Les discours de la SSIC touchent aussi le côté éthique : pour cette association il est injuste que les tessinois détruisent leurs déchets dehors du canton en octroyant la pollution à d'autres populations contre un simple remboursement monétaire¹⁸⁵. En utilisant le slogan du principe de causalité, la SSIC rappelle que le canton devrait s'assumer toutes les conséquences (environnementales, sécuritaires etc.) de la destruction des ordures sur leur sol. Une attitude d'exportation serait alors contraire au concept du développement durable d'où, si les partis écologistes veulent respecter cette idée, ils devraient aussi convaincre les tessinois à se plier à l'incinération des déchets à Giubiasco¹⁸⁶. Forts de ces motivations, ils passent à la condamnation des opposants en disant qu'ils ne cherchent que de la visibilité médiatique en vue des prochaines élections cantonales¹⁸⁷ sans véritablement se soucier du problème du traitement des déchets sur leur propre territoire (SSIC, Si all'impianto di incenerimento in Ticino, 2005). Les raisons des opposants sur la pollution seraient, selon l'association, délibérément faussées au but de créer une sorte d'alarme environnementale pour convaincre la population de leurs thèses pseudo-scientifiques « Il dibattito è tutt'altro che sereno. Bastano infatti poche voci confuse ed argomentazioni pseudoscientifiche per dare inizio a campagne basate su un oscuro e generico senso del pericolo grave più che sulla comprensione tecnica della situazione reale » (SSIC, Si all'impianto di incenerimento in Ticino, 2005). La critique de la SSIC est que les théories écologistes radicales ne sont pas applicables dans la réalité mais seulement utiles en tant qu'arguments politiques de critique aux industriels et aux politiciens pragmatiques.

En conclusion toute attitude issue du NIMBY serait, pour l'association, contraire non seulement aux intérêts du canton mais aussi à l'éthique et à la morale (solidarité) caractérisant la société suisse. Encore on peut comprendre que, pour Bobbià, les personnes atteintes par le syndrome NIMBY seraient victimes des jeux de pouvoirs entre différents partis et associations écologistes. Durant une interview au quotidien *La Regione Ticino*, le président de l'association déclara ouvertement son appui inconditionné au projet en justifiant son encouragement par l'idée qu'il ne faut pas arrêter le progrès économique, social et environnemental. À son avis, la défense intelligente de la Nature ne devrait pas tant arrêter le développement mais plutôt orientant les sensibilités vers des formes de collaboration entre les différentes parties en cause¹⁸⁸. Le dialogue entre écologistes, industriels et autorités serait donc le but principal du développement durable.

Association Aqua Nostra

L'association *Aqua Nostra* déclare, dans sa charte, être une association de droit privé indépendante au plan religieux et politique dont le but « consiste à conjuguer la défense des intérêts économiques et sociaux avec la nécessité de préserver un cadre de vie harmonieux. [...] défendent un développement durable au

¹⁸⁵ « Alla SSIC TI non sembra giusto, ma proprio per niente, portar fuori casa il pattume che produciamo in Ticino . Come dire, lasciamo che altri risolvano un problema nostro. Tutto sul treno e “chi s'è visto s'è visto” [...] .» (SSIC, Si all'impianto di incenerimento in Ticino, 2005).

¹⁸⁶ « Non è cosa da poco, almeno per chi crede che la protezione ambientale sia importante ma non tale da gambizzare ogni altra esigenza dell'essere umano. » (SSIC, Si all'impianto di incenerimento in Ticino, 2005).

¹⁸⁷ « I verdi – sostenuti per l'occasione da chi cerca visibilità e un nuovo posto al sole » (SSIC, Si all'impianto di incenerimento in Ticino, 2005).

¹⁸⁸ « La SSIC Ti è del parere che l'intelligente difesa dell'ambiente non si realizza fermando lo sviluppo umano, sociale ed economico, ma orientando le varie sensibilità verso forme di collaborazione che diano pari dignità alle diverse fazioni » (La Regione Ticino, Pieno appoggio all'impianto, 2005).

service de l'homme [...] prêt à s'engager pour que l'environnement devienne la préoccupation de chacun et non le dogme de groupuscules non représentatifs de l'opinion démocratique exprimée » (AQUA NOSTRA, Charte, 2003). Parmi les membres on repère, en tant que président national, Jean – Pierre Zingg, propriétaire de la *Zingg & Partners SA*¹⁸⁹ active dans le secteur des assurances pour les incinérateurs, et Filippo Lombardi (Conseiller aux états du PPD) qui a sollicité, à plusieurs reprises, les subventions fédérales pour la construction de l'ICTR. Le vice président de la section *Aqua Nostra Ticino* est Edo Bobbià, ancien directeur du SSIC dont les intérêts économiques dans l'incinérateur sont connus. D'autres relations entre les membres d'*Aqua Nostra* et l'ICTR peuvent être dénichées dans les rubriques d'*Aqua Nostra* qui publia, en mars 2006, un article du directeur de l'AET Paolo Rossi¹⁹⁰ puis de Stefano Colombo¹⁹¹ ayant des intérêts économiques dans la vente de l'électricité produite par l'ICTR.

Les membres de cette association vouée au développement durable sont surtout des industriels qui, principalement, désirent « promouvoir une protection raisonnable de la nature et des animaux, qui soit également respectueuse des intérêts légitimes de l'être humain » art.2 (AQUA NOSTRA, Statuts "Aqua Nostra Suisse", 2003). La section tessinoise, avec son mensuel *Newsletter*, né en 2005, revenait souvent sur le thème de l'incinérateur en le présentant comme une structure nécessaire pour le canton car il représenterait une solution écologiquement, socialement et économiquement viable. Selon l'association il serait alors irresponsable éthiquement et écologiquement renoncer à l'ICTR¹⁹². Les avantages écologiques sont, selon l'association, surtout relatifs à la destruction des déchets dans une usine moderne produisant de l'électricité renouvelable. En outre, par sa localisation au centre du Tessin, on réduirait les transports vers Zurich avec un épargne de production de substances cancérigènes et de PM₁₀ émis par le chemin de fer (AQUA NOSTRA, *Aqua Nostra a favore del nuovo inceneritore*, 2005). Les seuls points mis en discussion par *Aqua Nostra* sont l'absence d'un système de chauffage à distance et le système de transport des déchets vers l'ICTR fait via camions.

Au commencement des travaux de construction de l'ICTR, Edo Bobbià exposait sa satisfaction pour le projet en soulignant les effets positifs que le chantier aura pour l'économie tessinoise¹⁹³. Le vice-président de l'association indiquait également que cette infrastructure aurait finalement résolu un problème qui hantait la politique tessinoise depuis 20 ans¹⁹⁴. Selon Bobbià la qualité technique du projet devrait être suffisante même pour convaincre riverains de l'usine les plus réticents ; selon le président de l'association tessinoise les descriptions négatives de l'infrastructure ne seraient qu'une propagande d'« opportunistes

¹⁸⁹ H.-P. Zingg & Partner GmbH, de Schönbühl, CH-053.4.017.301-5.

¹⁹⁰ Dont l'entreprise AET sera la principale bénéficiaire des contrats d'achat – vente de l'électricité produite par l'ICTR.

¹⁹¹ Colombo travaille pour *Atel Impianti SA* à qui le Canton a octroyé le contrat pour une partie électromécanique et du système de contrôle qu'ils jugent un grand mandat « un altro grosso mandato acquisito nel 2007 è stato l'impianto di incenerimento di Giubiasco » (ATEL, 2008).

¹⁹² « Aqua Nostra ritiene irresponsabile da un punto di vista ambientale una tale opposizione. È principio ecologicamente ampiamente riconosciuto che ciascuno si assuma la responsabilità di smaltire i prodotti di scarto della propria attività. » (AQUA NOSTRA, *Aqua Nostra a favore del nuovo inceneritore*, 2005).

¹⁹³ « [...] è per me, ma non solo per me, motivo di soddisfazione informare che l'appalto per lo scavo e la costruzione grezza dell'impianto di termodistribuzione di Giubiasco è stato vinto da un consorzio ticinese. [...] per un importo globale di 34 mio. di franchi con evidenti ricadute sull'economia e sull'occupazione cantonali. [...] prima nella costruzione e poi nella manutenzione. » (BOBBIA, *Impianto di termovalorizzazione in Ticino; avanti tutta!*, 2006).

¹⁹⁴ « Il mio augurio, e credo quello della maggior parte dei ticinesi è che il dossier venga definitivamente chiuso [...] credo sia effettivamente giunto il momento di voltare pagina nell'interesse di tutti » (BOBBIA, *Impianto di termovalorizzazione in Ticino; avanti tutta!*, 2006).

écologistes » en vue des élections au gouvernement¹⁹⁵. Il estime que la discussion autour du thème de l'incinération ne serait qu'une chimère politique suscitant une polémique abstraite non ancrée dans la réalité de la protection environnementale. Bobbià considère que l'unique but des chefs des opposants est soit de recevoir plus de votes dans les prochaines élections soit de recevoir une attention médiatique exceptionnelle. Selon le porte-parole de l'association le *développement durable économiquement viable* serait, en Tessin, un argument particulièrement délicat car chaque nouveauté est immédiatement contestée par le peuple¹⁹⁶. Ces comportements sont, pour Bobbià, une transformation de la société tessinoise en une sorte de *système des talibans*¹⁹⁷ sujet au puritanisme fanatique des écologistes. Ce type de société mettrait en péril non seulement l'efficacité économique du canton mais aussi l'esprit fédéraliste fondé sur l'aide mutuel entre cantons¹⁹⁸.

L'association *Aqua Nostra* s'estime contraire à la gouvernance issue des mouvements populaires à cause de leur manque de connaissances techniques et d'un manque de vision globale du problème de la destruction des déchets. Le pouvoir du peuple manifestant serait donc à contrebattre car par sa peur irrationnelle et sans fondement scientifique, il peut ruiner le fonctionnement de l'entier système cantonal de gestion des déchets. Les conséquences d'une gouvernance seraient alors catastrophiques non seulement pour l'économie régionale mais aussi sociale et environnementale.

Le point de vue de certains architectes

Selon l'architecte Galfetti Aurelio¹⁹⁹ la structure externe de l'ICTR garantirait des standards paysagers et architecturaux avant-gardistes de grande qualité. L'adoption d'une forme moderne pour l'usine signifierait, à son avis, montrer un signe de clairvoyance en donnant l'exemple à suivre aux futures constructions régionales (Corriere del Ticino, L'impianto rifiuti di Giubiasco, 2004). L'architecte relate la dimension de la structure qui, à son avis, est le symbole même de l'importance de cette usine dans la société moderne ; en outre cet étendue permettrait aux tessinois de se rappeler où leurs ordures sont traitées. Galfetti évoque également l'idée du principe de responsabilisation des tessinois qui, étant producteurs des déchets, doivent s'assumer la construction d'une UIOM et de s'assumer les coûts de transports du transfert des déchets²⁰⁰.

¹⁹⁵ « [...] sono sicuro che le avanguardistiche quanto efficaci misure tecniche adottate riusciranno a convincere pure i più scettici. [...] i tecnici e gli specialisti daranno risposte convincenti. » et « Quasi tutti ma non tutti, poiché alcuni personaggi e personalità anche eccellenti non vogliono essere convinti per motivi ideali (alcuni) o per opportunismo di presenza sulla scena pubblica (altri). » (BOBBIA, Impianto di termovalorizzazione in Ticino; avanti tutta!, 2006).

¹⁹⁶ « Se guardate bene, care amiche e cari amici, il Ticino è diventato il cantone dei no » (BOBBIA, Sviluppo sostenibile e realtà ticinese, 2006).

¹⁹⁷ « [...] prese di posizioni non di rado talebane [...] puritanismo ». (BOBBIA, Sviluppo sostenibile e realtà ticinese, 2006).

¹⁹⁸ Cette idée d'esprit de collaboration du Tessin avec la Suisse fût aussi proposée par Fulvio Caccia quand la CISRA prévoyait la construction d'une décharge nucléaire au *Piz Pian Grand* (en *Mesolcina*).

¹⁹⁹ Aurelio Galfetti collabore à plusieurs reprises avec l'architecte de l'ICTR Livio Vacchini entre 1962 et 1980. En outre les expositions au Museum of Finnish Architecture (Helsinki en 1990), Museo de Bellas Artes (Caracas en 1995) exposaient collectivement les travaux de Galfetti et Vacchini.

²⁰⁰ « Dove devono essere portati i rifiuti ? A Zurigo e, forse, anche in Africa ? I rifiuti li facciamo noi e quindi ci teniamo anche il traffico che generano » (Corriere del Ticino, L'impianto rifiuti di Giubiasco, 2004).

Les Partis politiques

Différents scientifiques estiment que pour les partis politiques, ainsi que pour les élus, soutenir un projet d'UIOM est un suicide politique en se brouillant avec une grande partie de la population locale (DIL, Les politiques "Zéro déchet" dans le monde, 2004, p. 5). Lancer et soutenir un projet impopulaire tel la construction d'usine de traitement d'ordures provoque, souvent, la création d'ostracismes envers ces politiciens d'où l'impossibilité d'effectuer d'ultérieures actions publiques. Cette crainte d'effondrement de popularité pour les hommes politiques, et leurs partis d'appartenance, généralement provoque le maintien du statu quo sans donc résoudre certains types de problèmes sociaux ou environnementaux (DIL, Les politiques "Zéro déchet" dans le monde, 2004, p. 5). Un des plus grands problèmes relatifs à la justification d'un projet est dû à des possibles conflits d'intérêts entre les hommes politiques et les entreprises chargées de la construction / maintien de la structure. Quand ces relations sont découvertes par la presse, ou par les groupes d'opposition, les critiques à l'installation se couplent de l'idée d'être victimes de jeu de pouvoir entre élus et les riches du canton. Si le parti du *PLR* et du *PPD* ont toujours soutenus la solution de la création d'un incinérateur, d'autres tels le *Partito socialista* et la *Lega dei Ticinesi* ont radicalement changé leur opinion suite au projet de l'ICTR. Comprendre les motivations de ce changement est alors fondamental pour interpréter leur choix

Lega dei Ticinesi – Questione di soldi

La position du parti *Lega dei Ticinesi* est de soutien à l'incinérateur de Giubiasco exclusivement par des raisons économiques et politiques. Le président du parti Giuliano Bignasca estime que la destruction des déchets doit être réalisée en Tessin car les prix de traitement des fours de Zurich sont trop élevés et que cette plus-value des déchets ne doit pas être exportée dans d'autres régions suisses. Bignasca rappelle en plusieurs occasions que les choix de la *Lega dei Ticinesi* sur le thème de la destruction des déchets ont toujours permis au tessinois d'épargner de l'argent public²⁰¹ et privé²⁰². Ces prémisses lui servent alors pour prouver sa bonne foi dans les choix relatifs à la gestion des déchets en Tessin. Le président de la *Lega dei Ticinesi* évoque, comme argument de soutien à l'ICTR, que le coût d'élimination des déchets dans les UIOM de Zurich est de 250 fr/t tandis que les tarifs proposées par l'ACR sont nettement inférieures ce qui aurait plusieurs bénéfices pour les tessinois :

Type de	Bénéfice économique
Travaux de construction octroyés aux entreprises tessinoises	Création de nouveaux emplois dans le secteur de la construction
Bénéfices économiques dues à la destruction des	L'argent pour le traitement des déchets reste dans

²⁰¹ La Lega dei Ticinesi organisa la votation populaire portant à l'interdiction de construire les deux fours à grille Von Roll des années 1994. Si ces usines auraient été construites, aujourd'hui elles seraient surdimensionnées ou fermées; ainsi la Lega a permis un épargne considérable au canton (environ 600 millions). En boycottant le projet de Von Roll on avait évité le problème de l'apport en déchets pour ces fours afin de leur garantir leur fonctionnement en cas de sous-capacité.

²⁰² En particulier en se référant aux taxes sur le sac pour les citoyens de la ville de Lugano. En outre le prix de traitement des déchets pour les fours à grille de 1994 aurait été de 400fr/t tandis qu'à Zurich ce tarif est de 250 fr/t. Cette différence de prix se répercuterait alors sur une taxe de traitement des déchets moindre pour les tessinois.

déchets sur le sol cantonal	les entreprises tessinoises
Tarif compétitif de l'ACR au niveau suisse	L'ICTR devient une possibilité économiquement intéressante en garantissant (LAc) que le coût d'incinération ne soit pas supérieur aux 180 fr /t ²⁰³ ce qui est inférieur au prix de Zurich

C'est par ces raisons économiques (et pour soutenir Borradori qui est l'élu de la Lega au *Consiglio di Stato* et chef du *Dipartimento del Territorio*) que la *Lega dei Ticinesi* se montre promotrice du projet de Giubiasco bien qu'avec quelques regrets. En effet Bignasca désapprouve l'exclusion de *Thermoselect* comme entreprise privée étant celle-ci garante de la destruction des déchets à bas prix (160-170 fr/t) (BIGNASCA, Le frottole del fuco Carattin in Piffaretti !!, 2005). En citant l'installation de Karlsruhe en tant qu'exemple du bon travail de *Thermoselect*, Bignasca oublie²⁰⁴ que cette installation fût fermée par le gouvernement local suite aux défaillances dont elle fût objet et par la conduite immorale de ses constructeurs.

Le Parti socialiste tessinois

Pour le président du Parti Socialiste tessinois Manuele Bertoli, il fallait soutenir le projet de l'ICTR car il y voyait une solution rapide et résolutive du problème des déchets tessinois qui hantait la discussion politique pour 20 ans. Tout en soulignant sa sympathie pour les habitants de Giubiasco, il estimait que leurs oppositions ne sont qu'un problème local et qui doivent être résolus localement (entente avec le maire) sans porter la politique tessinoise à s'intéresser encore à un problème désormais résolu avec le projet de l'ICTR (MAZZETTA C. , Siamo condannati alla mediazione, 2005). De la même opinion le député Bill Arigoni, signataire du referendum de 1993 contre les fours à grille et qui avait porté plainte pénale contre la pollution de l'incinérateur de Bioggio, qui estime que l'opposition à l'ICTR ne serait qu'un retour au passé d'où propension de s'abstenir de toute discussion²⁰⁵ étant celle-ci jugée improductive. Bertoli estime également que la solution de l'exportation des ordures à Zurich est une solution embarrassante pour le Tessin et qui génère trop de pollution²⁰⁶. Pour ces motifs il encourage la population à l'acceptation du projet d'UIOM à Giubiasco. Comme attestation de la nécessité de l'ICTR il rappelle qu'une concession d'aide fédérale de 50 millions au Tessin, dans une période où les finances fédérales sont en crise, est le

²⁰³.(BIGNASCA, Le frottole del fuco Carattin in Piffaretti !!, 2005)

²⁰⁴ Il oublie également que l'usine de *Fondotoce*, construite en 1991, fût fermée en 1999 et qu'elle attend toujours d'être démolie (ou réutilisée). Cette usine fût objet de querelles judiciaires suite à la découverte de comportement illicites de ses gestionnaires. Ils ont été condamnés à 6 mois de prison en décembre 1999 pour violation des normes environnementales (pollution du *Lago Maggiore* avec du cyanure, clore, composées d'azote).

²⁰⁵ « mi tengo fuori dalla bagarre [...] mi sembra di ritornare indietro, al 93 » (MAZZETTA C. , Il PS ha perso... l'attimo non sfruttando la piazza, 2005).

²⁰⁶ Sa conclusion est que les ordures tessinoises produisent beaucoup plus de pollution avec ce type de traitement par rapport à l'incinération à Giubiasco dans une usine moderne et hautement performante technologiquement (au contraire de celles à Zurich).

meilleur témoignage²⁰⁷ de la réelle exigence pour l'état de disposer d'une telle infrastructure. Le seul doute exposé par le président du *PS* est relatif à la surcapacité de l'installation par rapport à la production en déchets du canton (un projet de 160'000 t/an contre 130'000 de production) qui, en outre, présente un trend négatif de production.

Au contraire Sergio Savoia, député du *PS* au *Gran Consiglio*, part du principe que si une partie de la population de Giubiasco s'est montrée clairement opposée au projet²⁰⁸ et si les partis bourgeois ne les écoutent pas ; alors c'est à la gauche de devoir se charger de représenter cette frange de la population dans le système politique. Selon Savoia c'est donc à la gauche qui, se voulant proche des minorités et du peuple, devrait hypothétiquement se charger de représenter et aider ces personnes.

4.4 : Les différents contextes juridiques

La question de l'ICTR est forte complexe et doit être divisée en deux parties : la première relative à la licence de construire octroyée à l'ACR par la mairie de Giubiasco, et la deuxième correspondante à l'initiative *28 inceneritori bastano* lancée par l'association *MAI*. Le rejet des citoyens envers cette usine fût progressif, d'abord la question était essentiellement locale en intéressant uniquement la population de la ville de Giubiasco devant s'exprimer sur la licence de construire accordée par leur mairie à l'ACR. C'en est qu'en mai 2005 que les médias s'intéressent à l'ICTR suite à la décision de la ville de Bellinzona de s'allier aux oppositions contre l'incinérateur. L'écho médiatique est tel que la problématique touche l'ensemble des partis politiques du Tessin qui, sous la pression populaire, doivent se ranger du côté des contraires ou des promoteurs. Les motivations des opposants relatives à la pollution sont telles à changer la territorialisation des effets des substances selon le public qu'ils veulent faire participer au débat. Suite à la décision de la mairie de Giubiasco de considérer les rejets de 240 citoyens non recevables, les opposants décident de s'appeler au peuple tessinois en lançant l'initiative *28 inceneritori bastano*. En demandant une consultation de la population cantonale, il fallait aussi réussir à convaincre une population plus large que celle habitant à proximité de l'usine. L'orientation de la critique repose essentiellement sur les impacts des polluants susceptibles d'atteindre différentes distances depuis l'incinérateur. L'exploitation des polluants à effet local permet ainsi d'avoir un effet de NIMBY local tandis que d'autres substances ayant des effets plus étendus seront exploités pour créer un NIMBY cantonal voir un NIABY. La création de plusieurs niveaux de nécessités de protection du *back-yard* reflète le public qu'ils nécessitent pour pousser la gouvernance envers les différentes autorités (Giubiasco, Tessin, la Suisse). L'exploitation des motivations « classiques » du NIMBY tel l'impact des polluants, les répercussions paysagères du bâtiment etc. sont alors exploitées comme motivation initiale pour après la coupler par des motivations moins subjectives telles l'économie, la lutte de classe etc. La compréhension du passage entre le rejet personnel envers une infrastructure et le rejet organisé est très importante car l'implication d'associations et de partis politiques donnent de nouvelles justifications éthiques dépassant celle de l'opposition à une infrastructure par simple égoïsme. Le contexte (social, territorial, économique, politique, historique etc.) devient la clé de lecture de l'essai de

²⁰⁷ « Inoltre non capisco che interesse abbia la Confederazione a far costruire l'impianto, quando avrebbe potuto in modo elegante dire di no al Ticino semplicemente evitando di cambiare per due volte la legge che permetterà al cantone di avere 50 milioni di sussidio. » (PIRISI & HEIBLING, *Quei rifiuti duri da smaltire*, 2005).

²⁰⁸ « la popolazione della regione ha mostrato legittime preoccupazioni e una diffusa ostilità a fronte della soluzione scelta dal Gran Consiglio » (La Regione Ticino, *Moratoria sull'impianto*, 2005).

gouvernance qui, étant entravé par les autorités publiques, se traduit en un sentiment d'impuissance du citoyen face à ses élus en portant à une crise démocratique. Le Tessin fût à plusieurs reprises le théâtre de tentatives d'utilisation de l'opinion publique par les industriels et les personnages politiques pour créer des gouvernances où le but premier n'était pas le bien de la population mais la recherche du profit personnel. Le manque de confiance généralisé de la population envers les industriels, les partis politiques et les autorités gouvernementales est si fort que du moment où une partie de la population n'est pas écoutée, l'idée du complot se développe rapidement.

4.5 : L'opposition des citoyens de Giubiasco

Le 19 avril 2005 fût publiée sur le *Foglio Ufficiale* (FU34/2005) la demande de construction de l'ACR pour la construction de l'ICTR²⁰⁹ en application du formulaire 5.9 du PUC. Le 10 juin 2005 l'association *Osservatorio Nord-Sud* de Sidney Rotalinti décida d'envoyer à tous les foyers de la commune de Giubiasco un module préimprimé pour s'opposer à l'octroi de la licence de construction. Jusqu'à ce moment il n'y avait eu aucune opposition des partis ou des associations tessinoises contre l'incinérateur, l'action de Rotalinti était donc inattendue par le gouvernement.

Le 6 juillet 2005 le *Municipio di* Giubiasco indique à la presse que les oppositions reçues sont irrecevables car elles manquent de légitimité. En s'appelant à l'*art. 8 de la LE*²¹⁰, la mairie rappelle qu'une opposition n'est considérée légale que si elle réunit les trois conditions suivantes (indiquée dans la jurisprudence):

- Il faut avoir un intérêt de droit ou de fait²¹¹
- Etre touché plus que quelqu'un d'autre par la décision auquel il s'oppose, et qu'il se trouve en une relation particulièrement étroite et digne de considération avec l'objet de la discussion²¹²
- D'avoir un intérêt personnel actuel ou concret²¹³

L'interprétation de la mairie est qu'il ne suffit pas d'être citoyen de Giubiasco, ni de posséder des terrains à proximité de l'ICTR, ni de demander une protection de la santé publique pour que son opposition soit acceptable (Ris. Mun. n.467 , 2005). L'association *APM (Associazione Piano di Magadino a Misura d'uomo)* fût aussi considérée par légitimée au recours en appliquant le droit fédéral (art.55 LPE). L'administration communale publia les noms des opposants²¹⁴ en lésant la sphère privée des personnes²¹⁵.

²⁰⁹ La structure aurait eu un volume total de 257'142 m² avec la construction principale à base rectangulaire (112x88m avec une cheminée de 32 m), deux corps externes et 40 places de stationnement. La partie électromécanique aurait une capacité de 140'000 t/an sur deux lignes parallèles de 33.5MW.

²¹⁰ Art. 8 al.1 Nel termine di pubblicazione ogni persona che dimostri un interesse legittimo può fare opposizione alla concessione della licenza edilizia; sono pure legittimate a fare opposizione le organizzazioni costituite da almeno 10 anni cui compete, in base agli statuti, la salvaguardia dei beni tutelati dalla legge.(en *vigueur depuis 1995*) al.2 L'opposizione è ricevibile solo se indica il motivo del contrasto col diritto applicabile nel quadro della licenza edilizia.

²¹¹ "di possedere un interesse di diritto o di fatto".

²¹² "di essere toccato più di chiunque altro dalla decisione a cui si oppone e che si trovi in una relazione particolarmente stretta e degna di considerazione con l'oggetto della lite".

²¹³ "di avere un interesse personale e che esso sia attuale o concreto".

²¹⁴ Certains noms et prénoms contenant des fautes d'orthographe, le texte présentait le nom et le prénom ainsi que la commune de résidence de la personne. Le document fût publié sur internet en libre accès.

En déclarant non légitimes les recours des habitants de Giubiasco, la mairie nia à une grande partie de sa population la possibilité de s'exprimer sur un projet ayant des répercussions sur toute la commune (touchant les aspects économiques, écologiques et sociaux).

Contre cette décision fût publié, en internet, un texte pour recourir au *Consiglio di Stato* destinés aux personnes se sentant offensées par l'arrêt de la mairie. Les opposants motivent leur recours à l'instance supérieure en témoignant leur légitimité par les possibles conséquences que l'ICTR aurait sur leurs vies. Le texte affirmait, en outre, que cette décision aurait compromis les futures oppositions populaires face aux impositions des autorités²¹⁶. Le texte souligne que cette jurisprudence porte préjudice non seulement aux habitants de Giubiasco, mais à tous les tessinois et les suisses. Le rejet de l'entrée en matières de la municipalité de Giubiasco serait, en principe, une preuve de considérer le NIMBY comme une opposition pas suffisamment pertinente. En légitimant uniquement les oppositions des riverains, on limite ainsi la possibilité d'exprimer un désaccord contre une infrastructure par qui se sent touché²¹⁷ même s'il n'est pas un riverain. Giubiasco justifiait cette décision considérant que les effets indirects ou subjectifs ne sont pas valables. Selon le texte du recours l'incinérateur est une structure qui va changer le paysage²¹⁸ de Giubiasco et que la population locale sera polluée par les substances émises d'où une légitimation par le fait d'être menacée par la pollution engendrée (Opposants à la décision de la mairie de Giubiasco, 2005). L'idée qui se crée est que les autorités communales veulent nier tout recours même s'ils doivent limiter les droits politiques de ses citoyens. Cette opinion se concrétise après avoir dénoncé des possibles accords secrets entre les autorités pour limiter les objections des mairies voisines²¹⁹.

En août 2005 une vingtaine de recours²²⁰ ont été déposés au Cds en espérant que ce dernier décide de retenir les oppositions à la licence de construire en adoptant les mesures adéquates. Une autre opposition a été engagée par la famille d'agriculteurs dont leur maison (ainsi que leurs champs) se trouve à 100 mètres

²¹⁵ Ce comportement était contraire à la loi sur la protection des données. Les noms des opposants à une licence de construction est, en principe, pas publiée à cause des possibles répercussions que les propriétaires du futur immeuble pourraient faire contre ces personnes.

²¹⁶ « in modo sorprendentemente superficiale l'autorità comunale, che dovrebbe essere la prima a tutelare gli interessi della comunità locale ha dichiarato non ricevibili quasi tutte le opposizioni [...] solo 4 delle 231 sono state considerate ricevibili (ma bocciate con motivazioni superficiali) [...]. Questa giurisprudenza, una volta divenuta tale, potrebbe compromettere gravemente e definitivamente il diritto di ricorso per tutti i cittadini del Canton Ticino e della Confederazione [...] » (Opposants à la décision de la mairie de Giubiasco, 2005).

²¹⁷ La municipalité présume que seulement qui est directement touché peut s'exprimer, c'est cette autorité qui fixe unilatéralement qui peut (ou peut pas) se sentir concerné par le projet. Le facteur décisionnel serait, selon la mairie, la proximité territoriale reléguée aux riverains.

²¹⁸ La modification négative du paysage est liée à la perception subjective de chaque individu. Le sentiment de l'altération paysagère est le résultat de différentes opinions personnelles fondées sur la culture, les idéaux de la personne. Il n'y a donc pas des « preuves » irréfutables que le changement d'image est négative ou positive.

²¹⁹ L'ACR et le *Dipartimento del Territorio* auraient conçu des accords secrets contraires à l'intérêt public et portant préjudice aux opposants en citant la phrase de Borradori que les institutions publiques n'auraient pas dû s'opposer au projet comme la ville de Bellinzona a fait (« era inteso che gli enti pubblici non avrebbero fatto opposizione ») (Opposants à la décision de la mairie de Giubiasco, 2005). D'autres accusations des opposants sont relatives à la question des erreurs dans la RIA, de ne pas avoir correctement analysé la situation suisse sur la destruction des déchets, de la pollution inévitable que l'ICTR produira dans la région etc.

²²⁰ Les signataires principaux sont : *Associazione Piano di Magadino a misura d'uomo*, *Chocolat Stella SA*, ainsi que différents citoyens représentés par des avocats ou par Rotalinti.

de l'ICTR. Ils dénoncent²²¹ de ne pas avoir été informés sur les dangers de l'incinérateur en n'ayant pas eu accès au *RIA* (La Regione Ticino, I vicini contestano cinque anni di procedura, 2005). Leur avocat allait jusqu'à accuser la mairie d'avoir nié les droits constitutionnels aux riverains en leur cachant les informations sur l'examen d'impact pour qu'ils ne s'opposent pas au *PUC*. Encore l'avocat estime, par exemple, que le passage de camions sera nettement plus grand que celui estimé par le *RIA*²²² d'où la surcharge des routes régionales.

Les 22 oppositions des citoyens de Giubiasco à la licence de construction ont été rejetées par le *Consiglio di Stato* (*Servizio Ricorsi*, la première instance de recours) le 20 décembre 2005²²³. La plupart des opposants s'appellent alors au Tribunal administratif (deuxième instance de recours) pour que cette décision soit révoquée. Le 30 juin 2006 le *TRAM* déclare immotivées les oppositions en retenant que le *PUC* est correct et peut ainsi être appliqué. De même les juges cantonaux décident que la mairie de Giubiasco avait pris ces décisions conformément au droit. Les taxes de procédure que le *TRAM* infligeaient aux opposants étaient particulièrement élevées (4'000 fr) mais, selon les juges, justifiées par l'énorme travail que cette décision avait requis.

Contre la décision du *TRAM*, l'avocat Laura Rossi-Bonizzi, du cabinet de Brenno Martignoni²²⁴, lança le recours au nom du *MAI* au Tribunal Fédéral. L'objet principal du recours était l'arrêt temporaire des travaux avant la décision du *TF*. La conséquence de l'interruption des travaux aurait provoqué des retards tels à obliger l'*ACR* à rembourser les entreprises de construction et, surtout, elle aurait perdu les subventions fédérales. L'effet de la suspension des travaux aurait donc probablement provoqué des conséquences économiques telles à ruiner les espoirs de construction de l'ICTR. Le *Tribunal fédéral* décida que la suspension des travaux n'était pas nécessaire et que la ruine financière de l'*ACR* était à éviter pour le bien-être des tessinois. Ils motivent cette décision par le fait que ni l'environnement ni les citoyens encourent un péril réel durant la phase de construction (Decreto del 20 ottobre 2006, 2006). En outre l'*ACR* avait assuré au tribunal qu'en cas de victoire des opposants elle aurait immédiatement rétabli à ses frais la zone où ont commencé les travaux.

Les deux recours des citoyens du 14 septembre 2006 en droit public (contre le *PUC*) ont été acceptés par le Tribunal fédéral tandis que le recours en droit administratif (contre la décision du *TRAM*) fût rejeté étant inadmissible. L'*OFEV* envoya une lettre à la cour fédérale en précisant que les questions soulevées par les opposants²²⁵ ne sont pas critiquables car décidées après des études approfondies (1A.198/2006 1P.602/2006, 2007). De même les différentes autorités cantonales et fédérales soutiennent la décision du *TRAM* et sollicitent les juges à prendre une décision compatible avec les lignes directives suisses sur le traitement des déchets. Le *Tribunal fédéral* décida qu'une objection au *PUC* ne pouvait être réalisée que dans sa phase d'adoption (donc en 1997). Le retard des citoyens dans la prise de décision était alors inadmissible en se présentant qu'en 2006. On peut donc affirmer que le *Tribunal Fédéral* jugeait une limite

²²¹ En outre ils accusent l'inconstitutionnalité du *PUC* (Piano di utilizzazione cantonale du 2004) et le fait qu'aucune antenne n'a été entreposée sur le terrain pour que les citoyens puissent voir les effectives dimensions de l'usine (La Regione Ticino, I vicini contestano cinque anni di procedura, 2005).

²²² Selon l'avocat 1 camion chaque 75 secondes contre 1 camion chaque 8 minutes selon le *RIA*.. Aucune source ou étude n'est cité pour motiver ce calcul.

²²³ Trois jours avant le délai pour le dépôt de l'initiative « 28 inceneritori bastano ».

²²⁴ Maire de Bellinzona qui s'est toujours déclaré pour l'abandon du projet de l'ICTR.

²²⁵ En particulier les émissions de dioxine, la capacité de l'ICTR, le transport sur route et technologie du four.

temporelle relative à la possibilité de la population à utiliser son droit de gouvernance que dans les délais qui leur sont imposés.

Le Tribunal fédéral déclara que les propriétaires des terrains situés à proximité de l'ICTR ont évidemment un intérêt digne de protection, d'où leur légitimité au recours en droit administratif, mais qu'à cause du manque de motivations objectives dans le texte de leurs recours ils sont inadmissibles. Le tribunal rappelle, en outre, que les juges fédéraux décident uniquement sur des thèmes juridiques et légaux, des motivations d'ordre écologique ne sont pas de sa compétence²²⁶.

Aussi le recours en droit administratif de deux citoyens propriétaires d'un terrain à proximité de l'ICTR ne fût pas accepté par la même raison que la cour fédérale ne peut ni changer le *PUC* ni se prononcer sur les résultats du RIA qui a été fait légalement (1A.200/2006, 2007). Aussi les contestations des choix des autorités cantonales ne peuvent pas être mises en doute car les motivations des plaignants ne sont pas suffisamment argumentées pour susciter le doute de corruption ou autre action illégale.

La plainte de l'*APM*, motivée par les taxes excessives du *TRAM* (4'000 francs) à une association écologiste sans ressources financières, fût déposée au *Tribunal fédéral* le 7 septembre 2006. Pour l'*APM* une telle taxe serait si élevée qu'elle priverait l'association de la presque totalité de l'argent dont elle dispose (5'583fr) en limitant ses actions futures ou en portant à sa disparition. Les conséquences sont si graves que la taxe apparaît punitive et intimidatrice (1P.560/2006, 2006). Le *Tribunal fédéral* décida toutefois de rejeter la plainte de l'*APM* car les répercussions d'une victoire pour l'association aurait signifié l'annulation aussi de la décision du *TRAM*²²⁷. Ceci aurait provoqué la définitive annulation de toute la procédure juridique contre la décision de la mairie en portant à la case de départ toute l'action judiciaire, et en conséquence, l'arrêt des travaux de l'incinérateur. Le *Tribunal Fédéral* motiva le montant de la taxe du *TRAM* par les coûts soutenus par la cour tessinoise pour l'examen des plaintes. En outre l'*APM* ne doit pas être considérée comme une association écologiste reconnue en Suisse donc elle ne peut disposer d'un traitement de faveur (1P.560/2006, 2006).

Le 16 août 2007 représente une date clé pour la construction de l'ICTR, le *Tribunal Fédéral* jugeait inadmissibles les recours en droit public et en droit administratif envoyés le 14 septembre 2006 par 15 citoyens de Giubiasco ainsi que par l'entreprise *Chocolat Stella SA* de Brenno Martignoni. La licence de construction était ainsi devenue définitive et les travaux (commencé 3 jours avant le jugement) ont pu continuer sans obstacles légaux.

Le groupe *MAI*, principal acteur d'opposition de l'ICTR, peut être considéré circonstanciel et éphémère car sa finalité était uniquement le blocage de la construction de l'incinérateur.. En ce sens on peut présupposer que c'est suite aux vicissitudes judiciaires que le *MAI* a eu une vie si longue sur la scène politique tessinoise. Les associations qui se sont unies dans cette lutte (*APM*, *Verdi Ticino*, *ACSI*, etc.) sont, par contre, des groupes de pression luttant pour différentes causes écologiques qui ne sont pas

²²⁶ Les juges disent en particulier qu'ils ne sont ni une instance de protection de l'environnement ni de planification territoriale. Les arguments de protection de l'environnement par des supposées pollutions ne sont donc pas considérées suffisantes, de même les oppositions NIMBY basées sur l'appréciation personnelle ne sont pas inscrites dans la loi. De même le fait que Borradori soit le directeur du *Dipartimento del Territorio* et vice-président de l'*ACR* n'est pas une violation du droit par le simple fait d'avoir des possibles conflits d'intérêts (1A.198/2006 1P.602/2006, 2007).

²²⁷ Car une décision d'une cour inférieure doit être effacée non seulement par les motivations mais aussi par ses résultats (DTF 129 I 8).

directement liées à la question de l'ICTR. Ainsi quand la bataille contre l'incinérateur termine, ces associations continuent leur bataille pour l'environnement car motivées par la sauvegarde du biologique contre toute action négative de l'homme (et non seulement contre un système de gestion des déchets en particulier).

En analysant le cas de l'ICTR on voit que les parties n'ont pas fait des véritables efforts pour la recherche de compromis, en passant directement au jeu de pouvoir ayant comme fin de convaincre l'électorat au « vote utile ». Les preuves sont évidentes : les attaques mettant en doute l'intégrité morale du comité *MAI*, du *Dipartimento del Territorio*, et de l'*ACR* ont été tels à miner toute discussion. La conséquence est un manque de respect mutuel qui se traduit par la discrétisation des acteurs, amène à la compétition du type dominant – dominé. Les rapports de force qui s'engendrent vont porter au conflit qui se termine forcément par au moins un perdant.

4.6 : Les doutes des opposants

4.6.1 : Le cas de la dioxine

L'*Étude d'impact sur l'environnement (EIE)* est effectuée dans le cadre de la procédure de planification d'un projet et accompagne la demande d'autorisation de construction. Le but de l'*EIE* est de s'assurer que les exigences en matière de protection de l'environnement sont respectées dans la phase de construction et de fonctionnement du projet²²⁸. L'enquête doit être rédigée par les maîtres de l'ouvrage (ou par une entreprise externe) et leur rapport d'impact doit être soumis à évaluation aux autorités compétentes. Une installation de traitement des déchets est obligatoirement soumise à un examen d'impact, le mandat fût octroyé à l'entreprise *CSD Tre Laghi SA*. L'hebdomadaire *Il Mattino della Domenica* accusait à ce propos le canton de toujours privilégier ce groupe d'experts pour les examens d'impact relatifs aux travaux publics tessinois (*BIGNASCA, Ecco chi si è cuccato i mandati di consulenza, 2002*). En attribution de préférence ces études au groupe *CSD Tre Laghi*, certains opposants soupçonnent que les experts pourraient altérer les résultats pour que les autorités cantonales soient rassurées sur l'impact écologique et social des projets publics.

L'idée du manque de confiance envers les rédacteurs du rapport se transforma en réalité suite à la découverte d'imprécisions dans le Rapport d'impact (*RIA*). L'erreur relative au taux de dioxine émis par les cheminées de l'ICTR (dans le *RIA*) fût un cas emblématique d'exploitation, par les opposants, de cette faute pour mettre en doute la crédibilité des experts du *CSD Tre Laghi* ainsi que des institutions communales, cantonales et fédérales. Rotalinti, après avoir étudié le *RIA*, écrit un communiqué de presse dénonçant les énormes quantités de dioxines relâchées par l'ICTR (telle qu'ils sont exposés dans l'examen d'impact). Le *RIA* estimait à 8 gr (tab. 19, p.80) l'émission annuelle de dioxine contenue dans les fumées de l'installation²²⁹. Bien que le *Dipartimento del Territorio* (et l'*ACR*) précisa le, 09 août 2005, qu'il s'agissait d'une erreur de frappe des experts, la polémique était lancée. Selon le *Dipartimento del territorio* les cheminées produisent au maximum 8 cg (= 0.08 gr) par année, et grâce aux puissants filtres prévus, ce taux

²²⁸ Dont les lignes directrices sont fixées dans l'OEIE, 1988 (ainsi que dans la LPE, 1985).

²²⁹ L'ensemble des 28 UIOM suisses produisent en total la même quantité de dioxines par année. En Suisse il n'y a pas de limitations de production de dioxines inscrites dans la loi.

devrait finalement tomber à 0.04 gr / an (La Regione Ticino, Diossina minima per l'impianto, 2005). L'erreur serait donc uniquement due à l'oubli, dans l'abréviation des unités de mesure, de la lettre « c » devant le « g » ce qui ferait passer les teneurs de *centigrammes* en *grammes*. Pour démentir toute inquiétude relative aux émissions de dioxine, l'autorité cantonale assurait que les taux de concentration de dioxine dans les fumées seraient d'au maximum 0.05 ng par mètre cube de gaz émis donnée bien inférieure aux limites européennes. Les émissions en dioxine seraient, en outre, les plus basses au niveau suisse en faisant de l'ICTR de Giubiasco l'usine de traitement la plus avant-gardiste sur le territoire national²³⁰ (Ticinonline, Inceneritore: il carico annuale di diossina è inferiore a 0.04 g, 2005). Borradori tranquillisait la population en rappelant que, pendant les phases de test et les vérifications périodiques durant l'activité de l'ICTR, les émissions des dioxines seront vérifiées. Selon le chef du projet de l'ACR Stefano Rossi cet erreur serait de nature mathématique et ne met nul doute à la validité de l'examen d'impact (La Regione Ticino, Un'altra voce contro il termovalorizzatore, 2005). Le *Dipartimento del Territorio* insista aussi beaucoup sur le fait qu'en Suisse il n'y a aucune mention législative sur la quantité de dioxines qu'une entreprise peut rejeter et quelles sont les concentrations maximales dans les fumées par m³. N'ayant donc aucune obligation juridique, c'est aux propriétaires de l'UIOM de choisir si installer ou pas certains technologies de filtrage.



Figure 22 : Dessin apparu sur "L'Aria di Domani"²³¹

Malgré les paroles rassurantes des autorités cantonales, les opposants à l'incinérateur persistent à utiliser cette faute comme preuve de l'incompétence scientifique des experts d'où la mise en doute de la crédibilité du *RIA*. L'idée de Martignoni de contester le *RIA* est tant simple qu'efficace : en contenant des erreurs importantes dans les teneurs de polluants communs comme les dioxines alors il se pourrait qu'il y en ait des autres sur des substances mal connues. Martignoni, appuyé par Rotalinti, demanda que l'examen

²³⁰ Rossi rappelle que Von Roll – Martin a garanti que les émissions seront très basses pour l'ICTR.

²³¹ Dans l'image le chef du *Dipartimento del Territorio* Marco Borradori réciterait "Faites-nous confiance ignorants!" (ROTALINTI, Marco e le storie tese, 2005).

soit refait en entier à cause de ses lacunes²³². Si ces erreurs seraient donc suffisantes pour mettre en doute l'opérât des autorités, et de la *CSD Tre Laghi* ayant rédigé le rapport, on aurait dû octroyer un nouveau examen à une autre société. Si cette proposition aurait été acceptée, ça signifiait pour l'ACR la perte définitive des 50 millions de subventions fédérales. Le délai nécessaire (environ 18 mois) pour réécrire le rapport aurait provoqué des délais de construction tels à obliger l'ACR à payer des amendes aux différentes entreprises embauchées pour la construction de l'usine et elle aurait perdu l'autorisation de construction de la commune de Giubiasco. Pour Rotalinti la mairie aurait donné la licence de construction sur la base de critères malveillants²³³ d'où la nécessité de répéter la procédure d'analyse.

Les rapports d'examen doivent être lus et approuvés par les autorités compétentes (en ce cas communales et cantonales) avant l'approbation finale du projet. Ainsi on peut facilement se demander pourquoi autant de responsables aux différents niveaux politiques ont acceptés le projet (sur la base du *RIA*) sans contredire les données sur les émissions de polluants. Le doute que le rapport d'impact n'a pas été compris (ou pire lu) par les autorités donne encore plus l'idée que le choix de la technologie, de la localisation, de l'urgence etc. n'ont pas de bases scientifiques mais uniquement politiques ou économiques. La déclaration du directeur de l'OFEV Bruno Oberle, d'avoir lu le *RIA*²³⁴, et de définir l'émission de dioxine insignifiante, porta les associations écologistes à douter de la capacité d'analyse de Oberle en demandant ses démissions²³⁵. Le plus grave dans les assertions d'Oberle est qu'il parlait d'émissions négligeables en se référant au donné non corrigé de 8 gr (100 fois le taux réel). Selon Rotalinti la lecture des rapports d'impacts a été insuffisante et faite par des incompetents. Mais encore plus grave, le chef des opposants accusait le directeur de l'OFEV d'avoir délibérément donné son feu vert en raison de ses intérêts économiques dans le projet de l'incinérateur. Selon Rotalinti la filiale tessinoise de la société d'Oberle « Bob Partners GmbH »²³⁶, active dans l'élaboration d'examen d'impact pour les entreprises avait engagé Rossi Paolo qui régulièrement finance Marina Masoni (*Consiglio di Stato*) et Mauro Dell'Ambrogio (*président de l'AET*) durant les campagnes électorales. Pour le *MAI* il y a donc la possibilité que le chef de l'OFEV, par ses amitiés avec les milieux économiques et politiques cantonaux favorables au projet (ROTALINTI, The Bruno Oberle Brothers, 2007), a approuvé le *RIA* sans véritablement l'étudier. La discréditation de Oberle passe donc aussi par des supposés conflits d'intérêts qui l'auraient porté à soutenir le projet sans se soucier de ses conséquences sur l'environnement et sur la population. Rotalinti mit ultérieurement en doute la confiance en les autorités en rappelant qu'elles ne sont ni publiquement excusées, ni que les responsables ont eu répercussions suite à leur fautes. Il prétend que si une situation semblable s'était produite en une

²³² « questo pressapochismo rende il rapporto di impatto ambientale discutibile in quanto questo errore grossolano, che è di sostanza, pone legittimamente interrogativi sulla correttezza degli altri dati contenuti nello stesso studio di impatto ambientale. Infatti l'impeccabilità dello studio anche su altri punti non è garantita. Tutto ciò mi fa dire che il Cantone ha trattato la questione in modo lacunoso e incompleto. Se si è dovuto correre ai ripari per la questione legata alle immissioni di diossina, potrebbe anche essere che fra qualche tempo si debba fare lo stesso per altri agenti inquinanti. [...] occorre che venga ripreso e controllato tutto lo studio di impatto ambientale e che [...] il documento venga rimesso in consultazione alle parti interessate, riprendendo l'iter da capo in modo che si possa decidere con cognizione di causa » (La Regione Ticino, Martignoni: "quei dati mi sconcertano", 2005).

²³³ Dans le texte de Rotalinti « scellerati ».

²³⁴ En principe toute construction nécessitant d'un examen d'impact implique que le rapport doit après être vérifié par les autorités cantonales. Dans les cas les plus importants aussi l'autorité fédérale doit procéder à des contre-analyses.

²³⁵ « Se Oberle fosse una persona capace, avrebbe letto il Rapporto di impatto ambientale e avrebbe certamente notato il colossale errore degli 8 grammi di diossine annue. E di certo non avrebbe fatto dichiarazioni alla stampa sull'impatto trascurabile degli attuali inceneritori. Bruno Oberle deve dare le dimissioni. » (ROTALINTI, The Bruno Oberle Brothers, 2007).

²³⁶ CH-020.4.002.377-6 ; la société fût supprimée en 2004.

autre nation, on aurait vraisemblablement plaidé pour de corruption et d'inaptitude des dirigeants en les obligeant à résigner les démissions. Rotalinti dit que de telles conséquences ne se produisent jamais en Tessin à cause des rapports très intimes entre médias et politiciens qui exercent des pressions sur les journalistes pour qu'ils étouffent l'affaire (ROTALINTI, *Per loro andava bene così*, 2005, p. 10). En effet les médias publics (surtout le journaliste Michele Fazioli) accusaient les membres du MAI d'être des apprentis sorciers, les journalistes demandent alors aux opposants de faire confiance au gouvernement en terminant une discussion vieille de 20 ans²³⁷.

Les exploitations des peurs d'une possible contamination des enfants de Giubiasco par les effets de la dioxine sont multiples ; en particulier on utilise des rapprochements entre les situations en France (surtout le cas de Gilly-sur-Isère) pour rappeler les éventuelles conséquences de l'ICTR sur les familles tessinoises. Le but est donc d'encourager une anxiété dans les familles pour que l'élément de la défense de la santé de leur progéniture soit tel qu'il puisse passer en premier plan sur les retombées économiques du projet. On note dans les panneaux des manifestants de mars 2007 que l'émission des dioxines est une des plus grandes préoccupations²³⁸.



Figure 23 : Enfants présents à la manifestation contre l'ICTR du 11 septembre 2006 (source: www.sisa.ch)

²³⁷ "Che tristezza trovarci ancora qui a litigare [...] fidiamoci del Governo. E mettiamo nel sacco dei rifiuti gli apprendisti stregoni e i camaleonti interessati."

²³⁸ En particulier en prenant en compte les résultats de différents études scientifiques estimant que les dioxines pourraient altérer le système immunitaire, reproductif, nerveux central, neurologique etc. des enfants. D'autres recherches mettent en évidence des liens entre la présence de dioxines dans les aliments de la mère et les malformations des nouveaux nés.

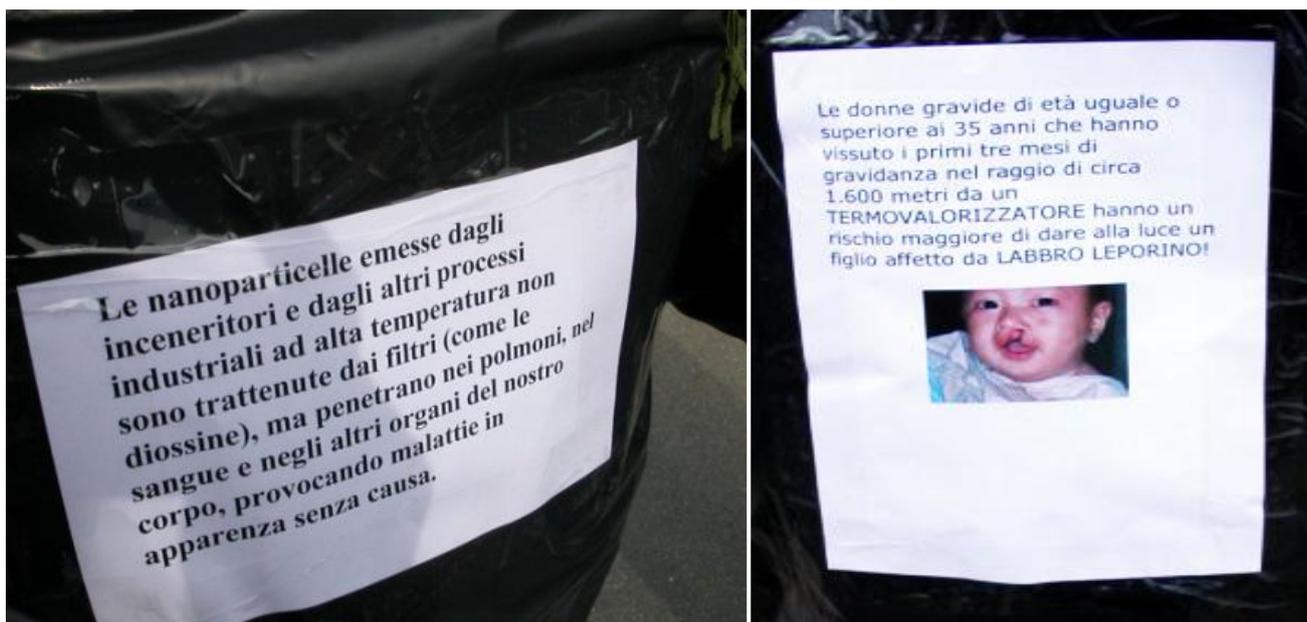


Figure 24 : Slogans des opposants à l'ICTR (mars 2007)

Encore on peut présumer (il ne s'agit d'une hypothèse) que la population s'est engagée encore plus farouchement contre cette installation en ayant une preuve concrète d'avoir été trompé sur les dégâts que l'entreprise pourrait provoquer. À cause de ces erreurs du RIA la défense du back-yard devient en conséquence justifiée. Le fait que ce soit un groupe d'opposants à découvrir ces fautes graves sur les dioxines, après que le rapport soit analysé en détail par différents départements cantonaux et fédéraux, crée un climat de méfiance envers les institutions. Les groupes d'opposition se retrouvent ainsi réhabilités en ayant découvert les pots-aux-roses des autorités locales et cantonales. La gouvernance déclenchée par les associations serait donc vue nécessaire pour défendre les intérêts de la population face à une autorité qui, apparemment, se soucie plus des intérêts économiques des hommes politiques et des industries que du bien-être de la population qu'elle devrait représenter. Le thème des dioxines est alors utilisé comme élément central prouvant que le NIMBY, et la gouvernance relative, n'est pas une manifestation de mécontent de quelques individus égoïstes et hypocondriaques, mais plutôt un moyen pour rétablir les droits constitutionnels des citoyens à l'égard d'une autorité oubliant les bases de la démocratie.

4.6.2 : L'urgence non urgente

La perte de confiance en les déclarations gouvernementales est encouragée par les affirmations, des chefs du *Dipartimento del territorio*, que la gestion des déchets est très compliquée (donc pas compréhensible pour les citoyens) et qu'elle impose des choix impopulaires pour résoudre des situations d'urgence. Les différentes autorités soutenaient qu'un Tessin privé d'un incinérateur serait submergé par les déchets en 2000, qu'aucune option était disponible pour le traitement des déchets, que le coût d'élimination serait grimpé sans *Thermoselect*, et que la production d'ordures ménagères augmenterait chaque année même avec la valorisation. Ces conclusions ont été démenties car l'« urgence », ainsi que les

conjectures sur les problèmes liés à la gérance des déchets, ne se sont finalement pas produites²³⁹. Le canton avait, par exemple, octroyé des contrats d'élimination avec les UIOM de la Suisse centrale ce qui résolvait le problème du traitement des déchets suite à l'abandon du projet *Thermoselect* (et à l'introduction de l'obligation d'incinérer)²⁴⁰. Les alarmismes des autorités se révélaient ainsi infondés en éveillant immédiatement le soupçon qu'inquiéter la population était uniquement motivé pour induire la population à accepter une décision impopulaire. Souvent les gouvernements proposent la construction d'une UIOM en assurant que la situation du moment impose ce choix ; ainsi seulement avec l'usine en activité le gouvernement pourra chercher des solutions alternatives en disposant d'un système permettant de résoudre, en attendant, le problème du traitement. Cette attitude n'est pas agréée par tous les experts car « Le fait de déclarer l'urgence nous impose de donner la priorité à la construction de l'incinérateur qui nous laissera ensuite le temps de mettre en œuvre et de régler une politique efficace de tri et de recyclage relève d'une ignorance profonde du sujet, ou plus probablement d'une hypocrisie coupable garantissant vingt ans de sclérose et de rentes sonnantes et trébuchantes » (DIETMANN, 2005, p. 30). Du même avis, les opposants du *MAI* voient dans les déclarations d'urgence du gouvernement un pas en arrière dans la gestion des déchets car il donnerait la priorité à l'incinération en oubliant l'option de la valorisation (3R) qui lui est préférable.

Le facteur temps fait souvent pencher la décision vers des solutions immédiates. La période décisionnelle relative à l'UIOM tessinois devrait être divisée en différentes moments d'« urgence » : d'abord dans les années 1980-90 il s'agissait principalement de trouver une localisation pour un projet déjà choisi (*Thermoselect*), ensuite il y a la période 1990 – 2005 où le *Dipartimento del territorio* propose le projet actuel, encore il y a la période 2005-2007 où la Confédération impose au Tessin de trouver une solution rapide et fonctionnelle faute de quoi il perdrait les financements nationaux.

L'urgence de construire un incinérateur en Tessin serait aussi motivée par le fait que le canton ne dispose d'aucune alternative (pour l'exportation) pour éliminer ses déchets en cas d'accident le long de l'axe ferroviaire *Chiasso – Zurich*. A cause des dégâts que les pluies d'août 2005²⁴¹ ont provoqués sur la route et sur les rails, les déchets tessinois étaient bloqués dans les sites de stockage.

La sous capacité des UIOM suisses est un argument auquel les autorités font appel pour rappeler que le Tessin doit inévitablement créer un incinérateur local pour résoudre le problème local. Le communiqué de presse du 06 avril 2001 de l'*OFEV* réaffirmait que le volume des déchets combustibles de Suisse était stable (autour de 3.15 millions de tonnes en 2000) mais que les capacités d'incinération nationales ont été dépassées d'environ 380'000 t. Ce dépassement obligea diverses régions à entreposer dans les décharges

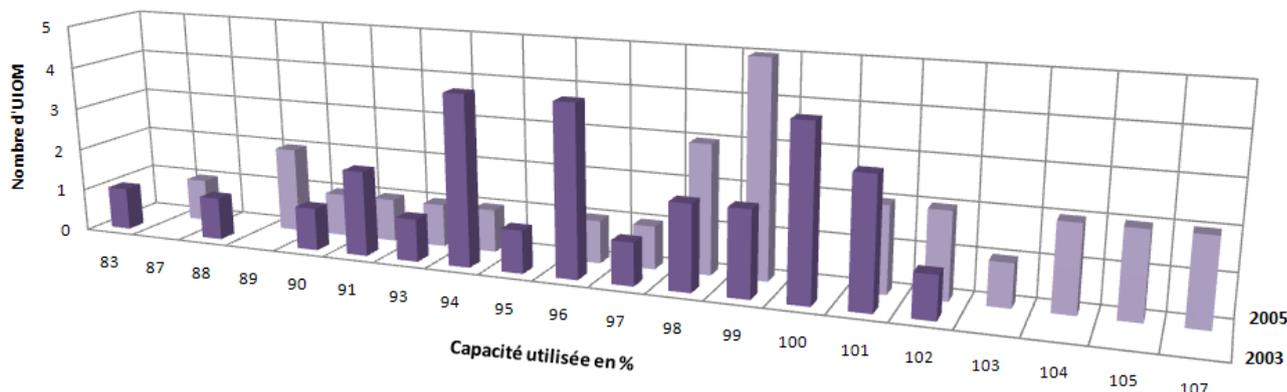
²³⁹ L'augmentation de la production totale de déchets entre 1990 (150'000t) et 2001 (200.436t) est évidente, mais, en analysant la composition des ordures, on note que l'incrémentation tient exclusivement aux déchets recyclables tandis que le quantité de déchets ménagers à incinérer ou à stocker en décharge reste stable. Ce trend serait, selon certains chercheurs, la preuve que l'urgence relative aux déchets n'aurait plus de preuves statistiques (IL GRAN CONSIGLIO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO, LACR, 2004). Pour ce qui concerne les prix d'élimination de l'ICTR il fût fixé à 180fr/t (max) tandis que pour *Thermoselect* le tarif était de 185fr/t. Toutefois le montant de *Thermoselect* n'était pas fixé, le canton devait en outre fournir une quantité d'ordures telle à combler les capacités de l'UIOM, une diminution de la production de déchets aurait, en ce cas, provoqué une augmentation du tarif d'élimination par tonne d'ordure (en cas de défaut d'importation de déchets).

²⁴⁰ Art. 11 « obligation d'incinérer » OTD, 1990.

²⁴¹ L'événement est toutefois à considérer extraordinaire en touchant 17 cantons (avec 3.2 milliards de fr. de dégâts) et en paralysant les systèmes de transport de la suisse centrale ; les accusations de l'urgence pour des cas semblable ne trouve donc pas un fondement pratique.

une partie de leurs déchets bien que l'OTD l'interdise (UFAM, 2001). Le Tessin, étant un producteur en déchets sans incinérateur sur son territoire, fût visé comme une des sources de la crise²⁴². L'OFEV se prononça pour la construction d'une UIOM en Tessin en prédisant pour 2001 un excès de 300'000 tonnes pour les incinérateurs²⁴³. Selon l'OFEV, en Suisse manquaient encore trois UIOM pour assurer l'élimination de la totalité des déchets²⁴⁴. Pour ce motif naissent différents projets d'incinérateurs tels à Fribourg (capacité de 90'000 tonnes / an) dotant la Suisse romande d'une autosuffisance dans l'incinération des déchets.

Utilisation de la capacité des UIOM



	83	87	88	89	90	91	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	107
■ 2003	1		1		1	2	1	4	1	4	1	2	2	4	3	1				
■ 2005		1		2	1	1	1	1		1	1	3	5		2	2	1	2	2	2

Graphique 5 : Utilisation en pourcent de la capacité théorique des UIOM suisses (sources: OFEV, 2006).

En analysant le rapport sur les capacités des UIOM suisses de 2003 (BAFU, Kapazität und Auslastung der KVA in der Schweiz 2003, 2003) et de 2005 (BAFU, Kapazität und Auslastung der KVA in der Schweiz 2005, 2005) on peut noter que différentes installations fonctionnaient à la limite, ou au-dessus, de leur capacité théorique. Entre 2003 et 2005 la situation a empirée, on passe de la surcharge pour 28% des UIOM à un taux de 38% des installations. La capacité totale potentielle était, en 2005, de 3'377'000 tonnes dont le 98% utilisées (3'296'532 t) avec une disponibilité de 80'468 tonnes (BAFU, Kapazität und Auslastung der KVA in der Schweiz 2005, 2005). Ce déficit est relativement restreint : si seulement une des lignes des incinérateurs moyens – grands nécessiterait des travaux de maintenance, il y aurait rapidement la saturation des UIOM. Les solutions possibles pour le Tessin seraient soit une exportation intercantonale (avec des transports sur de longues distances), soit l'exportation des déchets dans d'autres pays (avec

²⁴² « le regioni che non dispongono ancora di un impianto proprio, oppure che hanno accesso a un UIOM al di fuori dei confini regionali dovranno provvedere a creare capacità supplementari » (UFAM, 2001).

²⁴³ La réduction des 380'000 initiale était due à des améliorations techniques dans les installations entre 2000-2001.

²⁴⁴ « mancano tre IIRU di dimensioni medio – grandi » (UFAM, 2001). Entre 2003 et 2005 il y a eu des fluctuations des capacités des lignes, si trois UIOM ont augmenté la dimension des lignes avec comme conséquence une augmentation de la capacité totale en Suisse de 242'000 tonnes.

toutefois des limitations étatiques), ou encore entreposer en décharge les ordures (ce qui est toutefois contraire à l'OTD).

S'il est donc établi qu'en Suisse il y a une sous-capacité des incinérateurs mais qu'elle est nécessaire pour garantir une marge suffisante à remplacer une ligne en cas de panne, les opposants commettent une erreur en utilisant cet excédent pour leurs argumentations. L'importation des déchets étrangers sert alors comme système pour combler ce manque de déchets, tout en laissant aux gestionnaires la possibilité d'arrêter cette activité en les remplaçant avec des ordures suisses (en cas de panne d'une UIOM). Les autorités essayent alors d'expliquer ces motifs à la population pour justifier l'importation de déchets et le fait qu'en Suisse il faudrait disposer d'une marge de capacité supérieure à celle actuelle. Les déclarations du gouvernement n'ont pas été écoutées, par les opposants au projet, car leur crédibilité sur l'état d'urgence de la gestion des déchets était, à plusieurs reprises, exagérée.

4.7 : L'initiative anticonstitutionnelle

Etant les recours des citoyens de Giubiasco pas considérés valables (par les différentes autorités et tribunaux), le comité anti-incinérateur décide de lancer une initiative populaire. Le but est simple : contourner l'opposition à la licence de construire de la mairie locale en proposant l'interdiction à toute usine d'incinération de déchets ménagers en Tessin²⁴⁵. *Le Comitato Anti - Inceneritori (CAI)* voulait alors demander à toute la population tessinoise d'exprimer ses doutes relatifs à la création de ce type d'installation sur le territoire cantonal.

L'initiative *28 inceneritori bastano* fût déposée le 25 octobre 2005 à la Chancellerie cantonale. La campagne récolte 15'294 signatures valides, le texte fût alors transmis au *Gran Consiglio* qui devait décider sa validité pour la votation populaire. Le 17 décembre 2005 *La Regione Ticino* publie un article expliquant que l'ACR avait, quelques semaines avant la décision du *Gran Consiglio*, chargé le Prof. Marco Borghi de l'*Università della Svizzera Italiana (USI, Lugano)* d'analyser si l'initiative *28 inceneritori bastano* serait compatible avec la Constitution cantonale (La Regione Ticino, L'iniziativa sarebbe anticonstituzionale, 2005). L'étude montrait que l'initiative était contraire à différents articles de la constitution cantonale²⁴⁶ surtout pour ce qui concerne le point fondamental de l'opposition : le moratoire sur le projet de l'ICTR.

Selon Borghi ceci rendrait irrecevable l'initiative en rendant vide de sens légal la votation populaire, mais surtout ne permettrait plus de continuer l'opposition étant les termes pour de nouvelles initiatives passés. Si l'avis de l'expert était correct, ça équivalait à donner le feu vert définitif à la construction de l'incinérateur. La question de la destruction des déchets passe ainsi d'une pure querelle politique, à une nouvelle phase juridique – institutionnelle avec des conséquences importantes pour les autorités cantonales. L'ACR se défend en déclarant que la consultation avec l'expert de droit constitutionnel ne serait pas directement ciblée contre le CAI ou les opposants, mais qu'il s'agissait plutôt de savoir si une initiative

²⁴⁵ Il s'agissait de bloquer le projet Von Roll en cours mais aussi de barrer la route aussi à ses concurrents. Les accusations d'être de certains politiciens qui voient dans Rotalinti une personne au solde de Thermosteel n'a donc pas de fondement car l'embargo valait pour toutes les entreprises du secteur.

²⁴⁶ L'expertise de Borghi posait les problèmes suivants :

- a) Borghi fait l'hypothèse que l'initiative soit contraire à la Constitution fédérale (ce qui ne serait pas admissible en vertu de l'art. 51 al.2 de la Cst sur la primauté du droit fédéral sur celui cantonal).
- b) L'initiative est contraire au PUC approuvé par le Gran Consiglio le 22 juin 2004. En n'ayant pas lancé du referendum avant les délais au Tribunale della Pianificazione après l'approbation officielle de la planification cantonale, l'initiative mettrait en doute sa stabilité en allant contre à l'art.21 (LPT, 1979).
- c) Etant le Conseil fédéral favorable à la construction de l'UIOM tessinoise et il a projeté la politique fédérale d'élimination des déchets en estimant la réalisation du projet. Ainsi l'ICTR serait une compétence fédérale nécessaire pour la coordination suisse qui prime sur le droit cantonal (La Regione Ticino, Perizia Borghi, 2006).

Mais l'accusation la plus importante de Borghi est de considérer que les opposants n'ont pas agi en bonne foi en ne contestant pas les décisions des autorités (en lançant des referendums) jusqu'au délai le plus tardif pour que si l'initiative soit accueillie pour le gouvernement ceci aurait signifié la perte des subventions fédérales. Avec la perte des contributions de 50 millions qui portent à une augmentation importante des coûts de construction qui auraient changés les conditions pour une éventuelle votation populaire sur le sujet (La Regione Ticino, L'iniziativa sarebbe anticonstituzionale, 2005).

populaire peut mettre en question une décision parlementaire achevée²⁴⁷. Les conséquences des conclusions de Borghi donnent ainsi un tournant nouveau : si les opposants iront jusqu'au Tribunal fédéral pour demander que le peuple puisse voter sur la question, au moment du jugement de la court et de la votation (si le *Tribunal Fédéral* accepterait la constitutionnalité du texte) une partie du bâtiment serait déjà construite. Bien que la question de l'initiative s'était donc enrayée avant même qu'elle soit déposée à la chancellerie cantonale, il y avait encore les recours au *TRAM* des habitants de Giubiasco contre l'octroi de la licence de construire à l'ACR. Pour Mellini (*UDC*) il s'agit d'une pratique incorrecte car si le parlement bloque le projet de l'ICTR le coût de l'étude de Borghi serait de l'argent gaspillé. Différents hommes politiques accusent alors l'ACR d'avoir essayé de créer des obstacles légaux à la possibilité du peuple de s'exprimer sur la question²⁴⁸. On peut donc noter que la gouvernance était mise en péril par des prétextes légaux et juridiques. L'ACR avait commis une faute de communication importante dont la conséquence fût la création d'un sentiment de méfiance envers cette entreprise. L'idée est que la volonté populaire passe avant tout et que si l'ACR n'aurait eu rien à se reprocher, elle aurait dû permettre (et accepter) les résultats d'un futur scrutin.

Le 24 décembre 2005 le *CAI* déposait l'initiative à la Chancellerie tessinoise avec environ 14'330 signatures (et 3'000 qui seraient arrivées par la poste) bien au-delà du nombre requis. Les trois grands chefs du *CAI* (Rotalinti, Martignoni e Boggian) affirment à plusieurs reprises qu'il serait inconcevable que l'autorité cantonale s'oppose à la volonté populaire en déclarant l'initiative inconstitutionnelle en se basant sur les thèses de Borghi et de l'ACR (La Regione Ticino, Diciassettemila volte no all'impianto). Du même avis le député Alex Pedrazzini (*PPD*) qui croit que le parlement devra demander l'avis de la *Commissione diritti politici* sur la légitimité de l'initiative. Selon Pedrazzini l'ACR serait en train de trouver toute solution possible afin de contraster les oppositions « l'ACR si arrampica sui vetri » il continue en affirmant que le *Gran Consiglio* devrait en principe laisser voter le peuple dans le cas où il y aurait le moindre doute relatif à la conformité de l'initiative à la Constitution pour prouver la volonté des autorités d'être à l'écoute de ses

²⁴⁷ « alla base della preoccupazione che hanno indotto l'ACR a chiedere il parere giuridico, vi è la volontà di sapere, anche al di là dello stretto tema legato ai rifiuti, se sia possibile per un'iniziativa popolare mettere in questione un iter parlamentare e referendario ormai più che concluso. ».

²⁴⁸ La nouvelle que l'ACR aurait, en grand secret, demandé à Borghi de s'exprimer sur la constitutionnalité de l'initiative fût interprétée par les opposants comme la preuve des difficultés que l'ACR avait en ce moment (La Regione Ticino, Una mossa maldestra dell'Acr in difficoltà, 2005). Clemente Wicht commenta l'analyse de Borghi étant infondée et que, comme chaque décision juridique, n'est pas définitive ; en outre selon le président de l'*UDC* tessinoise la problématique des déchets est une question politique et pas juridique « la questione dei rifiuti, non da ultimo perché i periti possono dire tutto e il contrario di tutto, non è giuridica ma politica » (La Regione Ticino, Una mossa maldestra dell'Acr in difficoltà, 2005). À son avis les 15 mille signatures récoltés seraient le véritable message du sentiment de mécontent que les tessinois expriment aux décisions du gouvernement, et cette pression populaire serait suffisante pour contrebalancer des analyses juridiques qui, en outre, sont contestables « il vero messaggio che arriverà al parlamento, checché ne dicano l'Acr e chi le stanno dietro, non è quello rappresentativo della perizia, ma quello delle firme che abbiamo raccolto in favore della moratoria alla costruzione di impianti in Ticino [...] sono la prova che c'è un diffuso e forte malcontento del quale il Gran Consiglio non potrà fare astrazione. Questo è il messaggio che arriva dalla popolazione » (La Regione Ticino, Una mossa maldestra dell'Acr in difficoltà, 2005). Pour Wicht au cas où le Parlement refuserait l'initiative (en s'appuyant sur les analyses de Borghi) il y aurait alors une limitation des droits populaires. Il cite des exemples de moratoires déjà présentées au niveau national telle le cas de Rothenthurm (SZ) et des moratoires sur les centrales nucléaires. Pour le MAI l'idée de l'expertise est le résultat de la volonté de vouloir voler au peuple la volonté de décider par l'appel à des prétextes juridiques (ROTALINTI, Siamo pronti a "revocarvi", 2005).

citoyens²⁴⁹. L'*UDC* exprima sa joie en voyant dans les signatures la preuve d'un signal fort que la population est en train de lancer aux autorités de vouloir voter sur la question de la destruction des déchets (La Regione Ticino, *La valutazione*, 2005). Selon Wicht, porte parole de l'*UDC*, la population s'est montrée contraire aux diktats des partis cantonaux traditionnels, l'appui de 17 milles personnes montre que les écologistes ne sont ni des talibans²⁵⁰ ni des extrémistes. En outre il dit que le type d'initiative a été fondé sur le principe de laisser une grande autonomie au Parlement au moment d'élaborer des solutions alternatives à l'incinérateur d'où le choix de choisir la forme d'initiative constitutionnelle en forme générique (La Regione Ticino, *La valutazione*, 2005). Contre l'avis juridique Wicht dit que la problématique des déchets en Tessin a été, depuis 30 ans, caractérisée par des débats politiques et qu'il faut qu'elle soit aussi conclue politiquement.

Le *Gran Consiglio* décida²⁵¹ le 23 janvier 2006 de faire analyser la légitimité de l'initiative à la *Commissione della Legislazione*. Les commissaires s'expriment au sujet de la légalité de l'initiative mais la décision finale doit être prise par le parlement. Les analystes de la commission doivent rédiger un texte conforme au droit cantonal et fédéral et le présenter au *Gran Consiglio*. Le parlement peut alors rédiger un contre-projet et passer en votation le texte de l'initiative et de sa proposition ; au cas contraire pour les signataires la seule solution serait de déposer une plainte au Tribunal fédéral.

Avant la décision de la *Commissione* on note un changement mental dans différents partis ; il ne s'agissait plus d'une question sur la création, ou l'abandon, de l'ICTR mais plutôt relatif à la défense des droits des citoyens de pouvoir s'exprimer sur un projet. Si les expertises des professeurs en droit concluent en l'anticonstitutionnalité du texte, en permettant la justification du *PS* et du *PLR* de ne pas faire exprimer le peuple sur un thème violant la loi, le *PPD* donna son accord pour une votation vouée à connaître la volonté des citoyens (PIRISI, Rifiuti, il Ps sul filo dell'iniziativa, 2006). Pour le parti des Verdi l'attitude du *PS* était inadmissible car elle était une trahison envers la population. La condamnation du *PS* cantonal arriva aussi de sa section de Bellinzona ainsi que par les membres socialistes jeunes et écologistes. En juin 2006 les *Verdi* rompent l'alliance historique avec le *PS* en vue des élections cantonales du 1 avril 2007. La motivation donnée était que les socialistes ne reflètent plus les idéaux écologistes pour lesquels ils combattent. Ils décident alors de s'allier au parti *Il Guastafeste* qui partage la défense de l'environnement et l'introduction de la taxe poubelle. *Il Guastafeste* avait à plusieurs reprises soutenu l'initiative populaire contre l'ICTR et s'était montré contrarié par la décision de ne pas faire voter la population ce qu'il interprétait comme un abus de pouvoir gouvernemental pour satisfaire les lobbies. « ritengo che l'attuale governo voglia semplicemente perpetuare se stesso e gli interessi dei propri *sponsors* che li hanno eletti. [...] come è il caso per i forni a griglia rigommati. »²⁵². Dans le dossier spécial sur l'initiative, publié sur *La*

²⁴⁹ « Forse lasciar cadere queste discussioni e procedere comunque al voto, almeno per capire cosa vuole il popolo in tempi relativamente brevi, potrebbe essere anche una soluzione accettabile da più parti viste anche la forza delle 17mila firme » (La Regione Ticino, *Diciassettemila volte no all'impianto*).

²⁵⁰ « la via seguita dal nostro Comitato è tutt'altro che "talebana" » (Il Paese).

²⁵¹ La votation pour ce choix a été accueillie positivement par les élus qui acceptent à grande majorité (42 votes favorables, 15 opposés et 3 abstentions) mais elle fût choisie avec appréhension car elle touche un argument brûlant auquel la population se montre particulièrement sensible comme le montre la déclaration de Abbondio Adobati (*PLR*) « è un tema delicato, di quelli che scottano » (La Regione Ticino, *Alla Legislazione l'iniziativa '28 inceneritori bastano'*, 2006).

²⁵² En particulier un des membres du parti, D'Ottavio Bruno, est administrateur du site internet *www.infopino.ch* où sont publiés différents blogs des opposants à l'incinérateur de Giubiasco. Ou encore par les commentaires du candidat au GC Alearo Zaccheo (sous le pseudo de *Aleardus*) très critique dans tous ses interventions dans les blogs, ou de Giorgio Canonica (sous le pseudo *Giorg*).

Regione Ticino, le journaliste Wingeyer assurait qu'en tout cas la population sera écoutée en votation « qualsiasi decisione porterà comunque al voto » (WINGEYER, 2006). A ce moment on était convaincus que les autorités auraient appliqué les directives du Tribunal Fédéral qui imposent que les autorités doivent toujours, dans le cas d'initiatives constitutionnelles, se prononcer en faveur de ses promoteurs pour ne pas violer le principe sacré du droit de vote²⁵³.

La *Commissione della Legislazione* demanda à l'expert en droit constitutionnel Etienne Grisel, professeur à l'Université de Lausanne, de se prononcer sur la légitimité de l'initiative. Les conclusions de Grisel sont que l'initiative est irrecevable pour plusieurs raisons juridiques²⁵⁴. Finalement il y a trois rapports qui sont écrits : le rapport de majorité²⁵⁵ (24 mai 2006) déclarant l'initiative irrecevable, et trois rapports de minorité²⁵⁶ (7 juin 2006) demandant l'application de l'initiative sans restrictions. Les rapports sont écrits par différents politiciens montrent les nouvelles alliances inter-partis et les ruptures intra-parti que la discussion sur l'incinération des déchets avait provoqué. Certains membres de la commission²⁵⁷ accusent la pratique de donner plus de poids à des prétextes juridiques qu'à la possibilité du peuple d'utiliser son droit de vote dans la prise de décision. Le 20 juin 2006 le *Gran Consiglio* décide d'adhérer aux conclusions du rapport de majorité en acceptant les conclusions de l'expertise de Grisel sur le préjudice du principe de l'unité de forme de l'initiative en le déclarant totalement irrecevable.

Le Rapport minoritaire 3 écrit par Alex Pedrazzini propose que le texte de l'initiative soit introduit dans l'art. 14 de la Constitution cantonale dans la partie des objectifs sociaux du canton relatives à la protection de l'environnement et le protégeant d'atteintes pouvant être préjudiciables pour les générations futures²⁵⁸. Selon Pedrazzini le texte est uniforme et demande aux autorités cantonales d'adopter un système de valorisation des déchets et que durant sa phase de promotion (jusqu'en 2016) on utilise les UIOM des

²⁵³ « l'inviolabilità del diritto di voto esige che l'autorità che si pronuncia sulla ricevibilità di un'iniziativa interpreti quest'ultima nel modo più favorevole agli iniziattivisti ». Il est aussi intéressant que la Lega décide après la décision de la *Commissione* de donner son soutien à la votation populaire en parlant de « in dubio pro populo ». Il s'agit donc d'un passage de la bataille pour l'incinérateur à la bataille pour la défense des droits politiques des citoyens (*Commissione della legislazione*, 2007).

²⁵⁴ Grisel estime que le texte de l'initiative n'est pas conforme à l'art.86 de la Constitution cantonale, viole le principe de l'unité de la forme, et ne respecte pas le droit fédéral (inconciliable avec le droit supérieur). L'interdiction de construire ne laisse au *Gran Consiglio* aucune marge de manœuvre pour élaborer un texte conforme à la volonté des initiateurs d'où la nullité de l'initiative (*Commissione della legislazione*, 2007).

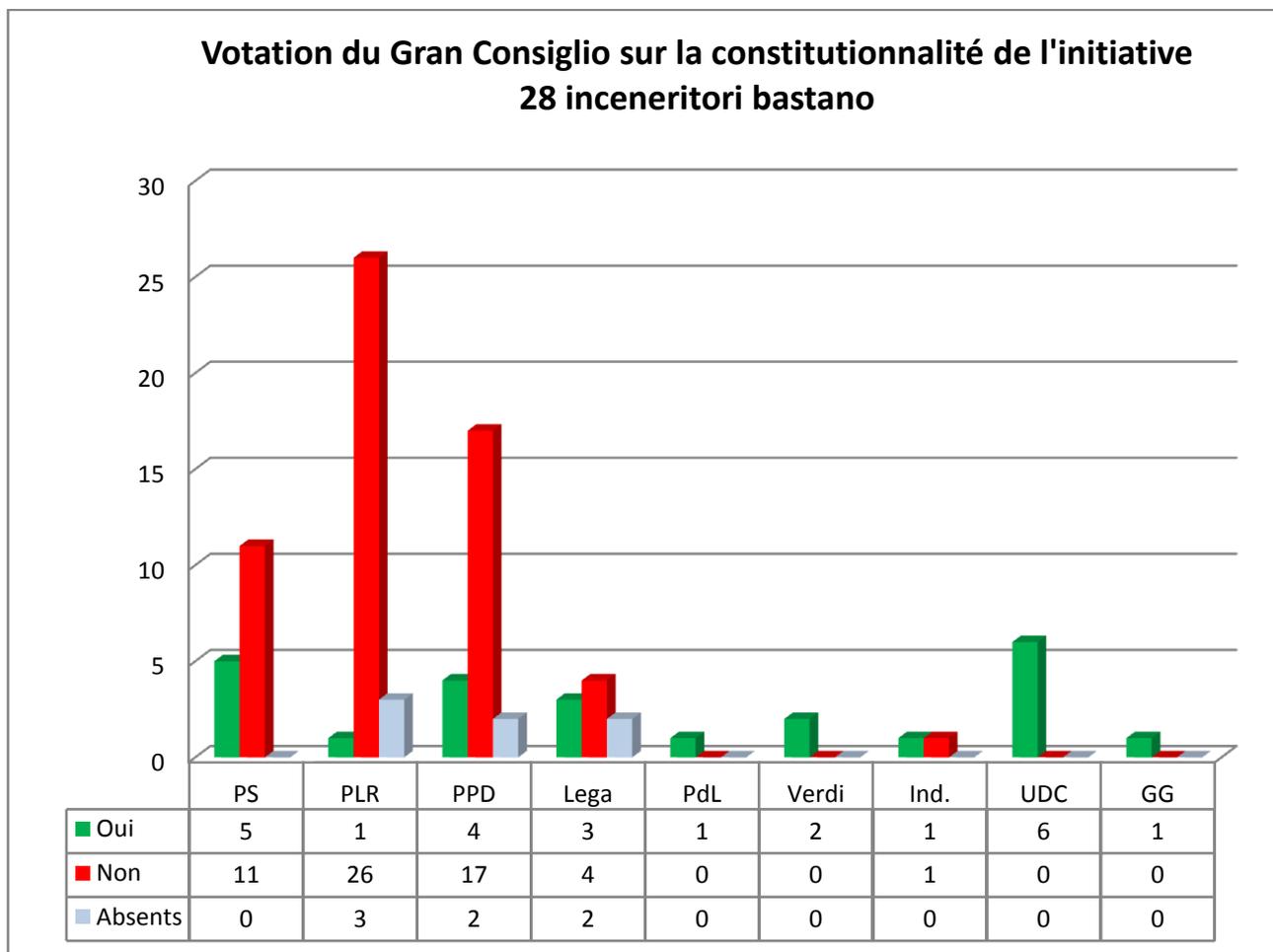
²⁵⁵ Selon le rapport de majorité de la *Commissione della legislazione* le recyclage ne sera pas compromis par la création de l'ICTR car les communes auront toujours des avantages en envoyant le moins possibles de tonnes de déchets à l'incinérateur. L'épargne est considérable si on pense que le coût d'une tonne de déchets recyclables est d'environ 157 fr alors que l'incinération elle est fixée à 423 fr/t (*Commissione della legislazione*, 2007).

²⁵⁶ Pour les rapports de minorités de la *Commissione (Rapporto 1* [Écrit par Quadri Lorenzo (*Lega*), Nicola Brivio (*PLR*).], *Rapporto 2* [Carlo Caimi Luigi *PPD*]) étant la moratoire sur la construction des incinérateurs non conforme au droit, en ce cas il faudrait aussi enlever les autres propositions pour ne pas confondre les citoyens.

²⁵⁷ Pour Alex Pedrazzini, membre de la *Commissione della Legislazione*, l'anti-constitutionnalité des initiatives devient une issue recourant pour les autorités cantonales pour désavouer la volonté populaire et la gouvernance. On ne met jamais en doute les compétences des experts (Grisel et Borghi) mais plutôt le droit étant ce dernier discutable (PEDRAZZINI, *Anticostituzionale sarà tua sorella!*, 2006). Même la présidente de la *Commissione* Monica Duca Widmer exprime ses doutes sur les conséquences de l'expertise de Grisel en déclarant qu'il s'agit d'une question politique et pas technico-juridique d'où la proposition indirecte aux opposants de s'appeler au Tribunal fédéral qui sera la dernière instance à s'exprimer (DUCA WIDMER, 2006).

²⁵⁸ Art. 14 i Cst Cantonale récite : « Il Cantone provvede affinché [...] l'ambiente naturale sia protetto dagli effetti nocivi e pregiudizievoli e preservato per le generazioni future. »

autres cantons. En définitive la proposition de Pedrazzini est d'arrêter la construction de l'incinérateur jusqu'en 2016 pour que la politique de valorisation soit mise en pratique en Tessin.



On peut noter que les trois partis *PS*, *PLR* et *PPD* votent à large majorité les thèses de la *Commissione della Legislazione*. Les autres partis (sauf la *Lega* où on est proche du 50%) votent massivement contre cette décision. Dans le bi hebdomadaire de l'*UDC il Paese* on écrit alors que le *Gran Consiglio* devrait être subdivisé en deux groupes les « bons » et les « mauvais » selon leur volonté à faire voter (ou pas) le peuple. Ainsi pour l'*UDC* la question fondamentale de ce vote est à reconduire à qui, parmi les élus, se soucie vraiment des droits politiques des citoyens et qui, par contre, veut leur fermer la bouche (*Il Paese, Ecco chi non vi vuole far votare sull'inceneritoio, 2006*).

Le 8 novembre 2006 le Tribunal fédéral se prononça sur les plaintes du *MAI* du 25 août 2006 (représenté par les avocats Carlo Postizzi et Carlo Rivolta) contre la décision du *Gran Consiglio*. Le recours en droit public est motivé, par le *MAI*, à cause de la violation du droit de vote des citoyens par la résolution du *Gran Consiglio*. En principe même l'expertise de Grisel ne met pas en doute le contenu de l'initiative mais uniquement sa forme de présentation car elle mélange initiative élaborée et générique ce qui est contraire à l'art. 86 de la constitution tessinoise. Le problème de cette fusion est que la précision dans le texte ne donne pas suffisamment de marge de manœuvre au parlement pour élaborer un texte de loi (car il

y a une formelle interdiction de créer des incinérateurs en Tessin). En outre il y aurait une violation des principes d'entre-aides intercantonaux et donc aussi contre la planification fédérale de la gestion des déchets d'où une violation des principes fédéraux. Le Tribunal décida que les conclusions de Grisel sont appropriées et que donc la plainte du *MAI* est inadmissible²⁵⁹ (1P.531/2006, 2006). Pour le TF il est aussi décisif le fait qu'en Suisse l'*OFEV* et les différents rapports de la Confédération affirment que les *UIOM* n'ont pas une surcapacité comme le déclare la *MAI* en fondant son opposition sur ce fait²⁶⁰ (1P.531/2006, 2006).

La réaction des opposants fût alors de considérer le recours à la Cour Européenne des Droits de l'Homme et de lancer une nouvelle initiative populaire. L'idée de l'appel à la cour de Strasbourg serait motivé par la protection de la population des atteintes sanitaires causées par l'ICTR. Naturellement l'*ACR*, le *Dipartimento del Territorio*²⁶¹ et la mairie de Giubiasco parlent de grande satisfaction en voyant dans la décision du TF la définitive fin de cette problématique. Selon Borradori en ayant commencé les travaux avant la décision du TF s'est donc relevée gagnante et juste sinon le canton aurait perdu les subventions fédérales²⁶².

²⁵⁹ « Ora, come rettamente ritenuto nella perizia, la lettera a) dell'iniziativa costituisce in sostanza una domanda in forma elaborata esigendo e imponendo in maniera univoca, indubbia e ineludibile la proibizione dell'edificazione in Ticino di impianti per lo smaltimento dei rifiuti fino al 2016. »

²⁶⁰ « Decisiva è inoltre la circostanza che l'assunto ricorsuale relativa alla sovraccapacità degli impianti di smaltimento di rifiuti in Svizzera, sul quale è incentrato il ricorso, non è per nulla reso verosimile. »

²⁶¹ Borradori déclarait que « finalmente anche la massima corte svizzera si è espressa sostenendo quello che abbiamo sempre ritenuto un'opera solida e valida anche perché, complici le opposizioni, il progetto è stato valutato politicamente, ambientalmente, giuridicamente e tecnicamente da praticamente tutte le istanze preposte, comunali, cantonali e federali. Nessuna di queste autorità ha trovato da ridire sul nostro progetto e sulle nostre scelte per un impianto d'avanguardia che saprà risolvere i problemi di smaltimento dei rifiuti in tutto il cantone » (Ticinonline, Licenza definitiva per l'impianto rifiuti, 2007).

²⁶² « per fortuna abbiamo iniziato i lavori appena in tempo utile per non sprecare i milioni già spesi e per salvaguardare i sussidi federali » (Ticinonline, Licenza definitiva per l'impianto rifiuti, 2007).

4.8 : Les niveaux du NIMBY

Le succès politique du concept du développement durable naît durant les années 1990 au moment où l'opinion publique ne considérait plus la protection environnementale une préoccupation utopique mais réaliste. Souvent dans les années 1950 – 1960 les défenseurs de l'environnement étaient vus comme des extrémistes ennemis du progrès, d'où une faible influence dans le processus de prise de décision dans un monde voué à l'économie. Même si aujourd'hui le rôle de l'environnement est incontestable, et que ses enjeux de protection sont globalement acceptés, le citoyen se retrouve encore dans un état de téléspectateur qui, devant ces problèmes, se veut inquiet mais n'agit pas directement pour les contraster²⁶³. L'absence d'intériorisations conscientes du rôle individuel dans la protection de l'environnement fait que le citoyen délègue la décision aux autorités. La mobilisation du citoyen devient rare car il se trouve à lutter à armes inégales face aux grands industriels, en outre souvent ses craintes ne sont pas écoutées par le gouvernement les jugeant irrationnelles et infondées. La conséquence est alors la création d'un sentiment d'impuissance et de laisser-faire produisant comme effet l'exclusion (et l'auto-éloignement) du citoyen de toute discussion.

Le parallélisme entre la particularité identitaire des tessinois (d'être multi-niveaux) et les différentes territorialisation du NIMBY est, à mon avis, très intéressant. Le quartier et le village sont les territoires le plus proches du citoyen, d'où une grande symbolisation de l'endroit, et qui en conséquence sont défendus plus énergiquement. Il s'agit donc d'une protestation territorialement identitaire. Ensuite à cause de leur défaite le problème est de réussir à capter un nombre plus grand d'opposants à cette construction d'où une définition de la zone en péril qui passe de Giubiasco à la région du *Bellinzone* pour après arriver au Canton. Pour intéresser toute la population du canton il fallait, pour les organisateurs du *MAI*, réussir à créer une inquiétude telle à pousser les tessinois à voter pour l'interdiction de créer des fours. Dans la plupart des cas, le citoyen s'intéresse directement à la défense de l'environnement quand il en est particulièrement affecté, par exemple par la construction d'une nouvelle usine à proximité de sa maison. Le mécanisme du NIMBY se développe autour de la perception du citoyen de devoir défendre son territoire d'atteintes supplémentaires non désirées. Les limites du territoire à protéger se sont accrues par la prise de conscience²⁶⁴ de l'ampleur des effets des polluants (de locaux en globaux) pouvant répandre leur charge toxique à des centaines de km de leur source²⁶⁵. Le phénomène du NIMBY dépend donc, entre autres, de la vulgarisation de la connaissance scientifique des émissions de substances dangereuses par les industries. En déclarant que les effets de la pollution de l'ICTR vont se répandre dans tout le canton, on peut créer un NIMBY cantonal car toutes les maisons (et donc tous les citoyens) seront affectées.

La mobilisation est une circonstance décisive pour la création de nouvelles identités collectives car ces dernières se structurent autour d'une référence commune aux acteurs (HASSENTEUFEL, 1991, p. 5). La mobilisation des opposants à l'UIOM de Giubiasco a comme référence collective le partage d'une vulnérabilité : l'incinérateur assume une image d'attaquant qui menace le maintien de certaines

²⁶³ Tel le cas de la taxe sur le sac : les tessinois se montrent en principe favorables à la diminution de la quantité de déchets produits localement et d'augmenter le quota du recyclage, mais face à l'introduction d'une taxe pour atteindre ce but on demeure sceptique.

²⁶⁴ Si au début du XX siècle la pollution n'était pas encore une notoriété publique, aujourd'hui la plupart des gens connaissent les effets de certaines composantes sur la vie humaine et sur l'environnement.

²⁶⁵ Toutefois on remarque que les effets sont plus importants dans les zones situées à proximité de l'usine où se produit une concentration majeure de substances toxiques qui diminue en s'éloignant de la source.

conditions de vie. Les oppositions NIMBY peuvent aussi exploiter les différentes identités territoriales déjà existantes (l'identité tessinoise, le partage d'une région comme le *Sopraceneri*, Il *Bellinzone* etc.) en donnant l'idée que ces endroits sont menacés par une nouvelle construction. La coordination entre les acteurs sociaux motivés par la défense de l'environnement en général, des intérêts économiques personnels ou communs, et des territoires de vie créent des mouvements identitaires limités à une finalité commune avec un caractère ponctuel. Ces collectifs limités cherchent souvent de trouver de nouveaux adeptes à la cause pour augmenter la quantité des manifestants et sympathisants ce qui oblige le gouvernement à prendre en considération leurs argumentations. On peut donc faire l'hypothèse que les leaders des opposants agissent d'abord localement pour motiver un groupe par leur appartenance territoriale et non par leurs orientations politiques afin de créer un groupe homogène par leur identité territoriale mais hétérogène par leur statut social, économique et politique. La défense du territoire ou, en d'autres termes, de la qualité permet de créer des oppositions puissantes car la mise en jeu est la protection de la santé du manifestant et de sa famille. Comme nous l'avons vu auparavant on peut caractériser le niveau d'implication des opposants par les besoins humains qui sont mis en péril par la nouvelle construction, dans le cas du NIMBY ce sont les besoins fondamentaux de l'homme d'où un niveau plus fort d'implication personnelle.

Il s'agit en particulier de comprendre à quels niveaux territoriaux il y a un partage de la situation dérangeante²⁶⁶. D'un côté anthropologique les multiples identités font qu'un individu appartient à différents regroupements selon les variables qui définissent ses caractéristiques (POLETTI, 2002, p. 45). La particularité de l'identité est d'être multiple et interchangeable ; étant organisées hiérarchiquement on comprend pourquoi il y a des identités territoriales diversifiées selon la surface d'habitat que l'individu prend en compte dans une situation déterminée. La généralisation faite pour une certaine unité spatiale n'est pas nécessairement valable à une autre (CUNHA, GREER-WOOTTEN, & RACINE, 1982, p. 37). En ce sens on peut être habitant de Giubiasco pour se différencier de quelqu'un vivant à Bellinzona, on peut se sentir del *Sopraceneri* par opposition au *Sottoceneri*, tessinois par rapport au vaudois, suisse par rapport à l'italien etc. Cette diversité d'identité implique des différentes relations avec ceux qui appartiennent au même groupe et avec « les autres ». Le sens d'appartenance est donc un système de création de liens avec d'autres personnes qui partagent une variable. De même il y a une forte composante émotive, chargée de mémoires et de sentiments, pour un territoire donné qui est vécu comme une totalité et pas sur le territoire effectivement fréquenté ou connu « mon/notre village », « mon/notre canton », « ma/notre région », « mon/notre pays » (POLETTI, 2002, p. 46). L'utilisation de l'adjectif possessif (« mon » / « notre ») implique une attitude ethnocentrée²⁶⁷ qui crée une cohésion communautaire territorialement définie utilisée souvent soit pour défendre le territoire, soit pour le célébrer. Si on analyse le cas de l'ICTR on note que pour ce qui concerne les motivations communales il s'agit d'une protestation poussée par des motivations de la défense du cadre de vie tandis qu'au niveau cantonal elle accumule des motivations politiques d'autre nature tel la défense de l'autonomie tessinoise vis-à-vis de la politique suisse. Derrière le NIMBY il y a le fait avéré qu'un rejet dans un lieu spécifique n'est pas équivalent au même rejet dans un autre point de l'espace (CUNHA, GREER-WOOTTEN, & RACINE, 1982, p. 56).

²⁶⁶ En particulier le partage est, avant tout, subjectif : il s'agit donc plus d'analyser les effets de la perception d'être menacé par les atteintes de l'incinérateur que des menaces scientifiquement prouvées.

²⁶⁷ Basée sur la tendance plus ou moins consciente où l'individu privilège la culture (en sa valeur et sa forme) du groupe ethnique auquel il appartient. Cette aptitude peut porter souvent à surestimer le groupe auquel il appartient par rapport aux autres jugés moins élevés spirituellement (sans passer nécessairement au racisme en restant juste à la perception de la différence entre groupes).

Les associations de protection environnementale, sont également des catalyseurs de personnes ayant les mêmes préoccupations écologistes même s'ils n'habitent pas à proximité du problème. En se ralliant au groupe de pression, l'objectif de faire pression sur le gouvernement devient plus intense grâce au nombre d'adeptes à un intérêt commun. Le groupe du *Comitato MAI*, par exemple, n'est pas un groupe d'intérêt économique ou politique clairement défini, il se vaut être la voix des milliers des tessinois mécontents par la construction de l'incinérateur. Au moins 15'294 tessinois ont été d'accord avec les propos du comité (en se référant uniquement au nombre de signataires de l'initiative populaire « 28 inceneritori bastano ». donc on peut dire que « à minima » il y a 15 mille personnes se sont engagées dans cette lutte. Il faut considérer que le nombre de signatures n'est pas exhaustif pour le nombre de personnes contraires car il suffit d'un certain quota (en Tessin au minimum 10'000 signatures) pour que l'initiative soit reçue (art. 119 (LPDE, 1998)).

4.8.1 : Pas dans ma ville

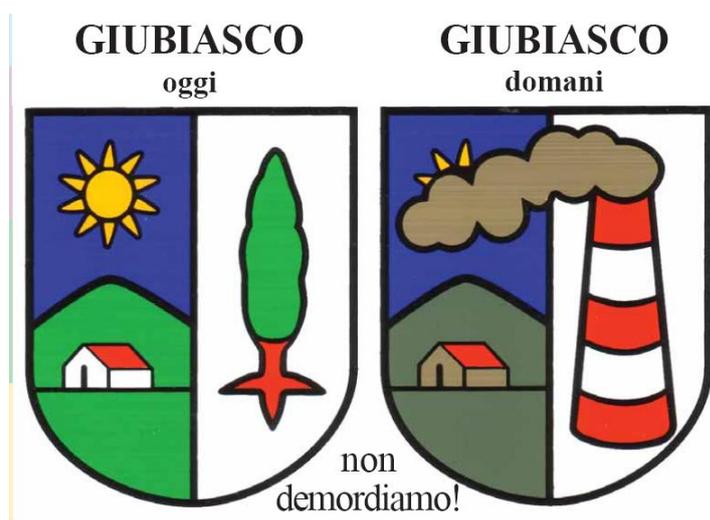


Figure 25 : Image utilisée comme symbole du changement de la ville de Giubiasco en cas de construction de l'ICTR

Le premier cas de NIMBY pour l'ICTR résulte de la réaction à la licence de construire octroyée par la mairie de Giubiasco en 2005. L'élément catalyseur de la protestation naît essentiellement avec le travail de *l'Osservatorio Nord – Sud*²⁶⁸ en envoyant, aux habitants de Giubiasco, une feuille pré-imprimée à signer et envoyer à la Commune pour faire opposition à la future construction de l'ICTR (*Il Giornale del Popolo*, *Dite no all'impianto dei rifiuti*, 2005). Parmi les argumentations signalées, la plupart ont un caractère essentiellement local (les effets sur la population, le sol et la nappe phréatique) tandis que d'autres ont des spécificités cantonales²⁶⁹. Le but était de rappeler aux habitants que le projet devenait de plus en plus réel et qu'ils avaient une dernière occasion pour s'y opposer. L'organisation de Rotalinti offrait en outre son

²⁶⁸ Puis par les associations CAI, MAI et aujourd'hui par *Okkio*.

²⁶⁹ Il s'agit en particulier de motivations d'ordre économique (coût de l'infrastructure et de la gestion de l'incinération) ainsi que d'ordre écologique mais basées uniquement sur la possible diminution du recyclage. On ne parlait pas encore des effets que certaines substances polluantes auront sur la population.

soutien à qui se serait montré contraire à la licence de construire et rendait médiatiquement visible la problématique liée à la gestion des déchets.

L'effet sur les habitants de Giubiasco a été un succès si rapide que même les promoteurs de l'initiative ne l'avaient prévu (La Regione Ticino, Già mezza dozzina d'opposizioni fotocopia, 2005). Dans sa déclaration aux journaux Rotalinti indiquait appartenir au groupe *Osservatorio Nord-Sud* dont le but était de réunir ceux qui, dans ces dernières années, s'étaient engagés dans la dénonciation du projet retenu non soutenable à niveau régional (La Regione Ticino, Già mezza dozzina d'opposizioni fotocopia, 2005).

A ce propos il faut se rappeler que pour la législation tessinoise il y a une reconnaissance du NIMBY car la *Legge Edilizia* précise qu'uniquement les personnes particulièrement touchées peuvent s'opposer à une licence de construction. Dans le cas de l'incinérateur de Giubiasco ce sont seulement les riverains qui acquièrent un droit d'opposition légitime. En 1995 le législateur tessinois avait décidé d'enlever l'art.8 *Legge Edilizia* qui consentait à tout citoyen de pouvoir s'opposer à toute nouvelle construction ; le droit d'opposition fût ainsi limité aux seuls riverains²⁷⁰. La possibilité de gouvernance est donc limitée à l'appartenance locale de l'opposant et pas sur, par exemple, son idéologie personnelle. Ceci se traduit alors par une sélection juridique des opposants : les associations (comme par exemple *Piano di Magadino a Misura d'uomo*) n'ont pas droit d'exposer leurs motivations car le tribunal cantonal.

Un autre facteur qui a poussé une partie de la population à s'insurger contre l'ICTR est l'abandon des garanties initialement promises par les autorités de Giubiasco. Le maire et le *Dipartimento del territorio* avaient promis des places de travail, un développement économique important pour la commune et le transport des déchets via train (Il Giornale del Popolo, Impianto rifiuti, il PPD interroga, 2005). Le fait d'avoir eu que des promesses dont on ne sait pas si elles vont se réaliser dans l'avenir, donne une nouvelle argumentation pour lutter contre cette usine. Le doute de la section de Giubiasco du *PPD*, par exemple, est explicite en se demandant si le choix de proposer Giubiasco comme ville d'accueil de l'incinérateur cantonal fût un choix fructueux²⁷¹ en n'ayant reçu aucune contrepartie pour le dérangement. Si donc il s'agissait de faire accepter à la population le *Piano Regolatore Comunale* (1998) en acceptant la construction d'une UIOM (bien que la votation était relative à *Thermoselect*), aujourd'hui face à la nouvelle usine la population met en doute sa solidarité avec le canton d'avoir résolu le problème de la localisation de la future installation. Il est une pratique courante de proposer des bénéfices (économiques et sociaux) pour la construction d'une infrastructure potentiellement polluante ou dérangeante. Souvent en Suisse on propose la vente d'énergie électrique à prix réduit, ou encore la mise en place de systèmes de télé-réchauffement pour remédier aux possibles inquiétudes de la population face aux bénéfices que le projet leur portera. Une UIOM provoque, même la plus moderne, des dangers sanitaires pour les personnes exposées aux fumées toxiques. Ces individus doivent recevoir en compensation des périls qu'ils encourent des gains suffisamment positifs pour oublier les risques qu'ils peuvent courir. La solution est que les autorités leur

²⁷⁰ « limitata e qualificata cerchia di persone, la cui situazione appare collegata all'oggetto del provvedimento impugnato da un rapporto sufficientemente stretto ed intenso, tale da distinguersi da quella di un qualsiasi altro membro della collettività. Il ricorrente deve inoltre essere portatore di un interesse personale, diretto ed attuale a dolersi del pregiudizio che il provvedimento gli arreca e che il gravame tende a rimuovere. Deve insomma dimostrare di essere toccato dalla decisione impugnata in misura superiore a quella degli altri membri della comunità e di trovarsi in una situazione degna di considerazione con l'oggetto della lite » (TRAM, 2006, p. 15-16).

²⁷¹ « qualcuno si chiede, forse un po' egoisticamente e senza sentirsi la vocazione di dover togliere le castagne dal fuoco per il resto del Cantone, se davvero per noi la scelta è stata pagante » (La Regione Ticino, Giubiasco, dubbi sull'impiano, 2005).

garantissent des avantages dans la recherche d'emplois dans la future entreprise, qu'ils devront payer moins de taxes ou encore que la pollution sera combattue dès que possible. Dans la prise de décision les politiciens doivent assurer une gouvernance intense en informant la population sur les aspects positifs et négatifs du projet en écoutant leur crainte et en prenant des mesures alternatives appropriées.

En total 231 oppositions ont été déposées à la mairie de Giubiasco dont 40 signées par les personnes les plus touchées par l'ICTR se trouvant à moins d'un km du projet (Il Giornale del Popolo, *Fioccate 231 opposizioni all'impianto*, 2005). Il s'agit des habitants du quartier le plus proche de l'UIOM qui se sont constitués en groupe d'opposition. Important est de noter que dans le cas de Giubiasco bien qu'il s'agit d'une opposition populaire localisée (par la citoyenneté) et que cette condition est nécessaire pour signer les feuilles, on a comme premier pas de NIMBY une fondation essentiellement locale. Probablement c'est le fait d'avoir pris conscience des risques environnementaux, sur le paysage et sur la santé humaine à avoir motivé les habitants de la ville à prêter attention à l'ICTR. On remarque qu'aucune autre opposition n'avait été faite auparavant contre l'incinérateur cantonal même au *Consiglio di Stato* et que les arguments économiques de la droite ne sont sortis en public qu'après ce premier type d'opposition populaire. On peut ainsi présumer que c'est grâce aux appels de l'*Osservatorio Nord - Sud* et à la suivie de la population que l'argument incinération des déchets devient un enjeu cantonal, ou pour mieux dire, un enjeu médiatique et puis politique.

Aussi la section de Giubiasco du *PPD* déclare son opposition à l'incinérateur car il n'y aurait plus les conditions du départ pour accepter le projet. En particulier on conteste le fait que la technologie du projet tel qu'il fût accepté en 1998 était du type *Thermoselect* qui a été mutée unilatéralement en technologie *Von Roll*. La prise de position tardive du *PPD* est motivée par la réponse eue de la part de la mairie de Giubiasco suite à une interrogation du chef groupe du *PPD* de Giubiasco Baggi Scossa du 1 mai 2005 sur la question du changement financier et technologique entre la situation *Thermoselect* de 1998 et celle de l'ICTR (Ticinonline, *L'inceneritore della discordia, il PPD giubiaschese dice no*, 2005). D'autres motivations avancées par le *PPD* local sont la volumétrie de l'installation (plus élevée par rapport à *Thermoselect*), la localisation de l'UIOM (en territoire agricole et pas industriel) et qu'aucun raccord avec le rail soit prévu (Ticinonline, *L'inceneritore della discordia, il PPD giubiaschese dice no*, 2005). La motivation économique ayant poussé Giubiasco à se proposer comme localisation pour *Thermoselect* qui était le principal objectif (dixit Scossa) tombent à l'eau car l'ICTR sera géré par une institution publique. En outre le fait d'accepter la technique des fours à grille ne représente plus l'idée d'innovation qu'ils avaient au moment de la signature du contrat avec *Thermoselect* pour que Giubiasco devienne une ville pionnière dans la destruction des déchets. Le transit des camions des déchets vers et depuis l'incinérateur sera essentiellement fait sur le territoire de la ville de Giubiasco. En teneur d'un camion chaque 8 minutes sur une période de 20 ans, la section du *PPD* de Giubiasco juge que sa ville aura un préjudice important d'image et que la ville sera appelée « la Giubiasco dei rifiuti » (La Regione Ticino, *No del Ppd di Giubiasco all'impianto rifiuti*, 2005). On rencontre encore la défense du paysage en tant qu'attrait pour les touristes et les habitants comme argument suffisant pour s'opposer à ce type de construction dans la périphérie d'une ville.



PS e PPD di Giubiasco invitano la loro popolazione e quella dei comuni confinanti ad agire in difesa dell'ambiente e della salute!

Figure 26 : Appel du PPD et PS de Giubiasco à signer la pétition contre la licence de construction de l'ICTR (source: (AREAG, 2008))

Si on note le texte de la mairie de Giubiasco, qui ne considère que légitimes les oppositions à la licence de construction des propriétaires des terrains limitrophes à la zone destinée à l'ICTR, on peut faire différentes hypothèses. La mairie décide donc que seulement les motivations NIMBY des riverains sont acceptables tandis que ceux des habitants se trouvant à une distance telle que leurs terrains ne soient pas touchés par les terrains de l'ICTR ne sont pas suffisamment motivés. La mairie fonde ses raisons sur la jurisprudence et sur la doctrine du droit, en particulier sur les textes de Scolari qui établit quelles sont les conditions pour qu'une opposition soit considérée (ou pas) légitime (SCOLARI, 1997, p. 445). La décision du TF de considérer que la distance avec une infrastructure n'est pas uniquement relative aux riverains (BGE 113 IB 225, 1987) mais aussi à qui en est particulièrement touché par ses effets et qu'il faut analyser cas par cas (BGE 116 IB 321, 1990). Si pour la cour fédérale il faut donc donner la possibilité à qui se sent concerné par une infrastructure de pouvoir faire entendre sa voix, de la même opinion est Scolari qui écrit « la nozione di vicino non è dunque da confondere con quella di confinante » (SCOLARI, 1997, p. 446). Par la décision de la mairie de Giubiasco découle l'idée que la protection de l'environnement (en tant qu'intérêt) ne serait applicable qu'aux riverains tandis que les autres citoyens n'ont pas ce droit bien que concernés par la pollution ne s'arrêtant pas aux parcelles de terrain proches de l'ICTR. Le texte du recours exagère les possibles dangers par un hypothétique dysfonctionnement de l'usine en faisant le parallèle avec Gilly-sur-lèsère et Tchernobyl (indirectement en parlant des catastrophes nucléaires). Encore le texte prévoit le possible l'abandon de la région suite à la mise ne marche de l'incinérateur « i presenti ricorrenti contemplano la possibilità di abbandonare la regione nel caso l'impianto fosse realizzato » (Opposants à la décision de la mairie de Giubiasco, 2005). Si cette fugue aurait lieu les personnes concernées subiraient alors des pertes économiques importantes car les autorités ne prévoient pas de plans de compensation pour des éventuels fugueurs. Le syndrome NIMBY est alors clairement identifiable dans ces phrases ; la

menace d'abandonner leur maison à cause d'une usine serait le dernier recours pour protéger leur santé qui serait vu comme plus importante que la défense du patrimoine économique - immobilier. Si ceci aurait lieu il s'agirait ainsi d'un NIMBY par procuration dans le sens où la personne échappe à la source de pollution tout en la laissant aux autres en recherchant un nouveau back-yard protégé (ou quand même pas sensible à cette construction). Je considère que cette prise de position porte le phénomène du NIMBY à une étape supérieure, il s'agirait donc du cas où si la défense de l'arrière-cour n'a pas les effets souhaités, il y aurait alors deux solutions envisageables : soit accepter la situation nouvelle, soit s'échapper dans une zone non touchée (et non atteignable par les effets de l'usine).

On peut noter dans un article de Giorgio Canonica (*Verdi*) qu'à propos d'*Alptransit* (dont le tunnel du *Monte Ceneri* sera construit à Giubiasco) comme pour certains partis les oppositions nées comme conséquence du NIMBY peuvent être nécessaires pour le bien-être d'une société. « a meno che a Giubiasco, animato da un sano (per una volta) spirito NIMBY (*not in my backyrd*, non nel mio cortile) » faccia opposizione alla licenza di costruzione che il municipio concederà a spron battuto » (CANONICA, Le notizie di ecologia politica che non trovate sui mass media convenzionali, 2005) .

L'élection de deux conseillers communaux des Verdi pourrait être expliquée par les répercussions de la bataille sur l'ICTR et d'une nouvelle sensibilité écologique qui, on peut supposer, soit évoluée après que la ville s'est confrontée directement à un problème de protection environnementale la touchant directement.

4.8.2 : Pas dans ma région

L'opposition de la municipalité de Bellinzona, outre aux motivations économiques, peut représenter une opposition NIMBY à niveau régional. En parlant des effets négatifs de la nouvelle structure, on cite la crainte de ruiner son paysage vu depuis le *Piano di Magadino*. En particulier on redoute que cet énorme bâtiment va endommager la vision des châteaux de Bellinzona déclarés patrimoine de l'UNESCO. L'impact esthétique de la structure a été contesté à plusieurs reprises par Rotalinti en parlant de « impianto esteticamente brutto » qui ruine le paysage régional. L'impact paysager peut être vu de différents angles de vue : d'abord il s'agit de répercussions essentiellement locales mais en ayant aussi des effets sur le paysage du chef lieu tessinois, et sur ses châteaux, il peut aussi avoir des conséquences sur le paysage régional en général. En effet il s'agit d'attaquer directement ou indirectement le symbole par excellence de Bellinzona, susceptible donc d'intéresser toute la population régionale qui pourrait être affectée par la destruction paysagère. En outre on peut présumer que cet effet dévastateur que l'incinérateur aurait sur les châteaux peut aussi entraîner des réflexions économiques en se demandant si le tourisme de Bellinzona pourrait diminuer à cause de cette affectation du paysage.

La municipalité de Bellinzona se préoccupait également de la santé de ses citoyens (à cause des émissions de l'ICTR), ainsi que des répercussions négatives sur la région du *Piano di Magadino* (connue pour la production de fruits et légumes destinés au marché de Bellinzona²⁷²). Le NIMBY régional est aussi

²⁷² Le marché de Bellinzona est un rendez-vous très important pour les habitants de Bellinzona ; chaque samedi des milliers d'habitants se réunissent à cet événement. En outre les produits du Piano di Magadino sont vendus aux magasins de la région où le coût élevé des produits se justifie par le soutien aux agriculteurs locaux et par la qualité des denrées.

basé par la défense du *Piano di Magadino* qui touchait toute la région du *Bellinzone*. La défense de la campagne locale est aussi expliquée par la future création du *Parco del Piano di Magadino* qui pourrait être pollué à cause des émissions de l'incinérateur.

Avec l'appui de la ville de Bellinzona, l'opposition gagne en territorialisation en passant d'une polémique locale (liée à la ville de Giubiasco) à une problématique régionale. Si donc au début l'*Osservatorio Nord – Sud* essayait uniquement de convaincre la population de Giubiasco, avec l'aide de Martignoni l'opposition au projet assume très vite une dimension régionale. Dès ce moment pour Rotalinti et Martignoni il s'agit alors non seulement de défendre les intérêts de la population de Giubiasco, mais aussi celle d'autres communes du *Bellinzone*²⁷³. Par sa décision de formellement s'opposer à la licence de construire, alors que son parti d'appartenance y était favorable, le maire de Bellinzona fût accusé à plusieurs reprises d'avoir trahi son groupe politique. Le conseil municipal accusait Martignoni de ne pas avoir demandé son avis avant de prendre une décision d'un si grand impact. Afin de ne pas perdre un allié important, tel le maire d'une ville voisine, Rotalinti lance plusieurs campagnes médiatiques vouées à défendre Martignoni des attaques personnelles aux débats publics²⁷⁴. Fort du soutien de l'autorité de Bellinzona, et étant celle-ci représentative des intérêts populaires, selon les propos de Rotalinti en cas de défaite de l'opposition, ça équivalait à la défaite de la population de toute une région²⁷⁵.



Figure 27 : Le maire de Bellinzona Martignoni à la manifestation contre l'ICTR du 11 septembre 2006 (source: www.SISA.ch)

²⁷³ En particulier les communes riveraines de l'ICTR : Camorino, Monte Carasso, Sementina, Planezzo, Sant'Antonio, Sant'Antonino et accessoirement les autres communes du district de Bellinzona.

²⁷⁴ Rotalinti dans sa déclaration de soutien au maire de Bellinzona entreprend aussi une démarche de défense du même de toute attaque publique (ou privée) voulant déstabiliser l'opposition de la ville de Bellinzona : « l'incontro non diventi occasione per attaccare la posizione del sindaco [...] » (La Regione Ticino, Scatta la petizione contro l'impianto, 2005).

²⁷⁵ « ritirata l'opposizione di Bellinzona [...] significherebbe deludere la popolazione di un'intera regione » (La Regione Ticino, Scatta la petizione contro l'impianto, 2005).

Différentes sections locales des partis décident de se détacher de la position officielle du groupe cantonal en voulant défendre les intérêts de ses électeurs directs. Les différentes sections transfuges décident de s'allier entre elles pour toucher une région de plus en plus vaste afin de convaincre le parti cantonal que ses électeurs partagent une vision diverse de celle officielle :

- La section du *PS* de Giubiasco, par exemple, essayait d'inciter toute la population régionale à l'opposition en affirmant représenter les préoccupations et les exigences de la population du « Bellinzonese »²⁷⁶ face aux autorités communales et cantonales. La représentativité de ces politiciens est discrétionnaire dans le sens où ils se veulent défenseur des intérêts populaires sans qu'aucune requête ne leur ait été faite explicitement. En outre, selon Savoia, le choix de localiser l'ICTR dans une zone hautement peuplée et où on prévoit la construction de nouvelles maisons porte à une mise en danger d'un grand nombre d'individus (La Regione Ticino, *Moratoria sull'impianto*, 2005). La moratoire demandée par le député du *PS* Savoia permettrait de suspendre le projet jusqu'au moment où toutes les questions économiques, sociales et environnementales soient éclaircies par les promoteurs. Mais contre cette interruption du projet, l'*ACR* et le *Dipartimento del Territorio*, vont rappeler que les procédures informatives ont été faites dans le passé et que le canton risquerait de perdre des millions en freinant le projet.
- Le groupe *PPD* de Camorino se déclare opposé à la création de l'ICTR ; sa motivation principale est que sa commune se voit particulièrement touchée par un éventuel empoisonnement de la nappe phréatique²⁷⁷. Le NIMBY est particulièrement visible dans les motivations de leur opposition en écrivant « non è più sostenibile per la popolazione di Camorino ed anche dei dintorni di accettare ancora una volta passivamente la situazione [...] ». Ainsi on note qu'il s'agit de ne plus accepter les décisions gouvernementales qui portent la population à subir des inconvénients, la lutte contre ces systèmes antidémocratiques est alors justifiée surtout quand on cherche à cacher ou à dissimuler les informations sur les possibles dangers au public.

La régionalisation de l'impact de l'ICTR est indiquée dans le texte du recours des citoyens de Giubiasco au *Consiglio di Stato* contre la décision de la commune de Giubiasco de déclarer non recevables les oppositions contre la licence de construction. On parlait d'impact régional tel à menacer un vaste territoire en dehors des frontières de Giubiasco (« ampissima regione minacciata da questo progetto »). Les effets présumés des fumées touchent la population du *Bellinzonese* étant leur santé et leur travail compromis par la nouvelle installation. Les conséquences présumées sont multiples : apparition de nouvelles maladies, diminution de la valeur des propriétés, détérioration de la valeur de l'homme, diminution de la qualité des biens produits par les agriculteurs (Opposants à la décision de la mairie de Giubiasco, 2005). Ce texte présente les principales motivations poussant les habitants au NIMBY régional. L'effet n'aurait alors aucune utilité juridique mais plutôt d'image des opposants en ayant le support d'autres tessinois.

²⁷⁶(La Regione Ticino, A Giubiasco impianto rifiuti al centro di un incontro pubblico e dell'assemblea sezione PLR, 2005).

²⁷⁷ Le 40% de l'eau potable de Camorino est pompée d'un puits situé à 500 mètres de l'incinérateur (La Regione Ticino, Ppd Camorino: senza chiarezza sosterremo l'iniziativa sui rifiuti, 2005).



Figure 28 : Appel des manifestants à sauver le Piano di Magadino (source: ch.indymedia.org)

4.8.3 : Pas dans mon canton

Je lance l'hypothèse suivante pour expliquer la création d'un NIMBY cantonal bien qu'elle ne puisse pas être supportée par des données certaines²⁷⁸ : une particularité²⁷⁹ du Tessin est d'être isolé du reste des autres cantons suisses : les Alpes et les distances pour arriver dans un autre canton suisse sont particulièrement grandes d'où la création des systèmes économiques et politiques locaux concentrés sur l'autosuffisance. En ce sens le tessinois habite et travaille dans le canton car il serait presque impossible à se déplacer quotidiennement dans un autre canton ; même durant les weekends pour le tessinois il s'agit surtout de se déplacer toujours à l'intérieur du canton (voir en Italie) et rarement en Suisse centrale. En Tessin la population se replie donc essentiellement sur son territoire en créant une autonomie locale. Ainsi le canton ne devient pas seulement une limitation abstraite d'une région mais plutôt un lieu où les frontières correspondent à une société particulière avec sa culture et son autonomie. Le canton est habité par des personnes partageant une même identité et qui sont séparées par des barrières morphologiques et culturelles du reste de la Suisse. En outre les rapports politiques des tessinois avec Berne sont souvent difficiles car le canton se voit en tant que zone périphérique oubliée par la Confédération. Le sentiment de défense aux impositions fédérales se base alors sur le rappel de l'identité territoriale du canton pour encourager le peuple à adopter une position d'opposition. En ayant une identité culturelle qui correspond au territoire cantonal, on aura comme conséquence un attachement très fort au canton pouvant être exploité pour créer une opposition aux impositions fédérales basée plus sur l'émotion que sur d'autres argumentations. Ainsi l'atteinte au territoire tessinois peut aussi être perçue comme un attaque à l'identité même du tessinois d'où une réaction conséquente à cet attaque. Encore par le fait de partager le même territoire et de s'y déplacer plusieurs fois par semaine surtout entre les villes où on trouve des catalyseurs

²⁷⁸ Il s'agira donc de démontrer cette nouvelle territorialisation plus par les argumentations des opposants et des promoteurs au projet que par des données statistiques.

²⁷⁹ Voir le sous-chapitre sur l'identité tessinoise pour plus de détails.

d'intérêts (centres commerciaux, centres sportifs, écoles, etc.) il peut se créer une intériorisation du territoire qui va bien au-delà de la zone proche de la maison. La conscience de vivre en un territoire cantonal (ou régional) peut donc porter à l'idée de devoir sauvegarder l'habitat individuel des atteintes évitables tel la construction d'un incinérateur des déchets ménagers. L'idée de ne plus polluer le Tessin qui vit déjà dans une situation de crise pour préférer la solution d'envoyer les déchets dans les autres cantons suisses peut donc s'expliquer par un sentiment de NIMBY cantonal. En analysant certains commentaires écrits sur internet (et dans les blogs) l'exportation de déchets et pollution en suisse alémanique serait aussi une sorte de vengeance légitime pour la pollution des voitures des touristes suisses qui ruinent la qualité de l'air tessinoise. Le syndrome du NIMBY a des territorialisations différentes selon deux principes : premièrement la surface du territoire touché directement par la pollution d'un incinérateur et deuxièmement selon l'identification du territoire par la population. Pour ce qui concerne la pollution j'ai utilisé le terme « directement » car il faut admettre que les protestations du type NIMBY sont toujours faites par des individus qui se sentent directement touchés par la pollution. Ceci entre même dans la définition du terme NIMBY qui attribue la défense du territoire au *back-yard* donc l'arrière court d'une habitation, ainsi la pollution indirecte n'entre pas dans ce syndrome. Quand l'opposition est motivée par la protection d'un territoire plus étendu que le *back-yard* on entre dans le syndrome du type *NIMD*²⁸⁰ pour ce qui concerne les USA. A nos latitudes on pourrait traduire cette opposition avec « pas dans ma région » ou « pas dans mon canton ».

Si on peut comprendre le développement d'un NIMBY des riverains directs à l'incinérateur à cause des évidents répercussions négatives de la structure tel l'impact paysager et de la pollution engendrée ; on peut présupposer que les préoccupations seront moindres pour un habitant distant 50 km de l'usine. Dans notre cas en accentuant les dérangements contre l'identité tessinoise et la santé des tessinois, et en soulignant les effets des nuisances sur l'environnement global, l'idée est de faire développer le syndrome NIMBY à tous les tessinois. Le but de cette démarche, pour les opposants au projet, est de créer une coalition ayant le soutien populaire le plus grand possible en vue de la votation cantonale sur l'initiative du MAI. Si la population de la région du *Sottoceneri* pourrait se sentir peu concernée par la pollution de l'air, en se sentant protégée par les montagnes du *Monte Ceneri*, Rotalinti riposte que l'élévation des monts n'est pas suffisante pour que la ville de Lugano soit épargnée de la contamination des polluants transportés par l'air issus de l'ICTR. De même il évoque le spectre de la fuite touristique pour la ville de Locarno car, à son avis, l'énorme usine dessinée par Vacchini ferait fuir les touristes (principale source économique régionale). En outre il dit que l'entière région du *Locarnese* sera fermée à Est par la construction grêlée qui donnera une image paysagère négative de l'entrée dans la région²⁸¹ (ROTALINTI, Polveri fini e altri veleni, 2006). Pour Rotalinti aussi pour Bellinzona l'ICTR pourrait se traduire en un élément tuant le tourisme car la contamination de la ville (genre Tchernobyl) sera si évidente que même l'intérêt pour les châteaux de l'UNESCO ne pourra compenser. Pour Rotalinti donc il s'agit de créer une liaison causale entre la présence de l'incinérateur et la future impopularité touristique de tout le canton en demandant indirectement à la population si elle n'a pas peur de perdre son emploi lié au tourisme saisonnier. En rappelant que les déchets ultimes seront déposés dans la décharge de *Valle della Motta*, le MAI essaie de motiver aussi la population de la région du *Mendrisiotto* à s'opposer au projet de l'ICTR. Pour convaincre ces citoyens, Rotalinti évoque surtout le thème de l'augmentation de la circulation routière locale (camions entre

²⁸⁰ Acronyme pour : « Not In My District ».

²⁸¹ Ainsi la région *Locarnese* serait particulièrement touchée car à son entrée il y a un paysage si affreux que le touriste aurait des mauvais souvenirs en voyant une structure frappante à l'œil à son entrée et à sa sortie de la région.

Giubiasco et le dépotoir) étant ceci un sujet susceptible d'intéresser une population subissant chaque jour les effets négatifs d'un système de transport inadapté à la région d'où leur réticence à toute augmentation du trafic routier. Du côté de la protection environnementale, Rotalinti décrit la région du *Mendrisiotto* le futur cendrier du Tessin en utilisant le nom de la région *Sottoceneri*²⁸² pour marquer l'idée que la région sera littéralement couverte par les cendres toxiques déposées dans la décharge de *Valle della Motta*

On peut supposer que la votation de 1993 contre la création d'incinérateurs de technologie *Von Roll* ne peut pas être interprétée en tant que NIMBY cantonal. Dans ce cas il s'agissait surtout de s'opposer à une usine publique nécessitant de fonds publics pour son fonctionnement, mais on peut toutefois noter quelques aspects intéressants sous-jacents. Les motivations étaient centrées sur les dépenses économiques que le canton aurait dû s'acquitter pour le fonctionnement de l'UIOM. Dans les années 1990 la préoccupation capitale pour les tessinois était donc fondamentalement liée aux comptes publics toujours en rouge. Avec le changement mental récent où l'environnement prend une place importante dans les débats publics, les légitimations actuelles sont orientées vers ce thème. A mon avis cette réorientation des priorités de défense est motivée par la possibilité de mieux passionner le citoyen en agissant sur ses émotions plus que sur son portefeuille.

On note, dans la discussion relative à l'incinérateur, différents cas où les politiciens et les associations contraires à l'ICTR démontrent l'existence d'un NIMBY cantonal:

- Le *PdL*²⁸³, en motivant son opposition à l'ICTR, déclare que la population de tout le canton devrait craindre les effets négatifs provoqués par l'usine (sur l'environnement et sur la santé humaine). L'UIOM est alors indiquée comme une bombe polluante que la population cantonale ne désire pas²⁸⁴. Du même avis les Verdi pour qui la création d'une UIOM correspond à la volonté du gouvernement de faire de l'air tessinoise une énorme décharge de polluants (ROTALINTI, 28 inceneritori bastano, 2005). L'idée sous-jacente de ces déclarations est de pousser, une fois de plus, les tessinois à se rebeller contre l'autorité centrale qui ne veille pas aux intérêts des suisses-italiens.
- La déclaration du *Conseiller communal de Giubiasco* Alex Pedrazzini montre une position très particulière de syndrome de NIMBY cantonal²⁸⁵ car il considère qu'une fois la construction achevée, le Tessin deviendra un canton importateur en déchets. L'UIOM de sa ville, pour Pedrazzini, serait ainsi une installation où les suisses-alsaciens traiteront leurs déchets aux dépenses de la population de Giubiasco. Il s'agit donc d'un discours de protection du Tessin des effets que l'importation des déchets d'autres cantons aura dans le territoire cantonal. Si cette pratique d'importation est jugée immorale par Pedrazzini, il propose toutefois l'exportation des ordures

²⁸² Le mot « Sottoceneri » se réfère au fait d'être la région sous le *Monte Ceneri* mais en italien ça signifie « sous les cendres » (www.28basta.ch, 2007).

²⁸³ La section du Partito del Lavoro de Bellinzona exprimait son soutien au maire de Bellinzona en précisant que leur position ne suivait pas celle du *PS* car ces derniers accusent personnellement Martignoni de s'être opposé à la construction de l'ICTR (La Regione Ticino, Un'altra voce contro il termovalorizzatore, 2005).

²⁸⁴ « una bomba inquinante [...] alle preoccupazioni della popolazione di questo Cantone circa l'impatto negativo sull'ambiente e sulla salute dei cittadini dell'incenerimento, in merito al quale il nostro partito si è sempre opposto, anche in passato. » (La Regione Ticino, Un'altra voce contro il termovalorizzatore, 2005).

²⁸⁵ : « [...] se al momento siamo noi ad esportare Oltregottardo i rifiuti da incenerire, quando avremo l'impianto rischiamo, nel giro di un paio di decenni di dover chiedere i rifiuti Oltralpe per poter far funzionare il termovalorizzatore ad un regime sensato » (QUADRI, Rifiuti: l'impianto della discordia, 2005).

tessinoises ailleurs sans même considérer la possibilité de créer une usine dont la capacité assurerait l'autosuffisance cantonale.

- Les phrases du maire Martignoni relatives au risque de voir le canton submergé par les déchets sont éloquentes en proposant que les autres cantons suisses assument un comportement de solidarité envers le Tessin en brûlant ses déchets comme ils le font depuis des décennies. Cette solution aurait aussi comme effet de mitiger la crise politique des déchets développée en Tessin portant la population à se méfier de son gouvernement. Au soutien de cette idée il rappelle que le *Dipartimento del Territorio* a toujours déniché un expédient pour brûler les déchets tessinois dans les autres régions suisses d'où l'idée qu'une alternative suisse²⁸⁶ à l'ICTR soit toujours possible. L'idée de *protection cantonale* avancée par le maire de Bellinzona par l'exportation des déchets apparaît donc comme un type de NIMBY cantonal car le back-yard en péril serait l'entier territoire cantonal²⁸⁷. Le rappel de la sous-capacité des incinérateurs suisses, et la proposition de « subvenir à leurs besoins » en leur concédant les déchets tessinois est, à mon avis, une sorte de justification plus « morale » que scientifique²⁸⁸. L'exportation des ordures, ainsi que des nuisances qui leur sont relatives, seraient alors mitigés par le fait que les UIOM importatrices seraient en crise à cause du manque d'inputs.
- L'intérêt de s'opposer à l'incinérateur est aussi justifié, par le MAI, par le fait que les scories de l'incinération des déchets (40'000 t/a) finiraient dans la décharge tessinoise *Valle della Motta*²⁸⁹ tandis qu'avec l'exportation ces déchets ultimes restent dans les autres cantons (BARENCO, 2005).
- Le parallélisme entre l'ICTR et les centrales nucléaires, souvent proposé par Rotalinti, essaie de susciter une peur généralisée dans tout le canton pour la pollution de l'incinérateur qui, à son dire, serait capable de créer une catastrophe de la portée de Tchernobyl. A la découverte de l'erreur du RIA relatif aux 8 grammes de dioxine émis par les cheminées, il cria au scandale en énonçant que cette quantité serait susceptible de contaminer 36 millions de personnes.
- D'un coté objectif il faut rappeler qu'un NIMBY cantonal peut aussi se créer par les implications qu'une UIOM tessinoise a sur l'ensemble du territoire. En choisissant la construction d'une usine à Giubiasco la région du *Bellinzonese* est touchée par la pollution des cheminées, mais il faut aussi considérer qu'en choisissant la *Variante Tutto Strada* (transports de déchets en camion) il y a aussi des conséquences pour l'ensemble du système routier et autoroutier du Tessin avec des camions de déchets se déplaçant dans tout le territoire. Encore en déposant les cendres d'abord en *Mesolcina* et puis dans la région du *Mendrisiotto* (décharge *Valle della Motta*) il y a aussi l'implication de ces populations par les impacts de l'incinérateur.
- Le texte de l'initiative constitutionnelle du CAI était clair : il ne faut pas construire un incinérateur en Tessin et on va utiliser ceux des autres cantons tant qu'une autre solution ne sera applicable. Cette prise de position reflète une sorte de protection cantonale des atteintes environnementales que l'ICTR pourrait causer à la population tessinoise. En effet si on considère le fait que l'initiative

²⁸⁶ En particulier on se réfère à la future fermeture de l'UIOM zurichoise brûlant les ordures tessinoises. Pour les opposants il y aurait suffisamment d'incinérateurs en Suisse qui doivent importer pour ne pas travailler en sous-capacité (La Regione Ticino, Martignoni: "quei dati mi sconcertano", 2005).

²⁸⁷ « salvaguardare al meglio il nostro territorio [...] per questo occorre favorire un'opzione diversa che possa concretizzare la continuazione dello smaltimento dei rifiuti cantonali altrove » (La Regione Ticino, Martignoni: "quei dati mi sconcertano", 2005).

²⁸⁸ Les UIOM, pour assurer des taux de polluants inférieurs aux limites législatifs, doivent en principe brûler au minimum au 90% de leur capacité maximale.

²⁸⁹ A Lostallo GR pour les trois premières années.

ne propose ni l'abolition de l'incinération en Suisse ni de ne pas utiliser les UIOM des autres cantons il s'agit d'un acte purement égoïste en préférant utiliser les usines qui se trouvent en dehors du canton. A l'appui de cette idée il y a le fait qu'on ne va nullement demander de créer une usine à capacité réduite (par exemple 90'000 tonnes / année) compatible avec le trend de la réduction des récoltes des ordures ménagères en Tessin. Encore on peut observer qu'on ne parle que de mesures relativement bien acceptées par la population et qui ne comportent aucun désagrément économique pour les familles : le recyclage et la prévention (générique) de la quantité de déchets à transport hors canton. Si on analyse les requêtes de l'initiative il apparaît clair la volonté de continuer à brûler les déchets (ce qui est d'ailleurs prévu par l'OTD) mais dans d'autres cantons ("*entro il territorio nazionale*"). Aucune mention, par exemple, à la volonté d'introduire la taxe poubelle, ou encore de créer des usines de recyclage en Tessin, ou autre proposition qui pourrait susciter des réactions NIMBY ou de défense du portefeuille.

- En outre le peuple tessinois partage un territoire particulier souvent mis en examen par les offices fédéraux étant le canton entier victime d'une pollution sans égaux en Suisse. En raison de cette situation il s'agit donc pour toute une population de limiter toute nouvelle atteinte à la qualité de l'air dans le territoire cantonal.

Pour le président du *PS* tessinois Bertoli l'argumentation de la défense écologique proposée par le MAI sert uniquement pour transformer un problème communal en cantonal « Non condivido le motivazioni ecologiche contro il progetto, che servono solo a "cantonalizzare" un problema locale » (MAZZETTA C. , Siamo condannati alla mediazione, 2005). L'*UDC* aurait alors simplement utilisé la carte de la protection environnementale, dans ses discours contre l'incinérateur, pour exploiter les écologistes de tout le canton au but de constituer un sentiment de haine envers les autorités cantonales en transformant une problématique essentiellement locale à un autre niveau politique. L'objectif de la droite était, selon Bertoli, de créer un climat d'aversion et rancœur envers le gouvernement en place afin de gagner de nouveaux votes pour les votations imminentes « credo che l'ala destra della cordata avesse bisogno di un vestito ecologista per cantonalizzare un problema locale da sfruttare per la propria visibilità. Per questo ha cercato i Verdi che si sono lasciati strumentalizzare senza ricevere in cambio nulla di concreto. » (PIRISI & HEIBLING, Quei rifiuti duri da smaltire, 2005). D'après le *PS* il s'agirait d'une ruse que la droite bourgeoise adopterait pour travailler officiellement avec des motivations typiques du *Politically Correct* (tel la protection environnementale) mais qui officieusement ambitionne aux bénéfices économiques. Selon Bertoli, l'*UDC* n'aurait pas d'âme écologiste en ayant refusé, avant la naissance de la problématique médiatique de l'ICTR, l'introduction de la taxe sur le sac à Lugano et les mesures pour l'augmentation du recyclage dans le canton (PIRISI & HEIBLING, Quei rifiuti duri da smaltire, 2005). Ce qui est alors frappant est qu'à ces accusations intercèda le président du partis de *Verdi Ticinesi* qui rappela que l'*UDC*, en soutenant l'initiative, s'était finalement engagé²⁹⁰ à soutenir de grandes interventions cantonales dans les politiques de recyclage et de prévention de la production d'ordures ménagères non valorisables. Deux partis politiques traditionnellement adversaires créent ainsi une alliance temporaire établie par le partage d'une même vision née suite aux discussions relatives à l'implémentation du projet de l'incinérateur tessinois.

On peut donc noter que les déclarations de Bertoli peuvent entrer dans une reconnaissance sous-entendue de la création de différents niveaux NIMBY encouragés (explicitement ou implicitement) par les

²⁹⁰ L'engagement de l'*UDC* par ce type de politique s'est instauré en acceptant le dernier point (le principe c.) de « 28 inceneritori bastano » prévoyant la valorisation des déchets.

opposants afin d'augmenter le nombre des *Stakeholders* potentiels. Le but de cette pratique est de renforcer la gouvernance par la position d'une opinion publique de plus en plus représentative numériquement de la population pour, en définitive, exercer une plus grande pression sur les différentes autorités. Comme nous l'avons remarqué, aux décisions juridiques des différents tribunaux cantonaux et suisses qui se sont prononcés contre l'initiative, les opposants déclarent qu'il s'agit d'arrêts allant contre la volonté populaire en augmentant le nombre de signataires de l'opposition, leurs récriminations gagnent de poids social. La défense des droits politiques des personnes devient ainsi le contrepoids idéal pour continuer la lutte contre les décisions des juges vus comme des personnes plus soucieuses du respect d'articles législatifs que de la volonté d'un peuple. Le NIMBY cantonal est devenu, au fil du processus d'opposition, le meilleur moyen pour continuer les actions de protestation face aux décisions négatives des juges. Fort d'un soutien populaire étendu, le MAI gagne une représentativité grâce à l'image de défenseur du peuple tessinois et pas uniquement des habitants de Giubiasco. Les campagnes d'information lancées par le MAI pour décrédibiliser les politiciens favorables à l'ICTR²⁹¹ sont conçues pour engendrer et alimenter la méfiance populaire envers les institutions. Ce climat alimente la justification éthique du NIMBY étant devenue la défense du territoire une sorte de bataille plus contre les hommes politiques corrompus que contre l'incinérateur. Le soupçon envers le gouvernement permet au MAI de prendre une place importante dans les débats en se proposant comme une autorité indépendante (économiquement) dans la problématique liée à l'UIOM. On peut alors noter que le MAI commence avec la mise en doute des autorités communales de Giubiasco et le *Dipartimento del territorio* ainsi que l'ACR dans la première phase où se développe le NIMBY communal, ensuite en devant orienter la discussion à un autre niveau territorial (ainsi que juridique et politique), les critiques vont en direction des associations cantonales, des partis cantonaux et même des autorités fédérales (OFEV). Il y a donc un lien étroit entre les échelles hiérarchiques visées au niveau politico-administratif et la territorialisation du NIMBY qui peut être dénichée par les stratégies de critiques mises en place par le MAI.

Pour comprendre le NIMBY il faudrait établir si les oppositions au niveau cantonal sont motivées par des arguments scientifiques ou simplement comme la conséquence d'une intolérance à toute nouvelle UIOM dans le territoire cantonal. Les oppositions relatives à la gestion des déchets sont très rarement de type NIABY²⁹² car même les opposants les plus farouches sont conscients que les ordures doivent être traitées et stockées quelque part. Si aucune alternative à ces deux solutions n'existe à ce moment, l'opposant se contente du fait que ces opérations soient localisées loin de sa maison. Avant une réfutation d'un type de traitement il faudrait, en principe, disposer d'une option jugée plus satisfaisante pour que l'opposition soit motivée par des « raisons techniques » plus que par « l'émotion »²⁹³. Si on décide de s'opposer simplement au choix de la localisation, en sachant que l'installation sera construite ailleurs, alors on se trouverait dans un cas de jeu de force entre les différentes populations cibles. L'émission de polluants par les UIOM et les effets qu'ils ont sur l'homme sont incontestables²⁹⁴, il faut se rappeler que l'opposition de type NIMBY ne vise pas à enlever ce péril pour tous mais uniquement pour leur santé. Dans un tel cas il y a un effet connu sous le nom de *bellum omnium contra omnes* ce qui signifie défendre les propres droits tout en contestant

²⁹¹ Surtout en démontrant les rapports personnels entre certains hommes politiques et les entreprises chargées de la construction de l'UIOM.

²⁹² Qui présuppose une opposition contre l'idée de l'usine de traitement, ou contre le type d'usine, qui n'est pas liée au territoire en voulant la disparition de la construction dans le monde.

²⁹³ L'émotion serait alors créée comme suite au traumatisme de voir le projet localisé à proximité de leur maison.

²⁹⁴ Le producteur *Von Roll Inova* explique dans tous ses rapports que l'usine provoque des émissions en faibles quantités.

ceux des autres. Une telle démarche implique une destruction du pacte social, en préférant mettre en péril son voisin du moment où ceci signifie éloigner le péril de chez soi. Cet infléchissement social implique un retour fragmentaire à la loi de la jungle où le plus faible subira le plus de dommages (*mors tua vita mea*). Par la figure la plus faible on doit entendre, dans ce cas, soit ceux qui se verront imposer le générateur de pollution par une autorité²⁹⁵, soit ceux qui vivent dans une condition sociale (pauvreté, chômage, manque de reconnaissance sociale etc.) telle à identifier dans cette infrastructure une solution d'augmentation de niveau de vie au prix des conséquences négatives sur leur santé. Les opposants gagnants, qui obtiennent une délocalisation, acquièrent de ce fait un droit de pollution sur des territoires éloignés et sur les autochtones. Ce « contrat », qu'il soit implicite ou explicite, se conçoit fondamentalement par l'utilisation d'un pouvoir social et économique des contestataires achetant le privilège de disposer d'un paysage intact et d'un environnement propre au détriment de ceux des autres.

Le NIMBY cantonal des tessinois est, en ce sens, un cas manifeste de forcer la population entière contre une UIOM avec le seul but de le déplacer dans d'autres régions où vivent d'autres communautés. En justifiant le refus de construire en Tessin par des raisons environnementales et sociales, on peut se demander pourquoi ces phénomènes ne devraient pas se produire sur d'autres concitoyens suisses. Il s'agit alors d'un comportement hypocrite car on cherche des motivations éthiquement admissibles pour justifier l'action des tessinois en sachant pertinemment que le seul but est la remise du même problème à quelqu'un d'autre. Ce comportement de protection cantonale peut être indirectement prouvé par le désintérêt des opposants à manifester contre la décision de construire l'incinérateur de Thun (2001-2004) ou de Lausanne (2005). Aucune délégation du *MAI*, du *Piano di Magadino a Misura d'uomo* est partie vers ces villes pour protester contre la construction d'UIOM ayant la même technologique que celle de Giubiasco. Les travaux pour ces deux incinérateurs n'ont provoqué aucune indignation ni par le *MAI* ni par les tessinois en général mais, au contraire, ont été perçues comme des alternatives à l'ICTR et donc soutenus tacitement. Pour les opposants tessinois, une éventuelle « défense du territoire suisse des émissions des UIOM » est éliminée à priori étant ces nouvelles usines des possibles alternatives à celle projetée en Tessin. Souvent des mouvements intercantonaux peuvent se créer si un incinérateur est localisé à proximité de la frontière entre deux cantons : dans le cas de l'ICTR, où la construction se fait suffisamment loin d'un autre canton, il n'y a ni de délégations des Grisons ni d'Uri qui viennent en renfort au *MAI*. Bien que le canton des Grisons soit le plus proche (environ 12 km en vol d'oiseau) et partenaire de l'ACR (dépôt des déchets ultimes), on peut noter qu'il n'y a aucun soutien direct et « visible »²⁹⁶ au *MAI* ce qui nous indique que ce problème est essentiellement de nature tessinoise.

L'intérêt de créer une situation de conflit cantonal envers les autorités locales et suisses est très avantageux pour les opposants. Si au NIMBY cantonal on ajoute une crise de confiance envers les institutions, on peut présupposer qu'au moment d'une éventuelle votation cantonale sur l'ICTR, certaines personnes vont voter contre la volonté des autorités de mettre en péril la santé de leurs concitoyens même s'ils ne sont pas directement touchés par les polluants. Je crois donc que, volontairement ou involontairement, c'est par une exploitation conjointe d'un NIMBY cantonal puis par la crise en ces autorités censées les protéger, que les citoyens iraient préférablement voter pour qui, comme le *MAI*, se déclare prêt à les prendre sous son aile. Il s'agit, par ce comportement d'offre de protection, d'établir un

²⁹⁵ Il existe alors deux cas possibles : soit l'autorité leur nie la gouvernance, soit la population locale n'estime pas qu'une opposition organisée soit nécessaire étant favorables (ou est désintéressée) au projet.

²⁹⁶ Sauf quelques individus qui montrent leur intérêt dans les protestations du *MAI*, aucune association, parti politique ou autre institution de la Mesolcina et Calanca ne vient en aide aux opposants tessinois.

système d'attrait de votants ne devant plus seulement s'exprimer sur une question lointaine de leur quotidien, comme la gestion des déchets, mais sur une question plus voisine tel leur « devoir à être pollués ». En créant une peur d'une possible contamination par l'ICTR, les opposants savaient qu'en principe ce serait uniquement la population directement touchée qui se serait révoltée. Etant Giubiasco et Bellinzona des petites villes (avec donc un nombre restreint de votants par rapport à tout le canton²⁹⁷), pour gagner une consultation populaire au niveau cantonal, le MAI devait promouvoir des campagnes pour rendre attentive toute la population tessinoise sur les effets des polluants. Il est alors intéressant, par exemple, que dans les déclarations des opposants on commence à utiliser le thème de la « santé de la population tessinoise mise en péril par l'incinérateur » uniquement après avoir perdu les batailles concernant la ville de Giubiasco. On remarque que dans les harangues des protestataires oublient, par exemple, de mentionner les habitants du district *Moesa*²⁹⁸, des régions de la Lombardie (I) et du Piémont (I), bien que ces régions soient limitrophes au Tessin. Si véritablement la pollution serait perçue comme une atteinte à une région plus vaste par rapport aux limites territoriales du Tessin pourquoi ne pas avertir du péril aussi les Grisons et Uri ? Bien, la réponse est simple : parce qu'il fallait à tout prix impliquer la population tessinoise qui, au moment de la votation sur l'initiative, était la seule à disposer du droit politique pour s'opposer à la construction de l'ICTR.

En définitive le NIMBY cantonal se crée par un sentiment de partage de la perte de qualité du territoire tessinois et par une sorte de « NIMBY par procuration ». L'habitant éloigné de l'ICTR décide, par empathie, de partager, le syndrome NIMBY de celui qui en est le plus touché ; un tel phénomène peut se manifester dans différents contextes : partage d'une même identité (territoriale, sociale, etc.), manque de confiance en les institutions ou en les entreprises (lutte de classe), ou en ayant déjà subit la même situation dans le passé (connaissance de cause). Pour ce qui concerne l'argumentation de défense de qualité territoriale on remarque le thème de la future perte de qualité des produits du *Piano di Magadino* (légumes, fruits, produits laitiers, vin etc.) susceptibles d'être atteints par les substances dangereuses émises par les cheminées de l'ICTR. Ce territoire connu sous le nom du grenier du Tessin²⁹⁹ était donc mis en péril par cette nouvelle usine dont les effets n'ont aucune comparaison dans la région. La peur pour la contamination des produits tessinois par excellence³⁰⁰, et du jardin potager où sont produits le 80% des fruits et légumes du Tessin, est alors utilisée comme argument captivant la population entière. La propagation des substances dangereuses pour la santé ne se limiterait pas donc uniquement aux frontières morphologiques de la région, en pouvant entrer dans les chaînes de distribution alimentaire et ainsi finir dans l'assiette de tout le monde. Le *Piano di Magadino* fût aussi défini le poumon vert du Tessin (MAI, 2007) avec l'évident rapprochement avec le concept de poumon vert de la forêt amazonienne : une étendue naturelle indispensable à la survie humaine mise en péril par les intérêts économiques de peu. L'image paysagère du *Piano di Magadino* étant typique du Tessin traditionnel (dominé par les champs agricoles et les pâturages), fût rapidement exploitée pour que tout habitant du canton se sente concerné par les atteintes à leur paysage cantonal. Ainsi un sentiment de rejet de type NIMBY pouvait se créer en tant que destruction d'un élément important du *back-yard tessinois*. On peut encore présumer que l'atteinte au

²⁹⁷ Sur un total de 206'078 (2007) en Tessin, dont seulement 4'653 habitent Giubiasco.

²⁹⁸ Le district des Grisons Moesa comprend les deux vallées Calanca et Mesolcina situés à proximité de Bellinzona. Ces deux vallées seront indéniablement plus touchées (transport des polluants par le vent) par une éventuelle pollution par rapport à Chiasso.

²⁹⁹ La définition « granaio del Ticino » fût créée après l'assainissement du marais de 1918 et la réaffectation du territoire pour l'agriculture du maïs.

³⁰⁰ En particulier du maïs pour la *Polenta*, des tomates et d'autres légumes.

jardin du Tessin pouvait créer un soutien par les agriculteurs tessinois qui, en voyant lentement leur territoire disparaître à cause des grands chantiers (*Alptransit*, Variante 95 etc.), s'allient aux écologistes. La révélation de la pollution directe et indirecte, des produits agroalimentaires, ainsi que des animaux d'élevage, ne provoque pas une opposition par les directs intéressés en créant un rejet du type « pas dans mon assiette ». À ce propos on peut noter qu'en Suisse existe une réticence de cette catégorie uniquement dans les votations contre les *OGM* qui, toutefois, ne se traduit pas en oppositions importantes contre des sources locales de pollution (tel un incinérateur ou une décharge).

Pour ce qui concerne le NIMBY par procuration dû à la connaissance de cause, le rappel des fumées des installations *Monteforno* de *Von Roll* des années 1970 – 1990 sert en tant qu'élément pour créer un NIMBY cantonal. La pollution généralisée des industries de Giornico et de San Vittore crée l'idée que l'incinérateur de Giubiasco aura les mêmes répercussions cantonales que *Monteforno* employant, dans les deux cas, une technologie *Von Roll* (ROTALINTI, Terra, aria, acqua e fuoco, 2005). Ainsi on fait présumer qu'aussi l'effet des polluants de l'ICTR serait si fort à mettre en péril le back-yard de tous les habitants de la région même si l'usine est située à différents km. Si on considère les conséquences négatives de nature socioéconomiques et environnementales que *Von Roll* produit avec *Monteforno*, on peut présumer que la population des districts de Riviera et *Leventina*³⁰¹ crée un rejet motivé par leur expérience d'avoir déjà subi les conséquences environnementales et sociales de *Von Roll*. Leur opposition pourrait donc être motivée par le fait de solidariser avec les habitants de Giubiasco réfutant cette usine dont le principal fournisseur leur avait déjà causé des graves impacts sur leur vie d'où une contestation pour toute nouvelle industrie *Von Roll* sur le territoire cantonal.

Comme on peut remarquer les étapes politiques du projet de l'usine ont eu différents implications territoriales (avec donc différents types de NIMBY) qui se sont créés. Quand l'opposition était relative à la licence de construction octroyée par la mairie de Giubiasco on avait uniquement un NIMBY strictement local, avec donc une « mise en péril » de la population de Giubiasco. Après c'est grâce à des actions autonomes des villages voisins (Bellinzona, Cadenazzo, Sementina etc.) que la question devient vite régionale. En n'ayant pas eu l'issue espérée relative à la licence, étant confirmée par le *TRAM*, la lutte s'est déplacée au niveau cantonal avec la seule autre option disponible : une initiative cantonale. Le problème est alors d'expliquer comment les fumées de l'ICTR arrivent jusqu'à Lugano ou à Airolo pour qu'aussi ces personnes se sentent concernées. Je crois qu'aujourd'hui il est trop difficile comprendre les effets globaux (trou de l'ozone, effet de serre etc.) il s'agit alors de créer des motivations touchant le tessinois. Ainsi pour qui ne se sentait pas concerné par la pollution globale ou par la contamination des eaux souterraines (touchant la région de Locarno), il faut trouver des autres thèmes particulièrement à effet. L'histoire enseigne qu'en Tessin les citoyens se sont toujours montrés contraires à toute intervention étatique limitant leur autonomie et qu'ils n'accordent pas beaucoup de confiance envers les autorités locales. Ainsi en critiquant l'œuvre des autorités, en rappelant les trahisons du passé sur le thème des déchets, en trouvant des solutions économiquement rentables ; les opposants conçoivent un système argumentatif de mise en examen de l'entier système politique. En ayant reçu des réponses négatives par les autorités cantonales, les opposants appellent alors les tessinois à défendre leurs droits constitutionnels au tribunal fédéral contre une autorité utilisant son pouvoir coercitif au seul but de défendre des intérêts économiques personnels sans considérer les effets sur la santé de ses électeurs. Après la défaite définitive au TF, les

³⁰¹ Par extension on peut parler de la Regione Tre Valli qui comprend aussi le district de Blenio.

opposants parlent alors de scandale en mettant en doute l'indépendance des cours fédérales en voulant s'appeler à la Cour internationale des droits de l'homme à Strasbourg. La victimisation des opposants et les dénonciations de conspiration contre les tessinois sert alors de support moral à la continuation de la lutte (avec la fondation de l'organisation OKKIO) contre les effets de l'incinérateur au seul but de protéger la population des possibles manipulations des données par les autorités. En accusant des complots contre l'utilisation de la gouvernance (et donc de la démocratie)

4.9 : La dissonance cognitive

En analysant les motivations des opposants, on remarque qu'il n'y a apparemment aucune dissonance cognitive³⁰² dans la proposition de délocaliser l'incinération des déchets tessinois vers d'autres cantons. Dans l'initiative populaire *28 inceneritori bastano* on peut observer que le comité MAI ne propose pas l'abolition des incinérateurs à l'échelle suisse mais uniquement pour le canton du Tessin. Le fait de proposer de faire brûler les déchets tessinois dans les autres cantons est un exemple du phénomène psychologique du transfert du problème de la pollution et de la technique utilisée de leur canton vers un autre. Le transfert du problème peut être résumé dans la phrase « tant que ça ne me touche pas directement ça va » qui est le concept fondateur du NIMBY. L'émergence du problème n'est donc pas directement liée à la nature même du problème en soi, mais sur qui il a une influence.

En basant leurs argumentations sur la « défense des personnes vulnérables et de l'environnement, de toute atteinte due à l'incinération des déchets »³⁰³ on devrait logiquement s'attendre que la solution proposée soit de rechercher des solutions alternatives à l'incinération sans donc simplement adopter un système de transport dans les UIOM suisses. Cette proposition de continuer à brûler les déchets, mais sur le sol des autres, reflète l'hypocrisie des opposants à l'ICTR car la pollution générée par les ordures tessinoises produira des effets négatifs atteignant les zurichois et les habitants de Winterthur. En effet il n'existe aujourd'hui aucune autre solution alternative praticable en Suisse que l'incinération surtout après l'adoption de l'OTD. Il s'agit donc des argumentations des opposants qui sont mis en cause car la délocalisation des nuisances³⁰⁴ n'est pas une logique socialement durable étant le problème pas éliminé pour le bien-être de toutes les sociétés confondues. Dans les discours des tessinois il n'y a, à aucun moment, une prise de conscience des effets que leurs déchets auront sur les autres suisses. Ainsi il paraît que l'idée de protection de la santé publique se résume finalement qu'à la défense de la santé des tessinois. Probablement le fait que la pollution générée par les installations dans les autres régions n'ont que des effets négligeables en Tessin permettent l'oubli du problème du moment où l'installation et ses fumées ne sont pas visibles. En Tessin cette équation : exportation des déchets = oubli du problème s'est produit pour environ 20 ans³⁰⁵ : les ordures ménagères tessinoises étant acheminées vers les UIOM en suisse centrale ont vite créé le sentiment qu'il existe une solution pratique (et bon marché) pour se débarrasser des déchets dans d'autres régions.

En voulant créer une UIOM tessinoise ayant une capacité telle à, théoriquement, pouvoir brûler aussi les déchets d'autres cantons, on se rend vite compte que le problème pourrait non seulement être d'autosuffisance mais aussi importé en Tessin. L'incinérateur tessinois fait renaître la gêne de la gestion des déchets intra-cantonaux car l'oubli par l'exportation intercantonale n'est plus permise. Cette période de

³⁰² La dissonance cognitive est un concept introduit en psychologie en 1957 par Festinger pour décrire les situations d'élaborations cognitives complexes dans lesquelles les opinions, les notions apprises, les croyances se trouvent à contraster fonctionnellement entre elles sur un thème bien précis (La condition pour que deux comportements puissent être dissonants est qu'ils soient basés sur le même thème). Le conflit naît au moment de la prise de décision : l'individu doit choisir l'une ou l'autre représentation mentale qui lui impose un comportement particulier contrastant avec les autres comportements possibles.

³⁰³ Résumé personnel des principales motivations des groupes du CAI puis du MAI.

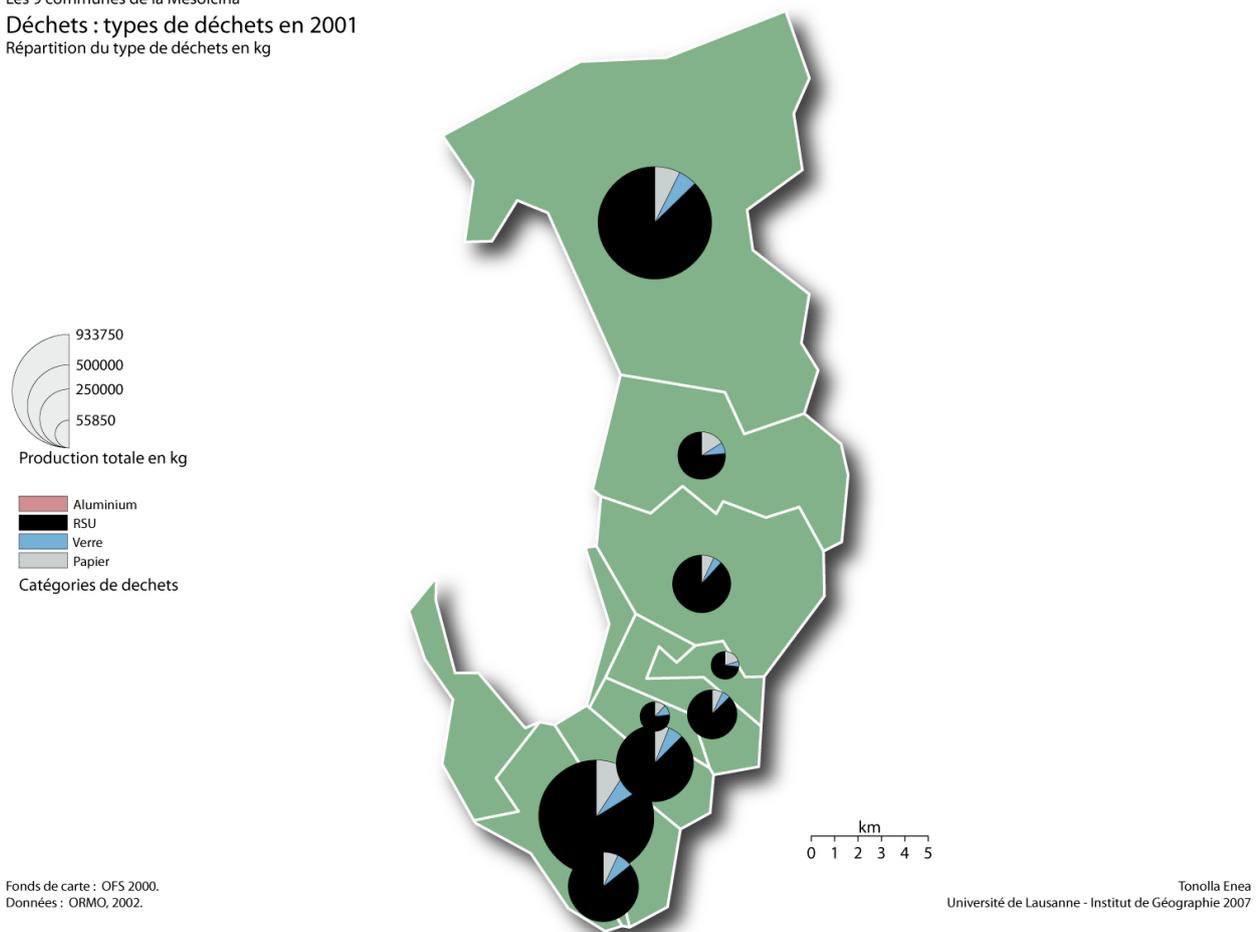
³⁰⁴ Même si motivée par des sous-capacités des UIOM suisses.

³⁰⁵ Les tentatives d'envoyer les déchets à l'extérieur des frontières cantonales ont alors comme but de soulager la population dans le sens où l'exportation permet l'oubli de l'incinération pour les 10 prochaines années.

stand-by permettrait alors de trouver d'autres solutions technologiques performantes, économiquement intéressantes et éco-compatibles qui pourront être alors aussi introduites en Tessin. On peut présupposer que ces nouvelles usines viables, peuvent bénéficier d'une résistance populaire inférieure à celle pour les incinérateurs.

Les cartes qui suivent présentent le cas de la *Mesolcina* où on remarque qu'après l'introduction de la taxe poubelle (2001) la quantité de déchets recyclés s'est accrue au détriment de la partie non valorisable (*RSU*). Si au début l'idée de l'introduction de cette taxe suscitait un certain mécontent par la crainte de subir une augmentation des tarifs pour l'élimination des déchets, aujourd'hui on voit que cette taxe n'est pas si onéreuse. Les *mesolcinesi* peuvent épargner, par rapport au passé, car la quantité totale des déchets à éliminer dans les incinérateurs a fortement diminué avec, comme conséquence, une diminution notable des taxes d'élimination par ménage. L'institution de la taxe-poubelle incite activement les habitants à recycler leurs déchets et, surtout on note que la situation hygiénique s'est fortement améliorée. Grâce aux revenus supplémentaires de la taxe poubelle, par exemple, la *CRER* a pu installer des containers souterrains qui éliminent les odeurs des ordures durant l'été. Les places de récolte sont mieux aménagées et assument un caractère propre qui n'était pas présent avant l'introduction de la taxe (où des scènes d'accumulation de sacs à cotés des containers étaient devenues une norme).

Les 9 communes de la Mesolcina
Déchets : types de déchets en 2001
Répartition du type de déchets en kg

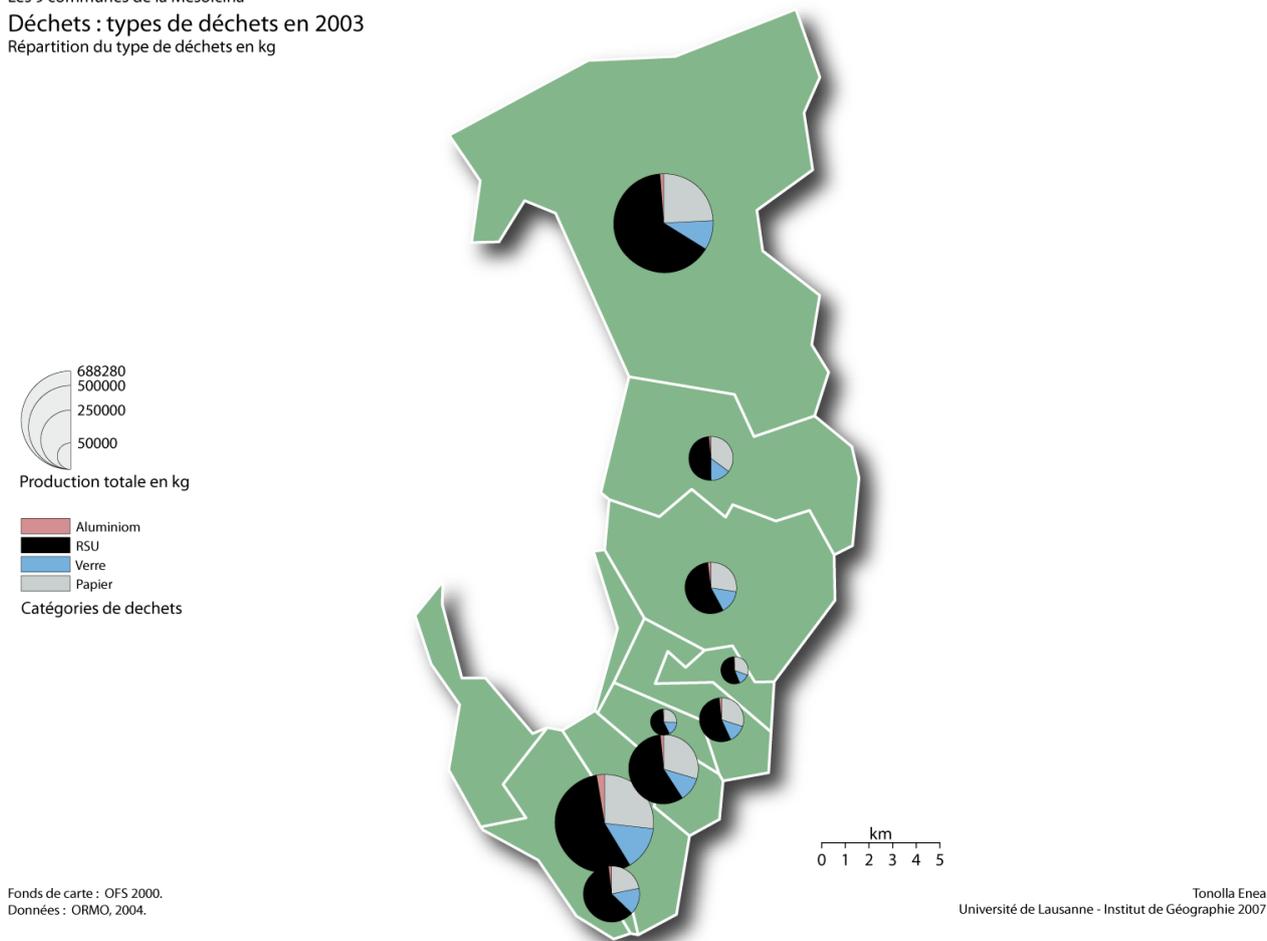


Carte 8 : Typologie des déchets récoltés en 2001 en Mesolcina (avant la taxe sur le sac)

Les 9 communes de la Mesolcina

Déchets : types de déchets en 2003

Répartition du type de déchets en kg



Carte 9 : Typologie des déchets récoltés en Mesolcina en 2003

L'importance de cet exemple est de montrer que des solutions pour diminuer la quantité totale des déchets récoltés existent et sont déjà appliquées à différents niveaux organisationnels. Il faut alors convaincre la population à adopter des mesures financières et, ensuite, proposer un changement du comportement individuel et sociétal étant celui-ci le mieux adapté aux règles en vigueur. Les autorités doivent alors mettre en place un système de communication apte à convaincre ses citoyens à opter pour des normes qui nécessitent certes des contributions mais qui, grâce à ce stimulus, augmentent considérablement la qualité de vie des citoyens. Pour l'environnement une nouvelle attitude plus respectueuse de l'élimination des déchets se traduit en une incrémentation du recyclage et, par conséquent, une diminution des déchets à brûler. Probablement la dissonance cognitive a longtemps été le frein qui a causé les problèmes auxquels on doit faire face maintenant tels, justement, la recherche de solutions expéditives pour la destruction des déchets non recyclables.

Le NIMBY, même si souvent a été discrédité en rapprochant ce sentiment à une maladie mentale par l'utilisation du terme *syndrome*, pourrait avoir comme effet positif de rendre plus attentive la population envers les problèmes de la protection écologique de notre terre. En ce sens, par le biais de l'opposition de type NIMBY, on pourrait envisager un anéantissement de la dissonance cognitive : en devant motiver leur rejet par des motivations moralement acceptables tels la protection paysagère et environnementale, ces

opposants peuvent pousser la société à adopter des mesures alternatives aux pratiques qu'ils détestent. Au moment de la prise de conscience que la simple délocalisation ne peut pas être justifiable, car fondée sur l'égoïsme ; ils seront alors obligés à intégrer sur leur territoire des entreprises de destruction des déchets respectueux de l'environnement. Certes la meilleure solution serait de réussir à mettre en pratique une politique zéro-déchets où tout résidu à partir de la chaîne de production jusqu'au consommateur soit complètement recyclé. Seulement dans ce cas, encore utopique, on aurait une solution pouvant concilier à la fois les préoccupations des individus, la recherche des bénéfices des industriels et le besoin pour le gouvernement de résoudre définitivement le problème des déchets.

Conclusions

Au terme de ce travail il est possible de fournir une synthèse sur la réalisation de ce mémoire et un bilan de ses apports et ses faiblesses.

La complexité des rapports homme – nature, créant différents systèmes de valeurs, est souvent cause de conflits sociaux. Le rapport avec le milieu peut radicalement changer quand un événement imprévu s'impose dans une société ou dans la vie d'un individu. Nous avons vu que la conscience écologique naît, avec Rachel Carson, suite à la découverte des impacts négatifs que le DDT a eu sur les espèces animales en les portant à leur disparition. L'identification des effets de la pollution sur la vie animale devenait alors un élément catalysant les inquiétudes que l'homme moderne avait de l'industrie lourde et des pratiques délictueuses que la société permettait au nom du gain monétaire. La réaction des pollueurs fût alors de discréditer les écologistes en les présentant comme des ennemis de l'économie et, par conséquent, ennemis de l'état capitaliste. Leur réhabilitation s'était produite uniquement après la diffusion des études de Carson au grand public (par la voie des médias), la société découvrait ainsi un problème qu'on avait longtemps sous-estimé et manifestait sa préoccupation. Fort du sentiment de crainte sociétale (pour la santé humaine et pour l'intégrité de l'habitat), les environnementalistes gagnaient finalement un soutien populaire grâce auquel ils justifiaient un accès au pouvoir ou, d'au moins, suffisant pour influencer les autorités (et les industriels) à changer leur conduite.

Si on considère maintenant notre cas, on note qu'en Tessin le front des opposants à l'ICTR se auto-définit défenseur de l'environnement et, pour ce motif, il rejette l'option d'une UIOM tessinoise. Une grande partie de la population du canton suivit leurs idées (au moins les 10 mille signataires) ce qui pourrait donner l'idée d'un partage étendu des thèses de protection écologique dans le canton. Historiquement la gestion des déchets en Tessin, surtout en relation au thème de la création d'un incinérateur cantonal, n'avait jamais été axée sur la protection écologique quant plutôt sur des thèmes économiques (surtout le rapport coûts / gains de l'UIOM). Durant la discussion relative l'ICTR ces sujets ont été abordés uniquement par les promoteurs du projet en voyant en cette infrastructure une occasion pour les autorités cantonales d'épargner l'argent publique en possédant leur infrastructure d'élimination des déchets. Ces argumentations économiques ont toutefois été relativisées suite à la découverte des multiples relations directes entre les partisans du projet et les industriels auquel le canton avait octroyé les travaux de construction de l'ICTR. Le manque de confiance en les initiateurs du projet ne peut toutefois pas expliquer, à lui seul, le développement du sentiment de rejet des habitants de Giubiasco ainsi que d'une partie de la population cantonale. Leur justification de base pour s'opposer était principalement orientée vers la protection environnementale et supplémentairement par des raisons monétaires. Il faut alors se demander si effectivement c'est grâce à la création de l'ICTR que le tessinois développe une nouvelle conscience de la fragilité de la nature, ou s'il s'agit uniquement d'un justificatif éthiquement acceptable du NIMBY. À cette question n'existe pas une réponse juste et vérifiable³⁰⁶. On remarquera que l'attitude en Tessin a été pour

³⁰⁶ Il aurait fallu, pour vérifier cette hypothèse, sonder les opinions de tous les tessinois (en particulier des opposants et des signataires de l'initiative populaire). Un tel sondage aurait toutefois eu des problèmes d'interprétation, comme nous avons vu dans le sous-chapitre dédié à la dissonance cognitive, le citoyen se définit souvent attentif à une thématique mais, au moment de sa mise en pratique, il assume des comportements en désaccord avec les idées qu'il

bien longtemps d'accepter une dévastation du milieu naturel au nom des places de travail qu'y vont se créer (comme par exemple pour les barrages, les industries polluantes, les autoroutes etc.). Cette vue résiste surtout dans les partis politiques bourgeois qui vont jusqu'à justifier cette position avec le concept du développement durable en donnant toutefois la priorité à l'aspect économique plus qu'aux autres pôles. Encore, ils essaient de réduire la possibilité d'établir une gouvernance environnementale en la qualifiant de fondamentaliste et immobiliste³⁰⁷. Une réussite des Verdi Ticino, ainsi que du MAI, est qu'avec le mouvement d'opposition à l'ICTR, ils ont également généré un mouvement populaire actif à partir duquel naissent d'autres oppositions (ex. *Variante 95*) orientées à la protection écologique du Tessin. Ces groupes de « nouveaux écologistes » sont toutefois encore poussés par le NIMBY car ils agissent uniquement quand leur territoire est menacé par un nouveau projet³⁰⁸. Ce qui est néanmoins important de ce phénomène est que ces citoyens préfèrent s'opposer à des chantiers susceptibles de créer des emplois au nom de la protection de leur santé et de leur paysage. Cet aspect est particulièrement important dans un canton où on enregistre un des taux de chômage le plus élevé de Suisse³⁰⁹ : en préférant la conservation du milieu à l'argent, on peut noter un changement de l'échelle des valeurs sociales des tessinois. On peut vérifier cette supposition en analysant deux différentes émissions télévisées (*FAX 1990* et *Falò 2007*) : dans les années 1990 la localisation de l'incinération était combattue pour savoir qui aurait eu le privilège d'accueillir cette entreprise créatrice d'emplois³¹⁰, de recevoir des compensations communales pour l'élimination des déchets, et qui aurait donné de l'argent aux caisses communales par les impôts (en pouvant baisser le coefficient d'impôts pour la population). En 2007 la discussion s'était métamorphosée en mettant comme objectif politique la délocalisation de l'usine de sa commune en proposant soit d'autres localités tessinoises, soit des incinérateurs existants en Suisse centrale. Si pour un maire était donc politiquement gagnant combattre pour que ses citoyens puissent bénéficier des effets positifs de l'incinérateur en 1990, aujourd'hui aucun n'oserait répéter une telle démarche car « politiquement suicidaire ». Le maire de Bellinzona, en s'opposant à l'ICTR, gagnait un soutien inespéré de ses citoyens qui, à plusieurs reprises, manifestaient leur appui à leur représentant politique. Au contraire, le maire de Giubiasco, promoteur du projet, perdait le support de ses citoyens car ils avaient l'impression de ne pas avoir été écoutés voir même d'avoir été trahis³¹¹. La réaction négative des citoyens des communes concernées par un incinérateur prouve qu'un tel projet dès son amorçage, devient aussitôt un enjeu politique. À ma connaissance aucune manifestation n'a jamais été organisée par des citoyens ayant perdu un projet d'incinérateur sur leur commune, au contraire on recense des centaines de manifestations contraires à l'accueil de l'usine sur leur territoire. Un incinérateur peut donc être considéré une usine

est censé approuver (tel le cas de la taxe - poubelle). Il serait alors difficile, voir impossible, avoir des réponses sincères en cas de questionnement direct de leur perception du développement durable et, surtout, liée à leur vision du problème ICTR dans le cas où ils sont directement touché par le projet.

³⁰⁷ A ce propos, le PLR avait lancé une initiative pour limiter le droit de recours des associations écologistes aux grands projets approuvés par les autorités locales. L'initiative « Droit de recours des organisations : Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse » fût rejetée en votation le 30 novembre 2008 avec le non du 66% des suisses.

³⁰⁸ Le cas de la Variante 95 est particulièrement révélateur de ce phénomène : si la partie du Tessin touchée par le projet d'autoroute votait contre le projet, le *Sottoceneri* était majoritairement favorable. Les motivations des opposants étaient orientées vers la protection de leur village et de leurs terrains agricoles dont la disparition, ou la proximité avec l'autoroute, auraient causé à une baisse du prix des produits et des terrains.

³⁰⁹ Selon l'USTAT le taux du chômage en Tessin était de 4.9% (2007) contre le 2.8% au niveau suisse (USTAT, 2008).

³¹⁰ Avec les promesses de *Thermoselect* les habitants des communes d'accueil auraient eu un traitement préférentiel au moment de l'embauchage.

³¹¹ Surtout après avoir découvert que le père du maire (propriétaire de *Bossi & Bersani Impresa di costruzioni SA*) avait gagné l'adjudication des travaux de construction pour une partie de l'ICTR.

polluante mais génératrice de bénéfices économiques, il est alors à l'apparat politique des communes, et à ses citoyens, de choisir pour quel des deux champs opter en acceptant les conséquences du choix effectué.

L'objet du travail était d'étudier l'évolution du référentiel de la gestion des déchets à travers une analyse des dynamiques sociétales de perception du problème de l'élimination des ordures. En particulier j'ai décidé de concentrer le travail sur le développement du NIMBY et ensuite sur le rapport entre l'identité culturelle et la perception du territoire à défendre. Dans ce contexte, le Tessin offre un terrain d'étude particulièrement idéal car les citoyens ont manifesté leur opposition à l'ICTR en différentes phases ayant un parallélisme incroyable avec les diverses identités sociétales des tessinois.

L'hypothèse centrale du travail se concentrait justement sur cette problématique et indiquait la dimension du back-yard une conception variable selon deux facteurs : la conviction qu'un territoire soit mis en péril, et le sens qu'on donne à ce terrain. Le premier principe est essentiellement de nature objective et se réfère au terrain touché par la pollution engendrée par l'infrastructure. L'habitant de la surface touchée peut alors décider si se sentir particulièrement concerné par la nouvelle pollution, ou, au contraire, si la considérer négligeable. Le deuxième facteur est très subjectif : il s'agit d'examiner à quel niveau identitaire considérer le terrain concerné par la pollution. La zone potentiellement polluée est donc à voir telle une somme de différentes identités et, selon l'identité exploitée, elle peut donner différentes étendues du back-yard et, ainsi, à différents niveaux de NIMBY. Le back-yard est donc la conséquence du passage d'une étendue de la surface terrestre en territoire chargé de sens³¹². Étant un territoire source d'identité et objet identitaire, la territorialisation d'un espace renvoie aux complexes forces identitaires d'une société donnée. Le multipolarisme de la société tessinoise s'est particulièrement exprimé dans la lutte contre l'incinérateur de Giubiasco. Le rapport entre les territoires identitaires et les types d'opposition qui se sont développés montre à quel point la structure sociétale est un des éléments les plus importants dans la création du NIMBY. Le travail a montré que le *back-yard* est un concept dynamique selon les argumentations sous-jacentes soutenues par ses acteurs. Dans le cas tessinois l'ampleur du back-yard s'est progressivement étendue selon les vicissitudes judiciaires dont ont fait objet les opposants. On passa alors d'un NIMBY strictement local, avec la participation uniquement des habitants de Giubiasco (lettre aux habitants pour s'opposer à la licence de construction), vers un NIMBY régional avec l'ajout de la ville de Bellinzona (au moment de l'octroi de la licence de construction à l'ACR) pour enfin aboutir à un NIMBY cantonal (pour déposer l'initiative populaire). Dans le cas présent ce sont les groupes d'opposants, notamment le MAI, qui exploitent les identités tessinoises selon l'objectif juridique et médiatique qu'ils recherchent. Les leaders des associations orientent et guident donc les citoyens à différents degrés identitaires pour accéder à la gouvernance politique et juridique.

Déjà dans les années 1990, avec le projet de *Thermoselect*, naissaient les premières protestations de type NIMBY où l'individu s'estimait particulièrement affecté par le projet d'où sa demande de délocaliser l'usine dans d'autres communes³¹³. Il s'agissait alors d'un NIMBY où le *back-yard* était essentiellement circonscrit à la commune de domicile et le lieu où délocaliser l'usine était une autre localité du Tessin. Au contraire, pour l'ICTR, le lieu de délocalisation était en dehors des frontières cantonales (Zurich, Thun, Lausanne etc.) d'où la possibilité d'utiliser comme argument la protection du Tessin entier. La fin de l'exportation des déchets à l'étranger oblige les suisses à devoir éliminer leurs déchets à l'intérieur de la

³¹² Il s'agit de la gradation du concept "terrain" en "territoire" au sens de Berque et Raffestin.

³¹³ Dans le cas de *Thermoselect* les oppositions de type écologique n'étaient que marginales. Les motivations étaient surtout économiques et sociales.

confédération. La spéculation des opposants tessinois était alors d'utiliser l'identité italophone comme facteur suffisamment puissant pour rendre les autres cantons raisonnablement éloignés (physiquement et culturellement) pour les proposer comme lieu d'accueil des leurs ordures. L'esprit confédéré se retrouvait alors amoindri par le rappel des multiples occasions où *Berne* imposait aux tessinois des décisions auxquelles ils étaient contraires. L'idée de fond était alors que si la gouvernance prônée par les tessinois n'est que rarement écoutée par les autorités centrales, alors il serait moralement justifiable de réussir, au moins à cette occasion, de pouvoir partager les ennuis de l'élimination des déchets aux autres cantons. Les embêtements qu'ils subiront seraient alors considérés une sorte de réciprocité pour les conséquences des décisions fédérales que les tessinois estiment subir régulièrement. En se sentant tyrannisé par les autres groupes sociaux suisses qui, en plusieurs occasions, ont montré un mépris pour l'opinion des tessinois ; l'opposant se sent acquitté de toute condamnation.

La défense du back-yard est engendrée par différents facteurs de protection : conservation du paysage, garantie du maintien de la valeur de la propriété, et la défense de l'individu de la pollution engendrée par la structure détestée. Cette dernière motivation peut créer des protestations vigoureuses dues au sentiment des individus d'être directement menacés par le projet. Si pour une diminution de la valeur de la propriété on peut envisager des compensations monétaires, plus difficilement on peut mettre en place un « droit de contamination de la personne » (surtout pas dans un pays riche comme la Suisse). La défense du ménage (surtout des enfants) devient vite l'ambition déclarée des protestataires. Ce type de justification du désaccord au projet permet, si on n'est pas bien accueilli par le gouvernement, de dénoncer leur attitude étant contraire à leur mission de défendre la santé de leurs citoyens. La perception du risque devient ainsi vite un argument politique et une opportunité pour les opposants d'accéder aux médias en signalant l'attitude gouvernementale contraire aux fondements de la démocratie³¹⁴. La perception du risque dépend fortement des théories prônées par les groupes d'opposition et leurs leaders ayant un accès aux médias. En essayant d'engendrer un climat de phobie (surtout une toxicophobie amenant à l'hypocondrie) les groupes acquièrent de nouveaux adeptes et, encore, ils maintiennent ceux qui ont déjà épousé leur querelle. La pollution d'un incinérateur se prête particulièrement bien à ce type de manœuvre : l'émission de substances mondialement connues pour leur toxicité (dioxine, mercure, acide chlorhydrique) et pour l'envergure de leurs effets permet de catalyser un grand nombre de personnes se sentant touchées par le phénomène. Le but des opposants est soit d'accéder directement au pouvoir soit de modifier leurs choix ; avoir l'appui du plus grand nombre devient alors une nécessité pour se proclamer représentants des craintes de la population (ou d'au moins d'une majorité suffisamment importante). En Tessin on peut définir ce nombre minimum de personnes avec le minimum des signataires pour une initiative populaire qui est de 10'000 personnes. La campagne du MAI, en récoltant plus de 15'000 signatures pouvait ainsi être définie, aux yeux de la loi, raisonnablement représentative de la population cantonale.

Le phénomène de la perception du risque est un élément fondamental dans une analyse de la portée du back-yard. Si un individu considère être mis directement en péril par les effets des substances d'un incinérateur qui sera construit à proximité de sa maison, et il propose comme solution la simple délocalisation de l'infrastructure (et de la pollution) dans d'autres sociétés, on entre alors dans un cas d'égoïsme évident. Si la personne pousserait, au contraire, le gouvernement à adopter des alternatives techniques et donnerait son intention à accepter une infrastructure dans les environs de sa maison, on aurait alors un cas où le citoyen se cherche un changement technologique qui réussirait à mieux le rassurer.

³¹⁴ Les élus doivent être au service du peuple en leur assurant l'intégrité physique (et sanitaire) ainsi qu'ils doivent permettre à leurs citoyens de parvenir au bonheur.

S'il se limite à vouloir une délocalisation en sachant que l'usine sera identique (voir pire) mais juste dans un autre territoire, il doit pertinemment savoir que les désagréments qu'il combat seront subis par d'autres personnes d'où son hypocrisie. En privilégiant sa santé au détriment de celle des autres, le citoyen assume une position égocentrique qu'il serait difficile justifier moralement. La perception du risque serait donc vue sérieuse si l'individu en est touché, mais négligeable dans le cas où d'autres sociétés en sont touchées. Le phénomène du NIMBY se crée dès que l'opposition des citoyens n'est pas constructive : l'unique but de l'opposition est la délocalisation de l'infrastructure dans un lieu situé suffisamment lointain pour que l'opposant se sente en sûreté et moins concerné par les désagréments engendrés par l'usine. Le NIMBY peut être donc considéré un phénomène basé sur deux sentiments : l'hypocondrie et l'égoïsme.

Du côté des associations des opposants, outre aux argumentations de protection environnementale, on joue beaucoup sur l'aspect du rôle du citoyen dans la lutte contre l'ICTR telle une lutte impaire entre des multinationales et les petites communautés locales. Cet affrontement à la Robin Hood entre associations et lobbies a été particulièrement exploité pour donner une image idéaliste des citoyens qui, n'étant pas poussés par des intérêts individuels (économiques), mais collectifs (environnementaux et sociaux) bénéficient ainsi d'un gain en image important. L'idée que le tessinois est cible d'intérêts politiques et économiques est inscrite dans son identité. Depuis des décennies il se sent tyrannisé par les intérêts suisses qui, à son avis, ne respectent pas la culture tessinoise d'où s'explique sa contrariété à toute décision du gouvernement central. De même, l'attitude des autorités tessinoises durant les dernières décennies a suscité, pour les tessinois, un sentiment de méfiance envers leurs élus. Les accusations de corruption, le manque d'écoute des volontés d'une partie de la population, les découvertes des favoritismes des politiciens à leurs amis dans l'attribution des contrats publics ; ont affaibli la foi des citoyens en leurs représentants. Pour ces motifs, soit on tend alors à se désintéresser des décisions institutionnelles, soit on cherche à créer une opposition populaire pour combattre l'idée que « les jeux sont faits » et que les autorités jouissent d'une complète autonomie décisionnelle. La « dérangeante variable peuple »³¹⁵, dicit Rotalinti, apparaît donc comme une lutte de type marxiste où le peuple se soulève contre les autorités corrompues par l'argent et contre les industriels. Si le citoyen est motivé par le NIMBY le rejet motivé par la crainte de la pollution, passe alors en deuxième plan en réorientant l'opposition sur la lutte de classe et la lutte contre les autorités fédérales par la minorité tessinoise. L'idée du MAI est alors de définir sa lutte étant un combat contre les riches qui volent aux pauvres en se rangeant ainsi du côté du peuple, des personnes honnêtes et des citoyens sans défense (enfants et personnes âgées particulièrement touchées par les fumées de l'incinérateur) (ROTALINTI, Noi ci siamo, 2006). La naissance de ce type de groupes de pression d'opposition, et surtout avec ces motivations, peut être vue tel un signal d'alarme du dysfonctionnement des décisions gouvernementales. La solution serait alors une prise en considération de leurs argumentations afin d'éviter la naissance de crises sociétales où on met en doute le fonctionnement de l'apparat gouvernemental. La critique de l'autorité en place par les partis minoritaires (*Verdi Ticino, Bellinzona vivibile*) et quelques politiciens contraires à la position officielle de leur parti d'appartenance, devient un argument politique utilisable en vue des futures élections. En se déclarant les seuls attentifs aux véritables préoccupations du peuple et en montrant leur combat pour la défense du citoyen, ils essaient de se montrer comme les mieux adaptés pour représenter les citoyens dans la prochaine législature. On peut présumer que si l'apparition d'un NIMBY est partagée par une grande partie de la population d'un territoire défini et si la période est sensible politiquement (par exemple en période électorale) ; alors il y a un phénomène d'exploitation mutuelle entre population et élus. La population a alors le soutien de certains

³¹⁵ Traduction personnelle de « fastidiosa variabile popolo » (ROTALINTI, Noi ci siamo, 2006).

politiciens qui s'approchent de la population et qui déclarent partager leur craintes et faire le nécessaire pour utiliser leur pouvoir (politique et médiatique) pour leur venir en aide, en contrepartie de cette assistance on leur demandera le soutien populaire à la future candidature. L'exploitation du NIMBY à des fins politiques fût invoquée par Bertoli qui, dans un article sur Area, affirmait que l'entière faute de l'anticonstitutionnalité de l'initiative n'est pas des autorités qui ont appliqué la constitution, mais des écologistes qui ont préféré cacher leur responsabilité en accusant l'état (BERTOLI, 2006). Le reproche du chef du parti socialiste alla même à définir les membres de son parti contraires à l'ICTR, dissidents des idées centrales du parti en prévoyant leur exclusion. L'exploitation des craintes populaires pour des fins politiques était également condamnée par les autres grands partis tessinois qui qualifient les politiciens néo-écologistes de profiteurs.

L'analyse du problème déchet, et des infrastructures utilisées pour son élimination, ont été dans ce travail une porte d'entrée pour l'analyse du phénomène du NIMBY orienté à l'étude du back-yard identitaire. Étant le déchet un objet perçu, depuis sa découverte³¹⁶, comme « chose répugnante » permet la création d'un sentiment d'opposition remarquable par rapport à d'autres constructions. En plus une UIOM est couramment vue au même niveau d'une usine chimique (dans la croyance populaire) à laquelle on associe toute sorte de possibles dégâts pour la santé humaine et la destruction de l'habitat. Cette idée de menace est d'autant plus palpable par les soucis auxquels la population a déjà dû faire face dans les dernières décennies. La perception du risque, et par conséquent, la défense du back-yard se retrouve renforcée par le type du projet et par les produits qu'on y traite. Si on peut partager idéalement certaines motivations des opposants, il faut aussi comprendre le souci des autorités de trouver des solutions pour le traitement des déchets. Dans ce cas il faut donc retenir que pour la construction de centrales de traitement des déchets, les fonctions publiques « *assurer le bonheur du citoyen* » et « *l'application des grands paramètres de l'organisation sociétale* » sont opposées d'où la naissance d'un conflit entre les acteurs. Par le biais du referendum les opposants ont essayé de contrecarrer une solution au problème des déchets avec la volonté populaire. En cas de réussite on aurait ensuite demandé aux mêmes pouvoirs politiques aussi bien de respecter la volonté démocratique que d'appliquer des systèmes alternatifs à la destruction des déchets avec des méthodes moins dérangeantes. En n'ayant pas des technologiques alternatives praticables³¹⁷, la seule réponse aurait été la délocalisation du traitement dans les UIOM d'autres cantons.

Ce mémoire a montré que des conflits sociaux naissent quand il y a des visions radicalement opposées entre les citoyens (ou d'au moins une partie de la population) et les autorités censées les représenter. La solution à adopter est de créer une gouvernance entre les différents acteurs en recherchant conjointement des issues pragmatiques ajustées aux revendications des parties. Dans la prise de décision, les idées de fond du développement durable devraient, idéalement, devenir une norme d'application permettant le bon déroulement de la gouvernance politique. Il faudrait donc aspirer à la recherche de solutions harmoniques entre les différents secteurs de la société (les trois piliers du développement durable) sans obligatoirement favoriser un domaine particulier. S'il y a une leçon à retenir du cas étudié est que les revendications des uns ne doivent jamais devenir le désagrément pour d'autres sinon on contrevient aux principes de la vie en commun des sociétés démocratiques. J'aimerais terminer ce travail avec cette citation d'Oscar Wilde : « L'égoïste n'est pas celui qui vit comme il lui plaît, c'est celui qui demande aux autres de vivre comme il lui plaît ; l'altruiste est celui qui laisse les autres vivre leur vie, sans intervenir. ».

³¹⁶ Dans le sens d'une prise de conscience du déchet par l'individu.

³¹⁷ Les technologies alternatives aux UIOM étant soit en phase de test, soit trop chères. En outre l'OTD oblige les cantons à éliminer par incinération les ordures ménagères d'où un obstacle à l'innovation.

Autocritique du travail

J'ai décidé, suite au conseil de mon expert Mauro Gandolla, de procéder à une autocritique de ce mémoire de licence. Les buts principaux sont d'exprimer mes propositions pour des approfondissements du thème, et de donner des commentaires relatifs à certains des thèmes traités.

Le métabolisme de notre société moderne implique la création de l'inutile et de l'inutilisable; c'en est qu'avec la découverte du caractère inutile d'un objet, que l'homme décide de s'en débarrasser en le jetant dans le sac poubelle. Le problème est que la société se retrouverait submergé par les tonnes de déchets qu'elle produit si elle ne réussit pas à trouver des systèmes de gestion applicables à la situation. De cette exigence naît le besoin de réduire les déchets à un état non nuisible, dont la destruction est sous régie publique³¹⁸ et qui soit bon marché. La technique pour l'élimination du problème la plus utilisée fût la destruction grâce à l'élément le plus ravageur (et gratuit) qu'on connaisse, c'est-à-dire le feu. Le problème de ce type de traitement est qu'on s'aperçoit que le feu n'a pas le pouvoir destructeur qu'on croyait car il produit des fumées, et des cendres³¹⁹, polluantes. Si les premières signes étaient déjà visibles dès le début de l'incinération des déchets: intoxications des travailleurs, mort des arbres à proximité de l'usine, disparition des animaux etc. il ne fût qu'après l'accident de Seveso (suivi d'autres catastrophes écologiques) que la population entière, et non seulement les techniciens, apprennent le mot dioxine et ses effets sur la biosphère; suite à des contrôles des émissions des incinérateurs, voulus par les verts, on s'aperçoit que les UIOM sont des sources importantes de dioxine même en Suisse³²⁰. C'en est qu'avec Seveso qu'on s'aperçoit que les polluants émis par les fumées des usines peuvent avoir des répercussions aussi sur la population. De plus Seveso montrait que tout citoyen peut être mis en péril par l'industrie si elle ne subit pas de pressions législatives l'obligeant à adopter des contremesures dans l'émission de substances polluantes et prévoir des contremesures en cas d'accident.

Si durant différentes générations, l'individu se débarrassait d'un objet en le mettant simplement dans un dépotoir, l'ordure entre à nouveau dans sa vie car l'autorité lui demande de financer un système de traitement performant, lui demande (et impose) de recycler les déchets, etc. L'acte libérateur de jeter dans la poubelle perd alors son sens primaire si l'ex détenteur du déchet doit continuellement se pencher sur la question. Les médias entrent en jeu en lui montrant "dans sa maison" les conséquences écologiques et sociales que ses ordures ont crée dans le monde³²¹. Probablement, dans l'avenir, les archéologues se pencheront sur l'analyse de nos déchets pour véritablement comprendre notre mode de vie. L'incinération des déchets sera alors perçue comme le moyen que la société utilisait pour faire

³¹⁸ Car seulement les institutions cantonales ont les moyens techniques, financiers pour appliquer une destruction des déchets conforme aux normes législatives.

³¹⁹ Ainsi que des déchets ultimes qui doivent être stockés en décharge.

³²⁰ C'est-à-dire dans un des pays les plus modernes du monde où on pourrait s'attendre que le niveau de la technologie serait si haut que les émissions n'auraient pas dû exister. Durant les analyses des fumées les techniciens se sont aperçus que plus que les dioxines les UIOM émettaient des métaux lourds (Hg, Cd) susceptibles de créer autant de dégâts que les dioxines (surtout le mercure qui fût cause d'intoxications graves en Chine et au Japon).

³²¹ Par exemple avec les nouvelles relatives aux *carrette del mare* ou des accidents des décharges en Yougoslavie, la situation de l'Allemagne de l'Est devenue la décharge de l'Allemagne de l'Ouest plus riche, les cas des accidents en Afrique, Amérique latine etc. qui devenaient des dépotoirs à bas prix pour les entreprises européennes qui polluaient leurs territoire au nom des bénéfices économiques à répartir aux actionnaires.

disparaître le témoignage de son comportement de consommateur. Mais, plus grave, pourra être perçu comme le système le plus controversé étant vu non seulement comme une source de pollution environnementale mais aussi de pollution politique. L'incinérateur (ou mieux les entreprises qui lui sont attachées) pourrait aussi être vu en tant qu'élément ayant porté différents gouvernements à se faire corrompre par l'argent des entreprises chargées de la destruction des déchets. Le business de la destruction des déchets était devenu si rentable que l'argent offert pour la corruption valait, pour certains hommes politiques, plus que le serment de chercher, par ses actions, le bonheur du peuple qu'il représente. Le phénomène du clientélisme, qui peut se produire quand un politicien décide d'entrer dans les conseils d'administration des entreprises, est aussi une source de ce que j'ai appelé pollution politique. La crédibilité de l'homme politique (et du parti auquel il est attaché) se retrouve amoindrie du moment où il doit décider, au nom de l'autorité qu'il représente au gouvernement, à quelle entreprise octroyer des contrats publics s'il a des liens avec une des firmes offrant leurs services.

Dans le premier chapitre du travail j'ai exposé les concepts théoriques actuellement en vigueur en relation avec le thème du mémoire. Souvent les doctrines me semblaient réductives, surtout pour ce qui concerne le NIMBY et la gouvernance, car elles sont toujours en train d'être vérifiées dans la pratique étant des concepts nouveaux de l'interprétation sociétale. Étant ces idées en relation avec la société dans laquelle insérer les analyses; et étant la société actuelle en transformation pour ce qui concerne le thème de la protection de l'environnement, une correcte application des théories dans la pratique passe impérativement par leur transformation en vertu des changements du champ d'application. La société subit aussi des bouleversements très importants en relation à son rapport avec le système économique d'où un timide changement de l'échelle des valeurs sociétales. Pour ce motif, j'ai procédé à des interprétations personnelles en prônant des relations entre les concepts qui n'ont pas encore été étudiées. Mon ambition a alors été de lier la perception psychologique d'un problème de nature environnementale au NIMBY, et de voir ce dernier en tant que conséquence de la méfiance du citoyen en cas de "mauvaise gouvernance, en outre je propose de définir le back-yard étant le territoire et non le terrain à proximité d'une usine.

Le deuxième chapitre a eu pour but d'orienter le lecteur dans le changement de la gestion des déchets en Suisse mais uniquement d'une façon très introductive. J'ai décidé de m'arrêter exclusivement au thème du changement de vision et de technique dans la période directement antécédente à la construction de l'ICTR. Cette simplification a été nécessaire car un travail complet aurait nécessité de plusieurs années d'analyse sur le thème et aurait, très probablement, dénaturé l'objet principal du mémoire qui est une analyse du contexte tessinois. Il serait toutefois nécessaire d'expliquer les rapports entre l'évolution technique des systèmes de gestion des déchets en relation avec l'évolution législative en Suisse car leurs répercussions se font sentir aussi en Tessin. En outre il aurait fallu mettre en relation cette variation technique avec la transformation de la société suisse suite aux développements des moyens de communication. Les médias, souvent par un souci de produire un message intéressant pour son public (résumé, scandaleux, vulgarisé), réduisent le thème des déchets aux effets externes des installations. La société se crée alors une vision très négative des incinérateurs qui sont vus en tant que source de pollution plus que le simple anneau terminal de la chaîne de la consommation.

Ensuite, au troisième chapitre, j'ai exposé certains inputs pour que le lecteur puisse comprendre quelques particularités culturelles, économiques, environnementales et politiques du canton du Tessin. Cette contextualisation a été limitée aux cas qui me semblaient les plus indicatifs de la situation

tessinoise et ne doit donc pas être prise comme un inventaire complet des caractéristiques identitaires du canton. Je crois que seulement en vivant en Tessin et "en se sentant introspectivement tessinois", pourrait véritablement faire comprendre à un lecteur qu'est-ce qu'un tessinois. Souvent on cherche à expliquer l'identité du tessinois aux autres cultures suisses sans toutefois leur faire pleinement comprendre que certaines émotions et comportements sont si intrinsèques à la vie sociétale du peuple, qui ne peuvent pas être compréhensibles à un étranger. Il ne s'agit pas de critiquer telle ou telle culture, ou d'en mettre une sur un piédestal; il s'agit plutôt de rendre attentif le lecteur qu'un véritable entendement d'une autre société ne peut pas se limiter aux descriptions de ses pratiques mais présuppose d'y vivre dedans.

Pour ce qui concerne le cas de Thermoselect et la situation qui a porté le Tessin à construire un incinérateur dans son canton, il y aurait du travail pour écrire différents travaux de recherche. Le Tessin fût théâtre de jeux de pouvoirs compliqués, inouïs, qui aujourd'hui demeurent cachés suite à la destruction de toutes les preuves. Aux complications pour la recherche des documents auquel j'ai été confronté, il existe une véritable réticence des départements cantonaux à faire accéder le public à certains types d'analyses³²². Les cas de désinformation sont aussi nombreux que les cas où le canton et les médias avaient véritablement procédé à donner au public une information objective. Suite aux cas de désinformation auquel le tessinois fût confronté, et par la découverte des pots-aux-roses entre hommes politiques et industriels; le citoyen a commencé à manifester une méfiance envers toute argumentation relative à la gestion des déchets.

Si dans les années 1970-2000 les médias (presse écrite, radio, télévision) envoyaient leurs message en sens unique (de l'émetteur vers le récepteur au sens de Shannon); aujourd'hui fait apparition un nouveau média qui permet au citoyen d'interagir avec d'autres citoyens pour discuter d'un thème particulier (blog, forum, chat, etc.). La communication devient alors différente car à côté des médias classiques s'ajoute un nouveau qui offre l'interactivité et la participation que le citoyen avait toujours espéré. Si dans la première votation contre les fours à grille, la population fût trompée par les quotidiens de Maspoli et par l'hebdomadaire de Bignasca qui ont créé un climat de désinformation; dans le cas de l'ICTR il y a eu des cas de résistance citoyenne envers toute communication du "haut vers le bas". La création de L'Aria di Domani de Rotalinti, la création d'innombrables sites internet dédiés à la question de l'incinération des déchets; montrent à quel point la population aujourd'hui voulait participer à la définition de la solution au problème de l'élimination des déchets en Tessin. La diffusion d'Internet dans les maisons des tessinois permet, en outre, au citoyen d'accéder à des informations qu'autrement seraient difficile de repérer.

Les entreprises d'incinération des déchets décidaient en outre d'introduire dans leur conseil d'administration les politiciens tessinois afin que leur parti ne puisse pas orienter des campagnes

³²² Le RIA de l'ICTR, par exemple, ne m'a été fourni qu'après avoir déclarés à l'ACR que le rapport ne soit pas publié, donné à des tiers et que toutes les informations contenues soient traitées comme données confidentielles. Malgré les recommandations de l'ACR, j'ai toutefois considéré que certaines informations peuvent être traitées "publiques" car Rotalinti avait publié sur son site internet une copie du RIA (visiblement photocopiée furtivement). Le but de Rotalinti était de montrer au grand public le rapport pour que tout citoyen puisse en avoir accès suite à l'interdiction de lecture du document imposé par la mairie de Giubiasco à ses citoyens (selon l'avocat de Giubiasco à cause du respect du droit d'auteur de l'ACR et de la CSD Tre Laghi). C'est grâce aux analyses des techniciens alliés au MAI qu'on découvre l'erreur relatif à l'émission de la dioxine de l'ICTR et qu'on remarque que l'inversion thermique de Giubiasco fait que la localisation de l'usine en cette commune ne soit pas écologiquement optimale.

d'information contre l'entreprise. Cette idée de créer des amitiés politiques (ou mieux des alliances financières) fût promue non seulement par Thermoselect mais aussi par Von Roll. Suite au dévoilement des pot-aux-roses entre hommes politiques et entrepreneurs, il y a alors toute la classe politique qui se retrouve soudainement impliquée et suspecte. De même que pour le cas de Asfaltopoli, les citoyens découvrent que leurs convictions ont été créés ad hoc par un groupe de techniciens corrompus qui avaient auparavant accédé aux médias. De même les citoyens remarquent que l'argent public (donc indirectement leur argent) finissait dans les mains de quelques personnes sans scrupules.

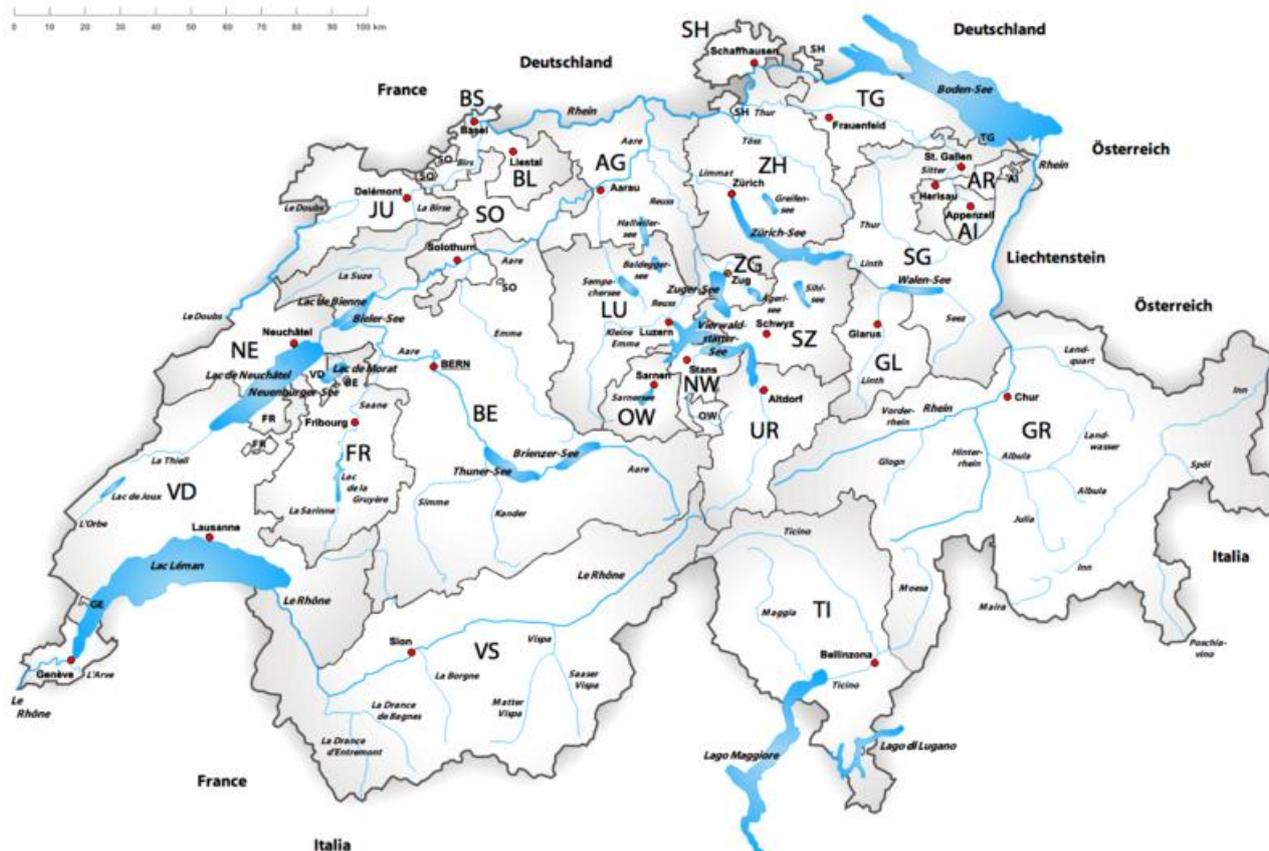
Dans la véritable partie analytique du mémoire, relative à la création des différents syndromes NIMBY, j'espère que le lecteur ait compris qu'une population qui a été trompée par ses autorités politiques et par les organes d'information peut manifester des réactions d'opposition à toute nouveauté même si celle-ci est déclarée apte à être construite. Le syndrome NIMBY se créerait donc par la perception du citoyen d'être constamment mis en péril par ses autorités dont il devrait, en principe, avoir confiance. L'histoire a montré au tessinois que plus qu'avec la tête des autres il doit procéder à des analyses personnelles de la situation et en tirer des conclusions. Le manque de confiance et les obstacles à la gouvernance sont des thèmes que j'ai essayé d'expliquer avec la contextualisation du problème ICTR.

Personnellement je considère que les motivations de la création du NIMBY tessinois n'est pas interprétable sans avoir précédemment vu et compris les circonstances particulière du canton où il s'est développé. Les erreurs de gestion de la situation sont à reconduire à tous les acteurs et pas uniquement aux autorités gouvernementales ou aux entreprises. Le citoyen et l'opposant ont aussi leur part de faute en n'ayant pas agi subitement et en n'ayant pas obligé ses autorités à leur rendre des comptes.

Encore, à titre personnel, je crois que chaque acteur politique et tout scientifique ne doit jamais être attaché (de près ou de loin) aux entreprises. La séparation doit être si nette que tout citoyen puisse comprendre que ces acteurs sont indépendants de toute pression de ces entreprises pour lesquelles ils sont appelés à en juger la fiabilité. Quand il existe des liens entre les firmes et les personnes prétendues indépendantes, on n'est plus dans une transmission d'informations objectives mais, simplement, dans un cas de propagande (ou qui peut être vue en tant que propagande). Si bien que les juges des tribunaux doivent être séparés des autres pouvoirs; ainsi il faudrait que les politiciens, les médias, les techniciens soient séparés des entreprises.

Annexes

A. Liste des abréviations des cantons



Carte 10 : Positionnement des cantons suisses

Abréviation	Canton
AG	Argovie
AI	Appenzell Rhodes Intérieures
AR	Appenzell Rhodes Extérieur
BE	Berne
BL	Bâle Campagne
BS	Bâle Ville
FR	Fribourg
GE	Genève
GL	Glaris
GR	Grisons
JU	Jura
LU	Lucerne
NE	Neuchâtel

Abréviation	Canton
NW	Nidwald
OW	Obwald
SG	Saint-Gall
SH	Schaffhouse
SO	Soleure
SZ	Schwyz
TG	Thurgovie
TI	Tessin
UR	Uri
VD	Vaud
VS	Valais
ZG	Zoug
ZH	Zurich

B. Photographies satellitaires des incinérateurs suisses



Figure 29 : Incinérateur de Berne (ref. B)

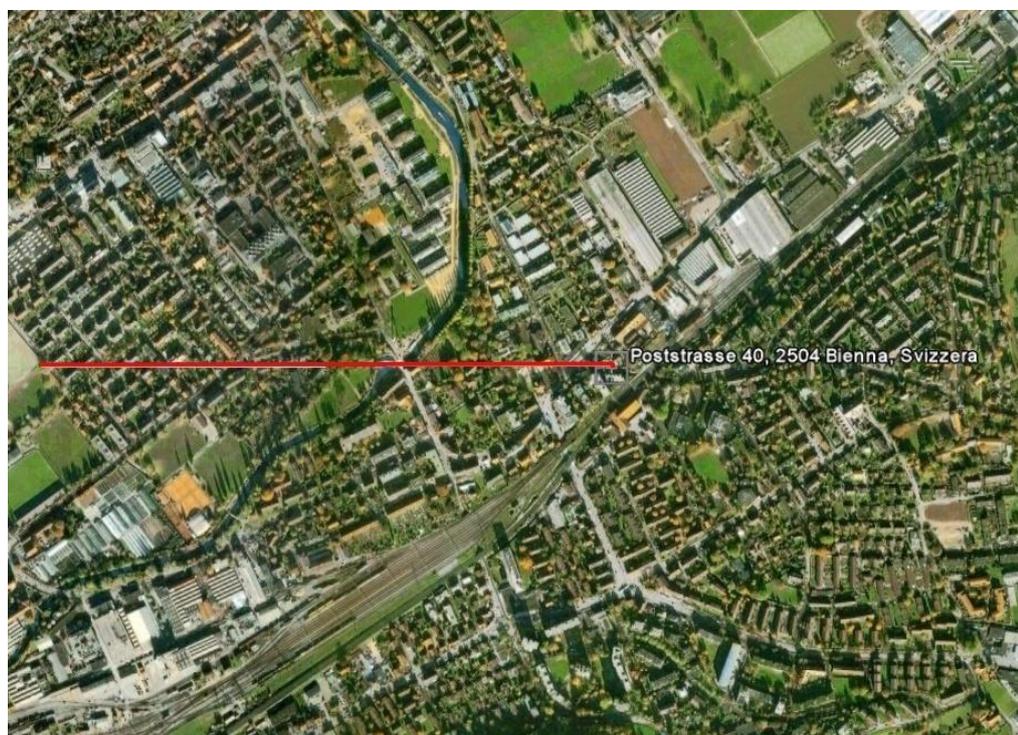


Figure 30 : Incinérateur de Bienna (ref. C)



Figure 31 : Incinérateur de Zurich Hagenholzstrasse (ref. D)



Figure 32 : Incinérateur de Zurich Josefstrasse (ref. E)

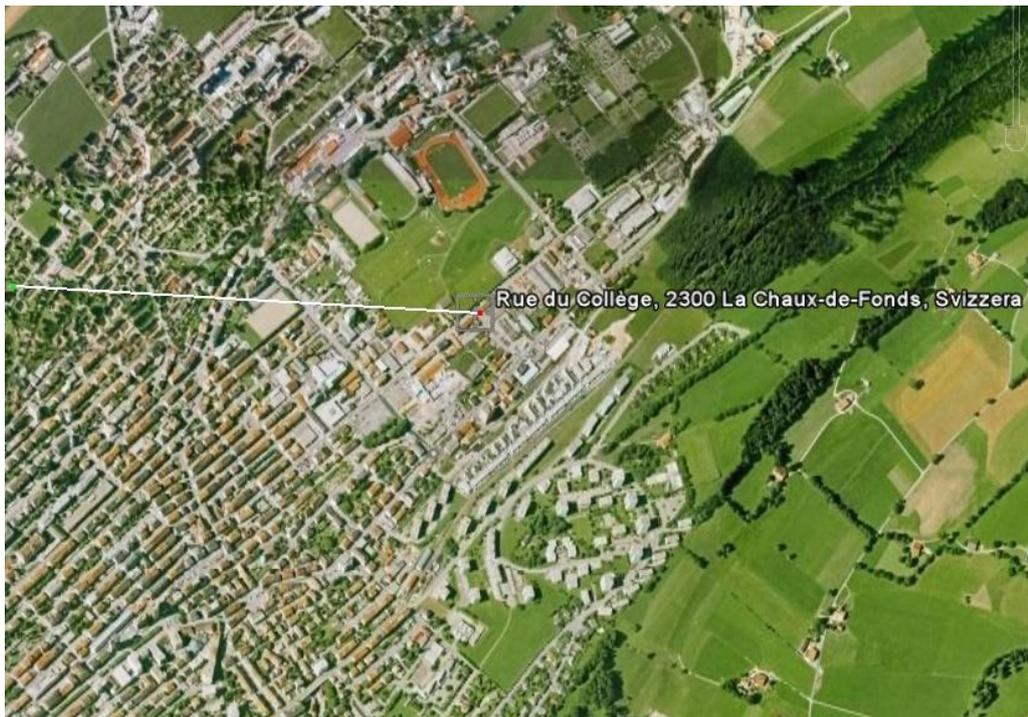


Figure 33 : Incinérateur de La Chaux-de-Fonds (ref. F)



Figure 34 : Incinérateur de Winterthur (ref. G)

Toutes les photographies satellitaires sont issues du logiciel Google Earth version 4.3 (en italien).

Les paramètres des photos sont les suivants : Nord en Haut, ligne de référence (blanche, jaune ou rouge) de 1km (mesuré sur Google Earth, erreur \pm 10 mètres), lumière maximale de la photographie (h : 12.00), système de coordonnées WGS_1984.

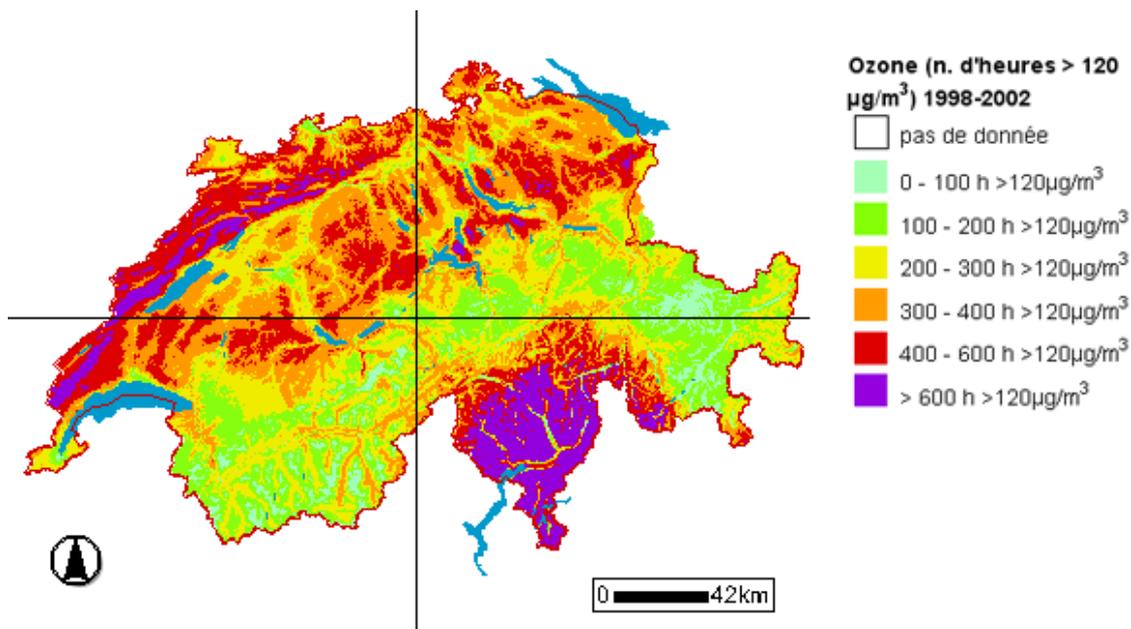
Sources internes à Google Earth : DigitalGlobe 2008, Geozen 2008, GeoContent 2008, CNES / Spot Images 2008, OLIG 2008, Flotron / Perrinjaquet 2008.

C. La Pollution du Tessin et dans la région du Piano di Magadino



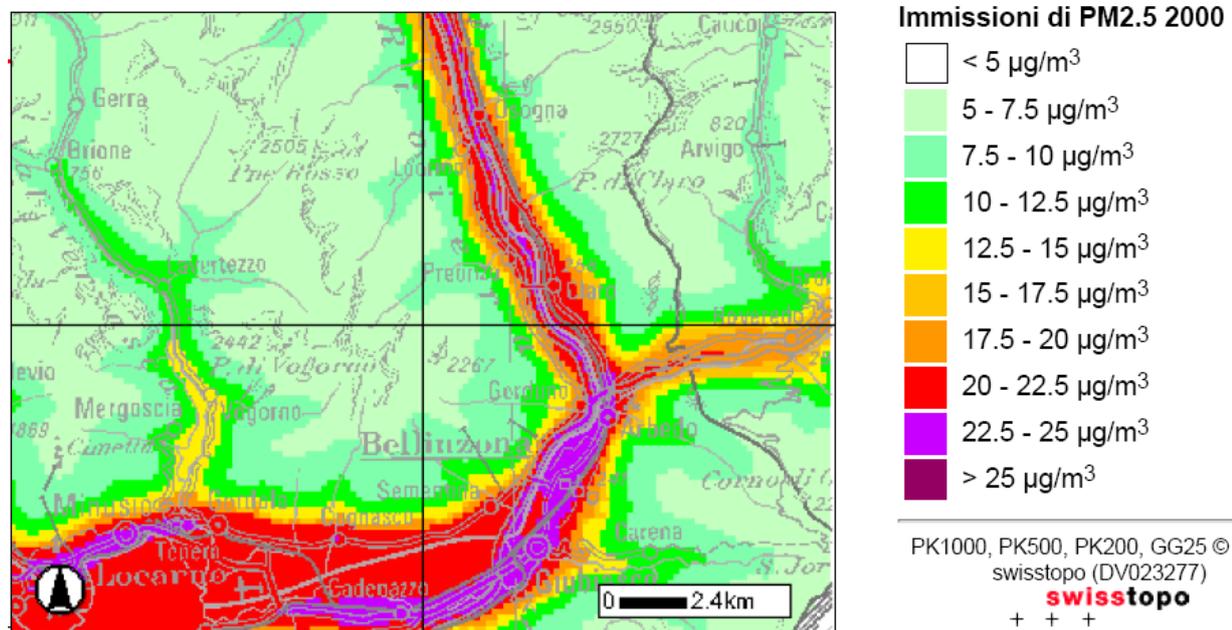
Carte 11 : Site de mensuration de la qualité de l'air en Tessin

La pollution du Tessin par rapport à la Suisse

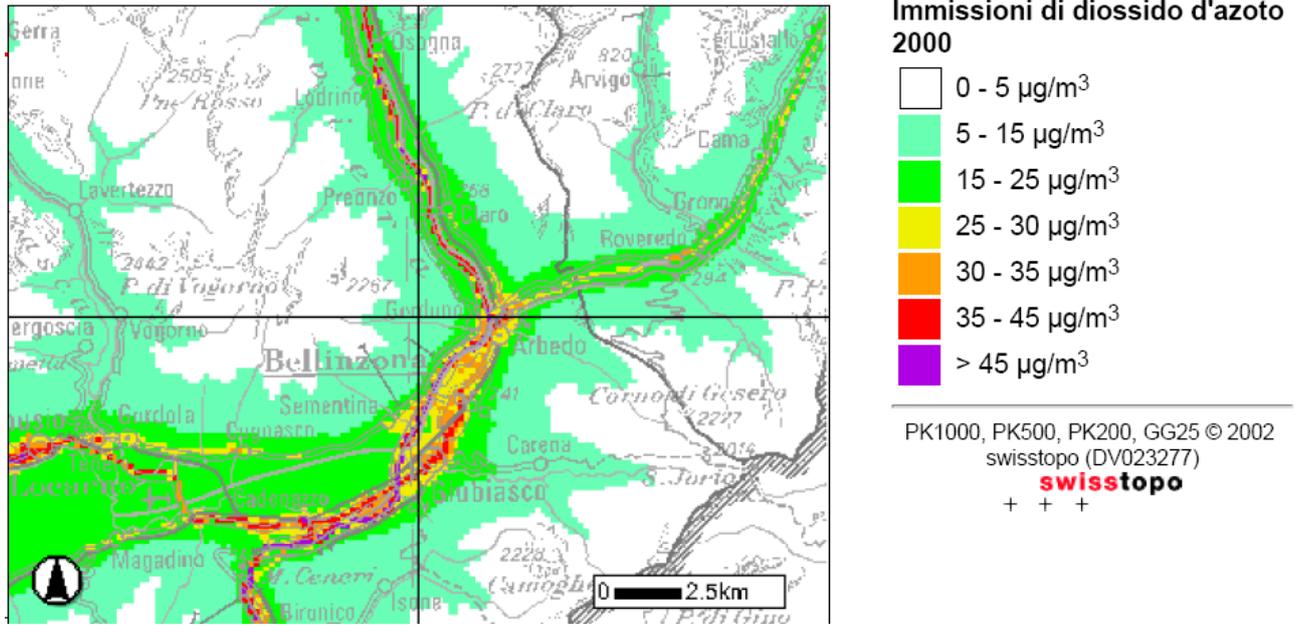


Carte 12 : Heures de dépassement de la valeur limite d'ozone annuelle (moyenne 1998 - 2002)

Piano di Magadino :

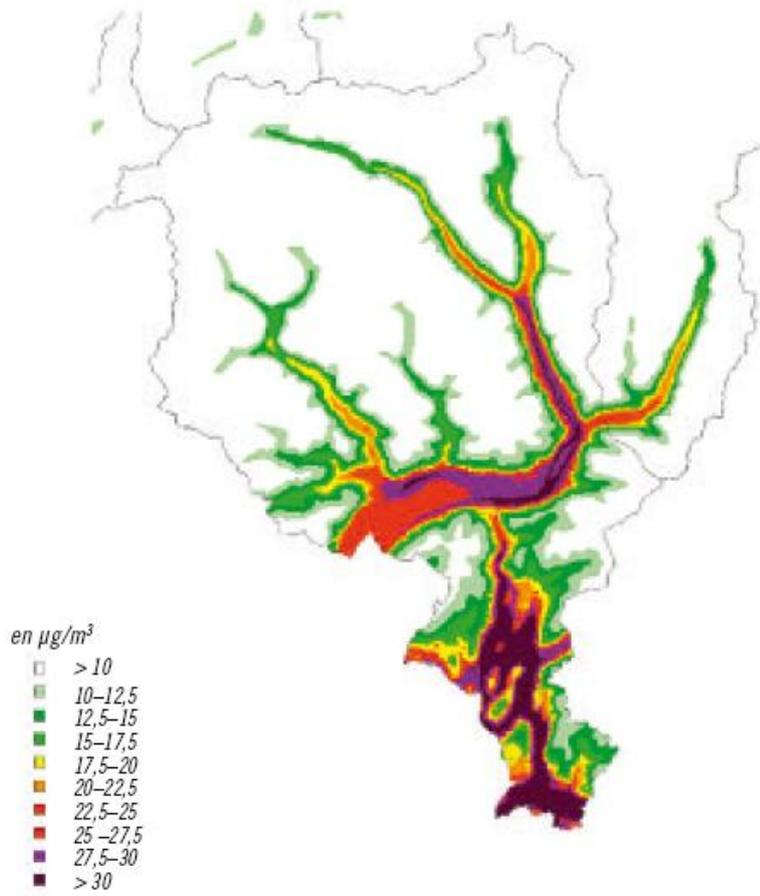


Carte 13 : Emissions de PM 2.5 en 2000



Carte 14 : Émissions de dioxydes d'azote (NO_2) en 2000. La valeur limite selon l'OPair est de $30\mu\text{g}/\text{m}^3$

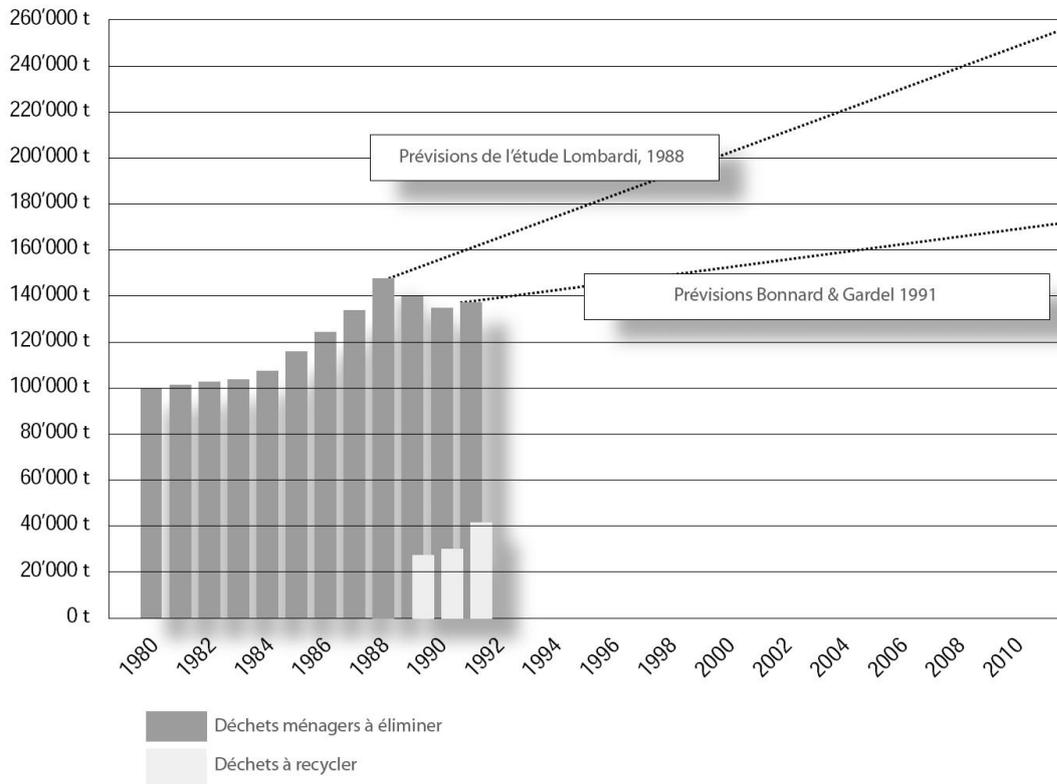
Concentrations de PM_{10} au Tessin Moyenne annuelle en 2000



Carte 15 : Concentration de PM_{10} au Tessin Source: OFEV / Meteotest / Infrac

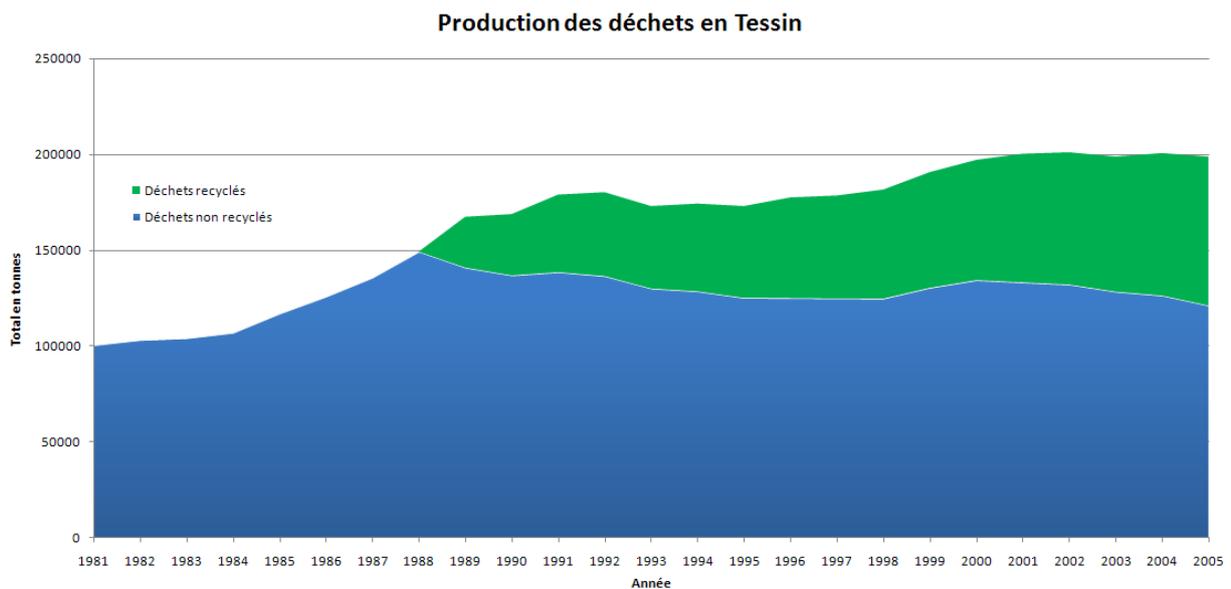
D. Différence entre les prévisions et l'effective production de déchets en Tessin

Estimations



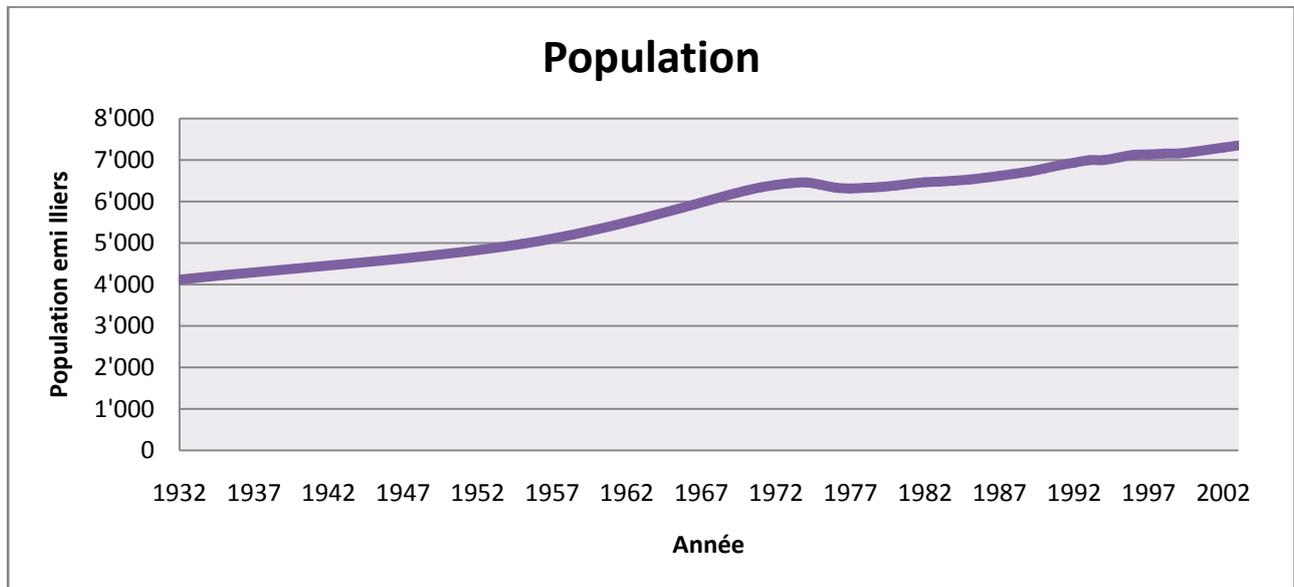
Graphique 6 : Prévisions de l'évolution quantitative des déchets tessinois

Production effective

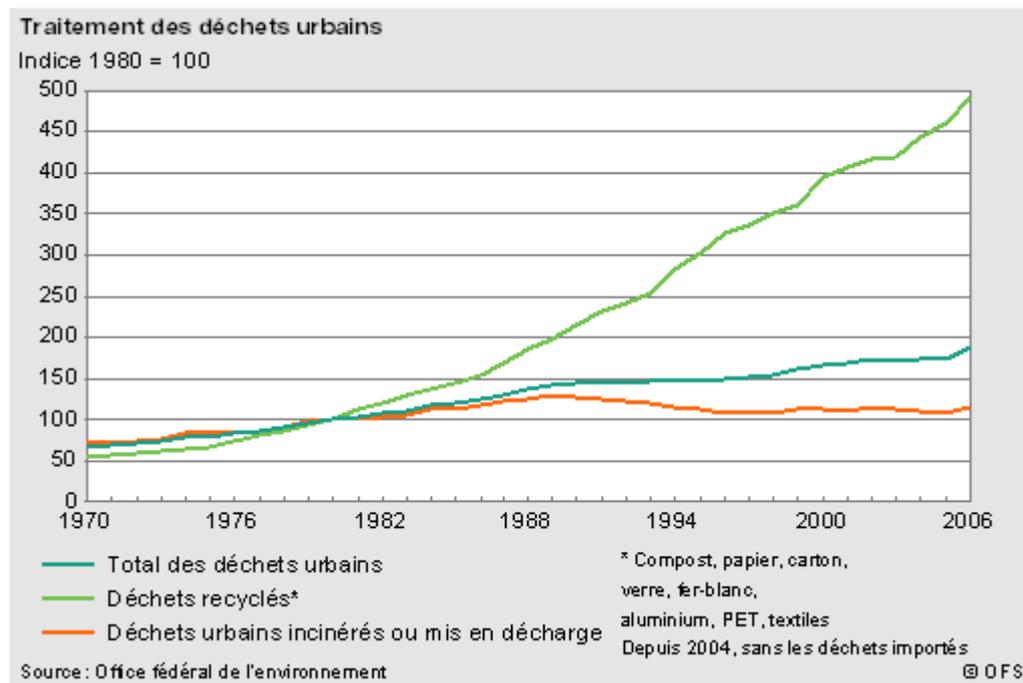


Graphique 7 : Production des déchets en Tessin 1981 - 2005 (source Dipartimento del Territorio, 2007)

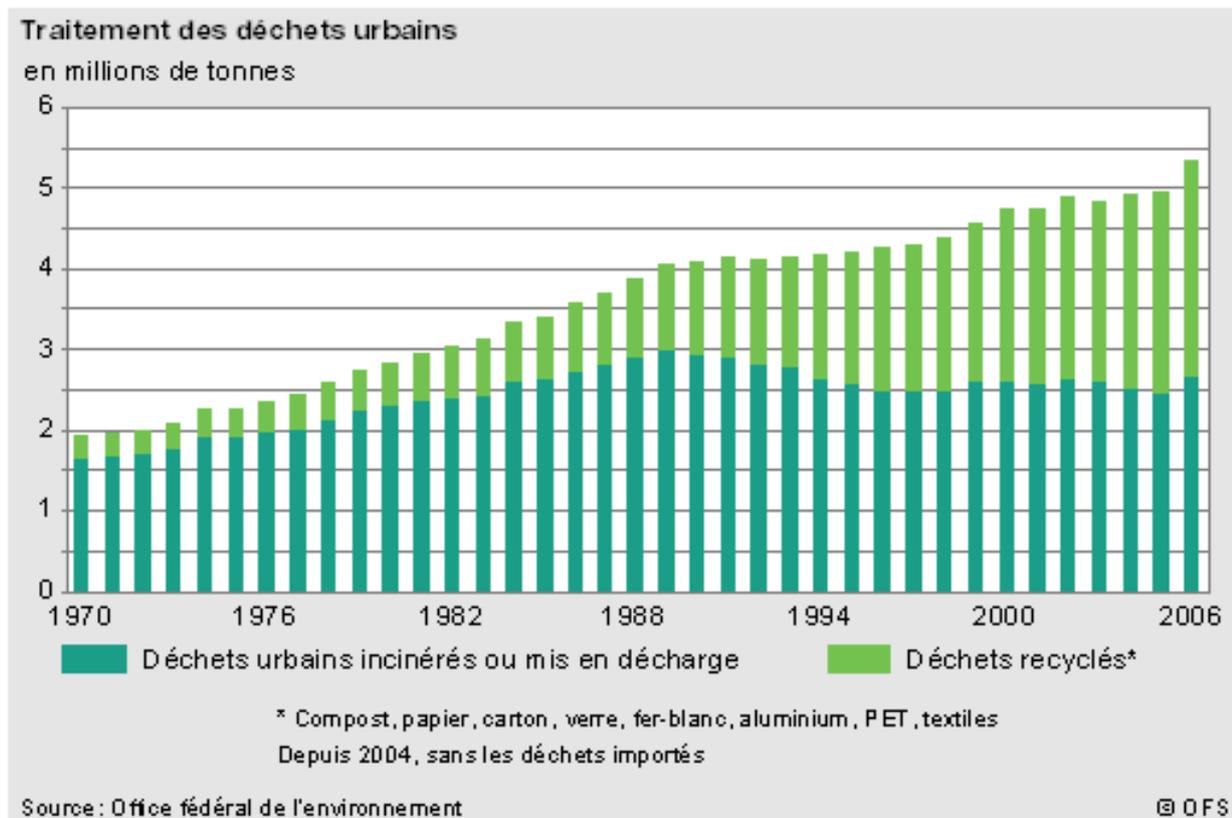
E. Production déchets en Suisse



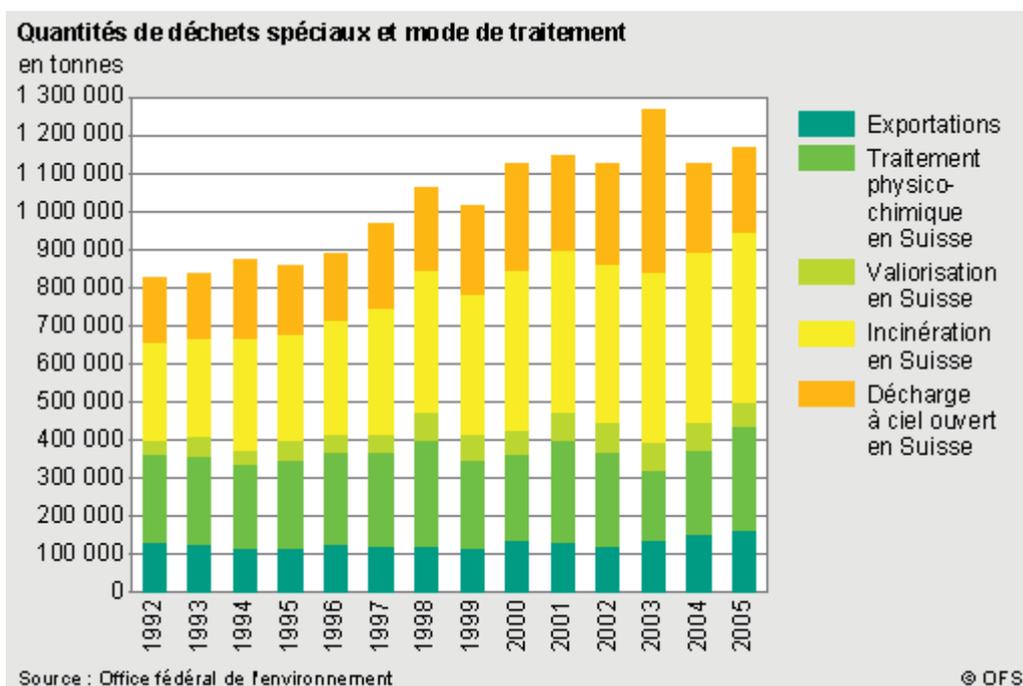
Graphique 8 : Évolution de la population suisse entre 1993 et 2003 (source: OFS, 2004)



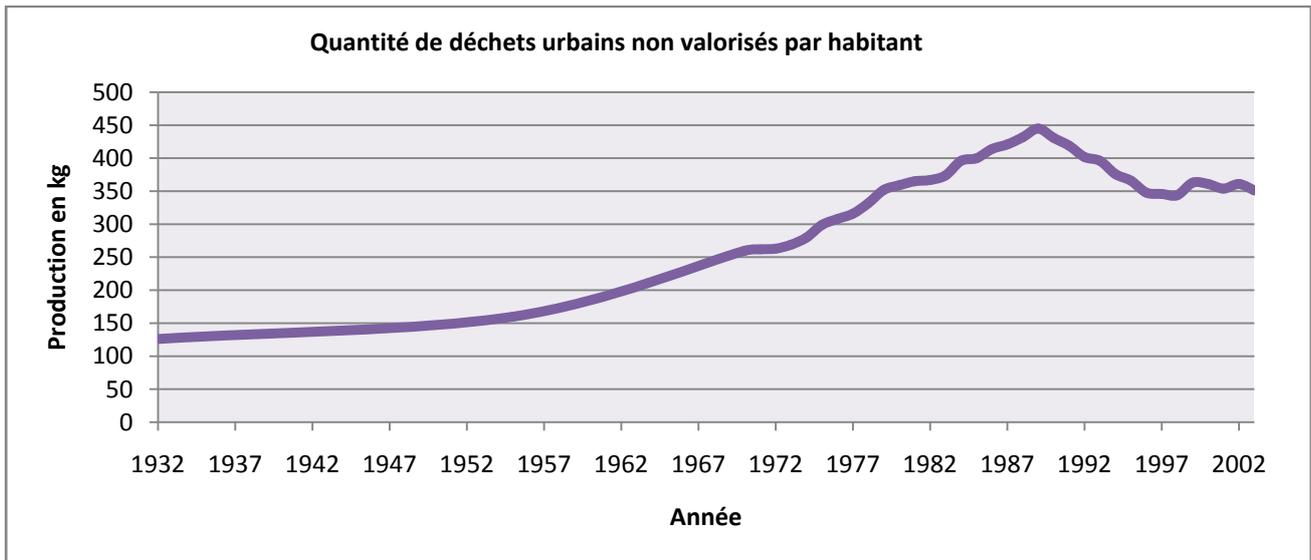
Graphique 9 : Traitement des déchets urbains en Suisse (source : (OFS, 2007))



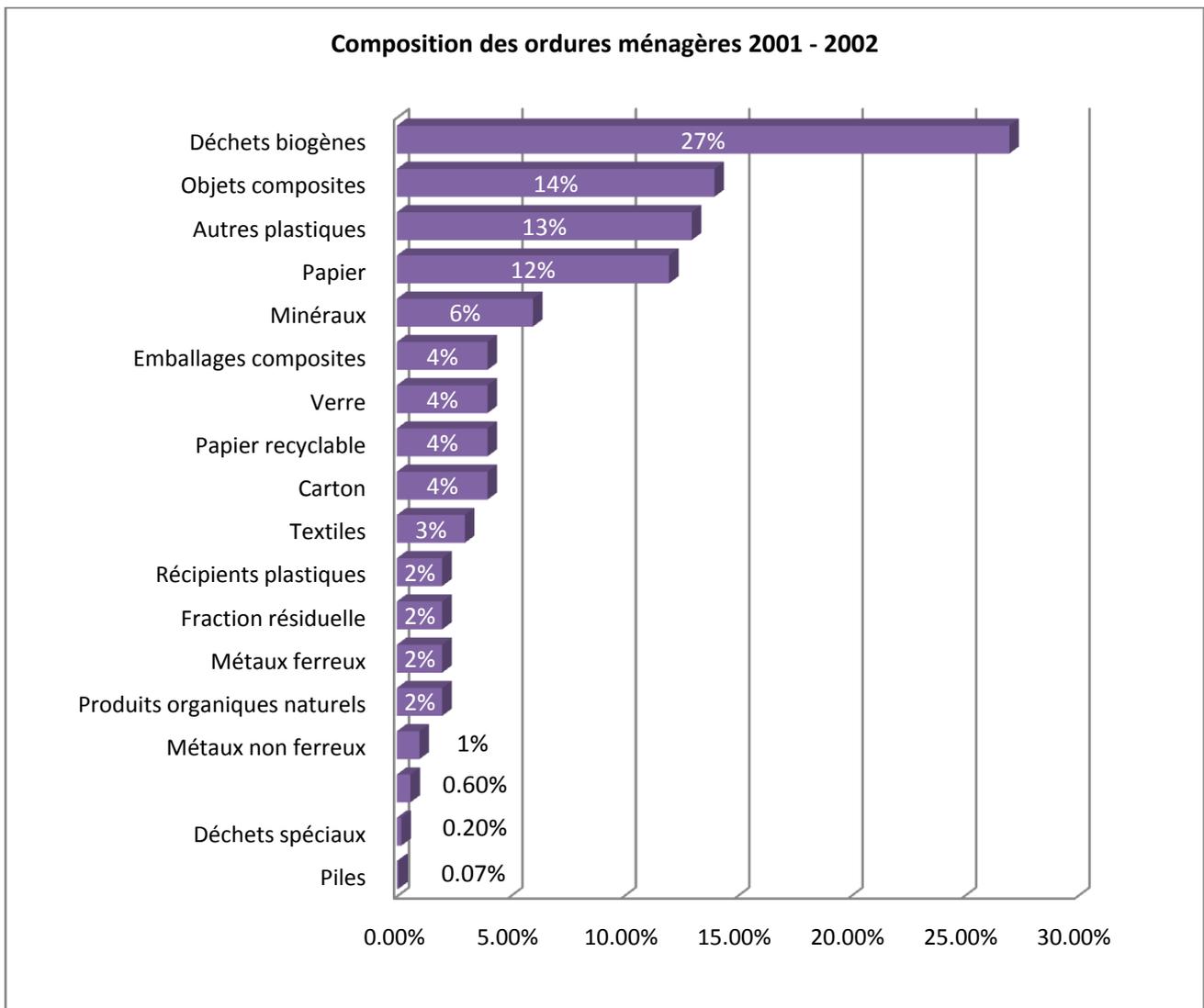
Graphique 10 : Différents traitements des déchets urbains (source: (OFS, 2007))



Graphique 11 : Traitements pour les déchets spéciaux suisses (source: (OFS, 2007))

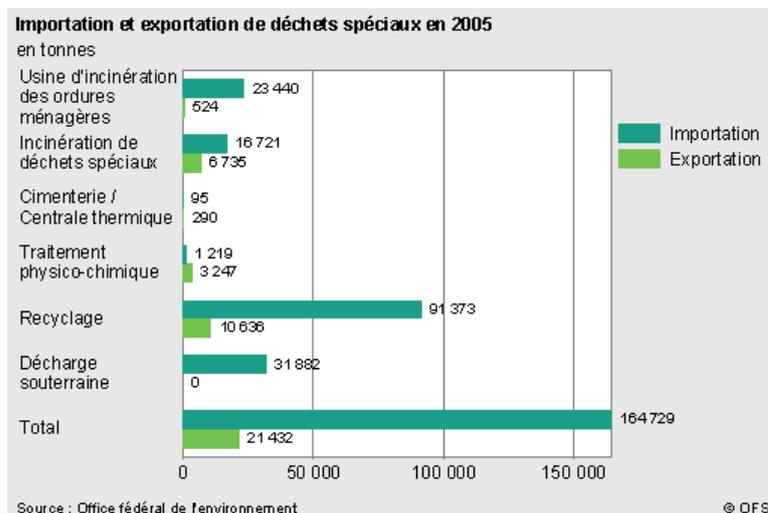


Graphique 12 : Quantité de déchets urbains non valorisés par habitant (source des données (OFEV, Évolution des quantités de déchets urbains non valorisés en Suisse depuis 1932, 2004))



Graphique 13 : Composition des ordures ménagères suisses 2001-2002 (source: OFEV, 2008)

F. Exportation et élimination sauvage des déchets suisses



Graphique 14 : Importation et exportation de déchets spéciaux en 2005 (source : (OFS, 2007))

En février 1987 un bateau, le *Lynx* de propriété de la société maltaise *Mayfair Shipping LTD* et louée par la norvégienne *Fjord Tanker Shipping AS*, quitte le port de Marina di Carrara (Italie) à destination de Djibouti (République du Djibouti, ex colonie française). La *Jelly Wax*, une entreprise italienne qui s'engageait à éliminer les déchets toxiques à bas prix dans les pays africains avait chargé le *Lynx* de 10'000 fûts de déchets toxiques. Les déchets radioactifs et toxiques provenaient aussi de la Suisse et étaient entreposées dans des entrepôts de *l'Ente per le Nuove Tecnologia, l'Energia e l'Ambiente* pour un total de 600 fûts (BOCCA, 2005). Le broker de l'opération du voyage du navire *Lynx* utilisé pour le transport des déchets était la société suisse *Achair & Partners*³²³ des partenaires de la société *Zuana Achire* (Singapour). En janvier le *Lynx* fût chargé des déchets toxiques et nucléaires en montrant aux douaniers des documents faux³²⁴, à ce moment la Suisse entre encore en jeu car les comptes pour créditer l'argent (environ 600 millions de liras) fût transféré à la *Banca della Svizzera Italiana* (BSI) de Lugano³²⁵ (BOCCA, 2005). Après le refus de débarquer les déchets au port djiboutien à cause de la carence d'information sur la cargaison (SINHA, 2004, p. 82), le *Lynx* repartait vers le Venezuela³²⁶ où, trois mois plus tard, environ 10 mille fûts (2'146 tonnes) de déchets toxiques ont été déposés dans un champ proche des maisons à Puerto Cabello (Venezuela). La mort d'un enfant vénézuélien entré en contact avec les déchets, porta le gouvernement local à embarquer ces déchets sur le bateau cyproite *Makiri*. La destination du bateau était la Syrie où il déchargea les déchets toxiques à Tartous en décembre 1987. La *Jelly Wax* paye alors 2 millions de dollars à la compagnie syrienne *Samin* pour qu'elle charge les déchets sur ses bateaux. Le *Zanoobia*³²⁷ embarqua les déchets à Tartous (sous pression du gouvernement syrien) en vue de leur élimination. Dès son retour dans la mer, la Grèce lui interdit de se rapprocher à ses côtes (car il voulait accoster à Salonique) d'où le problème de trouver une nation qui aurait accueilli les déchets. Après 40 jours de navigation dans la Méditerranée le navire retourna au port de Genova (Italie) où il déposa son chargement le 26 avril 1988. Deux jours après le navire

³²³ L'entreprise fût fermée en 1996 (Registre du commerce de Zurich CH-020.3.924.652-1/a), les membres de l'association ainsi que son directeur étaient pour la plupart d'origine suisse.

³²⁴ Les documents parlaient de substances issues de la destruction de bâtiments (TED, 1993).

³²⁵ La BSI est une banque contrôlée par Tito Tettamanti, qui est aussi impliqué dans le financement de l'Oceanic Disposal Management.

³²⁶ Après la signature d'un contrat entre la *Jelly Wax* et la *Mercantil Lempont SA* de Panama ayant déjà signé des contrats d'exportation de déchets en Venezuela. (SINHA, 2004)

³²⁷ Le *Zanoobia* fût objet d'une enquête de la marine américaine car il transportait des armes italiennes en Iraq en 1980.

Jorgen Vesta quitte le même port chargé des déchets toxiques du *Zanoobia* en direction de Port Koko en Nigérie (LEGAMBIENTE, 2005, p. 9). Les ménagers des déchets italiens, Gianfranco Raffaelli et Renato Pent, signaient avec *Nana Sunday*, un entrepreneur nigérien propriétaire de la *Irukep Construction Company*, un contrat pour l'élimination des déchets de *Jelly Wax* et de *Ecomar* (TED, Nigeria Waste Imports from Italy (case n.52), 1993). Ces contrats étaient gérés par les chefs de la *ndrangeta*³²⁸, tel Giuseppe Nirta, et acceptés par le gouvernement et les services secrets italiens qui se débarrassaient de leurs déchets (BOCCA, 2005). La proposition d'entreposer les déchets en Nigérie ou en Somalie fût possible grâce aux liaisons entre les maffieux et les hommes politiques du parti socialiste³²⁹ qui acceptaient que le continent africain soit la destination finale des déchets dangereux s'ils avaient un généreux pot-de-vin (BOCCA, 2005). Un dossier rédigé par *Legambiente* en 1988 fût transmis aux étudiants nigériens à Perugia (Italie) et aux journaux nigériens (*The Guardian*) pour les informer que le navire Jorgen Vesta était chargé des déchets toxiques du *Zanoobia*, les protestations commencent alors aussi en Nigéria contre le colonialisme des déchets (LEGAMBIENTE, 2005). Au total il y a eu 5 cargaisons italiennes (dont celui de Lynx) qui sont arrivées à destination au Port Koko avant la découverte du trafic. *Nana Sunday* avait déjà entreposé 4330 tonnes (pour un loyer de 100 dollars par mois) à Port Koko. En Europe et en USA le coût de l'élimination des déchets dangereux était d'environ 2500 dollars / tonne à cette date (BROOKE, 1988). Après la découverte de la toxicité des déchets déchargés au Port Koko ; les autorités nigériennes demandaient à l'Italie de reprendre leurs déchets et prennent en otage le navire Piave immatriculé à Trieste et de son équipage de 24 marins (Gibuti, Nigéria, Libano e Venezuela tutte le rotte dei traffici "sporchi", 1992). Le gouvernement nigérien accepta peu après une nouvelle loi qui prévoyait l'emprisonnement ou la peine de mort pour qui importent des déchets en Nigérie. Deux bateaux (le *Karin B* et le *Deep Sea Carrier*) se chargeaient de retourner les déchets vers un incinérateur anglais. La population anglaise, informée par les journaux de l'arrivée des navires, protestent contre cette décision ; sous la pression populaire les 140 ports d'Angleterre refusent les bateaux. Les deux navires passaient des semaines dans la Méditerranée en cherchant un port qui aurait accueilli leur chargement suite au refus du Galles, de l'Espagne et de la France. L'Italie décida finalement de laisser l'accès aux navires aux ports de Livorno, Ravenna et Manfredonia même si la population locale leur était fortement hostile. En 1992 le juge italien Micara Paolo décida que les imputations contre les 77 personnes impliquées dans le cas de l'exportation des déchets du *Zanoobia* tombe en prescription car la norme anti-pollution italienne prévoit une période maximale de 54 mois (Corriere della Sera, 1992).

Les mafieux créent aussi des « carrette del mare » des bateaux chargés en déchets toxiques et nucléaires qui étaient volontairement écoulés dans la mer pour faire disparaître la cargaison (BOCCA, 2005). Le *Jolly Rosso*, un navire italien, fût au centre de l'attention médiatique car il transportait des déchets radioactifs en 1990 et il s'aréna sur les côtes italiennes de Formiciche (le 14 décembre 1990). Durant sa permanence sur la plage, la *Compagnia Ignazio Messina* propriétaire du *Jolly Rosso* demanda à la société hollandaise *Smit Tak* spécialisée en accidents radioactifs de contrôler le navire. Ce bateau était utilisé par une entreprise suisse, la *Oceanic Disposal Management*³³⁰, qui se chargeait d'éliminer les scories nucléaires en les jetant dans les eaux internationales au moyen de missiles sous-marins qui s'enfonçaient 50-80 mètres au-dessous du fond de la mer (le *Projet Urano* utilisant la technologie dite du *Free Fall Penetrator*). La Suisse, membre de l'OECD, avait financé (avec Canada, Belgique, France, Allemagne, Italie, Japon, USA, GB) les recherches pour savoir si ce système aurait été justifiable du profil économique et environnemental. Suite aux pressions des ONG comme *Greenpeace* et aux scandales des navires italiens ; les états européens signent la Convention de Londres qui interdisait définitivement de jeter à la mer les déchets nucléaires (London Convention, 1972). La *Oceanic Disposal Management* continuait à transporter des déchets toxiques dans la Méditerranée en faisant volontairement écouler les navires. Ces actes portent *Greenpeace* à occuper en 1997 le siège de l'ODM à Lugano en hissant des panneaux avec le slogan « Stop Waste Trade Mafia » (GREENPEACE, Mafia Links to Toxic Waste Trade - Europe, 1997).

³²⁸ Association mafieuse italienne d'origine calabraise.

³²⁹ En particulier avec le chef italien des relations avec la Somalie.

³³⁰ De propriété de Comerio Giorgio un industriel impliqué dans le trafic d'armes aux îles Falkland. Le siège international de l'ODM était à Lugano (Suisse).

G. Surcapacité des UIOM suisses

Si on considère les statistiques de l'OFEV, en 2006 la Suisse a importé 417'000 tonnes de déchets des pays voisins (sur un total de 3.25 millions de tonnes de déchets brûlés dans les 29 UIOM) soit presque quatre fois la production du Tessin.

origine	lieu de traitement		déchets urbains	déchets de chantier	déchets divers	boues de STEP (MS)	total
A	UIOM	0	36'665	6'666	889	0	44'219
A	total		36'665	6'666	889	0	44'219
D	UIOM	0	259'156	58'056	7'741	0	324'953
D	total		259'156	58'056	7'741	0	324'953
F	UIOM	0	30'144	12'691	2'148	80	45'063
F	total		30'144	12'691	2'148	80	45'063
I	UIOM	0	1'958	890	119	0	2'967
I	total		1'958	890	119	0	2'967
étranger	UIOM	0	327'922	78'303	10'896	80	417'202
étranger	total		327'922	78'303	10'896	80	417'202

Tableau 14 : Importation des déchets en Suisse selon la provenance (source: OFEV; 2008)

En 2006 l'OFEV déclarait que l'importation aurait diminuée dans les années à venir car les pays voisins cherchent désormais l'autosuffisance de la destruction de ses ordures et par l'ouverture des marchés de l'est européen « L'an dernier, les UIOM suisses ont tourné à plein rendement. Ces prochaines années, la quantité de déchets importés ne devrait pas continuer à augmenter aussi fortement. Elle devrait même diminuer suite à la mise en service de plusieurs usines d'incinération allemandes actuellement en construction. Il ne serait toutefois pas judicieux d'accroître les capacités d'incinération des UIOM suisses sur la base de ces importations, car on risquerait d'avoir des capacités excédentaires lorsque ces importations de déchets étrangers cesseront. » (OFEV, Statistique des déchets 2006: la conjoncture favorise l'augmentation de la quantité de déchets collectés, 2007). Suivant ces scénarios, la Suisse aurait bientôt des carences relatives à la quantité des déchets nécessaires pour le fonctionnement des incinérateurs.

H. Alternatives aux technologies Thermoselect et Von Roll

Calcior – Oxalor

Le Groupe *Oxalor*, employant le procédé autrefois appelé *Calcior* (gagnant de la Médaille d'or du Ministère de l'industrie française) fournit une technique qui théoriquement « ne génère aucun rejet, ni liquide ni gazeux ». Les mâchefers produits sont stabilisés et ne produisent ni odeurs ni lixiviats. Selon les experts de l'entreprise leur technologie serait tel que « le procédé Oxalor est le seul traitement au monde qui permet de traiter et valoriser le déchet ménager sans traitement préalable [...] le produit final obtenu OXYOM peut être utilisé en agriculture comme compostage » (OXALOR). La valorisation prévue s'applique au 80% des ordures introduites en 2h30 (VALOROM). Le procédé *Calcior* fût publicisé étant le premier procédé assurant une « pollution zéro pour l'environnement, tout en permettant à chaque pays l'autonomie dans la gestion et la revalorisation de ses déchets [...] le prix pour l'élimination des déchets est de 35 euros la tonne contre 120 euros pour le traitement en incinérateur » (Bbj, 2004). Cette technologie fût prise en considération aussi en Tessin comme l'indique le *Corriere del Ticino*³³¹ commentant les aspects positifs de *Calcior*.

Incinérateur au plasma

Ce type d'incinérateurs prévoit l'élimination des déchets en utilisant une torche au plasma. Cette technologie développée par la NASA, est actuellement utilisée pour le traitement des déchets hautement toxiques (amiante, cendres d'UIOM, PCB, etc.). Les sociétés privées *Powerco – Celtica* assurent que leur technologie pourrait être appliquée aussi pour les déchets ménagers sur grande échelle (bien qu'au moment aucune installation de traitement soit opérationnelle). En brûlant les déchets à des hautes températures, aucune dioxine et furanes peuvent se former. De même l'émission d'autres polluants SO_x, NO_x PM₁₀ serait largement, selon *Celtica*, au-dessous des limites européennes. Le WWF critiqua les résultats de *Celtica* en assurant que d'autres polluants (surtout les métaux lourds) seront présents dans les fumées, que le rendement énergétique est moindre que les UIOM traditionnels etc (WWF, 2000).

³³¹ Spunta, tra gli imprenditori ticinesi che stanno elaborando un progetto alternativo per lo smaltimento cantonale dei rifiuti, il nome di Behgjet Paccoli. [...] un moderno impianto basato su una tecnologia definita rivoluzionaria. Si tratterebbe del procedimento registrato con il marchio «Calcior». Esso permetterebbe, secondo gli ideatori, di smaltire i rifiuti domestici trasformandoli in sostanze inerti da riutilizzare, ad esempio, nell'edilizia. Non vi sarebbero né emissioni inquinanti né produzione di energia, con investimenti ridotti » **Specificata fonte non valida.**

I. Glossaire des termes utilisés

Définition de quelques termes qui n'ont pas été directement expliqués dans le texte.

Terme	Brève définition	
Atteintes à l'environnement	Par atteintes, on entend les pollutions atmosphériques, le bruit, les vibrations, les rayons, les pollutions des eaux et les autres interventions dont elles peuvent faire l'objet, les atteintes portées au sol, les modifications du patrimoine génétique d'organismes ou de la diversité biologique, qui sont dus à la construction ou à l'exploitation d'installations, à l'utilisation de substances, d'organismes ou de déchets ou à l'exploitation des sols. (art.7 LPE)	
Biogaz	Mélange de dioxyde de carbone, de méthane et de gaz à l'état de traces, qui résulte de la fermentation anaérobique contrôlée des biodéchets. (site OFEV, 2008)	
Calorie (cal)	Quantité de chaleur nécessaire pour réchauffer 2 grammes d'eau de 1 C pour l'eau à température de départ de 14.5°C	
Cendres volantes	Cendres, suies et poussières entraînées par les fumées en dehors de la chambre de combustion et captées par des filtres dépoussiéreurs.	
Chaleur spécifique	En thermodynamique la chaleur spécifique est la quantité de chaleur nécessaire pour augmenter de 1°C un gramme d'une substance spécifique. Pour l'eau liquide la chaleur spécifique est de $4184 \frac{J}{Kg \cdot K}$	
Cogénération	Production simultanée d'électricité et chaleur	
Collecte	<i>Collecte par apport</i>	Système de collecte des déchets dans lequel les producteurs de déchets ont à leur disposition des emplacements fixes (conteneurs, déchetteries) où ils doivent amener leurs déchets.
	<i>Collecte par ramassage</i>	Système de collecte des déchets par lequel les producteurs de déchets bénéficient d'un système régulier de collecte en porte-à-porte.
Consigne	Somme que l'acheteur paie au détaillant à l'achat de piles ou d'un emballage, et qui lui sera remboursée lors de la restitution de l'objet usagé, pour élimination séparée ou réutilisation.	
Couplage chaleur – force (CCF)	Le couplage chaleur-force (CCF) désigne un chauffage qui produit du courant, ou alors une centrale électrique qui fournit également de la chaleur. Il fournit ainsi à son utilisateur les deux types d'énergie les plus importantes, le courant et la chaleur.	
Décharge réactive :	Une décharge dont les déchets sont en partie organiques et qui subissent des transformations biologiques et / ou chimiques de dégradation. Les gaz de fermentation (surtout méthane et CO ₂), les eaux de percolation (ou lixiviats), doivent être traités pour ne pas nuire à l'environnement. La plupart des installations CCF sont des centrales à énergie totale équipées d'un moteur à combustion et d'un générateur (site OFEN, 2008)	
Décharge contrôlée :	On entend par décharge contrôlée toute installation de traitement des déchets où des déchets sont stockés définitivement et sous surveillance.(art. 2 OTD). Décharge contrôlée destinée à recevoir les matières à forte teneur en métaux lourds, dont la composition est connue, qui ne contiennent qu'une faible fraction organique et qui ne relâchent ni gaz ni substances très solubles. (site OFEV, 2008)	
Déchet spéciaux	On entend par déchets spéciaux les déchets désignés comme tels dans la liste des déchets établie en vertu de l'art. 2 de l'ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets qui les définit de la sorte : les déchets qui, pour être éliminés de manière respectueuse de l'environnement, requièrent, en raison de leur composition ou de leurs propriétés physico-chimiques ou biologiques, un ensemble de mesures techniques et organisationnelles particulières même en cas de mouvements à l'intérieur de la Suisse art. 2 OMoD.	
Déchet inerte	Déchet non toxique, non biodégradable, non oxydable et peu soluble.	

Déchet urbain	Il s'agit des déchets de ménage, du commerce, de l'artisanat et des bureaux et composé uniquement de ceux qui sont collectés par les services officiels de la voirie. Il s'agit de déchets dont l'évacuation est assurée par les services communaux et par les associations intercommunales des déchets.	
Eaux de percolation	Eaux qui transitent à travers la décharge en se chargeant de polluants.	
Emballages	<i>Emballages réutilisables</i>	les emballages qui sont destinés à être remplis à nouveau après avoir été utilisés. Art.2 OEB
	<i>Emballages perdus</i>	les emballages qui ne sont pas destinés à être remplis à nouveau après avoir été utilisés. Art.2 OEB
Four rotatif	Four d'incinération composé d'un cylindre rotatif légèrement incliné et garni de maçonnerie réfractaire, servant à l'incinération des boues et des déchets industriels et spéciaux se présentant sous forme liquide, pâteuse ou solide, ainsi que pour le traitement des sols contaminés. (site OFEV, 2008)	
Joule (J)	Le joule est une unité de mensuration de la chaleur ; 1 Joule correspond à 4.184 calories.	
Lixiviats	Eau entrant en contact avec les déchets qui se charge biologiquement et/ou chimiquement de polluants.	
Métaux lourds	Avec ce terme on se réfère aux éléments chimiques métalliques ayant une grande densité et qui sont toxiques même à de basses concentration comme par exemple : arsénique (As), cadmium (Cd), mercure (Hg), thallium (Tl), plomb (Pb).Le danger des métaux lourds pour les organismes est due à leur bioaccumulation et à leur persistance dans la graisse animale. (LENNTECH, 2008)	
Monodécharge	Décharge où n'est entreposé qu'un seul groupe de matières chimiquement définies (verre / scories / métaux...).	
Pollution atmosphérique	Par pollutions atmosphériques, on entend les modifications de l'état naturel de l'air provoquées notamment par la fumée, la suie, la poussière, les gaz, les aérosols, les vapeurs, les odeurs ou les rejets thermiques (art.7 LPE)	
Pouvoir calorifique	Quantité de chaleur dégagée par la combustion complète de l'unité de masse de déchets ou combustible. (site OFEV, 2008)	
PVC	Sigle de l'anglais (polyvinyl chloride) du polychlorure de vinyle ou aussi appelé chlorure de polyvinyle un polymère thermoplastique dont la structure moléculaire est chaîne de $(CH_2-CHCl)_n$. Il fût découvert par Regnault Henri Victor en 1838	
Pyrolyse	Décomposition de la matière organique sous l'effet de la chaleur et en absence d'oxygène. (site OFEV, 2008)	
Polychlorobiphényles	s'entend des composés aromatiques dont la structure est telle que les atomes d'hydrogène de la molécule de biphényle (deux cycles benzéniques reliés par un seul lien carbone-carbone) peuvent être remplacés par un nombre d'atomes de chlore allant jusqu'à dix ;((Convention-POP, 2001) Annexe C, Partie IV))	
Polychlorodibenzo-<i>p</i>-dioxines et polychlorodibenzofuranes	s'entend des composés aromatiques tricycliques formés par deux cycles benzéniques reliés par deux atomes d'oxygène dans le cas des polychlorodibenzo- <i>p</i> -dioxines et par un atome d'oxygène et un lien carbone-carbone dans le cas des polychlorodibenzofuranes, et dont les atomes d'hydrogène peuvent être remplacés par un nombre d'atomes de chlore allant jusqu'à huit. ((Convention-POP, 2001)Annexe C, Partie IV)	
Quench	Etape de préconditionnement des fumées après le dépoussiérage, pendant laquelle celles-ci sont refroidies par injection d'eau. (site OFEV, 2008)	
Rejet	toute introduction de polluants dans l'air, dans l'eau ou dans le sol, qu'elle soit délibérée ou accidentelle, directe ou causée par des réseaux de canalisations sans traitement final des eaux usées, notamment tout déversement, toute émission, tout écoulement, toute injection, toute élimination ou toute mise en décharge (art. 2 ORRTP)	
Réutilisation directe	Nouvel emploi en l'état d'un matériau ou d'un produit récupéré pour un usage analogue à son premier emploi.	
Stockage définitif	Une décharge dont les pertes en substances sont compatibles avec les milieux (air, eau, sol) de l'environnement à court comme à long terme, sans qu'un traitement ultérieur ne soit nécessaire. (site OFEV, 2008)	

Taxe au poids	Taxe proportionnelle au poids de déchets urbains remis. (site OFEV, 2008)	
Taxe au sac	Taxe proportionnelle au volume de déchets urbains remis. (site OFEV, 2008)	
Taxe proportionnelle	Taxe causale proportionnelle à la quantité de déchets produits, de manière que les coûts d'élimination des déchets soient mis à la charge de ceux qui en sont à l'origine. (site OFEV, 2008)	
Taxes : TEA, TAR, CAR, CAE	<i>CAE</i>	Contribution anticipée à l'élimination: imposée par une base légale sur les appareils ménagers, les bouteilles de PET, Alu, les boîtes en fer blanc
	<i>CAR</i>	Contribution anticipée au recyclage (synonyme de la CAE)
	<i>TEA</i>	Taxe d'élimination anticipée : imposée par une base légale elle s'applique sur les piles (ORRChim, 2005) et aux bouteilles de verre (OEB, 2000)
	<i>TAR</i>	Taxe anticipée au recyclage. (synonyme de la TAE)
Taxe subséquente de recyclage	Taxe, fondée sur une convention librement consentie par un secteur d'activité, qui est perçue lors de la remise d'un appareil et est destinée à couvrir les frais occasionnés par son élimination. (site OFEV, 2008)	
Valorisation	Tout usage productif de ce qui serait autrement un déchet voué à l'élimination, soit la réutilisation directe d'objets, la valorisation des matières usagées et la valorisation énergétique. Le recyclage au sens strict signifie la réintroduction d'un matériau récupéré dans le cycle de production dont il est issu. (site OFEV, 2008)	

Le Glossaire du site de l'OFEV est disponible à l'adresse <http://www.bafu.admin.ch/abfall/01471/index.html?lang=fr>

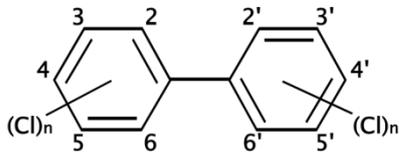
J. Extrait du blog de Ticinoline (TioBlog News Ticino, 2007) :

Quelques commentaires à propos de l'incinérateur de Giubiasco	
En relation avec l'apport d'emplois de l'ICTR	
Nerone 10.05.2007	e il comitato ha cannato nella forma non significa che abbia cannato nella sostanza. Ma in fondo l'importate é abitare lontano dall'inceneritore, avev in vista qualche lavoretto da fare per lo stesso e magari piazzare qualche amico o parente a lavorare per l'ente.
Big 10.05.2007	ti ricordo che in leventina ce' stata la <i>Monteforno</i> che ha creato posti di lavoro e benessere, per tutte le valli e il cantone e sicuramente inquinava di piu' del nuovo inceneritore, e quando e' stata chiusa tutti si lamentavano, e diverse famiglie sono andate in depressione, visto anche il mercato del lavoro carente in Ticino bene o male si creeranno nuovi posti di lavoro per coloro che cercano un impiego, poi se ci sara' qualche amico meglio comunque e' ora di mettere fine a questa telenovela.
Mecbruno 12.05.2007	Se per creare posti di lavoro occorre far vivere le persone in condizioni di pericolo per la propria salute allora possiamo sempre creare un paio di discariche di scorie radioattive o una segheria di amianto no? Tanto creiamo posti di lavoro!!! La monte forno (Von Roll) che in leventina ha lasciato uno scempio, ora ritorna nel piano di Magadino, dove una strada non va bene ma un dispensatore di nanoparticelle e diossina si !!!!! benissimoooooo avanti in sci governo del buonsenso!!!!!!!!!!
Ekolo 20.08.2007	Il fatto è che saranno le prossime generazioni a maledirci. Se non si costruisce l'inceneritore, risparmieremo dei bei soldini e si troveranno delle altre soluzioni (che tra l'altro esistono già!) Inoltre saranno salvaguardati i posti di lavoro della Chocolat Stella che adesso sono a rischio. Se invece si costruirà, sapremo che di benefici ce ne saranno pochi (almeno per il popolino), mentre di danni ce ne saranno di sicuro, e non parlo solo di inquinamento
En relation avec le syndrome du NIMBY	
Moonie, 10.05.2007	si si te lo compri e magari ci mandi i tuoi figli a viverci vero?
Gk 10.05.2007	Ma dai su! Si fanno 1000 studi di impatto ambientali, ci sono da rispettare VLE, VLI e 1000 cazzate varie, che inquinamento vuoi che ci sia?? Il minimo, proprio come prescrive la LPAmb!)
Nerone 11.05.2007	Di fatto il termobrusapuzza é un forno a griglia a cui hanno cambiato nome,,, una tecnologia obsoleta ed altamente inquinante....comunque tieniti pure le tue convinzioni... in fondo anche io, come presumo tu abitiamo lontano.... e quindi non sono affari nostri... (un modo molto lungimirante di affrontare i problemi) ciao ciao.
Quarz 11.05.2007	E per restare in tema blog. Perché tu e i tuoi colleghi di municipio non avete mosso un sol dito per impedire la costruzione del termobrusapuzza di Giubiasco? Ah già....tu non hai figli e quindi non t'importa di come sarà un domani Bellinzona e dintorni
Marcor 22.08.2008	Zagor, hai figli? Dove abiti? Ti sei già interessato di rifiuti e del perché serve un inceneritore? Comunque il comunicato integrale comprende le cifre lo puoi leggere
Chibi, 12.11.2007	Bah io credo che inceneritori, prigioni, depuratori, antenne telefoniche ecc... sono necessarie ma, nessuno le vuole vicino a casa.... quale torto possiamo trovare all'iniziativa? beh è un'iniziativa semplicemente ostruzionistica che non prevede alternative a lungo termine!!!!!!!!!!
En rapport avec les émissions de polluants	
Logico, 20.08.2007	Mi spiace per te ma gli inceneritori di seconda generazione producono particolato PM2.5 che si insinua nel DNA umano (già dimostrato scientificamente). GI
Opinions sur l'initiative 28 inceneritori bastano	
Zagor	Cattivi perdenti e pure noiosi... consiglio robuste dosi di bicarbonato per digerire lo smacco elettorale, altro che i soliti bla bla bla apocalittico-demagogici.
Leon46 12.05.2007	Vincesse l'iniziativa non cambierebbe un bel niente . L'inceneritore verrebbe costruito lo stesso .Al punto in cui sono i lavori non li ferma più nessuno
Mecbruno 25.07.2007	Da fonte certa purtroppo oltre il danno anche la beffa. I contratti d'appalto son già tutti firmati, vincesse l'iniziativa per l'ennesima volta, altri milioni in penali fuori dalla finestra!!
Pasturello 20.08.2007	forza Sidney & co continuate così non mollate... molti Ticinesi, tra cui il sotto scritto la pensano come voi e non come quel "burro" (detto in Spagnolo) qua sotto...
Coco,	Un enorme BRAVO a Rotalinti! Vai avanti su questa strada e vai fino a Strasburgo... E POI RESTACI! e già che ci sei

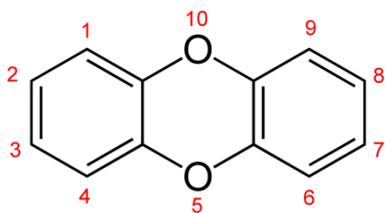
20.08.2007	portati dietro l'altro imbelli tuo pari (Martignoni) e tutti quelli che non cedono nemmeno di fronte all'evidenza!
Lucauno, 22.08.2007	E dategliene un taglio con questo inceneritore, sono anni che rompete le balle. I rifiuti sono cose da buttare via, dove? Nel bidone dei rifiuti! Poi verranno smaltiti e basta. Dove? A Giubiasco! ,
Ekolo, 13.11.2007	Nelle tue parole vedo solo malafede e cieco servilismo nei confronti di Borradori e accolti. Ma ti rendi conto che stavolta il governo ha scelto una strada obliqua per evitare il voto popolare?
Coco, 14.11.2007	Hai ragione, 15'000 firme buttate nell'inceneritore! Ora prenditela con chi le ha raccolte già sapendo che finiva così! Uno stuolo di avvocati che non conosce le leggi e cercava in ogni modo di forzare la mano alle autorità! Mi sembra legittimo che i firmatari si sentano presi per i fondelli, ma non dai politici, bensì dagli iniziativaisti!
L'image du gouvernement tessinois selon les bloggers (surtout suppositions de corruption)	
Bike 14.05.2007	Non avevo dubbi. Ma ti ricordo che il dipartimento del territorio, per presunti ed immaginari motivi giuridici, escluse dal nuovo concorso la <i>Thermoselect</i> . Ricordo inoltre "ai deboli di udito" che la soluzione della ditta tedesca, COSTAVA NULLA al Cantone. (per questa ragione non da poco, MM si era scherata per la soluzione <i>Thermoselect</i> , a tutela dei soldi dei contribuenti) e viceversa, l'attuale forno a griglia costa parecchi milioni di investimento ed altrettanti di gestione corrente. Al DdT, venne offerta una variante (Foster Weehler) con tecnologia analoga a <i>Thermoselect</i> e persino migliore dal punto di vista ambientale (Nanoparticelle). Anche questa soluzione venne snobbata dai tecnici pipidini del DdT. Certo che, se allo Stato non costa nulla, come si fa a foraggiare col solito 5% i partiti di governo? O molto più semplicemente come ebbe a dire Beppe Grillo ... "ma allora a chi rubano?" Rimango convinto che il Cantone deve poter risolvere in proprio il problema dei rifiuti ma si può e si deve fare di meglio. Infine per la "cricca" che ho già citato, non importava la buona causa , importava solo liquidare Maspoli. Grazie per la conferma.
OCP, 14.05.2007	Già il nome... termoVALORIZZATORE fa ridere... un nome da politici...
Nerone 25.06.2000 7	Mi aspettavo che su una questione di questa importanza, dove sicuramente "passeggiano" errori che comportano spese per parecchie centinaia di migliaia di franchi (o più probabilmente milioni...) mister Interrogazione Quadri chiedesse subito lumi al governo! Invece niente, nada de nada, nient...! Ev. mister Quadri avrà ricevuto ordini "dall'alto"!
Tiziano63 20.08.2007	I cittadini contribuenti della zona ancora una volta presi per i fondelli ringraziano le autorità' per le puzze e polveri fini che respireranno nei prossimi anni a venire.
Gambalegn o 22.08.2007	Forse dovevano svegliarsi i politici a suo tempo...allora si poteva fermare! Volenti o nolenti oggi ce lo teniamo!
Ekolo, 26.09.2007	Gia' ci hanno scippato l'iniziativa non permettendo al popolo di pronunciarsi, visto che in passato ha già chiaramente detto no all'inceneritore. Ora vogliono togliere qualsiasi strumento che permetterebbe ai ticinesi di dire la loro. Nel 1993 la Lega sostenne il referendum ecologista contro la costruzione del forno a griglia. Si e' poi saputo che lo fece per interesse, avendo ricevuto soldi a palate dalla <i>Thermoselect</i> . Ora, franato il progetto <i>Thermoselect</i> , e' la Lega stessa che ripropone un forno a griglia. Non ditemi che e' disinteressata, perche' non ci credo.
MIM, 26.09.2007	Ma voi ci siete arrivati solo ora???? I finanziamenti alla lega arrivavano sia in modo diretto (ai tre personaggi del tempo: Maspoli, Bignasca, Borradori), che tramite congrui sostegni al "giornale" che serviva come disinformazione per i ticinesi...
9	Guarda che gli unici a volere l'inceneritore nonostante il buon senso sono i leghisti e i loro tirapiedi. Il popolo ormai non capisce piu' niente, si sono pronunciati contro l'inceneritore una volta, anzi due, e ciononostante la casta che siede a Bellinzona (Borradori in testa) e' riuscita a sbatterci addosso l'impianto senza dare al popolo la possibilita' di pronunciarsi in maniera definitiva.
MIM, 02.10.2007	Te lo ripeto in parole povere e semplici...non sono contro un inceneritore (di sicuro l'ubicazione di Giubiasco è la meno azzeccata!!!!), ma sono contro la prepotenza, l'arroganza, e lo sbattersene dei diritti civile specialmente da parte di chi dovrebbe farsene una bibbia!!! LA POPOLAZIONE (SIAMO IN DEMOCRAZIA) SU RICHIESTA DI UN PARTITO IN PARTICOLARE HA DETTO NO AI FORNI A GRIGLIA! STOP! QUALCUNO SE NE E' SBATTUTO ALTAMENTE LE PALLE DI QUESTA INDICAZIONE(ACCETTAZIONE) POPOLARE...TUTTO IL RESTO E' BLA BLA BALL BALL :-)))
Marmotta 12.11.2007	UN VERO SCANDALODIRITTI POPOLARI CALPESTATI AMARAMENTE... 15'00 0 firme buttate nel cesso da un parlamneto irresponsabile e che si erge a vera dittatura...giornata triste per la democrazia diretta ticinese.
Ekolo, 12.11.2007	La Lega e il suo CdS Borradori sono dei grandi bidonisti. Almeno il PLR è coerente, non pretende di rappresentare il popolo, ma solo interessi privati, in questo caso Von Roll & Co.

K. Structures chimiques

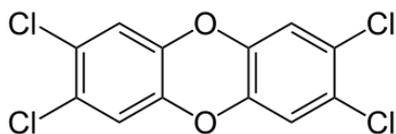
Structure chimique du PCB



Structures chimiques des PCDD (dioxines)

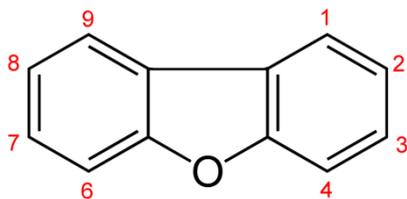


Squelette chimique des polychlorodibenzo-p-dioxines (formé par deux benzènes et un 1,4 dioxane)



(structure de 2,3,7,8-tetrachlorodibenzo-p-dioxine ; les nombres 2,3,7,8 se réfèrent à la position de l'atome de Chlore dans les structures hexagonales ; connue aussi sous le nom de «Dioxine de Seveso »)

Structure chimique des PCDF (furanes)



Squelette chimique des furanes (formé par deux benzènes et un tétrahydrofurane)

L. Index des principales entreprises :

Nom de l'entreprise, siège	Brève description (Registre du commerce suisse: http://zefix.admin.ch)
ASED (fr.) VBSA (de.) ASIR (it.), Berne	<p>Les membres de l'ASED (Association Suisse des chefs d'exploitation et exploitants d'installations de traitement des déchets) sont des chefs d'exploitation et des cadres d'installations de traitement des déchets dont les systèmes et techniques varient. Au total, l'ASED regroupe environ 160 membres provenant des 100 installations qui, par leurs 120 centres, réalisent un chiffre d'affaires annuel estimé à près d'un milliard de francs. Les moyens investis dans ces installations excèdent certainement 6 milliards de francs.</p> <p>Site : http://www.vbsa.ch</p>
Martin AG für Umwelt- und Energietechnik, Wettingen	<p>Planung, Lieferung, Montage und Inbetriebsetzung kompletter Anlagen für den Umweltschutz sowie Energie-Erzeugungsanlagen, deren Brennstoff Abfälle jeden Ursprungs sind, Durchführung des Kundendienstes für die gelieferten Anlagen einschliesslich Lieferung von Ersatzteilen und Durchführung von Unterhaltsarbeiten; die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen in der Schweiz und im Ausland gründen und betreiben, sich in der Schweiz und im Ausland an ähnlichen oder nichtähnlichen Unternehmen beteiligen, mit besagten Unternehmen fusionieren oder weitere Unternehmen entweder auf eigene Rechnung oder auf Rechnung Dritter gründen sowie sämtliche kommerziellen, finanziellen Mobilien- und Immobilientransaktionen durchführen. source Registre de commerce CH-400.3.016.192-1)</p> <p>Site: http://www.martingmbh.de</p>
TEXAID Textilverwertungs-SA, Schattdorf	<p>Groupement qui réunit six œuvres d'entraide et dont le but est d'organiser des collectes de vêtements dans toute la Suisse. Il s'agit des œuvres suivantes : Croix-Rouge suisse (CRS) Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) , Secours suisse d'hiver, Caritas Suisse Entraide Protestante Suisse (EPER), Œuvre suisse de Kolping.</p> <p>Site : http://www.textaid.ch</p>
Thermoselect SA, Locarno	<p>Qualsiasi attività nel settore della termochimica in Svizzera e all'estero, e in particolare la promozione, la realizzazione, la vendita e la gestione di impianti per la gassificazione ad alta temperatura dei rifiuti, nonché la consulenza per la loro progettazione. Per il conseguimento dello scopo, la società utilizza i brevetti e il Know-how del procedimento <i>Thermoselect</i> (source Registre de commerce CH-509.3.001.101-7)</p> <p>Site : http://www.thermoselect.com</p>
Von Roll Inova Holding AG, Zürich	<p>Erwerb, Veräusserung und Verwaltung von Beteiligungen an bestehenden oder zu gründenden Industrie-, Handels- und Finanz-Unternehmen aller Art im In- und Ausland; kann Liegenschaften und Immaterialgüterrechte erwerben, belasten, verwerten und veräussern. (source Registre de commerce CH-251.3.000.436-8)</p> <p>Site: http://www.aee-vonrollinova.ch</p>

Bibliographie

- (1988, novembre 14). *La Liberté* .
- 24 Heures. (2008, mars 10). De Naples à Lausanne, les enjeux du business des déchets. *24 Heures* .
- ABRAM, J. (2001). Perspective and Landscape: Constructing A Problematic Space. Dans J. LUCAN, & S. PARSONS, *Matiere d'art: architecture contemporaine en Suisse* (pp. 178-189). Boston: Birkhäuser.
- ACHTNER, W. (2006). *Il reporter televisivo. Manuale pratico per un giornalismo credibile e di (buona) qualità*. Perugia: Morlacchi Editore.
- ACR. (2005, octobre 13). Conseguenze economico - finanziarie per il Canton Ticino di un esito positivo dell'iniziativa costituzionale. *Conferenza Stampa* .
- ACR. (2005, avril 18). Domanda di costruzione Relazione Tecnica. *Doc. 20-10-0004-00*. Anastasi SA Ingegneria.
- ACR. (2005, avril 25). Rapporto d'impatto sull'ambiente. (CSD Tre Laghi SA, Éd.)
- ADB, A. D. (1995). *Governance : Sound Development management*. Manila: ADB.
- AHRENS, F. B. (1901). *Das Buch der Erfindungen, Gewerbe und Industrien*. Verlag von Otto Spamer: Leipzig.
- AIROLDI, A., TALARICO, R., & TAVARINI, G. (2003). *Il Cantone Ticino nella Confederazione elvetica*. Bellinzona: Centro didattico cantonale.
- ALLEMAND, S. (2000, janvier). Gouvernance : le pouvoir partagé. *Enjeux* (101).
- ALLENBACH, B. (2007, janvier 26). Socialisti : caccia al secondo seggio. *Area* , X (4).
- ALPEN INITIATIVE. (2005, novembre 16). Presa di posizione dell'Iniziativa delle Alpi riguardo al comunicato odierno nei media ticinesi del "Comitato 28 inceneritori bastano". *Presseportal* .
- AMMANN, P. (2006, février). Electricité et déchets les associations de gestion des déchets joignent leurs forces. *FORUM Déchets* (60), p. 4.
- An. B. (2005, mai 14). Un "no" elettrico all'impianto rifiuti. *Il Giornale del Popolo* .
- ANDREANI, G. (2001). Gouvernance globale: origines d'une idée. *Politique étrangère* , 66 (3), pp. 549 - 568.
- ANGELA, P. (2006, décembre 02). Noi e l'energia. *Quark* (71), pp. 39 - 43.
- ANTONINI, B. (1986). Percezione dell'organizzazione territoriale del Ticino moderno. Dans R. RATTI, & M. BADAN, *Identità in cammino* (pp. 138 - 144). Locarno: Armando Dadò Editore.
- APM. (2005, août 25). Ricorso . *Associazione Piano di Magadino* .
- AQUA NOSTRA. (2005, décembre). Aqua Nostra a favore del nuovo inceneritore. *newsletter* , 1 (1).
- AQUA NOSTRA. (2003, janvier 30). *Charte*. Consulté le août 23, 2008, sur AQUA NOSTRA SCHWEIZ: <http://www.aquanostra.ch/fr/portrait.html>
- AQUA NOSTRA. (2003, janvier 30). Statuts "Aqua Nostra Suisse". *Assemblée constitutive* . Bern.
- ARE, O. f. (2001, janvier 15). Lettre du 15 janvier 2001 sur une série de questions du Dipartimento del territorio.
- ASED. (2004). *Installations suisses de traitement des déchets*. Berne: VBSA - ASED - ASIR.
- Associazione Liberali Nazionali. (2006, février-mars). Dimensione Europa. *La Ragione Liberale Periodico della Destra Liberale* , XV (53).
- Associazione Piano di Magadino a Misura d'uomo. (2006, septembre 18). Comunicato stampa: Impianto cantonale di incenerimento dei rifiuti: l'APM ricorre al tribunale federale svizzero. Cadenazzo.
- ATEL. (2008). *Gruppo AIT*. Consulté le octobre 10, 2008, sur ATEL: http://reports.atel.eu/07/ar/rapporto_annuale/segmento_servizi_energetici/gruppo_ait.htm

- ATS. (2008, janvier 17). Les déchets napolitains ne sont pas encore à Genève . *Agence Télégraphique Suisse* .
- Auszug aus dem Urteil der I. öffentlichrechtlichen Abteilung vom 12. November 1990 i.S. X. gegen Ortsbürgergemeinde Niederlenz und Eidgenössisches Departement des Innern (Verwaltungsgerichtsbeschwerde), BGE 116 IB 321 (Tribunal Fédéral novembre 12, 1990).
- Auszug aus dem Urteil der I. öffentlichrechtlichen Abteilung vom 8. Juli 1987 i.S. Peter und Willy Hostettler gegen A. Hug AG und Zetter AG, Gemeinde Lommiswil und Regierungsrat des Kantons Solothurn (Verwaltungsgerichtsbeschwerde), BGE 113 IB 225 (Tribunal Fédéral juillet 8, 1987).
- AY, M. (2005, juillet 27). Fate pure marketing noi faremo politica. *L'aria di domani* .
- BAFU. (2003). *Kapazität und Auslastung der KVA in der Schweiz 2003*. Berne: OFEV.
- BAFU. (2005). *Kapazität und Auslastung der KVA in der Schweiz 2005*. Bern: BAFU.
- BAILLY, A., & BEGUIN, H. (2001). *Introduction à la géographie humaine*. Paris: Armand Colin.
- BAILLY, A., & RAFFESTIN, C. (1980). Les concepts du paysage: problématique et représentation. *L'espace géographique* , IX (4), pp. 277 - 286.
- BALL, M., PAEPKE, O., & LIS, A. (1990, juin-juillet). Polychlordibenzodioxine und Polychlordibenzofurane in Cigarettenrauch. *Beiträge zur Tabakforschung International* , 14 (6), pp. 393 - 402.
- BALLAMAN, R. (2007). Le Tessin doublement touché. (OFEV, Éd.) *Environnement* (4/07), pp. 19-24.
- BALLET, J., DUBOIS, J.-L., & MAHIEU, F.-R. (2004, juin 22). A la recherche du développement socialement durable: concepts fondamentaux et principes de base. *Développement durable et territoire* , Dossier 3 : Les dimensions humaine et sociale du Développement Durable.
- BANOVETZ, J. (1978). *La pratique de l'administration municipale: Managing the modern city*. Québec: Ministère des affaires municipales : Ministère d'Etat aux affaires urbaines du Canada.
- BANQUE MONDIALE, W. (2007, juillet 10). *Les indicateurs mondiaux de la gouvernance font apparaître les gains réalisés en Afrique subsaharienne*. Consulté le juin 2008, 1, sur La Banque mondiale: <http://go.worldbank.org/JZOR3WMFT0>
- BARAZZONI, R. (2005, juillet 19). Bodio: era tutto un brulicar di gente: i nostri anni alla Monteforno. *RTSI - Luoghi della memoria* .
- BARENCO, S. (2005, novembre 22). 28 inceneritori bastano. *Corriere del Ticino* .
- BARLES, S. (2005). *L'invention des déchets urbains*. Paris: Éditions Champ Vallon.
- BAUMANN, P. (2008). *email du 16 juillet 2008*. DETEC.
- BBC NEWS. (2002, mai 21). Would YOU live next to a NIMBY? *BBC NEWS* .
- Bbj. (2004, octobre 19). Calcior: l'option pollution zéro. *Témoignages* .
- BEAUNE, J.-C. (1999). *Le déchet, le rebut, le rien*. Seyssel France: Editions Champ Vallon.
- BEURAIN, C. (2003, juillet). Mots: Les langages du politique : Economie et développement durable dans les discours de la production territoriale. *La ville entre dire et faire* (72), pp. 45-59.
- BECKER, H. (2006, octobre 22). *Sur le concept d'engagement*. Consulté le janvier 30, 2008, sur <http://sociologies.revue.org/document642.html>
- Bellinzona Turismo e Eventi. (s.d.). *Castelli*. Consulté le août 23, 2008, sur Bellinzona Turismo e Eventi: http://www.bellinzonaturismo.ch/framework/Desktopdefault.aspx?menu_index=31&menu_id=73
- Bellinzona Turismo e Eventi. (s.d.). *Home*. Consulté le septembre 23, 2008, sur Castelli di Bellinzona - Patrimonio dell'umanità UNESCO: <http://www.bellinzonaunesco.ch/castelliunesco/it/>
- Bellinzona vivibile. (2005, juin 22). *Comunicato stampa* .
- BERNET, C. (2008, janvier 15). Déchets napolitains traités à Genève: une opération qui sent le soufre. *La Tribune de Genève* .
- BERQUE, A. (1990). *Médiance de milieux en paysages*. Montpellier: Editions Reclus.
- BERTOLI, M. (2006, juin 30). Rifiuti: un controprogetto è possibile. *Area* .
- BERTOLINI, G. (1999). *Le Déchet, le rebut, le rien*. Seyssel: Champ Vallon.

- BERTOLINO, G. (2005). *Économie des déchets*. Paris: Éditions Technip.
- BIANCONI, S. (2001). *Lingue di frontiera*. Bellinzona: Edizioni Casagrande.
- BIERMANN, J.-L., BIUCCHI, B., & LEGOBBE, B. (1959). *San Gottardo strada d'Europa*. (Nuova Società Elvetica Gruppo della Svizzera Italiana, Éd.) Bellinzona: Grassi & CO.
- BIGNASCA, G. (2003, février 9). Azienda cantonale rifiuti, referendum pronto!! *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2002, novembre 16). Ecco chi si è cuccato i mandati di consulenza. *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2002, novembre 2). Herr Günter Kiss, Niente minacce!!! *il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2006, octobre 6). I giochetti dell'ACR! *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2008, mars 02). Il Vescovo che fa polictica. *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2005, août 21). Le frottole del fuco Carattin in Piffaretti !! *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2004, mai 30). Mandati esterni, lo scandalo continua!!! *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2002, juillet 14). Rifiuti: Borradori fuori le palle! *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2005, novembre 20). Tassa sul sacco: una truffa a danno dei cittadini. *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2002, décembre 22). Thermoselect : è arrivata la sentenza. *Il Mattino della Domenica* .
- BIGNASCA, G. (2004, mars 28). Ve le diamo noi les tasse sui rifiuti!! *Il Mattino della Domenica* .
- BISCOSSA, A. (2006, septembre 17). Un sogno da trasformare in realtà. *Area* , IX (46).
- BJO. (2002). Miroir de la consommation. *Environnement* , 3, 10-11.
- BLOCH, E. (1976). *Le Principe de l'Espérance*. Paris: Gallimard.
- BOBBIA, E. (2006, septembre). Impianto di termovalorizzazione in Ticino; avanti tutta! *newsletter* , 2 (3).
- BOBBIA, E. (2006, mars). Sviluppo sostenibile e realtà ticinese. *newsletter* , 2 (1).
- BOCCA, R. (2005, juin 03). Parla un boss: così lo stato pagava la 'ndrangheta per smaltire i rifiuti tossici. *L'espresso* .
- BOGGIAN, A. (2005, mai 16). Comunicato stampa Verdi Ticino.
- BONIN, S. (2004). Au-delà de la représentation, le paysage. *Strates* , 11.
- BONNARD, & GARDEL. (1999). Verifica del rapporto Lombardi. Dans D. d. Territorio, *Piano di gestione dei rifiuti*. Bellinzona: Dipartimento del Territorio.
- BORRI, C. (2005, juillet 07). Rifiuti, tutti ne produciamo, il difficile è distruggerli. *Il Corriere del Ticino* .
- BOSELLINI, A. (1998). *Le Scienze della Terra e l'universo intorno a noi*. Bologna: Zanichelli.
- BOTTANI, F. (2006, septembre 29). Il Ticino tra rifiuti e traffico. *Area* , IX (39).
- BOTTANI, F. (2006, septembre 10). Savoia in sella ai Verdi. *Area* , IX (45).
- BOTTANI, F., & HEIBLING, G. (2007, mars 16). Il portiere all'attacco. *Area* , X (11).
- BRENNA, P. (2007, avril 28). *La viabilità sul piano di Magadino*. Consulté le octobre 13, 2008, sur Gesù Vive: http://gesuvive.blogspot.com/2007_04_01_archive.html
- BRENNA, P. (2007, mars 2). *UDF Ticino scheda nr.6*. Consulté le octobre 12, 2008, sur Gesù Vive: http://gesuvive.blogspot.com/2007_03_01_archive.html
- BRENON, F. (2007, juin 10). Le système Tri'sac prend de l'envergure. *20 minutes (France)* .
- BROOKE, J. (1988, july 17). Waste Dumpers Turning to West Africa. *The New York Times* .
- BRYDE, S. (2006, juillet). Rien ne se perd, tout se transforme. *FORUM Déchets* (62), pp. 1 - 3.
- BUELLER, V. (2007). Le Tessin doublement touché. *Environnement* , IV, pp. 19-24.
- BULLER, V. (2004). Les pollueurs à la caisse. *Environnement* (4), pp. 16-20.
- BUZZI, L. (2005, mai 21). Opposizione di Bellinzona all'inceneritore di Giubiasco. *Comunicato Stampa - Bellinzona vivibile* .
-

- CABANES, A. (1993). *Essai sur la Gouvernance publique*. Paris: Gualino éditeur.
- CABUT, S. (2006, décembre 1). Incinérateurs: un risque "modeste". *Lilbération* .
- CAI. (2007, avril 1). *Foglio Excel Lista risposte dei candidati*. Consulté le septembre 2, 2007, sur 28 basta: <http://28basta.wikispaces.com/>
- CAI. (2007, mars 28). Lista dei candidati. *Comunicato stampa* .
- CALVINO, I. (1990). *La strada di san Giovanni*. Milano: Mondadori.
- CAMPARI, I., & MOGOROVICH, P. (1991). *Cultura dell'informazione e gestione dell'ambiente*. (A. MONTANARI, Éd.) Roma: Edizioni Scientifiche Italiane.
- Cancelleria dello Stato Canton Ticino. (1998, janvier 27). Atti legislativi e dell'amministrazione. *Foglio Ufficiale (8)* . Bellinzona.
- Cancelleria dello Stato Canton Ticino. (2005, octobre 25). Domanda di iniziativa populaire costituzionale generica. *Foglio Ufficiale* .
- CANCELLERIA DELLO STATO, R. e. (2007, octobre 9). Incendio deposito copertoni Riazzino - Risultati del monitoraggio e stato del ripristino. *Comunicato Stampa* . Bellinzona: Cancelleria dello Stato .
- CANCELLERIA DELLO STATO, R. e. (2006, janvier 13). Risultato della domanda di iniziativa populaire costituzionale generica «28 Inceneritori bastano!» . *Foglio Ufficiale (4)*.
- CANONICA, G. (2004, novembre 11). Inceneritore: progetto non sostenibile ecologicamente e fallimentare economicamente. *ticinonline* .
- CANONICA, G. (2005, mai 16). Le notizie di ecologia politica che non trovate sui mass media convenzionali. *Gazzetta Verde (17)*.
- CANS, R. (1990). *Le monde poubelle*. Paris: First.
- CAP21. (2004, octobre). Objectif zéro déchets: de l'utopie à la réalité. *La Lettre du CAP21* , 2 . Canada: CAP21.
- CARDINAL, L., & ANDREW, C. (1998). *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*. Ottawa: Les Presses Universitaires de l'Ottawa.
- CARITAS Ticino. (2007). *Rapporto rifiuti 2006*. Lugano: Caritas.
- CARLONI, T. (2000). La grande trasformazione del territorio. Dans R. CESCHI, *Storia del Canton Ticino, Il Novecento* (pp. 671 - 700). Bellinzona: Edizioni Casagrande.
- CAROBBIIO, W. (1994, mars 08). Interpellanza urgente - Monteforno. *Curia Vista, Atti parlamentari* .
- CARRION, G. (2006, octobre 29). Dal congresso cantonale Udc critiche a Marina Masoni e ai liberali. *Il Caffé* .
- CARRION, G. (2000, novembre 19). Lombardi disponibili ma... *Il Caffé* .
- CARSON, R. (1999). *Primavera silenziosa*. (A. GASTECCHI, Trad.) Milano: Feltrinelli Editore.
- CARSON, R. (1962, juin 16,23,39). Silent Spring. *The New Yorker Magazine* .
- CASTEL, R. (2003). *L'insécurité sociale*. Lonrai: Editions du Seuil et La République des Idées.
- CEMSUISSE. (2002). *Rapport annuel*. Berne: Association suisse de l'industrie du ciment.
- CESCHI, R. (1986). Buoni ticinesi e buoni svizzeri, aspetti storici di una duplice identità. Dans R. RATTI, & M. BADAN, *Identità in cammino* (pp. 15 - 32). Locarno: Armando Dadò Editore.
- CHALON, A. (1997). *Introduction à Jean Piaget*. Paris: L'Harmattan.
- Chancellerie fédérale. (2008, août 27). Votation populaire du 30 novembre 2008 : Explications du Conseil fédéral.
- Chancellerie-Fédérale. (s.d.). *Votations Répertoire chronologique*. Consulté le 04 20, 2008, sur Confédération suisse - Administration fédérale: <http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20051127/index.html>
- CHAUTARD, G., VILLALBA, B., & ZUINDEAU, B. (2003, novembre 1). Dossier 2: Gouvernance locale et développement durable. *Développement durable et territoire* .
- CHEVALLEY, I. (2008, juin 16). La pénurie à venir d'uranium condamne le nucléaire. *Le Temps* .
- CHIFFELLE, F. (2003). Pour un développement durable écologique, économique, social et géographique. Dans A. DA CUNHA, & J. RUEGG, *Développement durable et aménagement du territoire* (pp. 1-3). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

- CMED. (1988). *Notre avenir à tous (Rapport Brundtland)*. Québec: Editions du Fleuve.
- CNRTL. (2005). *Portail lexical - étymologie des formes*. Consulté le mai 1, 2008, sur Centre National De Ressources Textuelles et Lexicales: <http://www.cnrtl.fr>
- COLLECTIS, G., & PECQUEUR, B. (1995). Politiques technologiques locales et création de ressources spécifiques. Dans A. RALLET, *Économie industrielle et Économie spatiale*. Paris: Economica.
- COLZANI, S. (2001, décembre 6). Accordo tra Regione Lombardia e Aziende citate in giudizio. *Brianza Popolare* .
- Commissione della legislazione. (2007, octobre 10). della Commissione della legislazione sull'iniziativa popolare costituzionale generica 20 ottobre 2005 «28 inceneritori bastano!» riguardante il testo conforme (posizione maggioritaria) e per l'accoglimento dell'iniziativa. *Rapporto di minoranza 2 sull' Iniziativa Popolare* .
- Commissione federale. (1986). Linee direttrici per la gestione dei rifiuti in Svizzera. *Scritti sulla protezione dell'ambiente n.51* .
- Commissione speciale per la pianificazione del territorio. (1998, septembre 18). Sui ricorsi contro l'adozione da parte del Consiglio di Stato della scheda di coordinamento 5.8 e 5.9.
- Conseil Fédéral. (2003, novembre 4). Initiative parlementaire Usines d'incinération des déchets ménagères UIOM du canton du Tessin, Rapport. *Rapport du 4 septembre 2003 de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États* .
- Conseil fédéral suisse. (1988, octobre 19). Ordonnance du 19 octobre 1988 relative à l'étude de l'impact sur l'environnement.
- Convention de Bâle. (1989, mars 22). *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination , Ratification déposée par la Suisse le 31 janvier 1990 , Entrée en vigueur pour la Suisse le 5 mai 1992*. Bâle (Suisse).
- Convention de Stockholm. (2001, mai 22). *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants , Approuvée par l'Assemblée fédérale le 2 juin 2003 , Entrée en vigueur en Suisse le 17 mai 2004*. Stockholm (Suède).
- Convention on the Prevention of Marine Pollution by Dumping of Wastes and Other Matter. (1972, novembre 13). *(en 1996 avec l'introduction du Protocol , (entrée en vigueur le 30 août 1975) (Approuvée par l'assemblée fédérale suisse le 14 mars 1979) , Révision en 1996 avec l'introduction du principe de précaution et du PPP*. Londres.
- COOP. (s.d.). *Coop pour le développement durable*. Consulté le juillet 7, 2008, sur Coop Faits et chiffres: <http://www.coop.ch>
- COOP. (2008). *Rapport de gestion 2007*. Basel: COOP.
- COOP. (2007). *Rapport sur le développement durable 2007 : Profil de l'entreprise en activité*. Bâle: COOP.
- Corriere del Ticino. (2005, novembre 16). Il Plr mette sott'accusa il suo sindaco. *Corriere del Ticino* , .
- Corriere del Ticino. (2005, août 02). La spazzatura del cantone trasformata in mattoni. *Corriere del Ticino* .
- Corriere del Ticino. (2004, novembre 4). L'impianto rifiuti di Giubiasco. *Corriere del Ticino* , p. 20.
- Corriere della Sera. (1992, novembre 12). Caso "Zanoobia" in prescrizione. *Corriere della Sera* , p. 13.
- CORTONESI, R. (2007, janvier 26). *Re: Il Giorg-pensiero*. Consulté le octobre 23, 2008, sur infopino.ch: <http://www.infopino.ch/modules.php?name=News&file=article&sid=611>
- CORTONESI, R. (2007, janvier 26). *Re: Il Giorg-pensiero*. Consulté le octobre 23, 2008, sur infopino.ch: <http://www.infopino.ch/modules.php?name=News&file=comments&sid=611&tid=461&mode=&order=&thold=>
- COTTI, A. (2006, septembre 17). I Verdi in governo nel 2011. *il Caffé* .
- COTTI, G., & BERNASCONI, B. (2005, mai 29). Ticino troppo litigioso? *Il Caffé* .
- CUNHA, A., GREER-WOOTTEN, B., & RACINE, J. B. (1982). Le concept d'écodéveloppement et la pratique des géographes. Dans Equipe des cahiers (Éd.), *Terrains vagues et terres promises* (pp. 15 - 126). Paris: Presses Universitaires de France.
- DA CUNHA, A. (2003). Développement durable : éthique du changement, concept intégrateur, principe d'action. Dans A. DA CUNHA, & J. RUEGG, *Développement durable et aménagement du territoire* (pp. 12-29). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- DA CUNHA, A., & RUEGG, J. (2003). *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

- D'AGOSTINO, L. (2008, janvier 20). Bertoli presidente in standby. *Il Caffé* .
- D'AGOSTINO, L. (2005, août 21). La forma dei rifiuti si sposa con il bugnato. *Il Caffé* .
- D'AGOSTINO, L. (2006, septembre 10). La società / Contro l'inceneritore mobilitazione via sms. *Il Caffé* .
- D'AGOSTINO, L. (2005, juin 12). Politici e promesse . *Il Caffé* .
- D'AGOSTINO, L. (2008, mai 25). Saremo un movimento contro la partitocrazia. *Il Caffé* .
- D'AGOSTINO, L. (2005, août 21). Tutti in fila ad ammirare la spazzatura. *Il Caffé* .
- DAHLKAMP, J. (2000, septembre 25). Defektes Wunder. *Der Spiegel* , p. 84.
- DAMIAN, M., & GRAZ, J.-C. (2000, septembre). Commerce international et développement soutenable: les grands paradigmes. (Institut d'économie et de politique de l'énergie, Éd.) *Cahier de recherche* (22).
- DANZI, C. (2005, septembre 30). Rifiuti : i nuovi sprechi, resta solo l'iniziativa popolare. *Il Paese* .
- DANZI, C. (2005, septembre 2). Troppe incognite e costi eccessivi con il "nuovo" impianto dei rifiuti. *Il Paese* .
- DATEC. (1981, mai 4). Ordinanza del DATEC concernente le norme di circolazioni per aeromobili. Dipartimento federale dell'ambiente, dei trasporti, dell'energia e delle comunicazioni,.
- DATTRINO, L. (2003). *Nel nome dei rifiuti*. Bellinzona: L'Inchiesta - TicinoConnectin.ch.
- DE BERNARDI, S. (2005, mai 25). Oricoltori critici sull'impianto rifiuti. *Il Corriere del Ticino* .
- DE BERNARDI, S., & CASASOPRA, M. (2005, mai 21). I ricorsi contro l'impianto rifiuti non lo bloccheranno. *Il Corriere del Ticino* .
- DE FINETTI, B. (2006, décembre 23). Editoriale. *Gazzetta Verde* (26).
- DE LAURENTIS Michele; GIUSSANI Bruno. (1992). *La Lega dei Ticinesi: indagine sul fenomeno che ha sconvolto il Ticino politico*. Locarno: Dadò.
- DE STEFANIS, P. (2006). Il ruolo del recupero energetico all'interno del ciclo integrato di gestione dei rifiuti. *La termovalorizzazione dei rifiuti nel ciclo di gestione dei rifiuti*. Rimini: ENEA - Sezione Sviluppo Tecnologie Trattamento Rifiuti.
- DE TOCQUEVILLE, A. (1805 - 1835). *De la démocratie en Amérique I (Première partie)*. Edition électronique: http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_1/democratie_tome1.html.
- DEBRE, M. (1984). *Trois républiques pour une France. Mémoires*. Paris: Editions Albin Michel.
- Decisione sui ricorsi del 16 gennaio 2006, Incarto n. 52.2006. 26,27,28,29,30 (Il Tribunale cantonale amministrativo - Tribunale d'appello juin 30, 2006).
- Decreto del 20 ottobre 2006 (Tribunale federale, I Corte di diritto pubblico octobre 20, 2006).
- DENIS, M., & DUBOIS, D. (1976). La représentation cognitive : quelques modèles récents. *L'Année psychologique* , 76 (2), pp. 541 - 562.
- Der Spiegel. (1993, mars 1). Neue Welt. *Der Spiegel* , pp. 85-87.
- DESAGES, F. (2007, octobre 2). La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories. *Développement durable et territoire* .
- DESCARTES, R. (1637). *Discours de la méthode, pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences* (éd. texte intégral publié sur internet, Vol. VIe Partie). www.gutenberg.org/files/13846/13846-8.txt.
- DEVALL, B., & SESSIONS, G. (1989). *Ecologia Profonda*. (G. SALIO, Éd.) Torino: Edizioni Gruppo Abele.
- D'AGOSTINO, L. (2006, février 26). Architetti "mostri" di polemiche. *Il Caffé* .
- DIDEROT, D. (1751). *Encyclopédie, I - Autorité politique*.
- DIEM. (2008, juillet 17). Energia dai rifiuti, si procede. *La Regione Ticino* , p. 10.
- DIEM. (2005, avril 30). Senza raccordo ferroviario ma con filtri potenziati. *La Regione Ticino* .
- DIETMANN, D. (2005). *Déchets ménagers : le jardin des impostures*. Paris: L'Harmattan.
- DIL. (2004, janvier). Les méthodes des collectivités ayant obtenu les meilleurs résultats au monde en matière d'élimination et de valorisation des déchets. *Objectif Zero déchet, utopie ou réalité?* (D. TOQUE, & R. PLATEL, Éd.s.)

- DIL. (2004, mai 13-14). Les politiques "Zéro déchet" dans le monde. *Synthèse du congrès* . (D. TOQUE, Éd.) Paris: Décentralisation & Initiatives locales.
- Dipartimento del Territorio. (2000, mai 23). Messaggio n.5009.
- Dipartimento del Territorio. (1998). *Piano di gestione dei rifiuti - Aggiornamento dell'ottobre 1998*. Bellinzona: Dipartimento del Territorio.
- Dipartimento del Territorio. (2004, avril). Piano di utilizzazione cantonale impianto di termodistruzione rifiuti località Barrage-Giubiasco. *Rapporto di pianificazione, norme di attuazione, rappresentazione grafica* . (PLANIDEA SA, Éd.)
- Dipartimento del Territorio. (2005, novembre 22). Rapporto sul messaggio. *Comunicazioni del Gran Consiglio* , 5713 - 5714. Cancelleria.
- Dipartimento del Territorio, D. A. (2003). *Analisi della qualità dell'aria 2001*. Bellinzona: Dipartimento del territorio, Ufficio Protezione dell'Aria.
- DISCH, P. (2005). Sommario. *Rivista Tecnica* (18), p. 2.
- DIZIONARIO DE AGOSTINI. (2008, juillet 20). Vocabolario italiano. http://www.sapere.it/gr/DictionarySearchServlet?DS_action=Init . De Agostini.
- DUBOULOZ, E. (1998, janvier). Information sur les déchets, gens qui rient, gens qui paient. *FORUM Déchets* (17), pp. 1 - 3.
- DUCA WIDMER, M. (2006, mars 15). Interview. *Radiogiornale* .
- DUPONT, J.-F. (2008, juin 19). De l'uranium pour des milliers d'années. *Le Temps* , p. Courrier des lecteurs.
- E.S. (2005, mai 13). Impianto per i rifiuti: ottanta opposizioni. *Il Giornale del Popolo* .
- ECOEMBALLAGES. (2008). Eco-emballages, Eco-conception et Recyclabilité. (pp. 1 - 42). Avignon: IUT Avignon / CARMA.
- ECOEMBALLAGES. (s.d.). *Sur les emballages*. Consulté le juillet 14, 2008, sur Ecoemballages: <http://www.ecoemballages.fr/le-tri-des-emballages/question-frequentes/lemballages/>
- ENEA. (2005). *Rapporto Energia e Ambiente: Il Compendio 2005*. Roma: Ente per le Nuove tecnologie, l'Energia e l'Ambiente.
- ENEL. (2006, août 1). *La competitività è nemica dell'ambiente?* Consulté le juillet 20, 2008, sur ENEL spa: http://www.enel.it/attivita/novita_eventi/energy_views/archivio/2006_07/art03/index.asp
- ENEL. (2005). *Valori in crescita per l'energia ricavata dai rifiuti*. Consulté le juillet 24, 2008, sur Enel spa: http://www.enel.it/attivita/ambiente/energy/politiche51_hp/politiche51/index.asp
- Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) contre Watt Suisse AG, Fédération des Coopératives Migros et Commission de la concurrence ainsi que Commission de recours pour les questions de concurrence, ATF 129 II 497 (Tribunal Fédéral, Cour de droit public juin 17, 2003).
- ESKENAZI, B., MOCARELLI, P., & al., e. (2004, janvier). Relationship of Serum TCDD Concentrations and Age at Exposure of Female Residents of Seveso, Italy. *Environmental Health Perspectives* , 112 (1), pp. 22 - 27.
- Europa.eu. (2005, décembre 12). *SCADPlus Bulgarie*. Consulté le juillet 14, 2008, sur Activités de l'Union européenne : Synthèses de la législation: <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/e15101.htm>
- Europa.eu. (2005, décembre 13). *SCADPlus Roumanie*. Consulté le juillet 14, 2008, sur Activités de l'Union européenne : Synthèses de la législation: <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/e15108.htm>
- EVERS, H.-D. (2002). Knowledge Society and the Knowledge Gap. *Globalisation, Culture and Inequalities*. University Kebansaan Malaysia.
- FAHRNI, H. -P. (2002). Editorial. *Environnement* , p. 2.
- FAHRNI, H. -P. (2002). Les déchets, une ressource qui devrait être mieux utilisée. *Environnement* (3), pp. 6 - 9.
- FAHRNI, H. -P. (2002). Quand un déchet précieux devient encombrant. *Environnement* (3), 38 - 39.
- FALLOWS, J. (2008, juin). China's Silver Lining. *The Atlantic* .
- FASANO, G., & CASTOLDI, M. (1993, novembre 10). "in quella nube 12 chili di diossina". *Corriere della Sera* , p. 44.
- FAZIOLI, M. (2005, août 22). C'è chi rovista tra i rifiuti. *Corriere del Ticino* .

- FERRARI, D. (2002). Ces détritiques qui nous désécurisent. (OFEV, Éd.) *Environnement*, 3, pp. 43-45.
- FERRATA, C. (2007). La fabrication du paysage dans la région des lacs du sud des Alpes. *Le Globe Revue genevoise de géographie* (147), pp. 29-48.
- FESTINGER, L. (1957). *A theory of cognitive dissonance*. Stanford: Stanford University Press.
- FINZI, L. (2004, septembre 9). BancaStato ormai in zona relegazione. *Solidarietà*, 5 (16).
- FISCHER, A. (1994). Das Müll-Mekka am Lago Maggiore. *Focus Magazin* (44).
- FISHER, Roger; PATTON Bruce; URY William. (1981). *Getting to Yes: Negotiating Agreement Without Giving in*. Boston: Houghton Mifflin Books.
- FITZE, U. (2005). Chaleur et électricité: les trésors du sac-poubelle. *Environnement*, 4, pp. 57-59.
- FITZE, U. (2002). Les ordures, source d'énergie. *Environnement*, 16-19.
- FLANNERY, T. (2005). *I signori del clima*. Milano: Corbaccio.
- FORMENTI, R. (2004, décembre 12). Comitato anti-rifiuti: "Subito il confronto con l'Accam". *Il Giorno*, p. 9.
- FORMENTI, R. (2004, novembre 16). Solo una nube di vapore acqueo. *Il Giorno (ed. Varese)*, p. 6.
- FRANSCINI, S. (1837). *La Svizzera Italiana*. Lugano: G. Ruggia.
- FREEMAN, E., & EVAN, W. (1984). *Strategic Management. A Stakeholder Approach*. Boston: Pitman.
- FREY, B. (2002). Les normes écologiques favorisent l'innovation. *Environnement*, 3, 25-28.
- FROGER, G. (2001). *Gouvernance et développement durable: économie écologique*. Bâle: Helbing And Lichtenhahn.
- GANDHI, M. K. (2001). *Antiche come le montagne*. Milano: Mondadori.
- GANDOLLA, M. (1988). Smaltimento dei rifiuti urbani e speciali. Politiche e strategie di smaltimento in Svizzera. Dans A. LEGGERI, *La crisi ambientale e la nuova ecologia* (pp. 216 - 234). Bellinzona: Istituto Editoriale Ticinese.
- GANDOLLA, M. (1992). La pirolisi quale sistema di trattamento dei rifiuti. Bioggio: ESR.
- GARNER, B. (2004). Black's Law Dictionary, Sixth Edition. 1304. Thomson West.
- GARNER, R. (2000). *Environmental Politics: Britain Europe and The Global Environment* (éd. 2nd Edition). Hong Kong: Palgrave Macmillan.
- GATELIER, K. (2005, mai). La légitimation du nouveau pouvoir politique : les sources de la légitimité politique. www.institut-gouvernance.org.
- GATT. (1992). *Le commerce international*. Genève: GATT.
- GATT. (1971, juillet). Lutte contre la pollution industrielle et commerce international. *Etude sur le commerce international*, 1, 1. Genève: GATT.
- GAUCHON, P., & TELLENNE, C. (2005). *Géopolitique du développement durable*. Paris: Presses Universitaires de France.
- GEERTZ, C. (1995). *Mondo Globale, mondi locali: Cultura e politica alla fine del ventesimo secolo*. (A. MICHLER, & M. SANTORO, Trads.) Bologna: Il Mulino.
- GENDRON, C. (2006). *Le développement durable comme compromis*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- GEORGESCU-ROEGEN, N. (1979). *La décroissance : entropie - écologie - économie*. Lausanne: Les Éditions Pierre-Marcel Favre.
- GEVAG, E. a. (s.d.). *GEVAG Untervaz: home*. Consulté le juin 30, 2008, sur <http://gevag.ch/>
- GHIRINGHELLI, A. (2002). Prefazione. Dans M. Oscar, & B. WERNLI, *Aspetti Statistici : Cittadini e Politica* (pp. Osservatorio della vita politica - USTAT). Bellinzona: 7-8.
- GHIRINGHELLI, A., & CESCHI, R. (2000). Dall'intesa di sinistra al governo quadripartito (1957-1995). Dans R. Ceschi, *Storia del Canton Ticino : il Novecento* (pp. 551 - 576). Bellinzona: Edizioni Casagrande SA.
- GHIRINGHELLI, G. (2007, septembre 03). Anche il Guastafeste contro la Variante 95. *Comunicato Stampa Il Guastafeste*.
- GIANNINI, M. (2008, avril 24). Due chiacchiere con Andrea Bersani. *Area Comune (Partito Democratico Social Ambientalista de Camorino)*.

- GIANNINI, M. (2008). Io e il partito. *Area comune* (4), p. 4.
- Gibuti, Nigera, Libano e Venezuela tutte le rotte dei traffici "sporchi". (1992, septembre 10). *Corriere della Sera*, p. 15.
- GILARDONI, V. (1960, mai 24). *Il Dove*.
- Giovanni Paolo II, K. J. (1991). *Centesimus annus, Enciclica nel centenario "Rerum Novarum"*. Torino: Edizioni Paoline.
- GODARD, O. (1993). *Stratégies industrielles et convention d'environnement. De l'univers stabilisé aux univers controversés*. Paris: INSEE Méthode.
- GOLDBUT, J. (1983). *La participation contre la démocratie*. Montréal: Les Editions Coopératives de Saint-Martin.
- GOREN INSTITUTE, e. a. (2004, avril 04). Evidence of Hominin Control of Fire at Gesher Benot Ya'aqor, Israel. *Science*, 304 (5671), p. 725.
- GOVERNO DEL CANTON GRIGIONI. (2003, septembre 19). Piano direttore cantonale. 165-169.
- GRAIFF, F. (1994). *Le rôle des groupes d'intérêts en France*. Paris: Ecole des Hautes Etudes en Sciences Politiques et Sociales.
- GREENPEACE. (s.d.). *Dioxin über Wien 40 Jahre MVA Flötzersteig (1963-2003)*. Consulté le septembre 15, 2008, sur Greenpeace in Central and Eastern Europe: http://www.greenpeace.at/uploads/media/Report_Muellplattform.pdf
- GREENPEACE. (1997, septembre 24). Mafia Links to Toxic Waste Trade - Europe. *Communiqué de presse*. Lugano.
- GREENPEACE. (2000). POP's in Africa : Hazardous waste trade 1980 - 2000 Greenpeace inventory. *Fifth Intergovernmental*. Johannesburg (South Africa): Greenpeace.
- GRIFFON, M. (2003). *Développement durable ensemble?* Paris: Cirad Editions.
- GROSSMAN, G., & KRUEGER, A. (1995). Economic Growth and the Environment. *The Quarterly Journal of Economics*, 110, 353 - 378.
- GROSSMAN, G., & KRUEGER, A. (1993). Environmental Impacts of a North American Free Trade. Dans G. P.M., *The Mexico-US Free Trade Agreement* (pp. 13 - 56). Cambridge: The MIT Press.
- GROSSMAN, G., & KRUEGER, A. (1996). The Inverted-U : what does it mean? *Environment and Development Economics*, 1 (1).
- GUERRA, S. (2005, novembre 18). L'impianto c'entra? *Area*, VIII (46).
- GUZZI-HEEB, S. (2007). Monteforno. Dans *Dizionario Storico della Svizzera (e-DSS)*.
- HASSENTEUFEL, P. (1991). Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations. *Revue française de science politique*, 47 (1), pp. 5-27.
- HEALTH, C. (2000). *Health Canada policy toolkit for public involvement in decision making*. Ontario: Ministry of Public Works and Government Services .
- HELBLING, G. (2006, juin 9). Alleanza in bilico. *Area*, IX (23).
- HEYVAERTS, C. (2001). L'heuristique de la peur : Technique et domination de la nature. *LA PHILOSOPHIE DE LA NATURE AUJOURD'HUI*, http://pedagogie.ac-toulouse.fr/philosophie/forma/jonas_principe_responsabilite1.html.
- HIGGOT, R., CART, C., & SACHWALD, F. (1997). Mondialisation et gouvernance: l'émergence du niveau régional. *Politique étrangère*, 62 (2), pp. 277 - 292.
- HOTTOIS, G. (1996). *Il s'agit d'une relation entre homme et l'environnement basée sur un rapport univoque linéaire ; la nature crée les obstacles pour que l'homme trouve sans effort le bien-être et l'homme réagit en exploitant la nature pour se garantir un niveau de vie meill.* Seyssel: Editions Champ Vallon.
- HUGO, V. (1863). *Les misérables: cinquième partie*. Paris: Pagnerre (version digitalisée).
- IDA, I. d. (2005, novembre 12). 10'000 tonnellate di rifiuti dal sud della Germania. *ECO*.
- IDA, I. d. (2005, novembre 14). *ECO. No al turismo del sacco!*, 83.
- Il Caffé. (2005, mai 29). Nuovi ricorsi sull'inceneritore, Ticino troppo litigioso? *Il Caffé*.
- IL CONSIGLIO DI STATO DELLA REPUBBLICA E CANTONE DEL TICINO. (1995, février 22). Decreto esecutivo che designa le Organizzazioni legittimate a fare opposizione ai sensi dell'art. 8 LE.
- IL CONSIGLIO DI STATO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (1987, octobre 21). Decreto esecutivo concernente il divieto dei fuochi all' aperto e il compostaggio degli scarti vegetali.
-

- IL CONSIGLIO DI STATO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (1989, décembre 19). Legge sulla conservazione del terreno agricolo.
- IL CONSIGLIO DI STATO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (1998, juin 9). Regolamento della Legge sulla conservazione del territorio agricolo.
- Il Consiglio federale svizzero. (1985, décembre 16). Ordinanza contro l'inquinamento atmosferico.
- Il Consiglio Federale Svizzero. (1990, décembre 10). Ordinanza tecnica sui rifiuti. *it*.
- Il Giornale del Popolo. (2005, mai 11). Dite no all'impianto dei rifiuti. *Il Giornale del Popolo* .
- Il Giornale del Popolo. (2005, mai 18). Fioccate 231 opposizioni all'impianto. *Il Giornale del Popolo* .
- Il Giornale del Popolo. (2005, mai 3). Impianto rifiuti, il PPD interroga. *Il Giornale del Popolo* .
- IL GRAN CONSIGLIO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (2004, mars 24). Legge concernente l'istituzione dell'azienda cantonale dei rifiuti.
- IL GRAN CONSIGLIO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (1975, avril 02). Legge d'applicazione della legge federale contro l'inquinamento delle acque dell'8 ottobre 1971.
- IL GRAN CONSIGLIO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (1991, mars 13). Legge edilizia cantonale.
- IL GRAN CONSIGLIO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (2001, février 20). Legge sulle commesse pubbliche.
- IL GRAN CONSIGLIO DELLA REPUBBLICA E CANTONE TICINO. (1998, octobre 7). Legge sull'esercizio dei diritti politici.
- Il Noce. (2008). *Chi siamo*. Consulté le septembre 25, 2008, sur Il Noce : http://www.noce.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=41&Itemid=50
- Il Paese. (2006, juin 30). Ecco chi non vi vuole far votare sull'inceneritoio. *Il Paese* .
- Il Paese. (2003, mars 10). Stampa e spazzatura. *Il Paese* .
- IMARISIO, M. (2005, septembre 2005). Diggiuno di suore e preti. Contro l'inceneritore. *Corriere della Sera* , p. 19.
- INA. (1977, juillet 08). Information retro: émission du 8 juillet 1977. http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=notice&from=fulltext&full=Seveso&num_notice=2&total_notices=2 . Institut national de l'audiovisuel.
- INA. (1976, juillet 27). Le gaz de Seveso. *Journal de 20heures* , http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=notice&id_notice=CAB04013276. Institut national de l'audiovisuel.
- Indipendenza della redazione/ Omissione di elementi informativi importanti (T. c. "la Regione") Presa di posizione del 25 gennaio / 10 marzo 1999, Presserat N. 4/99 (Conseil suisse de la presse mars 10, 1999).
- InVS. (2006). *Etude d'incidence des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères*. Saint-Maurice cedex : Institut de veille sanitaire.
- ISCHIA, S. (2005, septembre 8). Il megainceneritore mobilita anche i conventi. *il Manifesto* .
- ISELLA, G. (2006, mars 1). È nata l'Unione Democratica Federale del Cantone Ticino (UDF Ticino). *La Roccia* .
- ITALIA, G. (2005, septembre 7). Gestione dei rifiuti a freddo (MBT).
- JAY, K., & STEIGLITZ, L. (1995). Identification and Quantification of Volatile Organic Components in Emissions of Waste Incineration Plants. *Chemosphère* , 30 (7), pp. 1249-1260.
- Jean Paul II, K. J. (1990). La paix avec Dieu créateur, la paix avec toute la création. Dans S. d. Vatican (Éd.), *23ème journée mondiale de la paix du 8 décembre 1989*. Vatican.
- JOHNSTON, D. (1989, août 11). Western Development overdose makes Africa chemically dependent. *In These Times* .
- JOLIVEAU, T. (2001). La participation à la decision territoriale: dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique. *Géocarrefour* , 76 (3).
- JONAS, H. (1984). *Das Prinzip Verantwortung: Versuch einer Ethik für die technologische Zivilisation* (Vol. Nouvelle édition). Frankfurt: Suhrkamp Taschenbuch.
- JONAS, H. (1993). *Il principio responsabilità*. (P. RINAUDO, Trad.) Torino: Giulio Editore SpA.
- JORDI, B. (2004). Le recyclage, la matière première du futur. *Environnement* , 1, pp. 35-38.

- KAVITHA, D. (2003, février 04). Junk male. *Gulfnews.com* .
- Kelvin, L. (1851). On the Dynamical Theory of Heat, with numerical results deduced from Mr. Joule's Equivalent of Thermal Unit. *Journal de Mathématiques pures et appliquées* , 21, p. 209.241.
- KERNKRAFTWERK GOSGEN. (2006, juin 01). *Transparents pour présentations*. Consulté le juillet 13, 2008, sur Centrale Nucléaire de Gösgen - Résultats d'exploitation: http://www.kkg.ch/Portrait_neu2.cfm?job=4071187&fsee=1
- KETTLER, R. (2002). Compost : Retour à la nature. *Environnement* , 3, 15.
- KHOSROKHAVAR, F. (1998). La gouvernance et al place du politique: Gouvernance, État et société civile. Dans L. CARDINAL, & C. ANDREW, *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance* (pp. 117 - 127). Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- KREIS, G. (1995). *La Svizzera in cammino: Rapporto finale del PNR 21 "Pluralismo culturale e identità nazionale"*. (L. PETRALLI, & D. PORTALE, Trads.) Locarno: Armando Dadò Editore.
- L'Assemblea federale della Confederazione Svizzera. (1979, juin 22). Legge federale del 22 giugno 1979 sulla pianificazione del territorio (Legge sulla pianificazione del territorio).
- L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse. (1983, octobre 07). Loi fédérale sur la protection de l'environnement.
- L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse. (1991, janvier 21). Loi fédérale sur la protection des eaux.
- L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse. (1991, janvier 24). Loi fédérale sur la protection des eaux.
- L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse. (2007, mars 23). Loi sur l'approvisionnement en électricité.
- La Regione Ticino. (2005, juin 8). A Giubiasco impianto rifiuti al centro di un incontro pubblico e dell'assemblea sezione PLR. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2006, janvier 24). Alla Legislazione l'iniziativa '28 inceneritori bastano'. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2006, janvier 24). Bagutti denuncia : ancora rifiuti nella Valle della Motta. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, décembre 21). Confermata la licenza per l'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (s.d.). Diciassettemila volte no all'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2006, février 6). Difficoltà nell'attuazione dell'iniziativa, non rispetto del diritto federale e abuso di diritto hanno fatto propendere la perizia giuridica di Marco Borghi per la non ricevibilità di '28 bastano'. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, août 10). Diossina minima per l'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, août 26). Due condizioni poste all'Acr sono specchietti per le allodole. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, juin 07). Due manifestazioni contro l'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, mai 05). Già mezza dozzina d'opposizioni fotocopia. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, mai 3). Giubiasco, dubbi sull'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, décembre 15). I rifiuti ritorneranno alle urne. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, août 26). I vicini contestano cinque anni di procedura. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, octobre 6). Il termovalorizzatore è l'unica soluzione. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2004, septembre 10). Impianto rifiuti a Giubiasco, i dubbi di socialisti e indipendenti di Camorino. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, août 26). Impianto rifiuti, la Ssic lo sostiene . *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (s.d.). Inquinamento atmosferico e superamento delle soglie previste dalle ordinanze federali. Saresti pronto a rinunciare temporaneamente all'uso dell'automobile privata? *Sondaggio settimanale* , 26. http://www.laregione.ch/aa_blog/sondaggio.asp?dettaglio=64&idsonda=320.
- La Regione Ticino. (2005, décembre 24). La valutazione. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, décembre 22). L'Azienda rifiuti rassicura Giubiasco. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2007, août 31). Licenza definitiva per l'impianto rifiuti. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, octobre 7). L'impatto ambientale sarà minimo. *La Regione Ticino* .
-

- La Regione Ticino. (2005, décembre 17). L'iniziativa sarebbe anticostituzionale. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, août 13). Martignoni: "quei dati mi sconcertano". *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, août 27). Moratoria sull'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, septembre 5). No del Pdl all'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, juin 9). No del Ppd di Giubiasco all'impianto rifiuti. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (s.d.). Ozono alle stelle: sei disposto a circolare a 80 km/h in autostrada? *Sondaggio settimanale (120)* .
http://www.laregione.ch/aa_blog/sondaggio.asp?dettaglio=159&idsonda=320.
- La Regione Ticino. (2005, septembre 6). Pieno appoggio all'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, septembre 4). Ppd Camorino: senza chiarezza sosterremo l'iniziativa sui rifiuti. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, novembre 11). Rifiuti, "capitolo chiuso". *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2006, janvier 24). Rifiuti, tre volte no al trasporto Oltralpe. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (s.d.). Ritenete che Flavio Maspoli in seguito alla condanna penale debba.... *Sondaggio settimanale (20)* .
http://www.laregione.ch/aa_blog/sondaggio.asp?dettaglio=58&idsonda=320.
- La Regione Ticino. (2005, juin 8). Scatta la petizione contro l'impianto. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (s.d.). Sei favorevole alla tassa sul sacco? . *Sondaggio settimanale (217)* .
http://www.laregione.ch/aa_blog/sondaggio.asp?dettaglio=265&idsonda=320.
- La Regione Ticino. (2006, février 14). Sul sindaco il Plr non fa retromarcia. *La Regione Ticino* .
- La Regione Ticino. (2005, décembre 19). Una mossa maldestra dell'Acr in difficoltà. *La Regione Ticino* , .
- La Regione Ticino. (2005, août 11). Un'altra voce contro il termovalorizzatore. *La Regione Ticino* .
- La Stampa. (2008, janvier 24). Pensare in un'altra luce. *La Stampa* .
- La Voce delle Valli. (2008, septembre 25). Dall'impianto di Giubiasco alla discarica di Lostallo. *La Voce delle Valli* , LXII (35), p. 1.
- LACUELLI, A. (2007). *Le vie infinite dei rifiuti*. Morrisville: lulu.com (site pour l'autoproduction des livres).
- LAMPUGNANI, R. (2006, août 20). A Vienna il termovalorizzatore griffato. *Corriere del Mezzogiorno* , p. 2.
- LANGER, A. (1988). Politica ambientale in Europa. Il fenomeno dei "Verdi". Dans A. LEGGERI, *La crisi ambientale e la nuova ecologia* (pp. 160 - 178). Bellinzona: Istituto Editoriale Ticinese.
- LANTERNARI, V. (2003, janvier - avril). Il cristianesimo dinanzi al problema del rapporto uomo / natura - ambiente. *Religioni e Società* , XVIII (45), pp. 6 - 48.
- L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE. (2005, août 23). Loi fédérale sur la procédure de consultation.
- LDT. (2003, mars 2). Rifiuti: possiamo risparmiare 14mio. l'anno. *Il Mattino della Domenica* .
- Le Conseil fédéral suisse. (1988, octobre 19). Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement.
- Le Conseil fédéral suisse. (2005, mai 18). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux. (*Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques*) .
- Le Conseil fédéral suisse. (2008, mars 14). Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité. *fr*.
- Le Conseil fédéral suisse. (2006, décembre 15). Ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées.
- Le Conseil fédéral suisse. (1990, décembre 10). Ordonnance sur le traitement des déchets.
- Le Conseil fédéral suisse. (1990, décembre 10). Ordonnance sur le traitement des déchets. *fr*.
- Le Conseil fédéral suisse. (1998, décembre 7). Ordonnance sur l'énergie. *fr*.
- Le Conseil fédéral suisse. (2000, juillet 5). Ordonnance sur les emballages pour boissons.
- Le Conseil fédéral suisse. (2005, juin 22). Ordonnance sur les mouvements des déchets.
- LE GALÈS, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique* , 45 (1), pp. 47 - 95.
-

- LE GOUX, J.-Y., & LE DOUCE, C. (1995). *L'incinération des déchets ménagers*. Paris: Economica.
- LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. (2006, Avril 5). Directive 2006/12/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets. (B. F. Président:, Éd.) *Journal officiel de l'Union européenne*, L 114.
- Le peuple et les cantons suisses. (1999, avril 18). Constitution fédérale de la Confédération suisse. (*état le 1er janvier 2008*) .
- LEDRUT, R. (1979). *La Révolution Cachée*. Paris: Editions Casterman.
- LEGAMBIENTE. (2005). *Mare monstrum 2005 : I numeri e le storie dell'assalto alle coste*. Roma: Legambiente.
- LEGOBBE, B. (1959). L'economia del Ticino e il problema delle comunicazioni stradali transalpine. Dans J.-L. BIERMAN, B. BIUCCHI, & B. LEGOBBE, *San Gottardo Strada d'Euroap* (pp. 17 - 60). Bellinzona: Grassi & CO.
- LEMOUZY, L. (2004, juin 22). Gouvernance: un constat sans concession, quelques solutions sans idéologie. *Pouvoirs Locaux* (61).
- LENNTech. (2008). *Metalli pesanti* . Consulté le juillet 20, 2008, sur Lenntech water treatment and air purification: <http://www.lenntech.com/italiano/metalli-pesanti.htm>
- LEWIN, K. (1951). *Field Theory in social science: selected theoretical papers*. New York: Harper & Row.
- Libération. (2006, janvier 6). Dioxine en Savoie : un ancien préfet mis en examen. *Libération* .
- Libération. (2007, février 27). L'incinérateur de Fos hors normes. *Libération* .
- Libération. (2006, janvier 3). L'incinérateur de Mulhouse hors normes. *Libération* .
- LOCARNINI, G. (1986). Un tentativo di lettura dell'identità ticinese: sua essenza e suoi mutamenti formali contingenti. Dans R. RATTI, & M. BADAN, *Identità in cammino* (pp. 66 - 75). Locarno: Armando Dadò Editore.
- LOMBARDI, F. (2003, novembre 27). 50 milioni per i rifiuti: il Consiglio federale si allinea. *Popolo e libertà* .
- LOMBARDI, F. (2005, décembre). L'editoriale. *Newsletter*, 1 (1).
- LOMBARDI, F. (2001). Per un servizio pubblico sempre più "al servizio del pubblico". *Corriere del Ticino* .
- LOMBARDI, G. (1988). Evoluzione delle fonti e del consumo e ripercussioni ambientali. Dans A. LEGGERI, *La crisi ambientale e la nuova ecologia* (pp. 49 - 67). Bellinzona: Istituto Editoriale Ticinese.
- LOMBARDI, G. (1999). Rapporto del 1988 sullo smaltimento degli RSU del Sottoceneri. Dans D. d. Territorio, *Piano gestione rifiuti*. Bellinzona: Dipartimento del Territorio .
- LOMBORG, B. (2001). *The Skeptical Environmentalist, measuring the real state of the world*. Cambridge: Cambridge University Press.
- LUCAN, J., & PARSONS, S. (2001). *Matière d'art : architecture contemporaine en Suisse*. (Centre culturel suisse, Éd.) Boston: Birkhäuser.
- LURATI, O. (1989). Tra neologia di calco e identità progettuale: le sfide agli Svizzeri italiani d'oggi. Dans S. ANGELO, & A. STAUBLE, *Lingue e letteratura italiana in Svizzera* (pp. 161 - 170). Bellinzona: Edizioni Casagrande.
- LÜSCHER, S. (2007, novembre 23). Lasst 529 Milliarden blühen. *Bilanz* .
- LUVINI, G. (1978, novembre 17). La corruzione in Ticino. *Corriere del Ticino* .
- MA.MO. (2005, février 25). Impianto rifiuti, si scende a 33 metri. *La Regione Ticino* .
- MAI. (2007, mars). Manifestazione del 25 marzo 2007. *Affiches publicitaires* .
- MAISONNEUVE, D. (2004). *La communication des risques*. Québec: Presses Universitaires de Québec".
- MARTHALER, F. (1996, novembre). Incinérer chez soi: des économies de bouts de chandelle... *FORUM Déchets* (10), pp. 1 - 2.
- MARTIN, D. (1852). *La Sainte Bible: qui contient le Vieux et le Nouveau Testament*. New York: American Bible Society.
- MARTINONI, R. (2005). *Il Colore del Sangue : La cultura della Svizzera italiana al tempo della guerra*. Lugano: RTSI Multimedia.
- MARX, K. (1844). *Zur Kritik der Hegelschen Rechtsphilosophie. Einleitung*. Paris: Deutsch-Französische Jahrbücher.
- MASLOW, A. H. (1943). A Theory of Human Motivation. *Biological Review*, pp. 370-396.
- MASLOW, A. H. (1954). *Motivation and Personality*. New York City: Harper and Row.
- MASSARDIER, G. (2003). *Politiques et actions publiques*. Paris: Armand Colin.

- MASSON, B. (s.d.). Qu'est-ce qu'on en fait? *Bima* , pp. 24 - 27.
- MAYSTRE, L. Y., & DUFLON, V. (1994). *Déchets urbains: nature et caractérisation*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- MAZZETTA, A. (2003, avril 13). Fuori l'uomo di Kiss. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2005, juin 26). Basta con le lobby dei rifiuti. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2001, mai 8). Dal nano mi divide. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2007, avril 1). Il dopo elezioni. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2001, décembre 16). Il nostro impianto funziona. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2005, novembre 20). Il PS ha perso... l'attimo non sfruttando la piazza. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2003, avril 6). La calda agenda della politica. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2006, septembre 10). La lega non ha più bisogno dell'UDC. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2005, février 13). La politica del congelatore. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2003, octobre 26). Nessuno vigila sui progetti inutili e costosi. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2000, décembre 10). Noi non inquiniamo. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2005, octobre 2). Non accetto diktat da nessuno. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2006, novembre 5). Pino Sergi, Verdi, comunisti... le forze che "rubano" spazio al Ps. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2007, février 18). Questa volta abbiamo la possibilità di cambiare. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2005, décembre 18). Questo Plr è ingessato! ora bisogna cambiare. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2006, janvier 8). Religione, economica, intellettuali.. analisi di un rapporto difficile. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2000, décembre 3). Rifiuti trasportati e smaltiti a peso d'oro. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2006, juillet 23). Se negli appalti vince chi è più caro. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2008, mai 11). Sergio Savoia solo alla guida dei Verdi. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2005, novembre 6). Siamo condannati alla mediazione. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2002, août 18). Stagione da resa dei conti. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2000, décembre 10). 'Thermo' rientra dalla finestra. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2001, mars 18). Un appalto da 140 milioni. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2008, septembre 28). Un governo finito in un binario morto. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2006, janvier 8). Un politica in salsa ticinese! Sottovalutato. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2005, novembre 20). Un uomo solo come nel Far West. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2008, février 24). Una legislatura frenata da tensioni. *Il Caffé* .
- MAZZETTA, C. (2003, juin 18). Una storia che non ci fa onore. *Il Caffé* .
- MAZZOLENI, O. (2002). *Aspetti Statistici : Cittadini e Politica*. Bellinzona: Osservatorio della vita politica - USTAT.
- MAZZOLENI, O. (2004). *Culture politiche e culture civiche a confronto*. Bellinzona: Osservatorio della vita politica: USTAT.
- MAZZOLENI, O. (2003). *La fiducia nelle istituzioni politiche nel Cantone Ticino. Risultati di alcune indagini recenti*. Bellinzona: Osservatorio della vita politica - USTAT .
- MDD. (2002, avril 21). Rifiuti: adesso basta litigare. *il Mattino on-line* .
- MDD. (2003, novembre 16). Spazzatura... la storia infinita! *Il Mattino della Domenica* .
- Meadows Donatella, Meadows Dennis L. ,Randers Jorgen, William W. Behrens III. (1972). *Limits to Growth*. New York: Universe Books.
- MELLINI, E. (2006, mars 11). Neh, che non è ricevibile? *Il Corriere del Ticino* .
-

- MELLINI, E. (2005, octobre 28). Rifiuti: 250 milioni valgono un ulteriore approfondimento. *Il Paese* .
- MELLINI, E. (2003, avril 18). Voglia di trasparenza. *Il Paese* .
- MENY, Y., & THOEING, J.-C. (1989). *Politiques publiques*. Paris: Presses Universitaires de France.
- MFE. (2002, mars). The New Zealand Waste Strategy. Wellington (NZ): Ministry for the Environment of New Zealand.
- MIDAS. (2007). *Unpleasant but Necessary: A Recycling and Waste Management Road Map for Senior Executives*. Madison (WI) USA: MIDAS Management consulting LLC.
- MIGROS. (2008, juillet 7). *Déchets Industriels - L'atout du recyclage*. Récupéré sur Migros: <http://www.migros.ch>
- MILANI, C., ARTURI, C., & SOLINÍS, G. (2003). *Démocratie et gouvernance mondiale: quelles régulations pour le XXIe siècle?* Paris: Editions Karthala - UNESCO.
- MILGROM, P., & ROBERTS, J. (2003). *Économie, organisation et management*. Paris: De Boeck université.
- MOSCOVICI, S. (1973). Foreword. Dans H. C., *Health and illness : A social Behavior* (pp. 121-136). London / New York: Academic Press.
- MOSCOVICI, S. (1961). *La Psychanalyse, son image et son public*. Paris: Presses Universitaires de France.
- MOSCOVICI, S. (1976). *La Psychanalyse. Son image et son public*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Municipio di Giubiasco. (2005, juillet 6). Impianto cantonale di termovalorizzatore dei rifiuti. *Messaggi Municipali* .
- NANTES METROPOLE. (2008). *Tri'Sac: les premiers résultats*. Consulté le juillet 31, 2008, sur le nantais.fr un autre regard sur votre ville: <http://www.lenantais.fr/nantes-infos/194-trisac-les-premiers-resultats.html>
- NATIONS UNIES. (1992). *Agenda 21*. New York: Nations Unies.
- Nations Unies. (3-14 juin 1992). Sommet Planète Terre : Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement*. Rio de Janeiro: New York : Organisation des Nations Unies.
- NEGURA, L. (2006, 22 octobre). Théorie et recherche : L'analyse du contenu dans l'étude des représentations sociales. (<http://sociologies.revue.org/document993.html>, Éd.) *SociologieS Revue Scientifique Internationale* .
- news.search.ch. (2008, janvier 7). Bellinzona, Della Santa non si ricandida. *news.search.ch* .
- NICOLAS, A. (2007). *Futur empoisonné : quels défis? quels remèdes?* Paris: Editions Belin.
- NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development. (2004). *Stakeholder Involvement Techniques, Short Guide*. Paris: OECD publications.
- NUCLEAR ENERGY AGENCY: Organisation for Economic Cooperation and Development. (2000). Stakeholders confidence and radioactive waste disposal: First workshop and Meeting. *First workshop and Meeting* (pp. 99-103). Paris: OECD.
- NZZ Online. (2004, août 2). Ende eines Stücks Industriegeschichte. *Neue Zürcher Zeitung* .
- OCDE. (2006). *Economie politique et taxes liées à l'environnement*. Paris: Organisation de Coopération et de Développement Économique.
- ODUM, E. P. (1989). *Ecology and Our Endangered Life Support Systems*. Sunderland (UK): Sinauer Associates.
- OFEFP. (1994). Coordination intercantonale pour la planification des installations de traitement des déchets. (H. -P. FAHRNI, C. MATTER, P. OGGIER, D. CHAMBAZ, C. MATTER, & T. FLEISCHER, Éds.) *Cahier de l'environnement* (228).
- OFEFP. (1986). Lignes directives pour la gestion des déchets en Suisse. (d. d. Commission fédérale d'experts chargées du problème, Éd.) *Les cahiers de l'environnement* (51).
- OFEFP. (1998, janvier). L'information est la clé de tous les succès. *FORUM Déchets* (17), p. 6.
- OFEV. (2006, août 31). Décharge pour déchets spéciaux de Kölliken: La Confédération contribue à l'assainissement du site contaminé. *Communiqué de presse* .
- OFEV. (2004). *Évolution des quantités de déchets urbains non valorisés en Suisse depuis 1932*. Berne: OFEV.
- OFEV. (2008, juillet 07). *Part des usines d'incinération des ordures ménagères dans les émissions totales en Suisse en 2005*. Consulté le juillet 08, 2008, sur Office fédéral de l'environnement: <http://www.bafu.admin.ch/umwelt/daten/04508/index.html?lang=fr>

- OFEV. (2006, décembre 4). *Site du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication*. Consulté le septembre 8, 2008, sur Rothenthurm: <http://www.bafu.admin.ch/lebensraeume/01555/01556/index.html?lang=fr>
- OFEV. (2007, décembre 6). Statistique des déchets 2006: la conjoncture favorise l'augmentation de la quantité de déchets collectés. *Communiqué de presse* .
- OFEV. (2008, juillet 11). *Statistiques des plusieurs années*. Consulté le juillet 12, 2008, sur Office fédéral de l'environnement: <http://www.bafu.admin.ch/abfall/01517/01519/01524/index.html?lang=fr>
- OFFERLE, M. (1998). *Sociologie des groupes d'intérêt*. Paris: Montchrestien.
- OFS. (2007). *Chapitre 4 : Consommation et déchets*. Consulté le août 13, 2008, sur Office fédéral de statistique - Tableau des indicateurs: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/02/06/ind13.set.1331.html>
- OKKIO. (2008, mars 3). *Comunicato stampa. infopino* .
- ONORARI, E. (2008, février 27). Giubiasco: petizione contro i rifiuti dall'estero. *Teleticino* .
- OPED. (2005). *Plan sectoriel déchets du canton de Berne*. Berne: Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets section gestion des déchets .
- Oposants à la décision de la mairie de Giubiasco. (2005, août). Ricorso al Consiglio di stato. <http://www.infopino.ch>.
- ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY. (1996, mars 20). Bamako Convention on the Ban of the Import Into Africa and the Control of Transboundary Movement and Management of Hazardous Wastes Within Africa. Bamako, Maliu.
- ORTI. (2006, juillet 21). Ma le incertezze non mancano. *Agricoltore Ticinese* , 138 (29).
- OXALOR, G. (s.d.). Vidéo de présentation du p. <http://www.valorom.com/video/oxalorfr.mp4> .
- PDL. (2005, août 9). Contro il termovalorizzatore. *Comunicato stampa* .
- PECQUEUR, B. (2000). *Le développement local, 2ème édition et augmentée*. Paris: Syros.
- PEDRAZZINI, A. (2006, mars 14). Anticostituzionale sarà tua sorella! *Corriere del Ticino* .
- PEDRAZZINI, A. (2006, janvier 30). Non si è nemmeno abbaiano alla luna, per ora. *Il Giornale del Popolo* .
- PHILIPS, J., & MC CARTHY, M. (2008, mars 22). Italy's toxic waste crisis, the Mafia and the scandal of Europe's mozzarella. *The Independent* .
- PIAGET, J. (1936). *La naissance de l'intelligence chez l'enfant*. Neuchâtel: Editions Delachaux Niestlé.
- PICHAT, P. (1995). *La gestion des déchets*. Hérissay à Evreux: Dominos Flammarion.
- PIDOUX, J. (2008, mars 9). Qui paie ces ordures aux relents mafieux? *Le Matin* .
- PIELKE, R. J. (2004). When scientists politicize science : making sense of controversy over The Skeptical Environmentalist. *Environmental Science and Policy* , pp. 405-417.
- PIFFARETTI, M. (2008, avril 20). In democrazia l'importante è partecipare. *Il Caffé* .
- PIGUET, S. (2006, février). Epargner nos ressources, un jeu d'enfant? *FORUM Déchets* (60), pp. 1 - 3.
- PIGUET, S. (2004, janvier). Les latins veulent encore croire à une incitation sans taxes poubelles. *FORUM Déchets* (51), pp. 1 - 3.
- PIRISI, M. (2006, mai 12). Rifiuti, il Ps sul filo dell'iniziativa. *Area* , IX (19).
- PIRISI, M. (2005, septembre 9). Rifiuti, tira "l'aria di domani". *Area* , VIII (36).
- PIRISI, M., & HEIBLING, G. (2005, octobre 21). Quei rifiuti duri da smaltire. *Area* , VIII (42).
- PIZZI, E., & BOTTA, M. (1998). *Mario Botta*. Boston: Birkhäuser.
- PLACHY, J. (1995). The Mineral Industry of Switzerland. (USGS, Éd.) *Minerals Information* , <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/1994/9440094.pdf>, pp. 833 - 834.
- PLATT, B., & SELDMAN, N. (2000). *Wasting and Recycling in the United States 2000*. Athens, Georgia, USA: GrassRoots Recycling Network,.
- POLDERVAART, P. (2006). 30 centimes par jour pour traiter les ordures ménagères. *Environnement* , 3, pp. 46-49.
- POLETTI, F. (2002). *Le identità nella società contemporanea*. Locarno: Quaderni Alta Scuola Pedagogica.

- POLI, L. (2005, décembre 2). *Interrogazione no 228.05*. Consulté le mai 20, 2008, sur Cantone Ticino - Cancelleria: <http://www.ti.ch/CAN/SegGC/comunicazioni/GC/interrogazioni/228.05.htm>
- POULSEN, O., & al. (2001). Sorting and recycling of domestic waste. Review of occupational health problems and their possible causes. Dans J. POWELL, K. TURNER, & I. BATEMAN, *Waste Management : Technology, Economics and Policy* (pp. 15 - 27). Northampton UK: Edward Elgar Publishing.
- POWELL, J. (2001). Waste Management : Technology, Economics and Policy. Dans J. POWELL, K. TURNER, & I. BATEMAN, *Waste Management and Planning* (pp. xiii-xxii). Northampton UK: Edward Elgar Publishing.
- PRALONG, G. (2004, janvier). Le choix d'un canton inciter sans taxer. *FORUM Déchets* (51), p. 4.
- QUADRI, L. (2007, janvier 23). Fermiamo il partito delle tasse. *Il Mattino della Domenica* .
- QUADRI, L. (2004, mars 04). Rifiuti ticinesi: no ad un'azienda carrozzone! *Il Mattino della Domenica* .
- QUADRI, L. (2005, mai 15). Rifiuti: l'impianto della discordia. *Il Mattino della Domenica* .
- RAFFESTIN, C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*. Paris: Litec.
- RAITRE. (2004, janvier 23). Servizio su rischio chimico. *TG3 - Primo piano* .
- RAND, T., HAUKOHL, J., & MARXEN, U. (2000). Municipal Solid Waste Incineration: Requirements for a Successful Project. *World Bank Technical Paper* (462).
- RATHJE, W., & MURPHY, C. (2001). *Rubbish*. Tucson: The University of Arizona.
- RATTI, R., CESCHI, R., & BIANCONI, S. (1990). *Il Ticino regione aperta*. Locarno: Armando Dadò Editore.
- Registres du commerce du canton du Tessin. (2007, juillet 22). Registres du commerce du canton du Tessin,. *FUSC (CH-500.3.004.666-0)* .
- REICHL, F.-X. (2004). *Guide pratique de toxicologie* (Vol. Première édition). (R. PERRAUD, & E. KRAHE, Trads.) De Boeck Université.
- Repubblica e Cantone Ticino. (2001, mars 16). Atti e avvisi. *Foglio Ufficiale* (22) .
- Repubblica e cantone Ticino. (2007, février 23). Elezione del Consiglio di Stato e del Gran Consiglio del 1° aprile 2007 presentazione delle candidature. *Foglio Ufficiale - Atti Legislativi e dell'Amministrazione* , p. 1532.
- REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE (SUISSE), A. c. (2008, juin 12). *Les Genevois ont recyclé 43% de leurs déchets en 2007*. Consulté le juin 19, 2008, sur État de Genève: http://etat.geneve.ch/dt/dechets/actualite-genevois_ont_recycle_leurs_dechets_2007-8834.html
- REZZONICO, G. (2005, septembre 25). Bello ciò che piace? in architettura no! *Il Caffé* .
- Ricorso di diritto pubblico inoltrato l'11 giugno 2001 dal Consorzio Thermoselect, contro la sentenza emessa il 10 maggio 2001 dal Tribunale Amministrativo del Cantone Ticino nella causa in materia di appalti pubblici, 2P.157/2001 (Tribunale Federale - Il corte di diritto pubblico settembre 8, 2001).
- ROBBIANI, D. (2007, janvier 28). È rispettoso degli argomenti altrui, pratica la politica dell'ascolto. *Il Caffé* .
- ROBBIANI, D. (2007, janvier 14). I socialisti hanno santi in paradisi. *Il Caffé* .
- ROSSI, G. (2003). *Il conflitto epidemico*. Milano: Adelphi.
- ROTALINTI, S. (2005, novembre 10). 28 inceneritori bastano. *L'aria di domani* .
- ROTALINTI, S. (2007, février). Gli incantatori di quaglie. *L'aria di domani* .
- ROTALINTI, S. (2005, novembre 10). Inceneritori e bambini. *L'aria di domani* .
- ROTALINTI, S. (2005, novembre 10). MAI. *L'aria di domani* .
- ROTALINTI, S. (2006, février 5). Noi ci siamo. *L'aria di domani* .
- ROTALINTI, S. (2006, novembre). Per fermare un inceneritore ci vuole un fiore. *L'aria di domani* .
- ROTALINTI, S. (2005, septembre 12). Per loro andava bene così. *L'aria di domani* , pp. 10-11.
- ROTALINTI, S. (2005, juillet 27). Politica fumosa. *L'aria di domani* .
- ROTALINTI, S. (2006, février 5). Polveri fini e altri veleni. *L'aria di domani* .

- ROTALINTI, S. (2006, septembre/octobre). Quanti denti ha il PLR. *L'aria di domani*, 5, pp. 2 - 3.
- ROTALINTI, S. (2005, décembre 19). Siamo pronti a "revocarvi". *Communiqué de presse*.
- ROTALINTI, S. (2003, décembre 20). Siamo un giornale libero. *L'aria di domani*, 1 (0), p. 2.
- ROTALINTI, S. (2005, octobre 15). Sostenete l'iniziativa. *L'aria di domani*.
- ROTALINTI, S. (2005, juillet 27). Terra, aria, acqua e fuoco. *L'aria di domani*.
- ROTALINTI, S. (2007, mai 1). The Bruno Oberle Brothers. *L'aria di domani*.
- ROTALINTI, S. (2005, mai 31). Una tecnica del passato. *L'aria di domani*.
- ROTALINTI, S. (2005, mai 31). Vostra immondizia. *L'aria di domani*.
- RSR. (2008, janvier 12). Reportage parmi les riverains de l'usine. *Journal de 12h30*.
- RTSI. (2008, novembre 3). Diritto di ricorso delle associazioni. *Democrazia diretta*.
- RTSI. (2008, mai 9). La discarica della discordia. *Patti Chiari*.
- RTSI. (2005, octobre 20). Le puzze dei misteri. *Falò*.
- RTSI. (2007, juin 16). Oltre l'ecologia la spiritualità. *I Fiumi dell'Eden*.
- RTSI. (2008, mai 11). Probabilmente svizzeri! *Rete Due - L'osservatorio*.
- RTSI. (2005, février 24). Seveso oltre il danno.... *Falò*. (R. FANCIOLA, V. SELLE, & C. MOSCHIN, Compilateurs)
- RTSI. (2005, mars 03). Seveso: la Givaudan si esprime. *Falò*.
- RTSI. (1996, décembre 12). Una storia che puzza. *Fax*.
- RUDIN, M. (2008, janvier 14). Rifiuti da Napoli: l'ACR sgarra ancora. *ticinonews.ch*.
- RUFFINI, E. (1977). *La ragione dei più*. Il Mulino: Bologna.
- SABERAN, H. (2008, juin 5). Halluin, triste record de dioxine en France. *Libération*.
- SALVIONI, M. (2001, décembre 13). Airuno : 11 miliardi invece di 100 per la bonifica di Petroldragon. *Cronaca del territorio*.
- SAMUEL, L., WEISS, C., & MAYO, C. (2005, mai). Tri des déchets ménagers, pourquoi ça coûte si cher ? *ça m'intéresse* (291), pp. 34 - 37.
- SANDRI, F. (2007). *Modello di simulazione del processo d'incenerimento*. Consulté le décembre 12, 2007, sur Presentazione degli studi: <http://digilander.libero.it/Sandrifabio/>
- SAVOIA, S. (2006, novembre 15). *Messaggio ai Verdi*. Consulté le janvier 2, 2008, sur I Verdi Ticino: <http://verdi-ti.ch/modules/news/article.php?storyid=198&page=1&PHPSESSID=8f200bbc3ff1a575fefa2eb74e03803a>
- SCALETARI, L. (2000). Ma non dimentichiamo che... Tangenti, armi e rifiuti tossici. *Nigritia*, pp. 15 - 16.
- SCHIRA, M. (2006, février 26). Architetti "mostri" di polemiche. *Il Caffé*.
- SCHMIKE, D. (2008, septembre / octobre). Editorial. *Utne Reader*.
- SCHULTZ, T. W. (1961). Investment in Human Capital. *The American Economic Review*, 51, pp. 1-17.
- SCHUMAN, H., & JOHNSON, M.-P. (1976). Attitudes and behavior. *Annual Review of Sociology*, 2, pp. 161 - 207.
- SCOLARI, A. (1997). *Commentario della legge edilizia del cantone Ticino* (éd. II edizione (1976)). Bellinzona: Edizioni Deneb.
- SCONZO, I. (2005, septembre 14). A Trento suore e religiosi in digiuno contro l'inceneritore. *Liberazione*.
- SEBASTIEN, L., & BRODHAG, C. (2004, mars 1). À la recherche de la dimension sociale du développement durable. *Développement durable et territoire*, Dossier 3 : *Les dimensions humaine et sociale du Développement durable*.
- Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs de France. (1989). Colloque Ecologie et Pouvoir. *Colloque organisé au Parc Océanique Cousteau 13,14,15 décembre 1989*. Montecarlo: La Documentation Française (Paris).
- SELDMAN, N., LEASE, K., & RICHARD, A. (2002). *Zero Waste: Replacing Waste Management in The Hong Kong Special Administrative Region*. Hong Kong: Greenpeace China.

- Sentenza del 16 agosto 2007 (avv. Rossi Bonizzi vs. TRAM), 1A.198/2006 1P.602/2006 (Tribunale federale I Corte di diritto pubblico août 16, 2007).
- Sentenza del 16 agosto 2007 (avv. Scolari vs. TRAM), 1A.200/2006 (Tribunale federale I Corte di diritto pubblico août 16, 2007).
- Sentenza del 28 septembre 2006 (APM vs TRAM), 1P.560/2006 (Tribunale federale septembre 28, 2006).
- Sentenza finale sulla legittimità della dichiarazione di decadenza della concessione notificata dal Canton Ticino alla concessionaria, TA 20.12.2002 (Tribunale arbitrale décembre 20, 2002).
- Sentenza sull'Iniziativa popolare costituzionale generica del 20 octobre 2005 "28 inceneritori bastano" (Postizzi Carlo, Rivolta Carlo vs Gran Consiglio del Canton Ticino), 1P.531/2006 (Tribunale federale I Corte di diritto pubblico novembre 6, 2006).
- Services industriels de Genève. (2006, juillet). Déchets des déchets : l'avenir est en marche. *FORUM Déchets* (62), p. 5.
- SHINICHIRO, N., & YASUSHI, K. (2004). Impact environnemental et coût économique du traitement des déchets: une analyse entrée - sortie. Dans L. CLOTIER, *Changements climatiques, flux technologiques, financiers et commerciaux* (pp. 91 - 101). Québec: Presses Universitaires du Québec.
- SHRADER-FRECHETTE, S., & MC COY, E. (1993). *Method in Ecology: Strategies for Conservation*. Cambridge: Cambridge University Press.
- SHY, C., & DEGNAN, D. (1995, juin-août). Do Waste Incinerators Induce Adverse Respiratory Effects? An Air Quality and Epidemiological Study of Six Communities. *Environmental Health Perspectives*, 103 (7-8).
- SICCARDI, A. (2005, septembre 16). Rifiuti, costi della gestione e telenovele. *Il Paese*.
- SIMMEL, G. (1984). *Filosofia del denaro*. (CAVALLI, & PERUCCHI, Éd.) Torino: UTET.
- SIMONDON, G. (1958). *Du mode d'existence des objets techniques*. Montezillon: Aubier philosophie.
- SIMONI, D. (2005, juin 26). La Termovalorizzatore dei rifiuti solidi urbani. *Aleardus.info*.
- SINHA. (2004). *Toxic and hazardous wastes*. New Dehli: Anmol Publications.
- SINONIMI E CONTRARI DE AGOSTINI. (2008, juillet 20). *site : www.sapere.it*.
- SINONIMI E CONTRARI VIRGILIO. (2008, juillet 20). *http://parole.alice.it/parole/sinonimi_e_contrari/index.html*.
- SOLOW, R. (1993). Sustainability : an economist's perspective. Dans E. D. N., *Selected readings in environmental economics*. New York: Norton.
- SPE. (1997). *Les déchets dangereux : histoire gestion et prévention*. (E. Georg, Éd.) Genève: Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE).
- SSIC. (2006, mai-juin). *Metrocubo* (3).
- SSIC. (2007). *Elenco Associati*. Consulté le septembre 19, 2008, sur Società Svizzera Impresari Costruttori Sezione Ticino: <http://www.ssic-ti.ch/elencosoci.html>
- SSIC. (2005, septembre 5). Si all'impianto di incenerimento in Ticino. *Communiqué de presse*.
- SSR. (1976, juillet 27). Journal télévisé.
- Statistischen Landesamtes Baden-Württemberg. (2001). *Abfallbilanz 2000*. Stuttgart: Ministerium für Umwelt und Verkehr.
- Statistischen Landesamtes Baden-Württemberg. (2002). *Abfallbilanz 2001*. Stuttgart: Ministerium für Umwelt und Verkehr.
- SULLIVAN, M. (2005, février 22). Company tous plasma technology plant. *The Herald (Sierra Vista)*.
- SWISS RECYCLING. (2007). *Brochure : Préserver les ressources, économiser l'énergie, réduire les déchets*. Zürich: Swiss Recycling.
- Swissinfo. (2008, mai 12). "Le retour annoncé des farines animales".
- TALACCHINI, M. (2006). Principio di precauzione e filosofia pubblica dell'ambiente. Dans C. QUARTA, & L. BATTAGLIA, *Una nuova etica per l'ambiente* (pp. 95 - 115). Bari: Edizioni Dedalo.
- TALBOT, D. (2006, avril 06). La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays. *Développement durable et territoire , Dossier 7: Proximité et environnement*.
- TALBOT, J. (1998). Gouvernance, participation et métarègle. Dans C. ANDREW, & L. CARDINAL, *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance* (pp. 129 - 150). Ottawa: Les presses Universitaires de l'Ottawa.

- TAUVAERON, A. (1984). *Les années poubelle*. Grenoble-Cedex: Presses universitaires de Grenoble.
- TED. (1992, september). Lebanon Waste Imports from Italy (case n.29). *Trade Environment Database - Online Journal*, 1 (1).
- TED. (1993, janvier). Nigeria Waste Imports from Italy (case n.52). *Trade Environment Database - Online Journal*, 2 (1).
- territorio, C. s. (1997, janvier 21). sui ricorsi di Bodio, Personico e Chironico contro l'adozione da parte del Consiglio di Stato della scheda di coordinamento di dato acquisito 5.9.
- TESSIER, P. (1998). Comportement organisationnel. *Les cahiers didactiques en management public*, Module II.
- TESSIER, P. (1997). *La négociation interpersonnelle dans la dimension humaine des organisation*. Quebec: ENAP.
- TETO/DIEM. (2005, mai 14). La città dice di no all'impianto rifiuti. *La Regione Ticino*.
- THE OXFORD ENGLISH DICTIONARY. (2005). NIMBY. Oxford: Oxford University Press.
- Thermoselect contro le risoluzioni 1,19,22 settembre rese dal Consiglio di Stato con riferimento alla concessione 19 dicembre 1997 fra lo stato e il consorzio Thermoselect, Incarto n. 52.2000.00256 (Il Tribunale cantonale amministrativo - Tribunale d'appello avril 10, 2001).
- THEYS, J. (2003, novembre 1). La gouvernance entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoire, dossier II* (Gouvernance locale et Développement Durable).
- Ticinonews. (2008, juillet 08). Berna : 115'000 firme contro i minareti. *Ticinonews*.
- Ticinonline. (2007, février 26). Clima: Greenpeace bocchia Governo e Parlamento. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2007, novembre 9). Gruppo PLRT in riunione : 'Sostegno massiccio a Dick Marty'. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2007, mars 28). I "si" e i "no" dei candidati alle cantonali '07 sull'inceneritore di Giubiasco. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, mai 16). I Verdi soddisfatti delle opposizioni all'inceneritore. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, juin 27). Il Dipartimento del territorio risponde all'Associazione Orticoltori Ticinesi sull'inceneritore. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2006, septembre 22). Il MAI: "Grassi fa terrorismo psicologico". *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, septembre 2). Il WWF : "L'inceneritore di Giubiasco va ridimensionato". *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, août 09). Inceneritore: il carico annuale di diossina à di inferiore a 0.04 g. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, août 18). Inceneritore: la Lega con Borradori, ma con "scarso entusiasmo". *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, septembre 29). Inceneritore: l'iniziativa verrà lanciata il prossimo 20 ottobre. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2007, août 21). Licenza definitiva per l'impianto rifiuti. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, juin 09). L'inceneritore della discordia, il PPD giubiaschese dice no. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, juin 21). L'inceneritore della discordia, Rotalinti pronto a fare battaglia contro il Municipio. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2008, mars 4). Marco Rudin : 'Grazie ai rifiuti di Napoli le bugie vengono al pettine'. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2006, octobre 2). Rifiuti: 'a Giubiasco si costruisce un depuratore d'aria?'. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, juin 11). Rotalinti in piazza per raccogliere le firme contro l'inceneritore di Giubiasco. *Ticinonline*.
- Ticinonline. (2005, mai 31). Sull'inceneritore il PS giubiaschese chiede garanzie ambientali. *Ticinonline*.
- TioBlog News Ticino. (2007, mai 15). Inceneritore di Giubiasco. *Blog*, http://www.tioblog.ch/aa_blog/interna_argomento.asp?id_argomento=90&idsezione=1.
- TIZIO, S. (2004). Quelle légitimité pour les politiques de santé face aux objectifs du développement durable? *Développement durable et territoire, Dossier 3: Les dimensions humaine et sociale du Développement durable*.
- TOGNINA, A., & D'URSO, G. (2002, septembre 1). Giornali Gratuiti. *swissinfo.ch*.
- TOPPI, S. (1998). La crescita economica (1945-1975) : la ricerca di aperture e l'avvento del terziario. Dans R. CESCHI, *Storia del Cantone Ticino: il Novecento* (pp. 615 - 640). Bellinzona: Edizioni Casagrande.
- TOPPI, S. (1998). La crescita economica (1945-1975): la scommessa industriale. Dans R. CESCHI, *Storia del Cantone Ticino: il Novecento* (pp. 593 - 614). Bellinzona: Edizioni Casagrande.

- TOPPI, S. (1998). L'economia: l'età delle incertezze (1975-1990). Dans R. CESCHI, *Storia del Cantone Ticino: Il Novecento* (pp. 641 - 670). Bellinzona: Edizioni Casagrande.
- TORRICELLI, G. P. (1986). Identità e regione: strutture di relazioni e rappresentazioni mentali. Dans R. RATTI, & M. BADAN, *Identità in cammino* (pp. 78 - 99). Locarno: Armando Dadò Editore.
- Trade agreement between African Caribbean and Pacific Countries and European Union. (1989, décembre). (*validité 1990-1999*) (*Lomé I 1975*). Lomé, Togo.
- TRECCANI. (2008). Lingua e Linguaggi. *Dizionario Treccani*. Roma: http://www.treccani.it/site/lingua_linguaggi/consultazione.htm.
- TRECCANI. (2008, avril 07-11). NIMBY. *Uno di parola*. (N. SILVERIO, Éd.)
- TRICART, J. (1981). Ecologie et géographie. Dans C. D. DEVELOPPEMENT (Éd.), *Terrains vagues et terres promises* (pp. 255 - 280).
- Tsrinfo.ch. (2008, janvier 11). Les déchets de Naples incinérés en Suisse ? . *Tsrinfo.ch*.
- TURNER, K., PEARCE, D., & BATEMAN, I. (1994). *Environmental economics : an elementary introduction*. New York: Harvester Wheatsheaf.
- UDC. (2007). Piattaforma elettorale 2007/2011. *Temî cantonali*. http://www.udc-ticino.ch/index.php?module=content_mod&menuid=18&itemid=8.
- UDF. (2007, janvier). Programma d'azione UDF Ticino 2007.2011.
- UFAM. (2001, avril 06). Statistica dei rifiuti: stabile il volume dei rifiuti, ma insufficienti le capacità degli impianti d'incenerimento. *Comunicato stampa*.
- UNECE. (1998, juin 25). Convention on Access to Information, Public Participation in Decision-making and Access to Justice in Environmental Matters. *Gazzetta ufficiale dell'Unione Europea*, 124, it. Aarhus, Denmark: United Nations Economic Commission for Europe.
- UNESCO. (1999). *Fossil Hominid Site of Sterkfontein, Smartkrans, Kromdraai and Environs: South Africa*. UNESCO.
- UNION EUROPEENNE. (2004, octobre 29). Décret n° 2005-218 du 9 mars 2005 décidant de soumettre un projet de loi au référendum. *JORF*. ((. c. Lisbonne), Éd.) (Droit de l'Union Européenne).
- UNIVOX. (2004/2005). *Hauptergebnisse*. Consulté le septembre 17, 2008, sur gfs-zürich, Markt- & Sozialforschung: <http://www.gfs-zh.ch/?pid=7>
- USTAT. (2007). *Annuario statistico ticinese 2007 : Cantone*. (D. PORETTI, Éd.) Bellinzona: Centro di informazione e documentazione statistica CIDS.
- USTAT. (2007). *Annuario statistico ticinese 2007 : Comuni*. (D. PORETTI, Éd.) Bellinzona: Centro di informazione e documentazione statistica CIDS.
- USTAT. (2003). *Documenti di lavoro : Rendiconto USTAT 2002*. (E. VENTURELLI, Éd.) Bellinzona: Ufficio di statistica.
- VALENTI, P. (2005). I rapporto uomo natura nella spiritualità francescana. *Difesa del Creato*. Loreto: Ambiente e religione: Il rapporto uomo natura.
- VALERIO, F. (2006, septembre 12). "Esiste un'alternativa agli inceneritori? Sì, i sistemi meccanico biologici". *ReggioNelWeb.it*.
- VALOROM. (s.d.). *Valorom Procédé Oxalor*. Consulté le juillet 2008, 17, sur Traitement des Ordures ménagères brutes: <http://www.valorom.com/om.html>
- VAN RENTERGHAM, M. (2008, mars 22). Assiégée par les ordures Naples est au coeur du débat électoral en Italie. *Le Monde*.
- VANT, A. (1998). Proximités et géographie. Dans M. BELLET, T. KIRAT, & C. LARGERON, *Approches multiformes de la proximité*. Paris: Hermès.
- VENTURIN, R. (1990, octobre - décembre). Uomo e ambiente nell'insegnamento buddhista. *Paramita*, pp. 33 - 35.
- VENTURINI, R. (2008). Creatività e altruismo. *The italian on line psychiatric magazine*, *Arte e psiche*.
- Verbalî del Gran Consiglio. (2000, septembre 09). Vicenda Thermostelect : informazioni al parlamento. *Verbarli del Gran Consiglio*, *Seduta XVI*, 1753-1760.
- VERDI. (2006, septembre 19). L'incenerimento è la soluzione più cara per l'eliminazione dei rifiuti. *Alternative all'ICTR*.

- Verein PRS PET-Recycling Schweiz. (2007). *Rapport d'activités 2006*. Le Mont sur Lausanne: PET-Recycling Schweiz Agence Suisse romande.
- VETROSWISS. (2006). *Rapporto annuale 2004*. Glattbrugg: VETROSWISS.
- VEZIANO, M. (2004, octobre 25). Quo vadis ticino? . *Corriere del Ticino* , pp. 17-18.
- VIALE, G. (1994). *Un mondo usa e getta: La civiltà dei rifiuti e i rifiuti della civiltà*. Milano: Universale Economica Feltrinelli.
- VINYLOOP. (2008, mai 28). *Evolution du procédé et développement durable*. Consulté le juillet 19, 2008, sur PVC Resin - Regenerated PVC Compound from VinyLoop: <http://www.vinyloop.com/processscheme/evolutions/0,,39566-1-0,00.htm>
- VIVIEN, F.-D. (2005, juillet-août). Croissance soutenable ou croissance zéro? *Sauver la planète: les enjeux sociaux de l'environnement , Hors-Série* (49).
- VON ROLL INOVA. (2008). *L'énergie des déchets - Des technologies au service des générations futures*. Zurich: Raaba/Graz.
- VON ROLL INOVA. (s.d.). *Vision - Philosophie - Le Groupe*. Consulté le juin 30, 2008, sur AEE VON ROLL: http://www.aee-vonrollinova.ch/aee_vonroll_inova_fra/about_us/philosophy/
- WALZER, M. (1994). *Geografia della morale*. (N. URBINATI, Trad.) Bari: Edizioni Dedalo.
- War Crimes Museum Saigon. (2008). Ho Chi Minh War Remnants Museum. Saigon (Ho Chi Minh City), Vietnam: site internet <http://flickr.com> -> recherche "agent orange victim".
- WATSON, A., & WARHUST, M. (2006, mai). Dirty Truths : Incineration and climate change. *Friends of Earth* (http://www.foe.co.uk/resource/briefings/dirty_truths.pdf) . London.
- WATZLAWICK, P. (1989). *Il codino del barone di Münchhausen*. Milano: Feltrinelli.
- WATZLAWICK, P. (1976). *La realtà della realtà*. Roma: Astrolabio.
- WEMAERE, J., & RUANO, J.-C. (2004, mars-avril-mai). Éditorial : À quoi sert la gouvernance? *Sciences Humaines , Hors-série* (44), p. 1.
- WHITE, L. T. (1967, 03 10). The Historical Roots of Our Ecological Crisis. *Science* , 155 (3767), pp. 1203-1207.
- WIDMER, J. (2004). *Langues nationales et idéntités collectives: l'exemple de la Suisse*. Paris: L'Harmattan.
- Wien Energie. (2008). *Geschichte*. Consulté le octobre 12, 2008, sur Wienerenergie: <http://www.wienenergie.at/we/ep/contentView.do;jsessionid=B52125E7C807D6CB324F09F9826ED6B2?contentType=1001&channelId=-25555&displayPage=%2fep%2fcontent%2fcontentDetailsTextRightBottom.jsp&programId=14088&pageType=11894&contentId=18377>
- WINGEYER, S. (2006, février 6). Speciale '28 inceneritori bastano'. *La Regione Ticino* .
- WIPO, W. I. (2004, octobre 11). METHOD FOR SUDDENLY COOLING HIGH-TEMPERATURE GAS WO/2004/090447. *PatentScope , international patent : PCT/EP2004/001879*.
- WU MING, C. (2005, août 11). Wu Ming CH si unisce al becerume e all'imbecillità. *indymedia.ch* .
- WWF, V. S. (2000, mai). Processo al plasma. www.inceneritori.org .
- www.28basta.ch. (2007, janvier 22). 28 inceneritori bastano e avanzano: ancora veleni e menzogne sul piano di Magadino. *MAI Communiqué de Presse* .
- YORK, G., & HAYLEY, M. (2008, juillet 12). Last ghost' of the Vietnam War. *The Globe and Mail* .
- ZENTNER, F. (2002). *Déchets ménagers : contribution à l'étude d'un problème de société*. Paris: L'Harmattan.
- ZERI. (2004). *Our vision*. Consulté le août 21, 2008, sur Zero Emission Research and Initiatives: <http://zeri.org/>
- ZERO WASTE. (2003). *Getting There! The Road to Zero Waste*. (W. SNOW, & J. DICKINSON, Éd.) Auckland: Zero Waste New Zealand Trust et Envision New Zealand.
- Zingg & Partners. (s.d.). *Zingg & Partner S.à r.l.* Consulté le octobre 10, 2008, sur Service - Preneurs d'assurance: <http://www.zingg-partner.ch/index.php?id=18>
- ZULLIGER, D., & BAGGI, C. (2002, décembre). Rifiuti urbani riciclabili in aumento. *Dati, statistiche e società* (4), p. 66.

